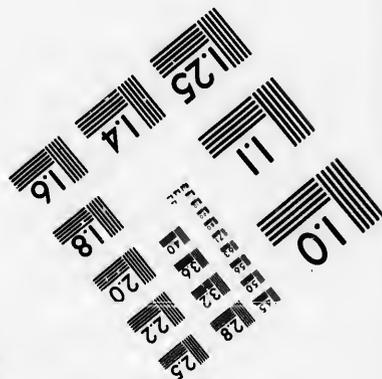
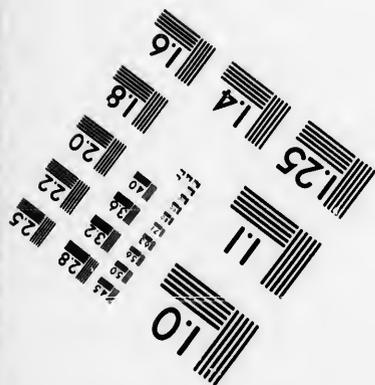
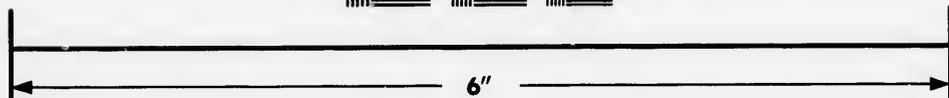
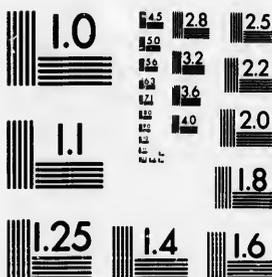


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
18 22 20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
15 20 25

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

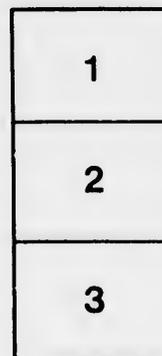
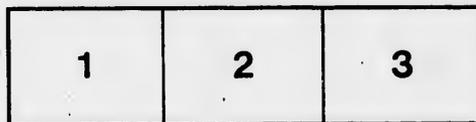
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminent soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

rrata
to

pelure.
n à



32X

H

D

—
—

HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE.

TOME III.

LISTE

1880

LIBRAIRIE

1880

Bibliothèque de
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

H

D

L

R

L'O

le

U

LE

Pa

Pl

Chez

de

AVR

55

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES

RELIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS,
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs &
Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE LA VRILLIERE

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. CONTANT DORVILLE.

TOME TROISIEME.



Plessis



1790

A PARIS,

Chez HERISSANT le Fils, Libraire, rue des Fossés
de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

MISTOIRE

THE HISTORY OF THE

REIGN OF

CHARLES THE FIRST

BY

JOHN BURNET

ESQ;

IN TWO VOLUMES.

LONDON,

Printed by R. CLAYTON,

at the New-Print Office, in

St. Dunstons Church-yard,

1727.

Printed by R. CLAYTON,

at the New-Print Office, in

St. Dunstons Church-yard,

1727.

L
D
I

HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE.

TOME III.

2

II

E

L

R

L'G

U

LE

Pa

Chez

.

2

235

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES

RÉLIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS,
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs &
Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSIEUR

LE DUC DE LA VRILLIÈRE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. *CONTANT DORVILLE*.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Chez { *HERISSANT le Fils*, Libraire, rue des Fossés
de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.
J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



D

E
Eo
t

De

L
fois
app



HISTOIRE
DES DIFFÉRENS PEUPLES
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,
L'origine des Religions, leurs Sectes, leurs Supersti-
tions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation.

LA PERSE.
CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume de Perse.

L'ANCIEN Empire des Perfes était autre-
fois infiniment plus étendu que ce que nous
appelons aujourd'hui le royaume de Perse.

A iij

6 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Les souverains de cet état furent à diverses reprises les dominateurs de presque toute l'Asie. Le fameux Xercès subjuga l'Égypte, fit une incursion dans la Grèce, & se rendit maître d'Athènes.

Actuellement la Perse est renfermée dans les bornes du vingt-cinquième & du quarante-quatrième degré de latitude septentrionale, & du soixantième jusqu'au quatre-vingt-septième degré de longitude. Vers le nord, elle confine à la Circassie & à la Géorgie; elle a au midi, le golfe persique & la mer des Indes; au levant, les états du Mogol, & au couchant, la Turquie Asiatique. Le mont Taurus la coupe par le milieu, & les provinces que cette montagne couvre du nord au sud, sont exposées à un air extrêmement brûlant, tandis que celles qui ont le Taurus au midi jouissent d'un air plus tempéré.

On divise ce royaume en treize provinces, dont six se trouvent à l'orient, quatre au nord, & trois au midi, sans compter la Turcomanie orientale ou l'Iran, & la Géorgie orientale.

Les six provinces à l'orient sont celles de Send, Mâkeran, Sitzistan, Sablûstan, Khorasan, Estarabade: les quatre au nord sont Masânderan ou Tabrîstan, Schirvan, Adirbeitzan, & Frak-atzem, qui renferme Ispahan, capitale du royaume: enfin les trois provinces au midi, sont Khusistan, Farsistan ou Fars, & Kirman.

En général l'air de la Perse est sain: son

DU ROYAUME DE PERSE. 7

terroir est sablonneux & stérile dans la plaine, par le défaut de rivières navigables dans toute leur étendue ; mais le travail continuel & l'active industrie des habitans le rendent fertile dans la plus grande partie de l'Empire. L'Aras, que les anciens ont connu sous le nom de l'Araxes, porte quelques bateaux & coule en Arménie. Cependant il y a quelques provinces, assez favorisées de la nature, qui offrent à leurs cultivateurs d'abondantes moissons de grains & de fruits, sans les leur faire acheter par des travaux accablans. On recueille en Perse d'excellent vin, du riz, & toutes sortes de grains, excepté le seigle & l'avoine ; des fruits exquis, des melons d'une grosseur extraordinaire & d'un goût admirable ; & les campagnes y sont couvertes de roses. On rencontre dans les vallées de très-bons pâturages : les montagnes sont remplies de toutes sortes de gibier, & il s'y trouve des mines d'or, d'argent, de fer & de sel minéral.

C'est de la Perse que nous sont venues les premières soies, que les voluptueux Romains, sous le règne d'Héliogabale, achetèrent au poids de l'or. Ces fils précieux sont encore l'objet du grand commerce de ce royaume ; mais il est bien déchu depuis que l'on a réussi en Europe à élever les insectes qui les produisent.

Avant que d'entrer dans le détail de l'ancienne religion, du gouvernement & des mœurs des Perses, parcourons sommairement les différentes villes des provinces actuelles, qui méritent de fixer notre attention.

8 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.

I S P A H A N.

Ispahan est la capitale du royaume, & cette ville a été long-tems la plus grande & sans contredit la plus belle de l'Orient. Les sciences y florissaient autrefois. Elle est avantageusement située sur les confins de la Parthide & de la Perse proprement dite. On lui donne plus de onze lieues de circuit, en y comprenant les fauxbourgs, & l'on prétend qu'elle s'est formée de deux villages, qui sont encore deux des principaux quartiers de la ville. Elle jouit d'un air sec & pur : son terroir est de la plus grande fertilité. L'abondance des vivres ne permet pas qu'on vende les denrées de première nécessité au-dessus d'un prix très-médiocre à Ispahan. Cette ville est environnée de murailles fort basses & peu solides ; ses rues ne sont point pavées ; mais la sécheresse du climat supplée à cet inconvénient, l'on en est quitte pour un peu de poussière. Les toits des maisons sont bâtis en forme de terrasses, sur lesquelles on couche ordinairement pendant les grandes chaleurs de l'été. On y compte cent soixante-deux mosquées, dont quelques-unes sont de la plus grande somptuosité ; dix-huit cents deux caravenserais ou hôtelleries publiques, très-spacieuses ; deux cents soixante-treize bains ; quarante-huit collèges ; des ponts superbes sur le fleuve Zenderouh, qui baigne un des côtés de la ville ; environ cent palais plus magnifiques les uns que les autres ; des

DU ROYAUME DE PERSE.

9

bazards ou marchés couverts & découverts , où se vendent les marchandises les plus précieuses , ainsi que les plus communes , & un nombre presque incroyable de salles immenses , que l'on appelle maisons à café , où se rassemblent continuellement les philosophes & les libertins , les politiques & les ignorans , les négocians & les gens oisifs : on y joue , on y prend abondamment de cette liqueur que nous n'avons connue que sur la fin du dix-septième siècle ; on y passe le tems à entendre les contes de certains charlatans , peut-être plus spirituels & moins dangereux que ces empiriques qui inondent nos carrefours , ou à écouter les pieuses fariboles que débitent avec emphase des prédicateurs musulmans. Entre les grandes places de cette capitale de la Perse , la plus digne de remarque est sans doute le meidan ou marché royal , & celle du palais de l'empereur , appelée la place royale. Cette dernière a environ un mille de circuit. On entre dans le palais de ce monarque par un portail élevé , & entièrement de porphyre ; les premières cours sont vastes & entourées de boutiques , où des gens de tous les métiers travaillent continuellement pour le prince , & sont payés toute l'année , soit qu'ils soient employés ou qu'ils se reposent. On peut voir plus loin le pavillon nommé les quarante piliers , & y remarquer deux salles lambrifées de mosaïque , dont les murailles sont revêtues de marbre doré , & dans l'une desquelles est placé le trône du roi , absolument

10 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

couvert de perles & de pierres précieuses. Suivre le voyageur Chardin dans le récit qu'il fait de la magnificence extraordinaire qu'étaït la cour de Perse de son tems, ce ferait s'exposer à passer pour un romancier, & pénétrer avec le lecteur dans l'intérieur du ferrail; en décrire les appartemens, tracer le plan des jardins & donner un détail supposé exact de tout ce qui s'y passe de plus secret, ce ferait ajouter l'effronterie au mensonge. Nul homme, s'il ne veut perdre la vie, n'ose s'exposer à franchir les barrières insurmontables qui séparent le Sophi de ses sujets.

La ville d'Ispahan est très-ancienne, quoi qu'il soit permis de révoquer en doute le sentiment de quelques savans qui prétendent qu'elle doit sa fondation à Houcheng, petit-fils de Noé, ou à Juda, un des douze patriarches. Ce qu'il y a de certain, c'est que Sha-abàs I, auquel on a donné le surnom de grand, en fit la capitale de son empire, & qu'il l'orna avec une magnificence vraiment royale. Le fameux conquérant Timur-beck ou Tamerlan, la pillà & la saccagea deux fois: elle l'a été encore au commencement de ce siècle (1722) par l'usurpateur Mahmout; & ce que la famine, les horreurs d'un siège long & meurtrier, & diverses factions acharnées les unes contre les autres, peuvent présenter de déplorable aux yeux, ne sont qu'une bien faible image de tous les maux qu'a soufferts alors Ispahan. Avant ce désastre on y comptait près d'un million d'habitans, dont les

DU ROYAUME DE PERSE. 14

deux tiers ont péri de misère, ou par le fer des rebelles. Au reste cette ville a toujours entretenu un commerce considérable, tant avec ses voisins, qu'avec les différentes provinces du royaume. On y trouve en tous tems une foule incroyable de négocians de toute la terre & de toutes les sectes : Arméniens, Bramines, Chrétiens, Juifs, Mahométans, Gentils, Guèbres & autres.

J U L F A.

A une demi-lieue d'Ispahan & au-delà du Zenderouh, on trouve un gros bourg, nommé Julfa, qui mérite qu'on en fasse une honorable mention. Il doit sa fondation à Abas le grand. L'Arménie, révoltée contre la domination des Turcs, s'étant donnée à lui, ce prince transporta une partie des habitans de cette province en différens endroits de la Perse. Ceux de l'ancien Julfa, ville située sur les rives de l'Araxes, furent conduits à Ispahan, d'où ils sortirent quelques années après pour s'établir dans ce lieu, qu'ils nommèrent du nom de leur première demeure. Les peuples tirés d'Erivan, & de quelques endroits de la Médie, & de la basse Arménie, qui s'étaient aussi habitués dans deux fauxbourgs d'Ispahan, passèrent bientôt dans cette nouvelle colonie, avec quelques Parsis des environs de Kerman & de Yerd, ce qui forma quatre quartiers.

La plupart de ces Parsis se retirèrent dans la suite de Julfa, & n'en resta que trois à



12 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

quatre cents familles, toutes composées d'artisans & de laboureurs : mais les Arméniens, gens industrieux & actifs, s'appliquèrent au commerce, & l'on vit bientôt la colonie fleurir par leurs soins.

Abas I était trop habile pour négliger rien de ce qui pouvait favoriser un tel établissement. Il leur avançait des sommes considérables sans en exiger d'intérêt : il les exempta de toutes corvées : il leur permit le libre exercice de leur religion ; & , pour les mettre en état de se soutenir contre la jalousie & l'avarice de ses officiers, il leur accorda un juge de leur nation, à qui il assigna une place dans ces fameux festins, où l'on voit, dès l'antiquité la plus reculée, les rois de Perse manger publiquement avec les grands du royaume.

Quelques-uns des successeurs d'Abas I, suivirent la même maxime, & Julfa devint en peu de tems un lieu considérable. Il semblerait que ce fût une république fondée au milieu d'une nation étrangère : il n'était permis à aucun musulman de s'y établir, & la rigueur de la loi du talion en faisait respecter les habitans aux naturels du pays. Ceux de Julfa, encouragés par une protection si nécessaire, virent pendant plusieurs années leurs richesses s'accroître de jour en jour : ils portèrent bientôt en différentes parties du monde un commerce utile à l'état ; mais la cour peu attentive à ses véritables intérêts, se lassa enfin de les favoriser : Sha-husseïn étant monté sur le trône, abandonna les rênes du

DU ROYAUME DE PERSE. 13

gouvernement à des eunuques qui méprisèrent les privilèges que les prédécesseurs de ce monarque avaient accordé aux Julfanins. La loi du talion, qui mettait une espèce d'égalité entre les chrétiens & les mahométans; ne fut plus observée: les moullas ou prêtres musulmans, en ordonnèrent la révocation, & firent passer en loi, qu'un naturel du pays qui tuerait un Arménien, se racheterait de ce crime en donnant une charge de bled aux parens du mort. Les Julfanins regardèrent un traitement si injuste & si ignominieux, comme le sceau de leur servitude. Sans secours, sans appui, également livrés à l'avarice des grands, & à l'insolence du peuple, ils gémissent long-tems sur leur malheur; & tremblant continuellement pour leur vie, ils songèrent moins à étendre leur commerce, & à augmenter leur fortune, qu'à conserver les biens qu'ils avaient acquis. Cette colonie, si florissante, pendant plusieurs siècles, était déjà bien déchue, lorsqu'en 1722, un peu avant le siège d'Ispahan, les injustices des efféminés ministres de Shahusseïn, les obligèrent de se jeter dans les bras de l'usurpateur Mahmout, pour éviter leur prochaine destruction. On rapporte que ce chef des Aghwans exigea de Julfa une somme de soixante-dix mille tomans (huit millions sept cents cinquante mille livres) & un tribut de cinquante filles au-dessus de l'âge de neuf ans, choisies dans les plus considérables familles de la nation Arménienne.

14 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

T A U R I S.

Tauris est la capitale de la province d'Arbeitsan, qui fait partie de l'ancienne Médie. Elle est située à l'extrémité d'une plaine, & environnée de montagnes de trois côtés; l'air y est assez inconstant: un ruisseau qui se déborde souvent & cause de fréquens ravages, baigne une partie de cette ville, qui, selon le sentiment le plus raisonnable, doit être la fameuse Ecbatane, bâtie par Déjocès, & par conséquent la capitale de l'ancien royaume des Médes. Quelques auteurs veulent que ce soit l'ancienne ville d'Amadan.

Tauris peut avoir environ trente milles de circuit; mais il ne faut pas se persuader qu'elle soit également bâtie dans cette immense étendue: on y trouve de tous côtés des jardins spacieux & de grandes places, qui ressemblent à des champs. Les mosquées y sont superbes & en grand nombre, & les vivres abondans & à grand marché. Les Arabes, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Indiens, les Moscovites & les Tartares entretiennent avec les habitans de cette ville un commerce continuel des plus riches marchandises, & entr'autres des étoffes de soie, & de belles peaux de chagrin. On y compte beaucoup plus de trois cents mille habitans.

Tauris a essuyé bien des défastres; après avoir été longtems déserte & ensevelie sous

DU ROYAUME DE PERSE. 17

Ses ruines , cette ville fut relevée par les soins de la femme du célèbre Aaron Rachild, calife de Bagdad. Un tremblement de terre la ruina de fond en comble : rétablie bientôt avec plus de magnificence , un autre tremblement, en une nuit, n'en fit qu'un monceau de ruines , & il y périt plus de quarante mille habitans : rétablie une troisième fois , elle fut détruite par une inondation. Sa situation , ses richesses & la fertilité de son territoire , firent souvent de Tauris un champ de carnage. Sélim , empereur des Turcs , s'en empara après un siège meurtrier : il y laissa une garnison de quatre mille soldats , qui peu après furent égorgés par le peuple conquis. Le successeur de Sélim , la réduisit de nouveau sous le joug ; il y bâtit une citadelle ; il la munit d'une artillerie formidable , & y laissa une garnison encore plus nombreuse que celle de son prédécesseur ; mais elle fut de même passée au fil de l'épée : le même empereur y renvoya une nouvelle armée , qui ayant pris la place d'assaut , l'abandonna au pillage , y mit le feu , & n'épargna dans sa férocité ni hommes , ni femmes , ni enfans. Dix mille Ottomans , qui restèrent pour conserver leurs conquêtes , furent encore massacrés : reprise enfin une quatrième fois par les Turcs , ils en demeurèrent maîtres , jusqu'au règne d'Abas I. dit le grand , qui s'en empara , & n'épargna rien pour la rétablir & lui rendre son ancien lustre. Depuis cette époque , Tauris est restée au pouvoir des rois de Perse : on compte

16 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

dans cette ville jusqu'à trois cents caravanseraï, dont le moins considérable peut contenir trois cents personnes; on y loge tous ceux qui se présentent, & chacun pourvoit à sa subsistance; mais il y a trois hôpitaux, où l'on distribue tous les jours à manger *gratis* aux pauvres, quel que soit leur nombre.

On voit dans les environs de Tauris une grande quantité de vignes, qui portent jusqu'à soixante sortes de raisins différens. Les forêts sont remplies de gibier, & l'on trouve dans le sein des montagnes, des carrières de marbre blanc, des mines d'or & de sel, & un certain marbre transparent, qui se forme, à ce que l'on assure, de l'eau congelée d'une fontaine minérale.

C H I R A S.

La ville de Chiras est la capitale de la province de Perse, appelée aujourd'hui Fars, Farestan ou Farsistan. Les habitans du pays font remonter sa fondation jusqu'à Fars, petit-fils de Sem, & les sçavans prétendent qu'elle fut bâtie par Cyrus, qui lui donna le nom de Cyropolis; ses rues sont larges & bordées des deux côtés de grands & superbes jardins; elle a nombre de belles mosquées, soutenues par des colonnes de marbre, & des hôpitaux richement dotés, qu'on nomme palais de la santé, dont les prêtres qui en sont les administrateurs, vivent voluptueusement dans l'opulence, tandis que les malades périssent.

IQUE

ravenfe-
nt conte-
ous ceux
à fa sub-
où l'on
atis aux

uris une
tent juf-
ens. Les
on trou-
arrière
e fel, &
forme,
e d'une

la pro-
i Fars,
du pays
, petit-
qu'elle
nom de
ordées
ardins;
tenues
pitaux
is de
es ad-
t dans
périf-
fent

DU ROYAUME DE PERSE. 17

font faite de secours : ce qui a donné lieu au proverbe, malheureusement trop convenable à presque tous les hôpitaux de la terre, que le palais de santé est le palais de la mort.

P E R S E P O L I S.

A environ dix-huit lieues de Chiras, au milieu d'une vaste plaine, on trouve les ruines de Persépolis, bâtie sur les bords du fleuve Baudemir ou Bendemir, & qui fut mise en cendres par Alexandre, à la sollicitation de la courtisane Thais. A l'ouest de cette plaine & au pied d'une montagne, qui est de roche vive, on voit les débris de l'ancien palais de Darius, nommé communément la maison de Darius, & appelé par les habitans du pays *Chilminar*. Diodore de Sicile, (L. XVII, Chap. LXXI.) après nous avoir appris qu'Alexandre exposa cette capitale du royaume de Perse au pillage de ses Macédoniens, à la réserve du palais royal, décrit ce palais en ces termes. « Ce superbe » édifice, dit-il, ou ce palais royal est ceint » d'un triple mur, dont le premier, qui était » d'une grande magnificence, avait seize cou- » dées d'élévation, & était flanqué de tours ; » le second, semblable au premier, quant à la » structure, était deux fois plus élevé ; le troi- » sième est quarré, taillé dans le roc, & a » soixante coudées de hauteur : le tout était » bâti d'une pierre très-dure, & qui pro- » mettait une stabilité éternelle. A chacun des

Tome III.

B

18 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» côtés , il y a des portes d'airain , & des
» palissades de même métal , hautes de vingt
» coudées ; les dernières pour donner de la
» terreur , les autres pour la sûreté du lieu.
» A l'orient du palais , est une montagne
» appelée la montagne royale , qui en est
» éloignée de quatre cents pieds , & où sont
» les tombeaux des rois. »

Le voyageur Thévenot & le célèbre le Brun nous ont donné des descriptions détaillées des superbes ruines de Persépolis ; mais en s'efforçant l'un & l'autre de louer ces étonnans restes de la grandeur des Perses , ils ne réussirent jamais à nous persuader que ce sont des monumens de goût.

S U Z E.

Suze est la capitale de la Suziane ou Khuisistan ; elle était autrefois celle de tout l'empire des Perses : elle est située à trente-quatre lieues au sud-ouest d'Ispahan , sur le Caron , qui est le fleuve Eulée des anciens. Les habitans du pays l'appellent Schousch ou Schoufchster , & ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houcheng , ou Houdschenk , troisième roi de Perse de la première dynastie des Pischdadiens : une autre tradition porte que Titchon , à qui la fable donne l'aurore pour épouse , fut le fondateur de cette ville. Cyrus en avait fait la capitale de son empire ; il y avait , dit l'historien , un superbe palais , soutenu par des colonnes d'or , enrichies de pierres précieuses d'un

IQUE
, & des
de vingt
ner de la
du lieu.
montagne
ui en est
où sont

élabre le
ns détail-
lis; mais
ces éton-
es, ils ne
r que ce

ou Khu-
out l'em-
te-quatre
e Caron,
. Les ha-
ou Schouf-
elle a été
k, troisiè-
nastie des
re que Ti-
épouse,
s en avait
t, dit l'his-
des colon-
euses d'un

DU ROYAUME DE PERSE. 19
prix inestimable : les rois de Perse venaient
passer tous les hivers dans cette ville, qui
jouit alors d'un air doux & tempéré. C'est
sur le rivage du fleuve Eulée que le prophète
Daniel eut la vision du béliet à deux cornes,
& du bouc qui n'en avoit qu'une. On y a
vu longtems son tombeau, mais actuellement
il est couvert par les eaux. C'est à Suze que
Darius, fils d'Hystapes, que l'écriture nom-
me Assuerus, donna le fameux édit contre
les malheureux Juifs; Either sauva sa nation,
& le perfide Aman fut puni de sa trahison.
Cette ville ne conserve rien de son ancienne
splendeur; on n'y remarque plus que des
ruines & des décombres, & en vain un bar-
bare conquérant y chercherait les neuf mille
talens d'or monnoyé, & les quarante mille
d'or & d'argent en lingots qu'Alexandre en
emporta. Ceux qui veulent visiter les tom-
beaux d'Esther & de Mardochee, se rendent
à Hémédam, ville de la Caramanie, où les
anciens rois de Perse ont longtems fait leur
séjour pendant l'été, & qui fut bâtie par Ar-
phaxad, roi des Médes. Ces tombeaux sont
construits de briques, revêtues de bois peints
en noir, & occupent une place honorable
dans une espèce de chapelle au milieu de la
synagogue que les Juifs ont dans la ville.
Les dévots de cette nation font de tous les
pays voisins de fréquens pèlerinages à ces
sépultures, & ils y portent cet esprit de re-
connaissance, que doivent imprimer les grands
bienfaits dans les ames honnêtes.

20 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

On trouve encore dans la Perse plusieurs autres villes, mais moins recommandables que les précédentes. Sultanie, dans la Parthide, ou le Frakatzem, a été autrefois la capitale du royaume des Parthes, & s'appelait alors Tigranocerte. Longtems une des plus opulentes villes de l'Asie & la résidence de plusieurs rois de Perse; elle n'offre plus maintenant qu'un affreux monceau de ruines. Casbin, dans la même province, n'a rien d'absolument remarquable: à Sava on montre une superbe mosquée, où l'on dit que Samuel a été enterré. Rey, dont les annales Persannes vantent l'antiquité & l'ancienne splendeur, & qu'elles nomment la reine des villes, l'épouse du monde, & le marché de l'univers, ne présente aux yeux que de tristes restes de sa magnificence: elle contenait, au rapport des historiens Asiatiques, plus d'un million de maisons, six mille quatre collèges, seize mille six cents bains, douze mille moulins, dix-sept cents canaux, & treize mille caravenserafs. Ce qu'on peut inférer de ce récit exagéré, c'est que Rey, beaucoup avant & même dans le neuvième siècle de l'ère chrétienne, était une ville immense & extrêmement riche.

La ville de Com est moins célèbre par la magnificence de ses bâtimens & de ses mosquées, que par quatre cents petites chapelles où repoient les corps de tous les descendans d'Ali, gendre de Mahomet, que le peuple révère comme des saints. On y remarque

DU ROYAUME DE PERSE. 21

aussi une superbe mosquée, & à ce qu'on prétend, la plus somptueuse de l'Asie, où sont enterrés les rois Abas & Séfi: le tombeau de Farmé, parente d'Ali, occupe le milieu de l'intérieur du temple: il est couvert d'un drap d'or & entouré d'un balustre d'argent. Les moullas qui desservent cette mosquée, dans les tems de calamité, offrent les reliques de cette prétendue sainte à la vénération des fidèles Musulmans, & cette dévote cérémonie attire dans la ville une quantité prodigieuse de pèlerins, & est d'un produit considérable pour les prêtres. Cachan est renommé pour ses manufactures de velours, de satins, & de brocards d'or & d'argent. On ne doit faire mention de la ville de Nohaven, dans la province de Kirman, que parce que les Orientaux sont dans la ferme persuasion qu'elle a été fondée par le patriarche Noé: les Mahométans, commandés par Omar, gagnèrent sous les murs de cette place, une victoire signalée sur les Persans. Les Arabes nomment cette journée la victoire des victoires.

Dans la province de Mazenderan ou Tabéristan, que l'on appelle communément le jardin de la Perse, on trouve d'Jurdjan, ville charmante, qui jouit d'un air pur & de l'abondance de tous les biens nécessaires à la vie. Les gouverneurs de cette province font leur séjour à Amol, ville à trente lieues de d'Jurdjan, située au pied du mont Taurus. Afrhées, autre ville de la même province, mais plus

22 DESCRIPTION GÉOGRAPH. &c.

proche de la mer , offre aux regards curieux de superbes palais , des jardins d'une beauté peu commune , & une campagne riante & fertile.

On ne s'arrête guères dans la province de Korasan , que pour visiter le tombeau de l'iman Riza de la famille d'Ali , dans la ville de Mesched , & pour admirer la situation de Hérat , autrefois Aria , que l'on croit avoir été bâti par Nabuchodonosor , ou par Alexandre : cependant la ville de Mérou , fondée par une fille du roi Artaxercès Longuemain , mérite d'être remarquée par sa position au milieu d'une plaine de sables , d'où l'on tire une grande quantité de sel. Balk , dans la même province , exige aussi quelque considération , par rapport à la beauté de ses édifices , & le titre qu'elle a porté de capitale du royaume de Perse. L'Oxus coule à travers ses campagnes & les fertilise : trois fameux conquérans sont en horreur dans cette ville , Alexandre , Tamerlan & Gengiz-kan , tous trois la saccagèrent en différens tems. On n'ôterait pas de la tête des habitans de Balk , que leur ville a été fondée par Bacchus , & que ce héros , à son retour des Indes , y célébra des fêtes & des jeux.



H. &c.
curieux de
beauté peu
& fertile.
province de
beau de
s la ville
situation
on croit
, ou par
Méroü,
cès Lon-
e par sa
fables,
de sel.
rige aussi
la beau-
porté de
xus cou-
fertilise :
eur dans
& Gen-
différens
habitans
dée par
our des

CHAPITRE II.

Précis de l'histoire des Perses.

IL n'y a point de nation sur la terre qui ne se soit efforcée de reculer son origine, & de relever par des fables les premières années de son existence en corps de peuple. Les Perses ne sont pas exempts de ce reproche ; peu satisfaits de la certitude d'une haute antiquité, ils ont voulu fixer le commencement de leur monarchie, immédiatement après la création du monde : & si nous nous donnons la peine de recueillir quelques-unes des extravagances que débitent à ce sujet les auteurs Orientaux, c'est moins pour engager le lecteur à y donner quelque créance, que pour le mettre à portée d'examiner comment, à l'aide des rêveries des rabbins, ils sont parvenus à défigurer les anciennes écritures, ainsi que les traditions les mieux conservées.

Caiumarath, selon les historiens de la nation, a été non-seulement le premier roi de la Perse, mais aussi le premier roi du monde ; & si l'on daigne en croire quelques-uns d'entr'eux, c'est Adam lui-même : d'autres veulent qu'il fût fils d'Adam & frère de Seth, & le plus grand nombre fils de Mahaléel & contemporain d'Enoch. Cependant Beidhavi, auteur Arabe, plus réservé que ses prédécesseurs, ne fait vivre ce monarque qu'après le

déluge, & soutient que Caiumarath n'était ni le premier, ni le second, mais seulement le troisième Adam, fils de Sem, fils de Noé ; & que par conséquent il ne doit tenir le rang de premier que par rapport aux Perses. Quoiqu'il en soit, ce prince est le premier qui soit monté sur le trône, qui ait porté le sceptre ou la couronne royale, & qui ait levé des tributs sur ses peuples, si nous nous en rapportons à Ferdussi, dans son Histoire royale de Perse.

Caiumarath vécut, dit-on, près de mille ans. Reconnu pour roi par les habitans de la Médie, qu'il avait moins subjugués par la force, que par la douceur de ses instructions, il les engagea à sortir de leurs cavernes pour venir fonder & bâtir des villes, & entr'autres celle de Balk. On lui attribue l'invention des étoffes de laine, de poil, de coton & de soie, qui fit quitter aux hommes les peaux de bêtes dont ils se couvraient avant lui, & celle de la fronde & des autres instrumens propres à jeter des pierres, seules armes en usage dans ces tems reculés. Ce premier monarque des humains, après cinq cents trente années de règne, se lassâ sans doute de leur commander, & remit la souveraineté entre les mains de son fils Siamek. Il retourna dans la caverne, qui avait été sa première demeure, bien résolu d'y employer ce qui lui restait de jours à prier & à adorer le Créateur de l'univers ; mais la mort de Siamek ne lui permit pas de suivre

ce pieux dessein. Il reprit , malgré lui , les rênes du gouvernement , & mourut regretté de ses sujets , après trente années glorieusement écoulées pendant ce second règne.

Caiumarath , au rapport du célèbre Khondemir , fut le premier qui exigea que ses sujets lui baissassent les pieds ; coutume que ses successeurs ont conservée jusqu'à présent , & dont la cérémonie , qui est en même tems une marque de respect , & un acte de la prestation de foi & hommage des princes vassaux ou feudataires envers leurs souverains , est venue jusqu'à nous , & nous sert encore à témoigner notre soumission au chef visible de l'église. Le même auteur dit , que ce monarque prit le nom d'Adam , & qu'il régna dans la province d'Adirbeitzan , au pied du mont Ararat , où les premiers enfans de Noé établirent apparemment leur demeure , après leur sortie de l'arche : il ajoute que Caiumarath avait un frère qui le quitta pour aller chercher un autre établissement ; qu'à quelque tems de-là , les deux frères se cherchant avec une égale ardeur , se rencontrèrent enfin dans un lieu qu'ils nommèrent Balk , parce que ce mot signifie en Persan des caresses mutuelles , & qu'ils y fondèrent une ville , qui dans la suite devint considérable : il prétend que ce prince eut deux fils , dont l'aîné fut tué à la chasse par des brigands , & le second , qui est celui dont nous avons déjà fait mention , fut assassiné par les géants.

Pour bien entendre ce que Khondemir

prétend exprimer par le mot *Géant*, il est nécessaire d'instruire le lecteur d'une fable déposée dans la plus grande partie des ouvrages sérieux des auteurs Orientaux. Dieu, après la création de l'univers, mais avant celle du premier homme, créa les dives ou génies, à qui il donna le gouvernement de ce monde pendant l'espace de sept mille ans, après lequel tems les péris, autre espèce de génies, devaient leur succéder, sous la conduite d'un d'entr'eux qui serait leur souverain absolu. Ces deux sortes de créatures, ni hommes, ni anges, tombèrent dans la défobéissance, & Dieu pour les punir, leur donna pour chef Eblis, créature plus noble que les dives & les péris, formée de l'élément du feu, & élevée parmi les anges. Eblis ayant reçu les ordres de l'Eternel, descendit du ciel, & fit la guerre aux dives & aux péris, qui s'étaient unis pour leur commune défense. Quelques dives prirent cependant le parti d'Eblis, & demeurèrent sur la terre jusqu'à la création d'Adam, & même jusqu'au règne de Salomon, qui en eut à son service. Eblis, avec ce secours, combattit ses ennemis & se rendit maître de l'univers; mais il ne fut pas plus sage que les créatures qu'il venait de dompter: il dit avec impiété; « Qui est semblable à moi! Je monte » au ciel quand je veux: je descends sur la » terre lorsqu'il me plaît; & si j'y demeure, » je la vois soumise à mes volontés. » Dieu, indigné de cet orgueil, créa le genre humain,

qu'il tira de la terre & la lui donna à gouverner : il voulut même obliger Eblis & les anges à adorer Adam qu'il venait de créer ; mais cet esprit superbe refusa d'obéir : c'est pourquoi Dieu le dépouilla de sa souveraineté, & lui donna sa malédiction, ce qui lui fit donner le nom d'*Iba*, qui signifie le réfractaire ; celui de *Scheitan* ou *Satan*, c'est-à-dire le calomniateur, & celui d'Eblis qui veut dire le désespéré ; car son premier nom était *Hareth*, qui signifie gouverneur & gardien.

Revenons à Caiumarath. On trouve dans l'histoire, ou, pour mieux dire, dans le roman de sa vie, un trait qui n'a pu être puisé que dans les livres des rabbins. L'auteur dit, qu'Adam après son péché, fut séparé de sa femme Eve pendant un espace de tems assez considérable, & qu'un jour s'étant endormi au pied du mont Arafat, qui est auprès de la Mecque, il fut tellement frappé de l'idée de posséder sa chère épouse, que près de lui il crût une plante, qui prit aussi-tôt la figure humaine, & devint bientôt ce Caiumarath dont nous parlons.

Les rabbins disent à-peu-près la même chose. Ils ont imaginé qu'Adam, pendant l'espace de tems qu'ils appellent son deuil, causé par la mort de son fils Abel, se sépara d'Eve, & seul produisit des *Ginnes*, c'est-à-dire, des créatures qui n'étaient ni hommes, ni anges. Cette tradition orientale a fait tomber dans l'erreur quelques anciens docteurs,

qui ont prétendu que les anges avaient des corps, & leur ont appliqué ce qui est dit dans la Genèse des enfans de Dieu, qui convoitèrent les filles des hommes.

Ce court exposé doit faire connaître jusqu'à quel point les Orientaux ont défiguré les livres qui leur sont parvenus, & les traditions qui ont passé jusqu'à eux. Au reste, ils ne sont point d'accord sur la religion de Caiumarath; quelques-uns veulent qu'il ait embrassé celle des patriarches Seth & Enoch: mais d'autres le font auteur du magisme, c'est-à-dire, de l'ancienne religion des mages adorateurs du feu, que Zoroastre rétablit après plusieurs siècles. Ils disent, pour le prouver, que Caiumarath ayant recouvré le corps de son fils assassiné par les géants, le fit inhumer & allumer sur sa fosse un grand feu, qui y fut toujours entretenu, d'où est venu le culte superstitieux du feu, dont les peuples firent leur divinité.

Telles sont les fables absurdes qui servent de fondement à l'histoire des anciens Perses. Cette dynastie de leurs premiers rois est appelée celle des Pischdadiens, du mot *Pisch*, qui en Persan signifie *premier*, & de *Dad*, justice, comme si ces princes avaient été les premiers administrateurs de la justice: elle comprend tous les rois qui composent celles que nous appellons les monarchies des Assyriens, Chaldéens, Babyloniens, Médes & Perses. Les Orientaux ne comptent qu'onze rois dans cette dynastie; & pour arranger

leur calcul, ils donnent à quelques-uns de ces monarques des regnes de plusieurs centaines d'années, séparés par de tres-longes inerrègnes : mais d'autres historiens plus raisonnables produisent une liste de vingt-huit rois de cette famille, dont le dernier fut un certain Galtab ou Kistab, fils de Zoub.

Mais, sans chercher infructueusement à débrouiller l'histoire de ces premiers tems, venons à Cyrus, qui est regardé comme le fondateur de la monarchie des Perses.

Cyrus était fils de Cambyse, roi de Perse, & de Mandane, fille d'Astyage, roi des Médes, & naquit un an après Cyaxare son oncle, frère de Mandane. Les Perses alors divisés en douze tribus, n'occupaient qu'une seule province de ce vaste empire, qui dans la suite a porté leur nom, & ne faisaient pas tous ensemble au-delà de cent vingt mille hommes. Le jeune Cyrus fut élevé dans les écoles publiques, avec les autres enfans de son âge, suivant l'usage de la nation. Il fit ses premières armes sous Cyaxare son oncle, devenu roi des Médes, par la mort de son pere Astyage. Les Lydiens défaits, leur roi Crésus prisonnier, Cyrus marcha contre les Assyriens, & vint mettre le siège devant Babylone. Ce n'était point l'orgueil de se faire un nom illustre qui fit entreprendre à ce prince la conquête de cette superbe ville, Dieu l'avait choisi pour être le ministre de ses vengeances ; l'Éternel avait fixé l'instant

30 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

de la ruine de Babylone, il allait sans le
savoir accomplir les prophéties. « Aiguisez
» vos flèches, remplissez vos carquois, dit
» le prophète Jérémie (LI, 11) en parlant
» aux Mèdes & aux Perses, le Seigneur a
» suscité le courage des rois de Médie : il a
» formé sa résolution contre Babylone, afin
» de la perdre, parce que le tems de la
» vengeance du Seigneur est arrivé, le tems
» de la vengeance de son temple. »

» Pouffez des cris & des hurlemens, parce
» que le jour du Seigneur est proche . . . jour
» cruel, plein d'indignation, de colère & de
» fureur . . . Je vais visiter dans ma colere
» le roi de Babylone & son pays, comme
» j'ai visité le roi d'Assur (de Ninive.)

» Attaquez cette ville impie, rendez-lui
» ses œuvres, traitez-la comme elle a traité
» les autres, n'épargnez point les jeunes
» gens, exterminiez les troupes... Quiconque
» sera trouvé dans ses murailles sera tué :
» tous ceux qui se présenteront pour la dé-
» fendre passeront au fil de l'épée; les enfans
» seront écrasés contre la terre à leurs yeux :
» leurs maisons seront pillées & leurs femmes
» seront violées. Je vas susciter contre eux
» les Mèdes qui ne chercheront point d'ar-
» gent, & qui ne se mettront point en peine
» de l'or; mais ils perceront les petits en-
» fans de leurs flèches, ils n'auront point de
» compassion de ceux qui sont dans les en-
» traîles de leurs mères, & ils n'épargne-
» ront point ceux qui ne sont que de naître ...

» Malheur à toi, fille de Babylone ! Heureux
 » celui qui te rendra tous les maux que tu
 » nous as faits ! Heureux celui qui prendra tes
 » petits enfans & les écrasera contre la terre !
 » Babylone, (*Isaïe 13, 19, 22.*) si magnifi-
 » que & si superbe, cette reine entre les
 » royaumes du monde, qui avait porté dans
 » un si grand éclat l'orgueil des Chaldéens,
 » sera détruite, comme le Seigneur renversa
 » Sodome & Gomorrhe. Elle ne sera plus habi-
 » tée ; on ne la rebâtera jamais. Les Arabes n'y
 » dresseront pas mêmes leurs tentes, & les
 » pasteurs n'y viendront point pour y faire
 » reposer leurs troupeaux. Mais les bêtes sau-
 » vages s'y retireront ; les maisons seront rem-
 » plies d'oiseaux funestes & nocturnes : les
 » autruches y viendront habiter... Les hiboux
 » hurleront à l'envi, & les dragons feront
 » leur demeure dans ses palais de délices...
 » (*14. 23. 24.*) Je la rendrai la demeure des
 » hériffons ; je couvrirai d'un marais le lieu
 » qu'elle occupe maintenant ; je rechercherai
 » avec soin jusqu'à ses moindres vestiges
 » pour les effacer. Le Seigneur des armées
 » a fait ce serment : je jure que ce que j'ai
 » résolu arrivera, & que ce que j'ai arrêté
 » s'exécutera. »

La divine providence qui voulait se ser-
 vir de Cyrus comme d'un instrument pour
 accomplir ses desseins & sa miséricorde sur
 son peuple, avait nommé ce prince par son
 nom plus de deux cents ans avant sa naissance.
 « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus (*Isaïe*

» 4), 1, 4.) qui est mon Christ, que j'ai pris
 » par la main pour lui assujettir les nations,
 » pour mettre en fuite les rois, pour ouvrir
 » devant lui toutes les portes sans qu'aucune
 » lui soit fermée. Je marcherai devant vous :
 » j'humilierai les grands de la terre : je rom-
 » prai les portes d'airain, & je briserai les
 » gonds de fer. Je vous donnerai les trésors
 » cachés, & les richesses secrettes & incon-
 » nues, afin que vous sachiez que je suis le Sei-
 » gneur, le Dieu d'Israël, qui vous ai appelé
 » par votre nom, à cause de Jacob qui est
 » mon serviteur, d'Israël qui est mon élu. »

Ces terribles prophéties furent accomplies à la lettre. Tandis que Cyrus disposait tout pour un assaut général qu'il voulait donner à Babylone, l'impie Balthasar, au milieu d'un grand festin, vit son arrêt tracé sur le mur, par une main invisible. Effrayé de cette vision, ce roi fait approcher tous ses sages, ses devins, ses astrologues pour lire cette écriture & pour en expliquer le sens ; mais comme cette sentence était écrite en lettres hébraïques, personne ne la put déchiffrer : il fit venir Daniel, qui, après lui avoir reproché tous ses crimes & son affreuse impiété, la lui expliqua avec une liberté véritablement prophétique. « Voici, lui dit-il, ce qui est écrit :
 » MANE', THECEL, PHARE's. (nombre, poids,
 » division.) Mané signifie, Dieu a comté les
 » jours de votre règne & en a marqué la fin.
 » Thecel, vous avez été pesé dans la balance,
 » & on vous a trouvé trop léger. Pharés,
 » votre

RE

que j'ai pris
s nations ,
our ouvrir
qu'aucune
vant vous :
e : je rom-
briserai les
les trésors
& incon-
suis le Sei-
ai appelé
bb qui est
on élu. »
accomplies
osait tout
donner à
lieu d'un
r le mur,
te vision,
, ses de-
écriture
is comme
s hébraï-
er : il fit
reproché
té, la lui
nent pro-
est écrit :
re, poids,
mpté les
ué la fin.
balance,
Pharés ,
» votre

DES PERSES.

33

» votre royaume a été divisé, & il a été donné
» aux Mèdes & aux Perses. » Quelque dé-
solante que fût cette explication, comme
elle semblait porter plus sur l'avenir que sur
le présent, le roi se rassura, & crut pou-
voir trouver quelque expédient pour en dé-
tourner les effets ; c'est pourquoi, renvoyant
au lendemain la discussion des moyens dont
on se servirait pour repousser l'ennemi, il se
remit à table, & passa le reste de la nuit dans
la débauche.

Cependant Cyrus avait ordonné à ses sol-
dats de pénétrer dans la ville en même
tems par l'endroit où l'Euphrate y entrait &
par celui où il en sortait ; & pour rendre
le lit du fleuve guéable, il avait fait ouvrir
des tranchées, afin d'y faire écouler les eaux.
Tout réussit ainsi qu'il l'avait projeté. Les
deux corps commandés pour cette expé-
dition s'avancent en silence, précédés par
des guides sûrs : ils gagnent les quais de
l'Euphrate, & trouvent ouvertes des portes
d'airain qui y communiquent de la ville, & qui
sans la négligence des assiégés, se trouvant fer-
mées, étaient seules capables de faire manquer
l'entreprise ; mais Dieu avait jetté le trouble
dans l'esprit des Babyloniens, & il condui-
sait les Perses. Les assiégeans une fois dans
la ville, firent main-basse sur tout ce qui se
présenta, le massacre fut général ; & le roi,
percé de coups, fut un des premiers qui rou-
git la terre de son sang. Ainsi finit l'em-
pire des Babyloniens qui avait duré deux

Tome III.

C

34 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

cens dix ans , depuis le commencement du règne de Béléfis , ainsi fut anéantie Babylone cinquante ans précisément après qu'elle eût détruit Jérusalem & son temple.

Afin sans doute que les prédictions des prophètes fussent accomplies dans tous leurs points , les rois de Perse , maîtres de Babylone , bâtirent Ctésiphon des débris de la ville conquise ; & , comme il ne restait plus que l'enceinte de ses murailles , ils en firent un parc , où ils enfermèrent des bêtes sauvages pour la chasse.

Après la prise de Babylone , & la mort de Cyaxare & de Cambyse , Cyrus , devenu seul souverain de l'empire des Perses , donna , à la sollicitation de Daniel , ce célèbre édit , qui permettait aux Juifs de retourner à Jérusalem , & cette même année était la soixante-dixième de leur captivité à Babylone. Il leur remit les vases du temple que Nabuchodonosor avait fait enlever , & ils partirent sous la conduite de Zorobabel pour retourner dans la Judée ; voici les propres termes de ce fameux édit : (Esdr. I. 1. 4.) » La première année de Cyrus roi de Perse , le Seigneur , pour accomplir la parole qu'il avait prononcée par la bouche de Jérémie , suscita l'esprit de Cyrus , roi de Perse , qui fit publier dans tout son royaume cette ordonnance même par écrit. Voici ce que dit Cyrus , roi de Perse : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre , & m'a commandé de lui bâtir

ncement du
ie Babylone
qu'elle eût

ditions des
s tous leurs
es de Baby-
lébris de la
e restait plus
s en firent un
ètes sauvages

, & la mort
Cyrus, devenu
Perfes, don-
, ce célèbre
e retourner à
était la foi-
à Babylone.
e que Nabu-
ils partirent
our retourner
s termes de
) » La pré-
erse, le Sei-
le qu'il avait
érémie, sus-
erse, qui fit
ne cette or-
Voici ce que
Seigneur le
es royaumes
de lui bâtir

DES PERSES.

35

» une maison dans la ville de Jérusalem qui
» est en Judée. Qui d'entre vous est de son
» peuple? Que son Dieu soit avec lui, qu'il
» aille à Jérusalem qui est en Judée & qu'il
» rebâtisse la maison du Seigneur Dieu d'Is-
» raël, & que tous les autres, en quelques lieux
» qu'ils habitent, l'assistent du lieu où ils
» sont, soit en argent & en or, soit de tous
» leurs autres biens, & leurs bestiaux, outre
» ce qu'ils offrent volontairement au peuple
» de Dieu qui est à Jérusalem. »

Cyrus régna neuf ans depuis la prise de Babylone, c'est-à-dire, depuis l'an du monde trois mille quatre cens soixante-six, jusqu'en trois mille quatre cens soixante-quinze; avant Jésus-Christ, cinq cens vingt-cinq ans, & cette grande monarchie dura deux cens six ans sous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. On fait l'histoire de ce Darius, surnommé Codomanus, qui fut vaincu par Alexandre le grand, après six années de règne, & dont la défaite entraîna la ruine de l'empire des Perfes. Cette redoutable monarchie, soumise quelque tems aux Macédoniens, & ensuite aux Parthes, brisa enfin ses fers vers l'année deux cens vingt-six de Jésus-Christ; & reconnut pour roi un simple soldat, qui prit le nom d'Artaxare, régna avec gloire, & rétablit l'empire des Perfes, en cinq cens trente-un de l'ère chrétienne. Nouschirwan monta sur le trône, & rendit à la Perse son ancien lustre; il poussa ses conquêtes dans les deux

26 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

Arabes, Heureuse & Pétrée, il soumit les Arabes, les Tartares; & portant ses armes victorieuses jusqu'aux frontières de la Chine, il força les peuples voisins du Gange & les empereurs Grecs à lui payer tribut. Tous les ouvrages des Orientaux sont remplis des éloges de ce prince, auquel leurs auteurs donnent les noms de juste, vaillant, généreux & père des peuples. Son testament, extrait d'un manuscrit Turc, justifie tout ce qui en a été écrit. « Moi, Nouschirwan, » qui possède le royaume de Perse & des » Indes, j'adresse mes dernières paroles à » Hormizdas mon fils aîné, afin qu'elles soient » pour lui une lumière dans les ténèbres, » un chemin droit dans le désert, une étoile » sur la mer de ce monde. »

» Lorsqu'il aura fermé mes yeux, qui déjà » ne peuvent plus soutenir la lumière du » soleil, qu'il monte sur mon trône, & que » de-là il jette sur mes sujets une splendeur » égale à celle de cet astre. Il doit se souve- » nir que ce n'est pas pour eux-mêmes que » les rois sont revêtus du pouvoir souverain, » & qu'ils ne sont à l'égard du reste des » hommes, que comme le ciel est à l'é- » gard de la terre. La terre produira-t-elle » des fruits, si le ciel ne l'arrose?

» Mon fils, répandez d'abord vos bien- » faits sur vos proches, ensuite sur les moin- » dres de vos sujets. Si j'osais, je me propo- » serais à vous pour exemple, mais vous en » avez de plus grands. Voyez ce soleil, il

il soumit les
 ses armes
 de la Chine,
 Gange & les
 tribut. Tous
 remplis des
 leurs auteurs
 allant, géné-
 n testament,
 stifie tout ce
 ouschirwan,
 Perse & des
 es paroles à
 u'elles soient
 es ténèbres,
 rt, une étoile

eux, qui déjà
 lumière du
 rône, & que
 ne splendeur
 loit se souve-
 k-mêmes que
 ir souverain,
 du reste des
 el-est à l'é-
 roduira-t-elle
 se?

rd vos bien-
 sur les moin-
 je me propo-
 mais vous en
 ce soleil, il

DES PERSES.

» part d'un bout du monde pour aller à
 » l'autre; & s'il change de route tous les
 » jours, s'il se cache & se montre ensuite,
 » ce n'est que pour faire du bien à tous. Ne
 » vous montrez donc dans une province que
 » pour lui faire sentir vos graces; &, lorsque
 » vous la quitterez, que ce ne soit que pour
 » faire éprouver à une autre les mêmes biens.

» Il est des gens qu'il faut punir, le soleil
 » s'éclipse: il en est d'autres qu'il faut récom-
 » penser, & il se montre plus beau qu'il
 » n'était auparavant. Il est toujours dans le
 » ciel: soutenez la majesté royale: il marche
 » toujours, soyez sans cesse occupé du soin
 » du gouvernement. Mon fils, présentez-vous
 » souvent à la porte du ciel pour en implo-
 » rer le secours dans vos besoins, mais pu-
 » rifiez votre ame auparavant. Les chiens
 » entrent-ils dans le temple? Si vous observez
 » exactement cette règle, le ciel vous exau-
 » cera; vos ennemis vous craindront, vos
 » amis ne vous abandonneront jamais; vous
 » ferez le bonheur de vos sujets, ils feront
 » votre félicité. ».

» Faites justice, réprimez les insolens, sou-
 » lagez le pauvre, aimez vos enfans, proté-
 » gez les sciences, suivez le conseil des
 » personnes expérimentées, éloignez de vous
 » les jeunes gens, & que tout votre plaisir
 » soit de faire du bien. Je vous laisse un
 » grand royaume, vous le conserverez si
 » vous suivez mes conseils; mais vous le
 » perdrez, si vous en suivez d'autres. »

Tels furent les derniers élans de l'ame de Cosroès le grand , surnommé Nouschirwan. Son fils Hormizdas ne suivit point ses traces ; capricieux, avare, injuste, sanguinaire, le fléau de ses sujets, il fut déposé juridiquement par le consentement unanime de la nation assemblée ; & son fils qui ne prit sa place que pour la souiller, le fit poignarder dans sa prison. L'horreur d'un tel forfait révolta tous les esprits. Les peuples se mutinèrent : un certain Waranes, homme d'un mérite distingué, se mit à leur tête, il poursuivit le parricide, qui se vit contraint d'abandonner le royaume. L'usurpateur Waranes ne jouit pas long-tems du fruit de ses premiers succès ; obligé de fuir lui-même, il fut chercher un asyle chez les Tartares qui l'empoisonnèrent.

C'est sous le règne de Cosroès le grand, qu'en cinq cens soixante - dix l'impôseur Mahomet naquit à la Mecque, & ce fut pendant les guerres civiles qui ravagèrent la Perse, pendant la criminelle administration de son fils, que ce faux prophète étendit sa puissance & sa religion dans ce royaume. La fameuse bataille de Madain gagnée sur le roi Hormizdas IV, par les lieutenans d'Omar, successeur de Mahomet, acheva de faire passer la Perse sous la domination des Arabes. Nous en parlerons dans le chapitre où nous traiterons de l'établissement du musulmanisme dans ce royaume malheureux, qui avoit été si florissant sous les règnes de Cyrus & de Nouschirwan.

La Perse resta dans cet état d'humiliation jusqu'à l'année douze cens cinquante-huit, qu'elle rompit ses liens, vit les rênes de son gouvernement entre les mains d'Haalou, qui, à main armée, fut s'applanir le chemin du trône & recouvra ce royaume. Mais les Persans commençaient à peine à respirer, c'est-à-dire, qu'un siècle s'était à peine écoulé, qu'un nouveau fléau vint fondre sur eux. Tamerlan, khan des Tartares, s'empara de la Perse, l'an 1369, subjuga les Parthes, & prit prisonnier Bajazet I, en 1402.

Timur-Lenk, ou le Boiteux, que nous appellons Tamerlan, naquit l'an 736 de l'Hégire, qui répond à l'année 1335 de Jésus-Christ. Il était par droit d'hérédité souverain de Samarcande, & des provinces situées au-delà du Gihon & de l'Oxus. Il essaya ses premières armes contre l'émir de Cargan, qu'il déposa, & mit son fils à sa place. Il épousa la fille de ce dernier, pour récompense de ses services : son beau-père lui confia le gouvernement de la ville de Casch, son pays natal, avec toutes ses dépendances, qui avait autrefois appartenu en propre à ses ancêtres; & prêt à retourner dans son royaume des Gètes, il laissa Tamerlan sous l'autorité de sultan Hussein son fils.

Hussein & Tamerlan vécurent pendant quelque tems en assez bonne intelligence; mais des intrigues de courtisans, toujours fourbes, flatteurs & jaloux, les ayant brouil-

lés, Tamerlan prit les armes, assiégea Hussein dans la ville de Balk, & le fit son prisonnier, l'an de l'Hégire 771, que l'on peut regarder comme l'époque de l'empire de ce fameux conquérant.

Après la mort d'Hussein, Tamerlan prit possession du trône des descendans de Gengiz-Khan, dans la ville de Samarende, & ayant assemblé une armée formidable, l'an 782 de l'Hégire, il passa l'Oxus, & entra dans la province de Khorassan qu'il soumit en partie. Les années suivantes, marchant toujours de conquêtes en conquêtes, il parvint non-seulement à soumettre toutes les provinces de la Perse, mais même la Mésopotamie, les Indes, la Cilicie, la Natolie, la Syrie, & termina glorieusement l'année de l'Hégire 804, par l'éclatante victoire qu'il remporta dans la plaine qui est entre les villes d'Ancyre & de Césarée, sur Bajazet, sultan des Turcs. Ce fameux conquérant se proposait de porter la guerre dans le Catai, c'est-à-dire, dans la Chine septentrionale, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, l'an de l'Hégire 807.

Tamerlan descendait de Gengiz-Khan par les femmes; il n'était ni de la religion Musulmane, ni de celle du grand Lama: content de reconnaître un seul Dieu, comme les lettrés Chinois, il l'adorait dans le cœur, & marquait beaucoup d'indifférence pour tout ce qu'on nomme culte; jamais il ne fut persécuteur. Les Musulmans, les dévots au

IRE
Mégas Huf-
fit son pri-
e l'on peut
mpire de ce

merlan prit
s de Gen-
de, & ayant
, l'an 782
tra dans la
t en partie.
oujours de
vint non-
provinces
opotamie,
la Syrie,
de l'Hé-
qu'il rem-
les villes
et, sultan
se propo-
tai, c'est-
ale, lors-
ni le con-
807.
iz-Khan
religion
d Lama :
, comme
le cœur,
pour tout
fut per-
évôts au

DES PERSSES.

41

Lama, & les idolâtres étaient également bien traités dans son armée : pour s'avancer à un poste honorable, il suffisait de montrer de la valeur & de remplir ses devoirs. On lui reproche le faible de l'astrologie judiciaire ; eh ! depuis combien de tems avons-nous ouvert les yeux sur cette funeste erreur ? Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, & a occupé le trône de Perse jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes Tartares de la faction du maouton blanc s'en soit emparé ; en 1469.

Vers ce tems Uffum-Cassan, chef de cette nouvelle faction, ayant réduit la Perse sous ses loix, voulut assurer par la politique une puissance qu'il venait d'usurper par la force. Depuis l'établissement du musulmanisme par les cruels lieutenans d'Omar, les Persans ne voyaient qu'avec chagrin l'obligation où ils étaient de ne pouvoir aller en pèlerinage qu'à la Mecque. Ils brûlaient d'élever autel contre autel & d'opposer Ali à Omar. Un certain Xéque-Aidar, plus connu de nous sous le nom de Sophi, c'est-à-dire, sage, jeta les fondemens de ce fameux schisme, qui sépare les Turcs & les Persans, & qui a fait couler tant de ruisseaux de sang. Uffum-Cassan appuya de toute son autorité le projet politiquement religieux de Sophi, qui dans la suite, devenu trop redoutable, fut assassiné en 1499, par ordre de Sha-Rustan, usurpateur de la Perse.

42 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

Ismaël, fils de Sophi, aussi courageux que son père, entreprit de le venger & de soutenir ses nouveaux dogmes : il lève une armée de fanatiques comme lui, qui, quoique moins politiques & moins ambitieux, n'en sont que plus redoutables. Il se jette sur l'Arménie, le fer dans une main & l'alcoran dans l'autre : il tombe sur la Perse, la subjuge entièrement & pousse sa conquête jusqu'à Samarcande, après avoir humilié Sélim, empereur Turc. Son fils Tamas lui succède en 1524 : celui-ci combat Soliman, & laisse son trône en 1576 à Ismaël II son fils, qui eut pour successeur, en 1585, le fameux Sha-Abas, surnommé le grand par sa nation, & qui réellement fit de grandes choses : ce prince, d'un caractère dur & même cruel, affermit son autorité par la destruction d'une milice accoutumée depuis long-tems à faire trembler ses souverains. Sous son règne les villes de la Perse furent relevées : un grand nombre d'édifices publics s'élevèrent ; les chemins furent rétablis & devinrent de somptueuses promenades : d'utiles fondations assurèrent aux citoyens des secours nécessaires. Le Turc, repoussé au-delà de ses frontières naturelles, se vit contraint d'abandonner les provinces que les empereurs Soliman & Sélim avaient usurpées : Ormus, port du golfe Persique, pris par les Portugais, en 1507, fut repris par les Perses, qui, pour l'arracher à leur ennemi, implorèrent le secours des Anglais, en 1622. Les mœurs s'adoucirent sous son règne, les arts furent en honneur, & la police géné-

RE

rageux que
de soutenir
l'armée de
que moins
en sont que
l'Arménie,
dans l'autre :
ne entière-
Samarcan-
père Turc.
24 : celui-ci
en 1576 à
successeur, en
même le grand
de grandes
sur & même
de destruction
long-tems à
de son règne
s : un grand
virent ; les
ont de somp-
tations assu-
effaires. Le
ères naturel-
es provinces
im avaient
e Perse, que
re repris par
ur ennemi,
s, en 1622.
règne, les
plice. géné-

DES PERSES.

43

rale exactement observée. Il mourut en 1629,
& son fils Sha-Sophi, monarque lâche, mol-
& plongé dans la plus déshonorante débau-
che, fit sentir vivement aux peuples de la
Perse, la perte qu'ils venaient de faire. Le
Mogol s'empara de la province de Candahar,
& sultan Amurah IV prit d'assaut Bagdat en
1638. Depuis cette époque, les monarques
Persans, renfermés dans leur ferrail, entour-
rés d'infames eunuques, à qui ils confiaient
le soin du gouvernement du royaume, vi-
rent leur dignité avilie, leurs forces s'épuiser,
& l'empire marcher à grands pas vers sa
ruine totale. Sha-Husseïn, le dernier de ces
indignes souverains, plus foible encore que
ses prédécesseurs, fut enfin précipité du
trône au commencement de ce siècle, par
les Aghwangs, nation courageuse, qui ha-
bitait les montagnes du Candahar, & que
nous allons tâcher de faire connaître.

Les Aghwans, ainsi que tous les nations
orientales, font remonter leur origine jusqu'à
Noé. « Japhet, disent-ils, eut trois fils,
» Armen, Aghwan & Cardvel : les deux
» premiers restèrent dans l'Arménie, qui
» tire ce nom de celui de l'aîné, comme le
» Cardvel, qui fait partie de la Géorgie,
» tire le sien de celui du cadet, qui alla s'ha-
» bituer dans cette contrée ».
» Les familles d'Armen & d'Aghwan
» s'étant multipliées par les suites, les descen-
» dans du puîné sortirent de leur pays, &
» ils furent s'établir au pied du Soliman-Gouh,

44 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

» (montagne de Salomon ; c'est le Caucafe ,)
» chaînes de montagne qui sépare aujourd'hui
» d'hui le Candahar de l'empire des Indes. »

Sans entrer dans la discussion de cette origine , on peut certifier que les Aghwans habitaient le Candahar long-tems avant le commencement de l'ère chrétienne , & qu'ils n'ont soufferts depuis aucune transmigracion ; circonstance qui peut faire présumer qu'ils descendent de ces peuples établis depuis l'embouchure de l'Inde , jusqu'à celle de l'Oxus , & que l'antiquité a connus sous les noms d'Indoscythes , de Saques & de Massagètes. Une conformité de mœurs & d'usages appuie cette conjecture. Comme les Scythes , les Aghwans habitent sous des tentes ; comme eux , ils sont d'une agilité surprenante à cheval , vivent de peu , sont endurcis à la fatigue & formidables à leurs voisins , qu'ils accablent tôt ou tard , par leurs fréquentes excursions. On peut ajouter encore que , semblables aux Scythes par leur teint bazanné & olivâtre , ils leur ressemblent bien plus particulièrement par leur génie inquiet & remuant , & par leur amour extrême pour la liberté , que jusqu'ici rien n'a pu éteindre.

La nourriture ordinaire des Aghwans , est la viande à moitié cuite sur la flamme , ou sur du charbon , & du pain cuit en forme de galettes & cuit dans une tourtière. Avant leur conquête , ce pain leur servait d'assiette & la terre de table ; leur boisson est l'eau pure ; & soit horreur naturelle pour le vin , soit prin-

IRE

de Caucase,)
are aujourd'
des Indes. »
e cette ori-
s Aghwans
ns avant le
ne, & qu'ils
smigration;
r qu'ils des-
uis l'embou-
e l'Oxus, &
noms d'In-
agètes. Une
appuie cette
, les Agh-
omme eux,
e à cheval,
a fatigue &
ls accablent
excursions.
abables aux
olivâtre, ils
culièrement
ant, & par
té, que jus-
ghwans, est
me, ou sur
orme de ga-
Avant leur
assiette & la
eau pure; &
n, soit prin-

DES PERSES.

45

sepe de religion, ils sont les seuls entre les nations musulmanes, qui détestent les liqueurs enivrantes. Leur habillement est simple; ils portent une longue robe qu'ils relèvent jusqu'à la ceinture, & des caleçons fort larges faits de toile: plusieurs ont de petites bottines d'un cuir très-dur, qu'ils ne quittent plus sitôt qu'ils les ont chauffées: les autres ont la jambe nue & portent des babouches. A l'exception des fantons ou prêtres, aucun de la nation ne se rase, ni ne se peigne: on leur voit seulement conserver une touffe de cheveux à côté de chaque oreille, & leur tête est enveloppée d'un morceau de grosse toile qui, tombant du cou sur l'estomac, leur sert, entr'autre chose, à garantir leurs armes de la pluie.

Les femmes portent des caleçons pareils à ceux des hommes: elles ont des bottines, une robe traînante qu'elles attachent avec une ceinture au-dessus des mammelles & la tête rasée, à laquelle, pour ornement, elles attachent des queues de cheval, qui après y avoir fait un tour, leur retombent sur les talons: leurs oreilles sont chargées de pendants de verre d'une longueur considérable: les femmes seules ont la liberté de se montrer à visage découvert, mais les filles sont toutes voilées.

Ce peuple est cruel les armes à la main; mais il est humain après la victoire; il traite ses prisonniers avec douceur, jamais il ne les vend, & après en avoir tiré quelques services, il leur read la liberté. Sa langue est rude,

grosnière & n'a nul rapport avec une autre. Autrefois il n'était divisé qu'en deux tribus principales, dont l'une habitait sous le nom général d'Aghwan, & en particulier sous celui de *Cligi*, les montagnes de Candahar; & l'autre sous celui de *Boulouch*, occupait la plaine. Vers la fin du neuvième siècle, de ces deux tribus, il s'en forma une troisième, qui fut s'établir dans le Hasarai, province orientale du royaume de Hérat, & qui prit le nom d'*Afdalis* : ceux-ci embrassèrent bientôt le musulmanisme, & le communiquèrent à toute la nation, qui jusqu'à ce tems, n'avait suivi que la religion des Mages.

La tribu des Cligis fut détruite au commencement de l'onzième siècle, par le célèbre Mahmoud, fondateur de la dynastie des Gaznevides, & ce ne fut que sous le règne de Tamerlan que le pays repeuplé par quelques familles échappées au massacre général, elle reparut plus nombreuse & plus formidable qu'elle ne l'avoit été auparavant.

Les Afdalis, libres de toute domination étrangère, vivaient heureux & tranquilles, lorsque les Tartares Usbecks vinrent faire une irruption dans le Hérat : trop foibles pour s'opposer à ce torrent, ils implorèrent le secours d'Abas le grand, qui fonda aussitôt sur les Tartares, & les força d'abandonner leur proie, & de se retirer dans leur désert. Soit par reconnaissance, soit par nécessité, les Afdalis se rendirent tributaires de leur libérateur, & ils ne mirent d'autre condition à

leur traité de servitude, sinon que le gouvernement de leur pays seroit toujours confié à l'un d'entr'eux. Abas II reconquit sur le Mogol, le Candahar que cette puissance avait usurpé sur la Perse : ce prince, pour s'assurer les Aghwans, & pour reconnaître les services qu'ils lui avaient rendu dans différentes expéditions, diminua les tributs qu'ils payaient annuellement, & combla leurs chefs d'honneurs & de biens.

Tant que les successeurs d'Abas II traitèrent les Aghwans en sujets & non en esclaves, ceux-ci furent fidèles à leurs nouveaux maîtres : mais vers le commencement de ce siècle, la cruauté & l'avarice des gouverneurs Persans ayant aliéné tous les esprits, cette nation courageuse porta des plaintes amères au faible Sha-Husseïn qui régnaît alors, & ces plaintes n'étant pas écoutées, elle leva l'étendard de la révolte. Un certain Myrr-weis entreprend de secouer le joug de la Perse, il y parvient, & devient souverain du Candahar. Son neveu Mahmoud, jeune guerrier de dix-huit ans, lui succède. Il forme l'étonnant projet de sortir de ses montagnes avec les Aghwans, & d'aller à Ispahan se placer sur le trône de la Perse ; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il effectue ce dessein. Sha-Husseïn, ayant vu périr la moitié de ses sujets, assiégé dans sa capitale, n'ose ni vivre, ni mourir, & se détermine enfin bassement à descendre de son trône, pour y placer son ambitieux ennemi : il sort de son ferrail en

habité de deuil, & se rend au camp de Mahmoud. « Mon fils, lui dit-il, puisque l'Être » suprême ne veut plus que je règne, & que » l'instant qu'il a marqué pour vous faire monter sur le trône, est arrivé, je vous cède » de tout mon cœur l'empire, & je souhaite » que vous le gouverniez en toute prospérité. » En même-tems il détache l'aigrette royale de son turban, & la pose lui-même à celui de son usurpateur, en disant: « Règnez » en paix. » Quel prince peut marcher ainsi au-devant de l'ignominie? L'efféminé Shah-Husseïn, plongé dans les délices d'un ferrail, ne savait ni combattre, ni choisir entre une mort glorieuse, & une vie couverte d'infamie. Cet événement arriva en 1722; & Mahmoud, courageux, mais cruel & superstitieux, après avoir fait de la Perse le théâtre de ses crimes, tomba dans une affreuse démence qui le conduisit au tombeau en 1725, mais qui ne termina pas ses jours; car pendant son délire, Afzraff, nouvel usurpateur de la nation des Aghwans, prêt à monter sur le trône, lui fit couper la tête.

Nous ne pouvons, suivant le plan de cet ouvrage, nous refuser à rendre compte d'un remède, que, dans les derniers jours de la vie de ce prince, on tenta pour calmer les excès de sa fureur: le choix en paraîtra bien singulier, eu égard à la religion de ces peuples.

Dans de semblables accidens, les Arméniens font réciter par un de leurs prêtres sur la

La tête du malade, un évangile qu'ils nomment *l'évangile rouge*. Cet usage était non-seulement reçu par les Chrétiens, mais encore par le plus grand nombre des Mahométans du pays, qui disaient comme eux, que plusieurs Persans, tombés dans les mêmes accès de fureur que Mahmoud, avaient été guéris par ce moyen. On résolut de tenter ce miracle: le clergé de Julfa revêtu de ses habits sacerdotaux, & les cierges allumés, se rendit au palais, où on le reçut avec honneur; il en traversa les appartemens entre deux files de courtisans & de gardes, qui, par une contenance modeste & en silence, exprimaient un respect peu convenable à leur religion; la cérémonie se fit, après quoi le clergé Arménien se retira dans le même ordre à Julfa, où il fut reconduit par un grand nombre de seigneurs. Mais Dieu ne daigna pas faire un miracle pour prolonger les jours d'un barbare, qui venait de faire massacrer les infortunés fils de Sha-Husseïn.

Aszraff, aussi flegmatique que Myrveis, aussi brave que Mahmoud, mais encore plus politique que ces deux conquérans, commença son nouveau règne par la démarche la plus extraordinaire. Il fut trouver le malheureux Sha-Husseïn & lui offrit de le replacer sur le trône. Ce monarque, tout accablé qu'il était de son avilissement, découvrit sans peine l'artifice de ce nouveau Tibère, & lui répondit: « Qu'il respectait trop le décret de la providence qui l'avait forcé à abdi-

» quer le pouvoir suprême, pour accepter
 » des offres, qu'une générosité sans exemple
 » lui suggérait ; que le ciel en le faisant des-
 » cendre du trône, lui avait ouvert les yeux
 » sur la vanité des grandeurs, & que depuis
 « il avait toujours préféré les obscures dou-
 » ceurs de sa retraite au sort brillant, mais
 » toujours mêlé d'amertume, dont il avait
 » joui autrefois. » Il se plaignit ensuite du
 peu de considération que Mahmoud avait té-
 moigné pour sa personne & pour ses besoins,
 & de la cruauté dont il avait usé envers sa
 famille, & finit son discours par prier le
 nouveau sultan d'avoir plus d'égard pour lui,
 & l'invita, à épouser, à l'exemple de son
 prédécesseur, une des princesses ses filles.

Ce fut après cette conversation artificieuse
 qu'Aszraff prit le nom de roi : mais, pendant
 qu'il employait tous les moyens pour affermir
 sur sa tête la couronne ensanglantée qu'il ve-
 nait d'y poser, les empires voisins conspiraient
 pour écraser la Perse, & pour en partager
 les dépouilles. Les différens partis ravageaient
 l'intérieur de l'état : les Russes fondaient sur
 les provinces du nord à l'occident de la mer
 Caspienne, vers les portes de Derbent dans
 le Chirvan, qui était autrefois l'Ibérie &
 l'Albanie ; & les Turcs s'avançaient du côté
 de la Géorgie, qui est l'ancienne Colchide.
 Pendant qu'Aszraff donnait des ordres pour
 faire face à ces puissans ennemis, Thamas,
 fils de Sha - Hussein, échappé au massacre
 de la famille impériale, rassemble autour de

RE

ur accepter
ns exemple
faisant des-
ert les yeux
que depuis
scures dou-
llant, mais
ont il avait
ensuite du
ud avait té-
ses besoins,
é envers sa
ar prier le
d pour lui,
ple de son
les filles.
artificieuse
is, pendant
our affermir
ée qu'il ve-
onspiraient
en partager
ravageaient
ndaient sur
t de la mer
erhent dans
l'Ibérie &
ent du côté
e Colchide.
ordres pour
, Thamas,
au massacre
e autour de

DES PERSES.

51

lui, vers Tauris, un petit nombre de sujets fidèles, & prétend, avec ce peu de monde, tenter de remonter sur le trône de ses pères. Il aurait succombé sans doute; mais la prudence, la valeur & les autres vertus politiques & militaires d'un simple particulier, soutinrent son entreprise, & ce fut par son bras que les Aghwans, accoutumés à vaincre depuis tant d'années, furent enfin vaincus.

Cet homme, non moins célèbre qu'Alexandre, & que les deux conquérans Tartares qui ont ravagé après lui les plus belles provinces de l'Asie, est le fameux Thamas-Kouli-kan, plus connu aujourd'hui sous le nom de Shahnadir. Né dans le Khorassan, d'un père inconnu, il passa les premières années de sa jeunesse à conduire des troupeaux; mais ennuyé d'une vie obscure, peu analogue à son caractère, il vend ses moutons, & rassemble une troupe de bandits, dont il se fait le chef: pendant sept ans il s'occupe à piller des caravanes; & prenant alors des sentimens plus élevés, il propose à cinq mille soldats, qu'il comptait dans sa troupe, d'aller fondre sur les rebelles du Khorassan, & de se faire par cette entreprise glorieuse, regarder comme les soutiens du trône, & les libérateurs de la Perse. Nadir était persuasif: on promet de le suivre, & dès le moment il n'est plus un méprisable chef de brigands; c'est un général courageux qui combat pour son maître légitime, & pour le salut de sa patrie: Il remporte quelques victoires sur les séditieux;

D ij

il augmente sa petite armée d'une foule de malheureux, échappés au massacre de la nation; le peuple se déclare pour lui. Dans cette position avantageuse, il sçait que Thamas, poursuivi par l'usurpateur, est réfugié à Ferhabad, sans conseil, sans général & sans armée; il part avec une escorte de cent chevaux, & va offrir à ce prince son bras, ses trésors & ses soldats. Il lui promet de le venger de ses ennemis, & jure sur sa tête de le faire remonter sur le trône de ses ancêtres, s'il veut bien agréer son zèle & ses services.

Thamas pouvait-il rejeter cette ressource, toute extraordinaire qu'elle devait lui paraître? Il se laisse conduire par Nadir & marche sur ses pas dans le Khorassan, qui se déclare pour lui; on cherche Aszraff, on atteint son armée, elle est battue & fuit vers Ispahan; on la poursuit; elle se disperse & abandonne la capitale, où Nadir entre en triomphe, en faisant proclamer Thamas roi de Perse. Bientôt l'usurpateur courant de défaite en défaite, est arrêté & écorché vif à la vue des habitans de la ville de Chiras. Toutes ces choses se passèrent en 1729.

Jusque-là Nadir était un grand homme & le premier des sujets de la Perse; mais ayant rétabli Thamas sur le trône de ses ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, il voulut l'empêcher de l'être, & ne mérite plus que d'être confondu avec les usurpateurs: il retient son maître dans la capitale du Khorassan; & agissant toujours au nom de ce

DES PERSES.

53

prince prisonnier, il va combattre les Turcs, remporte sur eux une célèbre victoire à Erindan, (1736.) reprend les provinces envahies par l'ennemi, & pour assurer ses conquêtes, fait la paix avec l'empire de Russie. Ce fut alors que n'ayant plus rien à redouter du dehors, & voyant les peuples de l'intérieur du royaume soumis & craintifs, il prit le titre de roi, sous le nom de Sha-Nadir.

En 1739, ce conquérant, chargé de crimes & de gloire, entreprit la conquête des Indes; ses soldats aguerris & accoutumés à vaincre, eurent bientôt dispersé la prodigieuse armée que leur opposa le Mogol. Cet empereur, demeuré prisonnier, fut contraint de s'humilier devant son vainqueur, qui le traîna à Delhi, capitale de l'Indoustan, où il le tint renfermé dans une étroite prison pendant quelque tems. Après avoir fait transporter en Perse tout ce qu'il put rassembler des richesses du Mogol; après avoir détaché de ce grand empire les royaumes de Cachemir, de Caboul & de Multan, pour les réunir à ses états; Sha-Nadir rendit la liberté & la couronne à l'empereur son prisonnier, lui imposa un tribut de plusieurs millions, établit un vice-roi dans l'Indoustan, & partit pour la Perse. De retour de cette conquête, il fit heureusement la guerre aux Tartares Usbecks, qui avaient profité de son absence pour ravager quelques provinces de la Perse. Depuis ce tems Sha-Nadir n'éprouva que des disgraces. Menacé par les Turcs, tandis qu'il courait

pour s'opposer à leurs efforts , une province se révoltait ; il y marchait avec une promptitude surprenante , mais dans le même instant il apprenait qu'une autre était en armes. Naturellement dur , même cruel & presque féroce , ces rébellions ne firent que l'irriter : il se porta à des inhumanités , qui le rendant odieux firent conspirer contre lui les premiers de l'état , & enfin il fut assassiné par son neveu Ali-Kouli-khan. Cet homme fameux que quelques auteurs se plaisent à élever au-dessus des plus grands conquérans , à qui ils prodiguent les épithètes les plus flateuses , ne fera jamais aux yeux de la postérité , dégagée de préjugés , qu'un illustre scélérat , qui avait de grands talents & encore plus de vices. Il a ravagé le monde , il est mort assassiné ; il était juste qu'il périt de la sorte.

Nous avons tracé rapidement les principaux faits de l'histoire de Perse , retournons sur nos pas , & tâchons d'écarter les nuages qui obscurcissent à nos yeux l'origine de la fameuse religion des Mages , presque aussi ancienne que le monde , & dont la pureté s'est , dit-on , conservée jusqu'à nos jours parmi les Guèbres , répandus encore dans quelques provinces persannes & dans l'empire du Mogol.



E, &c.
ne province
une promp-
e même inf-
t en armes.
l & presque
ue l'irriter :
i le rendant
les premiers
par son ne-
fameux que
er au-dessus
ni ils prodi-
es, ne fera
dégagée de
qui avait de
vices. Il a
massiné ; il

les princi-
retournois
les nuages
gine de la
esque aussi
la pureté
nos jours
ncore dans
dans l'em-

CHAPITRE III.

Ancienne Religion des Perses.

LA plus ancienne & la plus générale idolatrie du monde, a été sans doute celle qui a eu le soleil & la lune pour objets. Comme les hommes ont toujours senti qu'il devait y avoir nécessairement un commerce entre Dieu & la créature, les premiers idolâtres ont dû regarder le soleil & la lune comme leurs dieux ; ou ceux qui ont élevé leurs cœurs jusqu'à la divinité, sans en comprendre toute l'immensité, ont été portés à prendre ces deux astres pour des dieux inférieurs, destinés à faire passer à l'Être suprême leurs vœux & leurs prières. Or les uns & les autres regardant la distance du soleil & de la lune comme un obstacle au commerce qu'ils avaient besoin chaque jour d'entretenir, s'avisèrent de porter la main sur leur bouche, afin de témoigner par ce geste ce qu'ils pensaient, ce qu'ils demandaient, & ce que l'éloignement leur rendait impossible d'exprimer par des paroles. C'est de cette coutume impie, usitée dans l'Orient, dont Job s'applaudit d'avoir été préservé : « Si j'ai vu
» le soleil dans son plus grand éclat, dit le
» saint homme, (Job 31, 26, 27,) je ne
» l'ai point regardé, ni la lune lorsqu'elle
» avait le plus de majesté. Mon cœur n'a

» point été séduit en secret, & je n'ai
 » point porté ma main à ma bouche pour
 » la baiser. »

Il y a apparence qu'avant même le tems
 d'Abraham, les Perles corrompirent la reli-
 gion qu'ils avaient reçue de Sem & d'Etam
 leurs patriarches, & qu'ils y mêlèrent une
 certaine vénération pour les corps célestes &
 même pour les élémens; mais on ne doit pas
 pour cela en inférer que ce fût un culte abso-
 lument religieux. « Les Perles, dit Pri-
 » deaux, (hist. des Juifs, liv. 3,) avaient
 » dégénéré de la religion des premiers des-
 » cendans de Noé; &, dans la nécessité
 » reconne par les premiers hommes, d'un
 » médiateur capable de les réconcilier avec
 » Dieu, sentant leur néant & leur indignité,
 » ils ne pouvaient comprendre qu'ils pussent
 » eux-mêmes avoir accès auprès de l'Être
 » suprême. Ils le trouvaient trop pur &
 » trop élevé pour des hommes vils & im-
 » purs; tels qu'ils se reconnaissaient: ils en
 » conclurent qu'il fallait qu'il y eût un
 » médiateur par l'intervention duquel ils
 » pussent s'adresser à lui: mais n'ayant point
 » de claire révélation de la qualité du mé-
 » diateur que Dieu destinait au monde, ils se
 » choisirent eux-mêmes des médiateurs par
 » le moyen desquels ils pussent s'adresser au
 » Dieu suprême; & comme ils croyaient
 » d'un côté, que le soleil, la lune & les étoiles
 » étaient la demeure d'autant d'intelligences
 » qui animaient ces corps célestes, & en

» réglait les mouvements : de l'autre ,
 » que ces intelligences étaient des êtres
 » mitoyens entre le Dieu suprême & les
 » hommes ; ils crurent aussi qu'il n'y en
 » avait point de plus propres à servir de mé-
 » diateurs entre Dieu & eux. »

Les Perses avaient reçu des Chaldéens & des Assyriens le culte du soleil ; ils appelaient cette divinité Mithras , & à Mithras ils joignaient Orosmade & Arimane. Mais pour le peuple grossier le soleil était dieu , & pour les gens instruits , il n'était que son tabernacle. D'ailleurs , on peut croire qu'originaiement Mithras fut un de ces premiers bienfaiteurs des hommes , dont l'ame après sa mort fut supposée s'être envolée dans le soleil. De-là le culte du soleil & la divinité de cet astre. Les symboles de Mithras , reconnus sur quelques anciens monumens , appuyent cette idée : c'est un homme robuste , ceint d'un cimenterre , portant une tiare , assis sur un taureau qu'il conduit & qu'il tue. On sacrifie des chevaux à Mithras , & on lui donne des chiens pour compagnons. Tout cela dépose que Mithras était un homme qui a appris aux peuples à dompter les animaux , & qu'on s'accoutuma par succession de tems à regarder comme une divinité bienfaisante ; car tout s'altère , tout se défigure chez les hommes ; & cette histoire défigurée d'un homme à qui l'on croyait devoir de la reconnaissance , a pu devenir un système de religion.

Au reste, les Perses n'ont jamais donné à Dieu le nom de Mithras, ils ne se sont jamais adressé à lui dans leurs prières : tous leurs vœux s'élèvent à Dieu seul, & c'est par lui que commencent & finissent leurs oraisons. S'ils rendaient une espèce de culte au feu, c'est qu'ils le regardaient comme l'emblème de l'Être suprême ; & leur usage de se prosterner devant lui, était moins un acte d'idolâtrie, qu'une coutume civile, & qui ne diffère point du tout des marques de vénération & de respect que les Orientaux donnent à leurs supérieurs. Il est donc vrai que la connaissance du vrai Dieu s'est conservée parmi les Perses depuis un tems immémorial, & même avec plus de pureté que chez les autres nations, excepté celle des Juifs.

Les Guèbres qui, ainsi que leurs ancêtres, révèrent encore la Divinité sous l'emblème du feu, prétendent que leur religion a été révélée à Abraham, & que Dieu envoya du ciel à ce patriarche un livre où elle était contenue. Ils disent que ce patriarche s'établit sur les frontières de l'Inde & de la Perse, dans une ville nommée Balk, qui fut depuis appelée la ville d'Abraham, où dans la suite un certain Lohraspis éleva en plein air un pyrée pour y entretenir le feu sacré, & que depuis ce tems Balk est devenue le centre de la religion, & l'objet des pèlerinages des fideles.

Ceux d'entre les anciens Perses qui n'avaient pas dégénéré de l'orthodoxie des patriar-

mais donné à
 e font jamais
 : tous leurs
 c'est par lui
 urs oraisons.
 ulte au feu ,
 e l'emblème
 e de se prof-
 n acte d'ido-
 , & qui ne
 s de vénéra-
 aux donnent
 vrai que la
 st conservée
 s immémo-
 eté que chez
 e des Juifs.
 urs ancêtres ,
 s l'emblème
 eligion a été
 u envoya du
 où elle était
 iarche s'éta-
 de la Perse,
 ui fut depuis
 où dans la
 va en plein
 e feu sacré ,
 devenue le
 des péleri-
 qui n'avaient
 des patriar-

ches, n'admettaient qu'un principe éternel de toutes choses, unique, excellent en bonté, tout puissant, &c. Ils l'appelaient du nom d'*Hormus*, & d'*Hormizda Choda*, d'où par corruption les Grecs ont fait *Orosmade*. Un peu plus tard ils admirèrent un principe créé du mal sous le nom d'*Ahariman*, & les Grecs en formèrent celui d'*Arimane*. On ne peut fixer le tems de l'origine de cette opinion; mais il est vrai de dire que la chute & la rébellion du démon, & la désobéissance d'Adam, ont dû y donner lieu.

Mal à propos quelques auteurs ont supposé aux Perses de croire la coéternité de ces deux principes. Selon leur croyance, Arimane était un dieu créé des ténèbres, & Orosmade est seul & sans associé: c'est ce dernier qui a créé la lumière & les ténèbres; le bien & le mal sont nés du mélange de la lumière & des ténèbres, le monde en a été produit, & ce mélange subsistera jusqu'à ce que le bien & le mal se soient séparés & pour ainsi dire, réappropriés chacun à son monde.

Orosmade, dieu de la lumière, créa plusieurs génies; à savoir, la bonté, la vérité, la sagesse, la justice; les biens, la volupté honnête: Arimane, dieu des ténèbres, créa des démons; c'est-à-dire, la méchanceté, la trahison, le mensonge, &c. Orosmade créa encore vingt-quatre génies, qu'il renferma dans un œuf; Arimane en forma un pareil nombre, rompit l'œuf d'Orosmade, & fut ainsi le pernicieux auteur du mélange

du bien & du mal : mais Arimane sera détruit, le bien triomphera du mal, & la terre reprendra sa première uniformité. Alors il y aura une vie éternelle, & la terre sera habitée par une société de gens de bien. Toute cette doctrine, prise trop à la lettre, semble avoir été puisée dans ce que Moïse nous rapporte de la création de la lumière, de sa séparation d'avec les ténèbres, de la tentation du premier homme, de sa chute, de sa défobéissance, & de la corruption de ses descendans.

Suivons les Orientaux qui ont écrit sur la religion des Perses : Orosmade, disent-ils, se voyant seul, se dit à lui-même : « Si rien » ne s'oppose à moi, qu'y aura-t-il de glorieux pour moi ? » Cette seule pensée produisit Arimane, qui ne veut & même ne peut que le mal, & qui par le décret immuable de son créateur, travaille à sa gloire en s'opposant perpétuellement à ses volontés. Cependant, ajoutent ces auteurs, les anges se portèrent pour médiateurs entre Orosmade & Arimane, & il fut arrêté qu'Arimane gouvernerait la terre pendant sept mille ans, & qu'après ce règne, le monde serait restitué à la lumière. Les hommes qui existaient avant cette paix furent détruits, & nos premiers parens furent créés. Lorsque les hommes n'étaient encore que des esprits sans corps, Orosmade décida de s'en faire des troupes contre Arimane, & pour cet effet il leur donna des corps ; mais en même tems il fut dit que la lumière ne les abandonnerait pas, jusqu'à

ce qu'ils eussent vaincu Arimane & ses esprits ténébreux. Après cette victoire tous les corps ressusciteront, & la lumière sera absolument séparée des ténèbres. On démêle à travers ce cahos d'extravagances quelques idées du christianisme. Pour suivons.

Les anges sont les ministres de l'Être suprême; par son ordre ils ont créé les cieus: cette création s'est faite en quarante-cinq jours. Les ténèbres parurent aussitôt, mais loin de la lumière, & Dieu s'aperçut alors qu'il avait un puissant ennemi à combattre. Il lui opposa quatre anges, qui le réduisirent à l'extrémité; le démon se soumit avec ses sujets à la discrétion du vainqueur qui ne voulut pas entièrement l'anéantir, & qui, pour sa gloire, permit au mal & à son auteur de résider dans le monde. La durée de ce monde est fixée à douze mille ans: il s'en est écoulé trois depuis la création jusqu'à la défaite du père des ténèbres, & Dieu ayant permis au démon de choisir un tiers des années restantes, pour tenter & tourmenter les hommes, il s'empara des trois du milieu. Pendant les trois premiers milliers d'années, la vertu & la piété régnèrent dans le monde, mais les mortels abusèrent de leur bonheur: c'est-là le siècle d'or des Perses. Les siècles suivans furent corrompus de plus en plus, & engendrèrent les guerres & les maladies, & ils seront suivis d'autres plus heureux, & pendant lesquels les hommes seront tranquilles & meilleurs. Ces douze mille ans écoulés,

l'univers périra , & les hommes ressusciteront & recevront leur jugement : les bons seront reçus dans le ciel & récompensés de leurs bonnes œuvres , les méchans seront punis en proportion de leurs crimes , & deux anges assisteront à leur supplice , après lequel Dieu leur accordera leur grace. L'empire du démon sera alors détruit. Voilà en gros ce que nous avons pu extraire des livres des Orientaux touchant l'ancienne religion des Perses.

Si nous en croyons Leibnitz , il est aisé de réduire à une vérité historique la fable compliquée des deux principes du bien & du mal. « Tous les potentats d'Asie , dit » ce philosophe, ont été appelés Hormizdas , » & Hermen ou Irmen a été le nom d'un » dieu ou d'un héros Celto-Scythe : & l'on » pourra croire que l'Arimate des Perses » fut quelque conquérant d'Occident , tels » que furent Gengiz-khan & Tamerlan dans » la suite , qui passa de la Germanie & de » Sarmatie dans l'Asie , à travers les contrées » des Alains & des Massagètes , & qui fonda » dans les états d'un Hormizdas , qui gou- » vernait paisiblement ses peuples fortunés , » & qui les défendit constamment contre les » entreprises du ravisseur. Avec le tems l'un » fut un mauvais génie & l'autre un bon : » deux principes contraires qui sont perpé- » tuellement en guerre , qui se défendent » & se battent bien , & dont l'un n'obtient » jamais une entière supériorité sur l'autre. »

Pour développer cette conjecture, il faut ajouter qu'on se fit une loi de transporter dans la suite, au culte, aux dieux, aux statues, aux symboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenait aux sciences, à l'astronomie, à la physique, à la chymie, à la métaphysique & à l'histoire naturelle; que, malgré le changement d'idées, la langue religieuse resta toujours la même, & que le peuple eut une religion & les prêtres une autre.

Entre les différentes hérésies qui s'élevèrent dans la religion des Perses, la plus considérable fut sans doute celle des mages de la Cappadoce. Ils joignirent l'idolâtrie aux honneurs civils dûs au feu, comme emblème de la Divinité: ils bâtirent des temples & les ornèrent d'images; ils sacrifièrent des victimes sur les autels, & les assommaient avec un maillet de bois.



 CHAPITRE IV.
Zerdusht ou Zoroastre.

LES auteurs Orientaux prétendent qu'avant leur Zoroastre il y avait eu déjà deux célèbres législateurs ; l'un nommé Keyomaras ou Chaiomer, roi de Médie, & l'autre Po-reode-Késchang : mais comme ce qu'ils en rapportent n'est qu'un tissu de fables, plus extravagantes les unes que les autres, & que d'ailleurs ils ne s'accordent point entr'eux, nous abandonnerons leurs rêveries, pour nous attacher plus particulièrement à ce qu'ils nous racontent de Zerdusht ou Zoroastre, que les plus sensés regardent comme leur véritable législateur, ou au moins comme le réformateur de leur religion. Nous demandons pardon au lecteur de l'impossibilité où nous nous trouvons sans cesse de ne lui présenter que des fables absurdes : mais nous l'avons prévenu depuis long-tems, en lui exposant que cet ouvrage devait être le recueil des extravagances humaines.

On ne sçait si Zoroastre était Chinois, Indien, Perse, Médo-Perse ou Mède : les Arabes croient qu'il est né dans l'Adir-beitzan, province de Médie ; mais Hide le fait naître en Perse. On croit qu'il servit le prophète Daniel ; car le faire disciple d'Esdras

dras ou de Jérémie, ou même d'Elie, c'est remonter à un siècle trop haut, ou descendre à un trop bas. Elie vivait avant Zoroastre, & Esdras ne vint qu'après lui. Quoi qu'il en soit, sous l'un de ces maîtres, il s'instruit dans la connaissance de Dieu : il commet un crime & le prophète le chasse de son service & le maudit. Il est attaqué de la lèpre, mais il guérit sans doute, & prend la résolution de s'ériger en prophète, dans l'espérance que, jouant bien son rôle, il parviendra aux mêmes honneurs que le maître qu'il vient de quitter. Les traces de judaïsme que l'on trouve dans les ouvrages de cet imposteur, prouvent qu'il avait fait une étude particulière des livres des Juifs. Pour faire réussir la réforme qu'il méditait, il consacre un autel à Mithras, il s'y livre aux prières & à la méditation, à la vue des figures symboliques sous lesquelles étaient représentés les mystères de l'ancienne religion. Ce fut dans cet autel qu'il composa le Zenda-vesta, livre sacré pour les adorateurs du feu, qui renferme toute la doctrine de ce faux prophète, & l'ancien magianisme réformé par lui.

Zoroastre sentit que pour s'attirer la considération du peuple, il était besoin de s'annoncer par quelques miracles : il en fit. Souvent il prenait du feu dans ses mains sans en recevoir aucune atteinte : souvent il se faisait verser de l'airain fondu sur la poitrine, & l'airain se refroidissait & reprenait sa première solidité, sans même avoir offensé la peau. Enfin vers

66 ZERDUSHT OU ZOROASTRE.

La trente-unième année du règne de Darius Hystaspes, il osa se présenter devant ce prince & lui offrit le Zenda-vesta, qu'il prétendait avoir reçu du ciel, avec la *Sudra*, ou robe sacerdotale des mages, & s'annonça comme le nouveau prophète de Dieu, en lui ordonnant de recevoir & de faire recevoir à ses peuples sa nouvelle doctrine. Hystaspes demande au prophète des miracles qui prouvent la vérité de sa mission : aussi-tôt Zoroastre fait croître un cypres d'une grosseur surprenante. Les mages *Sabéens*, c'est-à-dire, ceux qui rendaient une espèce de culte aux astres & aux élémens, sont étonnés de ce miracle, mais ils n'en conspirent pas moins la perte de celui qui l'a opéré à leurs yeux. Ils corrompent le concierge de la maison où demeurait Zoroastre, & l'engagent, à force d'argent, à placer dans sa chambre des os de chiens, des ongles & des cheveux de morts, choses pour lesquelles les Perses ont la plus grande horreur ; ensuite ils vont se présenter devant Hystaspes & accusent Zoroastre d'être magicien, & de s'occuper de la composition des plus redoutables maléfices. On fait des recherches dans la chambre, & l'on trouve ce que les mages avaient ordonné qu'on y déposât : Zoroastre est jeté dans une prison. Pendant ce tems le cheval favori du roi est attaqué d'une maladie, qui en peu d'heures lui fait entièrement retirer les pieds : les mages consultés sur cet accident n'y connaissent aucun remède, & Zoroastre guérit

STRE.

de Darius
ant ce prin-
u'il préten-
Sudra, ou
s'annonça
Dieu, en
re recevoir
Hystaspes
s qui prou-
tôt Zoroaf-
roffeur sur-
est-à-dire,
e culte aux
nnés de ce
t pas moins
leurs yeux.
a maison où
nt, à force
re des os de
t de morts,
ont la plus
se présenter
astre d'être
composition
On fait des
l'on trouve
né qu'on y
une prison.
i du roi est
eu d'heures
pieds : les
t n'y con-
astre guérit

ZERDUSHT OU ZOROASTRE. 67

le cheval, & obtient la permission de prêcher sa réforme dans toute l'étendue de la monarchie : c'était déjà beaucoup ; mais ce qui donna plus de poids aux exhortations du prophète, fut la promesse qu'Hystaspes lui fit de se convertir, s'il pouvait lui accorder quatre demandes : la première, de pouvoir monter au ciel & en descendre quand il le jugerait à propos ; la seconde, de savoir ce que Dieu faisait dans le moment & ce qu'il ferait dans la suite ; la troisième, d'être immortel ; & enfin la quatrième, d'être invulnérable. Zoroastre, pour se tirer d'embarras, représenta au roi combien il serait dangereux qu'un seul homme possédât ces quatre dons, puisqu'alors il deviendrait égal en puissance à Dieu même : mais il ajouta qu'afin de prouver sa mission, il prierait l'Eternel de les lui accorder pour quatre personnes différentes. Hystaspes, obtint le premier, son ministre le second & ses fils les deux autres. Celui qui reçut l'immortalité, disent les anciennes annales de Perse, est gardé dans un lieu inconnu & inaccessible. A travers toutes ces fables, on s'apperçoit que Zoroastre se servit de prestiges pour en imposer au peuple & au roi.

Le réformateur, ayant fait recevoir sa doctrine, se rendit à Balk, où il éleva un temple au feu, & s'en déclara lui-même l'archimage ; son autorité établie dans la Perse, & aussi respectée que celle d'Hystaspes, il songea à étendre au loin ses conquêtes spirituelles. « Il entreprit, dit Prideaux, de con-

68 ZERDUSHT OU ZOROASTRE.

» vertir Argaspe, roi des Scythes, zélé Sabéen,
 » & pour mieux en venir à bout, il employa
 » l'autorité de son souverain. Le prince Scy-
 » the, indigné qu'on voulût lui faire la loi
 » dans une affaire de conscience, se jetta dans
 » la Bactriane avec une armée, battit les
 » troupes d'Hystaspes, tua Zoroastre avec
 » tous les prêtres de son église patriarchale,
 » qui étaient au nombre de quatre-vingt, &
 » démolit tous les temples. » Mais peu de
 » temps après Hystaspes eut la revanche; Argaspe
 » fut battu, la province perdue recouvrée, les
 » temples consacrés au feu relevés, la doc-
 » trine de Zoroastre remise en vigueur, &
 » Hystaspes prit lui-même le titre de grand
 » Pontife ou d'Archimage.

Ajoutons à ces rêveries, les fables dont
 les Grecs ont chargé l'histoire de Zoroastre:
 il a été le seul qui soit venu au monde en
 riant, & dans ce moment les artères de sa
 tête battaient avec une telle violence, qu'elles
 soulevaient la main qu'on y appliquait, ce
 qui fit préjuger qu'il deviendrait un homme
 célèbre. Le père & la mère de Zoroastre,
 disent les Guébres, dont nous parlerons dans
 un autre chapitre, fâchés de n'avoir point
 d'enfans, en demandèrent avec ardeur à
 Dieu, qui daigna octroyer leur prières. Dodo,
 mère du prophète, étant enceinte, vit en
 songe les cieus en feu, & une flamme écla-
 tante embraser toute l'étendue du firmament;
 quatre griffons parurent, & se jettant sur elle,
 ils s'efforcèrent d'arracher l'enfant qu'elle

ASTRE.

zélé Sabéen,
, il employa
prince Scy-
faire la loi
se jetta dans
, battit les
roastre avec
patriarchale,
re-vingt, &
Mais peu de
ne; Argaspe
ouvrée, les
és, la doc-
gueur, &
e de grand

fables dont
Zoroastre:
monde en
tères de sa
ce, qu'elles
liquait, ce
un homme
Zoroastre,
lérons dans
avoir point
ardeur à
ères. Dodo,
te, vit en
omme écla-
riment;
nt sur elle,
nt qu'elle

ZERDUSHT OU ZOROASTRE. 69

portait dans son sein; mais un ange chaque fois remettait l'enfant dans son corps & refermait la blessure. Dodo raconta son songe au devin, qui lui annonça qu'elle mettrait au monde un fils, dont la doctrine éclairerait l'univers, qu'il aurait des ennemis à combattre, mais que le bras du très-haut ruinerait leurs efforts. Le souverain qui régnait alors à la Chine, fut effrayé de la naissance miraculeuse de cet enfant, & voulut le faire périr, ce qui obligea ses parens à se réfugier avec lui dans la Perse: quelques années après, le jeune Zoroastre, qui passait les jours & les nuits en prière, en se tenant sur un pied, indigné des désordres qu'il voyait dans le monde, implora la puissance divine, à l'effet de lui apprendre les moyens de les arrêter. Dans le fort de ses méditations, il se trouve au milieu d'un vaste désert; un ange se présente à lui, & s'informe de ce qu'il cherche. Zoroastre demande d'être présenté à Dieu; aussi-tôt l'ange purifie son corps, (on ne fait par quel moyen), & lui ordonnant de fermer les yeux, il le transporte au pied du trône de l'Eternel. Zoroastre voit la gloire du Très-haut, qui lui parle du centre d'un tourbillon de feu, & il est instruit par sa bouché des mystères inexprimables, & des divers âges de la monarchie des Perses. Il avait demandé à l'Etre suprême de vivre jusqu'à l'extinction des siècles, afin de prêcher sans cesse la religion & la vertu aux hommes; mais examinant avec

70 ZERDUSHT OU ZOROASTRE.

horreur tous les crimes qui se commettaient journellement sur la terre, il souhaita de n'y rester qu'autant de tems qu'il en faudrait pour remplir sa mission.

Ce fut au retour de ce voyage au ciel, que Zoroastre en rapporta le vrai feu celeste, & le Zenda-vesta dont nous avons fait mention plus haut : pendant sa route, il fut cruellement exposé aux tentations du malin esprit, qui, redoutant l'effet heureux qu'allaient faire sur les hommes le feu sacré & la nouvelle religion, lui offrit, à la place, de le faire jouir de tous les plaisirs, & de le combler de richesses; mais le saint homme, armé de la grace de Dieu, résista au diable, qui dans sa rage, se réfugia dans les enfers. Rendu à sa famille, Zoroastre travailla à convertir ses parens; il eut moins de peine à réussir, qu'en eut depuis en pareil cas le faux prophète Mahomet. Le bruit de cette conversion miraculeuse perça jusqu'à la cour de Darius, fils d'Hystaspes, qui fit venir Zoroastre auprès de lui; & ce monarque étonné des miracles qu'il opérait, & de la régularité de la vie du saint personnage, lui permit de prêcher ses nouveaux dogmes. Tel est en abrégé ce que Hyde nous apprend de Zoroastre, (chap. 18, 21, 24, 25, & suiv. *relig. Persar.*).

Environ l'an deux cens de l'ère chrétienne, il s'éleva des doutes sur l'authenticité, & la bonté de la doctrine prêchée par Zoroastre; la foi d'Artaxercès, surnommé *Babécan*, en

STRE.

ommettaient
haita de n'y
en faudrait

ge au ciel,
feu celeste,
as fait men-
il fut cruel-
malin esprit,
qu'allaient
é & la nou-
lace, de le
, & de le
nt homme,
a au diable,
s les enfers.

travailla à
s de peine à
l cas le faux
cette con-
à la cour de
ir Zoroastre
étonné des
égularité de
permit de
Tel est en
de Zoroaf-
souv. relig.

chrétienne,
trinité, & la
Zoroastre;
abécán, en

ZERDUSHT OU ZOROASTRE. 71

fut ébranlée, & ce monarque, pour terminer des disputes dangereuses & toujours renaissantes, fit assembler en concile tout le clergé de son royaume. Entre quatre-vingt mille prêtres, sept seulement furent choisis pour être les secrets dépositaires des troubles de la conscience du prince, &, entre ces sept, *Erda-viraph* fut nommé pour être le légitime restaurateur du magianisme : ce fourbe, pour appuyer par une autorité divine ce qu'il avait dessein d'annoncer, feignit un sommeil profond durant sept jours : & sans doute d'accord avec le roi, on publia que tandis que son corps était gardé par les six autres mages, son ame s'était élancée jusqu'au trône de Dieu, pour recevoir ses ordres sur la réforme de la religion.

La doctrine du magianisme fut vivement attaquée par Manès & ses impies sectateurs. Cet hérésiarque, pour composer son monstrueux système, avait détaché des lambeaux des livres des Chrétiens & de ceux de Zoroastre ; il établissait deux principes opposés & éternels par eux-mêmes : l'un bon & l'autre mauvais, qu'il nommait la lumière & les ténèbres. Il se disait le Saint-Esprit ou le paraclet, & soutenait que le mauvais principe avait créé le monde visible, & le bon principe, un monde invisible & infini ; que Jésus-Christ n'était point réellement apparu, que les ames humaines étaient éternelles & qu'elles ressusciteraient sans corps.

CHAPITRE V.

Le Zend ou Zenda-vesta.

C'EST le livre sacré qui contient la religion des anciens Perses, & dont l'autorité est aussi grande parmi eux, que doivent être parmi les Chrétiens nos divines écritures, & l'alcoran parmi les Turcs. Il est écrit en ancienne langue Persienne, & Zoroastre le reçut, disent ses sectateurs, de la main propre de Dieu, après avoir passé dix ans au pied de son trône. Ce fameux ouvrage était divisé en vingt-une parties, dont sept roulaient sur la création & l'histoire du monde, sept sur la morale, la politique & la religion, & sept sur la physique & l'astronomie : mais, suivant une tradition reçue dans la Perse, Alexandre fit brûler ces vingt-un livres, après les avoir fait traduire en Grec; cinq seulement échappèrent aux flammes : ce qui reste de cet ouvrage, attribué faussement à Zoroastre, traite de la matière, de l'univers, du paradis terrestre, de la dispersion du genre humain, & de l'origine du respect que les Perses ont pour le feu, qu'ils nomment fils de Dieu. L'auteur, quel qu'il soit, rend compte de l'origine du mal physique & du mal moral, du nombre des anges à qui l'univers est confié, de quelques faits historiques, & de plusieurs rois de la première dynastie : on y trouve aussi grand nombre de prédictions,

LE ZEND OU ZENDA-VESTA. 73

des traits sur la fin du monde & la résurrection, d'excellens préceptes de morale, & un traité des rites & cérémonies religieuses. Les livres conservés de cet ouvrage, sont le *Vendidad*, l'*Izeschné*, le *Wispered*, les *Jeschts*, & les *Neaeschts*.

Le *Vendidad* est un dialogue entre le dieu *Ormuzd* & *Zoroastre* : ce dieu y est défini, l'être pur, celui qui récompense, l'être absorbé dans son excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui subsiste par sa propre puissance. L'ouvrage est divisé en vingt-deux chapitres, appelés *fargards*, & le chapitre commence par cette prière : « Ce-
» lui qui fait le bien, & tous ceux qui sont
» purs, iront dans les demeures de l'abon-
» dance qui leur ont été préparées ». On y trouve qu'*Ormuzd* avoit créé seize cités également belles, riches & heureuses ; mais qu'*Arimane*, le démon son rival, fut la cause de tout le mal, & que chacune de ces cités étoit la capitale d'un empire du même nom ; que *Sémo*, fils d'un roi de la première dynastie des Perses, fut enlevé au ciel, où *Ormuzd* lui remit un poignard d'or, avec lequel il coupa la terre & forma la contrée de *Vermaneschné*, où naissent les hommes & les animaux ; que la mort n'avoit aucun empire sur cette contrée qu'un hiver désola : cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante, qui détruisit tout ; que *Sémo* fut le premier homme qui vit la face de l'Être suprême, & qui,

74 LE ZEND OU ZENDA-VESTA.

inspiré par. lui , produisit des prodiges.

Ormuzd raconte à Zoroastre l'origine du monde. « Je créai tout dans le commencement , lui dit-il , je créai la lumière qui alla » éclairer le soleil, la lune & les étoiles. Alors » l'année n'était qu'un jour interrompu : » l'hiver était de quarante ; un homme fort » engendra deux enfans, l'un mâle & l'autre » femelle , ces enfans s'unirent ; les animaux » ensuite peuplèrent la terre. »

Dans les chapitres suivans, il est parlé des œuvres agréables à l'ange qui gouverne la terre , comme l'agriculture , le soin des bestiaux , la sépulture des morts , & le secours des pauvres. « Le bon économiste , dit Ormuzd , » est aussi grand à mes yeux , que celui qui » donne naissance à mille hommes , & qui » récite mille prières. » Il y est dit, qu'il faut rendre au riche le prêt qu'il a fait , qu'on pêche en manquant à sa parole , en rompant les pactes , en refusant aux serviteurs leurs gages , aux animaux de labours leur nourriture , aux instituteurs des enfans leurs appointemens , aux payfans leur salaire , à une pièce de terre l'eau qu'on lui a promise. Ormuzd parle des morts , des lieux , & des cérémonies de leur sépulture , des purifications légales , des femmes acouchées avant terme , de l'impureté de celles qui avortent & de la dignité du médecin. Il promet une longue vie à celui qui guérit plusieurs malades : il veut qu'on essaie plusieurs remèdes sur les infidèles qui adorent les esprits créés par Arimane : il

VESTA.

es prodiges.
l'origine du
commence-
nière qui alla
étoiles. Alors
interrompu :
homme fort
âle & l'autre
; les animaux

est parlé des
gouverne la
soin des bes-
& le secours
dit Ormusd,
que celui qui
ames, & qui
dit, qu'il faut
fait, qu'on
en rompant
viteurs leurs
leur nourri-
ans leurs ap-
alaire, à une
promise. Or-
, & des céré-
purifications
avant terme,
ortent & de
t une longue
lades : il veno
r les infidèles
Arimate : il

LE ZEND OU ZENDA-VESTA. 75

prononce la peine de mort contre ceux qui y manqueront ; il dit que le prêtre payera en prières les secours du médecin ; il parle de la cérémonie de chasser le démon, en approchant du mort un chien.

Il faut, pour se rendre agréable à Ormusd, être pur de pensées, de paroles & d'actions : celui qui séduit la fille ou la femme de son voisin, ou qui use du même sexe que le sien, mérite la mort. « Rompez toute communication, dit Zoroastre, mettez en pièce » celui qui a péché, & qui se refuse à l'ex- » piation pénale, celui qui tourmente l'in- » nocent ; le sorcier, le débiteur qui ne » veut pas s'acquitter de sa dette, la forni- » cation & l'adultère dessèchent les rivières, » & rendent la terre stérile. »

Il n'est pas permis de frapper les chiens dont l'approche chasse le diable, qui rode sur la terre après minuit. Quiconque en aura tué un, donnera aux trois ordres de la nation, le prêtre, le soldat & le laboureur, les instrumens de sa profession : celui qui ne pourra faire ce don, creusera des rigoles qui arroseront les pâturages voisins, & fermera ces pâturages de haies, ou donnera sa fille ou sa sœur en mariage à un saint homme. Les crimes qui méritent l'enfer, sont la dérision d'un ministre qui prêche, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciste, en lui faisant prendre quelque chose de brûlant, d'effraier ou de faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ses règles, ou qui allaite.

76 LE ZEND OU ZENDA-VESTA.

Ormuzd raconte la guerre qu'il a eu à soutenir contre Arimane. Il déclare qu'à la fin du monde, les œuvres de cet esprit de ténèbres seront détruites par les trois prophètes qui naîtront d'une semence gardée dans une certaine source d'eau : il parle de l'éternité, de l'ame de Dieu qui éclaire l'univers, de la purification extravagante par l'urine de la vache, de la résurrection; moment où les hommes, sous la conduite d'un chien, passeront sur un pont extraordinaire de la terre dans le ciel, & du tribu de prière & de louange dû au bœuf suprême & à la pluie. Enfin, ce long chapitre est terminé par la mission divine de Zoroastre. Ormuzd envoie en Irman un ange à ce prophète : « Va, lui dit-il, » en Irman : Irman que je créai pur, & que » le serpent infernal a souillé : le serpent qui » est concentré dans le mal, & qui est » gros de la mort. Toi, qui m'as approché sur » la sainte montagne, où tu m'as interrogé, » & où je t'ai répondu ; va, porte ma loi en » Irman, je te donnerai mille bœufs aussi » gras que le bœuf de la montagne Sokan, » sur lequel les hommes passèrent l'Euphrate » dans le commencement des tems : tu pos- » séderas tout en abondance : extermines les » démons & les sorciers, & mets fin aux maux » qu'ils ont faits. Voilà la récompense que » j'ai promise dans mes secrets aux habitans » d'Irman qui sont de bonne volonté. »

Dans l'Izeschné, Zoroastre recommande le mariage entre cousins germains, loue la

VESTA.

a eu à sou-
qu'à la fin
rit de téné-
prophètes
e dans une
l'éternité,
univers, de
l'urine de
ment où les
ien, passe-
de la terre
& de louan-
nie. Enfin,
la mission
voie en Ir-
lui dit-il,
our, & que
serpent qui
& qui est
pproché sur
interrogé,
e ma loi en
bœufs aussi
gne Sokan,
l'Euphrate
ms: tu pos-
ermines les
n aux maux
npense que
ux habitans
onté. »
recommande
ns, loue la

LE ZEND OU ZENDA-VESTA. 77

subordination, ordonne un chef, des prêtres, des soldats, des laboureurs & des marchands, & recommande particulièrement d'avoir soin des animaux. Pour ne rien omettre des singulières puérités, qui se trouvent dans ce livre, nous sommes obligés, quoiqu'avec dégoût, de rapporter les suivantes. Il y a un âne à trois pieds, placé au milieu de l'Euphrate, il a six yeux, neuf bouches, deux oreilles & une corne d'or; il est blanc & nourri d'un aliment céleste: mille hommes & mille animaux peuvent passer entre ses jambes; & c'est lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arrose les sept contrées de la terre: s'il se met à braire, les poissons créés par Ormusd, engendrent, & les créatures créées par Arimane, avortent. Un saint, nommé *Hom-ised*, figure dans ce livre à côté de l'âne: son œil d'or est perçant; il habite la montagne *Albordi*: il bénit les eaux & les troupeaux, il instruit ceux qui font le bien: son palais a cent colonnes. Il a publié la loi sur les montagnes, il a apporté du ciel la ceinture & la chemise des fideles; c'est lui qui a écrasé le serpent à deux pieds, & créé l'oiseau qui ramasse les graines qui tombent de l'arbre *Hom*, & les répand sur la terre. Cet arbre est planté au milieu de l'Euphrate.

Le *Wispered* ne contient rien de remarquable: les *Jeschts* sont remplis de louanges de la divinité, & nous ne pouvons tirer rien de réellement intéressant des *Neaeschs*,

78 LE ZEND OU ZENDA-VESTA.

à moins que de nous livrer à des répétitions. Tout ceci est extrait de l'excellent ouvrage de monsieur Anquetil, intitulé : *The annual register, or a view of the hystory politicks and literature of the year, 1762.*

Au reste, il est prouvé que le Zenda-vesta est un ouvrage faullement attribué à Zoroastre, puisqu'on y remarque des pseumes de David, qu'il est parlé d'Abraham, de Joseph & de Salomon; que, quoique défiguré, on y reconnaît l'origine du monde d'après Moïse, & presque la même description du déluge. Les critiques présument qu'on doit rapporter la supposition de cet ouvrage au tems d'Eusebe.

CHAPITRE VI.

Principes de la doctrine de Zoroastre.

1^o. IL ne se fait rien de rien.

» 2^o. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui est, est émané.

» 3^o. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cause du mouvement, de la chaleur & de la vie.

» 4^o. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le soleil est le symbole, est le principe de cette émanation.

-VESTA.

es répétitions.
llent ouvrage
: *The annual*
politicks and

e Zenda-vesta
bué à Zoroas-
pseumes de
am, de Joseph
e défiguré, on
d'après Moïse,
on du déluge.
doit rapporter
au tems d'Eu-

V I.

Zoroastre.

n.
principe, infi-
e qui a été &

é très-parfaite
der comme la
chaleur & de la

très-parfait,
st le symbole,
ation.

PRINCIPES DE LA DOCTRINE, &c. 79

» 5^o. Tous les êtres sont sortis de ce feu,
» & les matériels & les immatériels. Il est
» absolu, nécessaire, infini : il se meut lui-
» même ; il meut & anime tout ce qui est.

» 6^o. Mais la matière & l'esprit étant
» deux natures diamétralement opposées, il
» est donc émané du feu originel & divin,
» deux principes subordonnés, ennemis l'un
» de l'autre, l'esprit & la matière, Orosmade
» & Arimane.

» 7^o. L'esprit plus voisin de sa source,
» plus pure, engendre l'esprit, comme la
» lumière la lumière ; telle est l'origine des
» dieux.

» 8^o. Les esprits émanés de l'océan infi-
» ni de la lumière intellectuelle, depuis
» Orosmade jusqu'au dernier, sont & doi-
» vent être regardés comme des natures lu-
» ciles & ignées.

» 9^o. En qualité de natures luciles & ignées,
» ils ont la force d'émouvoir, d'entretenir,
» d'échauffer, de perfectionner ; & ils sont
» bons, Orosmade est le premier d'entr'eux,
» ils viennent d'Orosmade ; Orosmade est la
» cause de toute perfection.

» 10^o. Le soleil, symbole de ses proprié-
» tés, est son trône, & le lieu principal de sa
» lumière divine.

» 11^o. Plus les esprits émanés d'Orosmade
» s'éloignent de leur source, moins ils ont de
» sûreté, de lumière, de chaleur & de force
» motrice.

» 12^o. La matière n'a ni lumière, ni cha-

80 PRINCIPES DE LA DOCTRINE

» leur, ni force mortrice. C'est la dernière
» émanation du feu éternel & premier. Sa
» distance en est infinie; aussi est-elle téné-
» breuse, inerte, solide & immobile par elle-
» même.

» 13^o. Ce n'est pas à ce principe de son
» émanation, mais à la nature nécessaire de
» son émanation, à sa distance du principe,
» qu'il faut attribuer ses défauts. Ce sont ces
» défauts, suite nécessaire de l'ordre des
» émanations, qui en font l'origine du mal.

» 14^o. Quoiqu'Arimane ne soit pas moins
» qu'Orosmade, une émanation du feu éter-
» nel, ou de Dieu, on ne peut attribuer
» à Dieu ni le mal, ni les ténèbres de ce
» principe.

» 15^o. Le mouvement est éternel & très-
» parfait dans le feu intellectuel & divin,
» d'où il s'ensuit qu'il y aura une période
» à la fin de laquelle tout y retournera.
» Cet océan reprendra tout ce qui en est éma-
» né, excepté la matière.

» 16^o. La matière ténébreuse, froide,
» immobile, ne sera point reçue à cette
» source de lumière, & de chaleur très-pure;
» elle restera, elle se mouvra, sans cesse
» agitée par l'action du principe lumineux.
» Le principe lumineux attaquera sans cesse
» ses ténèbres, qui lui résisteront & qu'elle
» affaiblira peu à peu, jusqu'à ce que dans la
» suite des siècles, atténuée, divisée, éclairée
» autant qu'elle peut l'être, elle approche
» de la nature spirituelle.

» 17^o.

TRINE

la dernière
premier. Sa
st-elle téné-
bile par elle-

cipe de son
écessaire de
du principe,
Ce sont ces
l'ordre des
ine du mal.
t pas moins
du feu éter-
t attribuer
ébres de ce

nel & très-
l & divin,
une période
retournera.
ien est éma-

se, froide,
gue à cette
r très-pure;
, sans cesse
e lumineux.
ra sans cesse
t & qu'elle
que dans la
lée, éclairée
le approche

DE ZOROASTRE. 81

» 17°. Après un long combat, des alterna-
» tives infinies, les ténèbres seront chassées
» de la matière : les mauvaises qualités seront
» détruites ; la matière même sera bonne,
» lucile, analogue à son principe qui la réab-
» sorbera, & d'où elle émanera derechef,
» pour remplir tout l'espace & se répandre
» dans l'univers. Ce sera le règne de la féli-
» cité parfaite. »

Ce système est le même, quant au fond,
dans le Sadder, où la doctrine de Zoroastre
est amplement exposée, mais les expressions
en sont très-différentes. « Il y a un Dieu, il
» est un, très-saint : rien ne lui est égal ; c'est
» le Dieu de puissance & de gloire. Il a créé
» dès le commencement un monde d'esprits
» purs & heureux : au bout de trois mille
» ans, sa volonté, lumière resplendissante,
» sous la forme de l'homme. Soixante-dix
» anges du premier ordre l'ont accompagnée,
» & elle a créé le soleil, la lune, les étoiles
» & les âmes des hommes. Après trois autres
» mille ans, Dieu créa au-dessous de la lune
» un monde inférieur, plein de matière. » On
trouve dans le Sadder les mêmes préceptes
qui ont été rapportés dans le chapitre pré-
cédent.



CHAPITRE VII.

Religion moderne des Guèbres.

LES Guèbres sont les infortunés descendans des sectateurs de Zoroastre, que les Kalifes Arabes forcèrent, dans le septième siècle, à se réfugier en différens lieux de l'Asie, où sans patrie, sans roi, méprisés des musulmans dont ils sont entourés, ils conservent le feu sacré, objet du culte de leurs ancêtres.

Hide (*cap. 28, relig. Persar.*) remarque qu'il y a ici perpétuité d'église, puisque celle-ci subsiste depuis presque le déluge, malgré les hérésies, les persécutions & l'établissement du mahométisme dans la Perse. Cette religion n'est plus sur le trône, mais les Guèbres se vantent d'avoir chez eux une succession non-interrompue dans la prêtrise, & d'être fidèles aux dogmes qu'ils ont reçu de Zoroastre. Ils croient un Être supérieur aux principes du bien & du mal, & sont persuadés que c'est par les mains de ces deux principes que Dieu a créé toute la nature. Ils disent que Moïse enseignait que le monde avait été créé en six tems, chacun composé d'un certain nombre de jours. Le premier de quarante-cinq jours, pendant lesquels Dieu créa les cieux; le second de soixante, il créa les eaux; le troisième de soixante-quinze, il créa la terre; le quatrième de

és descendants
 ne les Kalifes
 ème siècle, à
 de l'Asie, où
 s des musul-
 ils conservent
 leurs ancêtres.
 r.) remarque
 puisque celle-
 luge, malgré
 & l'établiisse-
 Perse. Cette
 mais les Guè-
 x une succes-
 a prêtrise, &
 ils ont reçu
 Être supérieur
 l, & sont per-
 s de ces deux
 ure la nature,
 que le monde
 acun composé
 . Le premier
 dant lesquels
 d de soixante,
 e de soixante-
 quatrième de

RELIGION MODERNE, &c. 83
 cent, il créa les plantes; le cinquième de
 quatre-vingt, il créa toutes les créatures,
 excepté l'homme. Et enfin, le sixième de
 soixante-quinze, il créa l'homme. Comme
 Dieu prétendait que le monde fût peuplé des
 enfans de deux seules personnes, il voulut
 qu'Eve accouchât tous les jours de deux
 jumeaux, & il défendit à la mort d'exercer
 ses ravages pendant quatre mille ans. Le
 souverain Créateur scut que le diable se dis-
 posait à tenter l'homme, il ne jugea pas à
 propos d'empêcher le mal, & se contenta de
 nommer des anges pour veiller sur lui :
 cependant le mal augmenta, l'homme se per-
 vertit, & Dieu envoya le déluge pour dé-
 truire le genre humain.

Les Guèbres ont la plus haute idée de la
 divinité & n'en parlent jamais qu'avec la plus
 grande retenue. Dieu est pour eux, comme
 pour nous, le juge souverain & le rénumé-
 rateur des hommes; le Dieu juste, bon,
 miséricordieux, clément, &c. Les anges &
 les démons sont ses ministres, les uns pour
 le bien, les autres pour le mal; & c'est
 suivant ce principe qu'ils se persuadent que
 chaque homme a un bon & mauvais génie,
 qui lui sont constamment attachés. Ils pré-
 tendent qu'une certaine lumière infuse, qu'ils
 nomment *Chura*, déterminent les hommes à
 des actions d'éclat, ou leur donne plus de
 moyens qu'à d'autres pour réussir extraordi-
 nairement dans les arts & dans les sciences.
 Sans recourir à une lumière surnaturelle, nous

84 RELIGION MODERNE

appelons génie les grands talens qui se développent dans certains hommes.

Les Guèbres ont hérité de leurs ancêtres une espèce de vénération pour les coqs, qu'ils regardent comme des animaux privilégiés & créés particulièrement pour réveiller les hommes & les exciter au travail.

Avant Zoroastre les Perses auraient cru offenser la divinité, s'ils lui avaient adressé leurs prières dans des temples & non, pour s'exprimer comme eux, sous la couverture du ciel, & ce fut en partie la construction de quelques édifices pour y conserver le feu sacré, qui fit passer pour hérétiques les mages de Cappadoce. Outre le grand temple de Balk, Zoroastre éleva un grand nombre de temples ou *Pyrées*, dans diverses provinces de la Perse. Les Guèbres ont imité ce législateur, ils conservent le feu sacré dans des pyrées, mais ce n'est pas ce feu matériel qu'ils prient; ils savent que c'est un élément, une créature de la divinité; ils l'honorent comme le symbole de Dieu qu'ils adorent.

Les premiers Perses, dit Prideaux, s'approchaient toujours du feu sacré du côté de l'occident, afin qu'ayant le visage tourné vers ce feu, & par conséquent vers le soleil levant, ils pussent diriger leur culte vers l'un & vers l'autre tout à la fois. En cela ils étaient directement opposés aux Juifs; car le saint des saints, dans lequel était le symbole de la présence divine, qui y reposait sur le

ERNE
alens qui se
ames.
eurs ancêtres
ur les coqs ,
animaux privi-
pour réveil-
travail.
auraient cru
vaient adressé
& non , pour
la couverture
a construction
nservir le feu
ques les mages
d temple de
d nombre de
erses provin-
ont imité ce
eu sacré dans
e feu matériel
c'est un élé-
mité ; ils l'ho-
Dieu qu'ils
eaux, s'appro-
é du côté de
visage tourné
vers le soleil
culte vers l'un
cela ils étaient
; car le saint
e symbole de
posait sur le

DES GUÉBRES.

85

propitiatoire, se trouvait au fond occidental du temple de Jérusalem, & les Hébreux qui y entraient pour adorer Dieu, avaient le visage tourné vers cet endroit. Quand les Guébres prient Dieu le jour, ils se tournent du côté du soleil. Lorsqu'il le prient la nuit, c'est du côté de la lune.

Les prêtres sont chargés par état de l'entretenir du feu sacré ; s'il vient malheureusement à s'éteindre, il faut le rallumer le plus promptement possible, afin de prévenir les maux qui ne manqueraient pas d'accabler le peuple pendant qu'il resterait éteint. Pour le rallumer, on réunit les rayons du soleil par le moyen d'un miroir ardent, ou l'on tire des étincelles d'une pierre à feu, en la frappant avec un morceau d'acier, ou l'on frotte pendant un certain tems deux morceaux de bois dur l'un contre l'autre. On ne doit point souffler le feu sacré avec la bouche, ni employer des soufflets, dans la crainte de le profaner, & dans les premiers tems cette profanation était punie de mort. Il faut l'entretenir avec du bois sain & sans écorce, & jamais ne se servir d'épée ou de couteau pour l'attiser.

Le pontife ou le chef des prêtres doit exactement se laver, se parfumer & prendre des habits blancs, avant que de se présenter pour prier l'Être suprême devant le feu sacré. Après s'être dévotement prosterné & avoir confessé ses péchés à Dieu, il se relève & lit à voix basse quelques oraisons, en tenant

86 RELIGION MODERNE, &c.

plusieurs petites baguettes dans la main. Les fidèles qui assistent à cette cérémonie, jettent pendant ce tems des parfums & des huiles odoriférantes dans le feu. Il y a toujours une espèce de sermon, qui contient en substance : « Que le feu ayant été donné » de Dieu à Zoroastre, leur législateur, au » quel il avait dit que c'était une portion » de sa vertu & de son excellence, ils de- » vaient croire qu'il était saint & divin, & » l'honorer comme une portion de Dieu » même, puisqu'il est la même substance ; » & qu'ils doivent aimer toutes les choses » qui lui ressemblent, comme le soleil & la » lune, qui sont deux témoins de Dieu, » qui rendront témoignage contr'eux, s'ils » méprisent ou négligent le culte qui leur » a été prescrit. »

Les baguettes dont nous avons fait mention plus haut, sont essentielles au culte du feu ; elles doivent être coupées avec cérémonie à un arbre nommé *Hawm*, qui a quelque ressemblance avec le tamarin, ou, au défaut de cet arbre, à un grenadier. Le couteau dont on se sert pour cette opération doit avoir été sanctifié par des prières & des ablutions prescrites par le rituel. Ces baguettes sont déposées dans un étui, d'où on les tire toutes les fois que le prêtre doit réciter quelques prières du Zenda-vesta.



CHAPITRE III.

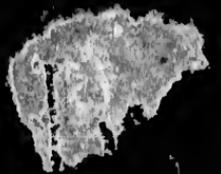
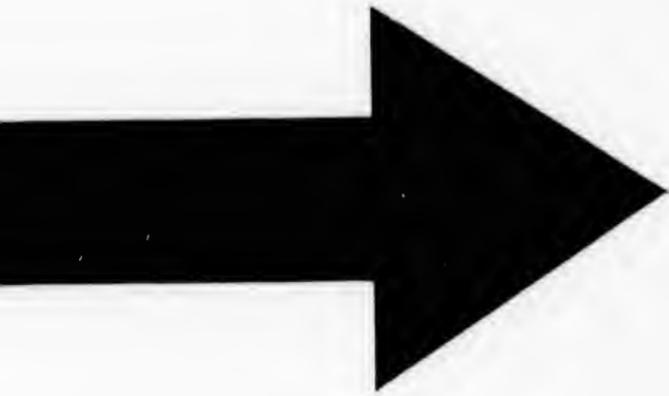
Prêtres, Guèbres & leurs Fêtes.

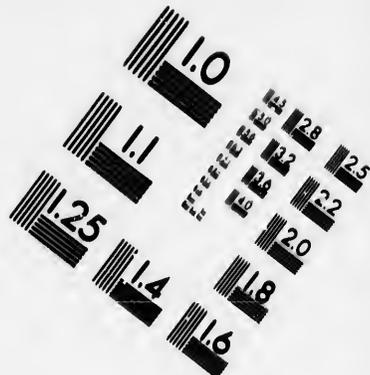
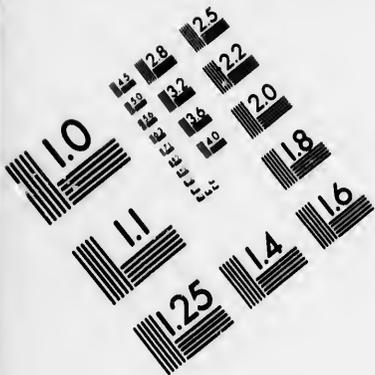
LA hiérarchie des Guèbres, fondée sur l'ancienne hiérarchie des Perses que Zoroastre trouva établie, & à laquelle il ne toucha que pour changer les noms des différens ministres, est composée de cinq ordres, les erbids, les mobids, les destours, les destours mobids, & les destours de destours.

Les erbids sont ceux qui ont subi la purification légale, qui ont lu quatre jours de suite, sans interruption, le izeschné, & le vendidad, & qui sont initiés dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroastre. Si après cette espèce d'ordination un erbid continue de lire en public le Zend, & qu'il exerce les fonctions sacerdotales, il devient mobid : s'il se renferme dans l'étude de la loi du Zend, sans exercer les fonctions de ministre, il est appellé destours ; le destours mobid est celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du destours, & le destours de destours, est le premier destour d'une ville ou d'une province, qui a le droit de résoudre tous les cas de conscience, & à qui on paye une certaine taxe.

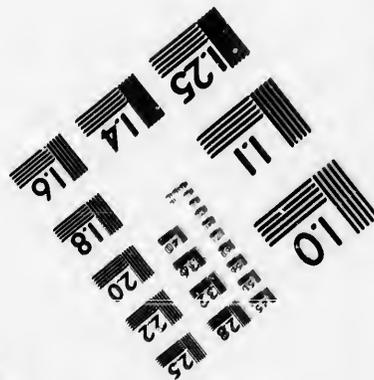
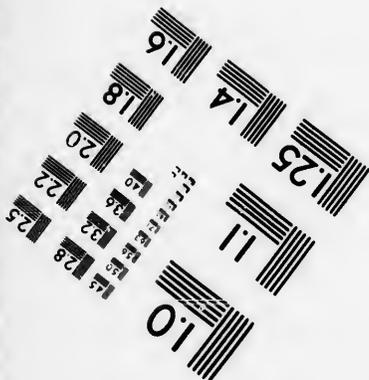
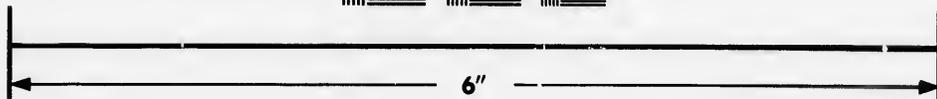
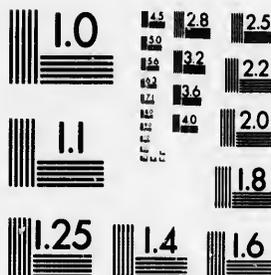
Le premier de tous ces prêtres est aussi considéré que pouvait l'être le grand sacrificateur des Hébreux, & beaucoup plus que







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16
18
20
22
23
25
28

1.0
11
12

88 PRÊTRES, GUÉBRES

ne l'est actuellement le muphti des musulmans; c'est le souverain pontife de la religion. Les ministres subalternes portent la barbe longue & les joues rasées : ils laissent pendre leurs cheveux sur les épaules , & à moins qu'ils ne portent le deuil de quelque parent , il leur est défendu de les couper. Leur bonnet descend fort bas , & leur couvre entièrement les oreilles , il est terminé en pointe un peu recourbée : une pièce d'étoffe leur ferme la bouche pendant les prières qui se font devant le feu sacré. La fudra ou robe a de larges manches & descend jusqu'au gras de la jambe ; on l'attache avec une ceinture de laine ou de poil de chameau , qui passée deux fois autour du corps , revient se nouer sur le dos. Les quatre nœuds qui doivent être à cette ceinture sont mystérieux. Le premier doit faire ressouvenir celui qui la porte de croire en un seul Dieu tout-puissant : le second que la religion des mages est la seule vraie : le troisième que Zoroastre est le véritable prophète de Dieu , & le quatrième qu'un fidèle doit continuellement se fortifier dans la résolution de bien faire. Cette ceinture est à l'usage de tous les Guébres , hommes & femmes ; on la leur donne avec cérémonie vers l'âge de quinze ans ; & tant qu'ils sont munis de cette arme , le malin esprit ne peut rien contr'eux. Rien n'est plus commode , si d'ailleurs cela rend indifférent l'accomplissement des préceptes de la religion. Les hommes ont par-tout inventé des moyens de

BRES

des musul-
de la religion.
ont la barbe
issent pendre
& à moins
que parent,
. Leur bon-
ouvre entiè-
né en pointe
se leur ferme
qui se font
u robe a de
u gras de la
ure de laine
ée deux fois
ouer sur le
vent être à
Le premier
rte de croire
second que
e vraie : le
ritable pro-
qu'un fidèle
dans la ré-
nture est à
hommes &
cérémonie
qu'ils sont
prit ne peut
mmode, si
accomplif-
. Les hom-
noyens de

ET LEURS FÊTES. 89

rendre moins pesant le joug des devoirs.

Le pontife des Guébres ou l'archimage ne peut, sans se souiller, toucher un particulier, & sur-tout un hérétique ou un infidèle. Il doit faire seul ses ablutions, & le secours d'un autre les rendrait inutiles. Il doit travailler de ses mains aux choses nécessaires pour son entretien, soit par humilité, soit pour conserver sa pureté, s'abstenir des choses superflues, & donner aux pauvres l'excédent de ses revenus. Méditer, étudier le Zend, censurer les vices & les vicieux, craindre Dieu seul, s'occuper uniquement de lui, & conserver & entretenir le feu sacré; voilà ce qui doit remplir tous les instans de sa vie.

Les ministres subalternes doivent se mettre au fait de toutes les cérémonies religieuses prescrites par le Zend, fuir la concupiscence, éviter le mensonge, s'abstenir de toucher aux choses impures, & bannir de leur ame la curiosité. Leurs fonctions se réduisent à enseigner le peuple, à lui expliquer simplement la loi, sans y rien ajouter, ôter, ni contrôler, à bénir les mariages, & à s'éloigner de l'hérésie & de la débauche.

Les devoirs des laïcs sont plus simples : comme dans leur morale la honte & la crainte sont les fondemens de la vertu, il leur est prescrit d'examiner avec soin ce qu'ils veulent entreprendre, & de ne rien faire sans s'être assuré que la loi n'y est pas contraire. En sortant de chez eux, ils ont rempli tous les devoirs de la journée, lorsqu'ils ont béni

90 PRÊTRES, GUÉBRES

Dieu par rapport aux êtres animés qui se sont présentés à eux , de quelque espèce qu'ils ayent été.

Le jour que l'année se renouvelle est célébré par des prières & des divertissemens chez les Guébres. Du tems des rois mages en Perse , ce jour était annoncé au souverain avec beaucoup de cérémonies. Avant que le soleil commençât à paraître, un jeune homme, qu'on choisissait d'une rare beauté, se présentait devant le monarque qui lui demandait son nom , pourquoi il venait & ce qu'il apportait. « Je suis, répondait-il, ALMO BOREK, » (c'est-à-dire, bénit) & j'apporte la nouvelle année de la part de Dieu. » Les principaux de l'état, les ministres & tout le peuple assemblé offraient alors leur hommage au roi, & lui présentaient divers présens symboliques. On apportait un pain que le monarque bénissait & dont il distribuait les morceaux à ses courtisans, après en avoir mangé quelques parcelles. La formule de cette bénédiction consistait en ces paroles mystérieuses : « Dans cette nouvelle année on doit renouveler tout ce qui dépend du tems. » Le roi faisait ensuite à sa cour la distribution des étrennes qu'il avait recues, & terminait la cérémonie par une bénédiction générale à tout le peuple.

Les Guébres observent dans le cours de l'année cinq jours d'abstinence, pendant lesquels ils ne prennent de nourriture qu'une fois le jour, en mémoire de chaque tems de

BRES

animés qui se
l'espèce qu'ils

elle est célé-
livertissemens
s rois mages
au souverain
Avant que le
eune homme,
é, se présentait
emandait son
qu'il appor-
ALMO BOREK,
porte la nou-
Dieu. » Les
tres & tout le
eur hommage
présens sym-
que le monar-
les morceaux
mangé quel-
ette bénédic-
mystérieuses :
n doit renou-
tems. » Le
tribution des
terminait la
n générale à

le cours de
pendant les-
écriture qu'une
aque tems de

ET LEURS FÊTES. 91

la création qui fut suivie d'un repos de cinq jours. Cependant le docteur Hide remarque à ce sujet qu'il était défendu aux anciens Perses de jeûner, & que cette défense subsiste encore aujourd'hui. (*Cap. 28, Relig. Persur.*) On trouve dans le Sadder, qui est l'abrégé du Zend, un ordre formel de célébrer tous les mois une fête lugubre en commémoration des morts. Il y est dit : « Souvenez-vous des ames de votre père & de votre mère. » Le jour destiné pour cette solennité, on prépare un grand festin, auquel on invite sa famille & ses amis ; & la première nuit des obsèques d'un mort, on dresse sur sa tombe un repas, proportionné à ses facultés, auquel on donne le nom d'aumône. Le premier jour de chaque mois est consacré à Dieu, & il y en a quatre autres pendant son cours, qui sont destinés à la prière & au repos. Hide & Lord, dans leurs histoires de la religion des Perses, nous assurent que les Guèbres doivent présenter en offrande à leurs pyrées un morceau de ce qu'ils mangent chez eux, quand c'est une chose qui a eu vie, & que cette offrande sert à témoigner à Dieu la douleur qu'on ressent d'être obligé de tuer des choses animées pour se nourrir. Si cela est, les Guèbres auront emprunté cet usage des Baniens, avec lesquels ils vivent ; car on ne voit aucune trace de cette coutume chez les anciens Perses. Pendant les fêtes dont nous venons de parler, le dévot Guèbre se rend dès le matin au pyrée, & y apporte

92 PRÊTRES, GUÉBRES, &c.

à manger ; les plus riches partagent leurs provisions avec les plus pauvres , & le repas se fait fraternellement & en commun. Avant de prier chacun déclare au prêtre les scrupules de sa conscience.

Outre certaines dixmes qui servent à l'entretien des prêtres , il y en a une générale qui se paye chaque année , le vingt-cinq du mois d'avril. Ce jour-là tous les Guébres sont dans l'obligation d'éteindre leur feu , & d'en aller prendre du nouveau chez le prêtre du canton , en lui payant une petite rétribution , qui peut être évaluée à dix sols de notre monnoie.

Nous avons précédemment remarqué que Zoroastre avait établi le centre de sa religion dans la ville de Balk , qu'il y avait élevé le principal pyrée , où le souverain pontife & un clergé nombreux devaient conserver nuit & jour le feu sacré , & que cette ville réputée sainte par cette raison , était l'objet continuél des pèlerinages des anciens Perses. Tout changea par l'invasion des musulmans ; l'archimage se sauva dans le Kirman , & ses successeurs jusqu'à ce jour y ont fait leur résidence.



RES, &c.
gent leurs pro-
& le repas se
amun. Avant
re les scrupu-

servent à l'en-
une générale
vingt-cinq du
Guèbres sont
feu, & d'en
le prêtre du
rétribution,
sols de notre

remarqué que
de sa religion
avait élevé le
n pontife &
onservent nuit
ville réputée
objet conti-
Perfes. Tout
mans; l'ar-
man, & ses
ont fait leur

CHAPITRE IX.

Morale des Guèbres, tirée du Sadder.

LE Sadder recommande la charité comme l'unique moyen d'obtenir la rémission des péchés dont on s'est souillé. Il prescrit la chasteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faste, de la vengeance des injures; il défend le vol. Il faut craindre, réfléchir, consulter la prudence dans ses actions, fuir le mal, faire le bien, commencer le jour par tourner ses pensées vers l'Être suprême, l'aimer, l'honorer, le servir: tous principes qui sont conformes aux sentimens des autres peuples.

Il déclare que pendant l'éternuement l'homme est exposé aux tentations du malin esprit, & il ordonne, quand on éternue, de réciter certaines prières qui ont la vertu de le chasser. Un des préceptes les plus importans du Sadder, est celui qui commande qu'on obéisse sans restriction & aveuglement aux décisions & à la volonté du souverain pontife. « Quelques excellentes & » nombreuses que soient les bonnes œuvres » d'un fidèle, si le souverain de la religion n'est » pas content de sa soumission, ou si ces bonnes » œuvres lui déplaisent, c'est comme si le » fidèle n'avait rien fait. » Nous n'analyserons pas cette terrible loi: mais nous pou-

94 MORALE DES GUÉBRES.

vons observer que le vrai moyen de se rendre agréable à l'archimage, c'est de lui payer exactement la dixme.

Le Sadder veut qu'on honnore la mémoire de ses père & mère & de ses pareus ; qu'on fasse un examen rigide de sa conscience à la fin de chaque journée, & qu'on se repente, avant que de s'endormir, des fautes que l'on a eu la foiblesse ou le malheur de commettre ; qu'on épargne la vie des animaux, & sur-tout des bœufs propres au labourage, des brebis, des chevaux & des coqs ; qu'on fasse sa confession devant le prêtre, ou à son défaut devant quelque laïc reconnu pour vertueux, ou enfin devant le soleil ; qu'on s'abstienne de poser les pieds nus à terre, dans la crainte de la profaner ; qu'on évite de faire, par cette raison, usage de l'eau pendant la nuit, ou du moins qu'on ne l'emploie qu'avec beaucoup de précaution ; qu'on ne remplisse pas entièrement d'eau le pot que l'on met sur le feu, parce qu'en bouillant elle pourrait se répandre & éteindre le feu ; enfin il ordonne la pratique de quantité d'autres puérités dont nous épargnons le récit au lecteur.



BRES.
le se rendre
e lui payer

la mémoire
eus ; qu'on
cience à la
se repente,
es que l'on
ommettre ;
& sur-tout
des brebis,
isse sa con-
défaut de-
vertueux ,
s'abstienne
s la crainte
, par cette
nuit , ou
vec beau-
mplisse pas
met sur le
ourrait se
l ordonne
puérités
teur.

CHAPITRE X.

Cérémonies nuptiales des Guèbres.

PRIDEAUX (Liv. IV , hist. des Juifs ,) nous expose formellement que les mages permettaient autrefois l'inceste , & qu'ils l'ordonnaient même à leurs prêtres ; & pour preuve il rapporte que dans la tribu sacerdotale ceux qui étaient nés du mariage d'un fils avec sa mère , étaient regardés comme les plus dignes d'être élevés aux sublimes fonctions du ministère. Zoroastre , lorsqu'il prêcha sa réforme , trouva cette loi établie , & sa politique ne lui permit pas de la détruire. Un fourbe sçait flatter les passions pour parvenir à son but.

Les prêtres des Guèbres ne peuvent épouser qu'une femme ; cependant en cas de stérilité , si l'épouse légitime le permet , il leur est libre d'en prendre une seconde pour avoir des enfans ; parce que le Sadder recommande particulièrement la propagation de l'espèce , sur-tout des garçons. Celui qui aura procréé beaucoup d'enfans , dit Zoroastre , sera favorisé au jugement dernier. Le souverain pontife & les principaux prêtres ne peuvent se marier qu'une fois.

Les Guèbres ont cinq sortes de mariages :
1^o. celui des enfans en bas âge ; 2^o. celui

96 CÉRÉMONIES NUPTIALES

des veufs qui se remarient ; 3°. celui de deux personnes libres qui se marient de leur propre choix ; 4°. celui d'une fille qui est morte avant d'avoir été mariée ; dans lequel cas , on la marie après sa mort , dans la persuasion que sans cette ridicule cérémonie , elle serait moins heureuse dans l'autre monde ; 5°. & enfin le mariage d'adoption. Ce dernier s'appelle ainsi , parce que c'est un père par adoption qui marie celui ou celle qu'il a adopté.

Les mariages se célèbrent toujours avant l'heure de minuit : la cérémonie s'en fait devant le feu. Le marié & la mariée ont chacun de leur côté un prêtre particulier , ils sont assis l'un près de l'autre sur un lit ; le prêtre du marié demande à la future , en lui posant le premier doigt de la main sur le front : « Voulez-vous que cet homme soit » votre époux ? » Elle répond *oui* , & le prêtre de la mariée réitère la même cérémonie pour l'époux , après quoi les mariés se donnent mutuellement la main , l'époux donne à l'épouse quelques pièces d'or : les prêtres répandent sur eux quelques grains de riz en signe d'abondance , on récite quelques prières & le mariage se termine par la bénédiction que donnent les prêtres. Zoroastre recommande à ses sectateurs de se marier jeunes , & pour entretenir la paix dans leur ménage de n'épouser que des femmes de leur religion.

Les Guèbres lavent scrupuleusement les enfans nouveaux nés , & cette ablution ,
disent-

celui de deux
 de leur pro-
 e qui est morte
 ns lequel cas ,
 as la persuasion
 nie, elle serait
 onde ; 5°. &
 e dernier s'ap-
 père par adop-
 qu'il a adopté.
 oujours avant
 onie s'en fait
 la mariée ont
 e particulier ,
 e sur un lit ;
 la future, en
 la main sur le
 t homme soit
 d *oui*, & le
 me cérémonie
 mariés se don-
 époux donne
 : les prêtres
 ins de riz en
 quelques priè-
 r la bénédic-
 Zoroastre re-
 e marier jeu-
 ix dans leur
 mmes de leur
 eusement les
 e ablution,
 disent.

DES GUÉBRES.

difent-ils, sert admirablement à purifier l'a-
 me. On présente l'enfant au prêtre dans le
 pyrée, en présence du soleil & du feu, &
 ce ministre le passe sur ce feu, pour le sanc-
 tifier. *Lord* nous apprend qu'un prêtre, au
 moment de la naissance d'un enfant, se rend
 dans la maison de ses parens, & qu'après
 avoir examiné attentivement l'heure & le mo-
 ment de son entrée dans le monde, il tire
 son horoscope, & qu'ensuite par son avis,
 la mère lui donne un nom sans autre cérémo-
 nie. A sept ans cet enfant fait sa première
 entrée dans le temple ; le prêtre lui ensei-
 gne quelques prières ; il lui présente de l'eau
 à boire & de l'écorce de grenade à mâcher,
 pour le nettoyer intérieurement : ceci fait,
 il le lave dans une cuve remplie d'eau, &
 il lui passe la *Sudra*. *Hide* prétend que ces
 cérémonies ne se pratiquent que lorsque le
 jeune homme est parvenu à l'âge de quinze
 ans. Ce qui est vrai, c'est qu'il est défendu
 de donner le pain & l'eau à quiconque n'a pas
 reçu la *Sudra* à quinze ans, & sans doute
 que ce refus est la suite d'une excommuni-
 cation.

Après leur accouchement les femmes sont
 astreintes à certaines cérémonies, pour se puri-
 fier des souillures qu'elles ont contractées
 pendant ce tems douloureux : tant qu'elles
 sont enceintes, il ne leur est pas permis de
 s'approcher des personnes centées pures, ni
 de fixer les alimens, les eaux courantes, le
 ciel, le soleil, la lune & les étoiles.

C H A P I T R E X I.

Funérailles des Guèbres.

AUSSI-TOT qu'un Guèbre se sent proche de sa fin , il envoie chercher un prêtre , qui s'approche de son oreille , marmote quelques prières & le recommande à Dieu. Dès qu'il est mort , on ne peut le toucher sans contracter une souillure , dont il n'est possible de se défaire qu'à force d'ablutions. Ils ont deux différens cimetières , l'un appelé blanc & l'autre surnommé noir , pour les raisons que nous allons déduire.

Les Guèbres prétendent que ce n'est qu'après quatre jours qu'on peut sçavoir si le mort est dans l'autre monde au nombre des fidèles ou des réprouvés. Ils ajoutent que les trois premiers jours , l'ame voltige sans cesse autour de son corps , cherchant à s'élever vers la région du feu divin , & toujours tourmentée & poursuivie par l'esprit de ténèbres. C'est pourquoi pendant ces trois jours , les parens & les amis du mort ne cessent d'adresser leurs prières à Dieu , pour obtenir qu'il pardonne les fautes que le défunt a pu commettre. Le quatrième jour l'ame est obligée de se fixer au lieu qui lui est assigné pour sa peine ou pour sa récompense. C'est donc ce quatrième jour que l'on attend avec impatience , pour asseoir son jugement & décider si l'ame

est heureuse ou malheureuse. Jusqu'à ce tems le cadavre est dressé contre le mur d'un cimetière, le visage tourné vers le ciel, de façon que les vautours peuvent venir impunément le becqueter. Ordinairement c'est aux yeux que s'adressent d'abord ces animaux carnaciers : s'ils attaquent l'œil droit le premier, c'est un signe manifeste que l'ame du mort jouit de la béatitude, & l'on porte le corps au cimetière blanc ; s'ils ont d'abord arraché l'œil gauche, c'est une marque de réprobation, & on le porte au cimetière noir.

Le voyageur Tavernier nous dit qu'avant que d'en venir à cette étrange cérémonie, on expose le mourant à un chien, qui doit recevoir ses derniers soupirs : superstition sans doute fondée sur le passage suivant qu'on trouve dans le Sadder : « Il n'y a rien de » plus pauvre qu'un chien. . . . En donnant » du pain à un chien, on fait une œuvre très- » méritoire. » Nous emprunterons d'Owington (T. 2 de ses voyages) le détail de cette folle cérémonie : « Avant d'exposer le » corps aux oiseaux, dit cet auteur, on le » pose proprement à terre : un des amis du » mort va battre la campagne & visite les » villages voisins pour trouver un chien ; » quand il l'a trouvé, il l'attire par le moyen » du pain qu'il lui présente, & le conduit » le plus près du corps qu'il est possible : » plus le chien en approche, plus l'on estime » que le mort approche de la félicité : s'il » en vient jusqu'à monter sur lui, & à lui

» arracher de la bouche un morceau de pain
 » qu'on y a mis, c'est une marque assurée
 » qu'il est véritablement heureux : mais si le
 » chien n'en approche pas, c'est un mauvais
 » préjugé, & l'on désespère presque de son
 » bonheur. Quand le chien a fini la céré-
 » monie, deux prêtres se tiennent debout
 » les mains jointes, à cent pas de la bière
 » où est le mort, & répètent à haute voix,
 » pendant une heure, une longue formule de
 » prières : ils la disent si vite, qu'à peine ils
 » se donnent le tems de respirer. » Dans
 ces prières il est dit que le corps est com-
 posé de quatre élémens, & qu'ainsi chaque
 élément est en droit de reprendre ce qui lui
 appartient.

Entre les superstitions des Guèbres, on
 peut compter celle de faire porter par quatre
 personnes le corps d'une femme morte en-
 ceinte ; parce que, disent-ils, cette femme
 est double : tandis qu'ils n'en employent
 jamais que deux pour transporter au cime-
 rière le cadavre de tout autre. Il faut y
 joindre l'attention qu'ils ont tous de rassem-
 bler pendant leur vie, ce qui tombe de
 leurs ongles & de leurs cheveux quand ils les
 coupent, & de leur barbe lorsqu'ils se font
 raser, afin qu'à leur mort le tout soit porté
 avec eux au lieu de leur sépulture.

A l'égard du passage de l'ame de ce monde
 dans l'autre, il leur paraît extrêmement dif-
 ficile, car ils doivent franchir un pont qui
 devient très-périlleux, sur-tout si les parens

S
eau de pain
que assurée
mais si le
un mauvais
que de son
ni la céré-
ent debout
de la bière
haute voix,
formule de
à peine ils
er. Dans
os est com-
insi chaque
ce qui lui
ébres, on
r par quatre
e morte en-
ette femme
employent
er au cime-
Il faut y
s de rassem-
tombe de
quand ils les
u'ils se font
ut soit porté
re.
de ce monde
nement dif-
un pont qui
si les parens

DES GUÉBRES.

107

témoignent par une trop grande abondance de larmes le regret qu'ils ont de la perte qu'ils viennent de faire : cela fait grossir & déborder le torrent qui coule sous le pont, & dont les eaux sales, froides & noirâtres sont aisément enflées par les pleurs de toute une famille : c'est pour cette raison qu'il est expressément défendu de pleurer les morts. Si les Guébres trouvent de la difficulté à franchir ce pont, les plaisirs qu'ils doivent goûter dans le paradis, sont bien capables de redoubler leur courage pour surmonter les obstacles qui se rencontrent dans le voyage. Toute l'imagination romanesque des Orientaux s'est développée pour faire de ce paradis le portrait le plus agréable. C'est une ville délicieuse où habiteront les ames des bienheureux, & cette ville ne peut trouver de comparaison dans aucune de celles que nous connaissons. Des filles toujours vierges, & qui ne sauraient perdre leur virginité, sont sans nombre dans ce brillant séjour : (*Ibi sunt paradisa virgines non defloratae nec defloranda, sed intuenda.* (Hide, ch. 33.) On les regarde : elles n'en exigent pas davantage. La peinture de l'enfer des Guébres est aussi horrible que celle du paradis est voluptueuse. Des ames plongées dans les affreuses eaux du torrent dont on vient de parler : d'autres logées avec les reptiles les plus venimeux, dans des cachots remplis de fumée, sans cesse piquées, mordues, déchirées par des diables. Bornons-nous à cette esquisse.

L'opinion des docteurs Guèbres est que les gens de bien revivront un jour en corps & en ame , mais d'une manière infiniment plus pure , & dans une terre toute nouvelle ; c'est-à-dire , sur la terre que nous habitons , mais qui aura repris sa première beauté. Quant à la séparation des innocens d'avec les coupables , deux anges examinateurs se tiennent continuellement sur le pont redoutable : l'un pèse le passager dans une balance , & s'il est trouvé d'un poids trop faible , après avoir fait son rapport à Dieu , l'autre ange le précipite dans le torrent. Ceux qui ont le poids sont introduits dans le lieu de délices.

CHAPITRE XII.

Etablissement du Mahométisme dans la Perse.

Nous avons vu dans le second chapitre de cette histoire , les lieutenans d'Omar , successeur du faux prophète Mahomet , profiter des guerres civiles des Persans , & gagner la fameuse bataille de Madain sur Zédasgird , que nous nommons Hormizdas IV. Bientôt , courant de victoire en victoire , ils parvinrent à envahir tout le royaume , & à y établir leur nouvelle religion. Esclaves des Arabes jusqu'en 1258 , les Persans eurent le bonheur de secouer leur joug cruel , & d'être derechef gouvernés par leurs propres rois ; mais Tamerlan

&c.
es est que les
n corps & en
niment plus
ouvelle; c'est-
bitons, mais
té. Quant à
ec les coupas
s se tiennent
outable : l'un
ce, & s'il est
près avoir fait
e le précipite
le poids font
es.

X I I.

dans la Perse.

d chapitre de
Omar, suc-
net, profiter
, & gagner la
r Zédasgird,
IV. Bientôt,
ils parvinrent
y établir leur
s Arabes jus-
le bonheur de
derechefgou-
ais Tamerlan

ETABLISSEMENT, &c. 103
parut & ils retombèrent dans l'esclavage.
Vers l'an 1469, Uffum Cassan, chef d'une
nouvelle dynastie, connue sous le nom du
mouton blanc, monta sur le trône. Uffum
Cassan était politique : il érudia le caractère
de sa nation, & conçut que pour gagner les
cœurs, il fallait rompre avec les Turcs,
opposer religion à religion, un culte nou-
veau à l'ancien, élever Ali au-dessus d'Omar,
& établir dans ses états un lieu révééré, où ses
sujets pussent aller en pèlerinage, sans par-
courir les provinces de son ennemi naturel
pour se rendre à la Mecque, siège commun
de la religion des deux empires. Un certain
Xeque-Aidar, appelé vulgairement Sophi,
c'est-à-dire, Sage, aida le monarque Persan
dans ce grand & dangereux projet, & donna
la forme à ce schisme politique & religieux.

Pour donner une idée nette de ce schisme
à nos lecteurs, il est nécessaire d'expliquer
ici brièvement quelques faits que nous serons
obligés de traiter avec plus d'étendue, dans
l'article du mahométisme.

Mahomet est reconnu pour le véritable
prophète, pour l'envoyé de Dieu, dans la
Perse ainsi que dans la Turquie. L'un &
l'autre peuple admet l'alcoran & le regarde
comme le principe immuable de sa foi; mais
les Persans suivent l'interprétation qui en a
été faite par Xeque-Aidar, sophi, & les
Turcs celle qui a pour auteurs deux célèbres
imans, Azem & Schafi. De-là est née entre
les deux nations une haine irréconciliable,

104 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

qui les a porté & les porte encore aux actions les plus barbares. Les dissensions politiques, les querelles d'intérêt vicillissent & meurent enfin : la haine qui naît de la diversité des opinions des hommes en fait de religion, prend toujours de nouveaux accroissemens, & elle ne peut cesser que par l'entière extinction de l'un ou de l'autre parti. Revenons.

Mahomet, disent les Persans, étant de retour de son dernier voyage de la Mecque, voulut prévenir toutes les contestations qui pourraient s'élever entre ses disciples, sur le choix d'un successeur. Il fit assembler son armée, & ayant fait monter sur un faisceau d'armes Ali son neveu & son gendre, il annonça de la part de Dieu qu'il était celui qui devait lui succéder. Abubéker, Omar & Othman, tous trois lieutenans du prophète, parurent approuver cette élection ; mais en secret dévorés par l'ambition de commander, ils n'épargnèrent rien pour persuader au peuple de ne point reconnaître Ali, dont ils publiaient les défauts. Cependant le prophète tomba malade à Médine, & mourut peu de tems après. Tandis qu'Ali pleurait son beau-père, ses ennemis travaillaient à le dépouiller du kalifat. Ils convoquèrent le peuple, & lui ayant laissé le soin d'élire un successeur à Mahomet, ils lui persuadèrent de s'en rapporter à un vieillard de l'assemblée qu'ils avaient gagné. Celui-ci nomma sur le champ Abubéker, oncle du prophète, & l'on ne songea plus à Ali. Omar & Othman ne cru-

MAHOM.

re aux actions
ns politiques,
t & meurent
diversité des
de religion,
croissemens,
l'entière ex-
ti. Revenons.
s, étant de
e la Mecque,
estations qui
ciples, sur le
sembler son
r un faisceau
ndre, il an-
tait celui qui
r, Omar &
du prophète,
on; mais en
commander,
ader au peu-
dont ils pu-
le prophète
ourut peu de
ait son beau-
e dépouiller
peuple, &
successeur à
de s'en rap-
blée qu'ils
ur le champ
& l'on ne
nan ne cru-

DANS LA PERSE. 105

rent pas devoir s'opposer à la nomination de ce nouveau kalife, dans l'espérance qu'étant fort vieux, ils pourraient promptement lui succéder. En effet, Abubéker n'avait pas encore régné deux années qu'il fut attaqué d'une maladie mortelle; sentant sa fin approcher, il voulut rendre à Ali la puissance souveraine qu'il avait usurpée sur lui; mais le perfide Omar, qui se serait vu par-là frustré du fruit de sa trahison, étouffa le malade dans son lit, & courut au peuple lui montrer un faux papier, scellé du sceau d'Abubéker, par lequel il le désignait pour son successeur. On le crut & ce fourbe régna douze ans. Après sa mort, Ali restant toujours oublié, Omar s'empara du kalifat: ce ne fut qu'après le règne de ce dernier qu'Ali rentra dans ses droits; & encore ne put-il transmettre l'autorité à son fils aîné Hussein, qui devait légitimement lui succéder.

Ali mourut assassiné. Les Persans prodiguent les titres les plus honorables à ce genre de leur prophète: ils l'appellent l'exécuteur testamentaire & l'héritier de Mahomet; le bien reçu de Dieu, le lion victorieux, le distributeur des lumières & des graces, le roi des hommes. Ali eut neuf femmes, dont la première fut Fathmé, fille de Mahomet, on croit qu'il eut quinze fils & dix-huit filles.

Les Musulmans prétendent qu'Ali fut le premier qui embrassa le musulmanisme; & par une ridicule superstition, ils croient qu'il en fit profession lorsqu'il était encore dans le

106 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.
sein de sa mère ; car , disent-ils , pendant les neuf mois de sa grossesse , il l'empêcha de se prosterner devant son idole. Ils rapportent que Mahomet, parlant de lui, disait : « Ali » est pour moi , & je suis pour lui , il est » auprès de moi dans le même rang qu' Aaron » tenait auprès de Moïse : je suis la ville où » toute la science est renfermée , & Ali en » est la porte. » Ces éloges déposés dans l'alcoran , n'ont pas empêché qu'Ali & toute sa postérité n'ayent été maudits , & leurs personnes excommuniées dans toutes les mosquées de l'empire des kalifes de la maison des Ommiades ; tandis que les kalifes Fathimites d'Egypte faisaient ajouter son nom à celui de prophète , dans les publications qu'ils faisaient faire du haut de leurs mosquées.

Le tombeau d'Ali resta inconnu jusqu'au règne des kalifes Abbassides. Il fut découvert l'an 367 de l'hégire , & de Jésus-Christ 977 , & on lui éleva un monument somptueux à Coufa, auquel on donna le nom de *Kunbud faiz al anovât*, dôme du distributeur des lumières & des graces.

Quoique le sépulchre d'Ali soit l'objet des dévots pèlerinages de ceux de sa secte , il y a toutefois un grand nombre de Persans qui croient qu'il n'est pas mort , & qui assurent qu'il reviendra à la fin du monde dans les nuées , & qu'il y fera régner la justice : d'autres en font un Dieu. Quelques-uns à la vérité ne pensent pas qu'il soit véritablement

U MAHOM.

nt-ils , pendant
e , il l'empêcha
ole. Ils rappor-
lui, disait: « Ali
our lui , il est
rang qu' Aaron
suis la ville où
née , & Ali en
s déposés dans
qu'Ali & toute
adits , & leurs
ans toutes les
lifes de la mai-
que les kalifes
nt ajouter son
ns les publica-
haut de leurs

connu jusqu'au
Il fut décou-
de Jésus-Christ
ment somptueux
om de *Kunbud*
istributeur des

soit l'objet des
sa secte , il y a
de Persans qui
& qui assurent
onde dans les
a justice : d'au-
ques-uns à la
véritablement

DANS LA PERSE. 107

Dieu , mais ils disent qu'il participe en beau-
coup de choses à la nature divine. On rap-
porte d'Ali plusieurs propos & sentences
instructives : « Celui , disait-il , qui veut
» être riche sans bien , puissant sans sujets ,
» & sujet sans maître , doit quitter le péché
» & servir Dieu , il trouvera ces trois cho-
» ses. » Pourquoi , lui demandait un jour
un capitaine peu exact à ses devoirs , pour-
quoi les règnes d'Abubéker & d'Omar , vos
prédécesseurs , ont-ils été paisibles ? & d'où
vient que celui d'Othman & le vôtre ont été
plein de troubles & de divisions ? « La
» raison en est claire , répondit Ali ; c'est
» qu'Othman & moi , nous servions Abubé-
» ker & Omar pendant leur règne , &
» qu'Othman & moi nous n'avons trouvé dans
» notre service que vous & vos semblables. »
Une maxime mémorable d'Ali , & qui pa-
rait bien éloignée des sentimens de ceux
qui se vantent d'être ses disciples , est la sui-
vante : « Gardez-vous bien de vous séparer
» de la communion des autres Musulmans :
» car celui qui s'en sépare appartient au dé-
» mon , comme la brebis qui quitte le trou-
» peau appartient au loup. Ne donnez donc
» point de quartier à celui qui marche sous
» l'étendard du schisme , quand bien même
» il se couvrirait de mon turban ; car il porte
» la marque infaillible d'un homme dévoyé. »
Il faut remarquer , pour bien entendre ceci ,
que les sectateurs d'Ali portent non-seule-
ment un turban fait d'une façon particulière ,

108 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

mais qu'ils tressent leurs cheveux fort différemment des autres Musulmans.

Tel est le sujet du schisme qui a séparé de communion les Persans & les Turcs. Quoique les descendans d'Husseïn, fils aîné d'Ali, soient toujours fugitifs & persécutés, ils n'en sont pas moins regardés en Perse comme les seuls & légitimes successeurs de Mahomet. Leurs partisans les appellent imans, & ils disent que le douzième & dernier iman, qu'ils nomment Mahomet-Mahami, ou Mehedi ou Medhi, naquit à Sermentai, l'an 255 de l'hégire, & fut enfermé à l'âge de neuf ans dans une cave ou citerne par sa mère, qui le garde soigneusement jusqu'à son apparition qui doit être à la fin du monde. Ils ajoutent que cet iman doit se joindre à Jésus-Christ pour combattre l'antechrist, & ne faire qu'une seule loi des deux loix chrétienne & musulmane. Il y en a qui prétendent que cet iman a été caché deux fois ; la première depuis sa naissance jusqu'à l'âge de soixante-quatorze ans, pendant lequel tems il conversa secrètement avec ses disciples sans se faire connaître aux autres, parce que les imans ses ancêtres avaient été empoisonnés par les Kalifes usurpateurs, qui connaissaient leurs prétentions & redoutaient la révolte des peuples en leur faveur. La seconde éclipse de cet iman est comptée depuis que sa mort fut divulguée jusqu'au tems que la providence a destiné pour sa manifestation. Voilà un beau champ à mois-

sonner pour les imposteurs. Il se trouve dans la Chaldée un marais où toutes les eaux du pays viennent se rendre & se dégorger ensuite dans la mer : c'est dans cet endroit, disent les Arabes qui tiennent le parti des successeurs d'Ali, que l'apparition de Mahadi doit se faire dans la suite des tems.

C'est sur cette fable qu'est fondée la religion des Persans : ils attendent Mahadi, qui doit venir reprendre la possession de son empire ; & dans toutes les villes de la Perse, ils lui tiennent continuellement des chevaux bridés & scellés pour le recevoir. Ils disent qu'Ali est le légitime vicairé du prophète : ils ont en horreur Abubéker, Omar & Othman ; mais ils maudissent sur-tout Omar.

Les sectateurs d'Ali sont appelés *Schiites* par les Turcs, qui se donnent le superbe nom de *Sunnis*, c'est-à-dire, orthodoxes. *Schiite*, selon d'Herbelot, est dérivé du mot *Schija*, qui signifie une secte méprisable & réprouvée. Les *Schiites*, partagés entr'eux en un fort grand nombre de sectes, croient que le don de prophétie & la dignité de Kalife sont tellement attachés à la postérité d'Ali, qu'on ne pourrait, sans injustice, les leur ôter pour les déferer à d'autres. Ils disent que ce chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importants, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands ; que cette charge de chef & de successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la foi ; qu'on doit se déclarer sans

110 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

aucun déguisement dans les affaires qui concernent la religion, & témoigner hardiment par ses paroles & par ses faits, si l'on est pour ou contre un parti, ou contre une opinion. Ils y a des Schiites, nommés Khartabiens, qui soutiennent que le paradis & l'enfer, ne sont autre chose que les plaisirs & les peines de ce monde, qui ne doit jamais périr. Ceux qu'on appelle Gholaites, attribuent à leurs imans toutes les qualités qui ne sont dûes qu'à Dieu, dont ils font un être absolument corporel; c'est pourquoy ils disent d'Ali: « Tu es toi: » ce qui revient presque aux termes que Dieu emploie dans Moïse pour exprimer la sublimité de son essence. Ceux-ci admettent une espèce de métempsychose, ou, pour mieux dire, une transmigration de l'esprit saint d'un prophète à un autre; & l'on trouve dans leurs livres des traces *d'une descente de Dieu dans les créatures*, pour exprimer sans doute la toute puissance divine.

Après avoir établi en quoi les Persans & les Turcs diffèrent, par rapport à la religion, il est nécessaire de faire connaître quels en sont les ministres dans la Perse.

Le Sedr ou Sédre est le souverain pontife de la loi; il est nommé par le roi, qui confère ordinairement cette place importante à son plus proche parent, ou à celui sur la fidélité duquel il a lieu de se reposer. Sa juridiction s'étend à tout ce qui a rapport aux établissemens pieux, aux mosquées, aux hôpitaux, aux collèges, aux tombeaux & aux monastères; il dispose de

MAHOM.

ires qui con-
ardiment par
t pour ou con-
on. Ils y a des
i foutiennent
t autre chose
e monde, qui
u'on appelle
imans toutes
à Dieu, dont
corporel ; c'est
u es toi : »
es que Dieu
mer la publi-
dmettent une
pour mieux
l'esprit saint
n trouve dans
cente de Dieu
er sans doute

Persans & les
eligion, il est
els en sont les

n pontife de la
nfère ordinai-
son plus pro-
lité duquel il
s'étend à tout
ns pieux, aux
ollèges, aux
il dispose de

DANS LA PERSE. 111

tous les emplois ecclésiastiques, & nomme tous les supérieurs des maisons religieuses : il juge tous les procès touchant les successions, les dettes & les contrats, & presque toutes les affaires criminelles, dans sa propre maison, sans appel ; & on peut le regarder comme la seconde personne de l'empire.

On porte un grand respect au muphti, mais son autorité est fort médiocre ; on ne le consulte que dans les difficultés qui naissent sur les interprétations de l'alcoran.

Il est nécessaire de remarquer ici, que les dignités de Sédre, dont le nom, pour ne pas l'oublier, signifie en Arabe à la lettre, la partie intérieure du corps & de la poitrine, & celle du muphti, étaient jadis réunies sous une même tête, mais que cette autorité devenant trop dangereuse, un roi de Perse en fit deux charges, sous les titres de sédre privé & de pontife universel.

Le Chiec-el-islam & le Cazi sont les premiers magistrats ecclésiastiques après les deux sédres ; leurs pouvoirs sont fort étendus, parce qu'ils connaissent de toutes les affaires litigieuses, & qu'ils nomment tous les autres juges subalternes. Les derviches sont les moines Persans, & leur nombre n'est que trop considérable.

Les biens ecclésiastiques de la Perse consistent en fonds de terre, en maisons, en rentes sur le trésor royal, sur les impôts que payent les villes, les bains publics, les caravanserais & autres droits : on les fait

112 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

monter à environ trente-six millions de nos livres, qui sont distribuées & administrées avec une grande économie. Le sédre reçoit une pension de deux cents mille livres, & les autres n'ont jamais plus que douze mille francs de revenu : on leur accorde quelquefois des gratifications. Au reste, les ministres Musulmans condamnent la pluralité des bénéfices, & soutiennent que l'usage des biens de l'église doit être interdit à tous ceux qui peuvent se procurer une subsistance honnête par leur travail.

Outre les pèlerinages que les Persans font nécessairement au tombeau d'Ali, ils en entreprennent d'autres à celui de Fathmé, parente d'Ali, & ce dernier est en aussi grande recommandation, que peut l'être le pèlerinage de la Mecque pour les autres Musulmans. On donne à cette Fathmé le titre de dame & maîtresse de l'ame & du cœur du fidèle, directrice de la vérité, vierge sans tache, &c. Ali, regardé au moins comme le premier des saints par les Persans, est peint pareux, si nous en croyons Chardin, (*Tom. 22, pag. 28.*) armé d'un sabre à deux pointes, & le visage couvert d'un voile verd, tandis que les autres saints sont couverts d'un voile blanc; mais il ne nous explique pas pourquoi cette distinction.

Outre les fêtes que les Persans célèbrent conjointement avec les Turcs, ils en ont une qui leur est particulière, c'est celle du martyre des enfans d'Ali, appelée vulgairement la fête de Hussein.

MAHOM.

ions de nos
administrées
sédre reçoit
vires, & les
mille francs
quelquefois
s ministres
uralité des
ge des biens
eux qui peu-
onnière par
ersans font
li, ils en
e Fatmé,
est en aussi
ut l'être le
les autres
hmé le ti-
& du cœur
té, vierge
ins comme
ersans, est
s Chardin,
in fabre à
ouvert d'un
saints font
il ne nous
tion.
brent con-
ont une qui
artyre des
t la fête de
Husseïn.

DANS LA PERSE. 113

Husseïn, second fils d'Ali, est regardé en Perse, comme le troisième iman ou pontife de la loi musulmane: il naquit à Médine la quatrième année de l'hégire, n'ayant été que six mois dans le sein de sa mère Fatmé, fille de Mahomet. Les sectateurs d'Ali regardent cette naissance comme miraculeuse, & avancent hardiment qu'aucun enfant n'est né dans le monde à ce terme excepté Jahia, (saint Jean-Baptiste,) & que son martyre futur lui fut annoncé dans son bas âge par l'ange Gabriel. Toute la famille d'Ali étant vivement poursuivie par le kalife Iézid, fils de Moayie, Husseïn abandonna Médine, & résolut de chercher une retraite à la Mecque; mais les habitans de Coufa, lui ayant offert de le reconnaître pour leur kalife légitime, il prit le parti de les aller trouver avec ses enfans & ses parens, au nombre de soixante-douze, sous l'escorte de quelque peu d'infanterie Arabe: comme il venait d'entrer dans le désert qui sépare Coufa de la Mecque, un des lieutenans de Iézid vint, l'attaque avec un corps de dix mille cavaliers. Dans cette circonstance fâcheuse, il fallait vaincre ou périr: Husseïn, plein de bravoure, se battit en désespéré; mais obligé de céder au nombre, il fut mis en pièces avec tous les siens la soixante-unième année de l'hégire, le dixième du mois de Moharram. Ce jour est encore appelé la journée de husseïn. Les dix premiers jours de ce mois sont consacrés à rappeler la mémoire du meurtre du fils

114 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

d'Ali & de sa famille. Pendant ce tems, le peuple se répand dans les rues, les uns presque nus, couverts de sang, les autres barbouillés de noir pour exprimer l'extrême chaleur que souffrit Hussein, pendant la bataille où il perdit la vie. Dans les intervalles de ces pieules convulsions de ces fanatiques, l'air ne retentit que de ces mots, *Hussein, Hussein, Hussein*. Cette folie nous rappelle le culte que les Syriens & les Phéniciens rendaient à leur Adonis, & la manière dont eux & les Grecs faisaient la commémoration de sa mort. On croira difficilement que, pendant cette solemnité, il y ait des dévots qui aient la folie de s'enterrer jusqu'au cou, & la patience de rester dans cet état toute la journée, la tête couverte d'un pot de terre. Cette fête est accompagnée de processions & de combats, quelquefois sanglants, qui représentent au naturel celui où périt Hussein. Après toutes ces momeries, la joye folle succède à cette extravagante tristesse, & l'on forme des danses autour de la représentation d'Hussein. Un des jours de cette fête est consacré à détailler, dans un sermon, toutes les circonstances de la mort de ce martyr Musulman. « Un soufi, dit Chardin, & ce » soufi est une espèce de dévot qui sçait spi- » ritualiser la religion jusqu'à l'extase, com- » mence par entretenir le peuple sur le sujet » de la fête, jusqu'à ce que le prédicateur » vienne, qui commence son action par la » lecture d'un chapitre du livre intitulé, *Elka-*

MAHOM.

ce tems, le
les uns pres-
s autres bar-
er l'extrême
endant la ba-
es intervalles
s fanatiques,
ots, *Husseïn*,
nous rappelle
néniciens ren-
ière dont eux
émoration de
que, pendant
vots qui aient
ou, & la pa-
te la journée,
terre. Cette
cessions & de
s, qui repré-
hérit *Husseïn*.
la joye folle
tristesse, &
e la représen-
de cette fête
sermon, tou-
de ce martyr
Chardin, & ce
t qui sçait spi-
l'extase, com-
ple sur le sujet
le prédicateur
action par la
intitulé, *Elka-*

DANS LA PERSE. 115

» *tel*; c'est l'occision. Ce livre contient en
» dix chapitres la vie & la mort de *Huf-*
» *sein*, pour les dix jours de sa fête. » Les
Persans observent aussi une fête en mémoire
du sacrifice d'Abraham.

Le détail que nous venons de faire, nous
conduit naturellement à expliquer certaines
différences qui se trouvent entre les céré-
monies du mariage & des funérailles des
Persans, & celles que les autres Musulmans
observent en pareille occasion.

Chardin, (Tom. 3, chap. 17, édit. in-4^e de
1737,) nous rapporte que la première chose
que le *Cari* ou juge demande à un jeune
homme qui se présente à lui pour être ma-
rié, c'est : « Si le diable lui a déjà sauté sur
» le corps; » c'est-à-dire, s'il a déjà res-
senti quelques mouvemens involontaires de
concupiscence : &, lorsqu'il a appris de la bou-
che du jeune homme, que le diable a réitéré
plusieurs fois le saut, il procède au mariage.
La question que font au jeune homme les
prêtres Mahométans est un peu différente : ils
lui demandent : « S'il a de l'eau d'homme sur
lui. » Les Persans, suivant le même auteur,
circoncisent leurs enfans dès l'âge de cinq
ou six ans : cependant tous les docteurs de
la loi de Mahomet conviennent que cette
cérémonie ne devrait se pratiquer qu'à treize
ans accomplis, parce qu'*Ilmaël* le fut à cet
âge, & que d'ailleurs on est déjà depuis
quelque tems en état de discerner le bien
d'avec le mal.

116 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

Lorsqu'un enfant est né en Perse, le père le prend dans ses bras, l'élève en l'air, l'offre à Dieu & ensuite lui met un grain de sel dans la bouche, puis il tire dans l'alcoran, ou entre plusieurs petits papiers mêlés ensemble, le nom qu'il doit porter.

Passons aux funérailles. Les Persans conservent une opinion assez singulière, c'est que chacun doit avoir soin de mourir au même endroit où l'ange, qui a présidé à sa naissance, a pris la terre dont il a été formé. Ils se persuadent que l'ange de la nativité mêle de la terre dans la matière dont l'homme est formé. Un usage bien moins ridicule & qui tient à l'humanité, est celui de s'arrêter lorsqu'on voit approcher un convoi, d'accompagner le mort, en récitant des prières, & même de prêter ses épaules pour aider à le porter, s'il est nécessaire. Le voyageur Chardin va nous apprendre tout ce qui se passe en Perse depuis la mort du malade jusqu'à son deuil inclusivement : ce sont ses propres termes que nous empruntons.

« Dès qu'un malade donne des signes de mort, on allume sur les terrasses du logis de petites lampes en divers endroits ; c'est pour avertir les passans & les voisins, de prier Dieu pour le malade. Des Molla ou ecclésiastiques sont mandés, qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les péchés & de tous les excès dans lesquels il peut être tombé, le malade dit à chaque passage *taubé* ; c'est-à-dire, je me re-

MAHOM.

Perse, le père
en l'air, l'of-
un grain de
re dans l'al-
papiers mê-
porter.

Perfians con-
ère, c'est que
uir au même
à sa naissance,
formé. Ils se
vité mêle de la
me est formé.

& qui tient à
êter lorsqu'on
accompagner le
, & même de
à le porter,
ur Chardin va
passe en Perse
qu'à son deuil
propres termes

des signes de
tes du logis de
bits; c'est pour
sins, de prier
dolla ou ecclé-
nent son esprit
lui parlant de
les excès dans
e malade dit à
ire, je me re-

DANS LA PERSE. 117

pends; & quand il ne peut plus parler, on lit l'alcoran auprès de lui, jusqu'au moment qu'il rend l'esprit.

Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris & de gémissemens si furieux, que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux qui sont intéressés dans cette perte, comme les parens entr'autres, se déchirent les habits du cou jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frappent la poitrine, & se font tous les autres actes de désespoir. Les femmes, sur-tout, s'emportent aux excès de fureur & de désolation les plus outrés, qu'elles entremêlent de longues plaintes, de récits tendres & touchans & d'apostrophes au mort.

On envoie cependant chez le Cazi, qui est le juge civil, pour donner avis du décès, & pour avoir un ordre au *Morchidour* de prendre le corps, le laver & l'ensevelir. *Morchidour* veut dire *laveur de corps morts*. C'est un office, & personne que celui qui est en revêtu, ou ses subdélégués, ne peut laver un mort. Il est établi par la justice, afin qu'on sçache le nombre des morts & les maladies dont ils meurent. On dit au portier du Cazi, *un tel est mort*. Il répond, *votre tête soit saine*, & en même-tems il va chercher un petit papier scellé du juge, qui est une permission de laver le corps. La permission ne coûte rien; mais le portier du juge civil, qui la délivre, prend quelques sous de droit, selon la condition des gens.

118 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

Avec ce billet on va au laveur des morts, qui donne du monde pour laver le corps. Les hommes lavent les hommes, & les femmes lavent les femmes. Le laveur déshabille le cadavre, & s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels lui appartiennent de droit; car du moment qu'une personne est morte, on n'ose y toucher, parce qu'on ferait souillé, & on porte le corps au lavoir. Il y a des lavoirs mortuaires dans toutes les villes, dans un lieu retiré & couvert. A Ispahan, par exemple, parce que la ville est séparée en deux quartiers, il y a deux principaux *Mordichours* ou laveur de morts; & entre les autres lavoirs, il y en a un fort grand dans une cour reculée de la vieille mosquée, qui est un grand bassin de vingt degrés sous terre. On y porte les corps, mais ce ne sont que ceux des gens du peuple; car pour les autres, on les lave dans leurs maisons: on couvre d'une tente le bassin où on lave le mort, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit; & quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures, ou les conduits avec du coton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du monde.

On ensevelit ensuite le cadavre dans un linge neuf, sur lequel les gens qui ont le moyen font écrire des passages de leurs saints livres. Il y en a qui font copier dessus le *yauchen*, ou cotte-maille; c'est le nom d'un petit livre qui comprend les attributs

MAHOM.

ur des morts,
ver le corps.
mes, & les
laveur désha-
es habits qu'il
artiennent de
e personne est
parce qu'on
rps au lavoir.
ans toutes les
& couvert. A
que la ville
, il y a deux
eur de morts ;
en a un fort
de la vieille
assin de vingt
e les corps,
gens du peu-
es lave dans
ne tente le
fin qu'on ne
& quand le
e toutes les
c du coton,
meur qui le

vre dans un
qui ont le
es de leurs
copier dessus
est le nom
les attributs

DANS LA PERSE. 119

de Dieu. Ils sont au nombre de mille un ,
& cet un est mis par dessus les mille , pour
marquer , disent-ils , que dans l'infinité de
Dieu , mille attributs ne définissent pas
mieux son essence qu'un attribut. Les linges
dans lesquels fut enseveli Saroutaky , ce
grand visir eunuque , qui fut assassiné sous
Abas II , contenait l'alcoran en entier , écrit
avec de la terre sainte , détrempée avec de
l'eau & de la gomme. On appelle terre sainte
en Perse , la terre des lieux de l'Arabie , que
la dévotion mahométane a consacrés à cause
des saints qui y sont trépassés. On peut juger
de la grandeur du linceul.

Quand le corps est enseveli , on le dépose
dans un lieu retiré du logis ; & s'il doit être
porté à quelque sépulchre éloigné , on le met
dans un cercueil de bois , qu'on remplit de
sel , de chaux & de parfums , mêlés ensem-
ble , pour le conserver. L'on n'embaume point
autrement les corps en Orient : on ne les
vuide point ; cela passe chez eux pour une
ordure & pour une impiété. On met les
morts promptement au cercueil en Perse ,
parce que l'air y étant très-sec , presque par-
tout , un corps mort enfle si fort au bout
de huit ou dix heures , qu'on ne le pourrait
plus enfermer dans la bière.

Les enterremens de l'Orient se font com-
munément avec un peu ou point de pompe ,
un molla vient avec la bière de la mosquée
prochaine , qui est un méchant cercueil de
trois planches grossières & mal agencées ,

avec un couvercle qui tourne dessus par une cheville : on met le corps là-dedans , & si c'est quelqu'un du commun du peuple , on l'enterre sans façon Le corps est toujours porté vite & comme en courant , & n'est d'ordinaire accompagné que des porteurs , prononçant à mots lents & reposés : Allah , Allah ; c'est-à-dire , Dieu , Dieu.

Quand l'enterrement est de personnes de conditions & riches , ont porte devant le corps les enseignes de la mosquée. Ce sont de longues piques de différentes sortes , les unes ayant une main de laiton ou de cuivre au bout , qu'on appelle la main d'Ali ; les autres surmontées de croissans : d'autres des noms de Mahomet & de sa fille , & de ses douze premiers légitimes successeurs , faits comme nous traçons nos chiffres de noms. Il y a toujours quatorze de ces enseignes ensemble : c'est ce qu'on appelle le train des *7 charde-Masfoun* ; c'est-à-dire , les quatorze purs , ou saints. Il y a encore de ces perches , dont les futs sont de lames de laiton ou de fer , larges de quatre doigts , & longues de trois à quatre pieds , si faibles que la moindre agitation les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas , qui pendent tout du long. Après ces enseignes viennent cinq ou six chevaux de main , portant les armes & le turban du défunt : puis vient le *Siparé* ; c'est-à-dire , l'alcoran , en trente parties , ou sections , ce qu'ils appellent *Giusve* , ce qui signifie *portion*. On le garde ainsi en grand

MAHOM.

dessus par une
dedans , & si
u peuple , on
est toujours
, & n'est d'or-
orteurs , pro-
osés : Allah ,
Dieu.

personnes de
te devant le
quée. Ce sont
es fortes, les
ou de cuivre
Ali ; les autres

es des noms de
ses douze pre-
s comme nous
l y a toujours
semble : c'est
Tchardé-Maf-
orze purs , ou
erches , dont
on ou de fer,
ngues de trois
e la moindre
aut sont attra-

qui pendent
ignes viennent
rtant les armes
ent le *Siparé* ;
te parties, ou
Miusve , ce qui
insi en grand

DANS LA PERSE. 121

volume dans les principales mosquées. Il est écrit en lettres si grosses, que chacune est de la largeur du pouce. Trente *Talebelle*, ou étudiants, le portent en le lisant, & il faut qu'il soit tout lu avant qu'on mette le mort dans la fosse. Si c'est une femme qu'on enterre, on porte au-dessus de la bière le *Tcharchadoué* ; c'est-à-dire, les quatre voiles, qui est un poêle porté sur quatre longs bâtons. C'est-là toute la pompe funèbre, à moins que les parens du défunt ne veuillent faire encore plus d'éclat : auquel cas ils multiplient les choses que nous venons de dire.

Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau, ses voisins ou ses domestiques lui rendent ce dernier devoir. La coutume est de porter le cercueil jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule ; & la charité mahométane enseigne, quand on rencontre un enterrement, de porter la bière au moins dix pas. Des gens de la première considération mettent souvent pied à terre en rencontrant un corps mort, ils le portent à une certaine distance, & ensuite ils remontent à cheval.

On n'enterre jamais dans les mosquées, parce qu'encore que les corps morts ayent été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours comme rendant impur tout ce qui y touche, & les lieux où on les met.

Aux petites villes, les sépulchres sont toujours hors des portes, & sur les grands

122 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

chemins , & c'est de même aux bourgs & aux villages ; ce qui est une institution qui a sa morale , & par laquelle on prétend instruire les vivans : mais les grandes villes sont pleines de cimetières , sur-tout où l'air est sec. Les fosses en Perse sont plus petites qu'aïlleurs , n'ayant que deux pieds de large , six de long & quatre de profondeur : mais voici qui est fort particulier. À un des côtés du sépulchre , celui qui regarde la Mecque , ils creusent au fond une voûte un peu inclinée , de la longueur & de la largeur de la fosse , qui est comme une autre fosse , dans laquelle ils fourrent le corps enseveli dans ses linges & sans cercueil , le couchant sur le côté , le visage tourné vers la Mecque ; & pour empêcher qu'il ne tombe de la terre dessus en remplissant la fosse , ils mettent deux tuiles en équerre sur la tête. Quand c'est une fosse pour des pauvres gens , on ne fait point cette voûte tout le long de la fosse , mais seulement à un bout pour y mettre la tête , laquelle on couvre aussi de deux tuiles : mais au contraire , si c'est pour un homme riche , ou pour quelque grand guerrier , on met à côté de lui dans la fosse son turban , son épée , son arc & son carquois , & puis on mure cette fosse latérale , si on peut l'appeller ainsi , par une couche de tuiles avec du plâtre , afin que le corps soit arrêté là-dedans , & que la terre dont on remplit la fosse , ne puisse tomber dessus. Nous dirons plus bas à quoi bon tout ce mystère ; il faut auparavant obser-

MAHOM.

bourgs & aux
tution qui a fa
étend instruire
villes sont plei-
où l'air est sec.
petites qu'aill-
s de large, fix
eur : mais voici
n des côtés du
e la Mecque,
ite un peu in-
la largeur de
tre fosse, dans
seveli dans ses
ouchant sur le
ecque ; & pour
terre dessus en
deux tuiles en
t une fosse pour
oint cette voûte
seulement à un
uelle on couvre
ontraire, si c'est
pour quelque
té de lui dans
ée, son arc &
ure cette fosse
ainsi, par une
âtre, afin que
ns, & que la
osse, ne puisse
plus bas à quoi
paravant obser-

DANS LA PERSE. 123

ver que les *Sahieds*, qui sont ceux qui se disent descendus de Mahomet, ne sont point enterrés comme les autres Mahométans ; car après les avoir descendus simplement dans la fosse, entourés de leur linge, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse d'une pierre.

On couvre les fosses, ou de briques, ou de pierre brute, ou de marbre, de ce marbre bâtard qu'il y a dans la Perse, lequel est brun & très-dur, & ils mettent des pierres droites au bout, qui font connaître le sexe du corps enterré : si c'est un homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un turban : si c'est une femme, ils mettent deux pierres droites en tables ; aux deux bouts la fosse ne doit être élevée que de quatre pieds au plus, & d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La tombe qui la couvre a toujours quelqu'inscription, mais ce n'est pas le nom ni l'éloge du défunt, ce sont des passages de l'alcoran.

Les gens du moyen & bas état, commencent au bout de huit ou dix jours à aller visiter le sépulchre, & les femmes particulièrement n'y manquent point. On en voit toujours les cimetières remplis sur-tout à certaines fêtes, & sur-tout le soir & le matin, ayant leurs enfans avec elles grands & petits. Elles se mettent là à pleurer les morts, en versant des larmes, poussant des cris, se battant la poitrine, & s'arrachant le visage & les cheveux ; ce qu'elles entremêlent de longs ré-

124 ÉTABLISSEMENT DU MAHOM.

cits de leurs entretiens passés avec le défunt, & le refrain continuel est : » Rouh , rouh ; » ame, esprit, où es tu allé ? Pourquoi n'animés-tu plus ce corps ? Et toi , corps , » qu'avais-tu à mourir ? Te manquait-il de l'or , » de l'argent , des vêtemens , des plaisirs , des » tendresses ? » Leurs amies les consolent & puis les emmènent, laissant quelquefois des offrandes de gâteaux, de fruits & de confitures, qui sont, disent-ils, pour les anges gardiens du sépulchre, pour les rendre favorables aux défunts.

Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leur corps auprès de quelque grand saint, mais rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à la Mecque, ou à Médine, parce qu'il y a trop loin : mais ils ordonnent qu'on fasse leur sépulchre ou à *Négef*, dans l'Arabie déserte, où Ali a été enterré, ou bien à *Metched*, au sépulchre de l'iman *Riza*, ou à Com auprès de Fathmé, ou bien à *Ardewil* auprès de Cheik-séphy, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se prépare à ce long voyage, on dépose le cercueil à quelque grande mosquée, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, afin que le corps y soit plus resserré & plus hors de la vue, & on ne l'en tire qu'au moment que tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croient que les cadavres ne s'altèrent point, pendant qu'ils sont ainsi déposés, & avant qu'on les enterre, parce, disent-ils, qu'avant de

se corrompre & de s'altérer, il faut qu'ils rendent compte aux anges du sépulchre qui attendent le mort à sa fosse, pour lui faire son procès : mais on en rencontre souvent sur les grands chemins qui puent assez pour détromper de cette sorte d'opinion. On ne passe point au travers des villes, quand on porte des corps avec soi pour les enterrer. Les Persans le tiendraient pour un mauvais augure, disant : « Qu'il faut que les morts » sortent, mais qu'il ne faut point qu'ils » entrent. »

Le deuil dure quarante jours au plus : il ne consiste point à porter des habits noirs, (le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable, qu'ils appellent la couleur du diable, disant qu'un vêtement tout noir est un appareil infernal.) Il consiste à jeter des cris, à être assis, immobile, à demi-vêtu d'une robe brune ou de couleur pâle, à se refuser les alimens huit jours de suite, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis envoient & viennent consoler, & le neuvième jour, on mène les hommes au bain, on leur fait raser la tête & la barbe, on leur donne des habits neufs, avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, & l'on va rendre les visites. Mais les lamentations continuent dans le logis jusqu'au quarantième jour, non pas sans cesse, mais à reprises, deux ou trois fois par semaines, & sur-tout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit ; ce qui va toujours en diminuant

jusqu'au quarantième jour qu'on n'en parle plus. Les femmes sont toujours les plus difficiles à consoler ; aussi y a-t-il toujours beaucoup plus pour elles à s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une condition qui ne change point en Orient.

Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs parens & de leurs amis, sont sages, sensées & d'une bonne philosophie, en comparant la vie à une caravane, dont tous les voyageurs arrivent au caravanserail, qui est le gîte ou le rendez-vous général, bien que les uns s'y rendent plutôt & les autres plus tard. »

Tel est le récit que nous fait Chardin des funérailles des Persans, nous n'avons pas dû l'abrégé, parce qu'il s'y trouve quantité de traits qui jettent un grand jour sur les usages particuliers de ces peuples.

CHAPITRE XIII.

Ancien gouvernement des Perses.

LE gouvernement monarchique a été le seul en usage dans l'Orient, & les Asiaticques ont toujours prétendu qu'il était le plus propre à maintenir les peuples dans la paix & l'union, & par conséquent le moins exposé aux troubles, aux dissensions intérieures, & aux révolutions qui agitent & à la longue renversent les états.

EMENT

on n'en parle
plus difficiles
beaucoup plus
ue le veuvage
qui ne change

ersans se don-
s & de leurs
ne bonne phi-
à une carava-
rivent au ca-
e rendez-vous
endent plutôt

Chardin des
n'avons pas
ouve quantité
jour sur les
ples.

K I I I.

Perfes.

que a été le
es Afiatiques
trait le plus
dans la paix
é moins ex-
s intérieures,
t à la longue

DES PERSES.

127

Le roi de Perse se faisait appeller le grand roi, ou le roi des rois ; l'inscription trouvée sur le tombeau de Cyrus portait ce dernier titre. Il est à présumer qu'il prenait ce titre fastueux, ou parce que son empire était composé de plusieurs royaumes, ou parce qu'il comptait plusieurs rois entre ses vassaux.

La royauté passait des pères aux fils, & ordinairement à l'aîné, à moins qu'il ne fût né pendant que son père était encore particulier; car alors on choisissait celui des fils dont la naissance avait été précédée par l'avènement du père au trône. Le prince qui avait quelque infirmité corporelle, ou qui malheureusement se trouvait privé de quelque membre, était réputé inhabile à porter la couronne. Kobad, dit Procope, (de Bel. Perf. L. 1.) vit son fils rejeté, par cette raison. Sur la fin de la domination des Perfes, l'on ne parvenait plus au trône selon la loi, mais par la pluralité des suffrages des premiers de l'état, qui cependant choisissaient leurs maîtres entre les princes de la famille royale. Les fils naturels ne succédaient à leurs pères, qu'au défaut des enfans légitimes; cependant, Pausanias nous assure que Darius le bâtard fut préféré à Ifogée, fils légitime d'Artaxercès, du consentement de tout le peuple. Lorsque le roi devait sortir du royaume, une loi lui prescrivait de nommer son successeur.

Les héritiers présomptifs étaient élevés avec beaucoup de soin : on ne les abandonnait pas totalement à l'affection dangereuse de leur

nourrice. Des eunuques, c'est-à-dire, des premiers officiers du palais, dont la probité & le mérite étaient connus, se chargeoient de veiller à la santé du jeune prince & aux commencemens de son éducation. Lorsqu'il sortait de leurs mains, il était remis à des maîtres qui lui apprenaient à monter à cheval & à chasser les bêtes féroces. A quatorze ans, on le soumettait aux leçons de quatre nouveaux maîtres; l'un l'initiait dans la magie; c'est-à-dire, qu'il l'instruisait du culte des dieux, suivant les loix & les maximes de Zoroastre, & lui donnait en même-tems les premiers principes du gouvernement: le second l'accoutumait à dire la vérité & à rendre la justice: le troisième lui apprenait à fuir la volupté & à vaincre ses passions; & enfin le quatrième travaillait à fortifier son courage contre la crainte, qui ne fait ordinairement que des esclaves. Si la multiplicité de ces maîtres devenait dangereuse pour l'éducation du jeune prince, par les différens intérêts que chacun d'eux avait sans doute à ménager, la pompe qui l'environnait, & les plaisirs qui lui servoient continuellement de cortège, étaient de bien plus forts obstacles à surmonter.

Les rois de Perse se faisaient sacrer avec beaucoup de cérémonies. Les prêtres les conduisaient, dit Plutarque, dans le temple d'une déesse guerrière, qu'on pouvait comparer à Pallas. On leur faisait quitter leurs habits, pour prendre ceux que Cyrus portait

MENT

est-à-dire, des
ont la probité
chargeoient de
prince & aux
ion. Lorsqu'il
it remis à des
monter à che-
es. A quatorze
ons de quatre
it dans la ma-
iffait du culte
les maximes
en même-tems
gouvernement : le
la vérité & à
ne lui appre-
increr ses pas-
availlait à for-
rainte, qui ne
esclaves. Si la
devenait dan-
jeune prince,
chacun d'eux
la pompe qui
lui servaient
étaient de bien
er.
ent sacrer avec
es prêtres les
dans le tem-
qu'on pouvait
faisait quitter
ux que Cyrus
portait

DES PERSES.

129

portait n'étant encore que simple particulier :
ensuite ils mangeaient quelques figues, mâ-
chaient quelques feuilles de térébenthe, & ava-
laient quelques gouttes de lait aigre. On leur
dosait sur la tête le diadème nommé *Cydaris*,
qui était de pourpre & ceint d'une bande bleue
rayée de blanc. Les rois tributaires, selon
Lucien, portaient pour diadème une simple
bande blanche, mais le roi Sapor se ceignait
la tête d'une espèce de bonnet, représen-
tant un bélier, & tout couvert de pierres.
Les rois portaient aussi la tiare, coëffure qui
leur était commune avec leurs vassaux &
les magistrats; la leur était droite, celle des
autres recourbée en arrière. L'honneur de
poser le diadème sur la tête des rois, ap-
partenait à un grand officier, que Plutarque
& Ammian-Marcellin appellent *Surène*.

L'habillement des monarques de Perse
consistait en une longue robe, enrichie d'or
& chargée de pierres précieuses, dont la bro-
derie représentait diverses figures d'animaux;
ils portaient une sultane pourpre, à larges
manches, avec des rayes blanches; d'amples
culottes, les cheveux longs & des pendans
d'oreilles, à la manière des Parthes.

Les peuples rendaient des honneurs extraor-
dinaires au prince régnant, parce qu'ils res-
pectaient en lui le caractère de la Divinité,
dont il était l'image vivante, & ils le regar-
daient comme étant établi par le souverain
Maître, pour être envers eux le ministre
de sa bonté & de sa providence. Les Payens

130 ANCIEN GOUVERNEMENT

ne pensaient pas autrement : *Principem dat Deus, qui ergat omne hominum genus vice sua fungatur.* (Plin. in Paneg. Traj.)

En abordant le roi, on devait non-seulement baisser la tête, mais même se prosterner jusqu'à terre, les mains croisées derrière le dos : les étrangers n'étaient admis à son audience qu'après avoir promis de se conformer à cet usage de la nation. En le saluant, il fallait lui souhaiter une vie éternelle. Il se faisait rarement voir à ses sujets, & prétendait par-là inspirer plus de respect pour sa personne. On n'entrait dans son palais qu'avec une permission expresse de sa part, & ses ministres se tenaient à la porte, pour attendre ses ordres. C'était un crime digne de mort que de lever le voile d'une fille destinée à ses plaisirs, & c'en était un presque aussi grand, que de blesser une bête à la chasse avant qu'il eût lancé son dard.

Lorsque le prince sortait, toutes les rues & les chemins étaient jonchés de fleurs, & l'air était embaumé de l'odeur des parfums qu'on brûlait. Le jour anniversaire de sa naissance était solennisé par des sacrifices & des réjouissances extraordinaires, & à sa mort tous les tribunaux étaient fermés ; on éteignait le feu sacré, & même celui qu'on devait conserver dans les maisons, & le deuil était général dans tout le royaume pendant cinq jours.

Les rois de Perse, respectés de leurs su-

MENT

*incipem dat
enus vice sua*

it non-seule-
e se proster-
croisées der-
ient admis à
romis de se
ation. En le
une vie éter-
à ses sujets,
s de respect
it dans son
xpresse de sa
à la porte,
it un crime
voile d'une
en était un
blesser une
ût lancé son

utes les rues
de fleurs, &
des parfums
re de sa nais-
sacrifices &
es, & à sa
fermés; on
celui qu'on
sons, & le
le royaume

de leurs su-

DES PERSES.

131

jets, qui les servaient avec une fidélité presque incroyable, n'avaient pas de résidence décidée: ils passaient ordinairement l'hiver à Babylone, le printems à Suze, l'été à Ecbatane, & le reste du tems à Persépolis & à quelques autres maisons royales. Leurs palais étaient de la plus grande somptuosité, si nous en croyons Aristote. (*de Mundo.*) Leurs lits étaient d'or, & leur table servie avec la plus étonnante profusion. On leur présentait assez souvent, comme une espèce d'offrande, un peu de tout ce que produisaient d'exquis les différentes provinces de l'empire. On faisait devant eux l'essai de la boisson & des viandes; & par une singularité qui mérite d'être remarquée, on couvrait tous les jours une table particulière pour le génie du roi. Quelquefois ils invitaient les principaux seigneurs de leur cour à des festins publics; & Xénophon (Liv. 8.) rapporte que Cyrus plaçait à sa gauche les courtisans auxquels il se fiait le plus; ce qui dans la suite a donné en Perse une sorte de prééminence à la main gauche sur la droite.

Lorsque ces princes daignaient se faire voir à pied, on couvrait le chemin de superbes tapis de Sardes: s'ils montaient sur leurs chariots, on leur présentait un siège d'or pour en descendre. Toutes les années ils faisaient le tour de leurs provinces, & celles qu'ils ne pouvaient visiter, étaient soumises à l'inspection de certains lieutenans, qui veillaient sur-tout à ce que les laboureurs ne fussent

point interrompus dans leur travail , les marchands dans leur négoce , & les artisans dans leurs métiers. Ils sacrifiaient tous les jours mille victimes, (*Athen. Liv. 3.*) soit bœufs , ânes , cerfs , ou autres animaux ; & les mages , qui étaient les ministres de ces sacrifices , remplissaient aussi les places de conseillers d'état.

Quoique les rois de Perse fussent absolus, leur autorité était cependant retenue dans de certaines bornes, par l'établissement du conseil que l'état leur donnait. Ce conseil devait son origine aux sept seigneurs , qui conjurèrent contre le mage Smerdis , le firent mourir , & se soumirent ensuite à la domination de Darius , fils d'Hystaspe , Perse de nation & de la famille royale d'Achemène. Ce Darius est le même que l'écriture appelle Assuérus , & elle nous apprend que ces conseillers étaient instruits à fond de la disposition des loix , des maximes de l'état , des coutumes anciennes , & que les rois ne faisaient rien sans les consulter.

Ce conseil suivait toujours le roi , & ceux qui le composaient , devaient puiser les avis qu'ils lui donnaient , dans les registres publics , où tous les arrêts , toutes les ordonnances du prince , tous les privilèges donnés aux peuples , toutes les graces accordées aux particuliers , étaient inscrites , & sur-tout dans les annales du royaume , où tous les évènements des règnes passés , les résolutions prises , & les services rendus par les sujets , se

DES PERSES. 133

trouvaient déposés. Le monarque lisait souvent ces registres & ces annales, afin, dans son administration, d'éviter de tenir une conduite arbitraire & inégale, toujours funeste à la prospérité d'un empire, qui exige de l'uniformité dans le maniement des affaires.

Les rois de Perse rendaient quelquefois la justice eux-mêmes, mais sur-tout ils veillaient à ce que les juges la rendissent avec beaucoup d'intégrité & de désintéressement. Cambyse fit écorcher un juge inique; il fit couvrir de sa peau le siège sur lequel il prononçait ses jugemens, & où son fils, qui lui succédait, devait s'asseoir, afin d'avertir sans cesse ce dernier de ne pas se laisser corrompre.

On choisissait les juges dans la classe des vieillards, où l'on n'entrait qu'après avoir atteint l'âge de cinquante ans. Un particulier ne pouvait faire mourir un esclave, ni le roi prononcer la peine de mort contre qui que ce fût pour une première & unique faute, parce qu'on présumait qu'elle était moins la marque d'une volonté criminelle, que l'effet ordinaire de la fragilité humaine. Les juges avaient grand soin, avant que de prononcer une sentence, de peser dans la balance les mérites & les fautes du coupable; & si ses bonnes actions l'emportaient sur ses crimes, il était sûr d'obtenir sa grace. Darius condamna un juge à mort, parce qu'il avait prévariqué dans son office; mais se souvenant que précédemment il avait rendu d'import-

tanç services à l'état, il lui accorda son pardon au moment de l'exécution.

Il y avait en Perse une loi dont on ne s'écartait jamais; elle prescrivait de ne point condamner un accusé, sans auparavant lui avoir confronté les accusateurs, & lui avoir donné le tems de préparer ses défenses. Un délateur devait subir les mêmes peines qu'il voulait faire souffrir à l'accusé, reconnu innocent.

Les supplices étaient de différentes sortes. On tranchait la tête aux nobles avec un rasoir: on brûlait, on écorchait, on lapidait les roturiers. Les empoisonneurs étaient sciés en deux. Pour les moindres crimes, on se contentait d'arracher les yeux, de couper le nez, les oreilles, les pieds ou les mains. Quelquefois on rendait infâmes les criminels, en les dépouillant de leurs dignités, & en confisquant leurs biens dans certains cas; c'était un très-grand déshonneur que d'être promené par la ville sur un âne: mais si les supplices étaient terribles, les encouragemens à la vertu étaient bien capables d'en inspirer la pratique. Tous ceux qui s'étaient signalés dans l'état par quelque action recommandable, voyaient leurs noms inscrits sur les registres publics: le roi les faisait venir en sa présence; il les faisait asseoir dans la place la plus honorable, souvent il les embrassait, leur donnait une robe de soie, & leur permettait de porter au cou une chaîne d'or, des brasselets d'or, & sur-tout un

MENT

da son pardon

dont on ne
it de ne point
uparavant lui
, & lui avoir
défenses. Un
s peines qu'il
, reconnu in-

érentes sortes.
bles avec un
t, on lapidait
s étaient sciés
crimes, on
eux, de cou-
pieds ou les
t infâmes les
de leurs di-
rs biens dans
rand déshon-
a ville fur un
ent terribles,
étaient bien
ue. Tous ceux
at par quel-
oyaient leurs
publics : le
sence ; il les
us honorable,
nnait une robe
ter au cou une
& sur-tout un

DES PERSSES. 135

éiméterre d'or, qui était la plus grande
marque d'honneur qu'un Persse pût recevoir,
& qui ne le cédaît qu'à celui de faire porter
des mords d'or à ses chevaux, & d'obtenir
de la propre main du monarque une meule
d'or. Les récompenses ordinaires consistaient
en terres, en revenus & en charge. Les
sujets qui avaient une famille nombreuse &
bien élevée, avaient un droit assuré aux
bienfaits, qui se distribuait chaque année
dans toute l'étendue du royaume. Celui des
sujets qui se persuadait avoir encouru l'in-
dignation de son souverain, allait se rendre à
un certain trépied de fer, placé à cet effet
dans la grande place, & là il attendait son
jugement : sans autre formalité le roi lui
envoyait sa grace, ou il le faisait conduire
au supplice.

Si la capitale de l'empire était bien poli-
cée, si la justice y était sévèrement exercée,
enfin si l'œil du maître y vivifiait toutes les
parties de l'administration, il ne faut pas croire,
qu'abandonnées à la rapacité & aux malver-
sations des gouverneurs, les provinces suf-
fent dans le cas cruel de fournir au prince
une subsistance qui leur manquait ; ou que
se trouvant horriblement vexées, elles ne
pussent faire parvenir jusqu'au trône leurs
justes cris.

L'empire des Perses était divisé en cent
vingt-sept gouvernemens, dont les gou-
verneurs se nommaient Satrapes, & chaque
ville un peu considérable de ces départe-

136 ANCIEN GOUVERNEMENT

mens, était soumise à un gouverneur subordonné au satrape de la province. On prétend que cet établissement est dû à Cyrus, & qu'il fut fait du tems même de Cyaxare son oncle. Ces satrapes étaient choisis entre les personnages les plus importans & dont la probité se trouvait la mieux établie. Ils touchaient des revenus proportionnés à l'étendue de leur gouvernement, & à la figure qu'ils devaient y faire pour s'attirer le respect & la considération; car le prince prétendait que la cour de ses satrapes donnât dans l'honnête médiocrité, une juste idée de la sienne. Le roi s'était réservé la nomination de ces places éminentés, & lui seul connaissait des abus qui pouvaient s'y commettre: les sous-gouverneurs, les intendans, les commandans des troupes, ne recevaient leurs ordres que de lui, & c'était à lui qu'ils rendaient directement compte de leur gestion: par conséquent ils étaient autant d'inspecteurs de la conduite des satrapes. Ce tableau légèrement esquissé de l'ancienne administration du royaume de Perse, prouve que le prince, quoique livré aux plaisirs, ne laissait pas de prendre connaissance de toutes les affaires; & l'on doit présumer qu'entre tous les officiers de l'empire, naturellement censeurs de la conduite les uns des autres, il s'en rencontrait toujours quelques-uns, qui, soit par amour pour la patrie, par intérêt ou par haine, lui ouvraient les yeux sur les actions des grands; aussi l'officier, chargé d'éveiller le

erneur subor-
On prétend
à Cyrus, &
Cyaxare son
fis entre les
& dont la
blie. Ils tou-
s à l'étendue
figure qu'ils
le respect &
étendait que
ns l'honnête
a sienne. Le
de ces places
ait des abus
es sous-gou-
commandans
eurs ordres
ls rendaient
on : par con-
teurs de la
légèrement
on du royau-
ince, quoi-
fait pas de
les affaires ;
les officiers
seurs de la
en rencon-
i, soit par
erét ou par
actions des
éveiller le

monarque tous les matins, lui disait à haute voix : « Prince, levez-vous, & songez à remplir les fonctions pour lesquelles *Orosmade* vous a placé sur le trône. » Lorsqu'il voyageait dans ses provinces, il n'omettait rien de ce qui pouvait servir à l'avantage de ses peuples. Il dépossédait de leurs emplois des satrapes durs & tyranniques, il chassait des juges iniques ou ignorans, il réformait des sentences, donnait de l'extension & de la facilité au commerce, veillait à ce que l'agriculture ne fût point négligée, faisait réparer les chemins, ordonnait des embellissemens pour les villes, & sur-tout ne négligeait rien pour entretenir l'abondance & la paix parmi les peuples.

On voyait vis-à-vis du palais du monarque une grande place publique, bordée des trois autres côtés par les maisons des principaux courtisans, & autour de laquelle on ne souffrait ni marchands ni ouvriers. Cette place était divisée en quatre parties, dont la première était assignée aux enfans, la seconde aux jeunes hommes, la troisième aux hommes faits, & la quatrième aux vieillards, qui, attendu leur âge, étaient exempts d'aller à la guerre. La loi obligeait tout le monde de se rendre à une certaine heure, à son quartier; les enfans & les hommes faits, de très-grand matin; les vieillards, lorsqu'ils le jugeaient à propos: mais les jeunes hommes armés à la légère couchaient autour du palais, excepté ceux qui étaient mariés, qu'on avertissait dans le besoin, & pour qui il aurait été

honteux de s'absenter trop souvent. Chaque quartier était régi par douze gouverneurs, parce que la nation était divisée en douze tribus.

Les enfans avaient les vieillards pour précepteurs, & les jeunes hommes étaient sous la conduite des hommes faits. Des espèces d'intendans avaient une inspection générale sur les uns & les autres, & devaient les engager à remplir leurs devoirs. Le principal but de toutes les instructions étaient d'apprendre à la jeunesse à devenir juste, & les maîtres employaient une partie du tems à ajuster les petits différends qui survenaient toujours entre leurs écoliers, afin, par ce moyen innocent, de leur donner une idée frappante du juste & de l'injuste. Si, dans les disputes, il était question de larcin, de mensonge, de fausseté ou de fourberie, les coupables subissaient la peine dûe à ces crimes; mais sur-tout l'ingratitude n'obtenait aucune grace: le Perse disait qu'un ingrat ne se souciait ni de Dieu, ni de son roi, ni de sa patrie, ni de ses parens, ni de ses amis: en un mot, on apprenait à ces enfans à être modestes & soumis aux magistrats, & particulièrement à être sobres. Le jeune Perse apportait de sa maison son pain, son cresson & un vase pour puiser de l'eau; car telle était toute sa nourriture, & il ne mangeait que lorsque le chef de sa classe lui en avait donné la permission par un signe.

Jusqu'à dix-sept ans la jeunesse de Perse

MENT

ent. Chaque
gouverneurs,
ée en douze

ds pour pré-
étaient sous

Des espèces
tion générale
aient les en-

Le principal
étaient d'ap-
juste, & les

e du tems à
si survenaient

afin, par ce
ner une idée

e. Si, dans les
rcin, de mens-
erie, les cou-

à ces crimes;
'obtenait au-

n ingrat ne se
a roi, ni de sa
e ses amis: en

ans à être mo-
s, & particu-
e Perse appor-

n cresson & un
elle était toute
que lorsque le
doané la per-

nessé de Perse

DES PERSES.

139

s'instruisait dans l'art de tirer de l'arc & de lancer un dard. Si-tôt que le jeune homme avait atteint cet âge, il entrait dans la seconde classe, où il demeurait dix ans, couchant autour du palais royal, gardant la ville, & apprenant à se comporter avec modestie dans toutes les occasions. Si le roi allait à la chasse, une partie de cette garde l'accompagnait avec ses armes, & jamais ceux qui la composaient ne mangeaient de chair que celle des bêtes qui y tombaient sous leurs coups. Le reste du tems ils étaient réduits au pain & au cresson.

Après avoir passé ainsi dix années dans la classe des jeunes hommes, ils entraient dans celle des hommes faits, où ils demeuraient vingt-cinq ans, tant à suivre les magistrats dans toutes leurs fonctions, qu'à s'exercer à l'arc & au javelot, pendant la paix. S'ils allaient à la guerre, ils quittaient les armes légères pour prendre le corcelet, le bouclier & le coutelas. De cette classe on tirait tous les magistrats, excepté les gouverneurs des enfans.

A cinquante ans, on entrait dans la classe des vieillards, & l'on ne devait plus porter les armes que pour la défense intérieure du pays. Ces vieillards étaient chargés de l'administration des affaires publiques & de celles des particuliers; ils donnaient des juges à tous les tribunaux, condamnaient à mort, élisaient les officiers; & quiconque était déclaré par leur sentence coupable de quel-

140 ANCIEN GOUVERNEMENT

que faite un peu considérable, ne pouvait plus prétendre à exercer aucune charge de l'état.

Les revenus du roi de Perse étaient fort considérables, & consistaient ou en levée de deniers imposée sur le peuple, ou en fourniture de plusieurs choses en nature, comme grains, provisions, fourrages & autres denrées; chevaux, chameaux, & même des productions rares des différentes provinces de l'empire. Si nous nous fions au calcul d'Hérodote, les sommes que les sujets payaient par chaque année, montoient à environ quarante-quatre millions de nos livres. Les trésors du roi étaient gardés en différentes villes, telles que Suze, Persépolis, Pasargade, Damas & autres. L'or & l'argent s'y trouvaient en lingots, & on en tirait quelques-uns toutes les fois que l'on avait besoin de faire battre monnaie. On prétend que Darius Médus, ou autrement Cyaxare, oncle de Cyrus, a été le premier qui ait fait battre des pièces d'or. Outre cet or & cet argent que fournissaient les provinces, le prince tirait, comme nous venons de dire, des contributions bien plus considérables en denrées, & qui semblaient moins onéreuses au peuple, qui paye avec plaisir la dixme de ce que la terre lui rapporte. Elles servaient à entretenir sa table & toutes celles de sa maison, à approvisionner l'armée, & les chevaux qui en provenaient, suffisaient pour remonter la cavalerie. Le seul gouvernement de Babylone payait

EMENT

, ne pouvait
une charge de

étaient fort
u en levée de
, ou en four-
ture, comme
autres denrées;
es productions
de l'empire.
Hérodote, les
t par chaque
arante-quatre
résors du roi
villes, telles
gade, Damas
trouvaient en
es-uns toutes
e faire battre
arius Médus,
de Cyrus, a
re des pièces
que fournis-
rait, comme
tributions bien
, & qui sem-
ple, qui paye
e la terre lui
etenir sa table
approvision-
qui en prove-
r la cavalerie.
ylyone payait

DES PERSES.

141

un tiers de cette taxe, les provinces de l'Asie fournissaient le reste. Un certain canton était destiné pour l'entretien de la toilette & de la garde-robe de la reine, un autre pour sa ceinture, un autre pour son voile; & par cette raison on les appelaient le canton de la toilette, le canton de la ceinture & le canton du voile. On peut lire dans Quinte-Curce le détail des sommes immenses qu'Alexandre trouva dans les différens trésors du roi de Perse. Ce qu'on doit encore remarquer à ce sujet, c'est que les pensions que le monarque accordait, étaient ordinairement assignées sur différentes villes. Le fameux Thémistocle en reçut une de la sorte. Une ville devait lui fournir le vin, une autre le pain, la troisième les mets nécessaires, & la quatrième les meubles & les vêtemens.

Dans ce que nous venons de dire, ne sont pas compris les tributs des princes vassaux, ni les présens des peuples amis. Les Arabes seuls offraient au roi toutes les années de l'encens pour la valeur de mille talens.

Terminons ce chapitre par remarquer que les rois de Perse avaient plusieurs femmes légitimes & un très-grand nombre de concubines, qui ne le quittaient ni lorsqu'il entreprenait ces superbes chasses, si communes encore dans l'Asie, ni quand ils commandaient eux-mêmes leurs armées; ajoutons que la plupart de ces rois, nourris dans la mollesse, ne redoutaient rien tant que la douleur, & que plusieurs d'entr'eux, pour l'é-

142 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

loigner des derniers momens de leur vie ; (*Athen. Liv. 12.*) se servaient d'un poison subtil, fait de l'excrément d'un petit oiseau des Indes, nommé *Dicodre*, qui a, dit l'auteur cité, la propriété de faire mourir en peu de tems & sans douleur.

CHAPITRE XIV.

Mœurs, Usages & Coutumes des anciens Perses.

QUAND les auteurs anciens parlent des Perses, ils confondent avec eux les Assyriens, les Babyloniens, les Lydiens & les Médes, parce que les royaumes de ces peuples ont dans la suite fait partie du grand empire des Perses, & qu'il est à présumer que les mœurs, les coutumes & les usages particuliers de ces différentes nations réunies, se sont confondus au point de faire disparaître le caractère distinctif de chacune, pour ne laisser remarquer que celui du vainqueur.

En général les Perses étaient maigres & bruns ; ils avaient les yeux petits, les sourcils épais, la barbe fournie & les cheveux longs. Les nés aquilins étaient en fort grande recommandation parmi eux, sur-tout depuis Cyrus, à qui la nature en avait accordé un pareil. Plutarque, Hérodote, Ammian-Marcellin, se réunissent pour accorder de la beauté aux femmes de cette nation fameuse, qui d'ail-

COUTUM.

de leur vie,
d'un poison
petit oiseau
qui a ; dit
faire mourir

X I V.

des anciens

parlent des
les Assyriens,
& les Médes,
s peuples ont
nd empire des
mer que les
sages particu-
s réunies, se
aire disparaî-
cune, pour ne
vainqueur.

nt maigres &
s, les sourcils
eux longs. Les
grande recom-
depuis Cyrus,
dé un pareil.
n-Marcellin,
la beauté aux
se, qui d'ail-

DES ANCIENS PERSES. 143

Leurs jouissait d'une santé robuste. Entre les maladies qui affectaient quelquefois les Perses, on peut compter la lèpre : si-tôt qu'un homme en était attaqué, il ne lui était plus permis d'entrer dans les villes, ni de fréquenter ses amis & même sa famille; on le regardait comme un coupable qui devait être proscrit de la société, pour avoir péché contre le soleil.

Les Perses étaient naturellement voluptueux, & dès l'antiquité la plus reculée, on remarque qu'ils entretenaient un grand nombre de concubines; mais cette passion effrénée pour les femmes ne les engageait jamais à sortir en public des bornes que prescrit la modestie; ils haïssaient le mensonge & détestaient le vol. Réellement courageux, ils étaient cependant plus redoutables de loin que de près: ils harcelaient sans cesse l'ennemi par des attaques subites, & se retirant au moindre obstacle qu'ils trouvaient, ils retournaient de nouveau à la charge jusqu'à ce qu'ils eussent remporté la victoire. Isocrate les accuse de cruauté, d'orgueil, & de cette intempérance de paroles qui caractérise l'homme altier, tant dans la prospérité que dans l'adversité.

Ils n'étaient pas tellement attachés à leurs usages, qu'ils n'adoptassent volontiers ceux des nations étrangères, lorsqu'ils y reconnaissaient de l'utilité. Ils quittèrent leur façon de s'habiller, pour prendre celle des Médes, comme plus commode, & se cou-

144 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

vrirent de la cuirasse des Egyptiens , qui garantissait leurs corps des cruelles blessures auxquelles précédemment ils étaient exposés.

Nous avons dit que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt-cinq , les Perses s'exerçaient à manier un cheval , à combattre sur lui & à chasser les bêtes féroces ; & nous devons observer que ceux qui ne s'adonnaient pas à cet exercice , encouraient le mépris de leurs concitoyens. La course était encore une de leurs occupations journalières ; ils se faisaient réveiller le matin au son des trompettes , & se choisissant un chef , ils le suivaient en courant pendant un certain espace limité.

On ne peut qu'admirer leur première sobriété ; mais les richesses corrompirent bientôt en eux cette vertu , qui conserve la santé , entretient le courage , & qu'on pourrait en quelque façon appeler la mère des autres vertus. Ils prirent l'habitude de ne plus traiter tout ce qui pouvait concerner les affaires importantes de l'état , qu'au milieu des festins , & si le lendemain matin la résolution prise la veille était approuvée , on se faisait un devoir de l'exécuter. Alors leurs tables furent couvertes de mets les plus recherchés & les plus délicieux : leurs buffets furent chargés de vases d'or & d'argent ; les grands seigneurs ne mangèrent plus que couchés sur des lits dorés , entourés de voiles précieux & recouverts de tapis de pourpre tissus d'or. Là , le front couronné de fleurs ,
le

OUTUM.

ens, qui ga-
les blessures
étaient ex-

âge de cinq
s'exerçaient
re sur lui &
nous devons
naient pas à
pris de leurs
core une de
s se faisaient
ompettes, &
aient en cou-
limité.

première so-
pirent bien-
conserve la
qu'on pour-
la mère des
itude de ne
concerner les
qu'au milieu
matin la ré-
prouvée, on
. Alors leurs
les plus re-
leurs buffets
d'argent; les
plus que cou-
és de voiles
de pourpre
né de fleurs,
le

DES ANCIENS PERSES. 145

Le corps frotté des plus rares onguens, & res-
pirant l'odeur des parfums qui s'exhalait de
leurs riches cassolettes, ils faisaient appeler
leurs femmes & leurs filles pour prendre
part à la joie que leur inspiraient le vin &
la bonne chère. Ils ne quittaient jamais leur
épée, ni dans les festins, ni dans les réjouis-
sances : le milieu de la table était regardé
comme la place la plus honorable ; le roi
n'en occupait point d'autre, & dans les mai-
sons particulières, elle était affectée au chef
de la famille, ou à l'étranger à qui l'on vou-
lait faire honneur. C'était toujours en sortant
du bain qu'on se mettait à table.

Rarement les Perses sortaient de chez eux
à pied, & pour l'ordinaire ils ne paraissaient
en public que dans leurs superbes chariots,
ou mollement couchés sur des brancards,
portés par plusieurs domestiques, ou à cheval.
Les femmes faisaient leurs voyages couchées
dans des litières fermées, & elles y pouvaient
prendre leurs repas, & dormir à leur aise.
Ces litières étaient portées par des mulets.
Rien ne paraissait plus somptueux que les
meubles qui décoraient les palais des grands
seigneurs, & c'était en quoi consistait par-
ticulièrement leurs richesses ; en sorte que
lorsque le roi voulait grièvement punir un
de ses courtisans, il lui ordonnait de ne
faire couvrir sa table que de vaisselle de
terre.

La musique entrait dans tous les amuse-
mens des Perses, & ils cultivaient cet art

146 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

avec un soin particulier. Le seul nom des principaux modes de l'ancienne musique, le *Dorien*, le *Phrygien*, le *Lydien*, l'*Ionien*, l'*Eolien*, marque assez quel a été le lieu de sa naissance, ou du moins celui où elle s'est accrue & perfectionnée. Les hommes & les femmes ne cessaient de chanter des vers qui renfermaient les louanges de leurs dieux & de leurs héros. A l'égard de leur poésie, on en peut juger par les morceaux précieux que les livres saints nous ont conservés.

Chaque Perse épousait plusieurs femmes, si ses moyens le lui permettaient, & il entretenait à proportion un certain nombre de concubines. Les Perses estimaient infiniment ceux qui avaient le bonheur d'élever beaucoup d'enfans, & punissaient sévèrement l'adultère. Les enfans ne se présentaient devant leurs pères qu'à l'âge de quatre ans, & même à sept, au rapport de Valère-Maxime, qui observe que cet usage s'était introduit, afin que s'ils venaient à les perdre ils fussent moins dans le cas de les regretter. Le respect que les enfans avaient pour leur père & mère ne peut être trop loué ; jamais on ne les voyait s'asseoir devant eux sans en avoir obtenu la permission, & jamais un Perse, dit Hérodote (Liv. 1.) ne fut le meurtrier de son père, & ceux qui furent convaincus de ce crime horrible, se trouvèrent toujours enfans bâtards ou supposés.

A leurs habits modestes des premiers tems, ils en substituèrent de magnifiques, lorsqu'ils

DUTUM.
om des prin-
que, le Do-
en, l'Eolien,
sa naissance,
cruë & per-
femmes ne
qui renfer-
lieux & de
oésie, on en
écieux que
vés.
rs femmes,
nt, & il en-
nombre de
nt infiniment
ver beaucoup
nent l'adul-
aient devant
ns, & même
laxime, qui
roduit, afin
ussent moins
respect que
e & mère ne
ne les voyait
ir obtenu la
, dit Héro-
de son père,
de ce crime
s enfans bâ-

DES ANCIENS PERSES. 147
eurent vaincus Crésus & les Indiens ; ils pri-
rent des robes faites des plus riches étoffes,
& s'ornèrent le corps de colliers d'or, de
perles & de pierreries. Les femmes atta-
chèrent leurs habillemens avec de larges
ceintures frangées, & s'acoutumèrent à
porter des chaînes, des brasselets & des
pendans d'oreille.

Lorsqu'ils se rencontraient, soit dans les
rues, dans les promenades, dans les places
publiques, on reconnoît aussi-tôt le rang
des personnes. L'inférieur se prosternait hum-
blement devant son supérieur ; & si la distan-
ce de l'un à l'autre n'était pas absolument
considérable, il le baisait à la joue : au reste,
ils honoraient plus particulièrement leurs
voisins que les autres, & c'était avec eux
qu'ils cherchaient à entretenir une étroite
correspondance : mais un de leur ridicule,
était de croire que les peuples qui se trou-
vaient les plus éloignés d'eux, ne pouvaient
être composés d'hommes réellement mé-
chans.

L'anniversaire du jour de la naissance de
chaque particulier était célébré dans la fa-
mille & chés les amis, par les plus grandes
réjouissances. Ce jour-là les plus riches fai-
saient rôtir dans des fours, des bœufs, des
chameaux, des chevaux & des ânes tous
entiers. Les pauvres tuaient de plus petits
animaux.

Leur année était composée de trois cents
soixante-cinq jours, & ils observaient soi-

gneusement l'équinoxe du printems. On leur doit l'invention des postes & des couriers ; Cyrus les établit dans chacune des provinces de l'empire. Il supputa ce qu'un bon cheval, poussé avec force, pouvait faire de chemin en un jour, sans pourtant se ruiner ; il fit construire à proportion des écuries également distantes l'une de l'autre, & il y envoya des chevaux & des palfreniers pour en prendre soin. Dans ces écuries il y avait un chef, qui recevait les paquets des couriers qui arrivaient, & les remettait à ceux qui devaient partir sur des chevaux frais. Ainsi la poste marchant jour & nuit, faisait la plus grande diligence, sans que les incommodités des différentes saisons pussent y mettre obstacle. Il est étonnant que cet ancien & utile établissement des postes, réservé pour les seules affaires du gouvernement des Perses, n'ait passé que très-tard de l'Asie en Occident, & qu'il ne soit devenu que bien plus tard avantageux aux sujets des empires & au commerce en général. Nous devons la perfection de cette importante invention à l'université de Paris.

Les Perses se servaient à la guerre de cimeterres courts & recourbés, de dards & de javelots, avec lesquels ils allaient aussi à la chasse. Ils ne paraissaient jamais en public sans un arc & des flèches, & ils jetaient des pierres d'une grosseur considérable, avec leurs frondes, & ne manquaient que bien rarement le but qu'ils s'étaient proposé.

OUTUM.

ems. On leur
les couriers ;
des provinces
un bon che-
faire de che-
nt se ruiner ;
s écuries éga-
e, & il y en-
niers pour en
s il y avait un
s des couriers
it à ceux qui
ux frais. Ainsi
it, faisait la
ue les incom-
ons pussent y
nt que cet an-
ostes, réservé
vernement des
d de l'Asie en
venu que bien
s des empires
Nous devons
ante invention

la guerre de
s, de dards &
allaient aussi à
amais en pu-
& ils jetaient
déritable, avec
ient que bieu
t proposé.

DES ANCIENS PERSES. 149

Ils portaient aussi des cuirasses à écailles, & de grands écus quarrés qui les couvraient presque de la tête aux pieds. Hérodote leur donne des casques d'airain & de fer, qui leur emboîtaient entièrement le visage, & qu'il avoient des ouvertures aux narines pour faciliter la respiration, & d'autres pour laisser le passage à la lumière. Leurs chevaux étoient couverts de lames de fer, sur-tout ceux qui étoient attelés aux chariots de bataille, dont plusieurs étoient enrichis d'or & d'argent, & d'autres armés de faux : Artaxercès avoit dix-huit cents de ces derniers dans son armée, avec sept cents éléphants. Darius en conduisit deux cents contre Alexandre. On attribue à Cyrus l'invention des chariots de guerre à huit timons, sur lesquels on plaçoit des tours de bois, chargées de combattans.

Les rois de Perse, à l'entrée de la campagne, fournissent leur armée de bled & de viande : ils avoient des munitionnaires chargés de cette distribution, & à leur défaut, le plus ancien de chaque brigade ou de chaque tente y suppléoit. Les vivres étoient portés sur des chameaux, & chaque jour la distribution générale s'en faisoit, souvent en présence du monarque, ainsi que celle de la paye journalière.

On ne se mettoit en marche qu'après le lever du soleil. L'instant du départ étoit annoncé par le son de la trompette, du haut de la tente du roi, sur laquelle on voyoit briller l'image du soleil, renfermée dans une espèce

150 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

de boîte de crystal. Devant l'armée on portait sur un autel le feu sacré, & les mages ou prêtres dont il était entouré chantaient des hymnes en son honneur, & trois cents soixante-cinq jeunes enfans, nombre égal à celui des jours de l'année, les accompagnaient, couverts de manteaux d'écarlate. Après eux paraissait, dit Quinte-Curce, le char de Jupiter tiré par des chevaux blancs, & suivi d'un cheval de merveilleuse grandeur, qu'on appelait le cheval du soleil. Les écuyers étaient tous vêtus de blanc, & portaient des baguettes d'or à leur main. Dix chariots revêtus d'or, d'argent & de pierreries venaient ensuite, & précédaient la cavalerie des diverses nations, ou tributaires, ou alliées, ou conquises, armées différemment; puis venait le fameux corps de cavalerie des immortels, composé des plus braves d'entre les Perses, dont les habits étaient tout éclatans d'or & de pierreries. On les appelait les immortels, parce que lorsqu'un de ces cavaliers mourait ou se retirait pour quelque cause que ce fût, il était aussi-tôt remplacé. Entre ces dix mille guerriers, il y en avait mille qui portaient des lances, & à leurs dards étaient attachées des pommes d'or. Cyrus, dit Xénophon, (*Cyr. l. 1.*) avait choisi mille homotimes, ou égaux en honneur, bien armés, pour être à la tête de son armée: chacun de ces homotimes choisissait dix archers, dix porteurs de boucliers, & dix frondeurs, qui tous rassemblés, formaient un corps extrê-

DUTUM.

mée on por-
les mages ou
antaient des
ents soixante-
à celui des
naient, cou-
près eux par-
ar de Jupiter
& suivi d'un
r, qu'on ap-
uyers étaient
t des baguet-
revêtus d'or,
ent ensuite,
diverses na-
es, ou con-
puis venait
immortels,
les Perses,
tans d'or &
immortels,
iers mourait
que ce fût,
ces dix mille
ui portaient
nt attachées
Xénophon,
homotimes,
més, pour
acun de ces
s, dix por-
deurs, qui
corps extrê-

DES ANCIENS PERSES. 151

mement redoutable. Après les immortels, marchaient ceux qu'on nommait les cousins du roi : ils étaient au nombre de quinze mille, & remarquables par la richesse de leurs habits, qui avaient quelque ressemblance avec ceux des femmes, & sur-tout par la beauté de leurs armes. On apercevait ensuite les pages du roi, précédant le chariot magnifique sur lequel il était monté : ce chariot se faisait remarquer par les statues des dieux qui l'entouraient, & qui étaient d'or & d'argent. Deux statues d'or représentant deux combattans, au milieu desquels se trouvait placé une aigle les ailes étendues, servait de couronne à ce char, gardé par dix mille piquiers, par deux cents des plus proches parens du monarque, quatre cents chevaux de la garde, & trente mille hommes de pied, qui faisaient l'arrière-garde de ce corps d'armée.

La mère, les femmes, les enfans, les concubines du monarque, avec leur suite, six cents mulets, & trois cents chariots qui portaient le trésor, suivaient l'armée à quelques centaines de pas de distance, & un gros corps d'archers leur servait d'escorte. L'arrière-garde était composée des gens de tous métiers, & de toutes les troupes armées à la légère.

En tems de paix les rois de Perse avaient continuellement autour de leur palais dix mille hommes de garde. Dès qu'elle était rompue, tous les gens de guerre venaient passer

152 MŒURS, USAGES ET COUTUMES

en revue devant le prince assis sur son trône, & ils jetaient chacun une flèche dans des coffres destinés à cet usage, qui aussi-tôt étaient scellés du sceau du roi; & lorsqu'on était de retour, l'armée défilait de même devant lui, chacun reprenait sa flèche, & par le nombre de celles qui restaient, il connaissait ce qu'il avait perdu de soldats pendant la campagne.

La principale force des armées consistait dans la cavalerie. Lorsqu'on avait décidé de déclarer la guerre à quelque nation, (*Diod. l. 11. Judith. c. 11.*) on lui faisait demander par un héraut la terre & l'eau, ce qui signifiait qu'ils eussent à remettre leurs villes entre les mains des Perses & à se soumettre à eux, au défaut de quoi ils seraient poursuivis à toute outrance. Ceux qui se soumettaient, étaient dans l'obligation de reconnaître le grand roi pour leur souverain. Divers signaux faisaient mouvoir l'armée pendant le combat. Les différens sons de la trompette ordonnaient la charge ou la retraite, & les étendards faisaient voir clairement où toutes les brigades devaient se porter. Les soldats qui recevaient quelques blessures, trouvaient de prompts secours, dans un certain nombre d'hommes préposés & payés à cet effet par le souverain, & s'ils guérissaient, ils obtenaient des gratifications. Les vaincus, pour avoir la vie sauve, devaient aussi-tôt mettre bas les armes. Jamais les Perses ne combattaient la nuit, à moins

DUTUM:

r son trône ;
ne dans des
ui aussi-tôt
& lorsqu'on
it de même
a flèche, &
ient, il con-
soldats pen-

es consistait
vait décidé
que nation,
n lui faisait
e & l'eau,
à remettre.
Perfes & à
de quoi ils
ance. Ceux
l'obligation
r leur sou-
nt mouvoir
es différens
la charge ou
ifaisaient voir
devaient se
nt quelques
ts secours,
es préposés
ain, & s'ils
s gratifica-
vie fauve,
mes. Jamais
, à moins

DES ANCIENS PERSES. 153

qu'ils n'y fussent forcés pour se défendre : mais, pendant ce tems, ils employoient des espions, qui savoient se glisser avec une merveilleuse adresse dans l'armée ennemie, pour en examiner la force, & pénétrer les desseins des généraux. Ils avoient l'art de fortifier leur camp par des hauts retranchemens & par des fossés profonds. Rarement ils se risquoient à faire la guerre tant que durait l'hiver ; cette saison que les Européens affrontent actuellement, ils la redoutoient ; & pensoient avec raison que sans donner des batailles, une campagne d'hiver est capable de fondre l'armée la plus florissante. Dans les sièges ils employoient les échelles, & plusieurs machines, telles que le scorpion &c. & les mantelets sous lesquels ils s'avançoient jusqu'aux murailles d'une ville pour en saper les fondemens. Quelquefois ils se servoient d'une certaine huile, qui jettée contre les portes, les brûloit, ainsi que les combattans, (*Ælian. his. Anim. l. 5. ch. 3.*) & dont l'embrasement ne pouvait s'éteindre qu'à l'aide de la boue ou du fumier. Au reste, on doit extrêmement louer les Perses du soin particulier qu'ils avoient de payer la rançon de leurs prisonniers de guerre.



 CHAPITRE XV.
Gouvernement moderne des Persans.

ENTRE les monarques de l'Asie, il n'y en a point de plus fastueux que le roi ou sophi de Perse ; pour s'en convaincre, il ne faut que transcrire les titres que prenait le sultan Hussein. Les voici.

« Sultan Hussein, roi de Perse, de Parthie,
 » de Médie, de Bactriane, de Khorassan,
 » de Candahar, des Tartares Usbecks ; des
 » royaumes d'Hircanie, de Draconie, de
 » Parménie, d'Hisdaspie, de Sogdiane,
 » d'Arice, de Paropamize, de Drawgiane,
 » de Margiane & de Caramanie, jusqu'au
 » fleuve Indus ; sultan d'Ormuz, de Larr,
 » d'Arabie, de Susiane, de Chaldée, de
 » Mésopotamie, de Géorgie, d'Arménie,
 » de Circassie ; seigneur des montagnes impé-
 » riales d'Ararac, de Taurus, du Caucase :
 » commandant de toutes les créatures, depuis
 » la mer de Chorazan jusqu'au golfe de
 » Perse, de la famille d'Ali ; prince des
 » quatre fleuves, l'Euphrate, le Tigre,
 » l'Araxe & l'Indus : gouverneur de tous les
 » sultans, empereur des Musulmans, rejet-
 » ton d'honneur, miroir de vertu & rose
 » de délices, &c. »

Le royaume de Perse est monarchique,

X V.

Persans.

...ie, il n'y en
...roi ou sophi
...e, il ne faut
...nait le sultan

...de Parthie,
...e Khorassan,
...Usbecks ; des
...raconie , de
...e Sogdiane,
...Drawgiane,
...ie, jusqu'au
...s, de Larr,
...Chaldée, de
...d'Arménie,
...agnes impé-
...du Caucase:
...tures, depuis
...au golfe de
...prince des
...le Tigre,
...r de tous les
...mans, rejet-
...ertu & rose
...onarchique,

despotique, & la volonté du souverain y sert de loi. Il est héréditaire, & les seuls enfans mâles ont droit à la couronne. L'ainé des enfans légitimes est ordinairement l'héritier présomptif de l'état, si cependant le roi n'en ordonne pas autrement ; car il peut choisir entre tous ses enfans, celui qu'il aime le plus, & le désigner pour son successeur. Au défaut des fils légitimes, on appelle ceux des concubines ; & si la race des uns & des autres venaient à manquer, on choisirait, pour occuper le trône, le plus proche parent du roi du côté paternel. Ces parens tiennent à la cour de Perse le rang de prince du sang ; mais cet honneur ne leur fournit pas souvent un revenu capable de les retirer de la médiocrité la plus resserrée. A l'égard des fils du roi, cent fois plus malheureux que le moindre des sujets du royaume, ils sont constamment renfermés dans le fond d'un ferrail, & à la mort du sophi, celui des fils qui a l'avantage de lui succéder, pour premier essai de son autorité, ne manque jamais de priver de la vue tous ses frères, ses oncles & leurs enfans mâles. Le ministre, chargé de cette affreuse expédition, se rend à la porte du ferrail, & présente aux eunuques du dedans l'ordre du roi ; on amène à la porte les malheureuses victimes de la crainte du nouveau maître, & tandis que les eunuques les tiennent, l'officier leur ouvre d'une main la paupière, & de l'autre il sépare l'œil de sa cavité, avec la pointe d'un couteau. On les

356 GOUVERNEMENT MODERNE

rentre dans le ferrail, on panse leurs playes avec des caustiques, & le tyran ne croit commencer son règne que lorsqu'on est venu lui apprendre que ses ordres cruels ont été ponctuellement exécutés. Les Persans prétendent qu'ils sont moins barbares que les Turcs, qui privent entièrement de la vie leurs frères & leurs oncles; & d'ailleurs, disent-ils, quel que soit l'état malheureux de nos princes, ils procréent des enfans, & nous sommes certains que la maison régnante, par ce moyen, ne manquera jamais d'héritiers. Il faut être réellement barbare, pour disputer sur le plus ou le moins de barbarie.

Quelques auteurs prétendent que la façon ordinaire de priver de la vue ces princes infortunés, c'est de leur passer un fer rouge devant les yeux.

Les rois de Perse, plongés lâchement dans la mollesse, invisibles au fond de leur ferrail, se reposent du soin du gouvernement de leur empire, sur un officier qu'on nomme *Athémadoulet*, dont l'autorité approche de celle du grand visir des Turcs, excepté qu'il n'a pas, comme lui, le commandement des armées. L'*Athémadoulet* est le grand chancelier du royaume, le premier président du conseil, le sur-intendant des finances, le ministre des affaires étrangères, & l'on pourrait lui donner le titre de vicaire général du royaume. Il intitule les ordonnances & les édits du roi: *Bende derga ali il alia & madoulet*; c'est-à-dire, « Moi qui suis le sou-

eurs playes
croit com-
st venu lui
été ponc-
prétendent
es Turcs,
eurs frères
t-ils, quel
s princes,
s sommes
, par ce
critiers. Il
r disputer
e.

e la façon
nces infor-
rouge de-

lâchement
d de leur
vernement
on nomme
proche de
cepté qu'il
ement des
ad chance-
ésident du
ances, le
l'on nour-
général du
ces & les
lia & ma-
is le sou-

DES PERSANS.

157

» tien de la puissance, la créature de cette
» cour, la plus puissante de toutes les cours,
» &c. » Le mot Athémaaddaulet, Athéma-
doulet, ou Etmadoulet, est originairement
Arabe, & signifie la confiance en la ma-
jesté, le support des riches, ou l'appui &
le refuge de la cour; car les auteurs ne sont
d'accord ni sur son étymologie, ni sur son
exacte signification. Nous avons parlé de
l'autorité ecclésiastique du Sedr dans le
douzième chapitre de cette histoire, & il
nous reste à détailler les fonctions des mi-
nistres du second ordre, qui forment une
espece de conseil, dont l'Athémadoulet est
le chef; mais dont les décisions ne prennent
force de loi, qu'autant qu'elles ont été ap-
prouvées & revues dans les conseils secrets
des femmes & des eunuques.

Le divan Beghi est le sur-intendant de
la justice; on appelle à son tribunal des ju-
gemens rendus par les gouverneurs des pro-
vinces: ses appointemens sont de cinquante
mille écus, moyennant lesquels il doit rendre
gratuitement la justice, dans le palais royal,
sans être obligé de suivre d'autre loi que
l'Alcoran, qu'il interprète à son gré. Il
connaît particulièrement de toutes les causes
criminelles des Khans, des gouverneurs &
des principaux seigneurs de la nation, &
reçoit tous les appels du Baruga, ou lieu-
tenant criminel. Cet officier, le Courtchi-
Bachi, commandant général de toutes les
troupes, qui bordent les frontières du royau-

158 GOUVERNEMENT MODERNE

me, le Coulai-Agasi, chef des esclaves, le Téfanchi-Agasi, général de l'infanterie, & le Topchi-Bachi, grand maître de l'artillerie, composent le conseil dont venons de parler.

Les provinces de l'empire sont gouvernées par des Khans, qui, eu égard aux richesses & à la puissance, tiennent la place des anciens Satrapes, & font souvent trembler sur son trône leur indolent souverain. Ils ne sont tenus qu'à lui envoyer chaque année en présens, ce qui se trouve de réellement rare dans les productions du pays qu'ils gouvernent; mais ils doivent constamment entretenir sous le drapeau un certain nombre de troupes prêtes à marcher partout où l'exigent les besoins de l'état. D'autres provinces, moins considérables, sont régies par de simples intendans, & ceux-ci sont chargés de lever les tributs imposés sur les peuples, & de les verser dans la caisse du trésor royal.

Outre le gouverneur particulier de chaque ville, qui a la principale administration de la justice, il y a des juges inférieurs qu'on nomment Gazis, dont les uns jugent les différends qui s'élèvent entre les marchands, par rapport au commerce, d'autres qui ne connaissent que des discussions entre les militaires, & d'autres, enfin, seulement préposés pour faire observer une exacte police dans la ville. Il ne tiendrait qu'à ces juges de rendre les peuples heureux; mais en

MODERNE

des esclaves,
de l'infanterie,
maître de l'ar-
dont venons

font gouver-
eu égard aux
nnent la place
souvent trem-
ent souverain.
voyer chaque
ouve de réél-
tions du pays
vent constam-
u un certain
marcher par-
l'état. D'au-
érables, font
s, & ceux-ci
buts imposés
erfer dans la

lier de chaque
inistraton de
érieurs qu'on
ugent les dif-
marchands,
utres qui ne
entre les mi-
ulement pré-
exacte police
qu'à ces juges
x; mais en

DES PERSANS.

159

Asie, comme en Europe, l'insatiable soif
de l'or énerve la justice, fait taire les loix,
& accable le malheureux indigent sous le
poids de la protection qu'est toujours en
état d'acheter le riche coupable. Ainsi l'opu-
lent criminel est toujours certain de l'im-
punité, tandis que le pauvre qui a commis
quelques fautes est puni sévèrement. Les
supplices les plus communs en Perse, sont
la bastonnade & le carcan : la bastonnade
se donne sous la plante des pieds, & c'est la
punition douloureuse infligée ordinairement
au peuple ; mais les gens nobles, ou en
place, subissent celle du carcan, jusqu'à ce
qu'ils soient définitivement jugés. Ce car-
can est long d'environ trois pieds, & com-
posé de trois pièces de bois, dont l'une est
plus courte que les deux autres, ce qui
forme un triangle allongé. Celui qui le porte
a le cou pris vers le sommet du triangle,
tandis que sa main est attachée à l'extré-
mité : il lui est permis d'aller & de venir,
mais il doit toujours avoir un garde avec
lui. Les criminels condamnés à mort, per-
dent la vie par divers supplices. Il y en a
à qui on fend le ventre des deux côtés du
nombril : en cet état, on les attache par
les pieds sur le dos d'un chameau, & on
les promène par toute la ville, observant
de faire accompagner le criminel par un
homme, qui, à haute voix, déclare au peu-
ple le crime dont il s'est rendu coupable.
Quelquefois les Perses font empaler les mal-

fauteurs ; ils leur coupent les pieds ou les mains , & les laissent expirer dans cette affreuse situation : ils les enterrent dans une fosse remplie de plâtre , ou ils leur font sur le corps diverses incisions , dans lesquelles ils passent des mèches qu'ils allument , & qui brûlent jusqu'à ce que la graisse du patient soit entièrement consumée.

Les meurtriers sont remis par les juges aux parens du mort , & ceux-ci sont en droit de leur faire souffrir tous les supplices que la vengeance est capable de leur suggérer. En leur remettant les coupables , les chefs de la justice leur disent : « Il vous est permis , » selon la loi , de répandre le sang ; mais » souvenez-vous que Dieu est miséricordieux. » Le roi même , tout despotique qu'il est , ne peut pardonner le crime d'homicide , il n'y a que les parens qui soient en droit de faire grace.

Le créancier peut en Perse arrêter son débiteur , l'emprisonner dans sa maison , le charger de coups , pourvu qu'il ne le mutilé pas , vendre ses biens , sa femme & ses enfans. Chaque juge tient son tribunal chez lui ; les parties y viennent plaider sans le secours d'avocats ; au défaut de témoins , on exige le serment ; les Chrétiens jurent sur l'évangile , les Musulmans sur l'alcoran , les Juifs sur l'ancien testament , les Guèbres sur le feu , & les Indiens sur le corps d'une vache. Tous les actes d'une certaine importance sont légalisés par différens juges , qui tirent

DERNE

pieds ou les
dans cette af-
ent dans une
leur font sur
ns lesquelles
ment, & qui
se du patient

par les juges
font en droit
suppliques que
leur suggérer.
es, les chefs
us est permis,
e sang; mais
est miséricor-
t. despotique
crime d'ho-
ns qui soient

arrêter son
a maison, le
ne le mutile
omme & ses
ibunal chez
ider sans le
de témoins,
étiens jurent
ur l'alcoran,
les Guèbres
corps d'une
taine impor-
s juges, qui
tirent

DES PERSANS.

161

tirent séparément des droits, pour donner leur signature & apposer leur sceau; ce qui doit rendre nécessairement les sentences fort coûteuses.

Toutes les terres de la Perse sont censées appartenir au souverain, & les possesseurs ne les tiennent qu'en conséquence d'une espèce de bail amphithéotique, qui, quand il est expiré, se renouvelle, en payant à la couronne une année du revenu de la terre. Tous les Persans afferment leurs possessions aux cultivateurs à raison de leur fécondité, & du travail qu'elles exigent pour être mises en valeur, & l'on peut assurer que la condition de ces fermiers est plus heureuse que celle de tous les autres ordres de l'état. En Perse, la terre produit d'abondantes récoltes, & paye avec usure au paysan, la peine qu'il prend de la cultiver.

La police est observée avec une rigidité surprenante dans toute l'étendue de l'empire, sur-tout par rapport aux vivres: les boulangers & les bouchers risquent beaucoup lorsqu'ils vendent à faux poids; & s'ils sont trouvés en contravention, ils ne peuvent espérer de pardon.

Les revenus du roi consistent en impôts extraordinaires, & en douanes affermés: les deux principales sont celles du golfe Persique & celles du Ghilan: elles rapportent annuellement plus de sept millions de notre monnoye; quatorze mille hommes,

Tome III.

L

entretenus sur les terres de son domaine ; composent sa maison militaire, & cent mille cavaliers entretenus de la même façon ; gardent les frontières du royaume. Il n'a ni infanterie réglée, ni marine. Son armée jusqu'à présent, n'a pu se soumettre à aucune discipline. Le soldat Persan sçait harceler l'ennemi, le surprendre, l'attaquer & le poursuivre, lorsqu'il a trouvé le moyen de l'enfoncer, mais il ignore l'art de se retrancher dans un camp ; & ne connaît, quand il est contraint de fuir, que le désastreux avantage d'arrêter le vainqueur en dévastant dans sa retraite tous les lieux par où il passe. Le défaut de subordination dans les troupes, a jusqu'ici été la principale cause des malheurs de la Perse, qui, presque toujours, s'est vue soumise aussi-tôt qu'attaquée, mais la superstition n'y a pas moins de part. Un général Persan ne peut ni donner bataille, ni tenter une entreprise de quelque nature qu'elle soit, sans avoir pris l'avis des astrologues, qui naturellement ennemis de la guerre, trouvent sans cesse dans les astres des raisons pour en regarder la continuation comme dangereuse. D'ailleurs, que peut faire un général, toujours en butte à la trahison des Khans, qui cherchent à ménager leurs troupes, ou à se tirer d'une dépendance qui leur pèse ?



CHAPITRE XVI.

Mœurs, usages & coutumes des Persans.

LES Persans d'aujourd'hui ont beaucoup de ressemblance avec les anciens Perses du tems d'Ammian Marcellin. Ils sont, comme eux, d'une taille médiocre, mais bien prise, de couleur olivâtre, les cheveux & les sourcils noirs, forts & vigoureux; lorsque leur penchant à la volupté ne détruit pas la bonté de leur tempérament. Leur esprit est vif & pénétrant; ils ont de la politesse, & affectent de traiter les étrangers avec une affabilité peu commune; mais ils sont hypocrites, flatteurs & d'une paresse presque invincible. On remarque que du côté des traits ils ont beaucoup gagné par leurs continuelles alliances avec les Géorgiennes & les Circassiennes.

Les femmes de Perse sont plutôt aimables que belles; leur taille est élégante, leurs yeux sont noirs & brillans, leur peau assez blanche & leur teint très-uni. Adonnées naturellement aux plaisirs de l'amour, on peut se persuader qu'elles ne sont sages que par contrainte; le fond de leur caractère est marqué au coin de la gaieté; mais la réserve dans laquelle elles vivent, ne leur permet pas d'y donner un libre essor. Toujours renfermées, elles passent leurs jours

164 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

à leur toilette, à table, ou à faire de la musique, occupation qu'elles préfèrent à toute autre.

Le vêtement des hommes est composé d'une tunique de coton ou de soie, large, qui descend jusqu'au gras de jambe, & qui est retenue par une écharpe, par dessus laquelle les personnes opulentes passent une ceinture garnie de pierreries. Sous cette tunique ils mettent, lorsqu'ils sortent, une veste de soie de diverses couleurs. Leurs caleçons sont faits de toile de coton; ils ont des souliers pointus au bout, dont le quartier est extrêmement bas. Leur passion favorite est de se peindre les ongles d'une couleur orangée, de se couvrir la tête avec de certains bonnets fourrés, presque toujours rouges, ou de porter des turbans garnis de toile de coton, rayée & fort fine, qui fait plusieurs tours & forme agréablement des plis.

L'habillement des femmes est très-élégant. Au lieu de turban, elles se ceignent le front d'un bandeau d'or émaillé, large d'environ trois doigts & chargé de pierres précieuses. Elles ont sur la tête un bonnet, brodé légèrement & environné d'une écharpe, qui, en voltigeant, leur descend jusqu'à la ceinture. Leurs caleçons leur couvrent la jambe qu'elles ont nue. L'hiver elles portent des brodequins brodés, & en tout tems, leurs cheveux sont treffés, & leur cou & leurs oreilles, chargés de perles & de pierreries. Ajoutons qu'elles peignent en rouge

DUTUM.

faire de la
èrent à toute

est composé
soie, large,
mbe, & qui
par dessus la-
passent une
us cette tu-
ortent, une
Leurs cale-
on; ils ont
ont le quar-
passion favo-
s d'une cou-
rète avec de
que toujours
ns garnis de
ne, qui fait
ent des plis.
st très-élé-
se ceignent
, large d'en-
pierres pré-
un bonnet,
une écharpe,
d jusqu'à la
couvrent la
elles por-
n tout tems,
leur cou &
s & de pier-
ent en rouge

DES PERSANS. 165

leurs ongles & le dedans de leurs mains
& qu'elles se noircissent les yeux.

Les Persans n'ont que des idées assez
confuses touchant la noblesse du sang, si
recommandable dans notre Europe. Ils ne
sçavent pas ce qu'il peut y avoir de com-
mun entre les vertus & les services des
ancêtres, & les vices & la vie nonchalante
de leurs descendans. Ils croient que la
gloire des uns n'est pas capable d'effacer
l'infamie dont se couvrent souvent les autres,
& sont persuadés qu'on ne peut se distinguer
dans un état que par son mérite personnel,
& des talens utiles à la patrie. Chez les
Orientaux, ceux qui sont les plus élevés
en dignités, sont les plus nobles, & l'on
n'y rend jamais des honneurs à des possesseurs
de vieux parchemins, que rien d'ailleurs ne
rend recommandables; & que leurs pères,
s'ils revenaient au monde, rougiraient sans
doute de leur avoir transmis.

L'éducation des enfans occupe particuliè-
rement les Persans: dès leur plus bas âge,
ils les remettent entre les mains d'un eunu-
que ou d'un molla. Les mosquées, qui servent
pour la prière publique, servent aussi pour les
écoles. C'est-là que la jeunesse apprend la lan-
gue Turque, avec la sienne, l'arithmétique, la
médecine, l'astronomie, ou plutôt l'astrologie.
Une justice qu'on peut rendre à cette nation,
c'est qu'elle approfondit toutes les sciences
auxquelles elle s'applique, tandis qu'en géné-
ral, nous n'en prenons que la superficie.

166 MŒURS, USAGES ET COÛTUM.

Quelle que soit l'attache qu'on remarque dans les Persans pour les sciences, ils n'en négligent pas plus pour cela les exercices du corps. On les voit dans les places publiques, comme au tems de Cyrus, s'exercer à manier un cheval, à lancer un javelot, & à disputer le prix de la lutte. Lorsqu'ils sortent de chez eux, c'est toujours à cheval; ils ignorent quel peut être le plaisir de la promenade : constamment assis, les jambes croisées, dans leurs maisons, ils croiraient déroger à leur gravité naturelle, s'ils daignaient aller & venir. Les femmes restent toujours dans leur ferrail, ou se font porter à la campagne sur des chameaux, dans de grandes corbeilles, entourées de voiles, ou dans des espèces de litières. Ces ferrails sont de véritables prisons pour le sexe : étroitement gardé par des eunuques ombrageux, qui possèdent toute la confiance des pères & des maris, il ne jouit pas même de l'ombre de la liberté. Lorsque ces victimes de la jalousie doivent passer dans les rues ou dans les chemins, des domestiques les devancent, & crient à haute voix, que tous les hommes ayent à se retirer : c'est sur-tout quand le roi sort avec ses femmes & ses concubines, que cette loi est observée avec la plus grande rigidité. Il y va de la vie, pour quiconque ne s'éloignerait pas. « Mahomet à l'agonie, a prononcé, » disent les Persans : Gardez votre religion » & vos femmes. »

Da
dot à
ques
ont d
d'arge
fert d
exiger
une n
après
à la r
porter
vent
En
inutile
enfants
femm
succes
enfants
faire
tes da
rissant
tes, q
la feu
les re
folles
prépu
dans
& d'
sous l
expos
Europ
lip
Perse

Dans ce pays les femmes n'apportent en dot à leurs maris que des bijoux & quelques meubles. Si elles sont répudiées, elles ont droit de réclamer une certaine somme d'argent portée dans leur contrat, qui leur sert de préciput : mais elles doivent en exiger le payement avant que d'avoir passé une nuit hors de la maison du mari ; car, après ce tems, elles ne seraient pas reçues à la répéter. Il ne leur est permis d'emporter de leurs habits, que ce qu'elles peuvent embrasser dans leurs mains.

En Perse, le consentement des pères est inutile pour la validité des mariages. Les enfans nés des concubines & ceux des femmes légitimes, ont le même droit à la succession de leurs pères. Pour obtenir des enfans, les femmes ont la superstition de faire ramasser des aumônes par leurs servantes dans les rues d'Ispahan, afin que, se nourrissant un certain tems du produit de ces quêtes, qu'elles regardent apparemment comme la seule richesse bien acquise, le ciel daigne les rendre fécondes. Il y a des femmes assez folles pour avaler dans cette intention des prépuces de circoncis, d'autres qui se baignent dans les bains qui ont servi à des hommes, & d'autres enfin, qui passent & repassent sous les corps morts des criminels, que l'on expose aux portes des villes comme en Europe.

Ispahan & toutes les grandes villes de la Perse, sont remplies de courtisannes, qui

168 MŒURS, USAGES ET COUTUM.

y ont des quartiers affectés, où elles se gouvernent par certaines loix qui leur sont particulières. Elles payent au souverain une espèce de capitation, & par cette raison, on les inscrit sur les registres publics. Les plus en vogue sont désignées par le prix qu'elles mettent à leurs charmes, & non par le nom qu'elles ont reçu de leurs parens. Il est à croire qu'elles ne conservent pas bien des années le même nom, & que celle qui s'appellait six mois auparavant du nom de la pièce de la plus haute valeur, prend humblement celui de la moindre pièce de monnoye. Ce qui se passe journallement dans nos villes, nous prouve qu'il y a toujours une certaine affinité de mœurs entre les peuples même les plus éloignés. Il y a aussi des différences sensibles; en Perse les danseuses doivent quitter la troupe, lorsque leurs appas sont au-dessous de la taxe de deux tomans (quatre-vingt-dix livres.) Au reste, il y a peu de villes plus peuplées de femmes publiques que celle d'Isphahan; on en compte au-delà de douze mille.

Le simple particulier s'habille en Perse à fort peu de frais; tout son ajustement n'exige qu'un peu de toile de coton, dont le prix est très-médiocre: excepté quelques tapis, le reste de ses meubles consiste en peu de chose. Le riz fait sa nourriture ordinaire, son jardin lui fournit des fruits, & le premier ruisseau lui tient lieu de cave. Ceux que dans ce climat on regarde comme

OUTUM.

où elles se
qui leur sont
ouverain une
cette raison,
publics. Les
par le prix
nes, & non
leurs parens.
vent pas bien
que celle qui
du nom de
leur, prend
dre pièce de
ournallement
u'il y a tou-
mœurs entre
ignés. Il y a
en Perse les
troupe; lors-
de la taxe de
(livres.) Au
plus peuplées
de d'Ispahan;
ze mille.
de en Perse à
stement n'e-
ton, dont le
pté quelques
s consiste en
ourriture or-
des fruits,
lieu de cave.
garde comme

DES PERSANS. 169

sensuels, sont servir quelquefois sur leurs tables du mouton & de la volaille, & différentes boissons composées, les unes de jus de citrons & de grenades, les autres d'essence de rose & de pavot. L'ambre, & le musc entrent dans toutes ces compositions. On ne fait que deux repas, le dîner & le souper; le reste du tems se passe à fumer, à dormir & à réciter des vers.

En général le Persan aime les arts & se fait un devoir de les cultiver; il réussit dans tous les ouvrages d'orfèvrerie. Ses bâtimens sont somptueux & élégans, cependant peu comparables aux superbes édifices de l'Europe. Ses manufactures de porcelaine offrent des chef-d'œuvres en ce genre; nous connaissons la beauté de ses étoffes & sur-tout de ses tapis, si recherchés dans toutes les parties du monde. Les broderies de Perse surpassent tout ce qu'on peut voir ailleurs de plus achevé mais on ne trouve dans ce royaume ni sculpteur, ni peintre, peu de philosophes, beaucoup de moralistes, & un bien plus grand nombre de poètes; car dès qu'on aime, on fait des vers, & les Persans aiment de bonne heure.



CHAPITRE XVII.

Productions, richesses & commerce de la Perse.

LE royaume de Perse en général jouit d'un air sain & tempéré, & il n'y pleut que bien rarement; c'est pourquoi les Persans se sont appliqués, par le moyen de certaines rigoles, à tirer l'eau de leurs rivières & de leurs ruisseaux, pour en abreuver leurs champs. Ces rivières ne sont pas toutes navigables, mais elles fertilisent toutes les terres qu'elles traversent. Les provinces qui avoisinent la mer Caspienne sont d'un grand rapport, tant à cause de la commodité que procurent les fleuves qui se jettent dans cette mer, que parce qu'il y règne un vent assez frais. Il y en a d'autres qui sont souvent exposées à de grandes sécheresses, & d'autres dans lesquelles se trouvent de vastes déserts & des montagnes stériles.

La Médie, qui reconnoît Tauris pour sa capitale, jouit assez constamment d'un air frais, & abonde en toutes sortes de productions utiles, excepté les olives: ses plaines sont couvertes de riches moissons de toutes sortes de grains; ses vignes sont chargées de plus de soixante espèces de raisins; ses forêts, ses montagnes sont remplies de gibier; elle a des mines de sel & des carrières de

PRO
marbre
prairies
d'excell
peu de

Les
aux étra
la mon
de l'A
que s'a
que ce
Marant
y avoir

C'est
qui fait
bâtit un
retrouv
Guèbre
le feu
lequel
lorsque
l'adoren
forme d
supersti
les chin
un pro
suade q
tage.

Outr
la petit
une trè
qui par
en Cir
Perse.

PRODUCTIONS, RICHESSES, &c. 171
marbre, des fontaines minérales & des prairies, où l'on nourrit un grand nombre d'excellents chevaux. On y trouve quelque peu de cochenille.

Les habitans de cette province montrent aux étrangers, de leur petite ville de Marant, la montagne d'Arasat, qui sépare la Médie de l'Arménie, & où la tradition rapporte que s'arrêta l'arche de Noé; ils assurent que ce patriarche mourut dans le lieu où Marant est actuellement bâtie, & qu'il doit y avoir sa sépulture.

C'est dans la province d'Adir-Beitzan, qui fait partie de la Médie, que Zoroastre bâtit un temple au feu; mais, quoiqu'on ne retrouve aucuns vestiges de cet édifice, les Guèbres ne laissent pas de vous assurer que le feu sacré occupe toujours le terrain sur lequel le temple avait été élevé, & que lorsque les dévots d'entr'eux s'y rendent pour l'adorer, ils le voyent sortir de terre en forme de flammes. L'homme naturellement superstitieux, se repaît volontiers de pareilles chimères; & lorsqu'il ne peut vérifier un prodige qu'on lui a annoncé, il se persuade que ses péchés l'ont privé de cet avantage.

Outre les productions nécessaires à la vie, la petite province d'Adir-Beitzan produit une très-grande quantité de superbe soie, qui passant à Tauris, est portée en Russie, en Circassie, en Géorgie & dans toute la Perse.

172 PRODUCTIONS, RICHESSES

La province de Masanderan ou Tabristan est montueuse en plusieurs endroits. La partie du midi est très-fertile ; celle qui est exposée au nord est couverte de chênes, de pins & de sapins, & d'un certain arbre qui pendant les chaleurs de l'été, laisse couler un suc, que les anciens prenaient pour du miel : on y voit peu de vignes. Le pays abonde en tigres, panthères, léopards & autres bêtes féroces. Les Perses apprivoisaient autrefois beaucoup de tigres, & ils s'en servaient à la chasse des autres animaux. On recueille dans ce pays beaucoup de coton, de sucre & de très-bons fruits.

La Parthide ou, selon le nom moderne, le Frak-Atzem, est une province presque entièrement couverte de montagnes & d'épaisses forêts : l'air y est sec, ce qui fait que la terre n'y est que médiocrement fertile, excepté dans les endroits arrosés par les rivières. Les environs d'Ispahan sur-tout produisent abondamment de vin, de grains, de fruits & de légumes. On y élève aussi de très-beaux chevaux, de forts mulets, & des chameaux qui portent aisément un poids de huit cent livres. Ispahan fait un grand commerce en ouvrages d'orfèvrerie, en damas, velours, étoffes, perles, pierres, tapis, soie & eau-rose, que les Indiens y viennent échanger contre leurs épiceries.

Le Kirman est l'ancienne Caramanie ; une partie de cette province est presque

E
dése
port
mier
duit
Plin
de f
desq
& d
d'un
turq
prod
& de
C'est
eau
bite
To
sur l
d'une
que
seule
la ca
Voici
en p
avec
forme
des f
lorsq
retire
tuthie
les pa
Le de
traire
dre &

ESSES

u Tabristan.
irs. La par-
elle qui est
chènes, de
n arbre qui
laisse couler
nt pour du
s. Le pays
léopards &
s apprivoi-
gres, & ils
es animaux.
up de coton,

moderne, le
presque'en-
s & d'épais-
ui fait que
ent fertile,
és par les
n sur-tout
de grains,
élève aussi
ts mulets,
ifément un
an fait un
orfèvrerie,
rles, pier-
que les In-
ntre leurs

aramanie ;
st presque

ET COMMERCE DE LA PERSE. 173

déserte, parce que les chaleurs y sont insup-
portables, & il n'y croît que quelques pal-
miers & de la bruyère : l'autre partie pro-
duit quelques grains, des fruits & du vin.
Pline parle de ses riches mines d'argent &
de fer, & de deux montagnes, dans l'une
desquelles on trouve beaucoup d'arsenic,
& dans l'autre du sel, ainsi que des veines
d'un excellent acier & beaucoup de belles
turquoises. Les forêts sont remplies d'une
prodigieuse quantité de gibier de toute espèce,
& des meilleurs faucons qu'il y ait au monde.
C'est de ces contrées qu'on tire la fameuse
eau de rose, ou sueur de rose, qui se dé-
bite dans tout le Levant.

Tous les anciens historiens qui ont écrit
sur la Perse, parlent de la tuthie comme
d'une production particulière qu'on ne trouve
que dans la Caramanie (le Kirman), &
seulement dans une montagne éloignée de
la capitale du pays d'environ douze lieues.
Voici ce qu'ils en disent : la tuthie se fait
en paîtrissant la terre de cette montagne
avec l'eau pure, & en couvrant certaines
formes de terre grasse, qu'on met cuire dans
des fours semblables à ceux des potiers :
lorsque ces formes sont assez cuites, on les
retire, on nettoie les formes, & on a la
tuthie *senarée*, qui se distribue dans toutes
les parties du monde. (Texeira, L. 1. C. 27.)
Le docteur Garcia Dorta, prétend au con-
traire, que la tuthie se faisait avec la cen-
dre & le fruit d'un certain arbre, appelé

174 PRODUCTIONS, RICHESSES

gune. A l'égard de la nôtre, c'est une crasse de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, qui est placée parmi les plus excellens remèdes ophtalmiques, parce qu'elle déterge & dessèche sans mordre; mais ce n'est pas-là la tuthie des anciens, ni même celle des Arabes, que Sérapion prétend être faite & ramassée dans des fourneaux, dans lesquels on jaunit le cuivre. Il faut avouer que ces différentes descriptions ne sont pas fort claires.

La province de Korassan est très-fertile; on y recueille beaucoup d'excellente manne, de l'assa-fœtida, du safran, & les habitans font un grand commerce de soie. On trouve du plomb dans le Sitsistan; dans le Sablustan une grande quantité de moutons sauvages, des rubis & des veines d'argent dans la terre, & les autres provinces sont plus ou moins abondantes en productions utiles, selon qu'elles sont plus ou moins arrosées par les rivières. Dans certains cantons on recueille de la rhubarbe, & une sorte de manne appelée *toranjabin*, qui se ramasse sur certaines herbes semblables à des chardons, en forme de grains de coriandre; & dans d'autres des pierres de bézoards.

Par le détail que nous venons de faire des productions des différentes provinces du royaume de Perse, on doit s'apercevoir que ses habitans possèdent en abondance toutes les choses nécessaires à la vie & qu'il y en a plusieurs qui sont capables d'entretenir un commerce avan-

CHESSES

e, c'est une
e fondue avec
armi les plus
iques, parce
sans mordre ;
e des anciens,
que Sérapion
dans des four-
nit le cuivre.
entes descrip-

est très-fertile ;
ellente manne ;
& les habitans
ie. On trouve
ns le Sablustan
ons sauvages,
t dans la terre,
plus ou moins
utiles, selon
arrofées par les
ns on recueille
de manne ap-
nasse sur cer-
s chardons, en
& dans d'au-

le faire des pro-
ces du royaume
r que ses habi-
outes les choses
a plusieurs qui
ommerce avan-

ET COMMERCE DE LA PERSE. 175
tageux avec l'étranger : mais satisfaits d'échan-
ger son superflu contre les diverses marchan-
dises que lui apportent l'Arménien ou l'In-
dien, le Persan en général ne daigne pas sortir
de son pays pour augmenter ses richesses : &
d'ailleurs, quoiqu'assez fort pour dominer dans
le golphe Persique sur la mer d'Arabie & sur
la mer Caspienne, il déteste la navigation,
& n'a jamais songé à construire une marine
ni à creuser des ports.

Fin de la description du royaume de Perse.



LA SYRIE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Syrie.

CETTE grande contrée de l'Asie que nous nommons maintenant Sourie, & que les Turcs appellent Souristan, s'étendait autrefois du nord au midi, depuis les monts Aman & Taurus, jusqu'à l'Égypte & l'Arabie pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer méditerranée jusqu'à l'Euphrate & jusqu'à l'Arabie déserte, à-peu-près dans l'endroit où l'Euphrate prend son cours vers l'orient.

Dans l'hébreu la Syrie est appelée le pays d'Aram, Laban y est traité d'Araméen ou Syrien. Les Hébreux étaient Araméens d'origine, puisqu'ils venaient de Mésopotamie, & qu'il est dit que Jacob était un pauvre Araméen.

On partage la Syrie en trois parties, la Syrie propre ou la haute Syrie, la Célé-Syrie ou Syrie creuse, qui est la basse Syrie, & la Syrie Palestine. La première s'étendait depuis le mont Aman au septentrion, jusqu'au

jusqu'au Liban au midi : la seconde commençait au Liban & se terminait à l'Anti-Liban ; & la troisième, nommée la Syrie Palestine , prenait de l'Anti-Liban jusqu'à la frontière de l'Egypte , où elle finissait.

ALEP.

Alep , la plus considérable des villes de la Syrie , est située sur les bords du ruisseau Marfgras ou Goié ; c'est l'ancienne Bœrrhée & non Hériapolis , comme quelques auteurs l'assurent. On croit qu'elle fut bâtie par un prince de la dynastie des Caïanides de Perse ; car on lit dans les historiens Orientaux que Kischrasb , fils de Lohorasb , cinquième roi des Caïanides , y reçut du roi son père, le tige, ou la couronne royale , que ce prince lui envoya. Au reste , cette ville fut conquise sur les Grecs par les premiers kalifes ; elle passa ensuite entre les mains des kalifes de Bagdar , & tomba sous la domination de ses anciens maîtres , qui la reprirent l'an 351 de l'hégire , & de Jésus-Christ 962 : mais , après l'avoir pillée & gardée quelque tems , ils se virent contraints de l'abandonner. Depuis elle fut possédée par les kalifes Selgiucides , les kalifes d'Egypte , par Saladin & les sultans de sa maison , par les Mamelus , & enfin par sultan Selim I , qui s'en empara un peu avant de conquérir l'Egypte. Dans l'intervalle de ces différens changemens de souverains , elle fut dévastée

Tome III.

M

I E.

MIER.

de la Syrie.

Asie que nous
, & que les
étendait autre-
fois les monts
gypte & l'A-
orient , depuis
l'Euphrate &
peu-près dans
son cours vers

appelée le pays
araméen ou Sy-
raméens d'ori-
Mésopotamie,
était un pauvre

ois parties , la
rie , la Célé-
est la basse Sy-
a première s'é-
au septentrion,
jusqu'au

178 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

par les Mogols de Gengh-zis-khan , & par les Tartares du fameux Tamerlan.

La ville d'Alep, maintenant au pouvoir des Turcs , est bâtie sur huit petites éminences , autour desquelles on ne voit que des jardins. Elle renferme quantité de mosquées superbes & plusieurs bains publics. Les maisons des particuliers sont composées d'un rez-de-chaussée & d'un étage , sur lequel on voit une plate-forme pavée de pierre , où les habitans du pays font porter leurs lits pendant les grandes chaleurs. Les galeries qui entourent ces plates-formes ont des ouvertures qui communiquent d'une maison dans une autre ; car c'est par-dessus les toits qu'on rend visite à ses voisins. Une salle dans laquelle il y a ordinairement une fontaine & quelques écuries pour les chevaux , partage le rez-de-chaussée. L'appartement d'en-haut est proprement orné , & souvent peint & doré. Les rues sont étroites , mais propres & pavées de grand carreaux de marbre. La ville est divisée en quarante-cinq quartiers , dont vingt sont dans l'intérieur des murailles , & les vingt-cinq autres , plus grands & où se trouvent les plus beaux édifices , peuvent être regardés comme ses fauxbourgs : on y compte environ trente mille maisons. La citadelle est au milieu de la ville , & la commande de tous côtés ; elle est recommandable par l'ancienne tradition des Juifs , qui en attribue la fondation à Joab , officier du roi David. L'Oronte , qui est la seule rivière un peu con-

RAPH.

khan, & par
lan.

au pouvoir
petites émi-
ne voit que
ntité de mos-
ains publics.
ont composées
ge, sur lequel
de pierre, où
ter leurs lits

Les galeries
s ont des ou-
d'une maison
dessus les toits
Une salle dans
ne fontaine &
aux, partage
ent d'en-haut
peint & doré.
pres & pavées

La ville est
rtiers, dont
murailles, &
ands & où se
peuvent être
: on y compte

La citadelle
commande de
mandable par
ui en attribue
u roi David.
e un peu con-

DE LA SYRIE. 179

fidérable de toute la Syrie, baigne les mu-
railles d'Alep, qu'elle traversait autrefois ;
un aqueduc lui fournit l'eau nécessaire.

On montre dans une des mosquées de cette
ville, le prétendu tombeau du prophète Zacha-
rie, qui fut, dit-on, tiré des décombres d'un
vieux mur, par les soins du grand visir Churli,
ainsi que le marque cette inscription qu'il fit
graver dessus : « Le tombeau de cet hono-
» rable personnage, le prophète de Dieu,
» Zacharie, (la paix de Dieu soit avec lui)
» après avoir resté long-tems caché & incon-
» nu, fut réparé par le commandement du
» grand visir, sous le règne de notre seigneur
» le victorieux sultan Achmet-khan, fils de
» Mahomet-khan, l'an 1120 de l'hégire. »
La tradition du pays rapporte que le château
d'Alep fut bâti dès le tems d'Abraham, que Za-
charie y demeurait ; & qu'ayant voulu s'op-
poser à la volonté du prince de ce pays, qui
avait formé le dessein de répudier sa femme
légitime, pour en épouser une autre, fut con-
damné par le tyran à perdre la tête.

On voit dans Alep des négocians Français,
Anglais, Hollandais, Italiens, Arméniens,
Turcs, Arabes, Persans & Indiens, qui tous
y entretiennent un commerce considérable
en étoffes de soie, toiles de coton, corons
en laine ou filés, noix de galle, cordouans,
savons & camelots de poil de chèvre très-esti-
més, qu'ils échangent contre toutes les mar-
chandises de l'Europe.

Alexandrette, qui est à la distance de
M ij

180 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

vingt-cinq lieues d'Alep, est proprement le port de cette ville, où abordent tous les vaisseaux Européens. Ce sont les pigeons qui portent les lettres d'une ville à l'autre. On les instruit à servir ainsi de couriers, en les transportant d'Alep à Alexandrette, ou d'Alexandrette à Alep, lorsqu'ils ont des petits; l'ardeur de les retrouver leur fait parcourir en moins de trois heures, à ce qu'on prétend, la distance qui sépare les deux villes.

Les environs d'Alep sont remplis de gibier : un désert assez proche lui fournit du sel, & le terrain produit abondamment du vin, des fruits & des légumes.

D A M A S.

Cette ville était autrefois la capitale de la Syrie : elle est située dans une agréable plaine, au nord de la Palestine, à environ six journées de Jérusalem, & presqu'au pied du mont Liban. On lui donne deux lieues de tour, une double enceinte de murailles, un double fossé, des tours fort hautes de distance en distance, & des portes couvertes de lames de fer très-épaisses.

Les Orientaux font remonter la fondation de cette ville jusqu'au siècle d'Abraham, qui envoya son esclave Dimschak, ou, selon l'Écriture, Eliézer en Mésopotamie, pour chercher une femme à son fils Isaac. Le patriarche, quelque tems après, étant passé lui-même en Syrie, y fonda une ville, à laquelle

il don
celle
Turcs
chak

Qu
voir
navig
seaux
de l'
maiso
arrofe
nent.

l'exté
récom
ornés

fontai
Les ba
rangs
les plu
vre jan
forte

Une d
porte
rent,
cents a

Les
bâtime
coton
part d
porte
dédiée
saint

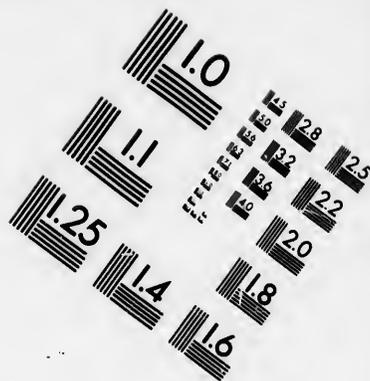
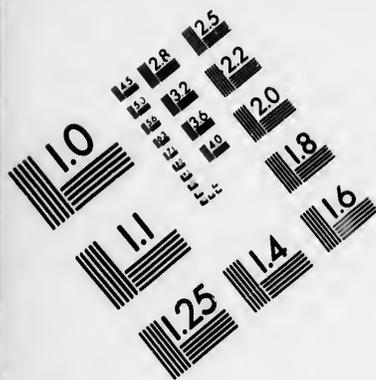
que les

il donna le nom de son esclave favori. C'est celle que nous appellons Damas, & que les Turcs & les gens du pays nomment Domshak, mot qui signifie esclave noir.

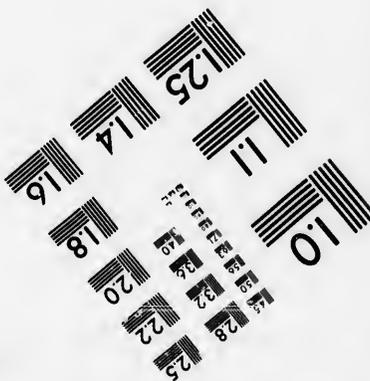
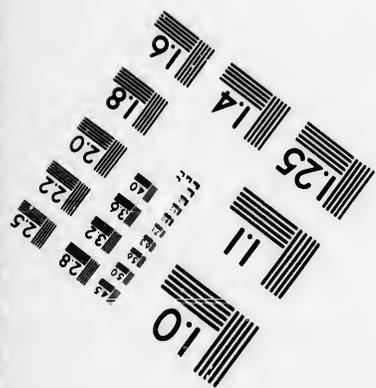
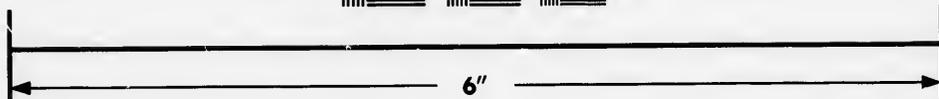
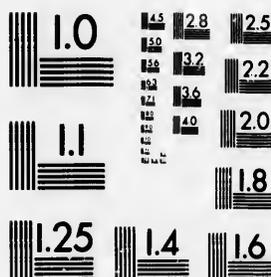
Quoique Damas n'ait pas l'avantage de voir couler dans ses campagnes des rivières navigables, elle voit serpenter de petits ruisseaux, qui, traversant la ville, fournissent de l'eau en abondance dans toutes les maisons dont elle est composée, & servent à arroser les jardins & les vergers qui y tiennent. Il ne se peut rien de plus simple que l'extérieur des bâtimens de Damas; mais en récompense les appartemens sont richement ornés, & presque toujours rafraîchis par des fontaines, dont les bassins sont de marbre. Les bazards y sont superbes & garnis de deux rangs de boutiques, qui étalent aux yeux les plus riches marchandises, & qu'on n'ouvre jamais pendant la chaleur du jour: chaque sorte de marchandise a son quartier séparé. Une des rues de ce bazar est fermée par une porte de métal, que les Tartares y apportèrent, dit-on, de Jérusalem il y a plus de cinq cents ans.

Les bains publics, les caravanserais, les bâtimens où se font les étoffes de soie & de coton & les mosquées, méritent pour la plupart d'être remarqués, sur-tout l'église qui porte le nom de saint Jean-Baptiste, qui fut dédiée à ce saint précurseur, ou à son père saint Zacharie, par l'empereur Héraclius que les Musulmans ont convertie en mosquée.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
12.8
13
12
16
13.6
18
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

182 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

elle est couverte de plomb, & du milieu de son toit s'élève une flèche dorée, qui fait un très-bel effet. Au nord de cette mosquée, on voit une superbe cour, entièrement pavée & revêtue de marbre, avec un portique soutenu par des colonnes de porphyre, au milieu duquel sont huit colonnes de marbre posées en rond, qui portent une armoire, où l'on croit que les livres sacrés de l'église furent déposés, lors de la dernière prise de cette ville par les Musulmans. Au couchant du frontispice de la mosquée, on voit trois portes de bronze d'un très-beau travail. On monte à ce temple par vingt-cinq degrés de marbre, qui sont face au principal portique, à côté duquel se trouve une magnifique fontaine, qui sert aux Turcs pour leurs ablutions. Du côté du couchant, il y a aussi trois portes de bronze. Après avoir traversé un portique long de cinquante pas, & soutenu par de hautes colonnes de marbre, on descend dix degrés pour entrer dans ce temple, beaucoup plus superbe en dedans qu'il ne l'est en dehors, mais qu'on ne peut décrire, par rapport à la difficulté que font les Mahométans d'y laisser pénétrer les Chrétiens. Un Turc laïc qui oserait s'y glisser furtivement, serait puni de mort; parce que c'est dans ce lieu, qui est réputé saint parmi eux, qu'au jour du jugement Jésus-Christ doit descendre, tandis que Mahomet de son côté descendra dans le temple de Jérusalem. Ce qu'on peut sçavoir de plus particulier du dedans de cette mos-

OGRAPH.

du milieu de son
 qui fait un très-
 mosquée, on voit
 ent pavée & re-
 portique soutenu
 yre, au milieu
 de marbre posées
 armoire, où l'on
 de l'église furent
 e prise de cette
 Au couchant du
 on voit trois por-
 eau travail. On
 t-cinq degrés de
 nicipal portique,
 magnifique fon-
 r leurs ablutions.
 aussi trois portes
 ersé un portique
 soutenu par de
 on descend dix
 mple, beaucoup
 l ne l'est en de-
 rre, par rapport
 Mahométans d'y
 . Un Turc laïc
 ent, serait puni
 ans ce lieu, qui
 qu'au jour du
 escendre, tandis
 escendra dans le
 on peut sçavoir
 s de cette mos-

DE LA SYRIE. 183

quée, c'est qu'on y garde le chef de saint Jean-Baptiste, & quelques autres reliques, dans un lieu retiré. Les Turcs disent eux-mêmes qu'on y conserve deux cercueils de marbre, couverts d'un drap verd; que l'un est celui de saint Zacharie, qu'ils révèrent beaucoup; mais ils font un secret des reliques que l'autre renferme, quoiqu'il semble qu'ils leur portent un bien plus grand respect.

Dans une autre mosquée de la ville, qu'on appelle *Gemma*, les Turcs ne font pas difficulté de faire remarquer un sépulchre qu'ils prétendent être celui d'Ananie, disciple de Notre Seigneur & maître de saint Paul, dont ils montrent aussi la maison près de la porte du midi. On y descend par quelques degrés, & l'on trouve deux cellules voûtées qui se touchent: dans l'une les Chrétiens Jacobites ont un autel, & l'autre sert d'oratoire aux Musulmans, qui y vont souvent prier. Les uns & les autres assurent qu'il s'y fait des guérisons miraculeuses. Nous ne dirons rien de la fontaine où Ananie baptisa saint Paul, elle est dans une place publique, ni de la maison de saint Jude où cet apôtre logea, ni de la fenêtre percée dans une muraille de la ville, par laquelle S. Paul descendit dans une corbeille pour se sauver. Les Chrétiens qui passent à Damas ne manquent pas d'aller visiter ces endroits, ainsi que le lieu où ce Saint entendit une voix du ciel qui lui cria: *Saul, Saul, &c.* situé à environ deux milles de la ville.

184 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

Si l'on s'éloigne un peu plus de Damas ; on trouve le bourg d'Ananie sur le penchant du mont Liban , fameux par une église dédiée à la sainte Vierge , où l'on garde son portrait peint par saint Luc , qui en fit quatre , dont l'un est conservé à Rome , un autre à Venise , le troisième à Alexandrie , & le dernier dans cette église. Les Chrétiens de ce bourg , qui en sont les seuls habitans , prétendent qu'il découle de ce portrait une certaine huile , qui a la vertu de guérir beaucoup de maladies. Par une superstition singulière , les Musulmans n'osent s'établir dans ce bourg , & croient que tous ceux de leur religion qui ont tenté de le faire , ou se sont retirés , ou sont morts avant l'expiration de l'année , accablés de divers maux

C'est non loin de cette ville qu'on rencontre le champ de Damas , si célèbre chez les Orientaux , parce qu'ils prétendent que le premier homme y a été créé , & ils vous font aussi remarquer la montagne , qui la première fut abreuvée de sang humain. Peut-être si on les pressait , ils vous marqueraient précisément le lieu où Caïn fut le meurtrier de son frère Abel.

Au reste , on ne peut rien voir de plus délicieux que les dehors de Damas ; la nature y accable de bienfaits les paresseux habitans qui la surchargent , & semble ne leur demander que quelques semaines de travail pour leur procurer des années d'abondance. Cependant il se fait dans cette ville un très-grand com-

merc
fur-to
dans

La
la ma
par la
est fit
de B
Liban
Hélio
Grecs
soutie
si les
qu'on
ou de
dant d
Juifs v
de la v
pliqua
roi d'

Sera
de la S
de la c
polis
cet au
temple
prouv
fente,
les-mé
que le

D E L A S Y R I E. 185

merce de soie, de sabres, de vin & de fruits, sur-tout de prunes, mais tout le profit reste dans les mains des Juifs.

B A L B E C.

La ville de Balbéc, bien plus fameuse par la magnificence de ses ruines antiques, que par la somptuosité de ses édifices modernes, est située à une des extrémités de la plaine de Bocat, qui se trouve au pied du mont Liban. On prétend que c'est l'ancienne Héliopolis; (*Strabon, Liv. 16.*) mais les Grecs, & l'on ne sçait sur quel fondement, soutiennent que c'est Nicomédie. On ignore si les superbes débris de temples & de palais qu'on y remarque sont des ouvrages des Grecs ou des Romains: il est plus naturel cependant de les attribuer aux derniers; mais les Juifs vous diront que Salomon fut le fondateur de la ville de Balbec, & que ce prince s'appliqua à l'embellir lorsqu'il épousa la fille du roi d'Egypte.

Serait-ce de Balbec ou d'une autre ville de la Syrie, que Lucien parle dans son traité de la déesse Syrienne, sous le nom d'Héropolis ou ville sacrée? On y admirait, dit cet auteur, le plus grand & le plus auguste temple de toute la Syrie, dans lequel, pour prouver que la divinité y était toujours présente, les statues s'uaient, se mouvaient d'elles-mêmes, & rendaient des oracles: quoique les portes en fussent fermées, on y

entendait continuellement un certain bruit. Les richesses de ce temple étaient immenses ; les portes , la couverture & les ornemens de l'intérieur en étaient d'or. Quelques - uns attribuaient la fondation de ce magnifique édifice à Sémiramis , qui le fit élever en l'honneur de sa mère Dérïto ; & d'autres prétendaient qu'il avait été consacré à Cybèle , par Atys , qui le premier enseigna aux hommes le culte de cette déesse ; mais ce fait n'est vrai que par rapport à l'ancien temple : celui qui subsistait du tems de Lucien , avait été bâti par Stratonice , reine de Syrie.

La déesse était représentée dans ce temple , tenant un sceptre d'une main & une quenouille de l'autre ; elle portait sur sa tête une espèce de couronne composée de rayons , surmontée de tours , & couverte d'un voile. Apollon rendait aussi ses oracles dans ce lieu sacré : « Lorsqu'il voulait prédire , dit Lucien , il s'ébranlait ; alors les prêtres le prenaient sur leurs épaules , & à leur défaut il se remuait lui-même & suait : il conduisait ceux qui le portaient , & les guidait comme un cocher fait ses chevaux , tournant de çà & de-là , & passant de l'un à l'autre , jusqu'à ce que le souverain prêtre l'interrogeât sur ce qu'il voulait savoir. Si la chose lui déplaisait , il reculait , sinon il avançait & quelquefois s'élevait en l'air , & les prêtres devinaient sa volonté par ses différens mouvemens. » A l'égard de la déesse Syrienne , il ne lui en coûtait , selon

Apulé
répon
donna
Le sen
coup
produi
était c
trepris
d'une
camp
un suc
Syrien
tive , c

Les
pour l
route
jolies
de six

C'es
ces fa
en voi
prodig
qui rel
qui, d
un ba
goutte
certain

L'éc
bâti
donna

Apulée, pour rendre ses oracles, que la même réponse en deux vers, auxquels les prêtres donnaient aisément le sens qu'ils voulaient. Le sens de ces vers était : *Les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produisent leurs fruits.* Ainsi lorsque la déesse était consultée sur un mariage, sur une entreprise, sur un voyage, sur l'événement d'une guerre, &c. les bœufs qui rendent les campagnes fécondes, promettaient toujours un succès heureux. Vossius croit que la déesse Syrienne était la vertu générative ou productive, désignée par le nom de mère des dieux.

Les femmes de Balbec passaient autrefois pour les plus belles & les plus galantes de toute l'Asie : elles sont maintenant à peine jolies & fort réservées. La ville n'a pas plus de six mille habitans.

C'est sur le mont Liban que se trouvent ces fameux cèdres dont parle l'écriture : on en voit encore une vingtaine d'une grosseur prodigieuse. Les plus petits portent un fruit qui ressemble assez à la pomme de pin, & qui, dans certains tems de l'année, contient un baume épais & transparent, qui tombe goutte à goutte. Le cèdre donne aussi une certaine résine odoriférante.

P A L M Y R E

L'écriture nous apprend que Salomon fit bâtir dans le désert une ville à laquelle il donna le nom de Tadmor ou Tedmor, &c

188 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

Joseph nous assure que c'est la même ville que les Grecs & les Romains ont depuis appelée Palmyre : elle est située dans un désert de la Syrie , sur les confins de l'Arabie déserte , en tirant vers l'Euphrate. On sçait que Nabuchodonosor , avant que d'aller assiéger Jérusalem , détruisit Tedmor ; ainsi les fameuses ruines de Palmyre , que les amateurs de l'antiquité prisent si fort aujourd'hui , ne peuvent être que les restes précieux des édifices que les Grecs élevèrent dans la Syrie , lorsqu'ils s'y établirent. L'histoire romaine ne fait mention de Palmyre , que vers le tems de Marc-Antoine , qui se trouvant épuisé d'argent par les dépenses excessives qu'il avait faites en Syrie , forma le dessein de livrer cette ville au pillage à ses troupes , pour leur tenir lieu de paye : Les Palmyréniens éventèrent son projet , ils sauvèrent leurs plus précieux effets de l'autre côté de l'Euphrate , ils disputèrent aux Romains le passage du fleuve & s'unirent aux Parthes , afin de se soustraire à l'avarice de Marc-Antoine. Pline (L. V.) dit que Palmyre « est remarquable par sa situation , son riche terroir » & ses ruisseaux agréables ; qu'elle est environnée de tout côté d'un vaste désert sablonneux , qui la sépare totalement du reste du monde , & qu'elle a conservé son indépendance entre les deux grands empires de Rome & des Parthes , dont le principal soin est , quand ils ont guerre , de l'engager dans leurs intérêts. »

De
nant q
antique
renferm
ont à
leurs an
intéress
avant l
rance ,
Indes &
la Médit
réniens
neurs
par ce
astre di
très-pe
reçu de
les corp
pratique
nement
du peup
qu'au t
célèbre
chef ou
lien co
Peu
mises e
nobie :
elle ne
qu'Ode
rée con
après s
gloire :

D E L A S Y R I E. 189

De cette ville fameuse, il ne reste maintenant que quelques débris qui attestent son antique magnificence: les modernes habitans, renfermés dans de chétives cabanes, où ils ont à peine de quoi subsister, ignorent si leurs ancêtres ont joué dans le monde un rôle intéressant. Il est vrai pourtant que Palmyre, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, était l'entrepôt du commerce des Indes & de tout l'Orient avec l'Occident, par la Méditerranée. Alors sans doute les Palmyréniens étaient idolâtres & rendaient des honneurs divins au soleil, ainsi qu'il paraît par ce qui reste sur pied du temple de cet astre divinisé. On ne sçait rien de leurs loix, & très-peu de chose de leurs usages. Ils avaient reçu des Egyptiens la coutume d'embaumer les corps, & une partie des cérémonies qu'ils pratiquaient dans les funérailles. Leur gouvernement, qui était entre les mains du sénat & du peuple, subsista dans la même forme, jusqu'au tems qu'Aurélien prit Palmyre, sur la célèbre Zénobie, seconde femme d'Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, à qui Galien conféra la qualité d'Auguste.

Peu de femmes de l'antiquité peuvent être mises en comparaison avec la fameuse Zénobie: belle, chaste, savante, courageuse, elle ne contribua pas peu aux victoires qu'Odenath remporta sur les Perses: honorée comme lui par Galien du titre d'Auguste, après sa mort, elle occupa son trône avec gloire: elle contint les Perses, repoussa les

190 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

Barbares, étend ses conquêtes du Tigre à l'Helleſpont, ſubjugué l'Egypte par ſes lieutenans, & prend le titre de reine d'Orient. Aurélien frémit qu'une femme oſe ſe dérober au fer des Romains, il marche contre elle avec toutes les forces de l'empire, il bat ſes troupes auprès de la ville d'Emeſe, & va mettre le ſiége devant Palmyre, où elle s'eſt réfugiée après ſa défaite. Ce fut dans cette circonſtance que Zénobie écrivit à Aurélien la lettre ſuivante, en répoſe aux offres qu'il lui avoit fait de lui accorder la vie & une retraite honorable, ſi elle vouloit ſe remettre entre ſes mains.

« Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur
» Aurélien :

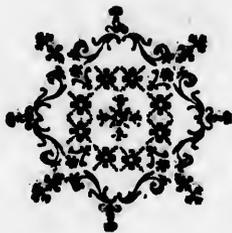
« Perſonne juſqu'ici n'a fait une pareille
» demande à la tienne : c'eſt la vertu, Au-
» rélien, qui doit agir dans la guerre ; tu me
» mandes de me remettre entre tes mains,
» comme ſi tu ne ſçavois pas que Cléopâtre
» aima mieux mourir avec le titre de
» reine, que de vivre dans toute autre
» dignité. Nous attendons le ſecours des
» Perſes : les Sarrasins arment pour nous,
» les Arméniens ſe ſont déclarés en notre
» faveur. Une troupe de voleurs dans la
» Syrie a défait ton armée, juge ce que
» tu dois attendre quand toutes ces forces
» feront jointes Tu rabattras de cet orgueil
» avec lequel, comme maître abſolu de tou-
» tes choſes, tu m'ordonnes de me rendre.»
• Quel que fût le courage de Zénobie, la

ville ne
aux eſſo
détermi
lorsqu u
à Auréli
toire ; i
de pier
gés de
héroïne
dans un
encore
qui doit
prince,
gin, mi
inhumain
d'être l'a
lui avai
Antioch
guerres
d'hui de
de la Sy

D E L A S Y R I E. 197

ville ne se trouvant plus en état de résister aux efforts des Romains, cette princesse se détermina à fuir; elle allait passer l'Euphrate, lorsqu'un parti ennemi l'arrêta & la conduisit à Aurélien. Cet empereur abusa de sa victoire; il la fit conduire à Rome, couverte de pierreries, & les pieds & les mains chargés de chaînes d'or. Elle avait régné en héroïne, elle mourut en personne privée dans une petite maison, dont on montre encore les ruines près de Tibur. Mais ce qui doit flétrir bien plus la mémoire de ce prince, c'est le meurtre du célèbre Longin, ministre de Zénobie, qu'il fit mourir inhumainement, parce qu'il le soupçonnait d'être l'auteur de la lettre que sa maîtresse lui avait écrite.

Antioche, si fameuse jadis pendant nos guerres de la terre sainte, n'a rien aujourd'hui de bien remarquable, & les autres villes de la Syrie ne méritent pas d'être nommées.



CHAPITRE II.

Précis de l'histoire de Syrie.

LES anciens auteurs ne nous ont rien laissé de bien clair touchant la succession des princes qui gouvernerent la Syrie ; ce que nous en sçavons de plus particulier , c'est que les rois de Tyr possédèrent quelques parties de ce royaume. Après la mort d'Alexandre, & la division des états de ce conquérant, Séleucus Nicanor , ayant vaincu Antigone & Démétrius son fils , s'empara d'une partie de l'Asie, & se fit nommer roi de Syrie. C'est de ce prince que ses successeurs reçurent le nom de Séleucides. Entre vingt-sept rois qui régnèrent dans la Syrie, jusqu'au tems que Pompée la réduisit en province de l'empire Romain, six portèrent le nom de Séleucus, & treize celui d'Antiochus. Le meurtre qui applanifait à ces guerriers le chemin du trône, & qui les en faisait descendre, ne leur accorda sans doute qu'un règne fort court : quatre d'entr'eux seulement figurent dans l'histoire.

Séleucus commença ses conquêtes par s'emparer de Babylone, dont il avait été gouverneur sous Alexandre, & dont il avait traité les habitans avec assez de douceur, pour espérer d'y trouver des sujets fidèles ; & c'est à l'entrée de ce monarque dans cette ville

ville que commence l'ére fameuse des Séleucides, dont tout l'Orient s'est servi; les Juifs l'appellent l'ére des contrats, parce qu'en tombant sous le gouvernement des princes Syro - Macédoniens, ils furent obligés de s'en servir dans leurs contrats, & autres pièces civiles. Les Arabes la nomment l'ére du bicornu, parce que, dit-on, les sculpteurs représentaient ordinairement Séleucus avec deux cornes de bœuf à la tête: le livre des Macchabées lui donne le nom de l'ére du royaume des Grecs.

Le roi Séleucus, après avoir conquis la Médie & la Susiane, se voyant maître à-peu-près de tous les pays qui sont entre l'Euphrate & l'Indus, aurait bien voulu ajouter l'Inde à ses nouveaux états; mais il fut repoussé par un certain Sandrocotte, Indien de la plus basse extraction, qui, sous le spécieux prétexte de délivrer son pays de la tyrannie des étrangers, s'était fait une armée, & avait chassé les Macédoniens des provinces envahies par Alexandre: ce nouveau roi opposa six cents mille soldats à Séleucus, & le força de consentir à la paix, moyennant un présent de cinq cents éléphants. Voilà quel fut le fruit des exploits du conquérant de l'Inde.

Ce fut après cette vaine tentative de Séleucus sur l'Inde, que se donna la fameuse bataille d'Ipsus, qui fut suivie du partage des états d'Alexandre. Ptolomée eut l'Égypte, la Lybie, l'Arabie, la Célé-Syrie & la

I I.

Syrie.

nt rien laissé de
des princes qui
nous en sçavons
de les rois de
parties de ce
Alexandre, & la
rçant, Séleucus
Antoine & Démé-
partie de l'Asie,
Asie. C'est de ce
rent le nom de
rois qui régne-
ns que Pompée
Empire Romain;
Séleucus, & treize
qui applanifia-
nt du trône, &
ne leur accor-
t court: quatre
dans l'histoire.
conquêtes par
nt il avait été
& dont il avait
de douceur,
sujets fidèles;
que dans cette
ville

Palestine : Lyfimaque, la Thrace, la Bythinie, & quelques autres provinces par de-là l'Hellepont & le Bosphore ; & Séleucus tout le reste de l'Asie jusqu'au de-là de l'Euphrate, & jusqu'au fleuve Indus. C'est le royaume de ce dernier des capitaines d'Alexandre qu'on appelle ordinairement le royaume de Syrie, parce que Séleucus y bâtit depuis la ville d'Antioche, dont il fit sa principale résidence. Outre la Syrie, il possédait encore les riches provinces de la haute Asie, qui composaient l'empire des Perses. Antioche fut long-tems la capitale de l'Orient, & elle conserva ce privilège sous les empereurs Romains : les Juifs qui occupaient une partie considérable de cette ville, y jouissaient des plus grandes prérogatives.

Ce roi, après un règne de trente-un ans, mourut assassiné, malgré les rares qualités dont il était doué ; car personne ne porta plus loin que lui, l'amour de la justice, la bonté, la clémence & le respect pour la religion. Rien ne caractérise mieux son amitié pour son fils & son successeur Antiochus, que la complaisance qu'il eut de lui céder sa femme Stratonice, dont en secret ce jeune prince était devenu éperduement amoureux. Antiochus était tombé tout-à-coup dans un état de langueur, qui faisait craindre à chaque instant pour sa vie, & le mal était d'autant plus dangereux, qu'aucun médecin n'avait encore pu en découvrir la cause. Un d'eux, nommé Erasistrate, eut quelques soupçons que l'amour

pouvait y avoir part , & pour s'en assurer il ne quitta plus le malade. Il l'examina attentivement toutes les fois que quelque dame venait le visiter ; & par les mouvemens du poulx , & les espèces de convulsions qui l'agitaient alors , il parvint à se convaincre que Stratonice sa belle-mère était l'objet de ses vœux indiscrets. Certain de la vérité de son observation, il fut trouver le roi , & lui déclara qu'il connaissait la cause de l'état déplorable où se trouvait Antiochus. « L'amour , lui dit-il , conduit » insensiblement votre fils au tombeau ; & » ce qu'il y a de plus cruel dans sa situation, » c'est qu'il ne nous est pas possible d'y » apporter aucun remède , puisque le prin- » ce aime une femme qu'il ne pourra jamais » obtenir. Eh ! pourquoi , lui demanda ce » père surpris & affligé : parce que , dit le » médecin , c'est la mienne , & que je ne la » lui donnerai pas. Quoi ? répartit Séleucus , » vous ne la céderiez pas pour sauver la » vie au fils de votre maître , pour sauver » celle de votre roi , qui tient si intimement » à la santé du prince ? Est-ce-là l'attache- » ment que vous avez pour moi ? Seigneur , » reprit Erasistrate , daignez un moment » vous mettre à ma place ; lui céderiez-vous » Stratonice ? Et si , vous qui êtes père , ne » consentiriez pas à le faire pour un fils qui » vous est si cher , comment pouvez-vous » croire qu'un autre le fasse ? Ah ! plutôt aux » dieux , s'écria Séleucus , que la guérison

» de mon fils ne dépendît que de mon con-
 » sentement ; je lui céderais de tout mon
 » cœur & Stratonice & l'empire même ! Eh
 » bien , dit le médecin , le remède est
 » entre vos mains ; c'est Stratonice qu'il
 » aime. » Séleucus n'hésita pas un moment ;
 il obtint le consentement de son épouse , &
 Antiochus & Stratonice furent couronnés
 roi & reine de la haute Asie. L'empereur
 Julien, prétend, dans un écrit qui nous reste
 de lui , qu'Antiochus ne voulut recevoir
 Stratonice pour sa femme , qu'après la mort
 de Séleucus, que ses victoires firent nommer
 Nicanor ou le Vainqueur.

Antiochus , surnommé Soter ou le Sau-
 veur , succéda à son père Séleucus , mais il
 n'eut ni les mêmes talens , ni le même bon-
 heur. Il voulut usurper sur Eumène le
 royaume de Pergame , & son armée fut dé-
 truite dans les plaines de Sardes. Furieux
 de cet événement , il fit mourir un de ses
 fils , qu'il prétendait l'avoir trahi , & fit pro-
 clamer roi l'autre , qui portait le même nom
 que lui. Comme il vécut sans gloire , il mou-
 rut sans inspirer de regrets.

Ce nouvel Antiochus avait épousé sa sœur
 de père , quand il parvint à la couronne.
 Les Milésiens , qui l'avaient soustrait à la ty-
 rannie d'un certain Timarque , lui donnèrent ,
 par reconnaissance , le surnom de *Theos* , c'est-
 à-dire ; *Dieu* , & poussèrent leur basse flat-
 terie jusqu'à lui décerner les honneurs divins.
 Ce prince déclara la guerre à l'Egypte , qu'il

voulait
 dant qu
 trait de
 taient ,
 jets &
 il s'eng
 qui éta
 nice ,
 déshéri
 enfans
 à ceux

La p
 dans le
 roi eut
 le roi c
 redout
 & repr
 qu'avan
 retour
 contre
 point d
 Séleucu
 sa mor
 sembla
 lit , eût
 sans do
 peuple
 cesseur
 Callini
 ayant r
 déclara
 & ses
 vaient

voulait joindre à ses vastes états. Mais pendant qu'emporté par le feu de l'âge, il méditait des conquêtes, ses provinces se révoltaient, & il fut obligé d'abandonner ses projets & de souscrire à un traité, par lequel il s'engageait à répudier sa femme Laodice, qui était aussi sa sœur, pour épouser Bérénice, fille de Ptolomée, roi d'Egypte, déshéritant, par une clause particulière, les enfans du premier lit, & assurant la couronne à ceux qui devaient naître de cette alliance.

La puissance de Ptolomée contint Séleucus dans les bornes du devoir, pendant que ce roi eut les yeux ouverts; mais après sa mort, le roi de Syrie, croyant n'avoir plus rien à redouter, rompit le traité, répudia Bérénice, & reprit Laodice sa sœur & ses enfans. Quelqu'avantageux que fût pour cette reine le retour de son mari, elle prétendit s'affurer contre une seconde inconstance, & ne crut point de moyen plus sûr que d'empoisonner Séleucus: mais elle attendit pour publier sa mort, qu'un certain Artemon, qui lui ressemblait, & qu'elle avait fait placer dans son lit, eût recommandé à quelques courtisans, sans doute vendus au crime, d'engager le peuple & les grands à reconnaître pour successeur à la couronne son fils aîné Séleucus Callinicus qu'il avait eu de Stratonice. Tout ayant réussi au gré de ses espérances, Laodice déclara la mort de son mari; mais Bérénice & ses enfans vivaient encore, & ils pouvaient lui arracher le fruit de sa barbarie;

elle les fit poursuivre jusque dans le lieu de leur retraite, où ses émissaires les égorgèrent tous de la manière la plus noire & la plus indigne.

Daniel avait prédit tous ces événemens, & jamais prophétie n'a été accomplie plus à la lettre. L'homme vêtu de lin qui, de la part de Dieu, parle à Daniel (Dan. chap. 11, v. 2.) après lui avoir annoncé qu'il y aura encore trois rois en Perse, Cyrus qui régnait alors, Cambyse son fils, & Darius fils d'Hystaspes, désigne Xercès plus puissant que les trois autres, Alexandre, sous la volonté duquel tout pliera, & le partage des états d'Alexandre. Il caractérise ensuite Ptolomée sous le nom du roi du midi, le roi de Syrie, sous celui du roi du septentrion, dont il annonce la puissance; puis il parle: « De la venue » de la fille du roi du midi vers le roi » du septentrion, & de l'accord ou traité » de paix qui se fera à cette occasion entre » les deux rois. » Mais ce qui doit sur-tout nous remplir d'admiration & de respect, c'est la suite de cette étonnante prophétie, dont nous venons de voir l'accomplissement: tels en sont les termes: « La fille du roi du » midi viendra épouser le roi du septen- » trion, pour faire amitié ensemble; mais » elle ne s'établira point par un bras fort, » & sa race ne subsistera point. Elle sera » livrée elle-même avec les jeunes hommes » qui l'avaient amenée, & qui l'avaient » soutenue en divers tems. »

Sél
donné
qu'il
démê
nom
par l'a
hir le
la gu
sonnie
chute
lui su
Lo
raunu
que q
ne lu
une g
roi d
la Ju
furen
toire
en d
d'acq
payer
ses v
vaier
l'imp
meux
fausse
Ce f
ce p
mass
dign
le f

Séleucus Callinicus, surnom qui lui fut donné, à cause d'une mémorable victoire qu'il remporta sur ses ennemis, eut de grands démêlés avec son frère Antiochus *Hierax*, nom qui signifie épervier, & qu'il méritait par l'avidité avec laquelle il cherchait à envahir les possessions de ses voisins. Il déclara la guerre aux Parthes, qui le firent prisonnier, & chez lesquels il mourut d'une chute de cheval. Son fils Séleucus Céraunus lui succéda, & n'occupa le trône que trois ans.

Lorsqu'Antiochus, frère de Séleucus Céraunus, prit la couronne, il n'avait encore que quinze ans, mais son caractère bouillant ne lui permit pas de demeurer oisif : il fit une guerre cruelle à Ptolomée Philopator, roi d'Égypte, & lui enleva une partie de la Judée. Ses démêlés avec les Romains furent suivis d'une rupture ouverte : la victoire ne se déclara pas pour sa cause. Vaincu en différentes batailles, il se vit contraint d'acquiescer à la paix ; & comme il devait payer une somme considérable d'argent à ses vainqueurs, & que ses trésors se trouvaient épuisés, sous un vain prétexte, il eut l'impiété d'aller piller les richesses du fameux temple de Jupiter Bélus, élevé à cette fausse divinité dans la province d'Elymaïde. Ce sacrilège souleva tout le peuple contre ce prince, & il perdit la vie au milieu du massacre qu'occasionna cette action, si peu digne d'un monarque auquel on avait donné le surnom de grand.

Les auteurs anciens nous représentent cependant Antiochus comme un prince humain, clément & libéral. Ils le louent surtout d'avoir publié un décret, par lequel il permettait à ses sujets, & même leur commandait de ne point obéir à ses ordonnances, si elles se trouvaient contraires à la disposition des loix, marque, (dit M. Rollin) qu'il avait un grand respect pour elles. Jusqu'à l'âge de cinquante ans, il se comporta dans toutes les affaires avec une valeur, une prudence & une application, qui lui méritèrent le titre de grand; mais depuis ce tems, son esprit parut s'énerver par les malheurs, son courage ne fut plus le même. Sa conduite dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Romains, ne lui attira que le mépris, & le traité qui la termina, flétrit tout l'éclat de ses premières armes. Sa mort, occasionnée par une entreprise impie & sacrilège, rend sa mémoire exécrationnable.

Séleucus Philopator, fils aîné d'Antiochus le grand, succéda de droit à ce prince peu regretté. Son règne fut obscur & méprisé; tributaire des Romains, chaque année il devait leur payer mille talens. Il osa former le dessein d'enlever du temple de Jérusalem l'argent qui y était déposé pour fournir à la nourriture des veuves & des orphelins. Ces sommes consistaient en quatre cents talens d'argent, (environ quatre cents mille écus) & en deux cents talens d'or (six millions;) mais le jour que le ministre de

ses volo
grand -
sanctuai
peuple
manda
temple
exaucée
Séleucus
temple,
divine,
& à ses
» viren
» vert,
» dore
» donna
» devar
» val a
» parai
» deux
» té, q
» liodo
» donna
» liodo
» on le
» qui,
» dans
» chers
» de ce
» de pe
» tait fa
» de ce
» terre
» rance

ses volontés devait exécuter son ordre, le grand-prêtre Onias, prosterné devant le sanctuaire, entouré de ses prêtres & d'un peuple nombreux, couvert de cilices, demanda au Seigneur qu'il préservât son temple de toute profanation. Sa prière fut exaucée; au moment que les satellites de Séleucus Philopator parurent à la porte du temple, leur chef fut renversé par une vertu divine, & frappé d'une frayeur qui ôta à lui & à ses gardes la force & le courage. « Ils » virent paraître un cheval richement couvert, qui fondant tout-à-coup sur Héliodore, qui commandait cette troupe, lui donna plusieurs coups des deux pieds de devant. Celui qui était monté sur ce cheval avait un regard effrayant, & ses armes paraissaient d'or. En même tems on vit deux jeunes hommes d'une éclatante beauté, qui s'étant mis des deux côtés d'Héliodore, le frappaient sans relâche & lui donnaient de grands coups de fouet. Héliodore étant tombé à terre, on le prit, on le mit dans une chaise, & cet homme qui, un moment auparavant, était entré dans le temple avec une multitude d'archers & de gardes, fut enlevé & chassé de ce saint lieu, sans pouvoir être secouru de personne, parce que la vertu de Dieu s'était fait connaître manifestement. Par un effet de cette même vertu, il était couché par terre, sans voix, & sans aucune espérance de vie, tandis que le temple, au-

» paravant rempli de trouble & de tumulte,
 » retentissait des cris de joie de tout le
 » peuple, qui bénissait Dieu de ce qu'il
 » venait de relever la gloire de son lieu
 » saint par un coup de sa puissance. »

Onias invoqua le Très-haut pour le malheureux Héliodore ; il offrit pour sa guérison une hostie salutaire, & pendant le sacrifice, les deux jeunes hommes qu'on avait déjà vus, se présentèrent à Héliodore, & lui dirent : « Rendez grace au grand-prêtre » Onias, car c'est en sa considération que le » Seigneur vous a accordé la vie. Après » avoir été châtié de Dieu, annoncez à tout » le monde ses merveilles & sa puissance. » Ayant ainsi parlé, ils disparurent, & Héliodore retourna vers son maître, à qui il rendit témoignage des œuvres merveilleuses du Tout-puissant.

Séleucus Philopator fut peu de tems après empoisonné par ce même Héliodore, qu'il avait pris pour complice de son sacrilège infructueux.

Jamais les Juifs n'eurent d'ennemi plus terrible qu'Antiochus, qui succéda à son frère Séleucus Philopator : ce prince prit le nom d'*Epiphane* ou l'*Illustre*, & jamais titre ne fut plus mal appliqué. Populaire jusqu'à la basse familiarité, il aimait à s'enivrer avec les plus vils débauchés : sortant alors de ces lieux infâmes, il jetait l'or à pleines mains, & se flattait que ces extravagantes profusions ne pouvaient manquer de lui

obtenir
 Quelqu
 chez les
 rait les
 peuple
 l'électio
 d'un tri
 en sa fa
 se plaça
 milieu
 gravité
 conduite
 plutôt l
 que cel
 surper.

Antio
 par déc
 neveu.
 ses con
 mort se
 eut l'im
 sances à
 ainsi en
 émeute
 une rév
 che à
 il l'affie
 jours la
 du sold
 mille h
 mille re
 bre fu
 sanctua

obtenir la réputation de souverain libéral. Quelquefois, voulant imiter les Romains chez lesquels il avait été élevé, il parcourait les rues de la ville, pour solliciter le peuple de lui accorder ses suffrages dans l'élection qui devait se faire d'un édile ou d'un tribun. Lorsqu'il les avait réunis tous en sa faveur, comme on peut le croire, il se plaçait sur une chaise curule, dans le milieu du marché, & là il jugeait avec gravité les discussions les plus futiles. Une conduite, si peu digne d'un grand roi, devait plutôt lui faire donner le surnom d'insensé que celui d'illustre qu'il eut l'audace d' usurper.

Antiochus Epiphane commença son règne par déclarer la guerre au roi d'Égypte son neveu. Pendant qu'il était occupé à pousser ses conquêtes dans ce pays, le bruit de sa mort se répandit en Judée, où le peuple eut l'imprudence de faire de grandes réjouissances à cette nouvelle. Indigné de se voir ainsi en horreur aux Juifs, & croyant qu'une émeute qui vient d'arriver à Jérusalem, est une révolte générale de la nation, il marche à grands pas vers cette ville sacrée, il l'assiège, la prend d'assaut, & pendant trois jours la livre à la barbarie & à la rapacité du soldat. Il en coûta la vie à quatre-vingt mille hommes qu'il fit égorger, quarante mille restèrent prisonniers, & un pareil nombre fut vendu aux nations voisines. Le sanctuaire du temple fut profané par la cou-

pable présence d'Antiochus ; il en fit enlever l'autel des parfums , la table des pains de proposition , le chandelier à sept branches , & tout ce qui se trouva de vases d'or.

Deux ans après , ce prince impie , forcé par les Romains de renoncer à la possession de l'Égypte , qu'il avait voulu joindre à ses autres états , prit l'affreuse résolution d'exterminer entièrement le peuple de Dieu , qu'il haïssait plus que tous les autres. Pour exécuter ce projet , il envoya à Jérusalem son général Apollonius , avec vingt-deux mille hommes de troupe. Apollonius choisit , pour remplir sa barbare commission , un jour de sabbat , où tout le peuple était occupé à bénir Dieu dans les synagogues. Les soldats au signal donné , se répandirent dans la ville , tuèrent tous les hommes , prirent toutes les femmes & tous les enfans , & les vendirent. Jérusalem fut ensuite pillée & livrée aux flammes , après en avoir retiré tout ce qu'on put trouver de richesses. Ce fut dans ces tems qu'on bâtit une forteresse sur le haut d'une des éminences de la cité de David , vis-à-vis du temple qu'elle commandait. Alors le saint lieu fut souillé , les sacrifices du soir & du matin cessèrent , & les adorateurs du vrai Dieu n'osèrent plus y venir faire leurs prières.

La main du Très-haut était déjà prête à frapper l'impie Antiochus , & sans doute que les remords lui déchiraient le cœur ; il crut s'en délivrer en ordonnant que toutes les na-

tions de
ciennes c
particuli
religion
dieux &
Samaritan
formèrent
demandè
mont Gar
Grec , &
au reste q
chargé de
porra à Je
les sacrific
& supprin
ligion Ju
le temple
fêtes , dé
enleva &
la loi qu'o
supplices
contreven
du tyran.
Jérusalem
l'on força
le mois. C
qu'arriva
la mère &
ment les M
Mais l
décrets , a
tion de fo
vengeur. J

tions de ses états eussent à quitter leurs anciennes cérémonies religieuses & leurs usages particuliers, qu'elles se conformassent à la religion du roi, & adorassent les mêmes dieux & de la même manière que lui. Les Samaritains furent les premiers qui se conformèrent à cette sévère ordonnance. Ils demandèrent que leur temple, bâti sur le mont Garizim, fût désormais dédié à *Jupiter Grec*, & qu'il en portât le nom, déclarant au reste qu'ils n'étaient pas Juifs. L'intendant chargé de faire exécuter cet édit, se transporta à Jérusalem, & fit à son arrivée cesser les sacrifices qu'on offrait au Dieu d'Israël, & supprima toutes les observances de la religion Judaïque. Il fit de nouveau souiller le temple, & profaner le sabbat & les autres fêtes, défendit de circoncire les enfans, enleva & fit brûler tous les exemplaires de la loi qu'on put découvrir, & fit périr dans les supplices tous ceux qu'on soupçonna d'avoir contrevenu en quelque point à l'ordonnance du tyran. Bien-tôt on vit dans les rues de Jérusalem des autels élevés aux idoles, où l'on forçait les Juifs de sacrifier une fois le mois. Ce fut dans ce tems de persécution qu'arriva le martyre d'Eléazar, & celui de la mère & de ses sept fils, appelés ordinairement les Macchabées.

Mais Dieu, dans la profondeur de ses décrets, avait marqué un tems pour la punition de son peuple & il lui avait destiné un vengeur. Judas Macchabée était ce héros ; il

arme ses concitoyens & bat les lieutenans d'Antiochus. Déjà une partie de la Judée n'est plus sous le joug du tyran, qui vient lui-même expier par la mort une partie des crimes qu'il a commis.

Apprenant tous les désastres arrivés successivement à ses troupes, le roi de Syrie commande à l'esclave qui conduit son char de le mener à toute bride, afin d'arriver plutôt sur les lieux, & d'assouvir sa vengeance, menaçant de faire de Jérusalem le sépulchre de toute la nation Juive & de n'en pas laisser un seul. A peine a-t-il prononcé ce blasphème que la main de Dieu le frappe, & qu'il est attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles. Cependant il tombe de son chariot. Froissé & à demi-mort, il se relève, mais il sort des vers de toutes les parties de son corps, toutes ses chairs se détachent par pièces, une puanteur affreuse s'en exhale, & ce fut alors que, ne pouvant la supporter lui-même, il s'écrie : « Il est » juste que l'homme soit soumis à Dieu, » & que celui qui est mortel ne s'égalé pas au » Dieu souverain. » En vain ce monarque impie promit de rétablir Jérusalem, de répandre ses faveurs sur le peuple Juif, d'enrichir de dons précieux le saint temple qu'il avait souillé & pillé, de fournir de ses trésors les sommes nécessaires pour les dépenses des sacrifices, de se faire Juif lui-même, & de publier par toute la terre la toute-puissance de l'Éternel ; le tems de la misère

ricord
horrib
une mo
soule
plus lé
toutes
terribl
rianism
des fa
Daniel
les plu
tre mo
eure, q
Antioc
Daniel
moigna
Payen,
cir la lu
ne peu
Antio
neuf an
phane,
laisse le
fils de
tion fut
Maccha
& par
disait fi
ravir la
Démétr
livra, &
tems,
gouvern

ricorde était passé, & Antiochus frappé d'une horrible plaie, finit sa vie criminelle par une mort misérable. Daniel avait prédit cette foule d'événemens, & il en avait marqué les plus légères circonstances. Il décrit clairement toutes les impiétés d'Antiochus & sa mort terrible. Porphyre, l'ennemi déclaré du christianisme, n'osant nier la ressemblance exacte des faits rapportés dans la prophétie de Daniel, avec qui se trouve dans les auteurs les plus authentiques, ne trouve point d'autre moyen pour saper l'autorité de l'écriture, que celui de supposer quelqu'un depuis Antiochus Epiphane qui a emprunté le nom de Daniel. Mais un peuple entier qui rend témoignage à la vérité, est plus croyable qu'un Payen, qui fait de vains efforts pour obscurcir la lumière d'une religion, que sa faiblesse ne peut comprendre.

Antiochus Eupator, âgé seulement de neuf ans, succède à son père Antiochus Epiphane, mais il ne règne que deux ans, & laisse le trône à son oncle Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator. Son administration fut troublée par les victoires, que les Macchabées remportèrent sur ses lieutenans, & par les efforts qu'un certain Bala, qui se disait fils d'Antiochus Epiphane, fit pour lui ravir la couronne: il y parvint en effet; car Démétrius périt dans une bataille qu'il lui livra, & sa mort le rendit, pendant quelque tems, paisible possesseur de la Syrie, qu'il gouverna sous le nom d'Alexandre.

Depuis ce tems, jusqu'à celui où la Syrie fut réduite en province Romaine par Pompée, l'histoire de ce royaume n'offre que confusion. Plusieurs princes à la fois en occupent différentes parties, & tous se disent rois de Syrie. Enfin Antiochus, dit l'Asiatique, prit possession de quelques provinces, où il régna environ quatre ans, mais il en fut dépouillé par les Romains, & en lui finit la maison des Séleucides.

La Syrie resta près de sept cents ans au pouvoir des Romains; c'est-à-dire, jusqu'au règne de l'empereur Héraclius, qu'elle fut envahie par les Sarrasins, & depuis tantôt sujette des Arabes, & tantôt soumise aux Egyptiens, & retournant sous la domination des Arabes; elle fut possédée en partie par Godefroi de Bouillon, à qui elle fut bien-tôt arrachée par les souverains de l'Egypte, & en 1517, l'empereur des Turcs, Sélim, père du fameux Soliman, la réunit à ses états.



CE
mis au
mont I
trouve
Leur l
ne son
Maron
un nom
qui em
& d'a
n'ont j
qu'ils
vivaie
pandir
plusieu

Sans
point
ont été
vellem
tholiqu
retour
le tém
xandre
de Vic
après
cinq
To

CHAPITRE III.

Différentes religions des Syriens.

LES MARONITES.

CE sont des Chrétiens, actuellement soumis au pape, qui habitent les environs du mont Liban, & le mont Liban même; on en trouve aussi dans plusieurs villes de la Syrie. Leur langue vulgaire est l'Arabe. Les auteurs ne sont pas d'accord touchant l'origine des Maronites : les uns prétendent que c'était un nom qui fut donné à quelques Chrétiens, qui embrassèrent le parti des Monothélites, & d'autres s'efforcent de prouver qu'ils n'ont jamais été dans le schisme, & disent qu'ils tirent leur nom de l'abbé Maran, qui vivait l'an 400, & dont les disciples se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâtirent plusieurs monastères.

Sans entrer dans une discussion qui n'est point de notre sujet, savoir si les Maronites ont été engagé dans le schisme, ou si le renouvellement de leur réunion avec l'église catholique doit être pris pour un véritable retour au sein de l'église; nous dirons, d'après le témoignage d'Eutychius, patriarche d'Alexandre, de Guillaume de Tyr & de Jacques de Vitry, qu'il est constant que ces peuples, après avoir été séparés de l'église environ cinq cents ans, firent abjuration de leur

Tome III.

O

210 DIFFERENTES RELIGIONS

hérésie, soit vraie, soit imaginaire, entre les mains d'Aymeric, patriarche d'Antioche, qui vivait du tems de Guillaume de Tyr. Avant cetems ils faisaient profession de ne reconnaître qu'une volonté & qu'une opération en Jésus-Christ, quoiqu'ils avouassent qu'il y avait en lui deux natures.

Le patriarche des Maronites réside au monastère de Canubin, bâti sur le mont Liban; il prend le titre de patriarche d'Antioche. Uniquement occupé à remplir les fonctions sacerdotales, il ne se mêle jamais de l'administration du temporel de l'église. Deux seigneurs, qui prennent le titre de diacres, gouvernent tout le pays qui est sous la domination des Turcs, à qui ils payent un tribut assez considérable. Dans l'élection du patriarche, on suit l'ancienne discipline de l'église. Le clergé & le peuple se sont conservé le droit de donner leurs suffrages, pour élever à cette importante dignité, un sujet digne d'en être revêtu & qui leur soit agréable. Douze prêtres, qui sans doute représentent les douze apôtres, s'assemblent dans le monastère de Canubin, & procèdent à cette élection par la voie du scrutin: lorsqu'ils se sont réunis en faveur d'un sujet, ils annoncent cette élection au reste du clergé & au peuple assemblé, qui la confirme ou la désapprouve. Si le scrutin ne réussit pas, on procède à l'élection par le compromis; c'est-à-dire, qu'entre les douze prêtres, on en choisit trois pour faire l'élection, qui doit être aussi

confirm

Dep
Romain
du pap
garder
suffrag

Il y
d'évêq
verner,
d'ames
monast
de port
& la c
y a de
l'isle d

Ce
est per
célibat
marier
voir les
pas abs
font in
qui se
nairem
de ce p
la relig
les aut

Les
saint A
de ce s
du mon
plus aff
vétus

DES SYRIENS. 211

confirmée par les ecclésiastiques & le peuple.

Depuis la réunion des Maronites à l'église Romaine, le patriarche élu doit prendre du pape des bulles de confirmation. Il doit garder le célibat, ainsi que les évêques ses suffragans.

Il y a chez ces Chrétiens deux sortes d'évêques : les uns ont un diocèse à gouverner, mais les autres n'ont aucune charge d'ames, & sont simplement des abbés de monastères; aussi ces derniers n'ont pas droit de porter l'habit d'évêque, excepté la mitre & la crosse, lorsqu'ils chantent la messe. Il y a des évêques à Damas, à Alep & dans l'isle de Chypre.

Ce n'est que depuis peu de tems qu'il est permis aux ecclésiastiques de garder le célibat : autrefois le patriarche engageait à se marier, ceux qui se présentaient pour recevoir les ordres, à moins qu'ils ne voulussent pas absolument. Il y a un collège à Rome, où sont instruits les jeunes clercs Maronites qui se destinent à la prêtrise : ce sont ordinairement les seuls entre les ecclésiastiques de ce pays, qui ayent quelque connaissance de la religion ; car il n'est pas toujours vrai que les autres sachent lire & écrire.

Les moines Maronites suivent la règle de saint Antoine, ainsi que les premiers disciples de ce saint hermite ; ils évitent le commerce du monde, & sont constamment retirés dans les plus affreux rochers du mont Liban. Ils sont vêtus d'une grosse étoffe, ne mangent ja-

212 DIFFERENTES RELIGIONS

mais de viande, même dans les extrémités de la plus terrible maladie & boivent rarement du vin. On n'exige d'eux aucun vœu. Au moment de leur réception dans le monastère, un religieux leur lit une exhortation, qui les engage simplement à garder la chasteté, & à donner un bon exemple à la communauté. Ces moines possèdent des biens, & peuvent conserver de l'argent, & il leur est permis d'en disposer à leur mort. S'ils s'ennoient dans un monastère, ils peuvent passer dans un autre, sans l'obéissance du supérieur. Occupés particulièrement de leur salut, ils ne sont assujettis à aucune fonction ecclésiastique, ni à prêcher, ni à confesser. Séparés du reste du monde, ils travaillent pour eux seuls. Prier, cultiver la terre, faire quelques ouvrages utiles & exercer l'hospitalité, voilà ce qui remplit tous les jours de leur vie. Tous les étrangers sont reçus avec joye au monastère de Canubin.

Il se trouvoit autrefois d'assez grandes différences entre la messe des Maronites & celle des Latins ; mais depuis la réunion des deux églises, ils se servent de nos missels. Dans tous leurs offices, & sur-tout à la messe, ils font beaucoup d'encensemens : peut-être n'ont-ils pas encore l'usage des manipules, de l'étole, ni de la chasuble. Au lieu des manipules, ils portaient deux petits morceaux d'étoffe attachés à l'aube.

Il est bon de remarquer que tous les prêtres Maronites disent la messe ensemble autour

d'un au
leur ad
laïques
espèces
réciter
du jour
après ;
couche
Lorsqu
ver au
à récite

L'off
par de
diateur
la sain
les sain
le div
Les lo
Vierge
son im
servent

Pen
mence
cher d
quatre
ils ob
jours
Paul,
celle d
les me
il leur
des o
premi

d'un autel, où ils servent le célébrant, qui leur administre à tous la communion. Les laïques reçoivent la communion sous les deux espèces. Ils vont à l'église à minuit pour y réciter matines; les laudes se disent au point du jour: tierce précède la messe; sexte se dit après; nones en sortant de dîner; vêpres au coucher du soleil, & complies après souper. Lorsque les prêtres ne peuvent pas se trouver au chœur, ils ne se croient pas obligés à réciter l'office du jour.

L'office des Maronites commence toujours par des prières à Jésus-Christ, comme médiateur & comme libérateur; & s'ils prient la sainte Vierge (dit le père Simon) & les saints, c'est toujours conjointement avec le divin Sauveur, & jamais séparément. Les louanges qu'ils adressent à la sainte Vierge, & les salutations qu'ils font devant son image ou en prononçant son nom, ne servent seulement qu'à honorer ses mérites.

Pendant le carême, les Maronites ne commencent à manger qu'un peu avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent ni pendant les quatre-tems, ni la veille d'aucune fête; mais ils observent un jeûne rigoureux de quinze jours avant la fête de saint Pierre & saint Paul, & un d'une pareille longueur avant celle de l'assomption de la Vierge. Du reste, les mercredis & vendredis de toute l'année, il leur est défendu de manger de la viande, des œufs & du lait, & de prendre leur premier repas avant midi.

214 DIFFERENTES RELIGIONS

Les évêques confèrent les ordres indifféremment tous les jours de fêtes ; & avant leur réunion avec l'église de Rome, ils administraient à la même personne en un seul jour, les ordres de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sou-diaque, de diacre, de prêtre, d'archiprêtre & d'évêque. En examinant les cérémonies qu'ils employent pour faire un archiprêtre, on serait tenté de croire qu'ils regardent ce grade comme un ordre supérieur à la prêtrise.

Ce n'est point avec de l'eau bénite le samedi saint, & réservée pour cet usage, qu'ils baptisent les enfans. Toutes les fois qu'il se présente un enfant à baptiser, ils bénissent de l'eau nouvelle, dans laquelle ils le plongent trois fois ; on lui en jette sur la tête à trois reprises différentes, en observant néanmoins de ne prononcer qu'une seule fois les paroles sacramentelles. Ils ne se servent point de sel, mais ils font l'onction du chrême à la tête, à la poitrine, & au devant & au derrière du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds. Le parrein ne tient pas l'enfant sur les fonts, le prêtre le reçoit dans un linge après l'avoir tiré des fonts.

Anciennement les Maronites se présentaient souvent à la communion sans avoir confessé leurs péchés, & leurs prêtres sans distinction avaient le droit d'absoudre tous les cas : depuis ils ont suivi la règle de l'église latine. Le peuple se confesse indifféremment

de bou
public
Ils pou
à la f
autres
leur ég
caution
mariag
monie
sacrem
le rec
se ma
Croya
comm
degré
troisiè
qu'au
souffra
les de
maria

Les
tion p
parce
l'huile
Ils for
deur
sept
un ba
mèch
de ce
malac
au fro
à cha

de bout, assis, ou à genoux. Les pécheurs publics doivent faire une pénitence publique. Ils portent maintenant un plus grand respect à la sainte eucharistie, qu'ils gardaient autrefois dans un trou de la muraille de leur église, sans lumière & sans autre précaution. Ils ne publiaient pas non plus les mariages, avant que d'en avoir fait la cérémonie. Tout prêtre pouvait administrer ce sacrement, & l'on n'avait pas besoin pour le recevoir, d'avoir recours à son curé : on se mariait alors dès l'âge de douze ans. Croyant mal-à-propos que deux personnes, comme deux frères, par exemple, font deux degrés, ils permettaient les mariages au troisième degré, prétendant ne les admettre qu'au sixième ; & d'un autre côté, ils ne souffraient pas que deux frères épousassent les deux sœurs, ni qu'un père & un fils se mariaient avec la mère & la fille.

Les Maronites se servent encore d'une onction pour les malades, qu'ils appellent lampe, parce qu'en effet ils employent pour cela l'huile d'une lampe de la manière suivante. Ils forment une espèce de gâteau de la grandeur d'une hostie, dans lequel ils passent sept mèches : ils placent ce gâteau dans un bassin rempli d'huile, & ils allument ces mèches, en récitant plusieurs prières. C'est de cette huile bénite dont ils oignent les malades, & même ceux qui sont présens, au front, à la poitrine & au bras, en disant à chaque onction : « Que Dieu, par cette onc-

216 DIFFERENTES RELIGIONS

» tion, t. pardonne tes péchés, qu'il affermisse
» & fortifie tes membres, comme il a affermi
» & fortifié ceux du paralytique. »

Ces Chrétiens conservent une fort grande vénération pour leurs cèdres. Le jour de la fête de la transfiguration, ils se rendent processionnellement devant le plus gros, où on a eu le soin de dresser un autel sur des pierres amoncelées les unes sur les autres, & là on chante la messe. Ils ont un tel respect pour leurs prêtres, qu'ils n'en rencontrent aucun sans lui demander sa bénédiction; coutume qu'ils observent aussi avant que de commencer une entreprise. S'il se trouve un prêtre à table, le repas ne commence qu'après qu'il a donné sa bénédiction aux mets, & il cesse aussi-tôt qu'il a fait le signe de la croix.

Dans les églises des Maronites les femmes sont séparées des hommes. Le père Besson dit qu'elles sont à la vérité fort modestes; mais que plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'église; de sorte que pour louer la qualité d'une dame, on dit d'elle, qu'elle n'entend la messe que le jour de pâques, & que même cela n'arrive pas toutes les années. Lorsqu'une fille est mariée, elle demeure constamment chez elle pendant deux années sans aller à la messe; cependant elle se rend aux bains & aux noces.

Il y a chez les Maronites un monastère de filles qui suivent la règle de saint Antoine, & qui est dans ce pays en réputation d'une grande sainteté. Pour toute maison elles ont

une église
on a pra
occupent
peuvent-
tent les
vers ouv
les terres

Le fan
riche; m
rent, n
moins d'
habitée s
nombre
que son
accusée
mauvais
pour sa d
fut en ou
sainte ob
sexe, so

Les M
pauvres
taliers,
l'Asie :
de toute
rissent d
parler p
ni de me
nom de
Arabes
est la rè
qui les l
entrepri

une église, où, entre la voûte & la terrasse, on a pratiqué de petites chambres qu'elles occupent, & qui sont si basses, qu'à peine peuvent-elles s'y tenir debout. Elles chantent les louanges de Dieu, travaillent à divers ouvrages, & cultivent les jardins, & les terres qui appartiennent au monastère.

Le fameux monastère de Canubin est très-riche; mais quarante moines qui y demeurent, n'en vivent pas pour cela avec moins d'austérité. On y montre la grotte qu'a habitée sainte Marine, qui demeura un grand nombre d'années parmi ces religieux, sans que son sexe fût reconnu. Cette vierge fut accusée d'avoir fait un enfant à une fille de mauvaise vie; & comme elle ne disait rien pour sa défense, le supérieur la chassa, & elle fut en outre condamnée à nourrir l'enfant: la sainte obéit; & après sa mort, on reconnut son sexe, son innocence & l'excès de sa charité.

Les Maronites en général sont simples, pauvres & fort ignorans, mais grands hospitaliers, ainsi que la plupart des peuples de l'Asie: ils recueillent du bled, des fruits de toute espèce, des olives, du vin, & nourrissent des vers à soie. On n'entend jamais parler parmi eux de mauvaise foi, de vol, ni de meurtre: ils ignorent peut-être jusqu'au nom de procès. Entourés des Turcs & des Arabes toujours prêts à les vexer, l'équité est la règle de leurs actions, & la concorde qui les lie, sert à les soutenir contre les entreprises de leurs ennemis.

218 DIFFERENTES RELIGIONS

En 981, les Maronites formaient une nation assez considérable & fort belliqueuse; Sélim II entreprit de les réduire, mais il tenta vainement de les forcer dans leurs montagnes. Ils ne furent subjugués que sous Amurat III par Ibrahim, bachâ du Caire, en 992 de l'hégire, & de Jésus-Christ 1584.

LES DRUSES.

Cette nation habite le mont Liban, & se trouve absolument mêlée avec les Maronites. Les Druses tirent réellement leur origine & l'étymologie de leur nom de Durzy, natif de Perse, qui vint en Egypte, & fit accroire au kalife Fathimite Kakim-by-amr-Allah, qu'il était dieu; & en feignant d'avoir des entretiens sur une montagne avec la divinité, il eut le secret de le faire reconnaître pour tel, par plus de seize mille personnes. Après la mort de ce kalife impie, Durzy trouva le secret d'établir ses disciples, qui étaient en grand nombre, dans l'Egypte & dans plusieurs endroits de la Syrie. Cependant les Druses ne conviennent point de ce fait historique: ils se croient Français d'origine, & assurent qu'ils descendent de quelques princes de la maison de Maan en Lorraine, qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la terre sainte.

Les Druses se disent Chrétiens, mais tout leur christianisme consiste à parler avec respect de Jésus-Christ & de sa sainte mère.

Ils ne
Juifs,
concis
mange
indiffé
leurs s
horreur
ont en
pour le
de leur
apparti
dans so
on y ve
quels s
Quelqu
taine f
un gran
ensembl
prouvé
Au r
jeûné,
perflue
occupé
tiques,
gens. I
armes,
leurs f
car les
& par
plus uti
des car
grand
de salp

Ils ne sont pas non plus Mahométans, ni Juifs, car ils n'ont point l'usage de la circoncision, & boivent sans scrupule du vin & mangent de la chair de pourceau. Ils épousent indifféremment leurs mères, leurs filles & leurs sœurs; & lorsqu'on veut leur faire horreur de ces incestes, ils répondent qu'ils ont engendré des enfans pour eux & non pour les autres, & que personne n'est en droit de leur défendre l'usage d'un bien qui leur appartient. Ces faits sont attestés par Davity, dans son histoire du monde, édition de 1643; on y verra, T. I, p. 96, concernant l'Asie, quels sont les auteurs sur lesquels il s'appuie. Quelques auteurs prétendent qu'à une certaine fête solemnelle, après avoir assisté à un grand festin, hommes & femmes se mêlent ensemble au hasard; mais ce fait n'est pas prouvé.

Au reste, les Druses ne pratiquent aucun jeûne, & regardent toute prière comme superflue. Ils demeurent dans des cavernes, occupés uniquement de leurs travaux domestiques, & ils n'en sont que plus honnêtes gens. Ils se servent très-adroitement de leurs armes, qui sont le sabre & le mousquet: leurs femmes seules savent lire & écrire; car les hommes se croient, par leur force & par leur courage, destinés à des choses plus utiles & plus relevées, que de tracer des caractères sur le papier. Ils font un assez grand commerce de soie, de vin, de bled & de salpêtre. Les Turcs gouvernent ce peuple

par des émirs , auxquels il fait quelquefois présent du fatal cordon.

Le fondement de leur créance consiste à croire un Dieu créateur , qui a soin de ses créatures , sans exiger d'elles aucunes prières , c'est pourquoi ils ne lui élèvent aucun temple , ni ne lui offrent de sacrifice. Quelques-uns d'entr'eux admettent la métempychose ; c'est-à-dire , qu'ils sont persuadés que l'ame d'un homme de bien qui meurt , entre aussi-tôt dans le corps d'un enfant qui naît au même instant , & que celle d'un méchant homme passe soudain dans le corps de quelqu'animal féroce.

M U S U L M A N S

Quoique nous soyons dans le cas de traiter en grand tout ce qui regarde les pratiques du musulmanisme dans l'article de la Turquie , nous croyons devoir parler ici de quelques cérémonies qui sont particulières aux Mahométans Syriens. L'amour , ainsi que dans nos contrées , ne préside guères à leurs mariages ; le jour de la cérémonie est celui où se fait la première entrevue des deux époux , dont l'alliance se traite par les parens des deux côtés. Lorsque tout est arrangé & qu'on a obtenu la permission du cadi , on nomme des parreins , dont la fonction est d'acheter & de vendre la future. Le Maïm ou prêtre arrive , & demande à l'un d'eux , s'il veut acquérir la future pour

une ce
s'il veu
S'ils ré
toujour
compte
cérémon
chapitr

Le r
épouse
donne a
il lui dé
est con
ment q
se diver
de la
les gar
& le co
partem
en dan
L'épou
& le fr
vient a
la cham
avec eu

Com
on voit
en avo
la loi le
en réco
de con
gueur ,
sans êtr
l'affron

une certaine somme qu'il fixe, & à l'autre, s'il veut la vendre pour la même somme. S'ils répondent affirmativement, ce qui est toujours, il joint leurs mains ensemble; on compte l'argent, le marché est conclu, & la cérémonie se termine par la lecture d'un chapitre de l'alcoran.

Le nouvel époux peut alors emmener son épouse chez lui, mais la politesse exige qu'il donne avis de son arrivée à sa famille. Aussi-tôt il lui dépêche un messager, & la jeune femme est conduite par ses parens dans l'appartement qu'elle doit occuper. Les hommes vont se divertir jusqu'au soir dans une autre salle de la maison. Vers le coucher du soleil, les garçons de la noce habillent le marié, & le conduisent ensuite à la porte de l'appartement des femmes, qui le reçoivent en dansant & en chantant au bas de l'escalier. L'épouse, couverte d'un grand voile rouge, & le front orné de feuilles d'or découpées, vient au-devant de lui, & l'introduit dans la chambre nuptiale, où personne n'entre avec eux.

Comme les femmes s'achètent en Syrie, on voit peu de Musulmans dans ce pays en avoir plus de deux légitimes, quoique la loi leur en permette jusqu'à quatre; mais en récompense ils ont un assez grand nombre de concubines. Le divorce est en grand vogue, & un mari peut répudier sa femme, sans être obligé de justifier, par aucune raison, l'affront qu'il lui fait. Il lui est permis de

222 DIFFERENTES RELIGIONS

vendre ses esclaves, lorsqu'elles sont stériles.

Plus l'on entend de cris, de lamentations, & de plaintes dans les funérailles des Mahométans Syriens, & plus on croit qu'ils honorent la mémoire du défunt : mais ce qui les rend sur-tout remarquables, c'est quand il est possible d'attacher sur le milieu du linceul, dans lequel il est enseveli, un morceau de la vieille couverture qui a servi à Mahomet : c'est plutôt une pièce du drap que le grand seigneur envoie toutes les années à la Mecque, & dont le vieux est coupé par parcelles, qui se distribuent aux pèlerins, comme des reliques.

Quand le corps est descendu dans le tombeau, l'imam qui préside à la cérémonie funéraire, jette la première poignée de terre, prie pour l'ame du défunt, & dans un petit discours rappelle aux assistans qu'un jour on leur rendra le même devoir. Le plus proche parent du mort ne doit pas manquer d'aller prier sur son tombeau, le troisième, le septième, le quarantième jour, & le jour anniversaire de son trépas. Les femmes y viennent pousser d'étranges hurlemens tous les lundis & les mardis, & elles les couvrent de fleurs. Pendant le deuil on doit se revêtir des habits les plus foncés en couleur, qui sont dans sa garde-robe : l'ajustement de tête est ordinairement de couleur de brique. Il n'est permis à une femme de reprendre ses bijoux qu'après les douze mois expirés, & elle ne peut se marier, qu'après avoir passé quarante

jours da
en poussa
lui arriv
de six m

Il y a
Syrie &
les autre
merce &
on peut
Dans leu
tout les
l'excepti
qu'extrav
pières de
& qu'il n
coller ap
Juifs de
ritoire u
jeûner de
soleil, j
heure. Pe
ou sont fo
le cours
insensée

DES SYRIENS. 223

jours dans son appartement, sans parler, & en poussant de lugubres cris, sur-tout lorsqu'il lui arrive compagnie. Le deuil des pères est de six mois.

JUIFS

Il y a beaucoup de Juifs établis dans la Syrie & sur-tout à Alep; comme dans tous les autres pays du monde, ils font le commerce & sont grands usuriers, & de même on peut les reconnaître à leur mal-propreté. Dans leurs mariages, ils suivent presqu'en tout les usages civils des Musulmans, à l'exception qu'une coutume aussi bizarre qu'extravagante les oblige de coller les paupières de la mariée avec une certaine gomme, & qu'il n'est permis qu'au marié de les décoller après un certain tems prescrit. Les Juifs de Syrie regardent comme très-méritoire un long jeûne. Il y en a qui tente de jeûner depuis le samedi après le coucher du soleil, jusqu'au vendredi suivant à la même heure. Peu y parviennent, & plusieurs, dit-on, ou sont forcés d'y renoncer, ou périssent dans le cours de cette tentative, beaucoup plus insensée que pieuse.



 CHAPITRE IV.
Gouvernement de Syrie.

DEPUIS que la Syrie est sous la domination des Turcs, elle est gouvernée par deux bachas, dont l'un fait sa résidence à Damas, & l'autre demeure à Alep. Ils ont sous eux plusieurs officiers qui rendent la justice au peuple. Chaque quartier de Damas a son gouverneur, qui doit y maintenir la tranquillité, & prendre connaissance de tous les crimes qui s'y commettent : il en est de même pour Alep, où trois mille janissaires & une milice considérable servent de garde au bacha. Soit en tems de paix, soit pendant la guerre, ce bacha a une autorité presque souveraine dans le pays. Les Chrétiens d'Europe qui trafiquent à Alep, se retirent ordinairement dans les caravansérails. Chaque nation a son consul, qui arrange les différends qui surviennent entre les particuliers ; celui de Venise exerce ordinairement cette charge pendant trois années ; il a le droit de condamner à l'amende les sujets de sa République, & ceux de basse extraction qui se rendent coupables de quelque crime, sont remis entre les mains des janissaires qui sont de garde à son hôtel, pour être fouettés, ou punis d'autre sorte. Le consul Français est non seulement le pro-

recteur

recteur d
des étran
n'entretie
y'a aussi u

Tous
Turcs : il
leurs prin
s'il s'élèv
péen & u
dre conn
cadi de la
d'abord sa
pouvoir d
avec ceux
à l'amend
drette, pe
river par
chargeme

Autrefe
armer just
présent el
quoique t
tes vivent
fait des lo
sans trop
dont quel
les émirs
parlant de
réserve ce
pour réta
dans le L
l'Europe
mées app

Tome

recteur de ceux de sa nation, mais même des étrangers négocians, dont les princes n'entretiennent point de consuls en Syrie. Il y a aussi un consul Anglais.

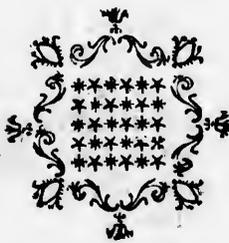
Tous ces ministres sont fort estimés des Turcs : ils sont protecteurs nés des sujets de leurs princes, à qui ils rendent la justice ; & s'il s'élève quelque discussion entre un Européen & un Levantin, ils ont droit d'en prendre connaissance. Si quelqu'un appelle au cadi de la sentence du consul, ou s'il porte d'abord sa plainte à ce juge, le consul a le pouvoir de lui défendre toute négociation avec ceux de sa nation, & de le condamner à l'amende. Il y a des vices-consuls à Alexandrette, pour décider les cas qui peuvent arriver par rapport au chargement & au déchargement des vaisseaux.

Autrefois la nation des Maronites pouvait armer jusqu'à soixante mille hommes, mais à présent elle n'en mettrait pas le tiers sur pied : quoique tributaires des Turcs, les Maronites vivent avec liberté. Les Druses se sont fait des loix, par lesquelles ils se gouvernent, sans trop reconnaître la puissance ottomane, dont quelquefois tout le courroux tombe sur les émirs qui sont à leur tête. *Cotovic*, en parlant de la Syrie, dit que peut-être Dieu réserve cette nation & celle des Maronites pour rétablir un jour la religion chrétienne dans le Levant ; & en effet, si les divisions de l'Europe cessaient, & qu'ils vissent nos armées approcher de leurs demeures, ils ne

226 GOUVERNEMENT DE SYRIE.

arderaient pas à se déclarer en faveur des Chrétiens.

Les janissaires sont réellement les grands seigneurs de la Syrie : il n'y en a point qui ne se charge de l'éducation de douze ou quinze jeunes gens, qui n'attendent que des places vacantes pour entrer dans ce corps ; en sorte que, quoiqu'ils ne soient qu'environ quinze cents, ils pourraient aisément en peu de jours mettre quinze mille chevaux en campagne, d'autant mieux que tous ces élèves n'ont d'autre occupation que celle de monter à cheval & de se former à tous les exercices militaires. Leurs maîtres entretiennent beaucoup de chevaux, dont les harnois sont de la plus grande richesse ; ils ne reconnaissent pour juges que leurs officiers, & le bacha, ou n'a point d'inspection sur eux, ou ils la méprisent ; ce qui fait que souvent le crime reste impuni.



Mæ

LE
d'être
adon
moye
le vin
les jo
était
chald
leurs
ans,
soixa
franc
distin
des p
nez c
gues
dans
rapol
à la
suaie
certa
Priap
née,
qui y
préte
de la

s grands
point qui
douze ou
que des
e corps ;
l'environ
nt en peu
vaux en
es élèves
e monter
exercices
ent beau-
s sont de
onnaissent
e bacha,
ou ils la
le crime

CHAPITRE V.

Mœurs anciennes & modernes des Syriens.

LES anciens Syriens avoient la réputation d'être fourbes & rusés : ils étoient avares & fort adonnés au commerce, ne négligeoient aucun moyen pour acquérir des richesses ; ils aimoient le vin & la bonne chère, & passaient souvent les jours & les nuits à s'enivrer. Leur langue étoit mêlée de quantité de mots hébreux & chaldéens. Ils payoient par tête un tribut à leurs souverains : les hommes depuis quatorze ans, & les femmes depuis douze jusqu'à soixante-quinze ans, âge auquel on se trouvoit franc de toute imposition. Les nobles se distinguoient du peuple par l'usage de porter des pendans d'oreilles, & ils perçoient le nez de leurs enfans, afin d'y passer des bagues d'or ou d'argent. Lucien rapporte que dans la ville sacrée que l'on appelloit Hiérapolis, il y avoit un fameux temple dédié à la déesse Junon, dans lequel les statues suivoient & rendoient des oracles. Il parle de certaines grandes représentations du dieu Priape, sur lesquelles, deux fois chaque année, on faisoit monter des personnes choisies, qui y demeuroient pendant sept jours, sous prétexte de s'entretenir avec les dieux, & de les engager à veiller au bonheur de la

P ij

Syrie ; parce que , disaient les Syriens , les dieux entendent plus facilement les prières de ceux qui s'approchent le plus près de leur trône. On croit que cette espèce de cérémonie s'observait en mémoire du déluge de Deucalion , pendant lequel les hommes s'étaient réfugiés sur les montagnes & sur les plus hauts arbres , pour n'être pas submergés. Lorsque ces avocats (on peut les nommer ainsi) étaient perchés sur ces statues immodestes , les dévots leur faisaient passer dans des paniers leurs présens d'or , d'argent ou d'airain , avec leur nom , afin qu'ils priaissent les divinités de leur être favorable & d'exaucer leurs vœux.

Les prêtres qui desservaient ce temple étaient vêtus de blanc & portaient de hauts bonnets sur leur tête. Ils étaient consacrés non-seulement au service de Junon , mais aussi à celui de Jupiter , de Vénus céleste , & d'Apollon barbu , qui tous avaient leurs statues dans ce lieu sacré. On n'y voyait cependant que les trônes du soleil & de la lune , parce qu'il était inutile de représenter , disaient-ils , deux divinités qui se montraient tous les jours aux mortels. Le grand-prêtre du temple , qui ne conservait sa dignité que pendant une année , portait un habillement couleur de pourpre , & une tiare d'or sur la tête. Des eunuques , attachés au service des dieux , jouaient de la flûte dans les grandes cérémonies , & des femmes qui consacraient les inspirées , servaient à l'autel.

C'était
offrait d
de tout
cément
grands
les dép
pendait
animaux
cieux ,
Après a
temple
le feu ,
tout fût
la fête
rendait
chacun
idôles.
Les h
Remmo
le mont
néral ad
(Tibul
le dieu
Astarté.
tous les
ville de
d'Antio
Triptolè
moire de
venait s
de leur
Les S
longue

DES SYRIENS. 229

C'était dans le plus grand silence que l'on offrait des sacrifices à Jupiter. La principale de toutes les fêtes se célébrait au commencement du printems : alors on coupait de grands arbres dans la forêt prochaine, on les déposait dans le temple, & on y suspendait des chèvres, des brebis & d'autres animaux, des oiseaux, des vêtemens précieux, & des ouvrages d'or & d'argent. Après avoir porté en procession les idoles du temple autour de ces arbres, on y mettait le feu, que l'on entretenait jusqu'à ce que tout fût consumé. Cette fête était appelée la fête du bûcher ou du flambeau. On s'y rendait de tous les endroits de la Syrie, & chacun se faisait un devoir d'y apporter ses idoles.

Les habitans de Damas adoraient le dieu Remmon. On pleurait la mort d'Adonis sur le mont Liban. (Suidas) Les Syriens en général adoraient un poisson & une colombe, (Tibul. l. i. él. 7.) & même le feu, (Plut.) le dieu Carmel (Tac. l. 20.) & la déesse Astarté. (Tert. Apol. c. 21.) On sacrifiait tous les ans une vierge à Minerve dans la ville de Laodicée. (Eusébe) Les peuples d'Antioche rendaient les honneurs divins à Triptolème; ils révéraient le laurier en mémoire de Daphné, & prétendaient qu'Apollon venait souvent se baigner dans les fontaines de leur pays.

Les Syriens d'aujourd'hui portent la barbe longue & se font raser la tête, & la plupart

230 MŒURS ANCIENNES ET MOD.

des femmes se font au visage des caractères bleus avec un fer chaud, ou se découpent légèrement les joues avec un couteau, parce qu'elles regardent les cicatrices qui y restent, comme une marque de beauté. Elles portent de larges pendans d'oreilles, & toutes les jeunes filles ont le nez percé pour y placer des bagues.

Les Syriens sont inconstans & légers, prompts à se mettre en colère, mais lâches & efféminés. Leur jalousie ne connaît point de bornes. Les Chrétiens & les Juifs s'occupent du commerce, & s'appliquent à l'agriculture. Les Turcs sont aussi le commerce, mais en gros. Plusieurs se font janissaires, pour jouir de la liberté que s'arrogent ce corps, & se livrent à toute l'effervescence de leurs passions honteuses & criminelles : d'autres étudient les loix pour devenir imans ou cadis. Les idolâtres exercent tous les arts mécaniques, nourrissent des vers à soie, & font des étoffes de soie & de coton.

Presque toutes les maisons de la Syrie n'ont qu'un seul & unique étage; elles sont bâties de pierre & couvertes en terrasse de briques pilées & païries sur des solives. Ces terrasses sont entourées de balustrades. Le devant de la maison qui regarde la rue n'a presque jamais de fenêtres, afin d'ôter aux femmes tout moyen d'entretenir quelque commerce illicite avec les gens du dehors. Au rez-de-chaussée, on trouve des salles assez agréables, pratiquées de façon qu'elles

font
reçoivent
c'est-à-dire
journal
aux
amis
font

On
de d
jama
chers
reille
repol
ges,
réser
de d

Les
cuir
terre
comp
de c
mal-
se-tr
avan
pent
nent
avec
tition
mani
Jens
les
table
n'on

sont ombragées pendant l'été, & qu'elles reçoivent le soleil tant que dure l'hiver : c'est-là que les Syriens passent une partie des journées, qu'ils font leurs festins, jouent aux échecs, & s'entretiennent avec leurs amis. Les serrures & les clefs des portes sont entièrement de bois.

On voit quelques peintures & beaucoup de dorures dans les appartemens, mais jamais de tapisseries ; seulement les planchers sont couverts de riches tapis & d'oreillers, garnis d'étoffe, sur lesquels on se repose : car peu de gens ont l'usage des sièges, & il semble que cette commodité soit réservée pour les bachas & autres personnes de distinction.

Les Syriens, au lieu de table, se servent d'un cuir rond, appelé *Sofra*, qu'ils placent à terre, pour tenir le pain & la viande. La compagnie s'assied indistinctement autour de ce cuir, & mange avidement & avec une mal-propreté des plus dégoûtantes tout ce qui se trouve sur les plats. Ils font une prière avant que de prendre leur nourriture, rompent & ne coupent jamais leur pain, & prennent leur viande avec les cinq doigts, non avec deux, parce qu'ils ont la sorte superstitieuse de croire que c'est de cette dernière manière que le diable mange. Les gens opulents qui ont eu quelque fréquentation avec les Européens, se servent maintenant de tables d'un demi-pied de haut, mais ils n'ont point abandonné leur antique frugalité.

232 MŒURS ANCIENNES ET MOD.

& leurs repas sont encore fort modestes.

A Alep toute la vaisselle des riches est de cuivre étamé, celle des pauvres est de terre : ils en ont aussi de verre, qui se fabrique dans le pays.

Quoique les Musulmans cultivent les vignes, comme ils ne peuvent boire du vin qu'en secret, ils se contentent de presser le raisin, & d'en exprimer le jus, qu'ils font cuire jusqu'à une certaine consistence, pour s'en servir avec la viande, à la place de moutarde. Il y en a qui boivent ce jus avec de l'eau ; d'autres font sécher les raisins & les vendent, & plusieurs en composent une boisson assez agréable, en y mêlant du miel.

On ne peut rien de plus chétif que l'habillement des Idolâtres : celui des Chrétiens, quoique riche, n'est pas superbe. Une robe de laine avec la manche qui descend jusqu'au genou, dont la doublure est blanche, & le dehors de différentes couleurs, le compose entièrement. Par dessous ils portent une autre robe de lin, ou de toile de coton. Quelques-uns en ont de peau de mouton blanche & rouge.

Les Chrétiens du pays portent des turbans comme les Tyres, mais ils sont de diverses couleurs & différemment pliés. Les Arméniens sont distingués par leur chapeau pointu, garni de fourrure, ou par un turban bleu. Les Chrétiens d'Europe ont le chapeau noir, & les Juifs un chapeau rouge fort

haut, & bordé.

Les Juives se couvrent le même que les Chrétiens, mais elles ne passent pas lorsqu'elles ont de l'argent dans leurs poches, elles se peignent en bleu, beaucoup de tains cer... Il y a peu qui passent le jour à ne manger & aussi-tôt de douze heures d'aller travailler dans les esclaves. La liberté qu'ils ont bien se faire les enfants sont serfs. Lorsqu'ils se saluent, ils se saluent soit heure ou vous, bon les voir

DES SYRIENS. 257

haut, qui finit en rond & n'a point de bords.

Les femmes Musulmannes, Chrétiennes & Juives sont toutes voilées, & portent toutes le même habillement, à l'exception que les Chrétiennes mettent une chemise de lin par-dessus leur doliman, & qu'elles ne se donnent pas la peine de cacher leurs mains, lorsqu'elles vont par la ville. Les jeunes Juives ont sur la tête une sorte d'ornement d'argent ou d'airain doré qui laisse pendre leurs cheveux, enveloppés ordinairement dans du velours. Quelques Mahométanes se peignent le front, les paupières, les joues en bleu, & les ongles en rouge : elles aiment beaucoup les colliers, les bracelets & certains cercles qu'elles attachent à leurs jambes. Il y a peu de belles femmes en Syrie, & toutes passent leur vie assez désagréablement ; elles ne mangent que rarement avec les hommes ; & aussi-tôt qu'un esclave est parvenu à l'âge de douze ans, il ne lui est plus permis d'entrer dans l'appartement des femmes. Les esclaves ne jouissent pas d'une plus grande liberté que leurs maîtresses : elles peuvent bien se marier avec d'autres esclaves, mais les enfans qui proviennent de ces alliances sont serfs comme leurs pères.

Lorsque deux Idolâtres se rencontrent, ils se saluent, l'un en disant : *Le jour vous soit heureux* ; & l'autre en répondant : *Et à vous, bonne santé*. Mais si un Chrétien vient les voir chez eux, comme il ne le croye

234 PRODUCTIONS, RICHESSES
digne d'aucune félicité, au lieu de lui faire
un pareil compliment, ils lui disent simple-
ment : *Sois le bien venu.*

Un auteur (Moquet, l. 3.) remarque que
lorsque les Juifs de Syrie vont pleurer sur
les tombes de leurs parens, ils se servent
d'un vase percé, & font par les trous couler
les larmes qu'ils répandent sur la sépulture
qu'ils ornent de fleurs.

CHAPITRE VI.

Productions, richesses & commerce de Syrie.

LA Syrie n'est pas également fertile dans
toutes ses parties : celles qui s'approchent de
la mer offrent aux yeux d'agréables collines
& d'un très-grand rapport, tandis que celles
qui sont au levant ne présentent que de vas-
tes campagnes stériles & désertes. Les en-
virois de Damas produisent une grande
quantité de froment, de vin, de fruits & de
légumes ; on y nourrit beaucoup de bétail,
mais sans doute que les pâturages ne sont pas
bons, car il n'y devient jamais gras. Le pays
d'Hamañ abonde en figes les meilleures de
l'univers, en mûriers blancs, vignes, grains,
coton, arbrisseaux de différentes sortes, &
herbes médicinales. Du côté d'Alep la na-
ture ne demande qu'à être cultivée, & l'O-
ronte fertilise tous les champs qui sont pro-
ches de la ville d'Antioche. Vers Palmyre

ET
on ne
La r
ment e
au com
bat poi
bœufs
remplie
de my
elles f
sanglier
de liév
On
busles,
& des r
trouve
livres,
douze
chamea
fort lai
ble, a
courbe
haut,
ment g
quene
rets sor
& la
éponge
poil. I
pays fr
les pay
ont fai
fort est
de ser

SSSES
e lui faire
nt simple-

arque que
leur sur
se servent
ous couler
sépulture

7 I.
e de Syrie.

ertile dans
ochent de
es collines
que celles
ue de val-
. Les en-
ne grande
fruits & de
de bétail,
ne sont pas
s. Le pays
illeures de
es, grains,
fortes, &
Alep la na-
ée, & l'O-
i sont pro-
s. Palmyre

ET COMMERCE DES SYRIENS. 239

on ne trouve que des plaines sablonneuses.

La récolte des grains se fait ordinairement en Syrie à la fin du mois d'avril ou au commencement de celui de mai. On n'y bat point le bled, on le fait fouler par des bœufs & par des buffes. Les forêts sont remplies de cèdres, de sapins, de lauriers, de myrtes, de génévriers & de chênes : elles sont peuplées d'ânes sauvages, de sangliers, de chevreuils, de cerfs, de daims, de lièvres, perdrix, cailles & tourterelles.

On nourrit dans le pays beaucoup de buffes, de bœufs, de chèvres, de brebis, & des moutons si grands & si gras, qu'il s'en trouve qui pèsent au-delà de deux cents livres, & dont la queue est du poids de douze livres. Il y a aussi beaucoup de chameaux, au-dessus de la taille ordinaire, fort laids, qui exhalent une odeur désagréable, ayant l'encolure déliée, longue & coube, quatre longues dents pointues en haut, & la mâchoire inférieure entièrement garnie, une bosse sur le dos, une queue d'âne, les jambes longues, les jarrets souples, les pieds charnus & fendus, & la plante des pieds molle comme une éponge. Il y en a de velus & d'autres sans poil. Les premiers sont propres pour les pays froids, & l'on se sert des autres dans les pays chauds. Ceux de ces animaux qui ont fait le voyage de la Mecque, sont fort estimés, & portent une petite chaîne de fer à la jambe droite de devant.

236 PRODUCTIONS, RICHESSES

Les dromadaires sont assez semblables aux chameaux, mais ils ont deux bosses sur le dos. Ils peuvent faire cent milles d'Italie en une journée, & peut-être davantage, sur-tout dans des pays secs.

Toutes les herbes potagères viennent admirablement en Syrie. Les lacs sont couverts d'oiseaux qui ressemblent à des cygnes & d'une quantité prodigieuse de cigognes. On y pêche d'excellent poisson, & sur-tout des anguilles d'une grosseur étonnante.

On croit que le Turc tire chaque année plus de sept cents mille ducats des provinces de la Syrie : ce qu'il y a de certain, c'est que la seule douane d'Alep a souvent été affermée à des Juifs plus de deux cents cinquante mille sequins, & qu'ils payaient aussi une somme très-considérable pour la ferme de la monnoye qu'ils tenaient en même-tems. Outre cela, les Chrétiens payent par tête un tribut, & ceux qui nourrissent des bestiaux en donnent la dixme.

Le plus grand commerce de la Syrie se fait par Alep, où les marchandises les plus précieuses viennent par terre & par mer. C'est dans cette ville qu'on vient déposer les pierreries, les épiceriès & les soies, qui delà se répandent dans toutes les parties du monde; car dans Alep, on voit toute l'année des négocians de toutes les nations. Du Levant on y porte du poivre long de Syrie, du poivre des Indes, du gingembre, des noix muscades, du girofle, de la canelle, de la

ET

myrrhe
du bois
du turbo
de l'aloe
gris, de
manne
des noix
des étof
drogues
mans, r
ses, & au

De D

manie d
étoffes d
soie & d'
camelots
ces cend
schine, q

Quelque

De l'Eu
écarlate
de l'étai
peaux d
des duc
quantité

On pe

trempe p

rablemen

cire, de

des datt

& de la

Fin

ET COMMERCE DES SYRIENS. 237

myrrhe, de la squine de la Chine, du gaiac, du bois d'aloës, de la rhubarbe, de la casse, du turbith, de la scammonée, du benjoin, de l'aloës hépatique, du musc, de l'ambre gris, de la tutie, du sel ammoniac, de la manne du Liban, de l'indigo, de l'opium, des noix de gale, des tamarins, du camphre, des étoffes de soie de toutes façons, des drogues, des porcelaines, des perles, diamans, rubis, émeraudes, saphirs, turquoises, & autres pierres précieuses & du bézoard.

De Damas, on y porte des cuirs de Carmanie de diverses couleurs, du fil, des étoffes de soie & de coton, des draps de soie & d'or & des tapis de Perse; du Caire, des camelots & des cendres pour faire le savon; ces cendres se font avec une herbe appelée *schine*, qui croît dans les montagnes de Syrie. Quelquefois on en charge des navires entiers.

De l'Europe, on y porte des satins, velours, écarlate, draps de laine, du plomb, du fer, de l'étain, des minéraux, du corail, des peaux des martes zibelines & d'hermine, des ducats d'or, des pièces d'argent, & quantité d'autres sortes de marchandises.

On peut tirer de la Syrie des sabres d'une trempe parfaite, beaucoup d'ouvrages admirablement damasquinés, des étoffes, de la cire, de la soie, du miel, des tapisseries, des dattes, des camelots, du poisson salé & de la cendre pour le savon.

Fin de la description de la Syrie.

LA PALESTINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Palestine.

LA Palestine a pour bornes au nord la Phénicie & le mont Liban qui la sépare de la Syrie; à l'orient, les monts Hermon, Sanir & Galaad & l'Arabie; au midi, le mont Séir & l'Idumée ou l'Arabie pétrée; & à l'occident, la mer Méditerranée, ou mer Occidentale. Suivant les géographes les plus renommés, elle s'étend depuis le trente-unième degré de latitude septentrionale, jusqu'au trente-troisième trente minutes, & depuis le cinquante-unième quarante minutes, jusqu'au cinquante-cinquième de longitude.

Cette fameuse contrée, suivant les diverses révolutions qu'elle a éprouvées, a reçu différens noms. On l'a nommée terre de Chanaan, parce qu'elle fut d'abord habitée par les Chananéens; & lorsque Josué y conduisit les Israélites, on y comptait sept peuples divisés en plusieurs royaumes. Elle fut appelée terre promise, parce que Dieu en avait assuré la possession à la postérité des

patriarches
vécurent
la division
de terre
de royaume
depuis
de la c
ceux qui
ils appe
& les R
tendu q
les prem
sur ces c
le nom
veur du
phéties &
tion.

Dans
ne conn
le Jour
taine no
(L. v.
de Pan
mant m
zaret, o
Asphalti
jusqu'à
parcourt
de pays
de large
bords so
dériver
breu, si

DESCRIPTION, &c. 239

patriarches Abraham, Isaac & Jacob, qui y vécutrent comme des étrangers. Lorsque Josué la divisa en douze tribus, elle reçut le nom de terre des Hébreux ou Israélites, & celui de royaume de Juda & royaume d'Israël, depuis Roboam, fils de Salomon. Au retour de la captivité, la plus grande partie de ceux qui revinrent étant de la tribu de Juda, ils appellèrent leur pays Judée : les Grecs & les Romains le nommèrent Palestine, attendu que les Palestins ou Philistins furent les premiers avec qui ils firent le commerce sur ces côtes : & les Chrétiens lui ont donné le nom de Terre sainte, parce que le Sauveur du monde y a accompli toutes les prophéties & opéré le mystère de notre rédemption.

Dans toute l'étendue de la Palestine, on ne connaît de rivière, proprement dite, que le Jourdain, qui tire sa source d'une fontaine nommée Phiala, ou, selon Pline, (L. v. ch. 15.) Paneas, & de la caverne de Panion, coule du nord au sud, en formant mille détours, traverse le lac Génézaret, ou de Galilée, & se jette dans le lac Asphaltique, ou mer Morte. Depuis sa source jusqu'à son embouchure, le Jourdain ne parcourt guères qu'environ cinquante lieues de pays, & n'a jamais plus de cent pieds de largeur dans le fort de son cours : ses bords sont agréables ; quelques-uns font dériver son nom de *Jor-Eden*, qui, en hébreu, signifie fleuve de délices ; &, d'après

cette étymologie , sans doute forcée , ils se sont cru permis de placer à sa source le paradis terrestre , contre le témoignage de l'historien Joseph , qui dit positivement que le Jourdain coule dans une plaine déserte & aride pendant les chaleurs de l'été , qui rendent l'air dans ces tems tout-à-fait mal-sain. Quoi qu'il en soit , ce fleuve sera à jamais mémorable par les miracles qui se sont opérés sur ses bords. On n'oubliera pas qu'il s'ouvrit pour laisser un libre passage aux Hébreux sous la conduite de Josué , qu'Elie & Elisée le traversèrent en marchant sur les eaux ; & que lorsque Jésus-Christ y fut baptisé , une lumière céleste éclaira le ciel ; & que le Saint-Esprit , en forme de colombe , descendit sur ce divin rédempteur.

La Palestine est arrosée par plusieurs autres rivières ou torrens , qui ne coulent que dans certains tems. Le premier est le torrent de Jaboc , qui se jette dans le lac de Génézaret ; le second , celui d'Arnon qui va se perdre dans la mer Morte ; le troisième , celui d'Egypte ou de Besor , qui a son embouchure dans la Méditerranée ; ainsi que le quatrième , qui est celui de Sorec , & le cinquième , qui porte le nom de Zabulon : enfin , le sixième est le torrent de Cédron , qui prend sa source près de Jérusalem & va se perdre dans la mer Morte.

Outre ces monts Hermon , Sanir , Galaad & Séir , qui forment une partie des bornes de

de la
ques
celui
d'Ep
rizim

Lo
en po
qui s'
bâti
les v
trente
quara
appel
été po
que l
villes
Josué
Dieu
de L
nacle
cuné
faite
les dix
sistanc
pâtura
& dan
peaux
que le
de re
qui de
verain
de qu
ces vi
T

APH.

rcée , ils
source le
signage de
sitivement
plaine dé-
s de l'été,
tout-à-fait
neuve sera
les qui se
bbiera pas
re passage
de Josué,
marchant
sus-Christ
ste éclaira
en forme
n rédemp-
eurs autres
que dans
torrent de
Génézarè;
se perdre
celui d'E-
mbouchure
quatrième,
ième, qui
le sixième
d sa source
re dans la
r, Galaad
les bornes
de

DE LA PALESTINE.

241

de la Palestine, il s'en trouve encore quel-
ques autres dans l'intérieur du pays, tel que
celui d'Hébron, du Calvaire, des Oliviers,
d'Ephraïm, de Sichem, d'Hébal & de Ga-
rizim, tous renommés dans l'histoire sainte.

Lorsque Josué eut mis le peuple de Dieu
en possession de la terre promise, les villes
qui s'y trouvèrent & celles que les Hébreux
bâtirent furent partagées en trois classes :
les villes autrefois royales, au nombre de
trente-six, les villes lévites à celui de
quarante-huit, & six villes de réfuges. On
appellait les villes royales, celles qui avaient
été possédées par les rois Chananéens, avant
que les Israélites s'en fussent emparées. Les
villes lévites étaient celles marquées par
Josué, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de
Dieu, pour servir à l'entretien de la tribu
de Lévi, qui, destinée au service du taber-
nacle & ensuite du temple, n'avait eu au-
cun part dans la distribution qui avait été
faite des terres du pays de Chanaan. Outre
les dixmes imposées sur ces villes pour la sub-
sistance des lévites, ils jouissaient de certains
pâturages, qui se trouvaient aux environs,
& dans lesquels ils faisaient paître leurs trou-
peaux. Les villes de réfuges étaient celles
que le législateur avait destinées pour servir
de retraite aux meurtriers involontaires,
qui devaient y rester jusqu'à la mort du sou-
verain pontife. Nous allons donner une idée
de quelques-unes des plus considérables de
ces villes.

Tome III.

Q

JÉRUSALEM.

Cette ancienne & malheureuse capitale du petit royaume d'Israël, depuis que David l'eut conquis sur les Jébuséens, est située à quarante-cinq lieues de Damas, à dix-huit de la Méditerranée, & à cent lieues du grand Caire. Il n'y a point de ville au monde qui ait éprouvé autant de révolutions. David & Salomon firent les plus grands efforts pour l'embellir : Séjac, roi d'Egypte, Hazaël, roi de Syrie, Amasias, roi d'Israël, & Nabuchodonosor la pillèrent successivement, & ce dernier, après l'avoir réduite en cendres, emmena tous les Juifs captifs à Babylone. Rétablie & embellie du tems de Cyrus, Antiôchus le grand la détruisit de nouveau. Sous les Macchabées elle retrouva sa première splendeur, le culte du vrai Dieu y reprit sa forme auguste, & elle jouit de la paix jusqu'aux démêlés qui s'élevèrent entre Hyrcan & Aristobule. Alors Pompée, qui favorisait Hyrcan, vint mettre le siège devant Jérusalem, la prit, & démolit ses murailles, dont cependant vingt ans après, Jules-César permit le rétablissement; mais les Juifs s'étant révoltés, elle éprouva le dernier désastre de la part de l'empereur Titus, qui, après un siège, où périt la plus grande partie des habitans, l'emporta d'assaut & en fit une affreuse solitude. Adrien bâtit une nouvelle Jérusalem,

falem ,
cienne
Capitol.
nom fo
Lorsq
de l'Asi
lestine ,
Jérusalem
du faux
phant ,
la seiziè
est sacré
que pou
accorda
tulation
avec bea
il pût fa
pas perm
cune égl
tra la pi
temple
laquelle
avaient j
seur du
la netto
de piété
& ce fut
mière m
entièreme
plomb &
nombre
ce tems j
plée de p

DE LA PALESTINE.

243

falem , assez proche des ruines de l'ancienne , & il lui donna le nom d'*Ælia Capitolina* , mais elle reprit son premier nom sous Constantin le grand.

Lorsque les Arabes se rendirent maîtres de l'Asie mineure , de la Perse , de la Palestine , ils s'emparèrent par conséquent de Jérusalem , dans laquelle Omar , successeur du faux prophète Mahomet , entra triomphant , l'année 638 de Jésus - Christ , & la seizième de l'hégire. Comme cette ville est sacrée aussi bien pour les Musulmans , que pour les Juifs & les Chrétiens , Omar accorda aux habitans une honorable capitulation , & demanda au souverain Pontife , avec beaucoup de modestie , une place où il pût faire bâtir une mosquée , ne voulant pas permettre aux siens de se saisir d'aucune église chrétienne. Le pontife lui montra la pierre de Jacob & la place où le temple de Salomon avait été élevé , sur laquelle les Chrétiens , en haine des Juifs , avaient jetté beaucoup d'ordures : le successeur du prophète commença lui-même à la nettoyer , & fut suivi , dans cet acte de piété , par les principaux de son armée , & ce fut en ce lieu que fut élevée la première mosquée de Jérusalem. Elle était entièrement bâtie de marbre , couverte de plomb & ornée dans l'intérieur d'un grand nombre de lampes d'or & d'argent. Depuis ce tems jusqu'aux croisades , Jérusalem peuplée de près de huit à dix mille ames , vit

244 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

avec tranquillité les pèlerins Chrétiens visiter le saint sépulchre, & les pèlerins Musulmans aller faire leurs prières à la nouvelle mosquée. Tous payaient un léger tribut à l'émir qui commandait dans la ville.

L'an 492 de l'hégire & de Jésus-Christ 1098, les Egyptiens s'emparèrent de Jérusalem, mais la même année ils en furent chassés par les Chrétiens, après trente-cinq jours de siège : les vainqueurs la possédèrent quatre-vingt-onze ans. Godefroi de Bouillon fut élu duc de Jérusalem : d'autres seigneurs d'entre les croisés se firent comtes de Joppé, marquis de Galilée, de Sidon, d'Acres & de Césarée. Guy de Lusignan, devenu roi par la mort de Baudouin son frere, fit de vains efforts pour s'opposer aux exploits de Saladin, sultan d'Egypte, qui le fit prisonnier & se rendit maître de la ville sainte. Ce conquérant n'abusa pas de sa victoire, il traita son captif avec une humanité qu'on n'aurait pas dû attendre d'un monarque, qui semblerait ne combattre que pour sa religion. Son premier soin, après la reddition de Jérusalem, fut de faire laver avec de l'eau-rose la mosquée que les Chrétiens avaient convertie en église, & de faire graver sur la porte : « Le roi Saladin, serviteur de » Dieu, mit cette inscription, après que le » Tout-Puissant eut pris Jérusalem par ses » mains. »

Tan
enleve
de ref
qu'acce
pour r
lorsqu'
& Saph
qui res
1244
maître
termin
tiens,
trouvai
vèrent
furent
Selim
vaincu
la Syri
Turcs
la Pale
encore
seffeurs
Parc
sera po
rappel
mystère
Il ne
Salomo
conacr
grande
mait d'
fisté qu
& détr

PH.
iens visi-
rins Mu-
à la nou-
un léger
dans la
us-Christ
t de Jé-
en furent
ente-cinq
possède-
desroi de
m : d'au-
se firent
Galilée,
Guy de
de Bau-
orts pour
n, sultan
se rendit
onquérant
traita son
n n'aurait
qui sem-
a religion.
ion de Jé-
de l'eau-
ns avaient
graver sur
rviteur de
rès que le
m par ses

DE LA PALESTINE.

Tant de sang inutilement répandu pour enlever la terre sainte aux Musulmans, loin de refroidir l'ardeur des Européens, ne fit qu'accélérer les préparatifs que l'on faisait pour résister à ce puissant ennemi ; mais lorsqu'on arriva en Asie, il n'était plus, & Saphadin son frere, en 1218, démolit ce qui restait des murailles de Jérusalem. En 1244 la terre sainte n'avait déjà plus de maître ; les Korasmiens, tous idolâtres, exterminèrent la plus grande partie des Chrétiens, des Juifs & des Mahométans qui s'y trouvaient encore : de nouveaux Turcs achevèrent de la dévaster, & eux-mêmes furent massacrés par les Tartares ; enfin Selim, empereur des Turcs, après avoir vaincu le sultan d'Egypte, réunit l'Egypte, la Syrie & Jérusalem à ses vastes états. Les Turcs sont depuis ce tems les maîtres de la Palestine, & sans doute qu'ils en feront encore bien des années les tranquilles possesseurs.

Parcourons maintenant, autant qu'il nous sera possible, les endroits de Jérusalem, qui rappellent aux dévots pèlerins les principaux mystères de notre sainte religion.

Il ne reste plus rien du temple bâti par Salomon sur la petite montagne Moriah, & consacré au Dieu d'Israël, avec les plus grandes solemnités. Ce temple, qui renfermait d'immenses richesses, après avoir subsisté quatre cent vingt-quatre ans, fut ravagé & détruit par Nabuchodonosor ; rétabli par

246 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

les soins de Zorobabel, au retour de la captivité, il fut de nouveau pillé & souillé par Antiochus le grand. Judas Macchabée le purifia cent soixante-cinq ans avant Jésus-Christ, & le Romain Crassus en tira un siècle après, plus de quarante-deux millions de notre monnoye; enfin Hérode le rebâtit avec la plus grande magnificence; & l'empereur Titus l'abandonna aux flammes qui ravagèrent Jérusalem, lorsqu'il se rendit maître de cette ville. Les Turcs ont construit une mosquée sur le terrain qu'occupait ce temple, dont on ne voit plus que la principale porte, qui était nommée la porte d'or, & répondait à la grande cour du temple, longue de deux cents soixante pas, & large de cent cinquante. C'est dans cette mosquée qu'est déposée la pierre sur laquelle on dit que Jacob reposait sa tête, lorsqu'il vit en songe l'échelle qui atteignait le ciel, à l'aide de laquelle les anges montaient & redescendaient sans cesse.

C'est dans l'église sainte du sépulchre, que sont rassemblés divers sanctuaires, qui tous rappellent quelques circonstances de la mort & de la résurrection de Jésus-Christ. Quoiqu'elle ne soit pas grande, elle renferme les lieux où le Sauveur du monde fut insulté par les soldats, dépouillé de ses habits, retenu en prison, attaché à la colonne, élevé à la croix, embaumé & déposé dans le sépulchre. &c.

Les bâtimens les plus remarquables de la ville, sont le palais d'Hérode, celui de

Pilate, P
On mon
chapelle
Orientau
conduisit
plus loin
ils assure
offrait s
dans les
béliet q
L'arc de
est une e
pieds &
que les
le peupl
cette vil
sans ren
& consc
rédempti

On y
succomb
où était
celle où
de saint
s'opéra l
son du p
auprès c
un olivi
de Caïpl
un reste
chanta :
mon; &
ène av

Pilate, l'hôpital & la maison du mauvais riche. On montre dans la cour du saint sépulcre une chapelle bâtie sur le lieu même, disent les Orientaux, où Abraham, par ordre de Dieu, conduisit son fils pour le sacrifier. Un peu plus loin est un autel de pierre, sur lequel ils assurent que le grand-prêtre Melchisédec offrait son sacrifice, & à côté un olivier, dans les branches duquel se trouva arrêté le bélier qu'Abraham immola au lieu d'Isaac. L'arc de l'*ecce homo* du prétoire de Pilate est une espèce de chambre, longue de douze pieds & large de six. C'était de cet endroit que les officiers des Romains haranguaient le peuple. Enfin, on ne peut marcher dans cette ville sainte & actuellement dévastée, sans rencontrer quelques traces douloureuses & consolantes du grand sacrifice de notre rédemption.

On y montre l'endroit où Jésus-Christ succomba sous le poids de la croix, celui où était la chambre de la flagellation, & celle où il fut indignement jugé: la maison de sainte Anne, la piscine probatique, où s'opéra la guérison du paralytique: la maison du pontife Anne, celle des trois Maries, auprès de laquelle on vous fait remarquer un olivier à sept tiges, encore verd: celle de Caïphe, où saint Pierre renia le Seigneur: un reste de la colonne sur laquelle le coq chanta: les sépulcres de David & de Salomon; & enfin le lieu où Jésus-Christ fit la cène avec ses apôtres.

248 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

Si l'on parcourt les environs de cette ville sainte, on vous fait remarquer la montagne, où Salomon, pour plaire à ses femmes, dressa des autels aux dieux étrangers; on la nomme le mont de l'offense: assez proche delà le champ du potier, appelé le champ du sang; (Acheldema) la vallée des enfans d'Ennon, vulgairement Tophet; & le torrent de Cédron, où les Juifs sacrifiaient leurs enfans à l'idole Moloch: la fontaine de Siloé, où s'opéra le miracle de l'aveuglé: la fontaine où la sainte Vierge allait puiser de l'eau, & dans laquelle les Musulmans ont la dévotion de se baigner: le lieu où saint Etienne fut lapidé, converti en église, & où sont placés les sépulcres de la Vierge & de saint Joseph; on trouva le premier vuide & exhalant une odeur agréable, trois jours après y avoir déposé le corps. La montagne des olives est remplie des traces des pieds du Sauveur; & de quelque côté de la campagne que l'on tourne ses pas, une bible à la main, il n'est pas possible de résister à l'impression d'une sainte douleur.

BETHLÉEM.

Cette ville, fameuse par la naissance de Jésus-Christ, n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village, bâti sur une montagne, à deux lieues de Jérusalem, & habité par quelques pauvres Chrétiens. Pour visiter le lieu où naquit le Sauveur, il faut descendre vingt-

deux des
enterrées
celle qui
dont le c
où il a tr
le lieu c
que Mar
main tai
pas & l
grotte,
quinze
douze e
près de
le champ
Adam n
il fut tra
puis ram

Cette
même n
fut bâti
deux tal
montagn
un super
d'ivoire.
manazan
avant la
blit san
par Ale
Macédo
les envi

deux degrés, traverser la grotte, où ont été enterrées sainte Paule & Eustochium sa fille; celle qui a servi de sépulcre à saint Jérôme, dont le corps a été transporté à Rome, celle où il a traduit la bible, celle des innocens; le lieu où saint Joseph se retira, pendant que Marie accouchait: & passant par un chemin taillé dans le roc, large seulement d'un pas & long de neuf; on parvient à la grotte, où naquit notre Seigneur; elle a quinze pas de long, quatre de large & douze en hauteur jusqu'à la voûte. Assez près de Bethléem, on vous fait remarquer le champ appelé Damascène, où, dit-on, Adam notre premier père fut créé, & d'où il fut transporté dans le paradis terrestre, & puis ramené au même lieu après sa faute.

S A M A R I E.

Cette ville, jadis capitale d'un royaume du même nom, qui comprenait les dix tribus, fut bâtie par Amri, roi d'Israël, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé Somer, la montagne où elle était située; Achab y éleva un superbe palais, dont les ornemens étaient d'ivoire. Elle fut entièrement ruinée par Salmanazar, roi d'Assyrie, sept cents vingt ans avant la venue de Jésus-Christ. Elle se rétablit sans doute & fut de nouveau ravagée par Alexandre le grand, qui la peupla de Macédoniens, & permit aux Juifs d'en cultiver les environs, en leur accordant l'exemption

250. DESCRIPTION GÉOGRAPH.

de tout tribut. Jean Hircan ruina encore Samarie, & Gabinius voulut la relever; mais elle ne dut qu'à Hérode son entier rétablissement. Ce roi lui donna le nom de Sébaste, qui revient à *Augusta*, ville auguste, par reconnaissance pour Auguste, qui lui avait accordé cette place en toute propriété. On y voit encore les tombeaux de saint Jean-Baptiste & d'Hélisée.

SICHEM.

On la nomme aujourd'hui Naplouse; elle est située à environ quarante milles de Jérusalem, & devint la capitale du royaume d'Israël, lorsque Salmanazar eut ruiné Samarie. Les Juifs l'appelaient par dérision *Sichar*, ce qui signifiait la ville des y vrognes. Ce fut dans les environs de Sichem, que furent enterrés les os de Joseph, que les Israélites rapportèrent d'Egypte, & assez proche était le puits de Jacob, auprès duquel notre Seigneur eut, avec la Samaritaine, la conversation rapportée dans l'écriture. La vallée de Sichem est extraordinairement fertile, en comparaison des autres pays de la Palestine: elle est arrosée par beaucoup de sources, & produit quantité d'oliviers, de vignes, de meuriers blancs, de fruits & d'excellentes légumes; les prairies sont tapissées de fleurs, & le bétail qui y paît, devient en peu de jours extrêmement gras.

PTOLEMAIDE.

L'écriture sainte (Juges, ch. I. v. 31.) la

nomme
Jean d'
Romain
comme
elle eu
furent
1104:
Saladin
fameux
corder
plus de
de leur
donner
vint bi
meux p
Cepen
sèrent
gypte
d'empê
défense
condui
Les
son ant
d'une t
parce
des mo

Elle
vingt n
cinqua
jadis tr

PH.

core Sa-
er; mais
établisse-
aste, qui
connaiss-
rdé cette
ncore les
Hélisée.

use; elle
de Jérus-
me d'Is-
Samarie.
char, ce
. Ce fut
urent en-
Israélites
che était
otre Sei-
onverfa-
allée de
en com-
ine: elle
, & pro-
de meu-
égumes;
, & le
de jours

31.) la

DE LA PALESTINE. 251

nomme *Acco*, & les Français l'appellent saint Jean d'Acree: on la trouve dans les auteurs Romains sous le nom de Ptolemais; & comme elle avait été réparée par l'empereur, elle eut le surnom de *Cæsarea*. Les Sarrasins furent maîtres de cette ville jusqu'en l'année 1104: en 1190, les croisés la reprirent sur Saladin. Après un siècle de possession, ces fameux conquérans, qui ne pouvaient s'accorder entr'eux, & qui se firent toujours plus de mal, que leurs ennemis étaient en état de leur en causer, se virent obligés d'abandonner cette ville leur conquête, qui devint bien-tôt un repaire de brigands, plus fameux par leurs crimes, que par leur courage. Cependant, malgré tous les efforts qu'ils opposèrent en 1291 à l'active valeur du Soudan d'Égypte Mélasérath, il ne leur fut pas possible d'empêcher Acco d'être prise d'assaut. Ses défenseurs furent passés au fil de l'épée ou conduits en esclavage.

Les ruines de cette ville attestent encore son antique splendeur. On y voit les débris d'une tour, appelée la Tour des mouches, parce que, jadis, dit-on, Béalzébut, dieu des mouches, y avait un fameux temple.

S I D O N.

Elle est située dans la Phénicie, à quatre-vingt milles de Sour, (autrefois Tyr) & à cinquante de Damas. Son commerce était jadis très-considérable: on la nomme main-

252 DESCRIPTION GÉOGRAPH.

tenant Zaïde ou Seïde. Les anciens Sidoniens adoraient Baal & Astarté, ou le soleil & la lune, & ils communiquèrent leur idolatrie aux lâches Hébreux. Alexandre prit Sidon, & établit sur le trône le jardinier Abdolominé, qui était du sang royal des princes de ce pays. Les Sidoniens excellaient dans les arts mécaniques. Le philosophe Zénon était de cette ville, qui a encore un beau port, mais très-peu fréquenté.

T Y R.

Les critiques prétendent qu'il y a eu deux villes de ce nom, bâties à trente stades l'une de l'autre. Ils disent que c'était dans la première que se trouvait ce fameux temple d'Hercule, dont les prêtres de Tyr faisaient si étrangement remonter l'antiquité, & que ce fut dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvait venir sacrifier, lorsqu'il leur fit dire qu'il souhaitait se rendre dans leur ville pour offrir des sacrifices à Hercule. L'autre Tyr était dans une île, qui n'était séparée de la terre ferme que par un bras de mer, fort étroit, & auquel Pline (L. V. c. XIX.) ne donne qu'environ sept cents pas de distance. Alexandre combla entièrement ce bras pour prendre la ville. Tyr est maintenant appelée Sour.

C'est aux Tyriens qu'on attribue l'invention du commerce & de la navigation. Ils

furent l
des colo
proches
d'Hercul
côtes de
les étoff
dont ils
étaient
industrie
posaient
à les aug

Tyr est
liée sous
Nabucho
Cyrus, &
les rois d
qui suive
qu'elle o
rapides s
les rois
elle tom
favorisèr
suite aux
tiens, ell
de biens
palais ab
ses colon
pues, se
ne soupp
superbes
est bon,
gereaux.

furent les premiers navigateurs, établirent des colonies dans tous les pays qui sont proches de la mer, passèrent les colonnes d'Hercule, & firent des établissemens sur les côtes de l'océan. Ils vendaient à tous les peuples les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avaient le secret. Leurs richesses étaient immenses, & leur frugalité, leur industrie, & les fatigues auxquelles ils s'exposaient avec joie, servaient chaque jour à les augmenter.

Tyr essuya beaucoup de révolutions : humiliée sous Salmanasar, presque détruite par Nabuchodonosor, elle fut rétablie sous Cyrus, & devint opulente & fameuse sous les rois de Perse ; elle essuya tous les malheurs qui suivent les armes d'un conquérant, lorsqu'elle osa arrêter Alexandre au milieu de ses rapides succès. Après avoir été gouvernée par les rois de Syrie, successeurs de ce prince, elle tomba dans les fers des Romains, qui favorisèrent son commerce. Soumise dans la suite aux Sarrazins, puis aux princes Chrétiens, elle éprouva une étrange alternative de biens & de maux ; & maintenant ses palais abattus, ses pyramides renversées, ses colonnes de jaspe & de porphyre rompues, ses remparts aplanis, laissent à peine soupçonner qu'elle fut jadis une des plus superbes villes de l'Asie. Le port de Tyr est bon, mais exposé à plusieurs vents dangereux.



H É B R O N.

Hébron, ou autrement Cariatk-Arbé, était en même-tems ville royale, de réfuge & lévitique. Elle était située sur une montagne, à vingt-deux milles de Jérusalem vers le midi; David y établit le siège de son royaume, après la mort de Saül. Près de cette ville est la double caverne où furent enterrés Sara & Abraham, Isaac & Rébecca, Jacob & Lia : elle est fort révérée par les Juifs, les Mahométans & les Chrétiens, qui y viennent fréquemment en pèlerinage.



Pr

AVAN
breux fi
Moïse i
ment. C
l'an du
hif. du
avoir co
il mour
Josué
avec le

rbé, était
réfuge &
ontagne,
vers le
n royau-
de cette
enterrés
a, Jacob
s Juifs,
i y vien-



CHAPITRE II.

Précis de l'Histoire des Hébreux.

AVANT l'établissement des rois, les Hébreux furent gouvernés par des juges, depuis Moïse inclusivement jusqu'à Saül exclusivement. Ce fut Moïse qui les tira de l'Égypte l'an du monde 2454; (suivant d'Avity, his. du monde, t. I. p. 168.) & après les avoir conduits à la vue de la terre promise, il mourut âgé de cent vingt ans.

Josué son successeur, traversa le Jourdain avec les Israélites, & entra dans le pays de

256 PRÉCIS DE L'HISTOIRE
Chanaan. A l'approche du peuple de Dieu
les murs de Jéricho furent miraculeusement
renversés. Dans une bataille, cet ami du
Très-haut l'invoqua, & obtint que le soleil
s'arrêterait pour donner le tems à son armée
d'achever la défaite des ennemis. Après la
victoire il partagea la terre promise aux douze
tribus qui composaient la nation. Les terres
cependant furent séparées en treize por-
tions, parce qu'il en fut accordé deux à
sa tribu de Manassé, une en de-çà, l'autre
en de-là du Jourdain. Les trois tribus au-delà
du Jourdain étaient Ruben, Gad & la demi-
tribu de Manassé : celles en-deçà du fleuve
étaient Juda, Benjamin, Ephraïm ; l'autre
demi-tribu de Manassé, Issachar, Zabulon,
Nephtali & Siméon, Dan & Aser, qui se
trouvaient à l'extrémité septentrionale de la
Judée, vers la Méditerranée. La tribu de
Lévi ne fut point comprise dans ce partage :
attachée au service du tabernacle & ensuite
à celui du temple, Josué, par ordre de Dieu,
la dispersa par toutes les tribus, fixa les
dixmes qu'on devait lui payer pour fournir à
sa subsistance & marqua les villes qui lui
serviraient d'habitation, & qui par cette rai-
son reçurent le nom de villes lévites ;
on en comptoit quarante. Josué, après ce
partage, mourut l'an du monde 2511, âgé
de cent dix ans, ayant gouverné les Israélites
à-peu-près pendant dix-huit.

Le peuple ne donna point de successeur à
Josué : il remit toute l'autorité entre les
mains

mains
rent pe
les Isra
Dieu p
roi de M
années
les tira
chef &
du mon
environ

Eglon
pour pu
sans cess
& leur
Elie, de
fers. Ce
2632, a
nente pe

Ce p
culte de
des Cha
général
lit en es
Israélite
nel leur
la tribu
Barak, d
tre en li
il les atte
complett
Juifs joui
années q
meurt l'
Tom

maïns des anciens, & ceux-ci la conservèrent pendant dix-sept ans. Après leur mort, les Israélites étant tombés dans l'idolatrie, Dieu permit qu'ils devinssent esclaves du roi de Mésopotamie, & ce ne fut qu'après huit années qu'Othoniel, de la tribu de Juda, les tira de la servitude : il fut leur troisième chef & leur premier juge. Il mourut l'an du monde 2552, & son administration dura environ quinze années.

Eglon, roi des Moabites, suscité par Dieu pour punir les Israélites, qui retombaient sans cesse dans l'idolatrie, devint leur tyran & leur maître pendant dix-huit ans ; mais Elie, de la tribu de Benjamin, rompit leurs fers. Ce second juge mourut l'an du monde 2632, après avoir occupé cette place éminente pendant soixante-deux ans.

Ce peuple inconstant reprit bientôt le culte des faux dieux, & Dieu excita le roi des Chananéens à envoyer contre lui son général Sizara, qui le subjuga & le réduisit en esclavage : il dura vingt ans, & les Israélites ayant reconnu leur crime, l'Éternel leur envoya la prophétesse Débora, de la tribu d'Issachar, qui ordonna de sa part à Barak, de la tribu de Nephtali, de les remettre en liberté. Barak poursuit les ennemis, il les atteint, il remporte sur eux une victoire complète, Sizara est tué par Jahel, & les Juifs jouissent de la paix, pendant les vingt années qu'ils sont gouvernés par Débora. Elle meurt l'an du monde 2672.

A peine cette sage conductrice, que l'esprit de Dieu animait, eut-elle fermé les yeux, que le peuple ingrat, dont elle avait brisé les fers, retourna à sa première idolâtrie, & aussitôt il fut attaqué par les Madianites, dont il resta l'esclave pendant sept ans : mais Gédéon, avec seulement trois cents Israélites, attaqua les Madianites, effrayés par le son des trompettes & par l'éclat de certains vases de terre, qui, étant brisés, laissaient appercevoir une lumière éclatante qui y était renfermée, s'entre-tuèrent eux-mêmes ; de sorte qu'on prétend qu'il en resta sur la place cent trente-cinq mille. Gédéon mourut l'an du monde 2712 ; il est aussi nommé dans l'écriture Jérobaal, fils de Joas.

Abimelec, fils de Gédéon & d'une concubine de Sichem, succéda à son père, après avoir fait mourir soixante-huit de ses frères ; mais il est tué en 2715, la troisième année de sa tyrannie.

Thola, de la tribu d'Issachar, fils de Phua, fut vingt-trois ans juge d'Israël, & mourut l'an du monde 2738 : Jair, qui fut appelé après lui à cette charge, gouverna le peuple pendant vingt-deux ans, & mourut en 2760 ; il avait trente fils, qui tous étaient chefs de cités considérables dans le pays de Galaad. Après sa mort les Israélites rendirent les honneurs divins à Baal & aux autres faux dieux de Syrie, de Sidon, de Moab, d'Ammon & des Philistins. Ces

deux
Jourda
suite
accabl
leur c
qui da
la con
monit
à Die
fait de
qui s'e
nait la
en 27
- Abe
Jephthé
sept a
trente
& aya
en 277
de la
que di
huit a
Sam
le peu
au Sei
tait un
résida
doué.
battit
dévore
à mill
lâches
cachot

deux derniers peuples passèrent souvent le Jourdain, & ravagèrent dix-huit années de suite le pays de Chanaan; mais les Juifs, accablés par tant de malheurs, reconnurent leur crime, s'humilièrent devant le Seigneur, qui daigna encore leur pardonner, & sous la conduite de Jephthé ils défirent les Ammonites. Ce fut ce juge qui sacrifia sa fille à Dieu, pour remplir le vœu qu'il avait fait de lui offrir en holocauste le premier objet qui s'offrirait à lui à son retour, s'il obtenait la victoire. Il régna six ans & mourut en 2766.

Abesân, de la tribu de Juda, succéda à Jephthé, & conserva l'administration pendant sept années; il eut le bonheur de voir ses trente filles & ses trente fils tous mariés, & ayant tous des enfans. Sa mort arrivée en 2772, laissa la dignité de juge à Elon, de la tribu de Zabulon, qui n'en fut revêtu que dix ans. Son successeur Abdon la garda huit ans, & mourut en 2791.

Samson, de la tribu de Dam, gouverna le peuple d'Israël pendant vingt ans. Voué au Seigneur dès sa tendre jeunesse, il portait une longue chevelure, dans laquelle résidait la force extraordinaire dont il était doué. On sçait avec quel courage il combattit & mit à mort un lion qui voulait le dévorer, comment il fit mordre la poussière à mille Philistins, comment, surpris par ses lâches ennemis, & jetté dans un noir cachot, il recouvra sa liberté. On n'ignore

pas qu'ayant imprudemment confié à Dalila, qu'il aimait, que le principe de sa force étonnante résidait dans ses cheveux, cette femme voluptueuse révéla ce secret aux Philistins, qui l'engagèrent à les lui couper, & que dans cet état ils le saisirent, l'aveuglèrent, & l'attachèrent fortement entre deux colonnes dans le temple de leur dieu Dagon. Ce fut-là que, touché du repentir de Samson, Dieu lui rendit miraculeusement la force; & qu'ébranlant les colonnes qui soutenaient cet édifice profane, cet Israélite s'enfvelit sous ses ruines, & avec lui plus de trois mille Philistins. Cet événement arriva en 2810.

A Samson succéda Héli, qui fut en mêmes tems juge & grand-prêtre, & qui gouverna pendant quarante ans le peuple d'Israël : sous son administration, les Philistins ne cessèrent de porter le fer & la flamme dans le pays des Hébreux. Dieu, alors irrité contre son peuple chéri, permit que dans une bataille l'arche d'alliance fût prise par ces cruels ennemis. Cette arche était un coffre, dans lequel étaient renfermés les deux tables de pierre, sur lesquelles étaient gravés les dix commandemens de la loi donnée à Moïse sur le mont Sinai, ainsi que l'avait ordonné Dieu lui-même. Elle était en singulière vénération parmi les Hébreux, qui l'avaient placée dans la partie la plus sainte du tabernacle. On la portait dans les expéditions militaires comme un gage sen-

sible de
par les
elle de
auteurs
profana
eux tou
accablé
ils leur
ce peup
rant &
thiarim
Abinad
vingt a
beaucou
plaça so
truire,
le temp
la loi,
de la m
dans le
d'Aaron
L'arche
de larg
de l'un
d'or, av
Deux g
& on y
vites d
un autr
Propiti
appellé
que M
Dieu. C

sible de la protection divine. Ayant été prise par les Philistins, entre les mains desquels elle demeura vingt ans, selon quelques auteurs, & quarante, selon d'autres, ces profanateurs s'aperçurent qu'elle attirait sur eux tous les fléaux, qui précédemment avaient accablé les Israélites, & pour s'en délivrer, ils leur restituèrent cette arche sainte, que ce peuple toujours coupable, toujours repentant & toujours pardonné, déposa à Cariathiarim dans la maison d'un lévite nommé Abinadab, chez lequel elle demeura encore vingt ans. David fit transporter l'arche avec beaucoup de solennité à Jérusalem, & la plaça sous un tabernacle qu'il avait fait construire, & enfin Salomon la fit mettre dans le temple. On croit qu'outre les tables de la loi, l'arche renfermait une urne pleine de la manne qu'avaient mangé les Israélites dans le désert, & la verge ou baguette d'Aaron qui avait fleuri. (Hébr. IX. vers. 4.) L'arche avait cinq palmes de longueur, trois de largeur & autant de hauteur. Le bois de l'un & l'autre côté était revêtu de lames d'or, avec des cloux dorés qui les attachaient. Deux gros anneaux d'or traversaient le bois, & on y passait des bâtons, lorsque les lévites devaient la transporter d'un lieu dans un autre. Sur la couverture, qui s'appellait *Propitiatoire*, on avait placé deux figures, appelées Chérubins, qui représentaient ceux que Moïse avait vus devant le trône de Dieu. On trouve dans les Macchabées { L. 2,

chap. 2) qu'avant la prise de Jérusalem, Jérémie ayant fait cacher le feu sacré, l'autel des parfums, & l'arche dans un souterrain par les lévites, l'en retira après le départ des Chaldéens & les fit porter au-delà du Jourdain à la montagne de *Nebo*, fameuse par la mort & par la sépulture de Moïse; & qu'ayant fait retirer tous ceux qui l'accompagnaient, Dieu lui découvrit une caverne profonde, où il plaça l'arche & l'autel des parfums, & en ferma si bien l'entrée, que sans une révélation particulière, il n'était pas possible de la connaître : que ses compagnons s'en étant approchés dans ce dessein, le prophète leur déclara que l'autel & l'arche, demeureraient en dépôt dans cette caverne inconnue, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de rassembler son peuple de tous les pays où ils étaient dispersés : qu'alors il leur rendrait l'un & l'autre avec une grande magnificence, & qu'on verrait alors se renouveler les merveilles opérées du tems de Moïse & de Salomon. Comme cet oracle n'est pas encore accompli, les interprètes pensent qu'il ne le sera qu'à l'entière réunion des Juifs, qui doit précéder le jugement dernier.

Au grand-prêtre Héli succéda le prophète Samuel, qui fut en même-tems juge & grand-prêtre; il triompha des Philistins, ces cruels ennemis du peuple de Dieu; mais se voyant accablé par les infirmités de la vieillesse, il fit agréer aux Israélites qu'il se démît du

fardeau
les mai
injustes
les Isra
qu'à gr
prophè

C'est
Hébreu
dans le
mis à l
par l'o
tres qu
peuple
tage, a
capriv
teur,
culte
devait
la sou
théocr
la per
par de
voir,
magist
de loix
pénib
ni de
ger le
presc
ficiles
proph
pirati
régla

fardeau de l'administration publique, entre les mains de ses enfans. Ceux-ci, avarés, injustes & corrompus, irritèrent tellement les Israélites par l'atrocité de leur conduite, qu'à grands cris, ils demandèrent un roi au prophète Samuel.

C'est à Samuel que finit la théocratie des Hébreux, c'est-à-dire, ce gouvernement dans lequel ils étaient immédiatement soumis à Dieu, qui leur déclarait ses volontés par l'organe de ses prophètes & des ministres qu'il leur ordonnait de se choisir. Ce peuple, dont l'Eternel avait fait son héritage, après avoir été tiré par Moïse de la captivité des Egyptiens, reçut de ce législateur, interprète des volontés du ciel, & le culte qu'il devait suivre, & les loix qu'il devait observer, mais Dieu s'était réservé la souveraineté sur lui. Après Moïse la théocratie subsista, & les Hébreux, suivant la permission du Très-haut, furent gouvernés par des juges, (ainsi que nous venons de le voir,) qui étaient en même-tems suprêmes magistrats & généraux d'armées : un sénat de soixante-dix vieillards les aidait dans leurs pénibles travaux, & il ne leur était permis ni de faire de nouvelles loix, ni de changer les anciennes, que Dieu lui-même avait prescrites. Dans toutes les circonstances difficiles, on consultait le grand-prêtre & les prophètes, & c'était toujours sur les inspirations immédiates de la divinité que l'on réglait sa conduite. Les ingrats Hébreux se

264 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

lassèrent enfin d'être gouvernés par Dieu même, & à l'exemple des nations idolâtres, ils voulurent avoir un roi. Samuel ayant consulté l'Éternel sur cette demande, le Seigneur lui répondit : « J'ai entendu le » peuple, ce n'est pas toi, c'est moi-même » qu'il rejette. » Cependant dans sa colère Dieu consent qu'il ait un roi ; mais il permet à son prophète de lui représenter tous les inconvéniens de la royauté.

« Voici, leur dit Samuel, quel sera le » droit du roi qui régnera sur vous : il » prendra vos fils, & se fera porter sur » leurs épaules ; il traversera les villes en » triomphe. Parmi vos enfans, les uns » marcheront à pied devant lui, & les » autres le suivront comme de vils esclaves. » Il les fera entrer par force dans ses armées ; » il les fera servir à labourer ses terres, » & à couper ses moissons ; il choisira parmi » eux les artisans de son luxe & de sa » pompe ; il destinera vos filles à des ser- » vices vils & bas ; il donnera vos meilleurs » héritages à ses favoris & à ses serviteurs ; » pour enrichir ses courtisans, il prendra » la dixme de vos revenus ; enfin vous serez » ses esclaves, & il vous sera inutile d'im- » plorer sa clémence, parce que Dieu ne » vous écoutera pas, d'autant que vous » êtes les ouvriers de votre malheur. (Samuel, » chap. VIII. vers. 9.) Nous feront, dirent » les Hébreux, comme les autres nations : » nous voulons un roi qui nous juge, &

D
» qui m
» mis.
un roi,
Saül, d
les âness
(R. 6. 10
roi d'Isra
res ; puis
Dieu, aya
des sacrif
court l'i
règne de
refusa de
l'ordre d
jeune de
tôt après
Saül. Da
abandonn
thonisse
vers. 7,
évoque e
Cependa
étaient p
édits de
neresse s
tout ce c
jurations.
» elle au
» Elle l'
» la pyth
» tu décu
mande c
Qu'elle v

» qui marche à notre tête contre nos ennemis. » Dieu dit à Samuel : Donne-leur un roi, & Samuel leur donna Saül.

Saül, de la tribu de Benjamin, cherchant les ânesses de son père Cis, dit l'écriture, (R. 6. 10, &c.) trouva un royaume & fut sacré roi d'Israël par Samuel. Il défait les Ammonites; puis, contre l'express commandement de Dieu, ayant épargné l'Amalécite Agag, & offert des sacrifices sans en avoir la puissance, il encourt l'indignation de l'Eternel, après un règne de deux ans. Ce fut alors que Samuel refusa de voir ce mauvais roi, & que par l'ordre du Seigneur il sacra David, le plus jeune des fils d'Isaï. Samuel mourut bientôt après, & tous les malheurs accablèrent Saül. Dans le désespoir où il se trouvait, abandonné de Dieu, il va consulter la pythonisse d'Endor, (I. Sam. chap. XXVIII. vers. 7, & suiv.) il veut que cette femme évoque en sa présence l'ombre de Samuel. Cependant la pythonisse & ses semblables étaient prosrites par les terribles & justes édits de Saül, qui interrogeait cette devineresse sous un nom supposé. Elle prépare tout ce qui lui est nécessaire pour ses conjurations. « Qui veux-tu consulter, dit-elle au roi? Appelle Samuel, répond Saül? » Elle l'évoque, Samuel paraît, & aussitôt la pythonisse s'écrie : Saül, pourquoi m'as-tu déçue? Tu es Saül. » Alors le roi lui demande ce qu'elle voit, & elle lui répond : *Qu'elle voit des dieux, ou un juge, un prince,*

266 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

un magistrat qui sort du fond de la terre, & qui a la forme d'un vénérable vieillard revêtu d'un manteau. Saül à ce portrait reconnaît Samuel, & le prophète, entr'autres choses, lui déclare d'une manière précise, « Que » Dieu le livrera lui & le camp d'Israël entre » les mains des Philistins ; » & il ajoute : « Vous & vos fils ferez demain avec moi. »

Les interprètes sont fort partagés sur cette scène terrible. Ils demandent si l'âme de Samuel a véritablement apparu à Saül, ou si tout ce qu'on en raconte est une fourberie de la pythonisse ; si Dieu a permis que cela se passât par un effet miraculeux de sa puissance, & non par un effet de la magie. Comme l'église n'a point prononcé sur l'un de ces sentimens, dom Calmet pense pouvoir exposer le sien, & croit que Samuel apparût réellement à Saül, non que ce fût par la force de la magie de la pythonisse, ni par la vertu du démon, mais par la vertu toute puissante de Dieu, qui, pour punir Saül de sa vaine curiosité, permit qu'aux évocations de la magicienne, le vrai Samuel apparût, & lui découvrit son dernier malheur.

Cependant le jeune David combat le terrible Philistin Goliath, & la victoire qu'il remporte sur lui, lui fait obtenir Michol, fille de Saül, qui devait être le prix du vainqueur ; & Saül meurt dans une bataille contre les Philistins, avec son fils Jonathas, ainsi que Samuel le lui avait annoncé.

D
A la no
qui s'éta
soustraire
père, rev
une secon
il attraqu
Jérusalem
liance av
roi fit ave
Philistins
persécuté
l'an du m
à Hébron
sa mort,
Salomo
le plus p
son tems.
fameux t
mille fav
puissant ;
tombe da
mes : il f
vit. & o
saints, &
v. 1.) l
être prod
millions.
& par lu
tion du t
vid avait
dans l'In
(Elath &
en Idume

A la nouvelle de la mort de ce roi, David, qui s'était retiré chez les ennemis, pour se soustraire aux persécutions de son beau-père, revient à Hébron, où il se fait sacrer une seconde fois. Vainqueur des Amalécites, il attaque les Jébuséens, & les chasse de Jérusalem, où il fait porter l'arche d'alliance avec beaucoup de pompe. Ce grand roi fit avec succès la guerre aux Moabites, aux Philistins & aux Syriens ; il fut longtems persécuté par son fils Absalon, & mourut l'an du monde 2931, ayant régné sept ans à Hébron, & trente-trois à Jérusalem. Avant sa mort, il fit sacrer son fils Salomon.

Salomon fut le plus sage, le plus riche, le plus puissant & le plus estimé des rois de son tems. Il bâtit à Dieu, dans Jérusalem, le fameux temple qui porta son nom : il reçut mille faveurs signalées de la main du tout-puissant ; mais oubliant tant de bienfaits, il tomba dans l'idolâtrie, pour plaire à ses femmes : il se repentit, & saint Isidore (*L. de vit. & obitu sancto*) le met au nombre des saints, & saint Ambroise (*Pf. 118. tit. 2, v. 1.*) le nomme saint. Ce prince devait être prodigieusement riche, puisqu'outre les millions innombrables amassés par son père & par lui, & employés pour la construction du temple, fruit du commerce que David avait établi en Arabie, en Perse, & dans l'Indoustan, à la faveur des deux ports, (*Elath & Afiongaber*) qu'il avait fait bâtir en Idumée sur l'extrémité de la mer Rouge,

268 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

il trouva encore le moyen de les augmenter. En un seul voyage sa flotte lui rapporta quatre cents cinquante talens d'or, qui font plus de cent trente-cinq millions. Cependant la Judée n'était qu'un très-petit pays & fort pauvre, & toutefois le revenu annuel y montait du tems de Salomon, sans compter beaucoup d'autres sommes, à six cents soixante & six talens d'or, ce qui revient à près de deux cents millions.

Roboam succéda à son père Salomon ; mais la rigueur avec laquelle il refusa de soulager les peuples, accablés d'impôts, engagea dix tribus à se révolter, & à choisir pour roi Jéroboam, qui fonda le royaume d'Israël ou de Samarie. Les seules tribus de Juda & de Benjamin restèrent sous la domination de Roboam. Cette division fut une suite de la vengeance que Dieu voulut tirer des impiétés de Salomon, & qu'il réserva au tems de son fils, par amour pour David, ainsi qu'il le déclara à Salomon lui-même. Sous son règne, Séfac, roi d'Egypte, marcha contre Jérusalem avec douze cents chariots de guerre, & soixante mille hommes de cavalerie : on aurait eu peine à nombrer le reste de son armée. D'abord il s'empara des principales forteresses du royaume de Juda, & vint ensuite établir son camp devant Jérusalem. Ce fut alors que Roboam s'humilia & implora la miséricorde du Seigneur, qui lui déclara par la bouche de son prophète Séméias, qu'il n'exterminerait point entiè-

D
tement so
aux Egy
d'enlever
palais, &
cents bou
faire Ro
& mouru
Suivons
rois d'Isr
tribus, &
des rois
Jéroboam
cher à R
états, n
trône, q
offrit de l
punit son
qui cepen
prophète.
fut en 29
core plus
le trône
par Baasa
la race de
quatre ar
rois de J
Ela fit as
nan, & f
régna qu'
la couron
seur Am
comme se
mourut l'

rement son peuple, mais qu'il serait assujetti aux Egyptiens. En effet, Sésac se contenta d'enlever tous les trésors du temple & du palais, & se retira en emportant les trois cents boucliers d'or que Salomon avait fait faire. Roboam ne régna que dix-sept ans, & mourut l'an du monde 2998.

Suivons sans interruption la succession des rois d'Israël, jusqu'à la dispersion des dix tribus, & nous reprendrons ensuite celle des rois de Juda.

Jéroboam, que nous venons de voir arracher à Roboam plus de la moitié de ses états, ne fut pas plutôt affermi sur le trône, qu'il éleva des veaux d'or, & leur offrit de l'encens, comme à des dieux. Dieu punit son impiété, en rendant sa main sèche, qui cependant fut guérie, à la prière du prophète. Il régna vingt-deux ans, & mourut en 2992. Nabad, son fils, peut-être encore plus méchant que son père, n'occupa le trône que deux ans, & fut mis à mort par Baasa, fils d'Ahia, qui extermina toute la race de Jéroboam. Baasa, qui régna vingt-quatre ans, fit une guerre continuelle aux rois de Juda, & mourut en 3016. Son fils Ela fit assassiner le prophète Jéhu fils d'Hanan, & fut tué lui-même par Zamri. Il ne régna qu'une année; & Zamri, qui ne porta la couronne que sept jours, eut pour successeur Amri, qui fut idolâtre & méchant, comme ses prédécesseurs: il bâtit Samarie, & mourut l'an du monde 3028. Achab son fils,

qui épousa Jézabel, fille d'Echobal, roi des Sidoniens, éleva des autels à Baal, perlécuta les prophètes, fit mourir Naboth, pour se mettre en possession de sa vigne; & mourut en 3049, des blessures qu'il avait reçues dans une bataille contre les Syriens. Sous son règne fleurirent les prophètes Elie & Elifée.

Le règne d'Ochosias, fils d'Achab, ne fut que de deux ans: Joram son frère lui succéda; mais après avoir occupé le trône douze années, il fut assassiné par Jéhu, le même qui fut sacré roi d'Israël par Elifée: mais ce Jéhu, sur lequel Dieu avait jetté un regard favorable, renversa, il est vrai, les autels de Baal, & fit mourir les prêtres qui desservaient son temple infâme: mais il laissa subsister les veaux d'or, ce qui attira sur lui la colère du Très-haut, qui permit qu'Hazaël, roi de Syrie, ravageât ses états. Son règne fut de dix-sept ans. Il mourut en 3091.

Joachas, comme son père Jéhu, rendit un culte au veau d'or, ainsi que Joas, fils de Joachas, sous le règne de qui mourut le prophète Elifée. Jéroboam, fils de Joas, aussi méchant que ses ancêtres, régna quarante-un an, & mourut en 3175. Zacharie son fils régna seulement six mois: Sellem, son assassin, environ un mois; Manahem, meurtrier de ce dernier, usurpa le trône par le moyen de Phul, roi des Assyriens, à qui il donna mille talens. Il adora les veaux d'or comme ses prédécesseurs, régna dix ans, & mourut en 3188.

Phacé
de règne
de Rom
qu'il oc
roi d'Ass
au royau
s'empar

Olée
prince,
ayant ap
l'écriture
de l'Eg
l'espéran
du joug
rompit
d'Assyrie
présens
punir d
lui avec
jugé ro
Samarie
ans, au
de la vi
mit en
emmena
dans Ha
& détrui
tribus, c
nacés pa
sa sépar
sité per
L'hist
que Sal

Phacée, fils de Manahem, après deux ans de règne, fut tué par un autre Phacée, fils de Romelie, qui régna vingt ans: pendant qu'il occupa le trône, Théglatphalasar, roi d'Assyrie, subjugua tout ce qui appartenait au royaume d'Israël au-delà du Jourdain, & s'empara de la Galilée.

Osée, fils d'Éla, succéda à Phacée. Ce prince, aussi méchant que ses prédécesseurs, ayant appris que Sabacus l'Éthiopien, que l'écriture appelle Sua, s'était rendu maître de l'Égypte, fit alliance avec lui, dans l'espérance de s'affranchir par son secours du joug des Assyriens. Dans cette vue, il rompit le traité fait avec Salmanasar, roi d'Assyrie, & lui refusa les tributs & les présens accoutumés. Salmanasar, pour le punir de ce manque de foi, marcha contre lui avec une puissante armée; & ayant subjugué tout le plat pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans, au bout desquels, s'étant rendu maître de la ville, il chargea de chaînes Osée, le mit en prison pour le reste de ses jours, emmena le peuple en captivité, & l'établit dans Hala & dans Habor, ville des Mèdes; & détruisit le royaume d'Israël ou des dix tribus, comme Dieu les en avait si souvent menacés par ses prophètes. Ce royaume, depuis sa séparation de celui de Juda, avait subsisté pendant cinquante années.

L'histoire de la dispersion des dix tribus que Salmanasar transporta dans la Médie,

n'est pas bien éclaircie ; ce qui est seulement vrai , c'est que depuis cette dispersion , les Juifs se sont fait connaître en bien des lieux différens : mais il est encore plus certain , qu'en aucun endroit de la terre , ils se ne sont rassemblés en corps de nation , ainsi que plusieurs auteurs l'ont avancé avec autant de hardiesse que de fausseté. Reprenons la succession des rois de Juda.

Abiam , fils de Roboam & de Maacha , ne régna que trois ans , & mourut en 2991. Il eut pour successeur son fils Asa , qui , par sa piété & son zèle , fut fort agréable au Seigneur. Il remporta quelques victoires sur Baasa , roi d'Israël , s'empara de la tribu de Nephtali , battit les Ethiopiens , réforma les abus qui s'étaient glissés dans le culte divin , régna quarante-un an , & mourut en 3030.

Son fils Josaphat n'épargna rien pour instruire son peuple , & pour l'engager à ne se point écarter des préceptes de la loi. Pénétré de la vérité de sa religion , & mettant tout son espoir dans l'Éternel , il fut heureux , & l'on prétend qu'il pouvait rassembler une armée de plus onze cents mille hommes. Son règne fut de vingt-cinq ans , & finit l'an du monde 3054. On lui reproche d'avoir fait alliance avec l'impie Achab & son fils Ochozias.

Joram , fils de Josaphat , ayant épousé une des filles d'Achab , tomba dans l'idolatrie ,
&

& assassina
la cour
son règne
du royaume

Ochozias

Joram ,
de son père
fut dans
d'Amri ,
qui resta
beth , son
le jeune
Mais après
rannique
dre du g
Joas , roi

Joas n
sur le tr
suivit le
la mort
flatteuses
tôt la b
Hazaël ,
à Dieu ,
pour élo
cet enne
punissabl
de recon
il fit lapi
de quara
pres suje

Amazias
la second

Tom

& assassina tous ses frères ; il porta huit ans la couronne, & mourut en 3062 : pendant son règne, les Iduméens secouèrent le joug du royaume de Juda.

Ochosias, ou autrement Joachas, fils de Joram, monta sur le trône, après la mort de son père, & il ne l'occupa qu'un an. Ce fut dans ce tems que sa mère Athalie, fille d'Amri, roi d'Israël, fit massacrer tout ce qui restait de la race des rois de Juda. Josabeth, sœur d'Ochosias, ne put sauver que le jeune Joas, qu'elle cacha dans le temple. Mais après sept années d'un règne impie & tyrannique, Athalie elle-même fut tuée par ordre du grand-prêtre Joïada, qui fit proclamer Joas, roi de Juda, en 3059.

Joas n'avait que sept ans, lorsqu'il monta sur le trône. Il conserva sa vertu tant qu'il suivit les conseils de Joïada ; mais après la mort de ce pontife, il s'abandonna aux flatteries de ses courtisans, qui gâtèrent bientôt la bonté de son caractère. Menacé par Hazaël, roi de Syrie, au lieu de recourir à Dieu, il se saisit des trésors du temple, pour éloigner la guerre que voulut lui faire cet ennemi puissant. Oubliant avec la plus punissable ingratitude, tout ce qu'il devait de reconnaissance au grand-prêtre Joïada, il fit lapider son fils Zacharie. Après un règne de quarante ans, il fut assassiné par ses propres sujets.

Amazias, fils de Joas, commença son règne la seconde année de celui de Joas, roi d'Is-

raël. Il était alors âgé de vingt-cinq ans. Il vengea la mort de son père; mais, comme il était juste & pénétré de la crainte de Dieu, il fit grace aux enfans des meurtriers: il marcha contre les Iduméens, les défit & s'empara de la ville de Pétra. Cependant, se reposant plus sur ses forces, que sur les secours que le Seigneur lui avait accordé jusqu'alors, il osa provoquer Joas, roi d'Israël, qui le fit prisonnier, prit Jérusalem, dont il fit abattre une partie des murailles, & piller les trésors, qui étaient renfermés dans le temple. On n'est point d'accord sur la durée de son règne: le plus grand nombre se détermine à lui donner vingt-neuf ans. Il mourut assassiné en 3138. De son tems Elisée termina sa sainte carrière, & Jonas fut prêcher les Ninivites.

Son fils Azarias ou Ozias servit Dieu, mais il n'empêcha pas ses sujets d'aller sacrifier sur les hauts-lieux; & Dieu, pour le punir, lui envoya une maladie cruelle, (la lèpre) pendant laquelle son fils Joatham prit les rênes du gouvernement. Il mourut en 3190.

Joathan eut des vertus, & l'écriture en fait un grand éloge; il régna seize ans, & mourut en 3206, dans la quarante-unième année de son âge, laissant son trône à son fils Achaz.

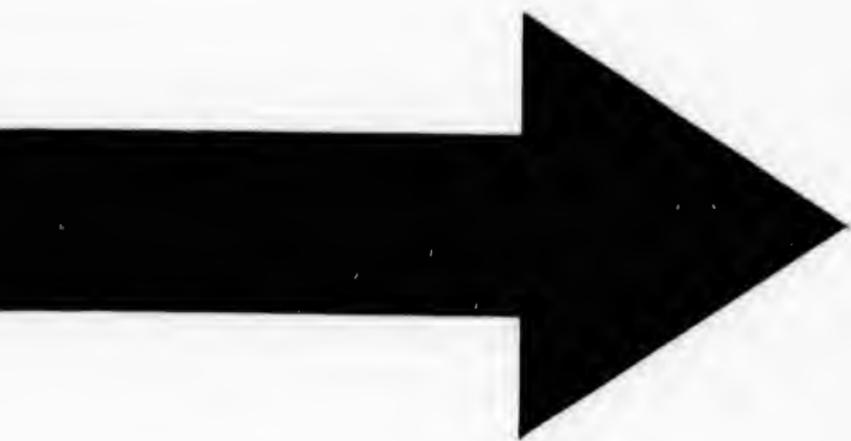
Achaz fut impie & méchant: il rendit un culte divin aux idoles. Les rois de Syrie & d'Israël, se joignirent ensemble pour lui

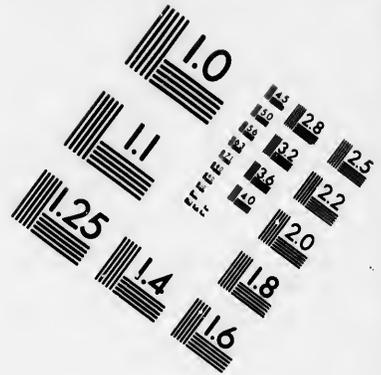
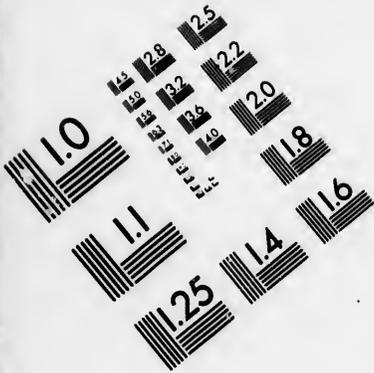
D
faire la gu
ils ne pure
se venger
voya à T
qui, avec
sur le roi
Achaz rég
monde 32
Michée vi
En mon
d'Achaz,
culte du v
çait-il à r
Sennachéri
appelle au
payer tribu
la guerre,
puissante a
états expos
sadeurs po
parut y con
somme en
le champ.
épuisa les
mais lorsqu
bliant la f
sermens, c
une nouvel
rien ne p
mes. Cepen
zéchias, le
sainte, ava
d'Ethiopia

faire la guerre; ils ravagèrent ses états, mais ils ne purent prendre Jérusalem. Achaz, pour se venger, pilla le trésor du temple, & l'envoya à Téglath Phalasar, roi d'Assyrie, qui, avec ce secours, leva une armée, tomba sur le roi de Syrie, le tua & prit Damas. Achaz régna seize ans, & mourut l'an du monde 3222; les prophètes Osée, Isaïe & Michée vivaient de son tems.

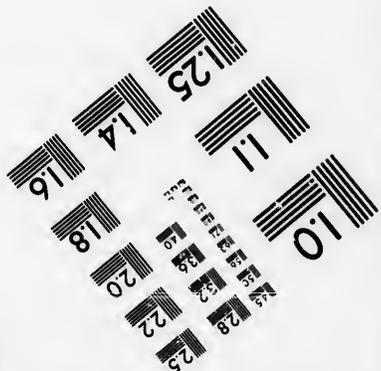
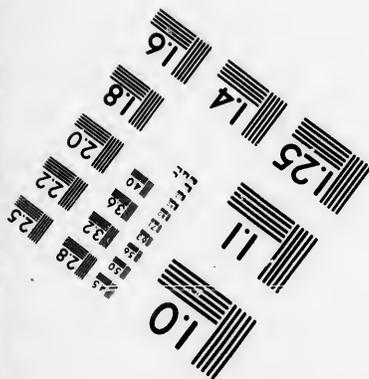
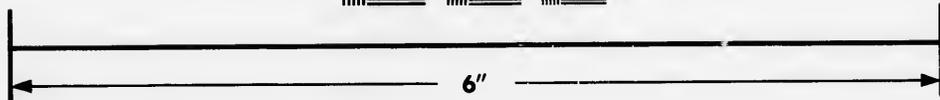
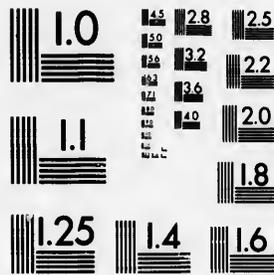
En montant sur le trône, Ezéchias, fils d'Achaz, rétablit dans toute sa pureté le culte du vrai Dieu; mais à peine commençait-il à rendre ses peuples heureux, que Sennachérib, roi d'Assyrie, que l'écriture appelle aussi Sargon, lui fit demander de lui payer tribut; & sur son refus, il lui déclara la guerre, & entra dans la Judée avec une puissante armée. Ezéchias, touché de voir ses états exposés au pillage, lui envoya des ambassadeurs pour traiter de la paix. Sennachérib parut y consentir, moyennant une très-grosse somme en or qu'on devait lui compter sur le champ. Ezéchias, pour la rassembler, épuisa les trésors du temple & les siens; mais lorsque Sennachérib l'eut touchée, oubliant la sainteté des traités & la foi des sermens, ce roi injuste poussa la guerre avec une nouvelle vigueur, & excepté Jérusalem, rien ne put résister aux efforts de ses armes. Cependant, contre l'avis d'Isaïe & d'Ezéchias, les principaux habitans de la ville sainte, avaient imploré les secours des rois d'Ethiopie & d'Egypte, & ces princes s'a-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

10
11
12
15
20

vançaient avec des troupes nombreuses, pour délivrer Jérusalem. Sennachérib, en blasphémant contre le Dieu d'Israël, fut au devant de ces nouveaux ennemis : il battit les Egyptiens, les poursuivit jusque dans l'Égypte qu'il ravagea, & où il fit un grand butin.

Ce fut pendant l'absence de Sennachérib, qu'Ezéchias, sans doute, ou peu auparavant, fut frappé d'une maladie, dont il se trouva délivré d'une manière miraculeuse, & que pour marque de l'accomplissement de la parole que Dieu lui avait donnée de le guérir si parfaitement, qu'avant trois jours, il serait en état d'aller au temple : l'ombre du soleil retourna en arrière de dix degrés sur un cadran, qui était dans le palais.

Le bruit de ce miracle parvint jusqu'à Babylone, Mérodach-Baladan, qui en était roi, envoya aussi-tôt des ambassadeurs à Ezéchias pour le féliciter, & pour prendre des informations touchant ce prodige. Le roi de Juda, sensible à l'honneur qu'il recevait, traita les Babyloniens avec beaucoup de distinction, & ne put résister à la vanité de leur montrer tout ce qu'il avait de plus rare & de plus précieux dans ses trésors. Cette démarche, qui n'avait humainement rien de répréhensible, déplut à l'œil perçant du souverain juge, il y reconnut un orgueil caché, dont sa justice fut blessée : c'est pourquoi, il envoya Isaïe annoncer à Ezéchias, que ces trésors qu'il venait de faire remarquer aux ambassadeurs Babyloniens, avec tant de faste, seraient

un jour
enfants
le pala
complie

Cepe
gypte,
le siég
de tous
pouvait
n'était
pour ell
en une
vingt-ci
de Niniv
gré lui
l'univer
débris

Ezéc
en 325

Man
douze
tomba
faux die
Paralip
roi d'A
ayant r
devant
états. S
& sa r
Amon,
le trôn
ses suje
l'idolâtr

un jour transportés à Babylone, & que ses enfans y seraient conduits pour servir dans le palais du roi. La parole de Dieu fut accomplie à la lettre.

Cependant Sennachérib, vainqueur de l'Égypte, revint aussi-tôt former de nouveau le siège de Jérusalem. Il pressait la ville de tous côtés, & aucun secours humain ne pouvait retarder sa destruction; mais le tems n'était pas arrivé & Dieu combattait encore pour elle. Il envoie l'Ange exterminateur qui, en une seule nuit, fait périr cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée du roi de Ninive, qui, confus & reconnaissant malgré lui la puissance du souverain Maître de l'univers, fuit dans ses états avec les tristes débris de ses troupes.

Ezéchias régna vingt-neuf ans, & mourut en 3251.

Manassé, fils d'Ezéchias, n'avait que douze ans lorsqu'il monta sur le trône; il tomba dans l'idolâtrie, & sacrifia son fils au faux dieu Moloch. (4, *Reg.* 21, 22, 23, & *Paralip.* 33.) Il fut fait prisonnier par le roi d'Assyrie & conduit à Babylone. Mais ayant reconnu ses fautes, & s'étant humilié devant le Seigneur, il fut renvoyé dans ses états. Son règne fut de cinquante-cinq ans, & sa mort arriva l'an du monde 3306. Amon, son fils, prince idolâtre, n'occupa le trône que deux ans, & fut assassiné par ses sujets. Josias, fils de ce dernier, abolit l'idolâtrie, rétablit le culte du vrai Dieu,

régna trente-un an, & mourut, en 3338, des blessures qu'il avait reçues dans une bataille où il fut vaincu par Nécao, roi d'Égypte. Son fils Joachas lui succéda : mais comme il s'était fait déclarer roi, sans en avoir obtenu le consentement de Nécao, ce prince lui ordonna de le venir trouver à Rébla en Syrie ; & aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il le fit mettre aux fers, & l'envoya prisonnier en Égypte : de là, continuant son chemin, le roi d'Égypte arriva à Jérusalem, où il établit Joakim, un des autres fils de Josias, à la place de son frère, & imposa, sur le pays, un tribut annuel de cent talens d'argent & un d'or.

Sous le règne de Joakim, Nabuchodonosor II, roi de Babylone, entra dans la Judée, mit le siège devant Jérusalem, & s'en rendit maître. Ce superbe conquérant, guidé sans le savoir par la main de Dieu, jeta Joakim dans les fers ; mais touché de son repentir, il le rétablit sur le trône. Une grande quantité de Juifs & sur-tout les princes de la race royale, furent menés captifs à Babylone, & les trésors du palais & les vases les plus précieux du temple, y furent transportés. Ainsi s'accomplit la terrible prédiction du prophète Isaïe, au roi Ezéchias. C'est à cette époque que commence la captivité des Juifs à Babylone, prédite tant de fois par Jérémie. Daniel, âgé seulement de huit ans, & Ezéchiel un peu après, suivirent le sort des captifs.

Précis
comm
jusqu

JOAKIM
chodon
père N
pour a
empire
pour b
niens le
quelqu
général
contre
hâte,
lités su
prend
ce prin
» peres
dit qu'
» sa fé
» & q
» mur
A l'i
chonias
trois m
nosor v
la ville

CHAPITRE III.

Précis de l'Histoire des Hébreux, depuis le commencement de la captivité de Babylone jusqu'à la guerre des Macchabées.

JOAKHIM, rétabli sur son trône par Nabuchodonosor II, qui venait de succéder à son père Nabopolassar, & qui quitta Jérusalem pour aller prendre possession de son nouvel empire, crut que l'instant était favorable, pour briser le joug sous lequel les Babylo niens le retenaient : mais à peine avait-il pris quelques précautions à ce sujet, que les généraux de Nabuchodonosor marchèrent contre lui avec des troupes rassemblées à la hâte, & exercèrent toutes sortes d'hostilités sur ses terres. L'écriture ne nous apprend point quel fut le genre de mort de ce prince. « Il s'endormit, dit-elle, avec ses » peres. » Jérémie (22, 18, 19.) avait prédit qu'il ne serait ni pleuré ni regretté ; « que » sa sépulture serait comme d'un âne mort, » & qu'on le jetterait tout pourri hors des » murs de Jérusalem. »

A l'idolâtre Joachim succéda l'impie Jéchonias son fils : son règne ne fut que de trois mois & quelques jours. Nabuchodonosor vint l'assiéger dans Jérusalem : il prit la ville, enleva ce qui restait de richesses

dans le temple & dans le palais , & emmena captifs Jéchonias , sa mère , ses femmes , ses officiers & tous les grands du royaume , après avoir placé sur le trône Mathanias , ou autrement Sédécias , oncle du roi.

Quoique Sédécias fût fils du sage & religieux roi Josias , il n'en suivit pas les traces. Cruel , méchant & impie , il fit alliance avec Pharaon Ephrée , roi d'Égypte , & rompit le serment de fidélité qu'il avait prêté au roi de Babylone ; mais il fut bientôt puni de son manque de foi. Nabuchodonosor battit les Egyptiens , & prit Jérusalem d'assaut , après une année entière d'un siège meurtrier. Ce roi superbe & offensé , fit crever les yeux à Sédécias , & le renferma à Babylone dans une prison où il resta jusqu'à sa mort. Ce fut alors que le temple fut détruit & brûlé , & que les fortifications de la ville furent démolies. Des deux tribus restantes , il ne demeura dans la Judée que les laboureurs & les vigneron ; le reste des habitans fut conduit en esclavage. Depuis ce tems le pays fut gouverné par des officiers préposés par les rois de Babylone.

Cette captivité , dont le prophète Isaïe , (chap. 44 & 45.) près de deux cents ans avant la naissance de Cyrus , prédit la fin , dura , suivant la prédiction , soixante-dix ans. Au tems marqué par les divins décrets , Cyrus monta sur le trône des Perses , & brisa les fers des Hébreux : il leur fit remettre entre les mains tous les vases du temple du Seigneur , que Nabuchodonosor avait em-

portés de
le templ
conduite
de plus d
dans leur
tir le tem

Aussi-
salem , i
les prem
Samarita
Juifs , fi
ner , ou c
prise rel
de Cyrus
ministres
trouverer
pendant
aussi trav
Cambyse
Smerdis
Cambyse
ne cessar
comme u
toujours
monde 3
sur les vi
sur l'ord
recomme
la ville.
leurs pre
Thatanai
& de Pal
rédificat

portés de Jérusalem, & qu'il avait placé dans le temple de son Dieu; & les Juifs, sous la conduite de Zorobabel, partirent au nombre de plus de cinquante mille, pour retourner dans leur pays, avec la permission de rebâtir le temple du vrai Dieu.

Aussi-tôt que Zorobabel fut arrivé à Jérusalem, il éleva un autel au Seigneur & jetta les premiers fondemens du temple: mais les Samaritains, anciens ennemis déclarés des Juifs, firent tout ce qu'ils purent pour ruiner, ou du moins pour suspendre cette entreprise religieuse. Ne pouvant changer l'édit de Cyrus, ils prodiguèrent les présens aux ministres & aux officiers de ce roi, qui trouvèrent le secret de retarder les ouvrages pendant plusieurs années. Les Juifs furent aussi traversés dans ce projet sous le règne de Cambyse, successeur de Cyrus, & sous celui de Smerdis le mage, qui occupa le trône après Cambyse, par les mêmes Samaritains, qui ne cessaient de représenter les Hébreux comme un peuple remuant, séditieux & toujours prêt à se révolter. Enfin l'an du monde 3485, & avant Jésus-Christ 519, sur les vives exhortations des prophètes, & sur l'ordre exprès de Dieu, les Israélites recommencèrent les travaux du temple & de la ville. Aussi-tôt les Samaritains reprennent leurs premières intrigues. Ils s'adressent à Thatanaï, gouverneur des provinces de Syrie & de Palestine, & lui font entendre que la réédification du temple ne peut qu'être con-

traire aux intérêts de Darius , qui régnaient alors. Thatanaï, homme équitable & modéré, se transporte à Jérusalem ; il se fait représenter par les Juifs l'édit de Cyrus, qui leur permet de reconstruire cet édifice sacré ; & l'ayant lu, il écrit à Darius pour savoir comment il doit se comporter dans cette affaire. Darius, plein de respect pour la mémoire de Cyrus, fait chercher à Ecbatane dans la Médie, l'original de cette ordonnance, & l'ayant trouvé, il la confirme & en rend une nouvelle, dans laquelle il ordonne que celle de Cyrus sera rappellée en entier : « Ce fut » Dieu lui-même, dit l'écriture, qui agit » sur l'esprit & sur le cœur du roi, & qui » le rendit favorable aux Juifs. » *Converterat Dominus cor regis assur ad eos, ut adjuvaret manus eorum in opere domus Domini Dei Israël.* Par ce fameux édit, il est ordonné qu'il soit fourni aux prêtres toutes les victimes, toutes les oblations & les autres dépenses du temple qu'ils exigeroient ; mais en même tems il est enjoint aux ministres qui offriront des sacrifices au Dieu du ciel, de prier pour la conservation de la vie du roi & des princes ses enfans. Ainsi Cyrus & son successeur Darius, reconnoissoient clairement que le Dieu d'Israël étoit le maître de renverser les royaumes de la terre, & de détrôner les plus grands rois.

C'est ce même Darius, que l'écriture sainte nomme Assuérus ; qui, à la sollicitation de son épouse Esther, révoqua ce funeste édit, accordé aux vives sollicitations du traître

D
Aman, qui
devoient
due de s
puni, les
avouant
se hâtant
le modél

Tant d
rois de P
partie de
sur le trô
particuliè
but de Sa
victimes
dans son t
successeur
année de
du mond
ce prince
Jérusalem
restés à
Esdras é
souverain
Jérusalem
tué par s
connaissan
de Babylo
que le roi
de sa cour
encore da
& Artaxe
la religion
tre sur les

Aman, par lequel en un certain jour les Juifs devaient être exterminés, dans toute l'étendue de son royaume. Le calomniateur fut puni, les Juifs furent sauvés, & Darius, en avouant qu'il s'était laissé surprendre, & en se hâtant de réparer sa faute, mérita d'être le modèle de tous les grands rois.

Tant de faveurs accordées aux Juifs par les rois de Perse, rétablirent ce peuple dans une partie de son ancien lustre. Xercès en montant sur le trône, confirma tous ses privilèges, & particulièrement celui qui lui assignait le tribut de Samarie, pour fournir à la dépense des victimes dans le culte qu'il rendait à Dieu dans son temple. Artaxerce-Longue-main, son successeur, fut encore plus loin. La septième année de son règne, qui se rapporte à l'an du monde 3537, & avant Jésus-Christ 467, ce prince consentit qu'Esdras retournât à Jérusalem, avec tous ceux qui étaient encore restés à Babylone. (Esdr. chap. 7, &c.) Esdras était un des descendants de Saraïa, souverain pontife, lors de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, & qui fut tué par son ordre. Il était fort versé dans la connaissance des divines écritures : il partit de Babylone avec les dons & les offrandes que le roi de Perse, les principaux seigneurs de sa cour, & tous ceux d'Israël qui restaient encore dans cette ville, faisaient au temple, & Artaxerce lui ordonna de rétablir l'état & la religion des Juifs, & de régler l'un & l'autre sur les anciennes loix. Esdras, revêtu de

ce pouvoir , après avoir remis exactement entre les mains des sacrificateurs toutes les sommes qui lui avaient été confiées , créa des magistrats & des juges pour punir les réfractaires , non-seulement par emprisonnement & par confiscation de biens , mais même par l'exil , & par la peine de mort , selon la nature des crimes , dont ils seraient trouvés coupables. Pendant son administration , ce digne chef remit en ordre les livres saints , dont il fit une exacte révision , & ramassa les anciens mémoires du peuple de Dieu , pour en composer les deux livres des paralipomènes ou chroniques , auxquels il ajouta l'histoire de son tems , qui fut achevée par Néhémie.

Néhémie ayant obtenu d'Artaxerce l'importante charge de gouverneur de la Judée , arriva à Jérusalem avec l'ordre de relever les murailles de cette ville , & il s'acquitta de cette commission avec un zèle & une activité incroyables. C'est à cette époque que se fixe le commencement des soixante-dix semaines d'années de la célèbre prophétie de Daniel , après lesquelles le Messie devait paraître & être mis à mort. « Sçachez donc ceci (Dan. » chap. 9 , v. 23 , 26.) & gravez-le dans » votre esprit : depuis l'ordre qui sera donné » pour rebâtir Jérusalem jusqu'au Christ , chef » de mon peuple , il y aura sept semaines , » & soixante-deux semaines , & les places » & les murailles de la ville seront bâties de » nouveau parmi les tems fâcheux & difficiles ;

» & après fo
» sera mis à
» renoncer n

Sous le rè
apparence qu
que les Phén
roi , après s'ê
en Judée , &
la ville de J
beaucoup de
en envoya
où il les étal

Après la c
de l'importan
l'orgueil de
dre le chem
fils de Philip
à Jérusalem ,
que Tyr , qu
que les prop
dre croyait a
punir les Jui
fournir des v
serment de f
toujours à ré
ils ne pouvai
tres. D'aille
rains avaient
qu'ils s'étaie
l'Inde , & qu
hommes au
rains étaien
remarqué , l

» & après soixante-deux semaines, le Christ
» sera mis à mort, & le peuple qui le doit
» renoncer ne sera point son peuple, &c. »

Sous le règne d'Ochus, il y a quelque apparence que les Juifs eurent part à la guerre que les Phéniciens firent aux Perses: car ce roi, après s'être rendu maître de Sidon, entra en Judée, & y assiégea & emporta d'affaut la ville de Jéricho. On croit qu'il emmena beaucoup de Juifs captifs en Egypte, & qu'il en envoya quantité d'autres en Hircanie, où il les établit le long de la mer Caspienne.

Après la célèbre bataille d'Iffus, & la prise de l'importante ville de Tyr, qui abaissèrent l'orgueil de Darius, & applanirent à Alexandre le chemin à de nouvelles conquêtes, le fils de Philippe forma le dessein de marcher à Jérusalem, & de ne la pas mieux traiter que Tyr, qui venait d'être saccagée, selon que les prophètes l'avaient annoncé. Alexandre croyait avoir d'autant plus de raison de punir les Juifs, qu'ils s'étaient excusés de lui fournir des vivres, sur ce qu'ils avaient prêté serment de fidélité à Darius, & persistèrent toujours à répondre que, tandis qu'il vivrait, ils ne pouvaient pas reconnaître d'autres maîtres. D'ailleurs, il semblait que les Samaritains avaient dû leur servir d'exemple, puisqu'ils s'étaient déjà soumis au conquérant de l'Inde, & qu'ils lui avaient envoyé huit mille hommes au siège de Tyr; mais les Samaritains étaient, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les plus cruels ennemis des Juifs:

ils n'étaient point Israélites ; mais descendus d'une colonie d'idolâtres , tirés des pays au-delà de l'Euphrate , qu'Asarradon , roi des Assyriens , après la ruine du royaume des dix tribus , avait fait venir pour repeupler les villes de Samarie , ils avaient mêlé le culte du Dieu d'Israël à celui de leurs idoles , & il n'en fallait pas davantage pour entretenir la haine qu'ils avaient vouée aux Juifs.

Une raison bien plus forte augmentait encore cette haine entre les deux nations , depuis le retour de la captivité de Babylone , & la réédification du temple du Seigneur. Néhémie avait pros crit , sous les plus grandes peines , les mariages entre les Juifs & les filles étrangères ; & cependant ils étaient devenus si communs , que la maison pontificale en était même souillée. Manassé , fils du souverain sacrificateur Joiada , avait épousé la fille de Sanaballat l'Horonite , & son exemple avait été suivi par beaucoup d'autres. Néhémie , indigné de voir transgresser la loi qu'il venait de promulguer , ordonna sans distinction que tous les Juifs eussent à répudier toutes leurs femmes étrangères : mais Manassé aima mieux s'exiler que de se séparer de la sienne ; il se retira à Samarie , avec tous ceux qui se trouvaient dans son même cas , & obtint du roi Darius Nothus , la permission de bâtir sur le mont Garizim , près de Samarie , un temple semblable à celui de Jérusalem , d'en exercer la suprême sacrificature , & d'élever ainsi autel

contre autel
le refuge &
la Judée.

Tel était
dre forma
& de puni
leur désobé
prêtre ; il
protection
fices public
sommeil ,
dit : « De
» ville , de
» revêtu de
» les sacrifi
» tous les
» d'Alexan
» prince , p
dre fut frap
teur , qui p
une lame d
était écrit :
adora ce m
prêtre , ave
Juifs trembl
dre , élevèr
toutes sorte
nion ne put
cher de dem
que tout le
jusqu'à ador
» n'est pas ,
» sacrificate

contre autel. Depuis ce tems Samarie devint le refuge & l'asyle de tous les mécontents de la Judée.

Tel était l'état des choses, lorsqu'Alexandre forma le projet de détruire Jérusalem, & de punir les Juifs de ce qu'il appellaient leur désobéissance. Jaddus était alors grand-prêtre ; il vit le péril, & il eut recours à la protection divine. Comme, après les sacrifices publics & les prières, il s'était livré au sommeil, Dieu lui apparut en songe & lui dit : « De faire répandre des fleurs dans la » ville, de faire ouvrir les portes, & d'aller, » revêtu de ses habits pontificaux avec tous » les sacrificateurs aussi revêtus des leurs, & » tous les autres vêtus de blanc, au-devant » d'Alexandre, sans rien appréhender de ce » prince, parce qu'il les protégerait. » Alexandre fut frappé à la vue du souverain sacrificateur, qui portait sur la tiare & sur le front, une lame d'or sur laquelle le nom de Dieu était écrit : il s'avança vers lui avec respect, adora ce nom auguste, & salua le grand-prêtre, avec une vénération religieuse. Les Juifs tremblans, voyant cette action d'Alexandre, élevèrent alors la voix pour lui souhaiter toutes sortes de bénédictions ; mais Parménion ne put, au milieu de sa surprise, s'empêcher de demander à son maître comment, lui que tout le monde adorait, pouvait s'abaisser jusqu'à adorer le grand-prêtre des Juifs : « Ce » n'est pas, lui répondit Alexandre, le grand » sacrificateur que j'adore, mais c'est le

» Dieu de qui il est le ministre : car lorsque
 » j'étais encore à Die en Macédoine, & que,
 » l'esprit plein du grand dessein de la guerre
 » contre la Perse, je délibérais par quel
 » moyen je pourrais conquérir l'Asie, ce
 » même homme, & avec les mêmes habits,
 » m'apparut en songe, m'exhorta à ne rien
 » craindre, me dit de passer hardiment le
 » détroit de l'Hellespont, & m'assura que son
 » Dieu marcherait à la tête de mon armée,
 » & me ferait vaincre l'armée des Perses. »
 Après ce discours, Alexandre embrassa le
 grand-prêtre, marcha à côté de lui, entra
 de la sorte dans Jérusalem, monta au temple,
 & offrit des sacrifices au Dieu d'Israël.

Jaddus fit lire à Alexandre la prophétie de
 Daniel, qui le regardait particulièrement, &
 ce prince accorda aux Juifs la liberté de se
 gouverner selon leurs loix, & leur remit
 le tribut de chaque septième année, pendant
 laquelle il ne leur était pas permis d'ensemencer
 leurs terres, ni par conséquent de faire
 aucune récolte. Il fut aussi libre aux Juifs qui
 étaient à Babylone & dans la Médie, ou qui
 serviraient dans l'armée d'Alexandre, d'y
 vivre selon leur religion, & leurs usages
 particuliers.

Les Samaritains, instruits de ce qui venait
 de se passer à Jérusalem, députèrent à Alexandre,
 pour le prier d'honorer de sa présence
 leur temple de Garizim ; mais ce prince
 ayant demandé aux députés si les Samaritains
 étaient Juifs, & n'en ayant obtenu qu'une réponse

D
 ponse an
 d'aller v
 il refusa
 septième

Quelq
 Darius vo
 à Babylo
 n'avancai
 employa
 quand le
 travailler
 put jamais
 Ils repré
 l'idolâtrie
 faire au
 culte idol
 tance, q
 vaient pu
 & les renv

Alexan
 drie, vis-
 & il la des
 me, & l'e
 du Concl
 était des
 ranée d'un
 l'autre : il
 leur acco
 Macédoni
 d'Alexand
 y en attir
 en sorte qu
 y recevait

Tome

ponse ambiguë, non-seulement il s'excusa d'aller visiter ce temple impie, mais même il refusa de les exempter du tribut de la septième année.

Quelque tems après, le vainqueur de Darius voulut faire relever le temple de Belus à Babylone, & s'apercevant que l'ouvrage n'avançait pas comme il le souhaitait, il y employa dix mille soldats de son armée: quand le tour des Juifs fut venu pour y travailler de même que les autres, on ne put jamais les contraindre à y mettre la main. Ils représentèrent que leur religion défendant l'idolâtrie, il ne leur était pas permis de rien faire au bâtiment d'un temple destiné à un culte idolâtre. Alexandre admira leur confiance, que les menaces & les punitions n'avaient pu abattre, il leur accorda leur congé & les renvoya chez eux.

Alexandre venait de bâtir la ville d'Alexandrie, vis-à-vis de l'île de Pharos en Egypte, & il la destinait à être la capitale de ce royaume, & l'entrepôt du commerce du Levant & du Couchant, par rapport à son port, qui était des plus commodes, ayant la Méditerranée d'un côté, le Nil & la mer Rouge de l'autre: il permit aux Juifs de s'y établir, & leur accorda les mêmes privilèges qu'aux Macédoniens. Ptolémée, l'un des successeurs d'Alexandre, se voyant maître de l'Egypte, y en attira encore un bien plus grand nombre; en sorte qu'en comptant les Samaritains qu'on y recevait sur le même pied que les Juifs,

le quartier où ils demeuraient tous était aussi grand que la ville , prise séparément.

Malgré tous ces avantages accordés aux Juifs par Alexandre & Ptolémée Soter , ils n'en étaient pas moins esclaves pour la plupart, & ce joug commençait à exciter leurs murmures. Un événement imprévu leur fit obtenir la liberté , & la permission de revoir leur patrie. Ptolémée Philadelphie , fils de Ptolémée Soter , se proposa de former à Alexandrie une nombreuse bibliothèque , & en conséquence il fit rassembler de tous les endroits du monde , les livres les plus rares & les plus curieux. Il sçavait que les Juifs en avait un qui contenait les loix de Moïse & l'histoire de ce peuple , & il imagina de le faire traduire d'hébreu en grec , pour en enrichir sa nouvelle bibliothèque. On représenta à ce roi d'Egypte qu'il ne pouvait espérer d'obtenir des Juifs une copie ou une traduction fidèle de leur loi , tandis qu'il retournerait en esclavage un si grand nombre de leurs compatriotes. Cette remontrance toucha Ptolémée : il était généreux ; il avait à cœur l'aggrandissement de sa bibliothèque , & il n'hésita pas à publier une ordonnance pour faire affranchir tous les esclaves Juifs dans ses états. Chaque maître reçut du trésor vingt dragmes par tête pour la rançon de chaque esclave. Il en coûta au roi quatre cents talens, ce qui prouve qu'il y en eut à-peu-près cent vingt mille de rachetés , sans compter les femmes & les enfans , dont la somme payée

pour le rachat
Ceci fait , P
ficateur Eléa
de la loi de M
envoya aussi s
à-dire , soix
en grec. A pe
que ce prince
travail , & l'
douze jours.
version des
traducteurs f
douze.

Pendant le
saient les roi
seurs d'Alexa
ordinairement
Juifs mécon
que Antioch
de leur pays
présenter les
prêtres & les a
les mêmes ho
conquérant d
mise leur fit o
Ce prince cr
sur la fidélité
appris qu'il y
la Phrygie &
séditions , il y
familles Juive
Juifs transpla
dispersion , a

pour le rachat monta au double de la première. Ceci fait, Ptolémée écrivit au grand sacrificateur Eléazar, qui lui envoya une copie de la loi de Moïse, écrite en lettres d'or, il lui envoya aussi six anciens de chaque tribu; c'est-à-dire, soixante - douze, pour la traduire en grec. A peine arrivés auprès de Ptolémée, que ce prince les engagea à commencer leur travail, & l'ouvrage fut achevé en soixante-douze jours. C'est ce que nous appellons la version des septante, quoiqu'en effet les traducteurs fussent au nombre de soixante-douze.

Pendant les guerres cruelles que se faisaient les rois d'Egypte & de Syrie, successeurs d'Alexandre le grand, la Palestine était ordinairement la proie du vainqueur. Les Juifs mécontents de l'Egypte, apprenant que Antiochus, roi de Syrie, s'approchait de leur pays, furent avec empressement lui présenter les clefs de toutes leurs villes. Les prêtres & les anciens lui rendirent à Jérusalem les mêmes honneurs qu'ils avaient rendus au conquérant de l'Inde, & cette conduite soumise leur fit obtenir de très-grands privilèges. Ce prince crut tellement pouvoir se reposer sur la fidélité du peuple de Dieu, qu'ayant appris qu'il y avait eu quelque émeute dans la Phrygie & dans la Médie, pour arrêter ces séditions, il y transplanta environ deux mille familles Juives. On croit que ce fut de ces Juifs transplantés, que vinrent ceux de la dispersion, ainsi que saint Jacques & saint

Pierre les appellent, (Jacob. 1, 1, & P. 1, 1.) & que l'on trouva dans la suite en si grand nombre, sur-tout vers le tems de la prédication de l'évangile.

Le peuple Juif eut un ennemi cruel dans le roi de Syrie, Antiochus Epiphane; il prit Jérusalem d'assaut, & livra trois jours cette ville sainte au pillage du soldat. Quatre-vingt mille Hébreux furent égorgés, & un pareil nombre tomba dans l'esclavage. Le temple de Dieu fut souillé, & l'avare Antiochus en fit enlever toutes les richesses. Ces horreurs n'étaient cependant que les préliminaires de tous les maux qu'il voulait faire souffrir à la Judée. Désespéré de ce que la puissance des Romains venait de lui arracher la couronne d'Egypte qu'il s'était proposé d'usurper, il fit tomber tout le poids de sa colère sur les Juifs. Son général Apollonius entra dans Jérusalem avec vingt-deux mille hommes, un jour de sabbat. Tous les habitans mâles furent impitoyablement massacrés: les femmes & les enfans passèrent en esclavage. On mit le feu à la ville, & les décombres des édifices servirent à construire une citadelle. Les sacrifices cessèrent, Dieu ne fut plus servi dans son temple, & le tyran rendit une affreuse ordonnance, qui enjoignait à tous les peuples qui étaient sous sa domination, de quitter leurs anciennes cérémonies religieuses, de se conformer à la religion du monarque, & de n'adorer d'autres dieux que les siens. Les seuls Samaritains obéirent avec joie.

*Précis de l'histoire
Macchabéenne
par Titus.*

CEPENDANT
à son peuple.
taient répan
cutter l'ordre
Un d'eux, n
petite bourg
la race sacer
de Simon, c
à sa famille l
vénérable &
cinq fils, ri
aussi considé
Mathatias,
& lui prome
s'il veut se p
peuple l'exe
» même tou
» abandonn
» se soume
» maître, n
» nous dem
» attachés à
que Mathat
un Juif qui

CHAPITRE IV.

*Précis de l'Histoire des Hébreux , depuis les
Macchabées jusqu'à la prise de Jérusalem ,
par Titus.*

C EPENDANT l'Éternel préparait un vengeur à son peuple. Les officiers d'Antiochus s'étaient répandus dans la Judée pour faire exécuter l'ordre impie qu'il venait de donner. Un d'eux , nommé Apelle , arrive à Modin , petite bourgade , où demeurait Mathatias de la race sacerdotale , fils de Jean , & petit-fils de Simon , dont le père Asmonée avait donné à sa famille le nom d'Asmonéens. Cet homme vénérable & zélé pour la loi de Dieu , avait cinq fils , rigides imitateurs de ses vertus , & aussi considérés que lui. Apelle s'adresse à Mathatias , il lui expose l'ordre d'Antiochus & lui promet la haute protection de ce prince , s'il veut se plier à ses volontés , & donner au peuple l'exemple de la soumission. « Quand » même tous ceux d'Israël , lui répondit-il , » abandonneraient la loi de leurs pères pour » se soumettre aux ordonnances de votre » maître , moi , mes enfans & mes frères , » nous demeurerons toujours inviolablement » attachés à la loi de Dieu. » Dans l'instant que Mathatias prononce ces paroles , il voit un Juif qui se présente à l'autel , pour offrir un

T iij

coupable encens aux idoles d'Antiochus; saisi d'une sainte indignation, il s'élança contre cet apostat & le tua : ses enfans & ses amis se joignent à lui, & Apelle & ses satellites tombent sous leurs coups. Alors Mathatias s'écrie : « Que quiconque est zélé pour la loi, & veut » demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, » me suive. » Ce meurtre commis en la personne d'Apelle, ne doit pas paraître un crime : Dieu avait ordonné à son peuple de tuer ceux qui voudraient leur persuader de sacrifier aux idoles. (Deuter. 13, 6, 11.)

Après ce coup d'éclat Mathatias se hâta de rassembler tous les siens, & de fuir avec eux dans les montagnes. Ils y furent suivis par tous ceux d'entre les Juifs qui étaient encore fidèles, & qui voulaient se soustraire à la persécution. Ce fut dans ce tems qu'arriva le martyre d'Eléazar, & celui de la mère & de ses sept fils, que nous appelons les Macchabées. Eléazar, vénérable vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, fut de lui-même se présenter au supplice, plutôt que de transgresser la loi, en goûtant des viandes impures qui avaient été offertes aux faux dieux ; & l'on ne peut se rappeler qu'avec admiration la constance des sept Macchabées, & de l'auguste héroïne qui les avait portés dans son sein. Dieu lui-même soutint leur courage au milieu des plus affreux tourmens.

Pendant que ceci se passait, & qu'Antiochus, après avoir vu couler le sang des Macchabées, s'occupait lâchement à célébrer des

D
jeux à Da
troisième fi
la mort de
fait fortifi
resses. Le
l'attaquer
les met en
hommes.
nombreuse
secours de
à aucun Ju
elles même
nommé po
vole de vi
lui ; il se
& le dédi
Dieu. La
huit jours
grace, &
lerait la c

Les rap
la rage d'
salem avec
nait à la d
qu'une ch
beau. Vain
il osa imp
Dieu fut f
avait laiss
geance.

La m
dans une p
Eupator,

jeux à Daphné, près d'Antioche, Judas le troisième fils d'Eléazar, n'a pas plutôt appris la mort de son père, qu'il assemble une armée, fait fortifier des villes, & bâtit des forteresses. Les lieutenans d'Antiochus viennent l'attaquer avec des forces redoutables & il les met en fuite, ayant à peine trois mille hommes. De nouvelles troupes, mais plus nombreuses, reçoivent ordre de courir au secours des premières, & de ne faire grâce à aucun Juif : elles n'arrivent que pour être elles-mêmes exterminées. Judas, que Dieu a nommé pour être le libérateur de son peuple, vole de victoire en victoire ; tout fuit devant lui ; il se rend à Jérusalem, purifie le temple & le dédie de nouveau au service du vrai Dieu. La solennité de cette dédicace dura huit jours, qui furent employés en actions de grâce, & il fut ordonné qu'on en renouvelerait la célébration tous les ans.

Les rapides succès de Judas redoublèrent la rage d'Antiochus. Il s'approchait de Jérusalem avec une armée formidable, qu'il destinait à la détruire de fond en comble, lorsqu'une chute qu'il fit le coucha dans le tombeau. Vainement, au milieu de ses souffrances, il osa implorer la miséricorde du Très-haut, Dieu fut sourd à ses cris, l'impie Antiochus avait laissé arriver le moment de la vengeance.

La mort du tyran ne mit pas les Juifs dans une position plus avantageuse ; Antiochus Eupator, âgé seulement de neuf ans, qui suc-

céda dans le royaume de Syrie à son père Antiochus Epiphane, n'était pas en état de profiter des fautes de ce roi barbare, qui dans les derniers instans de sa vie, avait voulu révoquer l'ordonnance qu'imprudemment il avait fait publier contre les Juifs. Ses ministres ne virent dans les Hébreux qu'un peuple révolté qu'on ne pourrait jamais contenir, & qu'il fallait écraser. Lysias, un des généraux Syriens, vint ouvrir la campagne en Judée, avec quatre-vingt mille hommes d'infanterie; une cavalerie nombreuse & quatre-vingt éléphans, dans le dessein de s'emparer de Jérusalem, d'en transporter ailleurs tous les Juifs, & de la repeupler d'habitans étrangers & idolâtres. Judas, instruit de son approche, plein de confiance en Dieu, marche au-devant des Syriens. En sortant de Jérusalem, un homme à cheval, vêtu de blanc, avec des armes d'or & une lance à la main, se fait voir à la tête de l'armée des Juifs, & semble lui servir de guide. Cette vue remplit les combattans d'une valeur furnaturelle; ils se précipitent sur les ennemis, en tuent douze mille six cents, & mettent le reste en fuite. Ce fut après cet échec que Lysias, ennuyé d'une guerre si malheureuse, & « comprenant, dit l'écri- » ture, que les Juifs étaient invincibles lorsqu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu » tout-puissant, » fit un traité avec Judas, & révoqua au nom du roi de Syrie, la tyrannique ordonnance d'Antiochus Epiphane.

Cette
courte du
la tranqu
ataquère
chabée. L
riens, qu
venger de
le chef d
combats.
toutes ses
guerre san
peuple de
au point
d'accorde
la défens
Antioc
& la vie.
surnommé
la guerre
gation d'
phane av
& que le p
parce qu'
ce, en sui
Judas se
velle gue
pleuré dan
recherché
Romains
qui perm
ans. Jon
mandeme
s'étant al

Cette paix, dictée par la crainte, fut de courte durée. Les peuples voisins, jaloux de la tranquillité dont jouissaient les Juifs, les attaquèrent & furent vaincus par Judas Macchabée. Ils appellèrent à leur secours les Syriens, qui crurent l'instant favorable pour se venger des affronts qu'ils avaient reçus, mais le chef des Hébreux les battit en plusieurs combats. Enfin, le roi lui-même rassembla toutes ses forces, à dessein de terminer cette guerre sanglante par la destruction entière du peuple de Dieu; &, lorsqu'il se flattait d'être au point d'y parvenir, il se vit contraint d'accorder la paix aux Juifs, pour courir à la défense de ses états.

Antiochus Eupator perdit bientôt le trône & la vie. Il eut pour successeur Démétrius, surnommé *Soter* ou *Sauveur*, & sous ce prince la guerre recommença contre la Judée, à l'instigation d'un certain Alcime, qu'Antiochus Epiphane avait fait grand sacrificateur des Juifs, & que le peuple n'avait pas voulu reconnaître, parce qu'il avait souillé la sainteté du sacerdoce, en suivant les usages profanes des Grecs. Judas se couvrit de gloire pendant cette nouvelle guerre, mais enfin il y périt, & fut pleuré dans tout Juda. Avant sa mort, il avait recherché par des ambassadeurs l'amitié des Romains, & ce fut sans doute leur protection qui permit aux Juifs de respirer pendant deux ans. Jonathas succéda à Judas dans le commandement de l'armée, & bientôt après s'étant allié avec Alexandre, prétendant à la

couronne de Syrie , & ami des Romains , il reçut de lui la souveraine sacrificature ; & avec le consentement du peuple , il en exerça les fonctions à la fête des tabernacles , qui arriva bientôt après. Cette éminente dignité demeura dans la famille des Asmonéens jusqu'au tems d'Hérode.

Ce fut à-peu-près dans ce tems qu'Onias, fils d'Onias III, qui n'avait pu obtenir la souveraine sacrificature , après la mort de son oncle Ménélas , eut le crédit de faire élever en Egypte un temple pour les Juifs , de s'en faire nommer souverains sacrificateurs , lui & ses descendans à perpétuité ; & , ce qui est encore plus étrange , de faire agréer cette innovation au peuple Juif ; car on sçait que la loi défendait d'offrir des sacrifices ailleurs que dans le temple de Jérusalem : mais Isaïe avait prédit cet événement , (Isaïe XIX , 18 , 21 ,) & il arriva exactement comme il l'avait prédit.

Jonathas ne perdait pas de vue le projet que son frère Judas avait eu de chasser les Grecs idolâtres de la citadelle qu'ils occupaient encore à Jérusalem. Voyant que tout était tranquille dans la Judée, il résolut d'emporter de vive force ce repaire de brigands ; il l'investit à cet effet : mais sur les plaintes qu'on porta à Démétrius de cette prétendue violence , Jonathas fut obligé de se rendre auprès de ce prince , sans cependant discontinuer le siège qu'il avait entrepris. Les présens qu'il distribua & son éloquence adoucirent

si bien l'esprit qu'ouvre les que les pays raient plus d tuit de trois il sollicita le des ordres p cuassent la ci contraindre ; exécuté , le g naissance , fu secours du r molesté par le renfort , Dé révoltés ; ma de cent ving palais , dans tôt les Juifs craignant d'émirent le feu ville , & alon faire rentrer effrénée. On périt plus de que les Juifs d'Antioche a Juda.

Un service beaucoup de trius , à ses au ingratitude. paiement de de remettre

si bien l'esprit du roi & celui de ses ministres, qu'ouïre les honneurs qu'il reçut, il obtint que les pays de son gouvernement ne payeraient plus d'impôts, moyennant un don gratuit de trois cents talens. Quelque tems après il sollicita le même Démétrius de donner des ordres précis pour que les Grecs évacuassent la citadelle, sans qu'il fallût les y contraindre; & l'ordre ayant été envoyé & exécuté, le grand-prêtre des Juifs par reconnaissance, fit marcher trois mille hommes au secours du roi de Syrie, alors vivement molesté par les habitans d'Antioche. Avec ce renfort, Démétrius prétendit désarmer les révoltés; mais ils s'assemblèrent au nombre de cent vingt mille, & vinrent investir son palais, dans le dessein de le massacrer: aussitôt les Juifs accoururent pour le dégager, & craignant d'être accablés par le nombre, ils mirent le feu dans tous les quartiers de la ville, & alors il ne leur fut pas difficile de faire rentrer dans le devoir cette multitude effrénée. On dit que dans ce massacre, il périt plus de cent mille habitans; c'est ainsi que les Juifs se vengèrent des maux que ceux d'Antioche avaient faits à Jérusalem & à Juda.

Un service aussi signalé méritait sans doute beaucoup de reconnaissance; mais Démétrius, à ses autres vices, joignait la plus lâche ingratitude. Sorti de ce péril, il exigea le paiement des impôts que lui-même venait de remettre aux Juifs, & menaça de leur

faire une guerre sanglante, si Jonathas refusait de les payer : ce fut ce procédé indigne d'un prince, qui engagea Jonathas à prendre le parti d'Antiochus, fils d'Alexandre, ce prétendant à la couronne de Syrie dont nous avons fait mention plus haut. Mais cet Antiochus, surnommé *Theos*, (Dieu) n'était qu'un fantôme qu'un certain Thryphon présentait, & dont il avait dessein de se défaire à la première occasion, pour usurper le trône. N'osant tenter la fidélité de Jonathas, il chercha à le tromper par des protestations d'amitié, & fit si bien que, sous prétexte de le mettre en possession de la ville de Ptolémaïde, il l'attira dans cette ville, où il le retint prisonnier.

Quoique les Juifs ressentissent une grande douleur à la nouvelle de la détention de leur grand-prêtre, ils ne perdirent point courage, & choisirent pour général Simon son frère, qui aussitôt fit travailler aux fortifications de Jérusalem, & se prépara à faire une vigoureuse résistance, s'il était attaqué: il osa même marcher au-devant de Thryphon avec des troupes plus remplies de valeur que nombreuses; mais l'ennemi refusa le combat qu'on lui offrait, & fit dire à Simon qu'il n'avait fait arrêter Jonathas que parce qu'il devait cent talents (900000 liv.) au roi de Syrie, & que s'il voulait les payer, & lui envoyer en ôtage les deux fils de Jonathas, il lui rendrait la liberté. Simon ne balança pas, & le brave Jonathas n'en périt

pas moins qu'vers ce temps troubles de métrius qui de Mithridat Simon pour vernement e bien que la clarèrent ce sacerdotale, grand homme nouvelles di l'an du monde Son fils Jean souverain fa Ce nouveau par Antiochu de Syrie, & contraint de consentir à pour les au daient hors

Ce prince bles de la S maîtres, pou fermir sa nou maritains, e siège, leur v tre & raser ju le temple c sous sa domi pays de San tières, il n'

pas moins quelque tems après. Ce fut aussi vers ce tems que les Juifs, profitant des troubles de Syrie & de la captivité de Démétrius qui venait de tomber dans les fers de Mithridate, roi des Parthes, se choisirent Simon pour chef, & lui donnèrent le gouvernement en titre de souveraineté, aussi bien que la souveraine sacrificature, & déclarèrent cette double puissance, civile & sacerdotale, héréditaire dans sa famille. Ce grand homme ne posséda pas long-tems ses nouvelles dignités, il fut tué par trahison l'an du monde 3869, avant Jésus-Christ 135. Son fils Jean Hyrcan fut aussi-tôt proclamé souverain sacrificateur & prince des Juifs. Ce nouveau chef, assiégé dans Jérusalem par Antiochus Fidètes, (ou le chasseur,) roi de Syrie, & réduit à l'extrémité, se trouva contraint de mettre bas les armes, & de consentir à payer un tribut pour Joppé, & pour les autres villes que les Juifs possédaient hors de la Judée.

Ce prince profita politiquement des troubles de la Syrie, alors partagée entre deux maîtres, pour augmenter ses richesses & affermir sa nouvelle puissance. Il attaqua les Samaritains, emporta d'assaut, après un long siège, leur ville de Samarie, qu'il fit abattre & raser jusqu'aux fondemens, & détruisit le temple de Garizim. Ayant ainsi réuni sous sa domination la Judée, la Galilée & le pays de Samarie, & plusieurs places frontières, il n'eut plus rien à redouter de ses

jaloux voisins, & le peuple Hébreu jouit de la paix jusqu'à sa mort.

Mais comme, par une fatalité qu'on ne sçaurait assez déplorer, les états qui ont le bonheur d'être tranquilles par rapport aux affaires du dehors, sont ordinairement travaillés au dedans par des dissensions particulières, Hyrcan éprouva tous les chagrins que peuvent occasionner à un bon roi deux sectes turbulentes qui cherchent à s'écraser réciproquement : tels étaient les Pharisiens & les Sadducéens. Les premiers, quoiqu'il les eût toujours comblés de bienfaits, dans l'espérance de se les attacher, osèrent attaquer sa naissance, & soutinrent qu'étant fils d'un étranger, il était incapable par la loi d'exercer la souveraine sacrificateure. En effet, la loi était expresse sur cet article, mais l'imputation était fautive, aisée à détruire, & ne devenait dangereuse qu'à cause de l'estime singulière que le peuple avait pour les hypocrites Pharisiens. Hyrcan, outré de l'insolence qu'on avait de diffamer sa mère, & de porter atteinte à la pureté de sa naissance, persécuta pendant les dernières années de son administration, cette secte trop attachée à certaines traditions, & donna toute sa faveur aux Sadducéens ; mais, toujours occupé à empêcher un des deux partis d'accabler l'autre, il acheva ses jours dans une continuelle perplexité, & mourut l'an du monde 3897, & avant Jésus-Christ 107.

Aristobule, fils d'Hyrcan, succéda sans

D
oppositio
de son p
favorable
roi, qu'
osé porte
Ce princ
de son rè
qu'il déf
voyant a
ou d'emb
donner l
premier p
tant pour
L'Iturée

On re
assassiner
ritableme
laissé sédu
qui haïss
Le roi ay
en eut tan
une vien
douleurs
d'une an

Alexan
succéda,
malheure
frères, q
trône. Il
Gadara &
delà du J
sur ses gar
lui tua p

opposition aux dignités spirituelles & civiles de son père; mais trouvant la conjoncture favorable, il prit le diadème & le titre de roi, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé porter depuis la captivité de Babylone. Ce prince, pour signaler le commencement de son règne, déclara la guerre aux Ituriens, qu'il défait en plusieurs rencontres; & les voyant affaiblis, il leur proposa l'alternative, ou d'embrasser la religion Juive, ou d'abandonner le pays. Les Ituriens choisirent le premier parti & furent incorporés à la nation, tant pour le spirituel que pour le temporel. L'Iturée faisait partie de la Célé-Syrie.

On reproche à Aristobule, d'avoir fait assassiner son frère Antigone qu'il aimait véritablement, & de s'être, en cette occasion, laissé séduire par les faux rapports de sa mère qui haïssait mortellement ce jeune prince. Le roi ayant reconnu qu'il avait été trompé, en eut tant de remords, qu'il traîna depuis une vie misérable, & expira enfin dans les douleurs & dans le désespoir, après un règne d'une année.

Alexandre Jannée, frère d'Aristobule, lui succéda, & signala le commencement de son malheureux règne par faire mourir un de ses frères, qui avait tenté de se placer sur le trône. Il fit la guerre aux Syriens, leur prit Gadara & plusieurs autres places situées au-delà du Jourdain; mais ne se tenant pas assez sur ses gardes, il fut défait par l'ennemi qui lui tua plus de dix mille hommes, & lui en-

leva tout le butin qu'il avait fait dans la campagne. A son retour le peuple de Jérusalem le reçut avec des ris insultans, qui lui apprirent combien toute la nation était flattée de son désastre. La haine que les Juifs avaient conçue pour leur roi, prenait sa source dans les différends qui s'étaient élevés entre les Sadducéens & les Pharisiens, sous le règne d'Hyrchan. Ces derniers ne pouvaient pardonner aux princes Asmonéens la prédilection qu'ils montraient en toute occasion pour leurs ennemis, & le ton populaire, l'extérieur mortifié, & les manières fausement austères de ceux de cette secte, en avaient tellement imposé aux Juifs, que tous ceux qui n'étaient pas attachés à la cour, avaient embrassé le parti de ces hypocrites. On doit rapporter à ce principe tous les malheurs qui troublèrent le règne d'Alexandre Jannée.

Ce prince, pour faire diversion à sa douleur, fut assiéger la forte ville de Gaza, & il ne put la réduire qu'après une année de siège. Naturellement barbare, lorsqu'il s'en fut rendu maître, il en fit massacrer impitoyablement tous les citoyens, qui vendirent cher leur vie & lui tuèrent plus de six mille hommes. Ensuite la ville fut livrée aux flammes, & Alexandre Jannée goûta la détestable joie de n'en partir, qu'après son entière destruction. Fier de cette conquête, il se rendit à Jérusalem, mais il n'y arriva que pour essuyer de nouveaux affronts.

Un

Un jour
rions de
jeta des
d'injures
me indign
cer le
rassemble
tête, il
mille Juif

Après
la garde
qui tous
mis : il f
un corps
de six m
gnèrent
reux, lo
reaux pr
guerre c
gée par
Juif, le
Alexand
lieux où
née dan
huit cen
ordonne
les fait
y expir
femmes
ronné de
de cet a
plus de
pendant

Tom

Un jour qu'il était occupé aux saintes fonctions de la souveraine sacrificature, on lui jeta des citrons à la tête, en l'accablant d'injures, & en le traitant *d'esclave*, & d'homme indigne de porter la couronne & d'exercer le pontificat. Il devient furieux, il rassemble les gardes, & se mettant à leur tête, il charge cette populace insolente; six mille Juifs périrent dans cette action.

Après ce massacre le roi n'osa plus confier la garde de sa personne à ses propres sujets, qui tous dès ce moment devinrent ses ennemis: il fit venir de la Cilicie & de la Pisidie un corps de troupes étrangères, composé de six mille soldats aguerris, qui l'accompagnèrent par-tout. Un roi est bien malheureux, lorsqu'il se croit entouré de bourreaux prêts à le poignarder. Cependant la guerre civile se déclare; la Judée est ravagée par les deux partis; le Juif égorge le Juif, les villes sont détruites, & le cruel Alexandre Jannée renouvelle dans tous les lieux où il passe l'horrible scène qu'il a donnée dans la destruction de Gaza. Il surprend huit cents rebelles dans une petite ville; il ordonne qu'on les conduisent à Jérusalem, les fait attacher en croix; & pendant qu'ils y expirent, il fait égorger à leurs yeux leurs femmes & leurs enfans. Le barbare! environné de ses concubines, il repaît ses regards de cet affreux spectacle. Cette guerre coûta plus de cinquante mille hommes à la Judée, pendant les six années qu'elle dura. Lorsqu'elle

fut assoupie, le roi tourna ses armes contre les ennemis de dehors, & obtint sur eux des avantages considérables, mais il jouit peu de son triomphe; car s'étant abandonné à la débauche, il mourut, après un règne de vingt-sept ans, l'an du monde 3925, & avant Jésus-Christ 79. Par son testament il ordonna que sa femme Alexandra gouvernerait le royaume pendant sa vie, & qu'elle choisirait pour son successeur celui de ses deux fils, Hyrcan & Aristobulé, qu'elle jugerait à propos.

Le règne d'Alexandra fut celui des Pharisiens. Pour conserver les rênes de l'état, cette princesse crut n'avoir point d'autre parti à prendre que celui de se jeter dans leurs bras. Sous l'administration d'Alexandre Jannée, ils avaient été persécutés par les Sadducéens; sous celle d'Alexandra, ils devinrent les persécuteurs de cette secte, & leur vengeance ne se borna pas à les priver de leurs charges, ils en voulurent à leur vie, à leurs biens, à leur réputation. L'hypocrisie, recouverte du manteau de la religion, change en vertus les crimes qui l'a font arriver à son but. Les Pharisiens rendirent leurs ennemis responsables de toutes les cruautés exercées par le feu roi: ils affectèrent de chercher à réhabiliter sa mémoire, afin de faire retomber sur les Sadducéens tout l'odieux de ses actions, & en conséquence, ils les poursuivirent sans aucun ménagement.

Vainement la reine, pour vainement ils avaient soutenu des Pharisiens politique ne l'instant, ni comme elle se sources, suivait aux Sadducéens fortes de la Ju l'orage qui le

La politique tile. Flottant avoir pu les années de son Pharisiens, & successeur l'in ayant, vers contre les pa fut contraint grande sacrifice de ses jours fort en décid

Antipater, l'ons incessan de religion, ai que le roi Hy embrasser le ju va le moyen p pour remonte son frère Ari fuscite contre

Vainement les Sadducéens s'adressèrent à la reine, pour faire cesser cette persécution; vainement ils lui représentèrent qu'eux seuls avaient soutenu sa famille contre les cabales des Pharisiens, elle voulait régner, & la politique ne lui permettait d'être, dans ce moment, ni juste ni reconnaissante: mais comme elle songeait à se ménager des ressources, suivant les événemens, elle conseilla aux Sadducéens de se retirer dans les places fortes de la Judée, où ils pourraient conjurer l'orage qui les menaçait.

La politique d'Alexandra lui devint inutile. Flottant entre les deux partis, sans avoir pu les réunir, elle fut pendant les neuf années de son administration l'esclave des Pharisiens, & mourut en nommant pour son successeur l'imbécille Hyrcan, qui peu après ayant, vers Jéricho, perdu une bataille contre les partisans de son frère Aristobule, fut contraint de lui céder la couronne & la grande sacrificature, & destiné à passer le reste de ses jours dans une vie privée: mais le sort en décida autrement.

Antipater, père d'Hérode, dont nous parlerons incessamment, Iduméen de race & Juif de religion, ainsi que ses compatriotes, depuis que le roi Hyrcan eut obligé les Iduméens à embrasser le judaïsme; Antipater, dis-je, trouva le moyen d'engager Hyrcan à tout tenter pour remonter sur le trône de Judée, dont son frère Aristobule venait de le chasser. Il suscite contre le nouveau roi, Arétas, sou-

verain de l'Arabie pétrée, qui vient, avec une armée, attaquer Aristobule; & après l'avoir battu, le poursuit, prend Jérusalem, l'assiège dans le temple, & n'abandonne sa proie qu'à l'arrivée de Scaurus, lieutenant de Pompée en Syrie, qui le force à se réfugier précipitamment dans son pays. Ce fut cette querelle des deux frères, qui attira les armes des Romains dans la Judée. Pompée en fut le médiateur; & après avoir terminé la guerre contre Arétas & ses Arabes, il se rendit à Jérusalem, fit mettre Aristobule dans les fers, & assiégea ses partisans qui s'étaient retirés dans le temple. Cette place forte par elle-même & défendue avec une opiniâtreté inconcevable, aurait peut-être épuisé tous les efforts de l'armée Romaine, si les Juifs, plus fidèles à la lettre qu'à l'esprit, n'eussent pas eu la superstition de regarder comme un crime une défense légitime pendant les jours de sabbat. Le temple fut emporté après trois mois de siège, le carnage fut terrible: douze mille personnes furent passées au fil de l'épée. L'audace de Pompée, qui par sa présence, profana le lieu très saint, où il n'était permis qu'au grand-prêtre d'entrer seulement une fois l'année, le jour solennel de l'expiation, fut ce qui affligea le plus sensiblement les Juifs, & ce qui excita le peuple à se soulever contre les Romains.

Le carnage cessé, Pompée fit démolir les murailles de Jérusalem, réablit Hyrcan sur le trône, & envoya prisonnier à Rome Aristobule & ses

D
bule & ses
imposa un
l'intendant
Alexandre
moyen de
pour faire
les Roma
verneur de
Alexandre
gemens da
tourna dan
du monde
Trois ann
les Parthe
emporta r
47 avant J
vernement
assura la d
Jérusalem
tant pour l
pétuité, &
procurateu
lever les
avait fait a

Les cho
Parthes ex
rent des
sur le trôn
Hyrcan f
dans la B
fit mourir
Pendan
dée, Héro

bule & ses deux fils, Alexandre & Antigone, imposa un tribut à la Judée, & en laissa l'intendance à Antipater. Quelque tems après Alexandre se sauva de Rome, & trouva le moyen de se former un parti assez nombreux pour faire trembler Hyrcan, qui appella les Romains à son secours. Gabinus, gouverneur de Syrie, accourut aussi-tôt, vainquit Alexandre; & après avoir fait quelques changemens dans l'administration civile, il retourna dans sa province. Ceci se passait l'an du monde 3947, & 57 ans avant Jésus-Christ. Trois années après Crassus allant combattre les Parthes, pilla le temple de Jérusalem & emporta trente-millions de nos livres. L'an 47 avant Jésus-Christ, César remit le gouvernement de la Judée sur l'ancien pied, assura la dignité de souverain sacrificateur de Jérusalem & la principauté du pays à Hyrcan, tant pour lui que pour ses descendans à perpétuité, & donna à Antipater la charge de procureur. Il permit aussi aux Juifs de relever les murs de leur ville, que Pompée avait fait abattre.

Les choses étaient en cet état, lorsque les Parthes entrèrent dans la Syrie; ils envoyèrent des troupes en Judée, qui remirent sur le trône Antigone, fils d'Aristobule, & Hyrcan fut conduit prisonnier à Séleucie dans la Babylonie. Hérode dans la suite le fit mourir.

Pendant l'invasion des Parthes dans la Judée, Hérode s'était sauvé à Rome, où sa po-

litique adroite trouva le secret de se faire un puissant protecteur dans Antoine qui y était alors tout puissant. Il lui demanda la couronne pour Aristobule, frère de Marianne, qu'il devait épouser, & il l'obtint pour lui-même, & en reçut l'investiture au capitolé, avec les cérémonies accoutumées; mais il avait été plus aisé aux Romains de lui donner un trône, qu'il ne lui fut facile de s'en emparer. Antigone lui en disputa la possession pendant deux ans: forcé de se rendre à Hérode, après le sac de Jérusalem, ce monarque cruel l'envoya à Antoine, qui, aussi barbare que celui qu'il protégeait, le condamna à mort comme un criminel ordinaire, le fit fouetter, attacher à un poteau & exécuter ignominieusement par ses licteurs. Ainsi finit en la personne d'Antigone le règne des Asmonéens, qui avait duré cent vingt-neuf ans, depuis le commencement de l'administration de Judas Macchabée.

Les Juifs n'ouvrirent point les yeux sur cet événement extraordinaire, qui faisait passer à un étranger, à un Iduméen, l'autorité souveraine, & qui leur annonçait que la venue du Messie était proche. Cependant Jacob en mourant l'avait prédit à ses douze fils dans ces termes: « Le sceptre ne sera point ôté à » Juda, & il y aura toujours dans sa posté- » rité des conducteurs du peuple, jusqu'à » la venue de celui qui doit être envoyé, » & qui sera l'objet de l'attente des nations. » (Généf. 49. 10.)

Nous
du règne
temple d
excepté
époux,
mourir t
conseil,
dix ans.
après un
contens
en Daup
de Anti
fut relé
une pro
tèrent c
les répr
de fond
l'épée u
il emm
rapport
la soixa

DES HÉBREUX, &c. 311

Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire du règne d'Hérode *le grand*, qui rebâtit le temple de Jérusalem, & fut heureux en tout, excepté dans sa propre maison. Il fut barbare époux, pere cruel & prince injuste. Il fit mourir tous les juges du sanhédrin ou grand conseil, & mourut lui-même âgé de soixante-dix ans. Archelaüs son fils lui succéda, & après un règne de dix ans, les Romains, mécontents de lui, l'envoyèrent en exil à Vienne en Dauphiné, l'an 14 de Jésus-Christ. Hérode Antipas son frère, tétrarque de Galilée, fut relégué à Lyon, & alors la Judée devint une province Romaine; les Juifs se révoltèrent quelque tems après. Titus vint pour les réprimer; il prit Jérusalem, & la ruina de fond en comble; & ayant passé au fil de l'épée un nombre incroyable de ses habitans, il emmena le reste en captivité, ainsi que le rapporte Joseph. Cette destruction arriva la soixante-quatorzième année de notre ère.



 CHAPITRE V.

*Précis de l'Histoire de la Palestine jusqu'à
Selim, empereur des Turcs.*

CE pays fut possédé par les Romains jusqu'au tems de l'empereur Héraclius, pendant le regne duquel les Arabes se rendirent maîtres de la Judée, sous la conduite d'Amru & de Sergiil, lieutenans d'Omar, second kalife depuis l'imposteur Mahomet. Cette révolution arriva l'an 16 de l'hégire, & de l'ère chrétienne 67. Les Turcs Selgiucides en challèrent bientôt les Arabes, & ceux-ci en furent chassés eux-mêmes par les kalifes d'Egypte, qui profitèrent habilement de leurs divisions intestines : mais les Egyptiens ne conservèrent pas long tems cette conquête ; dans la même année qui était celle de l'hégire 492 & de notre ère 1098, les Chrétiens d'Europe, que les Arabes appellent *Frans*, vinrent fondre sur la Palestine, gagnèrent des batailles, prirent Nicée, Antioche, Edesse, & mirent le siège devant Jérusalem. La ville, après trente-cinq jours d'attaque, fut emportée d'assaut, (le 5 juillet 1099) & tout ce qui ne se trouva pas Chrétien, fut impitoyablement massacré ; les croisés, maîtres de la ville sainte, ayant été faire leurs prières au tombeau de Jésus-Christ,

DE

s'assemblèrent
Judée, & C
de Jérusalem
eut pour su
comte d'Ed

Ce prince
mois de sié
Syrie par ce
de Sidon & c
bua aux Chr
aux environ

1118, après

Baudouin
rangée le sul
en 1122, il c
berté, moy

1131.

Foulques c
l'âge de soix
re civile, ex
chasse les en
enlève quelq
& meurt en

ans deux mo
Baudouin
le sultan d'E

meurt en 11
Amaulri, fi
douin III, m
tribut au sul

en 1165, & r
Baudouin
est proclamé

DE LA PALESTINE, &c. 313

s'assemblèrent pour donner un souverain à la Judée, & Godefroi de Bouillon fut élu duc de Jérusalem: mais il ne régna qu'un an, & eut pour successeur Baudouin son frère, déjà comte d'Edesse.

Ce prince s'empara d'Acre, après vingt mois de siège; en 1109, il prit Tripoli de Syrie par composition, & se rendit maître de Sidon & de Barut, à main armée; il distribua aux Chrétiens toutes les terres qui étaient aux environs de Jérusalem, & mourut en 1118, après un règne de dix-huit ans.

Baudouin II défait deux fois en bataille rangée le sultan de Damas, près d'Antioche: en 1122, il est fait prisonnier & remis en liberté, moyennant une rançon; il meurt en 1131.

Foulques d'Anjou parvient à la couronne à l'âge de soixante-dix ans: il appaise une guerre civile, excitée par le comte de Tripoli, chasse les ennemis des environs d'Antioche, enlève quelques forts au-delà du Jourdain, & meurt en 1142, après avoir régné onze ans deux mois & quelques jours.

Baudouin III son fils prend Ascalon, bat le sultan d'Egypte, règne vingt ans, & meurt en 1162.

Amalri, fils de Foulques, & frère de Baudouin III, monte sur le trône; il impose un tribut au sultan d'Egypte, prend Damiette en 1165, & meurt en 1173.

Baudouin IV son fils, âgé de treize ans, est proclamé roi de Jérusalem & la régence

du royaume est accordée à Raymond, comte de Tripoli. Ce roi défit en bataille rangée, le fameux Saladin, sultan d'Egypte. Il refusa de se marier : mais pour assurer la couronne dans sa famille, il donna sa sœur Sybille à Guillaume, marquis de Montferrat, duquel elle eut Baudouin V ; mais Guillaume étant venu à mourir, Sybille épousa en secondes noces Guy de Lusignan. Baudouin IV, avant sa mort, qui arriva en 1185, fit reconnaître pour son successeur son neveu Baudouin V, qui n'avait encore que cinq ans, & nomma le comte de Tripoli régent du royaume.

Baudouin V ne demeura pas plus de huit mois sur le trône. On soupçonna qu'il avait été empoisonné, & les soupçons tombèrent particulièrement sur sa mère dont on connaissait l'ambition. Ce qui est vrai, c'est que cette princesse n'épargna ni or ni supplication pour faire couronner son mari Guy de Lusignan. Elle y parvint par la cabale des chevaliers du Temple : mais si d'un côté elle réussit à lui applanir le chemin du trône, de l'autre elle lui fit un ennemi implacable dans la personne du comte de Tripoli, qui se croyait en droit d'y monter après la mort de Baudouin V.

Désespéré de voir échapper le sceptre de ses mains, Raymond fait un traité avec Saladin, & lui fait entrevoir que la perte des Chrétiens est assurée, s'il veut tenter de les combattre. Saladin arme puissamment, & vient

D
attaquer
roi de Je
pliers, ce
Chrétiens
& volen
marche a
& rempo
Lusignan
maître d
la tente
Guy dem
de la vill
était à fa
rendit le
après le
en lui di
» en ma
» quartie
» avec la
» mans
» & tes e
» que &
» noncé
il tira so
trancha l
Lusignan
crainte ;
& lui do
rien à re

Les his
ture sur
qui réell
messes qu

attaquer la ville de Tibériade. Aussi-tôt le roi de Jérusalem, le grand-maître des Templiers, celui des Hospitaliers, tous les princes Chrétiens de Syrie, rassemblent leurs forces, & volent au secours de la place. Saladin marche au-devant d'eux, leur livre bataille & remporte une victoire complete. Guy de Lusignan resta prisonnier, avec le grand maître des Templiers. Ils furent conduits à la tente du sultan, qui les reçut avec bonté. Guy demanda à boire, & Bornos, seigneur de la ville de Crac, dans l'Arabie pétrée, qui était à sa suite, lui en présenta; il but & rendit le vase à Bornos, qui fut pour boire après le roi, mais Saladin l'en empêcha, en lui disant : « Méchant, tu ne boiras point » en ma présente, car il n'y a point de » quartier à espérer pour toi. La cruauté » avec laquelle tu as traité tous les Musul- » mans qui sont tombés entre tes mains, » & tes entreprises sacrilèges contre la Mec- » que & Médine, ont dès long-tems pro- » noncé l'arrêt de ta mort. » En même-tems il tira son sabre, & d'un seul coup il lui trancha la tête. Cette terrible action étonna Lusignan, & sans doute lui inspira quelque crainte; mais le sultan lui tendit la main, & lui donna sa parole royale qu'il n'avait rien à redouter.

Les historiens Français mettent cette aventure sur le comte de Renaud de Châtillon, qui réellement avait souvent violé les promesses qu'il avait faites à Saladin.

Le fruit de la victoire que Saladin venait de remporter, ne se borna pas à la seule prise de la ville & du château de Tibériade. Il conduisit son armée dans la Galilée & dans la Samarie, où il s'empara de Naplouse & de Sébaste, (anciennement Sichem & Samarie) villes bâties l'une assez proche de l'autre; ensuite gagnant du côté de la côte maritime, il pénétra dans la Judée, & se rendit maître de Saint-Jean-d'Acre, (Ptolémaïde) de Seyde, de Barut, d'Ascalon, de Gaza & de Ramlah.

Ce fut dans cette dernière ville, qui n'est éloignée de Jérusalem que d'environ une journée de chemin, que Saladin disposa toutes les choses nécessaires pour former le siège de la capitale de la Judée, & celle de tous les états dont les Chrétiens s'étaient emparés dans la Syrie. Il l'attaqua l'année de l'hégire 583, & de notre ère 1187, & la pressa par tant d'assauts consécutifs, qu'il obligea les assiégés à arborer le drapeau blanc, dans l'espérance que la valeur avec laquelle ils s'étaient défendus, leur obtiendrait une honorable capitulation: mais Saladin répondit aux députés qu'ils avaient envoyés, qu'il prétendait prendre la ville par force, ainsi qu'elle avait été prise autrefois sur les Musulmans. Une telle réponse tourna en fureur le courage des Chrétiens, & ils résolurent de vendre bien cher au sultan, & leur vie & leur liberté. En effet, tant que dura le siège, il n'y eut point de jour qui

ne fût m
de la par
observé
articles
accorder
chaque
sa rang
deux feu
ceux qui
demeure

Ce tra
Saladin e
& sainte
appellen
fortirent
quatre v
multe, l
enlever
placée s
fut bien
que don

Les C
& penda
recevoir
de l'Eur
& à fai
rentrer d
en état
ils s'ava
qu'ils as
la tête d'
dans leu
forts qu

ne fût marqué par quelque action vigoureuse de la part des assiégés ; ce que Saladin ayant observé, il se détermina à leur envoyer les articles de la capitulation qu'il voulait leur accorder. Un des plus importans était, que chaque citoyen de Jérusalem payerait pour sa rançon dix écus d'or, les femmes cinq, deux seulement pour chaque enfant, & que ceux qui ne pourraient pas payer cette somme demeureraient esclaves du vainqueur.

Ce traité ayant été signé de part & d'autre, Saladin entra en triomphe dans la ville noble & sainte ; car c'est ainsi que les Musulmans appellent Jérusalem, & les Chrétiens en sortirent, après l'avoir possédée pendant quatre-vingt-huit ans. Il y eut quelque tumulte, lorsque les soldats du sultan voulurent enlever la croix que les Chrétiens avaient placée sur la principale mosquée, mais il fut bientôt appaisé par la sagesse des ordres que donna Saladin.

Les Chrétiens se retirèrent tous à Tyr ; & pendant deux ans, ils ne s'occupèrent qu'à recevoir les secours que tous les princes de l'Europe ne cessaient de leur faire passer, & à faire les préparatifs nécessaires pour rentrer dans Jérusalem. Lorsqu'ils se crurent en état de tenter cette entreprise hardie, ils s'avancèrent jusqu'à Saint-Jean-d'Acre qu'ils assiégèrent. Aussi-tôt Saladin parut à la tête d'une armée, & les assiégea eux-mêmes dans leur camp ; mais, malgré tous les efforts qu'il fit, il ne lui fut pas possible de

jetter du secours dans la place, & les Chrétiens s'en emparèrent à sa vue. Les auteurs Orientaux reprochent aux assiégeans d'avoir violé la capitulation qu'ils avaient accordée à la ville, en tuant ou mettant dans les chaînes tous les habitans qu'ils y trouvèrent.

Cette victoire des Chrétiens fut suivie de la prise de Césarée & de Jaffa, dont la perte déconcerta tellement les projets de Saladin, qu'il fit aussi-tôt démolir les fortifications d'Ascalon & de Lamlah, dans la crainte que ces villes ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. *Ben Schühnah*, auteur renommé parmi les Orientaux, parle d'un traité proposé entre les Chrétiens & les Musulmans, par un des articles duquel le frère de Saladin devait épouser la fille de Richard, roi d'Angleterre, qui lui apporterait pour dot la ville de Ptolémaïde, & auquel le sultan céderait le royaume de Jérusalem. Les évêques Chrétiens s'opposèrent formellement à ce mariage, à moins que le frère de Saladin n'abjurât le mahométisme & se fit baptiser. Quoique ce traité restât sans effet, il eut cela de bon qu'il fit conclure une trêve de trois ans, pendant laquelle les deux partis se fréquentèrent avec beaucoup de familiarité. L'auteur cité plus haut, a remarqué que le roi d'Angleterre & Saladin ne jurèrent point cette trêve, & se contentèrent seulement de se toucher dans la main. Les autres princes Chrétiens la jurèrent sur la croix, & les frères & les enfans de Sa-

ladin sur l'altare
des articles de
Saint-Jean-d'
d'Asof & d'A
leur dépendan
que la ville de
appartiendrai
d'Ascalon &
telées.

Peu de tem
trêve, c'est-à
ladin mourut
après en avo
en Egypte &
mort délivra
ennemi. Ce p
regretté de se
Pendant la m
tombeau, il f
ceul qui deva
nait cet étend
voix : « Voilà
» queur de l'O
quêtes. » Il e
sion Chrétiens
part à ses libé
lorsqu'il s'agiss
il ne s'informa
mais quelles ét
» est courte, d
» rain ; il faut
» ne le pourro
On voit par t

DE LA PALESTINE, &c. 319

ladin sur l'alcoran. Il avait été décidé par un des articles de cette trêve, que les villes de Saint-Jean-d'Acres, de Césarée, de Jaffa, d'Asfod & d'Auka demeureraient, avec toutes leur dépendances, au pouvoir des Chrétiens; que la ville de Jérusalem, avec son territoire, appartiendrait à Saladin, & que les villes d'Ascalon & de Ramlah resteraient démantelées.

Peu de tems après la conclusion de cette trêve, c'est-à-dire, l'an de l'hégire 589, Saladin mourut âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné environ vingt-quatre en Egypte & près de dix-sept en Syrie. Sa mort délivra les Chrétiens d'un formidable ennemi. Ce prince infidèle fut extrêmement regretté de ses sujets; & méritait de l'être. Pendant la maladie qui le précipita dans le tombeau, il faisait porter devant lui le linceul qui devait l'ensevelir, & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : « Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, remporte de ses conquêtes. » Il était libéral jusqu'à la profusion Chrétiens, Juifs, Musulmans, avaient part à ses libéralités & à ses aumônes; & lorsqu'il s'agissait de secourir un malheureux, il ne s'informait pas quelle était sa religion, mais quelles étaient ses souffrances. « La vie est courte, disait-il, & le terme est incertain; il faut travailler aujourd'hui, nous ne le pourrons peut-être pas demain. » On voit par tout ce qui vient d'être rappor-

té, que le royaume de Jérusalem n'existait plus pour les Chrétiens, que dans Ptolémaïde & un petit nombre de villes. Cependant on croyait en Europe qu'il fallait nécessairement un roi à Jérusalem. Emeric de Lusignan, qui en portait le titre, étant venu à mourir l'an 1205 de l'ère chrétienne, on demanda un roi de Judée à Philippe Auguste, roi de France, & ce monarque nomma pour porter cette couronne imaginaire, Jean, cadet de la maison de Brienne en Champagne, dont la fortune n'était pas capable de soutenir le rang auquel il montait.

Le nouveau monarque, en arrivant à Ptolémaïde, se trouve à la tête de cent mille combattans, qui s'y étaient rassemblés de tous les royaumes de l'Europe. Il se fait couronner dans Tyr & va mettre le siège devant Damiette, dont il se rend maître, en 1218. Mais, en 1221, ayant voulu faire des conquêtes dans l'Égypte, où régnait alors un petit-fils du grand Saladin, il eut l'imprudence de s'engager entre deux bras du Nil, précisément au tems que ce fleuve commençait à se déborder; & pour sauver son armée d'une ruine totale, il fut obligé de rendre Damiette, & de jurer qu'elle ne porterait de huit ans les armes contre l'Égypte. Il resta en ôtage pour sûreté de cette parole.

Tel était l'état des affaires en Judée, lorsque Frédéric II, empereur d'Allemagne, entreprit d'enlever Jérusalem aux infidèles.

Ce

Ce prince p
papes ses enn
volter l'empir
en rendant
république C
passé pas les
au hasard des
avec le pape
d'Égypte : &
qu'il rend pu
conclure, & p
tiens en poss
zareth & de q
alors la ville
manteléc. Le
ronne de Jér
Yolande, fille
étant sorti d'
toutes ses préte
malheurs ne l
server.

La fureur
jours dans no
l'Asie voyait
venaient y si
presque toujours
les habitans d
devant Jengzi
Syrie & sur la
dans Jérusalem
tiens, de Ju
garnisons d'A
& des autres

Tome III.

DE LA PALESTINE, &c. 321

Ce prince politique , contre lequel les papes ses ennemis cherchaient à faire révolter l'empire , crut conjurer leur haine , en rendant ce signalé service à toute la république Chrétienne. Mais Frédéric ne passa pas les mers pour remettre son sort au hasard des combats ; tandis qu'il traite avec le pape , il négocie avec le sultan d'Egypte : & à peine est-il arrivé en Asie , qu'il rend public le traité qu'il vient de conclure , & par lequel on remet les Chrétiens en possession de Jérusalem , de Nazareth & de quelques autres bourgades ; car alors la ville sainte était entièrement démantelée. Le droit de Frédéric à la couronne de Jérusalem venait par sa femme Yolande , fille de Jean de Brienne , qui étant sorti d'otage , lui avait abandonné toutes ses prétentions à un royaume , que ses malheurs ne lui avaient pas permis de conserver.

La fureur des croisades subsistait toujours dans notre Europe. Chaque année l'Asie voyait de nouveaux chevaliers qui venaient y signaler leur courage , mais presque toujours infructueusement. En 1244 , les habitans du Khorazan , qui fuyaient devant Jengzis-Khan , se jetèrent sur la Syrie & sur la Palestine , & ils égorgèrent dans Jérusalem tout ce qui restait de Chrétiens , de Juifs & de Musulmans. Les garnisons d'Antioche , de Tyr , de Sidon & des autres villes de la côte , suspendi-

Tome III.

rent leurs querelles particulières, pour s'opposer à ces nouveaux ennemis. Soutenus par un grand nombre de guerriers d'Europe, ils furent offrir le combat aux Korasmins, mais leur défaite fut entière, & ils n'eurent d'autre parti à prendre que celui de se réfugier précipitamment dans leurs forts.

Tant de désastres devaient sans doute faire oublier aux Européens l'inutile projet d'enlever la terre sainte aux infidèles; mais plus les relations qu'on recevait des maux que souffraient les Chrétiens dans la Syrie & dans la Palestine, étaient désespérantes, plus la piété des fidèles s'enflammait. Louis IX, roi de France, que l'église a placé au nombre des saints, en sortant d'une longue léthargie, occasionnée par les suites d'une maladie violente, crut entendre une voix qui lui ordonnait de se croiser & d'aller combattre les ennemis de notre sainte religion. A peine est-il échappé des bras de la mort, qu'il prend la croix, & renouvelle en public le vœu qu'il a fait intérieurement. Quatre années sont employées à faire les préparatifs nécessaires pour la grande entreprise qu'il médite; il aborde en Egypte, assiège Damiette & s'en rend maître. Al-malek Alsalch, soudan d'Egypte, petit-fils de l'ancien Saladin, accourt pour défendre cette place, déjà au pouvoir des Français. Saint Louis l'appréhend, quitte Damiette, fait passer un bras du Nil à son armée déjà à demi-vaincue par

les maladies & va présenter Almalek Alsalch à lecfala, loin tôt. Le com long-tems dis sont battus par rath, & saint ber à ses piec est obligé de deux autres f comte de Poit gon de ce mo tres prisonnier écus d'or, &

Depuis cette rative, les Cl tèrent plus co dence, qui a demeureraient jusqu'au mom délivrance. Le rent encore q Egyptiens, qu villes, & les Chypre & en après avoir ét de Damas, ta avec l'Egypte domination de empereur des T arborer le cro où la croix de

DE LA PALESTINE, &c. 323

les maladies & par la disette des vivres, & va présenter la bataille à ce fier ennemi. Almalek Alsâlch, que nous appellons Mélécsala, loin de la refuser, l'engage aussitôt. Le combat est terrible & la victoire long-tems disputée ; mais enfin, les Français sont battus près de la Massoure ou Mansourath, & saint Louis, après avoir vu tomber à ses pieds son frère Robert d'Artois, est obligé de se rendre prisonnier avec ses deux autres freres le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Il en coûta, pour la rançon de ce monarque & pour celle des autres prisonniers, un million de besans ou écus d'or, & la restitution de Damiette.

Depuis cette dernière & malheureuse tentative, les Chrétiens d'Europe ne se révoltèrent plus contre les décrets de la providence, qui avait réglé que les saints lieux demeureraient entre les mains des infidèles, jusqu'au moment qu'elle a fixé pour leur délivrance. Les Chrétiens de Syrie disputèrent encore quelques années le terrain aux Egyptiens, qui les chassèrent de toutes leurs villes, & les obligèrent à se réfugier en Chypre & en Arménie. Enfin, la Palestine, après avoir été soumise, tantôt aux kalifes de Damas, tantôt à ceux du Caire, tomba avec l'Egypte & la Syrie l'an 1517, sous la domination de Selim, fils de Bajafet II, empereur des Turcs, & gémit encore de voir arborer le croissant dans la ville sainte, où la croix devrait seule triompher.

CHAPITRE VI.

Ancien gouvernement des Hébreux.

LES Israélites descendus de Jacob ne furent pas regardés comme un peuple, jusqu'à ce que s'étant extrêmement multipliés en Egypte, leur nombre s'accrut tellement, qu'ils formèrent une nation séparée des Egyptiens, dont ils étaient les esclaves, & avec lesquels ils ne se permettaient aucune alliance. L'écriture (Exode 12.) fixe à quatre cents trente années le tems de leur séjour en Egypte; mais pour concilier ce calcul avec d'autres passages des livres saints, il faut commencer à compter les années depuis le départ d'Abraham de la ville d'Ur chez les Chaldéens, jusqu'à la sortie d'Egypte.

L'Eternel, se souvenant des promesses qu'il avait faites à son peuple chéri, résolut de briser ses fers, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avait destinée. Il choisit Moïse pour être le libérateur des Hébreux, & pour leur prescrire des loix dont lui-même était l'auteur. Moïse ne fut dont que l'organe & l'interprète des volontés du ciel, & le ministre de Dieu, qui s'était réservé la souveraineté sur les Israélites. Telle fut la théocratie des Juifs, pendant laquelle le Très-haut daigna les

D
gouverner

Moïse, co
l'Eternel av
des tribuns,
teniers & d
ple, se rés
son jugemen
taine impor
l'autorité av
& avec les
furent placé
dont le pres
le prophète
des Israélite
état, suivan
était aristoc
l. 2. c. 4.)

Saül, sacr
douze tribus
mais sous le
dix tribus
nation, & f
lier, dont l
de rois d'Is
gouvernèrent
jamin, s'app
vingt-trois
Athalie, fille
dernier de c
fonda le roy
le dernier to
nasar vint for
tous les ha

DES HÉBREUX. 325

gouverner par la voix de ses prophètes.

Moïse, conducteur de cette nation, dont l'Éternel avait fait son héritage, établit des tribuns, des centeniers, des cinquanteniers & des dixeniers pour juger le peuple, se réservant le droit de prononcer son jugement dans les affaires d'une certaine importance. Les anciens partagèrent l'autorité avec Josué, successeur de Moïse, & avec les quinze juges qui successivement furent placés à la tête du gouvernement, dont le premier fut Othoniel & le dernier le prophète Daniel. Voilà le premier état des Israélites dans la terre promise. Cet état, suivant Gênebvard, (Chron. 1. 1.) était aristocratique; mais Joseph (Ant. 1. 2. c. 4.) le traite de monarchique.

Saül, sacré roi par Samuel, gouverna les douze tribus, ainsi que David & Salomon: mais sous le règne de Roboam son fils, dix tribus se séparèrent du corps de la nation, & formèrent un royaume particulier, dont les souverains prirent le titre de rois d'Israël, pendant que ceux qui gouvernèrent les tribus de Juda & de Benjamin, s'appellèrent rois de Juda. Il y eut vingt-trois rois de Juda, en y comprenant Athalie, fille d'Achab, roi d'Israël, & le dernier de ces rois fut Sédécias. Jéroboam fonda le royaume d'Israël, & Osias en fut le dernier souverain. Sous son règne Salmanasar vint fondre sur Israël, & en transporta tous les habitans dans l'Assyrie, & dans

la Médie : c'est cette fameuse révolution que les critiques se font inutilement efforcés de débrouiller. Ils veulent trouver dans cette dispersion des Juifs, l'origine de plusieurs nations; &, parcourant les quatre parties du monde, ils rencontrent chez tous les peuples, les loix, les mœurs, & une partie du culte de ces tribus dispersées, qui peu à peu se fondirent parmi les nations étrangères, ne purent se rassembler en corps d'état & oublièrent insensiblement la sainte Sion.

Après la captivité de Babylone, les Juifs, étant rétablis dans la Palestine, confièrent le gouvernement souverain à leurs pontifes, qui en demeurèrent en possession jusqu'au tems des Asmonéens, ou Macchabées, dont la famille régna sur les Hébreux jusqu'à Hérode le grand. La postérité de ce dernier conserva le trône jusqu'au tems du roi Archelaüs, sous le règne duquel la Judée fut réduite en province romaine, & sous l'empereur Vespasien, les Juifs furent presque entièrement dissipés. Cette continuité de malheurs porte un caractère si particulier, qu'il est impossible de n'y pas reconnaître la main de Dieu : cependant c'est de ces mêmes malheurs, témoignages constans d'une réprobation fatale, que les Juifs tirent un sujet de gloire, en soutenant que leur nation est le cœur de l'univers. « Le cœur, disent-ils, (Buxtorf, libri Cosri.) est ce qu'il y a de plus noble dans le

D I
 » corps de l
 » qui souffre
 » c'est lui qu
 » les chagrin
 » former d'a
 » pour ainsi
 » & qu'il co
 » de se dég
 » qui détruis
 » tière fine
 » composé l
 » éloigne en
 » titution. »
 propres parol
 » Dieu ne c
 » peuples de
 » cela, il p
 que leurs in
 que Dieu n
 ment le cœur
 consumé les
 Revenons
 Juifs. Moïse
 douze tribus
 Lévi, partie
 religieux. C
 soixante - do
 distinguées e
 entière étai
 gine, desce
 lites, fortis
 & qui ne po
 blées qu'à la

» corps de l'homme : cependant c'est lui
 » qui souffre des indispositions du corps ;
 » c'est lui que les passions dévorent & que
 » les chagrins affligent : mais il ne peut se
 » former d'abcès en lui , parce qu'il a ,
 » pour ainsi dire , une pureté primitive ,
 » & qu'il conserve jusqu'à la fin la force
 » de se dégager des humeurs corrompues
 » qui détruisent les autres parties. La ma-
 » tière fine & délicate dont le cœur est
 » composé lui attire divers maux , qu'il
 » éloigne ensuite par la vigueur de sa cons-
 » titution. » Ils ajoutent , en se servant des
 propres paroles du prophète Amos : « Que
 » Dieu ne connaît qu'eux entre tous les
 » peuples de la terre , & qu'à cause de
 » cela , il punit leurs iniquités ; » mais
 que leurs iniquités sont passagères , parce
 que Dieu ne permet pas qu'elles consu-
 ment le cœur , comme elles ont autrefois
 consumé les Chananéens.

Revenons au premier gouvernement des
 Juifs. Moïse divisa le peuple de Dieu en
 douze tribus , sans y comprendre celle de
 Lévi , particulièrement consacrée au culte
 religieux. Chaque tribu fut partagée en
 soixante - douze familles , & ces familles
 distinguées en grandes & petites. La nation
 entière était composée ou de Juifs d'ori-
 gine , descendus d'Abraham , ou de prosé-
 lites , sortis de différens peuples convertis ,
 & qui ne pouvaient être appelés aux assem-
 blées qu'à la troisième génération. De ces

328 ANCIEN GOUVERNEMENT

deux sortes de citoyens , les uns étaient libres & les autres esclaves. Les esclaves étrangers n'étaient jamais affranchis ; mais au bout de sept ans , les esclaves Hébreux recouvraient leur liberté ; (Lévit. 2.) & alors on leur perçait les oreilles , (Exod. 21.) pour témoigner qu'ils étaient rentrés dans la classe des hommes libres.

Moïse partagea également toutes les terres entre les douze tribus & assigna à chacune ses limites : il leur défendit d'aliéner entièrement le fond de leur héritage , & voulut que ces fonds pussent être rachetés après un certain tems , & que les propriétaires rentrassent de droit dans leurs biens à la septième année , qui était celle du jubilé. A l'égard des successions , il décida que si , dans une famille , il ne se trouvait point de fils , mais seulement des filles , elles porteraient l'héritage paternel à leurs maris , pourvu qu'ils fussent de la même famille ; mais que s'ils étaient d'une autre , elles seraient obligées d'abandonner cet héritage à la tribu de leurs pères.

Il établit (Joseph. Ant. l. 4. chap. 14.) sept chefs dans chaque ville pour y exercer la justice , & voulut que chacun de ces juges eût deux lévites pour adjoints : il déclara que ceux qui seraient convaincus d'avoir reçu de l'argent pour prononcer une sentence , seraient destitués de leur charge , & ordonna que les causes que ces chefs ne se croiraient pas en état de juger , passè-

raient à la d
des prophète

Suivant les
témoins , ou
bliquement g
un témoignag
cevoir les dé
esclaves , &
frir la même
injustement a
avaient été re

Les voyage
qui se trouva
chemins & les
pas en empo
montrer la ro
& de relever

Tout Juif
vierge , de
honnêtes. Le
les filles de
sément défenc
du gain qu'av
ne pouvait être
La fille qui
qui ne l'était
vant les anc
frère ou son
Jugée coupab
nître de la r
être brûlée v
condition , or
nait une fille

raient à la décision du souverain pontife, des prophètes & des anciens.

Suivant les loix de Moïse, il fallait trois témoins, ou au moins deux, reconnus publiquement gens d'honneur, pour former un témoignage. Il n'était pas permis de recevoir les dépositions des femmes & des esclaves, & les faux témoins devaient souffrir la même peine, que ceux qu'ils avaient injustement accusés auraient soufferte, s'ils avaient été reconnus coupables.

Les voyageurs pouvaient cueillir les fruits qui se trouvaient sur les bords des grands chemins & les manger, mais ils ne devaient pas en emporter. Il était d'obligation de montrer la route à celui qui la demandait, & de relever celui qui était tombé.

Tout Juif ne pouvait épouser qu'une vierge, de condition libre & de parens honnêtes. Les alliances avec les esclaves & les filles de mauvaise vie étaient expressément défendues, & l'argent qui provenait du gain qu'avaient pu faire ces dernières, ne pouvait être employé pour les sacrifices. La fille qui s'était donnée pour vierge & qui ne l'était pas, devait être accusée devant les anciens par son époux, & son frère ou son père répondaient pour elle. Jugée coupable, si elle était fille d'un ministre de la religion, on la condamnait à être brûlée vive; si elle était d'une autre condition, on la lapidait. Celui qui subornait une fille, périssait avec elle, si elle

330 ANCIEN GOUVERNEMENT

avait été consentante du crime ; s'il lui avait fait violence , il mourait seul ; & celui qui corrompait une fille , devait l'épouser , ou payer dix sicles à son père ; (le sicle valait environ trois schellings d'Angleterre.) Le mari qui se séparait de sa femme , promettait par écrit de ne la plus voir en particulier , auquel cas il lui était permis d'en épouser une autre. Si cette femme se remariait & que son second époux vînt à mourir , le premier pouvait la reprendre. Lorsqu'une femme restait veuve sans enfans , le frère de son défunt mari devait l'épouser , & le fils qui provenait de ce second mariage héritait de tous les biens. Si le frère refusait d'épouser sa belle-sœur , & ne donnait pas aux anciens une raison valable de son refus , la veuve lui détachait un soulier , lui crachait au visage , & devenait libre de se marier à qui bon lui semblait.

L'esclave vierge qu'un homme libre prenait pour en faire son épouse , devait , avant la cérémonie du mariage , se raser la tête & passer trente jours dans le deuil , à pleurer ses parens & ses amis qu'elle avait perdus à la guerre.

Moïse , entre les loix qu'il donna aux Israélites , établit expressément la loi du talion : il est dit , (Exod. chap. XXI.) que si deux personnes ont eu une rixe ensemble , & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte & l'ait fait avorter , sans lui causer la mort , il sera soumis au dommage , tant

D
que le mari
bitres le jug
femme s'est
condamné à
» ame , den
» main pour
» lure pour b
» triffure pou
On trouve
« que celui
» citoyen , i
» pour fractu
» dent. »

Dieu dit e
XIX.) que
de faux tém
ainsi qu'il p
» ne lui pard
» mais tu de
» pour œil ,
» main , piec
fois que Moï
frir au coup
qu'il avait fai
née au crim
même dit :
les juges voy
digne d'être
terre & battu
fait : *Pro me
modus*. Jésus
(Matth. cha
» que l'on vo

DES HÉBREUX. 331

que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront ; que si la mort de la femme s'est ensuivie, l'auteur du délit sera condamné à mort : « Qu'il rende ame pour » ame, dent pour dent, œil pour œil, » main pour main, pied pour pied, brû- » lure pour brûlure, plaie pour plaie, meur- » triffure pour meurtriffure. »

On trouve dans le lévitique, (chap. XXIV.) « que celui qui aura fait outrage à quelque » citoyen, il sera traité de même, fracture » pour fracture, œil pour œil, dent pour » dent. »

Dieu dit encore à Moïse, (Deut. chap. XIX.) que quand quelqu'un sera convaincu de faux témoignage, les juges lui rendront ainsi qu'il pensait faire à son frère : « Tu » ne lui pardonneras point, dit le Seigneur ; » mais tu demanderas ame pour ame, œil » pour œil, dent pour dent, main pour » main, pied pour pied. » Il semble toute- fois que Moïse n'entendait pas qu'on fit souffrir au coupable précisément le même mal qu'il avait fait, mais une peine proportionnée au crime qu'il avait commis ; car lui-même dit : (Deut. chap. XXV.) Que si les juges voyent que celui qui a péché soit digne d'être battu, ils le feront jeter par terre & battre devant eux selon son mes- fait : *Pro mensurâ peccati erit & plagarum modus.* Jésus - Christ dit au contraire : (Matth. chap. V.) « Vous avez entendu » que l'on vous a dit œil pour œil, dent

» pour dent ; mais je vous dis de ne point
 » résister au mal , & que si quelqu'un vous
 » frappe sur la joue droite , de lui tendre
 » la gauche. »

Les voleurs devaient rendre quatre fois la valeur de la chose dérobée. Celui qui ne se trouvait pas en état de payer ce prix, était vendu. On condamnait les incestueux au feu ; c'est-à-dire, ceux qui étaient convaincus d'entretenir un commerce illicite avec la mère , après avoir connu la fille. Les blasphémateurs, les idolâtres, les adultères, & ceux qui transgressaient le sabbat, étaient lapidés, & celui qui avait porté témoignage contre eux jettait la première pierre.

Moïse avait aussi promulgué des loix militaires ; avant que de faire la guerre à un peuple, il fallait la lui faire déclarer par un héraut. Le choix d'un général devait tomber sur le plus courageux & le plus expérimenté, & non sur plusieurs, parce que rien n'est plus dommageable pour l'état qu'un commandement partagé. On devait s'attacher à n'admettre au nombre des soldats que des gens robustes & dont la valeur fût publiquement reconnue, d'autant que la lâcheté des soldats timides, peu faire passer la crainte dans le cœur des plus hardis. Il étoit défendu de conduire à la guerre ceux qui venaient récemment de bâtir des maisons, ceux qui étoient fiancés ou nouvellement mariés. Sous les

D I
 peines les plus
 quelque beso
 devait pas a
 se trouvaient
 Dieu les a t
 des hommes
 ennemis qui
 combat, il
 raient bas le
 tribut à leurs
 que le butin
 partagé entre
 battu, & ceu
 pendant l'act

C H A

Confistoire

LE mot sans
 qui signifie a
 rigine du gra
 qui, par l'av
 choisit soixa
 anciens d'Isr
 le poids du
 ce conseil si
 Il avait po
 nommait *Ab*
 ancien, qui
 sage. Tous le
 que le titre

peines les plus grièves, en assiégeant les villes, quelque besoin qu'on eût de bois, on ne devait pas abattre les arbres fruitiers qui se trouvaient dans les environs, parce que Dieu les a fait croître pour la subsistance des hommes. Il était ordonné de tuer les ennemis qui faisaient résistance dans un combat, il fallait réserver ceux qui mettaient bas les armes, afin qu'ils payassent tribut à leurs vainqueurs : David commanda que le butin fait sur les ennemis, serait partagé entre les soldats qui auraient combattu, & ceux qui auraient gardé le camp pendant l'action.

CHAPITRE VII.

Consistoire ou grand Sanhédrin des Juifs.

LE mot sanhédrin vient du grec *Synédron*, qui signifie assemblée. On prétend que l'origine du grand sanhédrin remonte à Moïse, qui, par l'avis de son beau-père Jéthro, choisit soixante-dix personnes, entre les anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement. Le président de ce conseil suprême était appelé *Hanassé*. Il avait pour assesseur un ancien, qu'on nommait *Ab*, père du conseil, & un autre ancien, qui portait le nom de *Hacam*, ou sage. Tous les autres membres ne prenaient que le titre d'anciens.

Les assemblées du sanhédrin , lorsque les Juifs eurent fait de Jérusalem la capitale de leur petit état , se tinrent dans un lieu nommé *Liscat Agazit*, le conclave de Pierre , qui joignait le temple , ou plutôt qui en faisait partie. Tous les membres de ce conseil étaient assis en cercle , le président au milieu & les deux assesseurs à ses côtés : remarque qu'il est nécessaire de faire , parce que cet ordre de séance subsiste encore dans les synagogues des Juifs modernes , & qu'il était suivi dans les assemblées des premiers Chrétiens.

Ce tribunal jugeait toutes les causes majeures en dernier ressort ; & , lorsqu'il s'agissait de quelque cas sur lequel la loi se taisait , & touchant lequel la tradition ne s'expliquait pas clairement , chaque juge avait voix consultative & voix décisive.

Après la captivité de Babylone , les Juifs reconnurent la nécessité de tenir une grande assemblée , pour rétablir le bon ordre dans l'état. Ils convoquèrent cent vingt notables de la nation , & nommèrent Lidras président de ce conseil , auquel ils prétendent que se joignirent les prophètes Aggée , Zacharie , Malachie , & quelques autres grands hommes inspirés de Dieu , tels que Daniel , Néhémie , Mardochee , Zorobabel , Azarias , Misaël & Hananias. Il est permis de croire que tous ces sages personnages ne furent pas membres de cette assemblée ; mais cela prouve qu'indépendamment de ceux qui la

composaient
circonstance
de la nation

Les Hébreux
avait le pou
haie à la l
autorisé à l
convenable
tances ; &
mettre à ses
& encourai
ce sens qu'
lui donne l
de bouche ,
doctrine.

Outre le g
tribunal , co
que l'on app
jugeait en p
citoyens de
hédrins éta
ces & pren
qui regarda
& le territo
tandis que
présidait su
général , r
férieures , in
réglemens p

Lorsque C
blit Hyrcan
ainsi que nor
rendit aristo

OU SANHÉDRIN DES JUIFS. 335

composaient ordinairement, dans certaines circonstances, on y admettait aussi des anciens de la nation.

Les Hébreux disaient que le sanhédrin avait le pouvoir de faire *Sue latora*; (une haie à la loi,) parce qu'en effet, il était autorisé à l'expliquer, comme il le jugeait convenable, suivant les tems & les circonstances; & ceux qui refusaient de se soumettre à ses arrêts, étaient traités de rebelle & encouraient l'excommunication. C'est en ce sens qu'un fameux rabbin (R. Moïse) lui donne le nom de fondement de la loi de bouche, & de colonne de la véritable doctrine.

Outre le grand sanhédrin, il y avait un autre tribunal, composé de vingt-trois personnes, que l'on appelait le petit sanhédrin, & qui jugeait en première instance les causes des citoyens de Jérusalem. D'autres petits sanhédrins étaient répandus dans les provinces & prenaient connaissance des affaires qui regardaient la justice, pour la ville & le territoire dans lequel ils se tenaient; tandis que le grand sanhédrin de Jérusalem présidait sur les affaires de la nation en général, recevait les appels des cours inférieures, interprétait les loix, & faisait des réglemens pour en faciliter l'exécution.

Lorsque Gabinius, général Romain, rétablit Hyrcan dans la souveraine sacrificature, ainsi que nous l'avons vu plus haut, & qu'il rendit aristocratique le gouvernement civil;

de monarchique qu'il était auparavant, il cassa le grand & les petits sanhédrins, & y substitua cinq différentes cours de justice, dont chacune était indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La première fut placée à Jérusalem, la seconde à Jéricho, la troisième à Gadara, la quatrième à Amathus, & la cinquième à Séphoris. César, comme on fait, remit les choses sur l'ancien pied. Mais Hérode étant monté sur le trône trente-sept ans avant Jésus-Christ, fit périr tous ceux qui composaient alors le grand sanhédrin, à l'exception de deux, que sans doute il ne regardait pas comme ses ennemis. Joseph nomme ces deux anciens Hillel & Shammaï. Les descendants du premier furent présidens du nouveau sanhédrin pendant dix générations.

Les Juifs avaient encore un autre tribunal qui ne souffrit aucun changement, pendant qu'il leur fut permis de se gouverner selon leurs loix : ils l'appelaient la cour des rois, & cette cour décidait tous les différends entre particuliers, concernant les marchés, les ventes, les contrats & autres affaires. Dans tous ces cas, une des parties choisissait un arbitre pour juge, l'autre en choisissait un second, & ces deux arbitres convenaient d'un troisième. Ces trois juges, après avoir entendus les parties, jugeaient la contestation en dernier ressort.

L'autorité du grand sanhédrin a subsisté tant que les Juifs sont demeurés en corps d'état

d'état. Cepen
certains tems
cette autorité
prophétie, o
jusques vers l
temple, à lac
d'inspiration
fille de la vo
le chapitre du

La nation J
toute la terre
phètes, elle r
qu'elle put re
tutions du sa
remarquable,
dispersion, est
Bainage, (L.
à trente lieues
gèda, pour de
ou si l'on devai
rabbins, scac
breu, composé
président était
Lévi. On exam
» était déjà ve
& l'on conclu
encore arrivé,
retard à l'impé
nation. Il y eu
cèrent qu'on dé
Messie dans Elie
teur du genre
Jésus-Christ, d

OU SANHÉDRIN DES JUIFS. 337

d'état. Cependant les rabbins distinguent certains tems d'inspiration, pendant lesquels cette autorité cessa. Ils se persuadent que la prophétie, ou inspiration divine, a duré jusques vers la quarantième année du second temple, à laquelle succéda une autre sorte d'inspiration qu'ils appellent *Bathkol*, la fille de la voix, dont nous parlerons dans le chapitre du Talmud.

La nation Juive se trouvant dispersée par toute la terre, suivant la prédiction des prophètes, elle n'eut plus pour règles que ce qu'elle put recueillir des anciennes constitutions du sanhédrin. La seule assemblée remarquable, tenue par les Juifs depuis leur dispersion, est celle qui se tint, suivant M. Basnage, (L. 9. chap. 35. *hist. des Juifs*,) à trente lieues de Bude dans la plaine d'Agéda, pour décider si le Messie était venu, ou si l'on devait encore l'attendre. Trois cents rabbins, sçachant tous parfaitement l'hébreu, composèrent cette assemblée, dont le président était un Juif, issu de la tribu de Lévi. On examina la question : « Si le Messie » était déjà venu, ou s'il fallait l'attendre ; » & l'on conclut que son règne n'était pas encore arrivé, & qu'il fallait attribuer ce retard à l'impénitence & aux péchés de la nation. Il y eut quelques rabbins qui avancèrent qu'on devait trouver les caractères du Messie dans Elie; d'autres que ce divin Rédempteur du genre humain était certainement Jésus-Christ, dont les miracles s'accordaient

parfaitement avec tout ce que les prophètes en avaient prédit. Mais les membres de ce prétendu concile ne manquèrent pas de réfuter ces novateurs, & conclurent, après une longue délibération, que le Messie paraîtrait sur la terre en conquérant; qu'il ne ferait aucun changement à la religion, & qu'il naîtrait d'une vierge. M. Basnage assure, sur la foi d'un Anglais qui prétendait avoir assisté à ce concile, que six ecclésiastiques, députés de Rome, vinrent, comme il allait se dissoudre, proposer aux membres qui le tenaient, de reconnaître le Messie dans Jésus-Christ, & son vicaire dans le pape: & il ajoute, que loin d'acquiescer à cette proposition si contraire à l'esprit du judaïsme, ils prononcèrent une espèce d'anathème contre l'*Homme-Dieu*, contre l'intercession des saints, le culte des images & l'invocation de la sainte Vierge.

Mais, n'en déplaît à l'auteur de l'histoire des Juifs, un pareil fait est-il croyable? est-il possible d'imaginer que les Juifs aient eu la permission de tenir un tel concile, & qu'ils y aient blasphémé le nom de Jésus-Christ, en présence des ministres du pape, envoyés exprès pour leur ouvrir les yeux?

Après l'abolition du sanhédrin, les Juifs ont érigé des tribunaux particuliers pour résoudre les cas de conscience, & pour terminer les disputes qui pourraient s'élever sur la religion. Ces tribunaux, qu'ils appellent maisons de jugement, subsistent encore,

mais sans a
posent son
lent les aun
de les dist
qui lancen
cas est rar

C E ne fu
les Juifs éta
durent l'ére
la loi serai
le peuple s
ne doivent p
synagogues
rassent déjà
de la loi ét
avait point
vait exister
cipal motif
la synagogue
l'explication

Bientôt ce
dans la Jud
où les Juifs
accordait la
où il se trou
dix personne

OU SANHÉDRIN DES JUIFS. 339
mais sans autorité réelle : ceux qui les com-
posent sont nommés *Parnassims* ; ils recueil-
lent les aumônes & les offrandes, & ils ont soin
de les distribuer aux pauvres. Ce sont eux
qui lancent les excommunications , mais le
cas est rare.

C H A P I T R E V I I I .

Synagogues des Juifs.

C E ne fut qu'au retour de la captivité que
les Juifs établirent des synagogues , & ils en
durent l'érection à Esdras , qui ordonna que
la loi serait lue en public. Les endroits où
le peuple s'assemblait pendant sa dispersion ,
ne doivent pas être regardés comme de vraies
synagogues , quoique peut-être elles en por-
tassent déjà le nom : d'ailleurs , les exemplaires
de la loi étaient encore rares ; & où il n'y
avait point d'exemplaire de la loi , il ne pou-
vait exister de synagogue , puisque le prin-
cipal motif de la réunion des fidèles dans
la synagogue , était d'entendre la lecture &
l'explication de la loi.

Bientôt ces lieux saints se multiplièrent
dans la Judée & dans tous les autres pays
où les Juifs étaient établis , & où on leur
accordait la liberté de conscience. Par-tout
où il se trouvait dix batelnim , c'est-à-dire ,
dix personnes d'un âge mûr , libres , & en

340 S Y N A G O G U E S

état d'assister constamment au service, on y érigea une synagogue. Les docteurs ou rabbins expliquaient la loi dans ces synagogues, & cela se pratiquait encore du tems de Jésus-Christ & des apôtres. Comme elles servaient aussi de tribunal pour rendre la justice, les ministres s'y plaçaient comme dans le sanhédrin. Le président se plaçait au milieu du cercle, ayant les anciens des deux côtés, & plus bas étaient des bancs occupés par les disciples qui étudiaient la loi. Ces disciples, qu'on appelait *Tamide Hacamin*, disciples des sages, étaient partagés en trois classes, dont les sujets des deux inférieures montaient successivement à la première. Le peuple se tenait en bas, sur des nattes, de façon que le président & les anciens lui tournaient le dos.

L'imposition des mains était nécessaire pour installer un ministre dans la synagogue. Moïse établit cette cérémonie. Il imposa les mains sur Josué qui devait être son successeur, & sur les anciens qui devaient composer le grand sanhédrin, & qui furent incontinent remplis de l'esprit saint. A l'imitation de Moïse, les chefs qui succédèrent à Josué imposèrent les mains sur les anciens, qui remplacèrent les premiers membres de ce grand conseil. Les rabbins ne veulent cependant pas que cette cérémonie fût d'une absolue nécessité, & ils disent que les anciens à qui on avait une fois imposé les mains, avaient droit de les imposer à d'au-

D
tres, pourvu
qui fut obser
où il fut arrê
évêques pour
la suite les d
position des
parler, ces
» ou la mai
chap. 34.)

Le service
sistait dans la
& la prédicati
des prières é
Schémouché L
Toutes les pe
l'âge de discr
trois fois le j
le soir, & on
niré les jours
tie du service
tament : cette
trois sortes ; 1
2^o. la loi : 3^o l
consiste en tro
tirés du Deuté
& un du livre
ajoute à cette
actions de gr
sont seuls ob
de l'office div
en dispense les
La troisièm
est toujours l'e

DES JUIFS. 342

tres, pourvu qu'ils fussent trois ; pratique qui fut observée dans la primitive église, où il fut arrêté qu'il y aurait au moins trois évêques pour l'ordination d'un évêque. Dans la suite les docteurs Juifs ajoutèrent à l'imposition des mains, qui d'abord se fit sans parler, ces mots : « Je t'impose les mains, » ou la main te soit imposée. » (Deut. chap. 34.)

Le service ordinaire de la synagogue consistait dans la prière, la lecture de l'écriture & la prédication : la partie la plus essentielle des prières était ce que les Juifs appellent *Schémonché Eshre*, ou les dix-neuf prières. Toutes les personnes qui sont parvenues à l'âge de discrétion doivent les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le soir, & on les lit avec beaucoup de solennité les jours d'assemblée. La seconde partie du service était la lecture du vieux testament : cette lecture était & est encore de trois sortes ; sçavoir, 1^o. le Kiriath Shéma : 2^o. la loi : 3^o les prophètes. Le Kiriath Shéma consiste en trois morceaux de l'écriture, deux tirés du Deutéronome, (chap. VI & chap. XI.) & un du livre des nombres. (chap. XV.) On ajoute à cette lecture plusieurs prières & actions de grâces ; mais les hommes libres sont seuls obligés d'entendre cette partie de l'office divin le matin & le soir, & l'on en dispense les femmes & les serviteurs.

La troisième partie du service était & est toujours l'explication de l'écriture, & la

prédication. La loi se lisait debout, & s'expliquait assis. On s'assemblait trois fois chaque semaine dans les synagogues; sçavoir, le lundi, le jeudi, & sur-tout le samedi jour du sabbat, & dans chacun de ces jours l'assemblée se tenait le matin, l'après-midi & le soir. Les cinq livres de Moïse étaient partagés en autant de sections qu'il y a de semaines dans l'année; en sorte que la loi était lue en entier dans le cours des douze mois qui la composent.

Les anciens de la synagogue en gouvernaient toutes les affaires, & réglaient les exercices. Après eux il y avait le ministre, qui, peut-être, était un des anciens, lequel prononçait les prières au nom de toute l'assemblée, & qui, par cette raison, était appelé *Scheliach-zibbor*, l'ange, ou le messager de l'église: tel était son emploi; mais il ne l'exerçait pas toujours, & quelquefois il substituait à sa place une personne dont l'âge, la bonne conduite, l'habileté & la piété étaient reconnus. Après le *Scheliach-zibbor* venaient les diacres, ou ministres inférieurs de la synagogue, qu'on nommait en hébreu *Chazanim*, c'est-à-dire, sur-intendant. Ceux-ci gardaient les livres sacrés de la loi & des prophètes, & du reste de l'écriture sainte, les livres de la liturgie & tous les meubles de la synagogue. Ils présentaient les livres à celui qui devait lire la loi & les prophètes, devaient le reprendre, lorsqu'il lui arrivait de se tromper; & la

lecture finie
fallait reme

Primitive
teur en tir
rencontrait
semblée, on
le premier
remplir ce
qu'au nomb
section de la

L'interprète
traduite en
au peuple en
tion qui ter
tre qui s'y t
défaut du

Scheliach-zibbor

Autrefois
gues hors d
d'arbres: a
qu'il leur
les villes,
mis. L'édifi
sons ordina
» du Seigne
des synago
couverts de
passages de
à réveiller
nombre de
ple, beau
destinés à é
où sont re

lecture finie, c'était entre leurs mains qu'il fallait remettre les livres.

Primitivement il n'y avait point de lecteur en titre dans les synagogues : s'il se rencontrait un prêtre, ou un lévite dans l'assemblée, on lui déférait cet honneur, sinon le premier Israélite instruit se chargeait de remplir ce saint ministère, & cela allait jusqu'au nombre de sept, parce que chaque section de la loi était partagée en sept parties.

L'interprète de la synagogue était chargé de traduire en Chaldéen les leçons qu'on lisait au peuple en Hébreu. A l'égard de la bénédiction qui terminait chaque assemblée, le prêtre qui s'y trouvait, devait la donner, ou au défaut du prêtre, ce droit appartenait au *Scheliach-zibbor*.

Autrefois les Juifs bâtissaient leurs synagogues hors des villes; & ils les environnaient d'arbres: aujourd'hui ils choisissent, autant qu'il leur est possible, un lieu élevé dans les villes, où l'exercice du judaïsme est permis. L'édifice doit être plus haut que les maisons ordinaires: « car, disent-ils, la maison » du Seigneur doit être élevée. » Les murs des synagogues sont ordinairement boisés ou couverts de tapisseries; ils sont chargés de passages de l'écriture, ou de sentences propres à réveiller la dévotion. On y trouve un grand nombre de bancs pour la commodité du peuple, beaucoup de lampes & de chandeliers destinés à éclairer le lieu saint, des armoires où sont renfermés les livres sacrés & les vè-

temens dont on se sert pour les prières, des troncs aux portes, pour recevoir les aumônes, & un pupitre au milieu, où l'on place le livre de la loi. Les femmes occupent une galerie haute, fermée d'une jaloufie. La synagogue doit être percée de telle manière, que l'entrée regarde le lieu où l'on prie; c'est-à-dire, que si l'on prie tourné du côté de l'orient, la porte doit être à l'occident. Cela se pratique ainsi, afin que le Juif puisse s'incliner vers l'arche en entrant dans la synagogue.

Les Juifs ont au vieux Caire une synagogue, dont ils font remonter l'établissement jusqu'à seize cents ans. Ils prétendent qu'une tribune qu'on y voit, a été précisément bâtie sur l'endroit où repose le corps du prophète Jérémie, & se flattent de posséder un manuscrit de l'ancien testament, entièrement écrit de la main d'Esdras; ils racontent que ce grand homme, par respect, n'avait pas osé tracer le nom de Dieu dans son ouvrage; mais que le lendemain qu'il l'eut achevé, il trouva ce saint nom écrit par une main miraculeuse, dans tous les endroits qu'il avait laissés vuides.

Le père Gozzani, fameux missionnaire, nous assure avoir visité une synagogue des Juifs de la Chine, bâtie dans la ville de Kai-fong-fu, dans la province de Ho-nan: « Elle regarde, dit-il, l'occident, par la même raison, que celles des Juifs d'Europe sont tournées vers l'orient, afin

» d'être t
 » salem,
 » est divi
 » sur le r
 » premier
 » répond
 » mieux e
 » cien test
 » les livre
 » gogue q
 » le souv
 » seul le
 » sacré.
 » On v
 » tabernac
 » douze tr
 » posés su
 » de petits
 » cles ren
 » tateuque
 » sur de lo
 » rouleaux
 » de cet éd
 » la lectur
 » & les au
 » nière par
 » avec le v
 » est ornée
 » solettes,
 » l'honneur
 » hommes
 » Moïse ne
 » synagogu

DES JUIFS.

345

» d'être toutes tournées du côté de Jérusalem, objet des desirs de la nation. Elle est divisée en trois parties, & construite sur le modèle du temple de Salomon. La première & la plus sainte de ces parties répond à l'*Héchal* des Juifs modernes, & mieux encore au Saint des saints de l'ancien testament. C'est-là que sont déposés les livres de Moïse; le chef de la synagogue qui représente, à quelques égards, le souverain pontife des Hébreux, & seul le droit de pénétrer dans ce lieu sacré.

» On voit dans cette synagogue douze tabernacles faits en manière d'arche pour les douze tribus, & un treizième pour Moïse, posés sur des tables, environnés chacun de petits rideaux. Chacun de ces tabernacles renferme les cinq livres du Pentateuque, qu'ils appellent *Kim*, écrits sur de longs parchemins, & pliés sur des rouleaux. On trouve dans la seconde partie de cet édifice mechaire élevée, où l'on fait la lecture de la loi les jours de sabbat, & les autres jours solennels; & la dernière partie a beaucoup de ressemblance avec le vestibule de l'ancien temple, & est ornée d'une fort grande quantité de cassolettes, où on brûle des parfums en l'honneur des patriarches, & autres grands hommes de la nation. Comme la loi de Moïse ne permet pas de placer dans la synagogue le portrait de l'empereur, les

» Juifs y ont placé son nom inscrit dans
» un tableau. (V. Lett. édif. T. VII.) »

La plus superbe synagogue des Juifs modernes, est celle d'Amsterdam, dont ils firent la cérémonie de la consécration le deux août 1675.

C H A P I T R E IX.

*Sacrifices , souverain Sacrificateur ,
Prêtres , Léviés.*

AARON fut le premier grand pontife des Juifs : son frère Moïse le consacra lui & ses fils dans le désert avec beaucoup de solennité, & prescrivit, tant à eux qu'à leurs successeurs, de faire seuls les sacrifices, d'entretenir les lampes, & le feu qui devait continuellement brûler sur l'autel, de composer les parfums, de démonter le tabernacle quand on devait décamper, & de le remonter quand on était arrivé au lieu du campement. En un mot, Aaron & sa famille furent choisis par le législateur des Hébreux pour exercer exclusivement toutes les fonctions du sacerdoce, (Exod. XXVIII.) qui avant cet établissement étaient arbitrairement exercées par chaque chef de famille, ou même par chaque particulier : car avant Moïse il n'y avait point de règles dans les sacrifices on offrait à son choix les fruits de la terre, la graisse ou le

lait des
victimes.
glans & d'
ces sanglan
pacifique,
l'holocauste
& l'on n'en
faire ressou
sacrifier enti
Créateur. L
rendre gra
quelques bi
que vœu. C
la poitrine
cateur, &
time. Dan
prêtre, av
victime, tr
lès quatre
brûlait ens
tenait au
dans le par
Dans le sac
on faisait
victime de
qui en resta
tel des holo
des taureau
béliers, de
geons, des
on ajoutait
certaine qu
l'huile, de

SOUVERAIN SACRIFICAT. &c. 347

lait des animaux ; le sang ou la chair des victimes. Moïse institua des sacrifices sanglans & d'autres non-sanglans. Les sacrifices sanglans étaient l'holocauste , l'hostie pacifique , & le sacrifice pour le péché. Dans l'holocauste la victime était brûlée en entier , & l'on n'en réservait absolument rien , pour faire ressouvenir l'homme qu'il doit se consacrer entièrement & sans réserve à son Créateur. L'hostie pacifique était offerte pour rendre grâce à Dieu , pour lui demander quelques bienfaits, ou pour s'acquitter de quelque vœu. On en brûlait la graisse & les reins , la poitrine & l'épaule appartenaient au sacrificeur , & le reste à celui qui offrait la victime. Dans le sacrifice pour le péché , le prêtre , avant que de répandre le sang de la victime , trempait son doigt , & en touchait les quatre coins de l'autel , sur lequel on brûlait ensuite la graisse , & la chair appartenait au sacrificeur , qui devait la manger dans le parvis du temple. (Deuter. XXVII. 7.) Dans le sacrifice pour les péchés du peuple , on faisait sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire , & ce qui en restait était répandu au pied de l'autel des holocaustes. On immolait des vaches , des taureaux ou des veaux , des brebis ou des béliers , des chèvres ou des boucs , des pigeons , des tourterelles ; & à ces sacrifices , on ajoutait une offrande de gâteaux , ou une certaine quantité de fleur de farine , avec de l'huile , de l'encens , du vin & du sel.

Dans les sacrifices non-sanglans, on employait l'encens avec de la farine, arrosée d'huile, qu'on répandait sur le feu de l'autel : dans le sacrifice de l'expiation, le bouc, que l'on appelait émissaire, n'était point immolé, & l'on offrait un passereau pour la purification d'un lépreux. Chaque fois l'on immolait deux agneaux, l'un lorsque le soleil paraissait sur l'horison, l'autre lorsque les ombres de la nuit commençaient à s'étendre sur la terre.

Le souverain pontife était non-seulement le chef suprême de la religion, & le juge ordinaire de toutes les difficultés qui pouvaient la concerner, mais il prenait connaissance de tout ce qui regardait la justice & les jugemens de la nation Juive. (Deut. chap. XVIII.) Lui seul avait le droit de pénétrer dans le sanctuaire une fois l'année, au jour de la fête de l'expiation.

Son habit était d'une plus grande magnificence que ceux des autres prêtres : il portait un caleçon & une tunique de lin, d'une tiffure particulière. Cette tunique était couverte par une longue robe d'un bleu céleste ou d'hyacinthe, en bas de laquelle était une bordure composée de sonnettes d'or, & de pommes de grenade, faite de laine de différentes couleurs, & rangées de distance en distance les unes auprès des autres. Cette robe était soutenue par un *Ephod*, ou large ceinture en broderie. Il consistait en deux rubans d'une matière précieuse, qui prenant sur le cou

& descenda
se croiser
derrière, s
avait sur les
cieuses, sur
six noms de
la poitrine,
qui était u
pouces, da
pierres pré
était gravé
dont on ne
me, était p
des autres p
sur le devan
on lisait : «

Dieu av
prêtre l'or
lorsqu'il éta
caux & de
répondre au
& l'Eternel
secrettes &

Arrêtons-n
thummin, q
& dont les
la manière
tait Dieu d
naires qui in
& pour car
prême rend
c'était qu'*u*
ques préten

SOUVERAIN SACRIFICAT. &c. 349

& descendant de dessus les épaules, venaient se croiser sur l'estomac, puis retournant par derrière, servaient à retenir la robe. L'*éphod* avait sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étaient gravés six noms des tribus d'Israël, & par-devant, sur la poitrine, se voyait le *pectoral* ou *rational*, qui était un morceau d'étoffe, large de dix pouces, dans lequel étaient enchassées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus. Sa tiare, dont on ne connaît pas exactement la forme, était plus riche & plus ornée que celle des autres prêtres; une lame d'or était placée sur le devant du bonnet, & sur cette lame on lisait: « La sainteté est au Seigneur. »

Dieu avait attaché à la personne du grand prêtre l'oracle de la vérité; en sorte que, lorsqu'il était revêtu de ses habits pontificaux & de *l'urim & thummim*, il pouvait répondre aux demandes qui lui étaient faites, & l'Éternel alors lui découvrait les choses secrètes & futures.

Arrêtons-nous un moment à ces mots *urim & thummin*, qui signifient *lumière & perfection*, & dont les Juifs se servent pour exprimer la manière dont le souverain pontife consultait Dieu dans les circonstances extraordinaires qui intéressaient le salut de la nation, & pour caractériser l'oracle que l'Être suprême rendait. On ignore absolument ce que c'était qu'*urim & thummin*. Quelques critiques prétendent que ces mots étaient les

noms des deux pierres mystérieuses, qui étaient renfermées dans une espèce de poche attachée au *rational* : mais M. Prideaux pense qu'il faut attacher à ces mots un sens allégorique, qui exprime seulement la clarté & la certitude de l'oracle. Plusieurs auteurs soupçonnent que les pierres précieuses dont le *pectoral* du souverain sacrificateur était orné, prenaient un nouvel éclat, si la réponse était favorable; & qu'au contraire elles s'obscurcissaient, lorsqu'elle était fâcheuse : d'autres ont imaginé que les lettres gravées sur les pierres du *pectoral*, sortaient un peu en dehors, & formaient des mots que le pontife seul pouvait lire, parce que dans ce moment l'esprit de Dieu s'emparait de lui : mais ces derniers n'ont pas fait réflexion que toutes les lettres de l'alphabet hébraïque n'étaient pas gravées sur ces pierres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le souverain pontife, revêtu de ses habits sacerdotaux, se présentait à Dieu, dans le Saint des saints, mais hors du voile qui le couvrait; & là debout, le visage tourné vers l'arche & le propitiatoire, il proposait à l'Eternel le sujet pour lequel il osait le consulter. Celui qui désirait d'avoir l'oracle divin, se tenait avec humilité à quelque distance du lieu saint. Voilà ce qu'on peut dire de plus positif, touchant les réponses que Dieu daignait faire à son ministre dans ce lieu redoutable.

Il n'était pas permis au grand-prêtre de porter le deuil de ses proches, pas même

de son père
entrer dans
cadavre, de
pouvait épou
répudiée, m
sa race, & il
sement la co
de son servic

Lorsque M
désert, cette
(Exod. 29.)
purifia avec
lemnelleme
on lui versa
on offrit au Se
du sang des v
en frota l'ex
de la main d
veau grand-p
tième jour, o
il présenta à
mesure de f
pas certain q
été réitérées
tife; les aute
se contentait
des habits p
ajoutait-on l'

On compte
verains pontif
qui revint de
depuis Josué j
de cette sup

SOUVERAIN SACRIFICAT. &c. 35

de son père & de sa mère: il ne devait point entrer dans une maison où il y avait un cadavre, de peur d'en être souillé; il ne pouvait épouser ni une veuve, ni une femme répudiée, mais seulement une fille vierge de sa race, & il était obligé à garder scrupuleusement la continence pendant tout le tems de son service.

Lorsque Moïse consacra Aaron dans le désert, cette cérémonie dura sept jours; (Exod. 29.) on le présenta à l'autel, on le purifia avec de l'eau, puis on le revêtit solennellement de ses habits pontificaux, & on lui versa de l'huile sacrée sur la tête: on offrit au Seigneur un veau & deux béliers; du sang des victimes on arrosa l'autel, & on en frotta l'extrémité de l'oreille, le pouce de la main droite & du pied droit du nouveau grand-prêtre. Enfin, au bout du septième jour, on le conduisit au tabernacle, où il présenta à Dieu la dixième partie d'une mesure de farine, nommée *Ephi*. Il n'est pas certain que toutes ces cérémonies aient été réitérées à l'avènement de chaque pontife; les auteurs sont portés à croire qu'on se contentait de les revêtir solennellement des habits pontificaux; peut être aussi y ajoutait-on l'onction de l'huile sainte.

On compte communément vingt-huit souverains pontifes depuis Aaron jusqu'à Josué, qui revint de la captivité, & cinquante-trois depuis Josué jusqu'à Pharnias, qui était revêtu de cette suprême dignité l'an soixante-dix

de l'ère Chrétienne, qui est l'année de la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, & par conséquent celle de l'abolition du sacerdoce. Il ne faut cependant pas croire que le souverain pontificat se soit soutenu dans la même splendeur, depuis son origine jusqu'à son extinction. Dans les derniers tems cette charge, qui avait été créée héréditaire & à vie, devint annuelle, sans autorité, sans considération, & sujette à tous les caprices des gouverneurs Romains.

Les prêtres ou sacrificateurs, attachés au service du tabernacle & ensuite à celui du temple du Très-haut, avaient seuls le droit d'entrer jusqu'au sanctuaire : ils devaient étudier la loi, & l'expliquer ensuite au peuple, juger de la lèpre, connaître des raisons de divorce, & de tout ce qui était pur ou impur. (Nomb. XVIII. 8.) A l'armée ils portaient l'arche d'alliance, à l'exclusion de tous autres, sonnaient des trompettes, & exhortaient les soldats à combattre avec courage. On ne recevait dans cet ordre que ceux qui n'avaient aucune infirmité sur le corps : & afin qu'ils ne fussent point détournés des saintes fonctions de leur ministère, par les soins du ménage, la loi avait pourvu à leur entretien, ainsi qu'à celui des lévites, qui formaient un ordre inférieur à celui des prêtres. On assigna pour la nourriture des uns & des autres les dixmes, les offrandes, & une certaine part des victimes offerte en sacrifice : de plus, ils avaient un logement fixe dans quarante-huit

SOUVERAINES
 huit villes
 dees au de
 fit le dén
 l'âge de v
 mille en é
 furent des
 prêtres ; six
 inférieurs
 décider les
 qui ne se
 tance ; quar
 & les port
 faire l'offic

C

Tabernacle
 Tab

L'ARCHE
 lequel les
 deux tables
 gravés les d
 née à Moïse
 la regardaie
 sensible de
 vaient place
 tabernacle,
 ils se servaie
 leurs actes
 fices & où

Tome I.

SOUVERAIN SACRIFICAT. &c. 353
huit villes, & dans l'étendue de mille cou-
dées au-delà de ces villes. Lorsque Salomon
fit le dénombrement des lévites, depuis
l'âge de vingt ans, il en trouva trente-huit
mille en état de servir; vingt-quatre mille
furent destinés à prêter leur ministère aux
prêtres; six mille furent placés comme juges
inférieurs dans les villes, avec pouvoir de
décider les cas relatifs à la religion, mais
qui ne seraient pas d'une grande impor-
tance; quatre mille pour être les trésoriers
& les portiers du temple, & le reste pour
faire l'office de chantres.

CHAPITRE X.

*Tabernacle, Arche, Temple, Propitiatoire,
Tables & Chandelier d'or, &c.*

L'ARCHE d'alliance était un coffre, dans
lequel les Hébreux avaient renfermés les
deux tables de pierre sur lesquelles étaient
gravés les dix commandemens de la loi don-
née à Moïse sur le mont Sinai. Les Israélites
la regardaient avec raison comme un gage
sensible de la protection divine, & ils l'a-
vaient placée dans l'endroit le plus saint du
tabernacle, qui était le temple portatif dont
ils se servaient dans le désert, où ils faisaient
leurs actes de religion, offraient leurs sacri-
fices & où ils adoraient le Seigneur. Ce

Tome III.

Z

354 T A B E R N A C L E ,
tabernacle , ainsi que nous l'avons déjà re-
marqué , se montait & se démontait ; il
était composé d'ais , de peaux & de voiles ,
il avait trente coudées de long sur dix de
haut , & était partagé en deux parties. Une
de ces parties se nommait le sanctuaire , ou
le saint des saints , & renfermait l'arche d'al-
liance ; l'autre partie , appelée simplement
le saint , contenait le chandelier , la table
avec les pains de proposition , & l'autel d'or
sur lequel on faisait brûler des parfums. Au-
tour du tabernacle , il y avait une enceinte
longue de cent coudées sur cinquante
de largeur , fermée avec des rideaux ,
soutenus par des colonnes d'airain. Dans
cet espace se trouvaient l'autel des holocaustes,
& la cuve d'airain remplie d'eau , où les
prêtres se purifiaient avant que de commen-
cer les fonctions de leur saint ministère. Ce
grand tabernacle fut érigé au pied du mont
Sinai , l'an du monde 2514 , & la seconde
année après la sortie d'Egypte.

L'arche , dit Joseph , avait cinq palmes
de longueur , trois de largeur & autant de
hauteur ; elle était entièrement revêtue de
lamelles d'or ; son couvercle ou propitiatoire ,
était d'or massif d'une épaisseur d'une paume ,
à ce que disent les rabbins. Il y avait aux
deux bouts deux chérubins ou animaux ailés ,
qui n'approchaient d'aucunes figures qui
nous soient connues , & que Moïse avait
fait représenter tels qu'il les avait vus au
pied du trône de Dieu. (Joseph. l. III. ch.

A R C
VI.) C'est sur
entre les deu
kina , ou la p
sensible sou
XVI. 2.) o
ses oracles
articulés , to
en faveur d
nomb. 7.)
Les Juifs
dans leurs
dans laquell
loi , & qu'i
de l'arche d
de Moïse ; i

Lorsque le
ennemis , &
manière stab
conçut le pr
fique au Seig
de commenc
l'exécution
Ce sage roi
de Jérusalem
lui avait lai
flottes lui ap
Le roi de T
& les cèdres
tombèrent s
employés à
difce fut co
sur la petite
Moria , qu

VI.) C'est sur cette table ou propitiatoire, & entre les deux chérubins que reposait le *Sche-kina*, ou la présence de Dieu, qui s'y rendait sensible sous la forme d'une nuée; (Lev. XVI. 2.) c'est de-là que Dieu prononçait ses oracles de vive-voix, & par des sons articulés, toutes les fois qu'il était consulté en faveur de son peuple. (Exod. XV. 22. nomb. 7. 89.)

Les Juifs modernes ont une espèce d'arche dans leurs synagogues; c'est une armoire dans laquelle ils renferment les livres de la loi, & qu'ils regardent comme une figure de l'arche d'alliance construite sur les dessins de Moïse; ils la nomment *Aron*.

Lorsque les Hébreux eurent repoussés leurs ennemis, & qu'ils se furent établis d'une manière stable dans la terre promise, David conçut le projet d'élever un temple magnifique au Seigneur; mais il n'eut que la gloire de commencer cette grande entreprise, dont l'exécution était réservée à son fils Salomon. Ce sage roi employa à l'édification du temple de Jérusalem, & les trésors immenses que lui avait laissés son père, & tout l'or que ses flottes lui apportaient annuellement d'Ophir. Le roi de Tyr lui envoya d'habiles ouvriers, & les cèdres & les sapins du mont Liban tombèrent sous la hache, pour être ensuite employés à cette admirable construction. L'édifice fut commencé l'an du monde 2992, sur la petite montagne de Sion, ou le mont Moria, qu'on fut contraint d'applanir, &

L'ouvrage fut achevé en sept ans & demi.

Le bâtiment, qui formait le temple, proprement dit, était long de cent deux pieds six pouces, haut de cinquante-un pieds trois pouces, & large de trente-quatre pieds deux pouces. Le sanctuaire était de la grandeur de vingt coudées en carré, entièrement revêtu de lames d'or, attachées avec des cloux d'or, dont chacun pesait une livre neuf onces. Tout autour étaient rangés des chérubins d'or & des palmiers de même métal qui, étendant leurs ailes, ou entre-lassant leurs branches, formaient comme des pilastres. Le saint se trouvait séparé du sanctuaire, par une muraille ornée d'ais de cèdres, la porte était de bois d'olivier, & le tout était couvert de lames d'or, avec la même répétition des ornemens du sanctuaire. Le vestibule, qui faisait la troisième partie du temple, était séparé du saint par un grand voile de différentes couleurs & le dedans était orné de représentations de fleurs, sans aucun mélange de figure d'hommes ou d'animaux. Autour du temple il y avait trois étages de chambres, chacun de la hauteur de cinq coudées. Le toit du temple était construit en forme de plate-forme. Le payé du dedans était d'un marbre précieux, recouvert de planches de sapin, qui dans la suite furent entièrement garnies de plaques d'or. Autour de cet édifice régnait une enceinte, environnée de galeries couvertes, soutenues par plusieurs rangs de colonnes.

On appellai
tres. Au fo
logemens d
les magasins
fermé par u
regardaient
& au-delà d
cour carrée
rée de bâtir
d'Israël, &
enceinte, no

Nous n'en
richesses ren
fique; il su
décorations
six cents tale
a faute dans
cents vingt
Chroniques,

Le chande
d'or pur &
qui représen
tait six bran
formait une
les reposait
que les prêt
qu'ils éteign

Dans le m
pains de pro
Séchim, & c
mon fit bât
le nombre ju
modèle de

ARCHE, TEMPLE, &c. 357

On appellait cette place le parvis des prêtres. Au fond de ces galeries étaient les logemens des sacrificateurs & des lévites, les magasins & les cuisines. Le parvis était fermé par un mur, dont les trois portes regardaient l'orient, le midi & le nord; & au-delà de ce mur, on entrait dans une cour carrée, aussi fermée d'un mur & entourée de bâtimens, qu'on appellait le parvis d'Israël, & qui communiquait à la dernière enceinte, nommée le parvis des Gentils.

Nous n'entrerons point dans le détail des richesses renfermées dans ce temple magnifique; il suffit de dire que la dépense des décorations du Saint des saints, montait à six cents talens d'or, ce qui revient, s'il n'y a faute dans le texte, à quatre millions trois cents vingt mille livres sterling. (Liv. des Chroniques, chap. III.)

Le chandelier était dans le saint, il était d'or pur & du poid d'un talent: son pied, qui représentait une jambe renversée, portait six branches, & le pied continué en formait une septième, sur chacune desquelles reposait une lampe en forme d'amande, que les prêtres allumaient tous les soirs, & qu'ils éteignaient le matin.

Dans le même lieu se voyait la table des pains de proposition: elle était de bois de Séthim, & toute revêtue d'or. Lorsque Salomon fit bâtir le temple, il en augmenta le nombre jusqu'à cinq, qu'il fit faire sur le modèle de celle que Moïse avait placée

dans le tabernacle. L'écriture appelle *pains de la face*, les pains de proposition, parce qu'en effet ils devaient toujours être en présence de Dieu. Ils devaient être au nombre de douze, par rapport aux douze tribus, & faits du plus pur froment sans levain. Chaque jour de sabbat on les changeait, & ceux que l'on remportait, appartenaient aux prêtres.

L'autel d'or, sur lequel on brûlait des parfums, était placé dans l'extérieur du tabernacle, vis-à-vis de la table des pains de proposition; mais dans le temple il y avait cinq autels, où l'on brûlait de l'encens soir & matin, & que l'on arrosait du sang des victimes.

L'autel des holocaustes était appelé ainsi, parce que c'était sur cet autel qu'on faisait brûler les victimes, dans les sacrifices qu'on nommait holocaustes. Dans ces sacrifices, après que l'on avait immolé la victime, on dépeçait sa chair, on la salait, & le sacrificateur lavait avec beaucoup d'attention les pieds & les intestins. Les autres ministres prenaient alors un membre de cette victime, & le plaçaient sur l'autel avec une certaine quantité de vin & de gâteaux. Lorsque tout était ainsi arrangé, on brûlait avec le feu sacré toutes ces parties rassemblées. L'autel des holocaustes était de bois de Séthim, revêtu de lames de cuivre, & l'on y entretenait continuellement le feu sacré qui était descendu du ciel, lors de la consécration du tabernacle. Il s'est à ce sujet élevé

une difficulté de bois pour être nécessairement victimes; à l'autel était ment cre placés de forme de nos versio sur lequel il était la guille, (la grille) était par en forme de l'air, ment. »

Nous avons parvis du tain toujours les ministres les pieds commencer les servait aussi times, & usages elle en fit faire le service coudées de ronde & Ce superbe tenait trois sept pinte

ARCHE, TEMPLE, &c. 359

une difficulté ; sçavoir , comment un autel de bois pouvait résister au feu ardent qui était nécessaire pour consumer les chairs des victimes ; à quoi répond M. Saurin : « Que » l'autel était concave ou peut-être entièrement creux : que dans cette cavité étaient placés deux vaisseaux ; sçavoir , la grille en forme de treillis , & un grand vaisseau que nos versions de l'écriture nomment enceinte , sur lequel on plaçait la chair des victimes : il était suspendu à l'autel , au-dessus de la grille , par quatre gros anneaux d'airain ; (la grille sur laquelle on faisait le feu était pareillement suspendue ,) elle était en forme de treillis , afin que le feu eût de l'air , & pût s'y entretenir plus aisément. » (*V. Disc. hist. sur le Pentateuque.*)

Nous avons déjà remarqué que dans le parvis du tabernacle, il y avait une cuve d'airain toujours remplie d'eau , dans laquelle les ministres du Seigneur devaient se laver les pieds & les mains , avant que de commencer leurs fonctions sacrées. Cette cuve servait aussi à nettoyer les entrailles des victimes , & sans doute que pour ces divers usages elle avait plusieurs robinets. Salomon en fit faire une infiniment plus grande pour le service du nouveau temple : elle avait dix coudées de circonférence , était d'une figure ronde & de la profondeur de cinq coudées. Ce superbe vase , qu'on nommait *Mer* , contenait trois cents onze muids , un quart , vingt-sept pintes , & six pouces cubes , mesure de

Paris. Il était soutenu par douze bœufs de bronze, d'un très-beau travail.

Si nous suivions Joseph dans le dénombrement de toutes les autres richesses du temple de Salomon, nous rapporterions qu'il y avait dix mille chandeliers d'or, quatre vingt mille tasses de même métal pour les libations de vin; cent mille bassins d'or & deux cents mille d'argent; quatre-vingt mille plats d'or, qui servaient à offrir la farine paîtrie, & cent soixante mille plats d'argent pour le même usage; soixante mille plats d'or & cent vingt mille plats d'argent, pour paîtir la fleur de farine avec de l'huile; vingt mille vases d'or & quarante mille d'argent, pour renfermer les liqueurs qu'on offrait sur l'autel; vingt mille encensoirs d'or & cinquante mille d'argent, les premiers pour l'encens, les seconds pour le feu. Ajoutez mille habits sacerdotaux pour le grand-prêtre. Dix mille robes de fin lin & les ceintures de pourpre pour les prêtres; deux cents mille trompettes, quatre cents mille instrumens de musique d'un métal précieux, appelé par les anciens *Electrum*. Deux cents mille robes de fin lin pour les lévites & pour les musiciens. C'est sans doute à cette immense quantité de vases précieux que dû travailler une partie des cent soixante mille ouvriers que Clément, sur le rapport d'Alexandre Polyhistor, suppose avoir été employés à la construction du temple de Jérusalem. Nous avons rapporté les divers évé-

nemens qu
ceau de ru
de guerrier
que celui
bâtit, après
abbatu par H
nouveau, le
que Titus s

Articles de
sentim

TO U S les
que tous le
renfermés
suivans, qu
tradiction :

1^o. Qu'il y
choses, pren
qui peut sub
nivers, mai
exister sans

2^o. Que D
d'une unité
unités.

3^o. Que D
aucune quali
giner.

4^o. Que D

de
n-
du
l'il
tre
les
&
lle
ine
ent
ats
our
e ;
lle
on
'or
ers
tez
ré-
in-
eux
ille
x ,
nts
our
m-
dût
ille
A-
m-
ru-
vé=

ARCHE, TEMPLE, &c. 361
nemens qui en firent plusieurs fois un mon-
ceau de ruines, par combien de princes &
de guerriers il fut pillé ; & nous répétons
que celui que Cyrus permit aux Juifs de
bâtir, après cinq cents ans d'existence, fut
abbatu par Hérode, qui en éleva à sa place un
nouveau, lequel fut réduit en cendres lorf-
que Titus s'empara de Jérusalem.

CHAPITRE XI.

*Articles de foi, morale des Juifs, & leurs
sentimens touchant les Anges.*

Tous les Juifs en général conviennent
que tous les principes de leur créance sont
renfermés dans les treize articles de foi
suivans, qu'ils reçoivent sans aucune con-
tradiction :

1^o. Qu'il y a un Dieu, créateur de toutes
choses, premier principe de tous les êtres,
qui peut subsister sans aucune partie de l'u-
nivers, mais que rien au monde ne peut
exister sans lui.

2^o. Que Dieu est un & indivisible, mais
d'une unité différente de toutes les autres
unités.

3^o. Que Dieu est incorporel, & qu'il n'a
aucune qualité corporelle & qui se puisse ima-
giner.

4^o. Que Dieu est de toute éternité, & que

362 ARTICLES DE FOI,
tout ce qui est, excepté lui, a eu commen-
cement avec le tems.

5°. Qu'on ne doit adorer & servir que Dieu
seul, & que l'on ne doit adorer, ni servir
pas un autre, soit comme médiateur, ou
comme intercesseur.

6°. Qu'il y a eu, & qu'il peut y avoir
encore des prophètes disposés à recevoir les
inspirations divines.

7°. Que Moïse a été plus grand pro-
phète que tout autre, & que le degré de
prophétie dont Dieu l'a honoré, était sin-
gulier, & fort au-dessus de celui qu'il a
donné aux autres prophètes.

8°. Que la loi que Moïse leur a laissée,
a été toute dictée de Dieu, & qu'elle ne
renferme pas une syllabe qui soit purement
de Moïse; & par conséquent que l'explica-
tion de ces préceptes qu'ils ont par tradi-
tion, est entièrement sortie de la bouche de
Dieu, qui la donna à Moïse.

9°. Que cette loi est immuable, & qu'on
n'y peut rien ajouter ni retrancher.

10°. Que Dieu connaît & dispose de toutes
nos actions humaines.

11°. Que Dieu récompense ceux qui ob-
servent sa loi, & châtie ceux qui la violent;
que la meilleure récompense, c'est l'autre vie,
& le plus grand châtement, c'est la damna-
tion de l'ame.

12°. Qu'il viendra un Messie, qui fera
d'un bien plus grand mérite que tous les
rois qui auront été dans le monde avant

MORA
lui; qu'encore
point doute
un tems où
le tirer de
avoir jamais
de la race

13°. Que
les bons iron
où ils jouir
vision de D
précipités da
ames seront
d'autres sup

A l'égard
sent qu'il y
peines étern
souffrir que
justice divin
mais ils ajo
pas disting
par le tems

à moins qu'i
n'est pas con
le purgatoire
sent le plus

Ce sont c
de la religio
séparent ce p
tres nations
l'enfant adop
rage a été p
nient ces ar
nables & qu

MORALE DES JUIFS, &c. 363

lui ; qu'encore qu'il tarde à venir , il ne faut point douter de sa venue , ni se prescrire un tems où elle doit être , & encore moins le tirer de l'écriture , vu qu'il ne doit y avoir jamais de roi en Israël , qui ne soit de la race de David & de Salomon.

13°. Que Dieu ressuscitera les morts ; que les bons iront dans le paradis , (Gan Heden) où ils jouiront de la gloire dans la seule vision de Dieu ; & que les méchans seront précipités dans l'enfer , (Ghehinna) où leurs ames seront tourmentées par le feu & par d'autres supplices.

A l'égard de ce dernier article , ils pensent qu'il y a des méchans condamnés à des peines éternelles , & d'autres qui ne doivent souffrir que pendant un tems limité par la justice divine , ce qui revient au purgatoire ; mais ils ajoutent que ce purgatoire n'est pas distingué de l'enfer par le lieu , mais par le tems. Plusieurs veulent qu'un Juif , à moins qu'il ne soit tombé dans l'hérésie , n'est pas condamné à passer plus d'un an dans le purgatoire , & ceux-là , disent-ils , composent le plus grand nombre.

Ce sont ces treize articles fondamentaux de la religion des Juifs , qui éloignent & séparent ce peuple fugitif de toutes les autres nations : intimement persuadé qu'il est l'enfant adoptif de l'Éternel , à qui l'héritage a été promis , il considère ceux qui nient ces articles comme des gens abominables & qui méritent la mort.

364 ARTICLES DE FOI,

Les Juifs, tant anciens que modernes, regardent l'unité de Dieu comme le premier article de leur foi, & ils s'éloignent également de l'Idolâtre qui croit la pluralité des dieux, & du Chrétien qui admet trois personnes divines dans une seule essence. Quoique les rabbins parlent souvent de Dieu dans leurs écrits, comme d'un homme, ils ne laissent pas de le regarder comme un être purement spirituel, qui possède toutes les perfections, qui n'a aucun des défauts attachés à la créature, & qui gouverne l'univers avec une puissance absolue & sans bornes. Ils soutiennent que la providence gouverne toutes les créatures, depuis la licorne jusqu'au plus vil insecte; que la volonté de l'homme est parfaitement libre, & que cette liberté est tellement un des apanages de l'homme; qu'il cesserait de l'être, s'il perdait ce pouvoir; & qu'en même-tems il cesserait d'être raisonnable, s'il aimait le bien & fuyait le mal sans connaissance, ou par un instinct de la nature, à-peu-près comme la pierre qui tombe d'en-haut, & la brebis qui fuit le loup.

La plupart des docteurs Juifs croient que le monde a été créé par Dieu, comme le dit Moïse, & tous ceux qui ont voulu soutenir que la matière était co-éternelle à l'Être souverain, ont été excommuniés & mis au rang des hérétiques chassés du sein d'Israël. Beaucoup d'entr'eux sont du sentiment que le ciel & les astres sont animés. Comme Moïse ne

MORA
s'explique p
furent créés
ce sujet, &
le second jou
appellés à s
l'homme, m
ne fut pas u
» création &
» prévoyait c
» sance pour
» ces anges
» créa avant
» qui rendit
» les avertit
» nant amou
Il y a des ra
anges ne fure
d'autres veul
les jours, & c
Dinar; & en
anges le pou
autres, & di
Gabriel a été
au-dessus de lu
Le Juif Ph
les colonnes s
puyé, & pres
son sentiment.
tion a son an
elle, & qu'il y
chose. Azariel
sur l'orient, a
se lève; & Né

MORALE DES JUIFS, &c. 365

s'explique pas sur le tems auquel les anges furent créés, ils abondent en conjectures sur ce sujet, & disent que Dieu créa les anges le second jour de la création, & qu'ils furent appelés à son conseil sur la production de l'homme, mais qu'à cet égard leur sentiment ne fut pas unanime. « L'un approuvait sa » création & l'autre la rejetait, parce qu'il » prévoyait qu'Adam pécherait par complaisance pour sa femme; mais Dieu fit taire ces anges ennemis de l'homme, & le créa avant qu'ils s'en fussent apperçus: ce qui rendit leurs murmures inutiles, & il les avertit qu'ils pécheraient aussi en devenant amoureux des filles des hommes. » Il y a des rabbins qui soutiennent que les anges ne furent créés que le cinquième jour: d'autres veulent que Dieu les produise tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve appellé *Dinar*; & enfin quelques-uns donnent aux anges le pouvoir de s'entre-créeer les uns les autres, & disent que c'est ainsi que l'ange Gabriel a été créé par l'ange Michel qui est au-dessus de lui.

Le Juif Philon regarde les anges comme les colonnes sur lesquelles l'univers est appuyé, & presque tous les rabbins ont suivi son sentiment. Ils supposent que chaque nation a son ange particulier, qui veille sur elle, & qu'il y en a qui président sur chaque chose. Azariel préside sur l'eau; Gazardia, sur l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se lève; & Nékid, sur le pain & les alimens.

MORALE DES JUIFS, &c. 367

Mais tout ceci n'est rien en comparaison de ce que Philon, cité plus haut, & ce que d'autres docteurs Juifs avancent touchant la nature des anges & des démons & la création du premier homme. Ils disent donc, ainsi que Moïse, fils de Maïmon, qui vivait dans le douzième siècle, que les sphères sont mues & gouvernées par des anges, qui ont la connaissance & la volonté nécessaires pour exercer leurs opérations. Ils accordent trois origines différentes aux démons : 1^o. les uns soutiennent que Dieu les a créés le même jour qu'il créa les enfers pour être leur demeure ; qu'il les forma spirituels, parce qu'il n'avait pas eu le loisir de leur donner des corps, & que la fête du sabbat commençait au moment de leur création. 2^o. Les autres disent qu'Adam ayant été long-tems sans connaître sa femme, l'ange Samaël touché de sa beauté, l'aima, s'unit avec elle, & qu'elle conçut & enfanta des démons. 3^o. Quelques-uns enfin, qui ne craignent point de faire le portrait le plus affreux de notre premier père, avancent qu'il engendra les esprits malins. Quelques docteurs plus raisonnables pensent que les anges ont été créés dans un état d'innocence, & qu'ils en sont déchus par leur jalousie pour l'homme & par leur révolte contre Dieu.

Au reste, les rabbins disent que les démons ont été créés mâles & femelles, & que par conséquent ils en ont pu produire d'autres ; que les ames des damnés se changent en

368 . ARTICLES DE FOI ,

demons , & viennent tourmenter les hommes sur la terre & jusque dans leurs tombeaux : que ces démons ont des ailes comme les anges , peuvent voler comme eux d'un bout du monde à l'autre , & ainsi qu'eux connaître l'avenir ; & que de même que les hommes , ils boivent , mangent , engendrent , multiplient & sont sujets à la mort.

Pour expliquer la cause pour laquelle l'Être suprême fit périr toutes les créatures par les eaux du déluge , excepté Noé & sa famille , ils supposent que l'an du monde 1170 , vingt anges firent complot de se marier avec les filles des hommes , & que de ces mariages naquirent les géans , qui enseignèrent aux hommes les arts & les sciences , aux femmes la coquetterie , & à tous la colère , la violence & les opérations magiques ; enforte que la paix & l'innocence furent chassés de l'univers. Les anges fidèles se prosternèrent devant le trône de Dieu , & lui dirent : « Les géans bouleversent la terre , » & y font triompher les crimes. Les esprits » des ames des hommes morts crient , & leurs » soupirs montent jusqu'à la porte du ciel , » sans pouvoir parvenir jusqu'à toi , à cause » des injustices qui se font sur la terre : tu » vois cela , & tu ne nous apprends point ce » qu'il faut faire. » Cette remontrance eut son effet. Dieu ordonna à Uriel « d'aller » avertir le fils de Lamech qui était Noé , » qu'il serait garanti de la mort éternellement. » Il commanda à Raphaël de saisir Exaël , l'un » des

MOR A

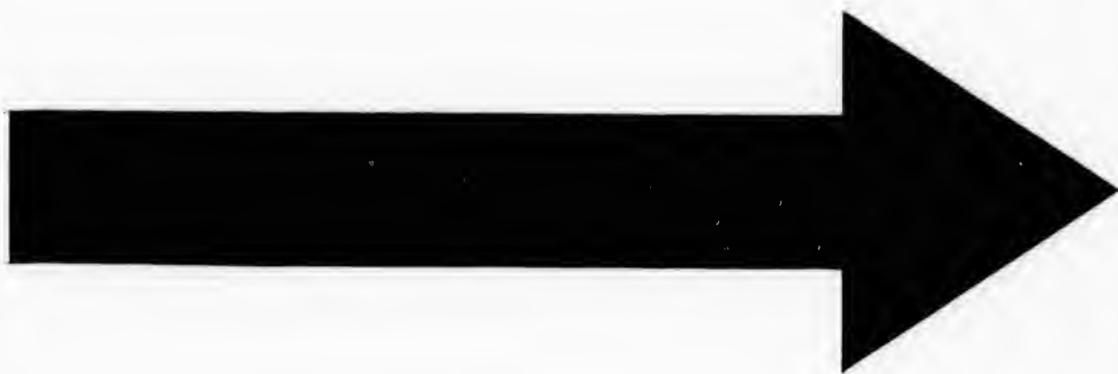
» des anges
 » mains da
 » qui est da
 » là ; de me
 » d'empêch
 » ce qu'on
 » feu au jo
 » fut charg
 » afin qu'ils
 » prendre S
 » afin que
 » géans & t
 » dant soix
 » cachots d
 » complisser
 » gement où
 » abîme de
 Telles sont e
 bins au sujet
 Les doctes
 tenir que , c
 tion , Dieu f
 que ces ames
 licité dans le
 sent être unie
 destinées , qu
 riter quelque
 c'est ce qui m
 les mariages
 les autres m
 créées double
 le mari & l'a
 ces ames se re

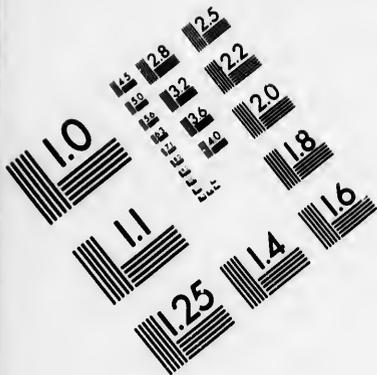
Tome II

MORALE DES JUIFS, &c. 369

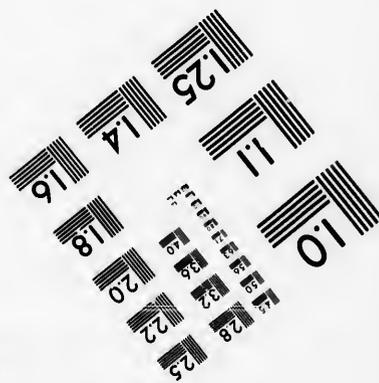
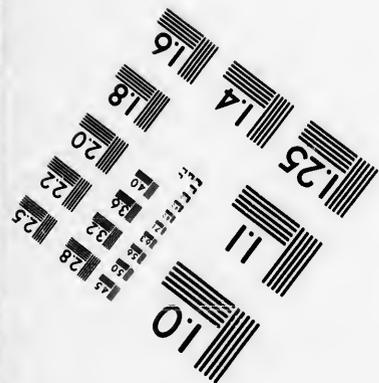
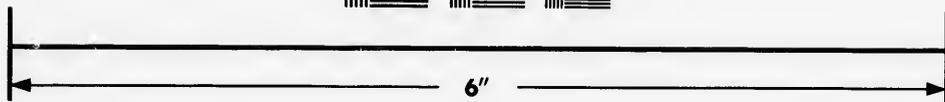
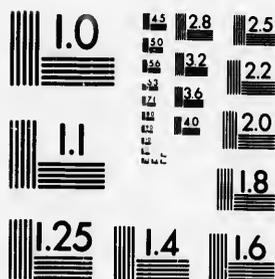
» des anges rebelles , de le jeter *lié pieds &*
» *mains dans les ténèbres* , d'ouvrir le désert
» qui est dans un autre désert , & de le jeter
» là ; de mettre sur lui des pierres aiguës , &
» d'empêcher qu'il ne vît la lumière , jusqu'à
» ce qu'on le jette dans l'embrasement de
» feu au jour du jugement. L'ange Gabriel
» fut chargé de mettre aux mains les géans ,
» afin qu'ils s'entretussent , & Michaël devait
» prendre Sémircas & tous les anges mariés ,
» afin que quand ils auraient vu périr les
» géans & tous leurs enfans , on les liât pen-
» dant soixante-dix générations , dans les
» cachots de la terre , jusqu'au jour de l'ac-
» complissement de toutes choses , & du ju-
» gement où ils devaient être jettés dans un
» abîme de feu & de tourmens éternels. »
Telles sont en substance les rêveries des rab-
bins au sujet des anges.

Les docteurs Juifs se réunissent pour sou-
tenir que , dès le premier jour de la créa-
tion , Dieu forma routes les ames : ils disent
que ces ames jouissent d'une très grande fé-
licité dans le ciel , jusqu'à ce qu'elles puis-
sent être unies aux corps auxquels elles sont
destinées , qu'en attendant elles peuvent mé-
riter quelque chose par leur conduite , & que
c'est ce qui met beaucoup de différence dans
les mariages , dont les uns sont heureux &
les autres malheureux. Les ames ont été
créées doubles , afin qu'il y en eût une pour
le mari & l'autre pour la femme ; & lorsque
ces ames se rencontrent , le mariage ne peut





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199

370 ARTICLES DE FOI,
qu'être heureux & tranquille. Mais Dieu
punit quelquefois les ames, en les séparant,
& alors le mariage est le centre du désor-
dre & de la division.

Tous les principes de morale des Juifs
se réduisent à ceux-ci.

Ne soyez point comme des mercénaires,
qui ne servent leurs maîtres qu'à condition
d'en être payés ; mais servez votre maître
sans aucune espérance d'en être récompensés,
& que la crainte de Dieu soit toujours de-
vant vos yeux.

Faites toujours attention à ces trois choses
& vous ne pécherez jamais : il y a au-dessus
de vous un œil qui voit tout, une oreille
qui entend tout, & toutes vos actions sont
écrites dans le livre de vie.

Faites toujours attention à ces trois choses
& vous ne pécherez jamais : d'où venez vous ?
où allez-vous ? à qui rendrez-vous compte
de cette vie ? Vous venez de la terre, vous
retournez à la terre, & vous rendrez com-
pte de vos actions au Roi des rois.

La sagesse ne va jamais sans la crainte de
Dieu, ni la prudence sans la science.

Celui-là est coupable, qui, lorsqu'il s'é-
veille la nuit, ou qu'il se promène seul,
s'occupe de pensées frivoles.

Celui-là est sage qui apprend quelque
chose de tous les hommes.

Il y a cinq choses qui caractérisent le
sage : 1^o. Il ne parle point devant celui qui
le surpasse en sagesse & en autorité. 2^o.

MOI

Il ne répète
interroge
son ami.

Un hon-
& un ho-

Faites-
beaucoup
monde.

Ne par-
pas même
avec celle
& nous d

Défiez-
de ceux q
lient avec
propres in
l'amitié,
mais n'atte
cours dans

Avant c
à sa place,
poser inno

Que la
chère que

Celui q
tiplié ses
ses femmes
Celui qui
vantes, au
bauchées.
mestiques,

MORALE DES JUIFS, &c. 371

Il ne répond point avec précipitation. 3°. Il interroge à propos. 4°. Il ne contrarie point son ami. 5°. Il dit toujours la vérité.

Un homme timide n'apprend jamais bien, & un homme colère enseigne toujours mal.

Faites-vous une loi de parler peu & d'agir beaucoup, & foyez affable envers tout le monde.

Ne parlez pas long-tems avec une femme, pas même avec la vôtre, beaucoup moins avec celle d'un autre, cela irrite les passions, & nous détourne de l'étude de la loi.

Défiez-vous des grands, & en général de ceux qui sont élevés en dignité; ils ne se lient avec leurs inférieurs que pour leurs propres intérêts. Ils vous témoigneront de l'amitié, tant que vous leur serez utiles; mais n'attendez d'eux ni compassion, ni secours dans vos malheurs.

Avant de juger quelqu'un, mettez-vous à sa place, & commencez toujours par le supposer innocent.

Que la gloire de votre ami vous soit aussi chère que la vôtre.

Celui qui augmente ses richesses, multiplie ses inquiétudes. Celui qui multiplie ses femmes, remplit sa maison de poisons. Celui qui augmente le nombre de ses servantes, augmente le nombre des femmes débauchées. Enfin celui qui augmente ses domestiques, augmente le nombre des voleurs.



CHAPITRE XII.

*Ancien Testament, Talmud, Misna, Gémare
& autres livres des Juifs.*

C'EST dans les livres qui composent l'ancien testament que sont déposées l'histoire des Juifs, la loi que Dieu donna à ce peuple qui s'était choisi & l'alliance qu'il fit avec lui. Nous employons le mot testament pour rendre le mot hébreu *Berith*, qui à la lettre signifie *alliance*. La première alliance de Dieu avec les hommes, est celle qu'il fit avec Adam à l'instant de sa création, lorsqu'il lui défendit l'usage du fruit défendu. « Vous » mangerez, dit le Seigneur, de tous les » fruits de ce jardin, mais ne mangez point » du fruit de l'arbre de la science du bien » & du mal; car aussi-tôt que vous en aurez » mangé, vous mourrez, » ou vous deviendrez mortels. L'Éternel fit une seconde alliance avec l'homme après son péché, en lui promettant non-seulement le pardon de son crime, pourvu qu'il fit pénitence, mais aussi la venue du Messie, qui le rachèterait lui & toute sa postérité de la mort du péché & de la mort éternelle. La troisième alliance est celle que Dieu fit avec Noé, lorsqu'il lui ordonna de bâtir une arche propre à recevoir un certain nombre d'hommes &

TA
d'animaux
fût possible
déluge : a
paroles qu
quand les
» faire al
» animaux
» que je
» les eaux
» je mettr
» l'alliance
» vous. »
Enfin la q
ticulière,
tracter avec
naître de
dans de ce
enfants de
part. Le se
la circonc
été la conso
de Dieu a
celle qu'il
de rigueur
hommes, p
est la loi de
10. 11. 12
jusqu'à la f
Après la
néantissime
décisions av
me infaillib
lant conserv

d'animaux, afin que par leur moyen il lui fût possible de repeupler la terre après le déluge : alliance encore renouvelée par ces paroles que le souverain maître adressa à Noé, quand les eaux se furent retirées. « Je vais » faire alliance avec vous & avec tous les » animaux qui sont sortis de l'arche ; en sorte » que je ne ferai plus périr toute chair par » les eaux du déluge, & l'arc-en-ciel que » je mettrai dans les nues sera le gage de » l'alliance que je ferai aujourd'hui avec » vous. » (Gen. IX. VIII. IX. X. XI.) Enfin la quatrième alliance, mais plus particulière, est celle que Dieu daigna contracter avec Abraham & sa race, qui devait naître de lui par Isaac : les autres descendants de ce patriarche, par Ismaël & par les enfans de Céthura, ne devant point y avoir part. Le sceau de cette alliance devait être la circoncision, & la venue du Messie en a été la consommation & la fin. Ainsi l'alliance de Dieu avec Adam est l'état de nature, celle qu'il contracta avec Abraham est la loi de rigueur, & celle établie avec tous les hommes, par la médiation de Jésus-Christ, est la loi de grace. (Gen. XII. 1. 2. XVII. 10. 11. 12.) Cette dernière doit subsister jusqu'à la fin des siècles.

Après la destruction de Jérusalem & l'anéantissement du grand sanhédrin, dont les décisions avaient toujours été regardées comme infallibles, les Juifs dans leur exil, voulant conserver la même discipline qu'aupa-

374 ANCIEN TESTAMENT,

rayant, établirent sur eux différens chefs pour les gouverner, & les appellèrent pour cette raison chefs ou princes des exilés. Ce n'était point assez pour eux que les divines écritures, ils avaient besoin de conserver dans toute leur pureté un fort grand nombre de traditions; & comme il était impossible que la mémoire pût s'en charger, il fallait les mettre par écrit, quoique cependant elles dussent être enseignées de vive-voix. Le rabbin Juda est celui à qui on attribue le premier recueil de ces traditions, qui, quoiqu'il l'assure, depuis Moïse jusqu'à son tems, n'ont pas dû parvenir avec intégrité à sa nation. Quoi qu'il en soit, il suppose une suite de sages ou docteurs qui, pendant ce grand nombre de siècles, les ont enseignées sans interruption dans les synagogues, avant & depuis l'exil. C'est ce fameux recueil de Juda, qui vivait sous les Antonins, qui sert de règle immuable aux Juifs dans toutes les affaires qui concernent la religion. Cet ouvrage est composé de la misna & de la gémare, la misna fait le texte, la gémare le commentaire, & les deux ensemble font le talmud, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionnelle, & de la religion Judäique.

Il est bon toutefois de remarquer que les Juifs distinguent deux talmuds: le talmud de Jérusalem, composé en Judée, & le talmud de Babylone, fait à Babylone. Le premier fut achevé vers l'an 300 de notre

T
 ére, & l
 sixième
 abandon
 obscur &
 Babylone
 dernier e
 difficile à
 des réver
 dre ridic
 taxera en
 quiconqu
 prétation
 comme n
 la bouch
 ne manqu
 » dition
 » montag
 pas s'app
 leurs rab
 leur igno
 Moïse M
 mud, &
 inepties,
 ces dont
 meilleur
 en ce gen
 ne persu
 leurs trac
 se trouve
 partienn
 de la pl
 défend d
 de conser

TALMUD, MISNA, &c. 375

ère, & le second dans le commencement du sixième siècle. Les Juifs ont en quelque sorte abandonné celui de Jérusalem, comme trop obscur & trop abrégé, pour étudier celui de Babylone qui est beaucoup plus étendu. Ce dernier est écrit en Chaldéen corrompu & fort difficile à entendre, &, quoi qu'il contienne des rêveries sans nombre, & capables de rendre ridicule la nation la plus sage, les Juifs taxeraient de crime & d'espèce d'apostasie, quiconque rejeterait les décisions & interprétations de la loi, inférées dans le talmud, comme n'étant pas sorties immédiatement de la bouche de Moïse. A chaque article ils ne manquent jamais de dire : « C'est une tradition que Dieu a donnée à Moïse sur la montagne de Sinäi ; » & ils feignent de ne pas s'appercevoir, qu'en n'osant contredire leurs rabbins, ils se rendent complices de leur ignorance, ou de leur mauvaise foi. Moïse Maimonides a fait un extrait du talmud, & il s'est efforcé d'en écarter toutes les inepties, les fables & les autres extravagances dont il était rempli. Son ouvrage est le meilleur & le plus clair que les Juifs aient en ce genre ; mais, quoiqu'ils en disent, ils ne persuaderont jamais qu'il contient toutes leurs traditions importantes ; les principales se trouvent perdues, sur-tout celles qui appartiennent aux sacrifices : ils ignorent le nom de la plûpart des animaux que la loi leur défend de manger, & ils se vantent à tort de conserver dans sa pureté la loi de Moïse,

376 ANCIEN TESTAMENT, &c.
avec l'explication qu'il reçut de Dieu sur la
montagne de Sinai.

Outre les constitutions du talmud, aux-
quelles tous les Juifs sont obligés de se sou-
mettre aveuglement, suivant les différens
pays qu'ils habitent, ils ont certaines cou-
tumes locales, dont ils ont formé des re-
cueils. Ils ont aussi quelques écrits de leurs
rabbins, appelés *Dinim*, jugemens, qui
décident pourquoi on doit faire une cérémo-
nie plutôt d'une manière que d'une autre,
des livres de prières appelés *Seder tephillot*,
ordre de prières, & un autre livre nommé
Mahazord, qui contient, outre l'office de l'an-
née, des vers & des cantiques qui se chan-
tent dans la synagogue les jours de sabbat,
ou des fêtes solennelles.

Il doit toujours y avoir dans chaque sy-
nagogue plusieurs exemplaires de la loi; ce
livre saint, que les Juifs nomment *Seser tora*,
le livre de la loi, doit être écrit d'une façon
toute particulière & avec l'exactitude la plus
superstitieuse. Par exemple, il ne pourrait
être écrit sur un parchemin qui aurait été
préparé par un Chrétien, par un Samaritain,
ou par un autre Juif hérétique. Il est de
nécessité qu'un Juif orthodoxe l'ait préparé,
& cela avec une certaine proportion, tant
pour la hauteur du rouleau, que pour chaque
page, & pour la mesure même de chaque
ligne. Il faut, pour l'écrire, se servir d'une
encre particulière dont les rabbins donnent
la composition. Les mêmes règles minutieu-

L
fes sont ob
dont on fa

CH A

L
ES Hébr
Rabbi & *R*
signifie *maî*
qui faisaien
écritures &
les auteurs
ceux qui av
Chaldée: *R*
té aux Israe
boni ne s'au
issus de la f
sieurs degré
dignité. Il
c'est-à-dire
On passait
collègue de
mains, céré
chach: & en
ves de sa se
mœurs, on
bins. Ces d
ses élevées
gues occupa
étaient plac

ses sont observées à l'égard de tous les livres dont on fait la lecture dans les synagogues.

CHAPITRE XIII.

Les Rabbins.

LES Hébreux donnaient le titre de *Rab*, *Rabbi* & *Rabboni*, qui, dans leur langue, signifie *maître* ou *docteur*, aux personnages qui faisaient profession d'étudier les divines écritures & de les interpréter. *Rab*, disent les auteurs, était un titre d'honneur pour ceux qui avaient été reçus docteurs dans la Chaldée; *Rabbi* était particulièrement affecté aux Israélites de la terre sainte, & *Rabboni* ne s'attribuait qu'aux sages qui étaient issus de la famille de David. Il y avait plusieurs degrés pour parvenir à cette éminente dignité. Il fallait d'abord être reçu *Bachur*, c'est-à-dire, élu au nombre des disciples. On passait ensuite au grade de *Chaber*, ou collègue de rabbins, par l'imposition des mains, cérémonie qui était nommée *Semichach*: & enfin, après avoir donné des preuves de sa science & de la régularité de ses mœurs, on était admis au nombre des rabbins. Ces docteurs de la loi avaient des chaises élevées dans les assemblées, leurs collègues occupaient des bancs, & les disciples étaient placés aux pieds de leurs maîtres.

Après la cérémonie de l'imposition des mains, dont on trouve l'origine dans le deuteronome, (chap. 34.) on leur donnait le pouvoir de lier & de délier, en leur remettant les cinq livres de Moïse avec une clef entre les mains, (*Basnage, hist. des Juifs*, l. 6. chap. 5.) pour leur apprendre sans doute qu'ils ne devaient pas ouvrir ces mystères avec orgueil, & qu'en les ouvrant il était nécessaire d'écarter de soi toutes les passions humaines.

L'élection des rabbins se fait aujourd'hui avec beaucoup moins d'appareil. Le jour du sabbat, ou quelau'autre jour solemnel, est ordinairement choisi pour cette cérémonie : celui qui doit faire l'installation, annonce qu'un tel ayant été trouvé digne d'entrer dans le corps des rabbins, le peuple est invité à le reconnaître & à le respecter en cette qualité, à peine d'encourir l'excommunication. On expédie au nouvel élu un certificat de son admission au rang de rabbin, dans lequel on ne manque pas d'insérer qu'il n'est parvenu à ce grade que par son mérite réel & sa capacité juridiquement reconnus, & presque toujours la cérémonie se termine par un grand repas, que le docteur donne à ses nouveaux confrères & à ses amis. Au reste, pour être élu rabbin, il ne faut qu'avoir montré une sorte d'assiduité dans les écoles, & quelque subtilité dans les disputes qui s'élèvent sans cesse sur divers points du talmud. L'examen qu'on doit subir n'est rien moins que rigoureux.

Le premier des fonctions à haute voix & par ces saints livres qu'il ne se vitation, mais pas grave, & comme

Il n'est plus que quelques auteurs modernes & jadis leurs mettent qu'cisions : ce per les plaques, nagogues, res de reliques des affaires commande & à la pureté qui mènent ou qui n'obtent de pénitence jugent les choses s'ils ont le t

Autrefois plusieurs privilégiés & des chés au commerce vendre leur tous les autres ne pouvaient

LES RABBINS. 379

Le premier jour que le rabbin commence ses fonctions, le chef de la synagogue l'invite à haute voix, en le nommant par son nom & par celui de son père, à s'approcher des saints livres de la loi : il est de la modestie qu'il ne se rende pas à cette première invitation, mais à la seconde ; il s'avance d'un pas grave, le visage couvert du taled, (voile) & commence la lecture de la loi.

Il n'est pas toujours vrai, ainsi que quelques auteurs le prétendent, que les rabbins modernes soient aussi respectés que l'étaient jadis leurs prédécesseurs. Les Juifs se permettent quelquefois de mépriser leurs décisions : cependant ils ne laissent pas d'occuper les places les plus éminentes dans les synagogues, de prononcer sur toutes les matières de religion, & de décider fort souvent des affaires civiles. Leur devoir est de recommander la justice, d'exhorter à la vertu & à la pureté, de frapper d'anathème ceux qui mènent une vie publiquement licencieuse, ou qui n'observent pas le sabbat & les jours de pénitence. Ils célèbrent les mariages, jugent les causes de divorce, & prêchent ; s'ils ont le talent de la parole.

Autrefois les rabbins jouissaient de plusieurs privilèges : ils étaient exempts des taxes & des contributions : s'ils étaient attachés au commerce, ils avaient le droit de vendre leurs marchandises préférablement à tous les autres négocians, par la raison qu'ils ne pouvaient pas perdre à négocier, un tems

précieux qu'ils devaient donner à l'étude de la loi. Il fallait que leurs procès fussent jugés les premiers, & il leur était permis de s'asseoir devant leurs juges. Depuis que les Juifs n'ont plus d'autorité souveraine, la plûpart de ces prérogatives ont été abolies. La dignité de rabbin n'est plus qu'un titre d'honneur, auquel il n'y a point d'émolumens attachés. On ne connaît guères que les grands rabbins de Francfort & de Cologne, qui perçoivent des pensions & quelques petits droits. Ceux-là, à l'exclusion des autres docteurs, peuvent créer de nouveaux rabbins. Il y a en Allemagne un chef des rabbins, connu sous le nom de *Morenu*, qu'on pourrait expliquer par *celui qui instruit*; mais cette nouvelle dignité ne remonte pas plus haut que le quinzième siècle. Quelques rabbins ont usurpé en Orient le titre de *Mir* ou *Mor* & *Maran*, qu'on peut rendre par celui de *seigneur*: ceux d'Espagne se sont fait appeller *Sages*; & ils ne doutent pas que ces beaux noms ne leur soient dûs, puisqu'ils sont intimement persuadés que la porte du paradis doit toujours leur être ouverte, fussent-ils les plus grands pécheurs du monde. Telle était l'idée des anciens rabbins, tel est le sentiment des modernes.

Il est bien singulier que les uns & les autres, qui avouent que les auteurs du talmud n'ont point été inspirés, préfèrent cet ouvrage des hommes à l'écriture sainte, & qu'ils comparent l'écriture à l'eau & le talmud à du vin excellent. « La loi, disent-ils,

L
 » est le sel
 » muds son
 » qui pêche
 » mais cel
 » mérite la
 » péché de
 » que de tr
 soutenir ce
 dent qu'on
 écrite est
 ils soutienne
 Dieu défenc
 ne parvint à
 c'est par cet
 pêter: « Ap
 » tention au
 » paroles d
 étant au lit
 qui lui dema
 était le vérit
 » nez vos e
 » les mettez
 docteurs, p
 opinion, ra
 place dans
 Un roi inf
 docteurs à fo
 & leur prop
 pourceau, d
 mes Payenne
 aux idoles. D
 ces trois part
 loi, les rab

LES RABBINS. 381

» est le sel, la misna le poivre, & le stal-
 » muds sont des aromates précieux. Celui
 » qui pêche contre Moïse peut être absous ;
 » mais celui qui contredit les docteurs ,
 » mérite la mort , & c'est un bien plus grand
 » péché de violer les préceptes des sages ,
 » que de transgresser ceux de la loi. » Pour
 soutenir cette absurdité, les Juifs prétend-
 dent qu'on a tort de s'imaginer que la loi
 écrite est le fondement de leur religion ;
 ils soutiennent que c'est la loi orale, que
 Dieu défendit d'écrire, dans la crainte qu'elle
 ne parvint à la connaissance des Idolâtres, &
 c'est par cette raison qu'ils ne cessent de ré-
 péter : « Apprens, mon fils, à avoir plus d'at-
 » tention aux paroles des scribes, qu'aux
 » paroles de la loi. » Le Juif Eléazar,
 étant au lit de la mort, disait à ses écoliers,
 qui lui demandaient avec empressement quel
 était le véritable chemin du ciel : « Détour-
 » nez vos enfans de l'étude de la bible, &
 » les mettez aux pieds des sages. » Ces faux
 docteurs, pour appuyer cette extravagante
 opinion, raconte une fable qui mérite une
 place dans cette histoire.

Un roi infidèle pria un jour onze fameux
 docteurs à souper. Il les traita splendidement
 & leur proposa de manger de la chair de
 pourceau, d'avoir commerce avec des fem-
 mes Payennes, ou de boire du vin consacré
 aux idoles. Dans la nécessité de choisir entre
 ces trois parties, également contraires à la
 loi, les rabbins prirent le dernier, parce

que les deux autres avaient été défendus par la loi, & que c'étaient les docteurs qui défendaient de boire le vin consacré aux faux dieux. Les onze convives burent donc largement du vin impur qu'on leur versait abondamment : mais au milieu de leur ivresse, la table placée sur un pivot se retourna, & ils mangèrent indistinctement de toutes les viandes qui se trouvèrent devant eux & notamment de la chair de pourceau ; ensuite on les mit au lit, & l'on eut soin d'y faire trouver des courtisanes. Alors l'excès de la boisson & la chaleur des viandes, réveillèrent en eux la concupiscence, & ils se rendirent une troisième fois coupables. A leur réveil on leur apprit qu'ils avaient violé la loi par degré ; ils en furent punis, car ils moururent tous la même année. Cet étrange malheur leur arriva, disent les rabbins, parce qu'ils avaient méprisé les préceptes des sages, & qu'ils avaient cru pouvoir le faire plus impunément que ceux de la loi écrite.

Qui s'attendrait de trouver dans le talmud & dans les commentaires de cet ouvrage, qui sont les règles de la foi des Juifs, que Dieu, avant la création de l'univers, où il était seul, s'amusait, pour tuer le tems, à bâtir divers mondes, jusqu'à ce que par ces essais, il eût appris à en former un aussi parfait que le nôtre ? On y voit qu'un rabbin trompa en même tems Dieu & le diable, en priant ce dernier de le porter à la porte du paradis, afin qu'ayant vu de près le bon-

L
 heur des si-
 ment. Le
 sance de t
 du paradis
 rabbin se j
 n'en sortira
 commettre
 mit d'y res
 teux d'avoi

Les rabb
 & le charg
 abominables
 épouse Eve
 dans une sy
 sur les plain
 maris peuv
 concluent q
 égale au po
 peut être dé
 d'ajouter à
 proche des
 cations qu'ils
 venir une v
 l'une & l'aut
 sées, vienne
 taires respire
 Chrétiens : o
 que des anim
 le précipice,
 rer contr'eus
 tions.

Que ne ra
 tion d'Adam

LES RABBINS. 383

heur des saints, il mourût plus tranquillement. Le diable imbécille eut la complaisance de transporter le docteur à la porte du paradis, qui était alors ouverte, & le rabbin se jeta dedans, en jurant Dieu qu'il n'en sortirait pas. Dieu, pour ne pas faire commettre un parjure au rusé Juif, lui permit d'y rester, & le démon se retira honteux d'avoir été pris pour dupe.

Les rabbins font Adam hermaphrodite, & le chargent de tous les crimes les plus abominables, avant que de connaître son épouse Eve. Ils introduisent deux femmes dans une synagogue, qui disputent entr'elles sur les plaisirs licites ou illicites que leurs maris peuvent prendre avec elles; & ils concluent que la femme étant pour l'homme égale au poisson qu'il achète, rien ne lui peut être défendu de tout ce qui est capable d'ajouter à ses plaisirs. Lorsqu'on leur reproche des contradictions dans les explications qu'ils donnent, aussi-tôt ils font intervenir une voix miraculeuse, qui crie que l'une & l'autre, quoique directement opposées, viennent du ciel. Tous leurs commentateurs respirent la rage & la haine contre les Chrétiens: on peut les voler, les traiter ainsi que des animaux féroces, les pousser dans le précipice, les tuer impunément, & proférer contre eux les plus horribles imprécations.

Que ne racontent-ils pas touchant la création d'Adam? ils comptent les douze heu-

384 LES RABBINS.
 res du jour où il fut créé, & n'en laissent aucune de vuide. « A la première heure, » Dieu assembla la poudre dont il devait le composer, & il devint un embryon. A la seconde, il se tint sur ses pieds. A la quatrième, il donna le nom aux animaux. » La septième fut employée au mariage d'Eve, » que Dieu lui amena comme un paronyme, après l'avoir *friste*. A dix heures » Adam pécha; Dieu le jugea aussi-tôt, & » à douze heures il sentait déjà la peine & » les sueurs du travail. » Adam était si grand qu'il touchait le ciel: les anges en murmuraient, & dirent qu'il y avait deux souverains: Dieu reconnut sa faute, posa sa main sur la tête d'Adam, & réduisit sa taille à mille coudées; il l'avait fait double, & il ne fallut qu'un coup de hache pour détacher le corps d'Eve, qui n'eut point Caïn du premier homme, mais du serpent qui trouva le secret de la séduire.

Au reste, les rabbins avancent que l'homme fait à l'image de Dieu était circoncis, sans s'appercevoir, que pour relever l'excellence de cette cérémonie judaïque, ils font Dieu corporel: ils disent qu'il fut créé dans un état de perfection; car s'il était venu au monde comme un enfant, il aurait eu besoin de nourrice & de précepteur, & qu'il était souverainement sage & prophète: à l'égard de la femme, ils prétendent que Dieu ne voulut pas la créer d'abord, parce qu'il prévint que l'homme se plaindrait
 bientôt

L
 bientôt de
 ma qu'à l
 mais inutile
 cessaires po
 pas de la têt
 coquette; i
 qu'elle ne j
 che, soupp
 de l'oreille
 secrets; ni
 fût jalouse,
 qu'elle ne c
 ajoutent le
 qu'Adam f
 apporté tot
 Nous ne
 sur les rév
 en venons
 au lecteur
 gances don
 Il se peut q
 bles pour é
 fictions; m
 nation en g
 avec ce qui

bientôt de sa malice. Le Créateur ne la forma qu'à la demande d'Adam, & il prit, mais inutilement, toutes les précautions nécessaires pour la rendre bonne. Il ne la tira pas de la tête, dans la crainte qu'elle ne fût coquette; il ne la tira pas des yeux, de peur qu'elle ne jouât de la prunelle; ni de la bouche, soupçonnant qu'elle parlerait trop; ni de l'oreille, pour qu'elle ne surprît pas les secrets; ni du cœur, de crainte qu'elle ne fût jalouse, ni des pieds ni de la main, afin qu'elle ne courût ni ne dérobat; & cependant, ajoutent les rabbins, qui ne croyent pas qu'Adam fût hermaphrodite, la femme a apporté tous ces vices en naissant.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les rêveries des rabbins; ce que nous en venons de rapporter suffit pour donner au lecteur une idée des grossières extravagances dont ils ont chargé leurs ouvrages. Il se peut qu'il y ait des Juifs assez raisonnables pour écarter de leur esprit ces absurdes fictions; mais toujours est-il certain que la nation en général les fait marcher de niveau avec ce qui est contenu dans la loi de Moïse.



CHAPITRE XIV.

Les Samaritains.

NOUS avons déjà vu que Salmanazar, roi des Assyriens, ayant emmené en captivité les dix tribus d'Israël, avait repeuplé d'Idolâtres tout le pays de Samarie. Ces contrées autrefois marquées par tant de miracles du vrai Dieu, devinrent le théâtre des plus abominables superstitions : mais Dieu irrité contre ces nouveaux habitans, déchaîna les lions des forêts, qui bientôt désolèrent les campagnes, pénétrèrent dans les villes, & firent par-tout un si étonnant ravage, que l'infidélité même ne pût s'empêcher de regarder ce fléau si terrible & si subit comme un châtement du ciel. Ces colons portèrent leur désolation au pied du trône du roi d'Assyrie, & ils lui représentèrent que s'ils n'apprenaient les moyens d'appaîser le Dieu qui les poursuivait, ils périeraient tous, ou seraient obligés d'abandonner leurs nouvelles habitations. Salmanazar, touché de ces remontrances, fit chercher parmi les anciens prêtres de Samarie, un ministre instruit des dogmes de la religion d'Israël, & il l'envoya dans cette province, pour apprendre au peuple à honorer le Dieu du pays, selon l'antique

LE
usage. Le
mais ils n
latrie. Au
l'infame c
du maître
comprene
ment le S
il ne falla
premier n
les Samar
qu'au reto
faux frère
s'opposer
de Jérusal
les Juifs a
par les co
qui lancèr
contre les
qui mange
avait man
puis ce te
négligé po
tement sép
autel à aut
schisme su
Les Juif
Caire, &
Levant, so
Ils ont de
descendus
sur la mon
leurs sacrif
toute la r

LES SAMARITAINS. 387

usage. Les Idolâtres écoutèrent le lévite, mais ils ne quittèrent pas pour cela leur idolâtrie. Au culte du vrai Dieu, ils joignirent l'infamé culte des idoles ; & soit la faute du maître, soit celle des disciples, ils ne comprirent pas que pour adorer véritablement le Souverain du ciel & de la terre, il ne fallait adorer que lui seul. Tel fut le premier motif de la haine des Juifs contre les Samaritains : elle augmenta encore lorsqu'au retour de la captivité, ils virent ces faux frères, par les plus sordides menées, s'opposer au rétablissement du saint temple de Jérusalem. Ce fut à cette occasion que les Juifs assemblèrent trois cents prêtres, par les conseils d'Esdras & de Jérémie, qui lancèrent une excommunication majeure contre les Samaritains, en maudissant *celui qui mangerait du pain avec eux*, comme s'il avait mangé de la chair de pourceau. Depuis ce tems, les deux peuples n'ont rien négligé pour se détruire. Ils se sont ouvertement séparés les uns des autres, ont opposé autel à autel, Garizim à Jérusalem, & ce schisme subsiste encore.

Les Juifs qui habitent Sichem, Gaza, le Caire, & la plûpart des autres contrées du Levant, sont tous de la secte des Samaritains. Ils ont des pontifes qu'ils prétendent être descendus d'Aaron : leur temple est placé sur la montagne de Garizim, & ils y offrent leurs sacrifices. Ils observent le sabbat dans toute la rigueur prescrite par l'exode. Ce

jour, consacré à la prière & au repos, aucun Juif ne sort du lieu où il se trouve, si ce n'est pour aller à la synagogue entendre la lecture de la loi, & chanter les louanges de Dieu. Cette nuit-là, ils ne couchent point avec leurs femmes; ils n'allument ni ne font point allumer de feu. La pâque est la plus solennelle de toutes leurs fêtes; ils la commencent à soleil couchant, par le sacrifice qui est ordonné à ce sujet dans l'exode; mais c'est toujours sur la montagne de Garizim & non ailleurs, qu'ils sacrifient, & la solennité du jour est terminée par la bénédiction que le grand-prêtre donne à toute l'assemblée.

Ils célèbrent pendant sept jours la fête de la pentecôte ou des moissons; mais ils ne s'accordent pas avec les Juifs par rapport au jour où elle doit commencer pendant la fête de l'expiation; il n'y a que les enfans à la mamelle qui soient exempts de jeûnes; tout le peuple en général passe ces vingt-quatre heures à prier & à chanter des cantiques, sans prendre aucune nourriture. C'est aussi sur le mont Garizim qu'ils célèbrent la fête des tabernacles.

Jamais ils ne diffèrent la cérémonie de la circoncision au-delà des huit jours de la naissance de l'enfant, au lieu que les Juifs la reculent, suivant les circonstances. Ils séparent la graisse des victimes, & donnent au sacrificateur l'épaule, les mâchoires & le ventre des bêtes immolées. Ils doivent se laver scrupuleuse-

LE
ment tou
leurs femm
dans quelc
qu'ils ont
ce devoir,
chement.

Les Sam
femmes, &
ser leurs ni
& à la mor
que les Ju
commandé
ceptes de l
qu'à l'anné
deux ponti
nient aux J
ont encore
Phinées.

Ils se di
le juste pa
caractères S
servit pour
à Moïse. A
vaines trad
sent pour
de Moïse.
ver la race
ne se marie
C'est sur l'
après avoir
tise offre
mont Gari
beaucoup d

LES SAMARITAINS. 389

ment toutes les fois qu'ils approchent de leurs femmes, ou qu'ils sont tombés la nuit dans quelqu'impureté, & tous les vaisseaux qu'ils ont touchés avant que d'avoir rempli ce devoir, sont réputés impurs par cet attouchement.

Les Samaritains rejettent la pluralité des femmes, & il ne leur est pas permis d'épouser leurs nièces. Ils croient à Dieu, à Moïse & à la montagne de Garizim, & prétendent que les Juifs ont abandonné ce que Dieu a commandé par sa loi, pour obéir aux préceptes de leurs docteurs. Depuis Aaron jusqu'à l'année 1590, ils comptent cent vingt-deux pontifes, dont ils conservent la liste, & nient aux Juifs qu'ils puissent prouver qu'ils ont encore des sacrificateurs de la race des Phinéés.

Ils se disent sortis de la tribu de Joseph le juste par Ephraïm, & assurent que leurs caractères Samaritains sont ceux dont Dieu se servit pour écrire la loi, & qu'il les donna à Moïse. Au surplus, ils rejettent toutes les vaines traditions des Juifs, & ne reconnaissent pour authentique que le pentateuque de Moïse. Leur grand-prêtre, pour conserver la race sacerdotale dans toute sa pureté, ne se marie jamais qu'à une fille de sa famille. C'est sur l'autel que les Israélites élevèrent, après avoir passé le Jourdain, que ce pontife offre des sacrifices au Seigneur sur le mont Garizim. Le pieux Samaritain craint beaucoup de se souiller par l'attouchement

390 LES SAMARITAINS.

d'un cadavre ou par celui d'un tombeau ; il change d'habit toutes les fois qu'il va à la synagogue , & ne manque jamais de se laver avant que de le prendre.

S'il faut les en croire , ils ont autour de leur temple les tombeaux d'Eléazar , dit Hamar , fils d'Aaron , de Phinéas son petit-fils , de Josué & de Calab. Quoi qu'il en soit , les Samaritains qui habitent les environs de Sichem (Naplouse) ne composent que cinq ou six familles , qui s'y sont perpétuées , & qui , malgré leur misère & toutes les révolutions arrivées dans le pays , jouissent de la satisfaction de voir que leur religion n'a pu y être entièrement étouffée. « Tant » que la montagne de Garizim subsistera , » dit le Samaritain , Dieu y aura des ado- » teurs. Par une juste vengeance des péchés » de son peuple , il a permis la destruction » du temple, où nos pères allaient lui offrir des » sacrifices , mais les hommes jusqu'à pré- » sent n'ont pu nous priver d'aller prier sur » cette montagne sainte , d'y faire des vœux » pour le rétablissement de ce temple sacré , » & d'y offrir le sacrifice de nos cœurs , in- » violablement attachés à une religion que » nous croyons la plus sainte & la plus an- » cienne. » Il s'ensuivrait de ce discours , tiré d'un voyage au mont Sinai & à Jérusalem par Morison , imprimé en 1704 , que les Samaritains n'auraient plus de temples ni de sacrifices ; mais on a lieu de douter que ce rapport soit exact.

LES

Si les S
ne décester
quel ils pr
une idée c
lent honon
que plusie
l'existence
les termes
à ce sujet ,
une ange ;
commanden
telle chofe
ces mots ,
Ils croyen
fel , jour r
buera des
les méchan

Le fame
prit la phi
gique chez
patrie , il s
des prestig
était le lib
concitoyen
de Dieu ;
le regarde
daient , ain
que ses pr
nir contre l
se fit Chro
par-là qu'i
racles. Il f
séduisit un

LES SAMARITAINS. 391

Si les Samaritains haïssent les Juifs, ils ne détestent pas moins Mahomet, contre lequel ils profèrent mille imprécations. Ils ont une idée confuse du Messie, duquel ils parlent honorablement & sans invectives, à ce que plusieurs Chrétiens assurent. Ils nient l'existence des anges; & pour faire quadrer les termes de l'écriture avec leur sentiment à ce sujet, lorsqu'ils trouvent, *Dieu envoya une ange*; ils traduisent, *Dieu donna un commandement*, ou bien *l'ange de Dieu fit telle chose*; ils retournent la phrase par ces mots, *la vertu de Dieu opéra telle chose*. Ils croyent fermement un jugement universel, jour redoutable auquel l'Eternel distribuera des récompenses aux bons, & punira les méchans par des supplices.

Le fameux Simon était Samaritain: il apprit la philosophie & sans doute l'art magique chez les Egyptiens. De retour dans sa patrie, il s'appliqua à tromper le peuple par des prestiges, & voulut lui persuader qu'il était le libérateur du genre humain; ses concitoyens le nommèrent *la grande vertu de Dieu*; mais ils ne purent se résoudre à le regarder comme le Messie qu'ils attendaient, ainsi que les Juifs. Ce fourbe, voyant que ses prétendus prodiges ne pouvaient tenir contre les vrais miracles de saint Philippe, se fit Chrétien, sans se convertir, espérant par-là qu'il pourrait obtenir le don des miracles. Il se rendit aussi-tôt à Rome, où il séduisit un assez grand nombre de personnes,

sous l'empire de Néron, aussi passionné pour la magie, qu'il l'était pour la musique. Ce prince avait voulu faire voler Icare un nouvel sur le théâtre, mais l'homme ailé s'était rompu le cou. Simon promit de voler & de monter au ciel; en effet, il s'éleva assez haut, mais saint Pierre & saint Paul, dont cet imposteur voulait imiter les vrais miracles, se mirent à genoux & prièrent ensemble. Simon tomba & resta à terre, sans connaissance & les jambes brisées; de douleur & de honte, étant revenu à lui, il se précipita d'un comble fort élevé, & termina ainsi ses jours souillés de crimes. Telle est l'histoire de Simon, dont plusieurs auteurs nient la réalité. Il est vrai qu'avant le troisième siècle tous les auteurs qui ont parlé de Simon, n'ont point rendu compte de cette fin tragique, & ils ne l'auraient certainement point omise, si elle était venue à leur connaissance; ce n'est que depuis ce tems qu'elle se trouve déposée dans les livres.

Les anciens Samaritains étaient divisés entr'eux; un certain Juif nommé Dosithée, se jeta dans leur parti, & forma une secte, qui dans la suite devint fort considérable. Les disciples de Dosithée observaient le sabbat, la circoncision comme les Juifs, mais l'on n'est pas bien certain s'ils croyaient comme eux la résurrection des morts. Ils étaient grands jeûneurs, & dans leur tems de mortifications, ils ne se permettaient l'usage d'aucune chose animée. Ils estimaient

LE
par dessus
gardaient s
jamais pass
qu'ils rejet
lorsqu'ils a
du mariage
Ces sectair
ges austéris
& regardai
mépris.

CH

SI nous n
bin Léon. c
nées chez
temple, il
nom dérive
texte de l'é
entre tous
naissent d'a
qu'ils obser
mépris tout
Cette secte
de l'oppositi
des talmud
qui s'en ten
lurent point
cations des

LES CARAITES. 393

par dessus tout la virginité, & plusieurs la gardaient scrupuleusement. On ne les voyait jamais passer à de secondes noces, parce qu'ils rejettent les femmes comme inutiles, lorsqu'ils avaient satisfait à la première vue du mariage, qui est la génération des enfans. Ces sectaires, qui pratiquaient les plus étranges austérités, étaient vains, orgueilleux, & regardaient le genre humain avec le dernier mépris.

CHAPITRE XV.

Les Caraites.

SI nous nous en fions au sentiment du rabbin Léon de Modène, de toutes les hérésies nées chez les Juifs avant la destruction du temple, il n'est resté que celle de *Caraim*, nom dérivé de *Miera*, qui signifie le pur texte de l'écriture, parce que les Caraites, entre tous les livres des Juifs, ne reconnaissent d'authentique que le pentateuque, qu'ils observent à la lettre, rejetant avec mépris toutes les interprétations des rabbins. Cette secte vraisemblablement s'est formée de l'opposition qu'ont apportées aux rêveries des talmudistes, les Juifs les plus sensés, qui s'en tenant au texte de l'écriture, ne voulurent point se soumettre aux subtiles explications des nouveaux docteurs. Cependant

les Caraites eux-mêmes, pour se donner un air d'antiquité, font remonter leur origine jusqu'à la dispersion des dix tribus, sous le règne de Salmanasar; mais l'éclaircissement de ce point de critique doit être assez indifférent.

On trouve beaucoup de Caraites dans l'Orient, dans la Pologne & dans la Lithuanie. Ils rejettent tous opiniâtement la prétendue loi orale que les Juifs prétendent avoir été donnée à Moïse par Dieu même sur la montagne de Sinai. Constamment attachés au pur texte de l'écriture, ils soutiennent, quelles que soient les explications qu'on lui donne, qu'elles en affaiblissent souvent le sens & presque toujours la force. « Que votre foi soit » aveugle, disent-ils, n'osez jamais former » des doutes sur l'existence du souverain » maître, ni sur la divinité de la loi, mais » rejetez toutes les traditions des hommes. »

Les Caraites croient que tous les attributs de Dieu ne sont autres choses que Dieu même. Ils considèrent l'Être suprême comme une cause qui produit différens effets par une même opération. « Dieu, dit le Caraité, in- » flue sur toutes les actions des hommes & » leur prête son secours, mais il dépend d'eux » de se déterminer. Tout est en la main de » Dieu, excepté la crainte de Dieu. »

Lorsqu'ils expliquent ces paroles de la Genèse, *faisons l'homme à notre ressemblance*, ils disent: « L'esprit de l'homme vient des choses » supérieures, & son corps tient de la nature

LE
 » des inférie
 » subsiste co
 » futur a été
 Tel est leur
 & on les a
 croire des r
 la mort. Ils
 veulent pas
 de son arriv
 retardée par
 souffrent dan
 maisons, ni
 autre figure
 soit permis d

Quoiqu'ils
 breux, parce
 langue est v
 sent pas de
 dans la lang
 à Constantin
 à Ispahan, e
 de l'Arabie
 ment édifié c
 lent pour pr
 prennent pou
 tions; aussi p
 pule l'attent
 religieuses.
 modernes,
 vénération
 extrême resp
 disciple n'ose
 sans en avoi

LES CARAITES. 395

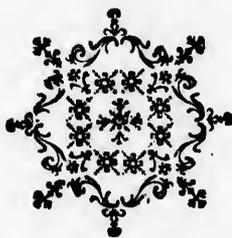
» des inférieures ; car son ame , ajoutent-ils ,
» subsiste comme les anges , & le monde
» futur a été fait pour l'ame de l'homme. »
Tel est leur sentiment sur la nature de l'ame,
& on les a mal-à-propos accusés de ne pas
croire des récompenses & des peines après
la mort. Ils attendent le Messie , mais ils ne
veulent pas qu'on s'amuse à calculer le tems
de son arrivée , qui sera peut-être encore
retardée par rapport à leurs péchés. Ils ne
souffrent dans leurs synagogues , ni dans leurs
maisons , ni images , ni statues , ni aucune
autre figure ; ils ne croient pas même qu'il
soit permis d'en faire commerce.

Quoiqu'ils récitent leurs prières en Hé-
breux , parce qu'ils se persuadent que cette
langue est véritablement sainte ; ils ne lais-
sent pas de lire l'écriture & leurs liturgies
dans la langue du pays où ils demeurent :
à Constantinople , en Grec ; à Cassa , en Turc ;
à Ispahan , en Persan , & dans tous les lieux
de l'Arabie , en Arabe. On serait extrême-
ment édifié de la manière dont ils se recueil-
lent pour prier , & des précautions qu'ils
prennent pour éviter toutes sortes de distrac-
tions ; aussi portent-ils jusqu'au dernier scru-
pule l'attention dans toutes leurs pratiques
religieuses. Bien différens des autres Juifs
modernes , qui n'ont pas la plus parfaite
vénération pour leurs rabbins , ils ont un
extrême respect pour leurs docteurs , & aucun
disciple n'oserait s'asseoir devant son maître ,
sans en avoir reçu la permission ; & quand

396 LES CARAITES.

L'écolier prend congé de son supérieur, il doit se retirer à reculons, jusqu'à ce qu'il soit hors de sa vue.

Au reste, si les rabbins détestent les Caraites, ceux-ci ne sont point à cet égard en reste avec eux. Les deux sectes ne s'allient jamais ensemble, ni par mariage, ni autrement. Un rabbin dit qu'un Caraites qui voudrait se faire Juif, devrait auparavant se faire Musulman & Chrétien, & revenir dans les bras d'un rabbin, pour être long-tems prêché & examiné, & qu'encore, on aurait beaucoup de peine à le nettoyer de toutes ses souillures. Tel est l'affreux esprit de toutes les sectes.



LES

CH

LES SADD
 tain Antigo
 environ deu
 Christ, &
 disciples : «
 » ves qui o
 » de la réc
 » aucun fru
 » du Seigne
 était entière
 qui non-feu
 ies, mais m
 temporelle,
 vertu ; aussi
 Sochaus, ne
 théologie m
 y avoir ni p
 vie ; & pré
 ceux qui su
 former une
 le fondateur
 On croit q
 à paraître av
 d'Onias, &
 lérés, parmi
 on leur con

CHAPITRE XVI.

Les Sadducéens.

LES Sadducéens tirent leur origine d'un certain Antigone *Sochæus*, né à Socho, qui vivait environ deux cents quarante ans avant Jésus-Christ, & qui ne cessait de répéter à ses disciples : « Ne soyez point comme les esclaves qui obéissent à leur maître par la vue de la récompense : obéissez sans espérer aucun fruit de vos travaux ; que la crainte du Seigneur soit sur vous. » Cette maxime était entièrement contraire à la loi de Moïse, qui non-seulement promettait des récompenses, mais même qui établissait une félicité temporelle, qui devait toujours suivre la vertu ; aussi Zadoc, l'un des disciples de *Sochæus*, ne pouvant tout-à-fait goûter cette théologie mystique, conclut qu'il ne devait y avoir ni peines, ni récompenses après cette vie ; & prêchant ce dogme déolant à tous ceux qui suivaient ses leçons, il parvint à former une secte, dont il fut regardé comme le fondateur & le père.

On croit que les Sadducéens commencèrent à paraître avec quelque éclat sous le pontificat d'Onias, & il est certain qu'ils étaient tolérés parmi les Juifs, & que souvent même on leur confiait la souveraine sacrificature,

398 LES SADDUCÉENS.

Hyrcañ, souverain pontife, était Sadducéen, & ce que ses ennemis étaient Pharisiens. Nous avons vu plus haut avec quelle animosité ces deux sectes se poursuivirent pour s'approcher du trône, & pour s'emparer de toute l'autorité. Après avoir été tyrannisés par les Pharisiens, les sectateurs de Zadoc prirent le dessus, & rendirent aux Pharisiens tous les maux qu'ils en avaient reçus. Cette secte regardée comme impie & digne du dernier supplice, fut chassée de l'empire Romain par l'empereur Justinien, & par-tout où elle se réfugia, elle y trouva des Pharisiens, toujours prêts à l'accabler. On prétend qu'il y a encore quelques Sadducéens en Afrique.

Joseph dit positivement que les Sadducéens rejettent la loi orale, pour s'attacher uniquement à l'écriture sainte : telles sont les paroles de cet historien : « Les Pharisiens » qui ont reçu ces constitutions par tradition » de leurs ancêtres, les ont enseignées au » peuple : mais les Sadducéens les rejettent, » parce qu'elles ne sont pas comprises entre » les loix données par Moïse, qu'ils sou- » tiennent être les seules que l'on est obligé » de suivre. » (*Ant. Jud. lib. XXX. cap. XVIII.*)

Ils soutenaient qu'il n'y avait ni résurrection, ni esprit, ni ange, & les évangélistes le leur repré- chent formellement. Ils disaient que l'âme ne survit point au corps, & qu'elle meurt avec lui ; que la résurrection des corps

LES

était impos-
périt par
nécessaire
récompens
& que la v
vie présent
providence
destin, d'o
mal, & t
qu'il avait
l'homme,
de faire l'
daient que
damnée par
» ne prend
» pour l'af
(XVIII.)

Quoique
des peines
vie, comm
qui punissai
sur la terre
rendait leur
rouches.

LES SADDUCÉENS. 399

était impossible, & que l'homme en entier périt par la mort : delà cette conséquence nécessaire & dangereuse, qu'il n'y avait ni récompenses, ni châtimens dans l'autre vie, & que la vengeance de Dieu se bornait à la vie présente. On croit qu'ils niaient aussi la providence ; Jofephe les accuse de rejeter le destin, d'ôter à Dieu toute inspection sur le mal, & toute influence sur le bien, parce qu'il avait placé le bien & le mal devant l'homme, en lui laissant une entière liberté de faire l'un & de fuir l'autre. Ils prétendaient que la pluralité des femmes était condamnée par ces paroles du lévitique : « Vous ne prendrez point une femme avec sa sœur, » pour l'affliger en son vivant. » (Chap. XVIII.)

Quoique les Sadducéens niaffent qu'il y eût des peines & des récompenses dans l'autre vie, comme ils admettaient une providence qui punissait le vice, & récompensait la vertu sur la terre, cette seule idée les retenait, & rendait leurs mœurs austères & même farouches.



CHAPITRE XVII.

Les Pharisiens.

ON croit que les Pharisiens ont commencé à se faire connaître du tems de Jonathan, l'un des Macchabées, environ cent trente ans avant Jésus-Christ. La créance des Pharisiens était entièrement opposée à celle des Sadducéens. Ces derniers, ainsi que nous venons de le voir, rejettaient toutes les traditions, & les Pharisiens soutenaient, qu'outre la loi donnée sur la montagne de Sinai, & gravée dans les écrits de Moïse, Dieu avait confié verbalement à ce législateur un grand nombre de rites & de dogmes, qu'il avait fait passer à la postérité sans les écrire, & les regardant tous comme divins, ils leur donnaient la même autorité qu'à la loi. Ce sont ces traditions que Jésus-Christ censura, parce qu'elles affaiblissaient la loi, au lieu de l'éclaircir; parce qu'elles flattaient les passions, au lieu de les corriger.

Ils admettaient non-seulement un Dieu créateur du ciel & de la terre, mais encore une providence ou un destin dont les décrets réglaient tous les événemens humains. Joseph dit, (*Antiq. Jud. l. XVIII. c. II.*)
 « Les Pharisiens croient que tout se fait par
 » le destin; cependant ils n'ôtent pas à la
 » volonté

LE
 » volonté
 » que, se
 » rament
 » rivent pa
 » seil, l'ho
 » voir de c
 Delà il fau
 croyaient q
 naturels arr
 la providen
 c'est-là ce q
 laissaient au
 & pour le
 aucune née
 vertus. 3^o.
 le destin, c
 quelques se
 Les Phari
 & disaient q
 renfermées
 souffraient d
 celles des b
 la vie, &
 (Jof. Ant. J
 ques Juifs n
 mais la plûpa
 les Chrétiens
 Quelque t
 pour usurpe
 étaient pas
 pocrates, ple
 n'avaient qu
 vraie dévoti
 Tome II

LES PHARISIENS. 401

» volonté la liberté de se déterminer, parce
» que, selon eux, Dieu use de ce tempé-
» rament : que, quoique toutes choses ar-
» rivent par son décret, ou par son con-
» seil, l'homme conserve pourtant le pou-
» voir de choisir entre le vice & la vertu. »
Delà il faut inférer ; 1^o. que les Pharisiens
croyaient que les événemens ordinaires &
naturels arrivaient nécessairement, parce que
la providence les avait prévus & déterminés :
c'est-là ce qu'il appellaient le destin. 2^o. Qu'ils
laissaient aux hommes la liberté pour le bien
& pour le mal : la providence n'imposant
aucune nécessité pour les vices & pour les
vertus. 3^o. Qu'ils se prétendaient aidés par
le destin, c'est-à-dire, qu'ils admettaient
quelques secours de la part de Dieu.

Les Pharisiens croyaient la résurrection,
& disaient que les ames des méchans étaient
renfermées dans des prisons, & qu'elles y
souffraient des supplices éternels, tandis que
celles des bons trouvaient un retour facile à
la vie, & rentraient dans un autre corps.
(Jof. Ant. Jud. L. XVII. Cap. II.) Quel-
ques Juifs modernes sont de ce sentiment,
mais la plupart croient la résurrection comme
les Chrétiens.

Quelque soin que prissent les Pharisiens
pour usurper l'estime publique, ils n'en
étaient pas moins regardés comme des hy-
pocrites, pleins d'orgueil & de vanité, qui
n'avaient que l'écorce de la vertu & de la
vraie dévotion. Ils furent, sous cet affreux

manteau, en imposer au peuple, & se rendre redoutables aux rois. Ils feignaient de se refuser jusqu'au repos le plus nécessaire. Les uns affectaient de se coucher sur une planche étroite, afin que, s'y endormant profondément, ils ne pussent se garantir d'une chute dangereuse, & souvent mortelle : les autres, poussant encore plus loin les apparences de l'austérité, semaient cette planche de cailloux & d'épines, qui les déchiraient impitoyablement pendant leur sommeil. Lorsqu'ils adressaient à Dieu leurs longues oraisons, ils poussaient de profonds soupirs, ou ils les récitaient sans remuer les yeux, les bras, ni les mains. Rien n'étaient plus austères que leurs jeûnes qu'ils répétaient au moins deux fois chaque semaine, & qu'ils accompagnaient de fréquentes flagellations. On en voyait plusieurs dans les rues des villes qui marchaient la tête baissée, & se frappaient souvent la tête contre les murailles. Leurs habits & leur front étaient couverts de phylactères & de sentences de la loi. Les épines qu'ils attachaient au bord de leur robe, faisaient sans cesse couler le sang de leurs jambes, lorsqu'ils marchaient. Une impudente estime qu'ils avaient pour eux-mêmes, leur faisait craindre de se souiller par l'attouchement des autres hommes, & dans les moindres circonstances, ils croyaient nécessaire de reprendre leur prétendue pureté par l'usage fréquent des ablutions. Ce sont ces gens-là auxquels les Juifs accordaient le titre

de sages, & de villes, le vrai que ces maîtres dans n'osaient ni lors même n'y avait rien pour ces sept sortes de béatitude à le second n'chant, & on le troisième railles, afin enveloppait cinquième lent : « Que » Qu'y a-t- Le sixième & pour la r exécutait le des châtime

LES PHARISIENS. 403

de sages, & leurs disciples criaient dans les villes, *le sage explique aujourd'hui*. Il est vrai que ces disciples étaient élevés par leurs maîtres dans une espèce d'esclavage : ils n'osaient ni les interroger ni leur répondre, lors même qu'on les reprenait à tort, & il n'y avait rien d'égal au respect qu'ils avaient pour ces monstres d'hypocrisie. On distingue sept sortes de Pharisiens ; l'un mesurait l'obéissance à l'aune du profit & de la gloire : le second ne levait point les pieds en marchant, & on l'appellait le Pharisien *tronqué* : le troisième frappait sa tête contre les murailles, afin d'en tirer du sang : le quatrième enveloppait sa tête dans un capuchon : le cinquième demandait avec un orgueil insolent : « Que faut-il que je fasse, je le ferai ? » Qu'y a-t-il à faire que je n'aye fait ? » Le sixième obéissait par amour pour la vertu & pour la récompense ; & enfin, le dernier exécutait les ordres de Dieu par la crainte des châtimens.



CHAPITRE XVIII.

Les Esséniens.

CES Juifs, si célèbres par leurs austérités & par la sainteté exemplaire de leur vie, sont peut-être les descendants des Hébreux qu'Hyrcañ persécuta, & qu'il força de se réfugier dans les déserts. Ils furent peu nombreux dans la Judée, & presque tous se choisirent des retraites en Egypte, afin d'éviter la communication des autres Juifs, parce qu'ils se croyaient plus saints qu'eux. Nous emprunterons de Joseph (*Bello. Jud. l. II. c. XII.*) une partie de ce que nous avons à rapporter de ces sectaires : « Ils sont, dit-il, Juifs de nation : ils vivent dans une union très-étroite, & regardent les voluptés comme des vices que l'on doit fuir, & la continence & la victoire de ces passions, comme des vertus que l'on ne saurait trop estimer. Ils rejettent le mariage, non qu'ils croient qu'il faille détruire la race des hommes, mais pour éviter l'intempérance des femmes, qu'ils sont persuadés de ne garder pas la foi à leurs maris. Mais ils ne laissent pas néanmoins de recevoir les jeunes gens qu'on leur donne pour les instruire, & de les élever dans la vertu avec autant de soin & de charité que s'ils en étaient les pères, & ils les habillent & les nourrissent tous d'une même sorte.

L
Ils mépr
sont comm
admirable,
leur secte,
de ce qu'il p
la vanité de
la honte de
mélange, v
Ils ne pe
avec de l'hu
uns contre l
comme si c
lures ; & se
parés, pour
bien blancs.
Ils choisit
bien qui re
distribue sel
Ils n'ont poi
ils demeure
diverses vill
veulent entr
qu'ils ne le
ils partagent
s'ils les conn
qu'ils font q
autre chose d
des voleurs.
qu'un d'eux
leur secte qu
habits & les
avoir besoin
que quand l

LES ESSENIENS. 405

Ils méprisent les richesses : toutes choses sont communes entr'eux avec une égalité si admirable, que lorsque quelqu'un embrasse leur secte, il se dépouille de la propriété de ce qu'il possède, pour éviter par ce moyen la vanité des richesses, épargner aux autres la honte de la pauvreté, & par un si heureux mélange, vivre tous ensemble comme frères.

Ils ne peuvent souffrir de s'oindre le corps avec de l'huile : mais si cela arrive à quelques-uns contre leur gré, ils essuyent cette huile comme si c'étaient des taches & des souillures ; & se croient assez propres & assez parés, pourvu que leurs habits soient toujours bien blancs.

Ils choisissent pour économes des gens de bien qui reçoivent tout leur revenu, & le distribue selon le besoin que chacun en a. Ils n'ont point de ville certaine dans laquelle ils demeurent, mais ils sont répandus en diverses villes, où ils recoivent ceux qui veulent entrer dans leur société ; & ; quoiqu'ils ne les aient jamais vus auparavant, ils partagent avec eux ce qu'ils ont, comme s'ils les connaissaient depuis long-tems. Lorsqu'ils font quelque voyage, ils ne portent autre chose que des armes pour se défendre des voleurs. Ils ont dans chaque ville quelqu'un d'eux pour recevoir & loger ceux de leur secte qui y viennent, & leur donner des habits & les autres choses dont ils peuvent avoir besoin. Ils ne changent point d'habits que quand les leurs sont déchirés ou usés.

Ils ne vendent & n'achètent rien entr'eux ; mais ils se communiquent les uns aux autres , sans aucun échange , tout ce qu'ils ont. Ils sont très-religieux envers Dieu, ne parlent que des choses saintes avant que le soleil soit levé, & font alors des prières qu'ils ont reçues par tradition , pour demander à Dieu qu'il lui plaise de le faire reluire sur la terre. Ils vont après travailler chacun à son ouvrage, selon qu'il leur est ordonné. A onze heures, ils se rassemblent , & couverts d'un linge, se lavent le corps dans l'eau froide ; ils se retirent ensuite dans leurs cellules , dont l'entrée n'est permise à nul de ceux qui ne sont pas de leur secte ; & étant purifiés de la sorte , ils vont au réfectoire comme en un saint temple , où, lorsqu'ils sont assis en grand silence , on met devant chacun d'eux du pain & une portion dans un petit plat. Un sacrificateur bénit les viandes , & on n'oserait y toucher jusqu'à ce qu'il ait achevé sa prière : il en fait encore une autre après le repas. Ils quittent alors leurs habits qu'ils regardent comme sacrés, & retournent à leurs ouvrages.

On n'entend jamais de bruit dans leurs maisons , chacun n'y parle qu'à son tour , & leur silence donne du respect aux étrangers. Il ne leur est permis de rien faire que par l'avis de leurs supérieurs , si ce n'est d'affilier les pauvres. . . . Car, quant à leurs parens , ils n'oseraient leur rien donner si on ne leur permet. Ils prennent un extrême soin

de réprim
& gardent
mettent
à leurs si
autres. I
comme d
vent se p
un mente
cru de p
reçoivent
ciété, ce
nière de
durant un
avec une
blanc. Il
riture plu
mettent d
froide, a
font pas
qu'ils aye
leurs mo
vant épro
reçoit, pa
avant que
tres, ils p
rer & de
d'observer
de ne fair
à personne
les gens d
le monde
rains.

Ceux d

LES ESSENIENS. 407

de réprimer leur colère; ils aiment la paix, & gardent si inviolablement ce qu'ils promettent, que l'on peut ajouter plus de foi à leurs simples paroles, qu'aux sermens des autres. Ils considèrent même les sermens comme des parjures, parce qu'ils ne peuvent se persuader qu'un homme ne soit pas un menteur, lorsqu'il a besoin pour être cru de prendre Dieu à témoin... Ils ne reçoivent pas sur le champ dans leur société, ceux qui veulent embrasser leur manière de vivre, mais ils le font demeurer durant un an au-dehors, où ils ont chacun, avec une portion, une pioche & un habit blanc. Ils leur donnent ensuite une nourriture plus conforme à la leur, & leur permettent de se laver comme eux dans l'eau froide, afin de se purifier: mais ils ne les font pas manger au réfectoire, jusqu'à ce qu'ils ayent encore durant deux ans éprouvé leurs mœurs, comme ils avaient auparavant éprouvé leur continence. Alors on les reçoit, parce qu'on les en juge dignes; mais avant que de s'asseoir à table avec les autres, ils protestent solennellement d'honorer & de servir Dieu de tout leur cœur; d'observer la justice envers les hommes; de ne faire jamais volontairement de mal à personne; d'assister de tout leur pouvoir les gens de bien; de garder la foi à tout le monde, & particulièrement aux souverains.

Ceux de cette secte sont très-justes &

très-exacts dans leurs jugemens : leur nombre n'est pas moindre que de cent lorsqu'ils les prononcent, & ce qu'ils ont une fois arrêté demeure immuable.

Ils observent plus religieusement le sabbat que nuls autres de tous les Juifs. Aux autres jours, ils font, dans un lieu à l'écart, un trou dans la terre d'un pied de profondeur, où, après s'être déchargés, en se couvrant de leurs habits ; comme s'ils avaient peur de souiller les rayons du soleil, ils remplissent cette fosse de la terre qu'ils en ont tirée.

Ils vivent si long-tems, que plusieurs vont jusqu'à cent ans ; ce qu'on attribue à la simplicité de leur vie.

Ils méprisent les maux de la terre, triomphent des tourmens par leur constance, & préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. La guerre que les Juifs ont eu contre les Romains, a fait voir en mille manières que leur courage est invincible ; ils ont souffert le fer & le feu plutôt que de vouloir dire la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes qui leur sont défendues, sans qu'au milieu de tant de tourmens ils aient jetté une seule larme, ni dit la moindre parole, pour tâcher d'adoucir la cruauté de leurs bourreaux. Au contraire, ils se moquaient d'eux & rendaient l'esprit avec joie, parce qu'ils espéraient de passer de cette vie à une meilleure ; & qu'ils croyaient fermement que, comme nos corps sont mortels & corruptibles, nos ames sont

L
immortelle
d'une substance
qu'étant en
dans une p
les attire &
tôt affranch
retiennent
qu'elles s'é
joie. En qu
qui croyen
séjour au-d
où il n'y a
leur excessiv
toujours très
ames des m
des lieux gl
tempêtes, e
dans des pe
Ces même
sont créées
vertu & se
sont rendus
pérance d'ét
que les mé
cacher en ce
en sont puni
éternels. Te
nature de l'a
vantent de
tant par l'éta
des anciennes
prennent de
qu'ils se trom

LES ESSENIENS. 409

immortelles & incorruptibles ; qu'elles sont d'une substance aérienne très-subtile ; & qu'étant enfermées dans nos corps comme dans une prison, où une certaine inclination les attire & les arrête, elles ne sont pas plutôt affranchies de ces liens charnels qui les retiennent comme dans une longue servitude, qu'elles s'élèvent dans l'air & s'envolent avec joie. En quoi ils conviennent avec les Grecs, qui croient que ces ames heureuses ont leur séjour au-delà de l'Océan, dans une région où il n'y a ni pluie, ni neige, ni une chaleur excessive, mais qu'un doux zéphir rend toujours très-agréable ; & qu'au contraire, les ames des méchans n'ont pour demeure, que des lieux glacés & agités par de continuelles tempêtes, où elles gémissent éternellement dans des peines infinies.....

Ces mêmes Esséniens croient que les ames sont créées immortelles pour se porter à la vertu & se détourner du vice ; que les bons sont rendus meilleurs en cette vie par l'espérance d'être heureux après leur mort, & que les méchans qui s'imaginent pouvoir cacher en ce monde leurs mauvaises actions, en sont punis en l'autre par des tourmens éternels. Tels sont leurs sentimens sur la nature de l'ame. Il y en a parmi eux qui se vantent de connaître les choses à venir, tant par l'étude qu'ils font des livres saints & des anciennes prophéties, que par le soin qu'ils prennent de se sanctifier ; & il arrive rarement qu'ils se trompent dans leurs prédictions.

Il a une autre sorte d'Esséniens, qui viennent avec les premiers dans l'usage des mêmes viandes, des mêmes mœurs & des mêmes loix, & n'en sont différens qu'en ce qui regarde le mariage. Car ceux-ci croient que c'est vouloir abolir la race des hommes, que d'y renoncer, puisque si chacun embrassait ce sentiment, on la verrait bientôt éteinte. Ils se conduisent néanmoins avec tant de modération, qu'avant que de se marier ils observent durant trois ans, si la personne qu'ils veulent épouser paraît assez saine pour bien porter des enfans; & lorsqu'après être mariés elle devient grosse, ils ne couchent plus avec elle durant sa grossesse, pour témoigner que ce n'est pas la volupté, mais le desir de donner des hommes à la république, qui les engage dans le mariage. »

Josephe vient de nous dire que les Esséniens avaient des communautés dans les villes; mais il est plus naturel de penser avec Philon, (*Phil. de vitæ contemp.*) qu'ils préféreraient aux villes le séjour de la campagne, comme plus propre à la contemplation. D'ailleurs il est certain qu'ils s'adonnaient presque tous à l'agriculture. Le même auteur parle des Thérapeutes comme d'une branche des Esséniens: il dit que ceux-ci étaient des solitaires qui faisaient profession de méditer, & de demander à Dieu que leur ame fût toujours remplie d'une lumière céleste; & qu'élevés au-dessus de ce qu'il y a de sensible, ils pussent chercher & connaître

la vérité p
s'élevant
de toutes
que quelq
de Chréti
dans la sy
d'entendr
tions de sa
niens, qu
explicatio
de leurs a
nature qu
Ils se tena
la semaine
que le jou
sous le m
la barbe,
repos ils le
dans tout
austère. I
hymnes,
& de sa so
après le pa
fêtes duran
cet astre é
nait du côt
jour & se

LES ESSENIENS. 411

la vérité plus parfaitement dans leur solitude, s'élevant au-dessus du soleil, de la nature & de toutes les créatures. Ces Thérapeutes, que quelques auteurs ont mal-à-propos traités de Chrétiens, ou du moins de Juifs, élevés dans la synagogue, & qui avaient eu occasion d'entendre en Egypte les premières prédications de saint Marc, étaient réellement des Esséniens, qui s'attachaient à chercher dans les explications allégoriques de la philosophie de leurs ancêtres, les mystères secrets de la nature qu'ils prétendaient devoir y être cachés. Ils se tenaient constamment tous les jours de la semaine dans leur cellules, & n'en sortaient que le jour du sabbat, portant leurs mains sous le manteau, l'une entre la poitrine & la barbe, & l'autre sur le côté. Ce jour de repos ils le passaient à manger & à prier, mais dans tout autre tems ils observaient un jeûne austère. Dans leurs fêtes ils chantaient des hymnes, & dansaient en mémoire de Moïse & de sa sœur, qui avaient chanté & dansé, après le passage de la mer Rouge. Une de ces fêtes durait jusqu'au lever du soleil; & lorsque cet astre éclairait l'horison, chacun se tournait du côté de l'orient, se souhaitait le bon jour & se retirait dans sa cellule.



CHAPITRE XIX.

Autres Juifs hérétiques.

ON peut mettre au nombre des Juifs hérétiques, les disciples d'un certain Seidelius de Silésie, qui parut dans ce pays vers le commencement du seizième siècle. Seidelius avançait que le Messie que les Juifs attendent, ne viendra pas pour les autres nations, mais seulement pour les descendans de Jacob, parce qu'eux seuls forment le peuple que Dieu a véritablement honoré de son alliance, & il croyait que toute la religion était renfermée dans le décalogue.

L'auteur des mémoires & observations touchant l'Angleterre, (p. 367, éd. de 1698.) parle de quelques Juifs répandus dans les trois royaumes, auxquels on donne le nom de Sabbataires : « C'est, dit-il, une société » de Juifs, qui font profession d'attendre le » règne de mille ans. Ils se font scrupule de » transporter le repos du samedi au dimanche ; » c'est pourquoi ils cessent de travailler dès le » vendredi au soir de bonne heure, & sont » très-rigides observateurs de leur sabbat. Ils » n'administrent le baptême qu'aux adultes... » la plupart d'entr'eux ne mangent ni porc, » ni sang, ni viandes étouffées... leur mo- » rale est sévère, & toute leur conduite exté- » rieure pieuse & chrétienne. » Puisqu'ils

DES
administrent
sont donc p
judaisans e
Nous av
Chine.

C H

Des prières
reaux, &
la prière.

AVANT q
Juifs sont c
à la synago
est nécessair
rentes préc
pour vaquer
Autrefois
quarré, aux
un cordon c
nœuds, qui
de houpe, p
38.) qui dic
» aux pans c
ment les re
nations parm
adopté dans
chez ces peu
à la loi, à
portent aujo

DES PRIERES DES JUIFS, &c. 413
administrent le baptême, ces Sabbataires ne
sont donc point des Juifs, mais des Chrétiens
judaisans en certains points.

Nous avons parlé ailleurs des Juifs de la
Chine.

C H A P I T R E X X.

*Des prières des Juifs, du Taled, des Fron-
reaux, & de plusieurs usages qui regardent
la prière.*

AVANT que de parler des prières que les
Juifs sont dans l'obligation de réciter, soit
à la synagogue, soit dans leurs maisons, il
est nécessaire d'expliquer quels sont les diffé-
rentes précautions qu'ils doivent prendre
pour vaquer dignement à ce saint exercice.

Autrefois les Juifs portaient un habit
quarré, aux quatre pans duquel était attaché
un cordon de huit fils de laine, avec cinq
noeuds, qui étaient terminés par une espèce
de houpe, pour obéir à la loi, (Nomb. 15,
38.) qui dit: « Qu'ils se fassent des cordons
» aux pans de leurs habits : » mais ce vê-
tement les rendant ridicules aux yeux des
nations parmi lesquelles ils vivaient, ils ont
adopté dans leur habillement les modes usitées
chez ces peuples; & pour ne pas contrevenir
à la loi, à la place des quatre pans, ils
portent aujourd'hui sur eux un morceau

414 DES PRIERES DES JUIFS,
d'étoffe quarré, avec des cordons & des
houpes, qu'ils appellent *Zizith*: mais en
entrant dans la synagogue ils se couvrent
du *Taled*, qui est un voile blanc & quarré,
avec des cordons & des houpes, pour se
rappeller que, lorsque Moïse retourna de la
montagne de Sinaï au camp des Israélites,
la gloire de la majesté divine parut avec tant
d'éclat sur son visage, que le peuple en fut
ébloui, & que ce grand législateur fut obligé
de se couvrir la face d'un voile.

Les fronteaux que les Juifs appellent *Teffilins*,
sont deux morceaux de parchemin sur
lesquels, avec une encre particulière & en
lettres quarrées, on écrit exactement les
quatre passages: (Exod. 13, v. 1 & suivans.)
*Ecoute, Israël, &c. & il arrivera que si obéissant
au obéis, &c. sanctifie-moi le premier né: & le
quatrième, & il arrivera quand le Seigneur
te fera entrer, &c.* On roule ces parchemins
en forme de rouleau pointu, & on les en-
ferme dans de la peau de veau noire; ensuite
on l'attache sur un morceau de la même peau,
large d'un doigt & long d'une coudée &
demie, d'où pend une courroie de la même
peau. Ces *Teffilins* se posent au pli d'un
bras gauche, &, après y avoir fait un nœud,
on le tourne autour du bras en ligne spirale,
en sorte qu'il vienne finir au bout du doigt du
milieu: c'est ce que les Juifs nomment *Tef-
fila scél jad*; c'est-à-dire, la teffila de la
main. L'autre teffilin est composé de quatre
morceaux de velin séparés, dont on forme un

DU T
quarré, apr
précédens.
ceau de pe
front avec
nœud par c
sur l'estoma
scél rosch,
fronteaux q
matin avec
« Vous lier
» mains; e
» teaux en
» les potea
de celui qu
ses *Teffilins*
les écouter
les laissait r
jeûner tout
accident est
cette mortif
de les porte
permis aux
à cause des
sujettes.

En s'éveil
louer Dieu,
dérable sans
un précepte
mention dan
de tout bon
c'est celle c
qu'elle doit
d'elle. Si-rô

DU TALED , DES FRONT. &c. 415

quarré, après y avoir écrit les quatre passages précédens. Ce quarré est couvert d'un morceau de peau, & s'attache sur le milieu du front avec des courroies, qui ayant fait un nœud par derrière, doivent venir se rendre sur l'estomac. Ils appellent celui-ci *Teffila scel rosch*, la *teffila* de la tête. Ce sont ces fronteaux que le Juif régulier doit mettre le matin avec le *taled*; parce que Moïse a dit : « Vous lierez ces paroles pour signes sur vos » mains; elles vous feront comme des fronteaux entre vos yeux : vous les écrirez sur » les poteaux de vos portes. » Les prières de celui qui aurait négligé de se revêtir de ses *Teffilins*, seraient sans forces & Dieu ne les écouterait pas. Si malheureusement on les laissait tomber en les arrangeant, on doit jeûner tout le jour, & ceux devant qui cet accident est arrivé, ne peuvent se dispenser de cette mortification. Il faut éviter avec soin de les porter aux enterremens. Il n'est pas permis aux femmes de porter les *Teffilins*, à cause des infirmités auxquelles elles sont sujettes.

En s'éveillant les Juifs doivent bénir & louer Dieu, & ne rien entreprendre de considérable sans avoir fait leur prière. C'était un précepte du paganisme, dont Virgile fait mention dans une de ses églogues: c'est celle de tout bon Chrétien, & vraisemblablement c'est celle de toute créature qui reconnaît qu'elle doit son existence à un être au-dessus d'elle. Si-tôt qu'ils sont levés, ils disent :

16 DES PRIERES DES JUIFS,

« Béni sois-tu , Seigneur notre Dieu , roi
 » du monde, qui rends la vie aux morts, qui
 » illumines les aveugles, qui étends la terre
 » sur l'eau : » En se lavant les mains ils
 répètent : « Béni sois-tu , Seigneur notre
 » Dieu , roi du monde , qui nous as sancti-
 » fies par tes préceptes , & qui nous as
 » ordonné de nous laver les mains. » Enfin
 dans toutes les actions de leur vie , ils doi-
 vent réciter quelque bénédiction à Dieu , &
 croient que c'est un péché d'ingratitude de
 jouir , ou de se servir de quoi que ce soit au
 monde , sans reconnaître qu'on le tient de
 l'Être suprême , qui est le maître de tout.
 Rien n'est plus louable sans doute que cette
 coutume ; mais les Juifs ne s'arrêtent pres-
 que jamais à ce qui est raisonnable : leurs
 bénédictions sont souvent marquées au coin
 de l'orgueil le plus pharisaïque. Par exemple,
 ils bénissent Dieu de ce qu'il leur a fait la
 grace de naître du sexe masculin. Cette bénédiction est injurieuse à Dieu : le sexe féminin
 lui est aussi agréable que le masculin , puis-
 qu'il a compris l'un & l'autre dans son
 alliance.

Lorsqu'on est rassemblé au nombre de dix
 dans la synagogue , on peut chanter solem-
 nellement toutes les prières , que nous ne
 chercherons pas à détailler , parce que chaque
 nation a à cet égard une formule différente. Il
 suffit de remarquer qu'outre les jours du sabbat
 & les jours des fêtes solennelles, les Juifs vont
 à la synagogue tous les lundis & jeudis de
 chaque

DU T
 chaque se
 lit , après
 pentateuq
 çons , no
 cette lect
 élève en h
 à l'assemb
 On roule
 on le rem
 ment on l
 Les Jui
 joints , co
 chiel, (C
 droits : il
 il faut qu'
 ceint d'un
 des partie
 faut prier
 salem. Si
 répondre A
 alors au m

DU TALED, DES FRONT. &c. 417
chaque semaine, & que chaque jour on y
lit, après les prières, quelque chose du
pentateuque, divisé en cinquante-deux le-
çons, nommées *Parasciod*, ou divisions. A
cette lecture, on donne la bénédiction, on
élève en haut le *Séfer tora* (la loi), & on dit
à l'assemblée : « Voilà la loi de Moïse. »
On roule ensuite le livre, on l'enveloppe &
on le remet dans l'armoire, d'où précédem-
ment on l'avait tiré.

Les Juifs doivent prier debout, les pieds
joint, comme ceux des anges que vit Ezé-
chiel, (Ch. 1, v. 7.) *qui tenaient leurs pieds*
droits : ils ne doivent point être appuyés ;
il faut qu'ils aient la tête couverte & le corps
ceint d'une ceinture, pour séparer le cœur
des parties inférieures qui sont obscènes. Il
faut prier le visage tourné du côté de Jérú-
salem. Si un Juif prie, un autre Juif peut
répondre Amen, & tous les deux participent
alors au mérite de la prière.



 CHAPITRE XXI.

*Aumônes, Confessions, Jeûnes, Pénitences
& Excommunications des Juifs.*

ON ne peut que louer les Juifs des abondans secours, qu'en toutes circonstances, ils fournissent aux pauvres. Dans toutes les grandes villes, les malheureux peuvent hardiment se présenter à la porte des riches les veilles du sabbat & des fêtes solennelles, & chacun leur fait des distributions proportionnées à ses richesses. Outre cela les *Parnassims*, dont nous avons déjà parlé, envoient toutes les semaines quelque argent aux pauvres honteux, aux veuves, aux malades & aux estropiés. Cet argent se tire des tronc qui sont placés à l'entrée des synagogues, & ils n'y sont pas infructueusement.

S'il est question de faire une charité extraordinaire à quelqu'un de la ville, ou même à un étranger, soit pour marier une fille, soit pour racheter un esclave, le jour du sabbat le chantre de la synagogue passe dans les rangs, & annonce le sujet de la collecte que l'on doit faire. Chacun promet d'y contribuer de telle somme, en se nommant, & dans la semaine cette promesse est acquittée, parce qu'il n'est pas permis aux Juifs de toucher de l'argent le jour du sabbat.

JE
Les Ju
qui outre
s'attachen
siter & s
ensevelir
bler des a
& un for
aux pauvr
pourraien
Lorsqu
l'aumône
où il dem
contient :
» bien & c
» de l'assif
& logé da
recueille l
soin de pr
tous les lie
Outre c
très-abond
tine, pour
qui y dem
ment pour
en général
s'étendent
Chrétien,
un égal d
générosité
Les forn
varient sel
grande &
l'autre doi

JEUNES, PÉNITENCES, &c. 419

Les Juifs ont parmi eux des sociétés, qui outre les charités qu'elles répandent, s'attachent particulièrement, les unes à visiter & secourir les malades, les autres à ensevelir les morts : quelques-unes à rassembler des aumônes pour racheter des captifs, & un fort grand nombre à fournir des dots aux pauvres filles, qui, sans ce secours, ne pourraient pas se marier.

Lorsque pour secourir un malheureux, l'aumône nécessaire excède les forces du lieu où il demeure, on lui donne un certificat qui contient : « Que le porteur *tel* est homme de bien & de mérite, & qu'on supplie chacun de l'assister. » Avec ce passeport il est nourri & logé dans tous les endroits, & souvent il recueille beaucoup d'argent. Il doit avoir soin de prendre un nouveau certificat dans tous les lieux où il passe.

Outre ces aumônes, ils en envoient de très-abondantes à Jérusalem & dans la Palestine, pour l'entretien de leurs pauvres frères qui y demeurent, & qui prient continuellement pour le salut & la prospérité de la nation en général : mais tous ces actes de charité ne s'étendent pas seulement sur les Juifs ; le Chrétien, le Mahométan & l'Idolâtre ont un égal droit à leur humanité & à leur générosité.

Les formulaires de la confession des Juifs, varient selon les différens pays. Ils ont la grande & la petite confession, & l'une & l'autre doivent se réciter debout. Après cet

420 AUMONES, CONFESSIONS,
acte d'humilité quelques dévots reçoivent la discipline ; mais cette pratique n'est ni générale ni commandée. On croit que deux pénitens se la donnent tour à tour ; l'un se couche par terre, le visage tourné au septentrion & le dos au midi, & l'autre frappe. On ne doit pas se coucher de l'orient à l'occident, parce que Dieu réside en ces endroits. Ordinairement le dévot reçoit trente-neuf coups, pendant lesquels il récite sa confession & se frappe la poitrine. Le flagellant prononce trois fois distinctement, pendant cette cérémonie, le verset 38 du pseaume 78, & à chaque mot du verset il frappe un coup.

Les Juifs n'approuvent point que l'on fasse des vœux ; mais lorsqu'on en a faits, ils disent qu'ils doivent être scrupuleusement acquittés : cependant un mari a droit de dispenser sa femme, quand bien même elle voudrait s'y opposer, des vœux d'abstinence où elle se serait imprudemment engagée ; mais il faut que ce soit dans la journée que le vœu sera venu à sa connaissance. Le père peut aussi rompre les vœux de sa fille, qui n'est pas mariée. Ils disent que quiconque a fait un vœu, qui ne préjudicie pas à un tiers, s'il s'en repent, peut s'en faire relever par un rabbin, ou par trois personnes de probité, qui ayant entendu ses raisons, & les trouvant valables, lui dit par trois fois : *Sois délié, &c.*

Les jeûnes sont en grand nombre chez les Juifs ; les uns sont commandés, les autres de

JEU
pure dévo
de Tamu
des malhe
à pareil j
Moïse rot
du veau d
dans le dé
commenc
boire ni r
qu'on app
le plus fo
ha bean. I
Nabuchod
qu'il dure
fouliers d
fendu de
Ils jeûne
Il y a le g
celui insti
salem, as
jeûne appe
Les All
de différen
ticuliers o
qu'un Juif
ner, il of
la graisse
doit dimi
jeûner par
de sabbat
nouvelle.

L'excon
blie chez

JEUNES , PÉNITENCES , &c. 427

pure dévotion. Ils jeûnent un jour du mois de *Tamuꝛ*, qui répond à juin, en mémoire des malheurs qui sont tombés sur Jérusalem à pareil jour; & parce qu'au même jour, Moïse rompit les tables de la loi, à cause du veau d'or que les Israélites avaient élevé dans le désert. Tous les jeûnes commandés commencent le soir, & l'on ne doit ni boire ni manger jusqu'au lendemain, lorsqu'on aperçoit la première étoile: Le jeûne le plus solennel est celui qu'on nomme *Tis ha bean*. Il rappelle l'incendie du temple par Nabuchodonosor, & ensuite par Titus. Tant qu'il dure on doit rester pieds nuds, ou sans fouliers de cuir, & il est expressément défendu de se laver.

Ils jeûnent le troisième jour du mois tisir. Il y a le grand jeûne *Chippur* ou du pardon, celui institué pour déplorer le sort de Jérusalem, assiégée par Nabuchodonosor, & le jeûne appelé *Purim* en mémoire d'Esther.

Les Allemans, les Italiens & autres Juifs de différens pays, observent des jeûnes particuliers ou de dévotion. La veille du jour qu'un Juif a promis volontairement de jeûner, il offre à Dieu en sacrifice, *son sang & la graisse de son corps*, que cette pénitence doit diminuer. Au reste, il est défendu de jeûner particulièrement un jour de fête ou de sabbat, & le jour que la lune se renouvelle.

L'excommunication a sans doute été établie chez les Juifs pendant le gouvernement

422 AUMONES, CONFESSIONS,
des Macchabées, & c'est vraisemblablement
la peine canonique dont il est fait mention dans
l'ancienne loi, sous le nom de *Retranchement* :
mais aujourd'hui elle ne doit plus porter les
mêmes caractères. Les Juifs modernes dis-
tinguent la grande & la petite excommuni-
cation : la petite est de trente jours, & l'on
peut s'en faire relever au même instant qu'elle
est lancée. Il s'en trouve un exemple dans
l'histoire des Juifs : un homme manque de
respect à Dieu, on l'excommunie, & on l'ab-
sout presque en même tems. Quiconque in-
sulte un docteur de la synagogue, mérite
l'excommunication : les péchés publics, l'a-
théisme, le libertinage, le schisme & l'apof-
tasie méritent la même peine.

Ouvrons les livres des plus fameux rabbins,
nous y trouverons que « l'excommunication
» est si perçante & si vive, qu'elle entre dans le
» corps de l'excommunié par deux cents qua-
» rante-huit membres ; qu'on ne doit s'appro-
» cher de lui qu'à la distance d'une toise ; qu'il
» faut lui refuser tous les secours humains, &
» même à ceux qui lui appartiennent ; & que
» s'il y a dans la maison de l'excommunié un
» mort à inhumér, ou un enfant à circoncire,
» personne ne doit l'aider. » Quelle barbarie !
il n'est pas permis de pleurer la mort d'un
excommunié : il faut placer une pierre sur son
tombeau, pour faire connaître à tous les
passans, qu'il avait mérité d'être lapidé. On
ne peut porter son deuil, on doit au con-
traire se réjouir de sa mort, & bénir Dieu,

JEU
qui l'a pr
fête pour
lébrer pa
de l'exco
» on anat
» tion, o
» loi, par
» par la m
» tre Jér
» tre les
» par cel
On le ma
terre, par
dévoue à
plie l'Eter
rien de bo
soit prom
ses enes
qu'il soit
humaines
que son a
terrible s
grande so
soixante j
excommu
de le tuer
Le Juif
dernier sié
de ses par
misère où
un affreux
d'outrages
il rentra

JEUNES , PÉNITENCES , &c. 423

qui l'a privé de la vie. Ce jour est un jour de fête pour la famille , qu'il est d'usage de célébrer par des festins. Telle est la formule de l'excommunication. « On excommunie , » on anathématise , on maudit avec exécration , on extermine N. N. par le livre de la loi , par les préceptes que ce livre contient , » par la malédiction que Josué prononça contre Jéricho , par celle qu'Elisée lança contre les enfans qui se moquaient de lui , » par celle dont il maudit Guehazi , &c. » On le maudit encore par le ciel & par la terre , par les puissances des ténèbres : on le dévoue à la malédiction des anges : on supplie l'Eternel qu'il ne permette pas qu'il reste rien de bon de lui , après lui ; que sa ruine soit prompte , que toutes les créatures soient ses ennemies , qu'un tourbillon l'écrase , qu'il soit accablé de toutes les infirmités humaines , qu'il meure dans le désespoir & que son ame aille dans les ténèbres. Cette terrible sentence est publiée avec la plus grande solennité , & réitérée trois fois en soixante jours. Quiconque rencontre un Juif excommunié pour crime d'apostasie , a droit de le tuer.

Le Juif *Acosta* fut excommunié dans le dernier siècle : on lui retint ses biens ; aucun de ses parens ne daigna le soulager dans la misère où il tomba. Tous les Juifs se firent un affreux devoir de l'insulter & de l'accabler d'outrages : désespéré de ce qui lui arrivait , il rentra dans le sein de son église , ou du

424 AUMONES, CONFESSIONS, &c.
moins il feignit de se réconcilier avec elle ;
on exigea de lui un écrit par lequel il con-
fessait qu'il avait mérité mille morts : un
rabbin monta en chaire & lut publiquement
cet écrit déshonorant ; ensuite on l'attacha
à une colonne où il reçut trente-neuf coups
de fouet , & après cette expédition , on le
déclara absout de l'excommunication. Pour
terminer cette humiliante cérémonie , il
fallut que le malheureux Juif fût se prof-
terner à la porte de la synagogue , afin de se
faire fouler aux pieds par tous ceux qui en
fortaient.

Dans les excommunications solennelles ,
on s'assemble dans la synagogue , & l'on
allume des torches noires ; puis au son d'un
cor , on prononce malédiction à quiconque
a fait ou fera telle ou telle chose , à quoi
tous les assistans répondent. : *Amen.*



CH

LE mot
ou repos.
maine des
moire de
monde en
Dieu (E
Hébreux ,
du sabbat.
labourer ,
botteler &
de vanner
ter , de pa
blanchir ,
de retordre
dre , de l
déchirer ou
de détruire
de chasser
corcher ,
la couper
raturer , de
d'éteindre ,
lieu public
chefs de d
par les rab
de quelque

CHAPITRE XXII.

Le Sabbat.

LE mot Sabbat signifie en hébreu cessation ou repos. C'est le septième jour de la semaine des Juifs, qu'ils solemnisent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Dieu (Exod. XX & XXI.) ordonne aux Hébreux, sous peine de mort, l'observation du sabbat. Ce jour-là il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & de lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de pétrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou de mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs de défenses sont extrêmement étendus par les rabbins ; en sorte que toute œuvre, de quelque nature qu'elle soit, ne peut être

légitimement permise le jour du sabbat. Cette loi expresse, dont l'observation est poussée jusqu'au plus minutieux scrupule, les engage à se faire servir, autant qu'ils le peuvent, par des domestiques qui ne soient pas de leur religion.

Le sabbat commence le vendredi, environ une demi-heure avant le coucher du soleil. Alors les femmes sont obligées d'allumer une lampe dans la chambre, laquelle doit avoir six lumignons, ou au moins quatre, & qui doit durer une grande partie de la nuit. Elles sont chargées de cet office, parce qu'Eve, en induisant l'homme à pécher, a éteint la lumière du monde; c'est-à-dire, pour parler sans allégorie, qu'elle a causé la mort de l'homme. Celle qui allume la lampe doit étendre ses deux mains vers la lumière, lorsqu'elle commence à éclairer la chambre, & réciter une bénédiction particulière affectée à cette cérémonie.

La femme ensuite dresse une table, la couvre d'une nappe blanche & place dessus le pain, qu'elle cache avec un linge long & étroit; ce qu'elle fait, disent les rabbins, en mémoire de la manne qui tombait de la sorte dans le désert, & qui était couverte de rosée dessus & dessous, & parce que le jour du sabbat il ne pleuvait point.

Pour commencer religieusement le sabbat, il faut prendre du linge blanc, se laver les mains & le visage, aller à la synagogue, y réciter le psaume 92, *il est bon de louer le*

Seigneur
prières
ajouter c
& les cie
bénit le s

Lorsqu
lue récipr
pères bé
leurs dis
de famili
tasse rem
rent ache
ordonné
quelques
l'assemble
distribue
mence.

Le mat
se render
récite plu
différens
solemnise
que, &
prophétie
lire de la
bénédicti
donne à t
diction so
dominatio
le conserv
seins réus
& qu'il a
(Jérém.

LE SABBAT. 427

Seigneur, &c. & après avoir fait dans ces prières la commémoration du sabbat, y ajouter ces paroles de la Genèse, (Gen. 2.) & les cieux furent achevés, &c. & le Seigneur bénit le septième jour, &c.

Lorsqu'on est de retour chez soi, on se salue réciproquement, en disant : *Bon sabbat*; les pères bénissent leurs enfans, & les maîtres leurs disciples. On se met à table, & le père de famille ou le chef de la maison tenant une tasse remplie de vin, prononce : *Les cieux furent achevés, &c. & remercie Dieu d'avoir ordonné le sabbat* : il bénit le vin, en boit quelques gouttes & en fait boire à toute l'assemblée : il bénit ensuite le pain, en distribue à tout le monde, & le repas commence.

Le matin du jour du sabbat, tous les Juifs se rendent exactement à la synagogue. On y récite plusieurs prières, & l'on y chante différens pseaumes relatifs à la fête qu'on solemnise. Sept personnes lisent le pentateuque, & ordinairement un enfant lit une prophétie qui a rapport à ce qu'on vient de lire de la loi. Cet office se termine par la bénédiction que le chef de la synagogue donne à toute l'assemblée, & par une bénédiction solennelle pour le prince sous la domination duquel on vit, priant Dieu qu'il le conserve en paix & en joie; que ses desseins réussissent; que ses états augmentent, & qu'il aime la nation, ainsi qu'il est dit : (Jérém. ch. 29, 7.) « Recherchez la paix

» de la ville où je vous ai transportés , &
 » priez pour elle le Seigneur , parce qu'en
 » sa paix vous aurez aussi la paix. » Avant
 que de se retirer , on récite toujours une
 prière qui renferme les paroles du sacrifice
 qui se faisait au temple de Jérusalem le jour
 du sabbat.

Le soir on retourne à la synagogue , où il
 y a prédication , si elle ne s'est pas faite le
 matin. Après les prières on lit le pentateu-
 que à trois personnes , c'est-à-dire , le com-
 mencement de la section de la semaine où
 l'on entre.

Les Juifs mangent ordinairement trois fois
 pendant la durée du sabbat , c'est-à-dire ,
 une fois le vendredi au soir & deux fois dans
 le samedi. Pendant ces vingt-quatre heures,
 la nappe n'est point ôtée de dessus la table ,
 & le sabbat finit lorsqu'on peut distinguer
 trois étoiles de moyenne grandeur : alors il
 est permis de retourner au travail.

Comme il n'est pas tems d'entreprendre
 aucun ouvrage , les Juifs se mettent à table
 en revenant de la synagogue ; le père de
 famille fait la cérémonie d'y bénir le vin &
 les épiceries , & il flaire ces dernières , afin
 de commencer la semaine par quelque sen-
 sation agréable. Quelquefois il répand du
 vin en signe d'alégresse.

Les rabbins disent que la prière du sabbat
 qui se récite le vendredi au soir , fait cesser
 les tourmens que souffrent les ames qui sont
 retenues dans le purgatoire , & que pendant

la durée
 puifer de
 ils grand
 de ne pas
 la dernière
 sent trou
 parlerons
 les vivans
 lemnité de
 Buxtorf (
 des rabbins
 Ils recom
 du sabbat ,
 gés , mais
 tout ce qu'
 du mariage
 du sabbat e
 qui a le b
 ronné de c
 met au mo
 un enfant
 des sages ,
 liblement ;
 s'élèvent à
 son élévat
 jugal se ren

Dans les
 bat , on fai
 des morts.

Il se tro
 pratiques r
 jour du sa
 chez les Ju

la durée du sabbat, elles se hâtent d'aller puiser de l'eau pour se rafraîchir : aussi ont-ils grand soin de recommander aux fidèles de ne pas puiser l'eau d'un réservoir jusqu'à la dernière goutte, afin que les âmes en puissent trouver dans leurs besoins. Nous ne parlerons point de quantité d'avantages que les vivans & les morts trouvent dans la solennité du sabbat ; mais nous trouvons dans Buxtorf (*Syn. jud. chap. 15.*) un précepte des rabbins que nous ne devons pas oublier. Ils recommandent de se bien réjouir le jour du sabbat, de secourir les pauvres & les affligés, mais sur-tout de remplir avec ferveur tout ce qu'exige le devoir conjugal. L'œuvre du mariage, disent-ils, pratiquée la nuit du sabbat est très-honorable à Dieu ; & celui qui a le bonheur de voir son travail couronné de quelque fruit, peut s'assurer qu'il met au monde un élu dans la foi judaïque, un enfant de la grace, un disciple accompli des sages, & qui le deviendra lui-même infailliblement ; mais il faut que l'esprit & le cœur s'élèvent à Dieu, & se maintiennent dans son élévation, pendant que l'hommage conjugal se rend mutuellement.

Dans les prières d'usage les jours de sabbat, on fait une espèce de commémoration des morts, & même l'on prie pour eux.

Il se trouve quelque différence entre les pratiques religieuses qui servent à séparer le jour du sabbat d'avec la semaine suivante chez les Juifs en général, & celles qu'ob-

servent les Juifs Allemans. Le chef d'une famille Allemande assemble tous les siens & ses domestiques : il fait allumer un flambeau ou une lampe , & fait poser devant lui sur une table , une boëte remplie de parfums ; ensuite prenant un verre plein de vin ou de bière , de la main droite , il dit à haute voix : « Dieu est mon Sauveur , je » ne craindrai point , &c. Le salut vient de » Dieu , je prendrai le calice de salut , &c. » Après cela il bénit le vin & en répand quelques gouttes à terre ; puis reprenant le verre de la main gauche & les parfums de la droite , il les bénit , les sent & les fait sentir aux assistans : ceci fait , il reprend le verre de la main droite , s'approche de la lampe ou du flambeau , & examine avec attention les ongles de sa main gauche : les doigts doivent être alors pliés en dedans , mais il faut qu'il les étende aussi-tôt & qu'il fasse un second examen , en bénissant le Dieu créateur de la lumière. Il réitère cette cérémonie à l'égard de la main droite , & bénit Dieu derechef , qui a séparé la sainteté d'avec ce qui est profane , la lumière des ténèbres , les Juifs d'avec les autres nations , & le sabbat d'avec les autres jours de la semaine.



L'ANNEE
pour égal
naires , il
lution de
en a sept
ils compte
ils le plac
on dit ad
mois des
téved , sce
mus , au ,
mencent à
notre mois
Dans le
les juges de
deux perso
les avertir
velle lune ;
publier que
& en consé
ment pour
mois. Auj
calendrier
Les Hébr
lune , ains

CHAPITRE XXIII.

Fêtes solennelles des Juifs.

FÊTE DE LA NOUVELLE LUNE.

L'ANNE'E civile des Juifs est lunaire, & pour égaliser les années solaires avec les lunaires, ils forment chaque cycle ou révolution de dix-neuf ans, entre lesquels il y en a sept de treize mois; quand cela arrive, ils comptent deux fois leur mois adar, & ils le placent entre février & mars; alors on dit adar premier & adar second. Les mois des Juifs sont tisri, hassuan, chisleu, réved, scevat, adar, nisan, jiar, sivan, tamus, au, élul. Tisri, par lequel ils commencent à compter leur année, répond à notre mois de septembre.

Dans le tems de la gloire du sanhédrin, les juges de ce souverain conseil, chargeaient deux personnes dignes de foi, qui venaient les avertir qu'ils avaient découvert la nouvelle lune; & sur leur rapport, ils faisaient publier que le mois venait de commencer, & en conséquence, ils donnaient un règlement pour les fêtes qui tombaient dans ce mois. Aujourd'hui ils font imprimer un calendrier pour toute l'année.

Les Hébreux célébraient le retour de la lune, ainsi qu'il est marqué au livre des

432 FÊTES SOLEMN. DES JUIFS.

nombres, (nom. 10, v. 10, & 28, v. 11.) & ce jour-là ils offraient à Dieu un nouveau sacrifice ; mais il n'était défendu ni de travailler, ni de vaquer à ses affaires : cependant les femmes ordinairement s'exemptent de toute occupation servile, ce jour étant réputé leur fête particulière, parce que ce fut au renouvellement de la lune de mars, qu'elles sacrifièrent libéralement tous leurs bijoux, pour contribuer à la magnificence de tous les ornemens qui devaient servir au temple du Seigneur. Il y a des Juifs qui jeûnent la veille de cette fête, pour demander à Dieu que la nouvelle lune leur soit favorable. Plusieurs Juifs, mais cette coutume n'est pas générale, s'assemblent sur la terrasse de leur maison ou dans une cour, lorsque la lune est renouvelée ; & là ils louent Dieu, qui a daigné renouveler cet astre, & qui renouvellera de même les Juifs ses élus. On dit qu'il font trois sauts, dans une espèce de transport de joie, en disant : « Qu'il » soit aussi impossible à mes ennemis de me » nuire, qu'il l'est à moi de toucher la lune. » On ajoute que ces paroles sont suivies de beaucoup d'imprécations contre ceux qui leur veulent du mal. (Buxtorf, ch. 15.)



CHAPITRE XXIV.

FÊTE

CH

Fête du
du m

LES Juifs
d'élul, qu
dévotions
C'est pen
leur mémo
& qu'ils
se corrig
Les Juifs
le jour, t
ployent le
à se confes
& à faire
lemans ne
pénitence q
année. Dès
on sonne d
gue, & les
cet usage.
» la second
» mier jou
» Sinai, po
» les nouve
» descendit
» l'on célèb
Tome 1

CHAPITRE XXIV.

*Fête du premier jour de l'année, & pénitence
du mois d'élul qui la précède.*

LES Juifs les plus réguliers passent le mois d'élul, qui répond à notre mois d'août, en dévotions, en pénitences & en mortifications. C'est pendant ce mois qu'ils rappellent dans leur mémoire toute leur conduite précédente, & qu'ils prennent une ferme résolution de se corriger & de mieux vivre à l'avenir. Les Juifs Italiens observent de se lever avant le jour, tant que dure ce mois, & ils emploient les premières heures de la journée à se confesser à Dieu, à réciter des prières & à faire des actes de pénitence : les Allemands ne commencent leurs pratiques de pénitence que quatre jours avant la nouvelle année. Dès le premier jour du mois d'élul, on sonne du cor matin & soir à la synagogue, & les Juifs donnent deux raisons de cet usage. « Moïse, disent-ils, monta pour la seconde fois de grand matin, & le premier jour d'élul, sur la montagne de Sinai, pour recevoir de la main de Dieu les nouvelles tables de la loi, & il n'en descendit que le dix de tifri, jour que l'on célèbre la fête des expiations : il pres-

Tome III.

E e

434 FÊTE DU PREMIER JOUR

» crivit aux Israélites de sonner du cor, pendant qu'il montait sur la montagne, afin que l'on ne dit plus, *nous ne savons ce qui est arrivé à Moïse.* » Si l'on veut croire les plus subtils rabbins, le son du cor ranime dans le cœur des pécheurs la crainte des jugemens de Dieu, & le porte à la pénitence: il étourdit tellement le malin esprit, qu'oublant alors que l'année va recommencer, il n'églige de s'élever en jugement contre les Juifs.

Les pénitences, usitées pendant ce mois, consistent à se plonger dans l'eau froide, à se confesser à Dieu, à se donner la discipline, & à distribuer des aumônes.

Autrefois le premier jour de l'année s'annonçait publiquement par le son des trompettes, & aussi-tôt toute œuvre servile cessait: on offrait au Seigneur un holocauste solennel, au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de sept agneaux de l'année, avec les offrandes ordinaires de farine & de vin. Quelques auteurs croient que cette fête se célébrait en mémoire du tonnerre, qui s'était fait entendre sur le mont Sinai, lorsque Dieu y donna sa loi; mais les rabbins soutiennent qu'elle a été instituée par rapport à la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bélier. Aujourd'hui cette fête est seulement annoncée dans l'intérieur des synagogues par le son du cor; celui qui est chargé de sonner de cet instrument, doit se placer à l'endroit même

où la
corne
pour m
humilie
Le p
les Juif
disent l
» année
La raiso
que Die
ses ange
juger le
trois sou
les justes
& le liv
lieu, pou
ni tout-à
vie & d
l'une por
nité; ca
les méch
vie selon
paraissent
la colère
que l'on
que l'on
digne d'a
ceux qui
à-fait mé
de l'expia
s'ils se co
contreux

Autrefois

où la loi se lit. Le cor doit être fait de la corne d'un bélier ; il faut qu'il soit recourbé, pour mieux représenter la posture d'un homme humilié.

Le premier soir qui commence l'année, les Juifs, en revenant de la synagogue, se disent l'un à l'autre : « Soyez écrit en bonne » année. » Et l'autre répond, & vous aussi. La raison de ce souhait, c'est qu'ils croyent que Dieu ce jour-là assemble le conseil de ses anges, & qu'il ouvre tous ses livres pour juger les hommes. L'Eternel, disent-ils, a trois sortes de livres ; le livre de vie pour les justes ; le livre de mort pour les méchans, & le livre des hommes qui tiennent le milieu, pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait méchans. Dans les livres de vie & de mort, il y a deux sortes de pages, l'une pour cette vie, & l'autre pour l'éternité ; car on doit remarquer que souvent les méchans ne sont pas traités dans cette vie selon leurs crimes, & que les bons y paraissent punis, comme s'ils avaient encouru la colère de Dieu ; ce qui fait, selon eux, que l'on n'est jamais certain de son état, & que l'on reste dans l'incertitude, si l'on est digne d'amour ou de haine. A l'égard de ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait méchans, Dieu attend jusqu'au jour de l'expiation, qui est le dixième de l'année, s'ils se convertiront ; mais ce jour il porte contre eux son jugement de vie ou de mort.

Autrefois il y a eu une terrible dispute

436 FÊTE DU PREMIER JOUR, &c.

entre les rabbins, pour fixer le tems auquel le monde a commencé, les uns soutenant que c'était au printems, & les autres à l'automne; mais le dernier sentiment a prévalu, sur la supposition que tous les fruits devaient être en maturité au moment de la création.

L'année ouverte par les prières qui se disent dans la synagogue, les Juifs se rendent chez eux, & font, entr'autres choses, servir sur leurs tables, du miel & du pain levé, & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Les Juifs Alle-mans envoient ce jour-là leurs enfans au chef des rabbins pour recevoir sa bénédiction; & lorsque le père de famille se met à table, il prend un morceau de pain, qu'il trempe dans du miel, en disant: *Que cette année soit douce & fertile*: ce qui est imité par toute l'assemblée. Ils n'oublient guères de se faire servir une tête de mouton, en mémoire du bélier qui fut sacrifié à la place du jeune Isaac: & s'ils sont exacts à suivre les conseils de leurs rabbins, ils ne manquent jamais ce jour-là de manger du fenouil, de l'ail, & autres herbes fortes. Ces mêmes Allemans ont coutume de se rendre le matin à la synagogue vêtus de blanc, pour témoigner leur pénitence & leur pureté; il y en a même qui, par mortification, se couvrent de l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture.



FÊTE

Fête de

LE lév
fait men
célébraie
encore l
répond
tembre
pontife,
après av
cevait d
ou du te
boucs éta
billets da
& l'autr
pour le
du camp
péchés d
rius, bou
Le gra
que le for
Seigneur.
des holoc
préparés,
faisait sep
molé; pui
dans le te
même san

CHAPITRE XXV.

Fête de l'expiation, jour du pardon ou chipur.

LE lévitique (chap. 16. & ch. 23. v. 17.) fait mention de cette fête. Les Hébreux la célébraient, & les Juifs modernes la célèbrent encore le dixième de leur mois de tisri, qui répond à une partie de nos mois de septembre & d'octobre. Ce jour-là le souverain pontife, revêtu de ses habits sacerdotaux, après avoir offert un bœuf en sacrifice, recevait du peuple, à l'entrée du tabernacle ou du temple, deux boucs & un bélier. Les boucs étaient tirés au sort, en mêlant deux billets dans une urne, l'un pour le Seigneur, & l'autre pour Azazel ; c'est-à-dire, pour le bouc qui devait être conduit hors du camp ou de la ville, chargé de tous les péchés du peuple, & appelé *hircus emissarius*, bouc émissaire.

Le grand-prêtre immolait alors le bouc, que le sort avait destiné pour être sacrifié au Seigneur. Il prenait l'encensoir, du feu sacré des holocaustes, jettait dessus des parfums préparés, entrait dans le sanctuaire, & y faisait sept aspersions du sang du bouc immolé; puis retournant dans le tabernacle ou dans le temple, il y faisait des aspersions du même sang, & en arrosait les quatre coins

438 FÊTE DE L'EXPIATION,

de l'autel des holocaustes. Ensuite on lui présentait le bouc émissaire, il lui posait la main sur la tête, confessait ses péchés & ceux du peuple, & conjurait l'Eternel de faire retomber sur cette victime toutes les malédictions & la peine qu'ils avaient méritées. Des lévites conduisaient alors le bouc dans le désert, où il était mis en liberté, &, selon d'autres, précipité.

Après ces premières cérémonies, le grand-prêtre se dépouillait de ses habits, se lavait dans le lieu même; puis ayant repris ses ornemens pontificaux, il offrait en holocauste deux béliers, l'un pour le peuple & l'autre pour lui-même. La graisse du bouc immolé pour le péché du peuple était mise sur l'autel, & la chair de la victime était portée hors du camp, & brûlée par un homme qui ne pouvait y rentrer qu'après s'être exactement purifié, ainsi que ceux qui avaient conduit le bouc émissaire dans le désert.

Autrefois les Juifs modernes pratiquaient la veille du jeûne de la fête de l'expiation, une cérémonie qui portait le nom de *Capara*. Les hommes faisaient choix d'un coq, les femmes d'une poule, & les femmes enceintes d'une coq & d'une poule. Le chef de la famille, après avoir récité quelques prières, frappait trois fois la tête du coq, en disant à chaque coup : « Ce coq fera échangé » pour moi, il expiera mes péchés, il souffrira la mort, & je jouirai de la vie. » Ensuite, il serrait le cou de l'animal & l'é-

J
 tranguait
 qu'il av
 gorge, p
 tait de p
 avec viol
 pécheur
 le faisait
 le péche
 condamne
 on jettai
 le toit
 provenan
 abandonn
 si abomin
 servaient
 mestiques
 animal d
 chargé de
 prier Die
 le coq a
 fait réflex
 refusèrent
 s'accouru

Pour se
 de l'exp
 diverses s
 ter des b
 Allemans
 femmes
 d'autres p
 porter, &
 ne manqu
 gies, l'un

JOUR DU PARDON, &c. 439

tranglait, pour faire connaître au pécheur qu'il avait mérité la mort; il lui coupait la gorge, pour annoncer au pécheur qu'il méritait de perdre son sang: il le jetait à terre avec violence, pour faire entendre au même pécheur qu'il aurait dû être lapidé; puis on le faisait rôtir, ce qui signifiait encore que le pécheur était assez coupable pour être condamné aux flammes éternelles: ensuite on jetait les entrailles du coq par-dessus le toit de la maison, parce que le péché provenant du cœur & des entrailles, il fallait abandonner aux oiseaux de l'air des choses si abominables. Toutes ces cérémonies s'observaient en présence des parens & des domestiques. Le coq devait être blanc; un animal d'une autre couleur était réputé déjà chargé de trop d'iniquités. On allait ensuite prier Dieu sur les tombeaux & l'on donnait le coq aux pauvres; mais ceux-ci, ayant fait réflexion sur la qualité de cette chair, refusèrent le présent dans la suite, & l'on s'accoutuma à leur en donner la valeur.

Pour se préparer à la solennité de la fête de l'expiation, il est nécessaire d'observer diverses sortes de purifications. On doit porter des bougies à la synagogue. Les Juifs Allemans en portent chacun une, mais leurs femmes sont dispensées de ce soin. Dans d'autres pays les femmes sont obligées d'en porter, & il y a des endroits où les dévots ne manquent pas de se munir de deux bougies, l'une qui éclaire l'ame & l'autre le

440 FÊTE DE L'EXPIATION,

corps. Mais ce dont on doit sur-tout louer les Juifs en général, c'est l'attention scrupuleuse qu'ils ont dans ce tems de se réconcilier avec leurs ennemis, & d'aïer les trouver pour leur demander pardon de les avoir offensés. Si, cherchant ainsi à se réconcilier par trois fois, ils sont refusés, ils doivent protester de ce refus en présence de trois témoins, & alors leur conscience est en repos. Il n'est rien, aux abus près, de plus propre à entretenir la concorde dans les familles, & la paix parmi tout un peuple, que cette coutume, qui tranquillise l'ame des gens de bien, & qui force à la réparation l'orgueil de ceux qui se croient au-dessus des autres.

Lorsque la fête commence, on s'assemble dans la synagogue, & d'un ton de voix lugubre on y chante quelques cantiques. On y fait à Dieu la confession de ses péchés, & l'on cherche à y donner les marques de la contrition la plus parfaite. Pendant ce jour de pénitence, on ne doit ni se récréer le corps, ni occuper agréablement son esprit : il y a toutefois des exceptions pour les enfans, qui n'ont pas encore onze ans, pour les femmes enceintes, pour celles nouvellement accouchées, pour celles qui nourrissent, pour les malades & pour les vieillards.

Le premier soir de cette fête, deux rabbins se placent à côté du chantre, & déclarent à l'assemblée qu'il lui est permis de prier avec les méchans, & en conséquence ils invitent

J
les péch
des fidèl
de leurs
prière pa
voir d'al
résolutio
pourvu c
soi-mêm
nuit dan
tournent
jour, s'y
Le soir
bénédicti
ch. 6. (c
de ses m
législateu
miliait d
d'Israël.
on sonne
brer la fé

JOUR DU PARDON, &c. 441

les pécheurs publics à se réunir aux prières des fidèles, pour obtenir de Dieu le pardon de leurs crimes. Ensuite on entonne une prière particulière, qui a la vertu & le pouvoir d'abolir les vœux, les sermens & les résolutions téméraires de l'année précédente, pourvu qu'on les ait formés librement & de soi-même. Quelques dévots passent toute la nuit dans la synagogue ; mais ceux qui retournent chez eux, doivent, dès l'aube du jour, s'y retrouver pour les prières du matin. Le soir le chef de la synagogue donne la bénédiction de Moïse au peuple, (nomb. ch. 6.) qui la reçoit en se couvrant le visage de ses mains, sans doute parce que ce saint législateur se cachait la face lorsqu'il s'humiliait devant l'Eternel, à cause des péchés d'Israël. Après cette bénédiction solennelle, on sonne du cor, & l'on commence à célébrer la fête de la nouvelle lune.



 CHAPITRE XXVI.

Fête de Pâques.

CETTE fête solennelle des Hébreux fut instituée en mémoire du passage miraculeux de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers nés des Egyptiens, & épargna toutes les maisons des Israélites marquées du sang de l'agneau. (Exod. XII. II.) Elle tombait le quinzième jour du premier mois, appelé Nisan; mais dès le dixième, les Hébreux choisissaient un agneau mâle & sans défaut, qu'ils gardaient jusqu'au soir du quatorze. Ils l'immolaient, & après le coucher du soleil, ils le faisaient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains sans levain & des laitues sauvages. Ces mets devaient leur rappeler les maux qu'ils avaient soufferts en Egypte & l'amertume de leur servitude passée. Dans chaque maison, il était ordonné de manger cet agneau tout entier, ayant les reins ceints, des souliers aux pieds & un bâton à la main; c'est-à-dire, tels que s'ils allaient entreprendre une longue route: cependant cette dernière cérémonie ne fut d'obligation que pour la nuit de la sortie de l'Egypte; mais la commémoration annuelle de cette fête, devint d'une obligation si expresse, que qui-

FÊ

conque a
damné à*populis s*

Les Juif

une rigid

exemple,

on doit a

les azyme

ne peut p

d'un che

façon, il

fac qui re

lavé & re

ne parler

tieuses &

empêcher

plus petit

dire, qu'a

afin de tra

de à Dieu

» défaut c

» y a de

» qu'il a

» vé, dev

» terre &

Le sabb

est appelle

d'auparava

apparteme

servent à l

veller. Il

puise l'eau

azymes,

FÊTE DE PASQUES. 443

conque aurait négligé de la faire, était condamné à mort : *Exterminabitur anima illa de populis suis.* (Num. IX. 13.)

Les Juifs modernes observent cette fête avec une rigidité qui va jusqu'au scrupule : par exemple, trente jours avant qu'elle arrive, on doit acheter le grain nécessaire pour faire les azymes, ou le pain sans levain. Ce grain ne peut pas être porté au moulin sur le dos d'un cheval sans bât, parce que de cette façon, il serait dans le cas de l'échauffer. Le sac qui renferme ce bled, doit être décousu, lavé & recousu d'une pâque à l'autre. Nous ne parlerons point des précautions minutieuses & infinies que le Juif apporte, pour empêcher qu'il ne reste dans sa maison la plus petite miette de pain levé ; il suffit de dire, qu'après les recherches les plus exactes, afin de tranquilliser sa conscience, il demande à Dieu : « Qu'il lui plaise de suppléer au » défaut de l'examen ; & que tout ce qu'il » y a de pain levé dans la maison, tant ce » qu'il a trouvé, que ce qu'il n'a pas trou- » vé, deviennent comme la poudre de la » terre & s'anéantissent. »

Le sabbat qui précède la fête de pâque, est appelé le grand sabbat, & c'est le jour d'auparavant qu'on doit nettoyer tous les appartemens, & sur-tout les ustensiles qui servent à la cuisine, si l'on ne peut les renouveler. Il serait très-méritoire, si celui qui puise l'eau, qui doit entrer dans la pâte des azymes, élevait en la puisant son ame à

444 FÊTE DE PASQUES.

Dieu par une prière éjaculatoire & même à demi-voix. Pour plus de régularité, il faudrait que le père de famille se donnât lui-même la peine de pétrir cette pâte, ou qu'au moins se trouvant présent à ce travail, il encouragât, par quelques exhortations pieuses, ceux qu'il aurait chargé de ce soin, & sur-tout qu'il abandonnât à la voracité des chats & des souris, les morceaux de cette pâte qui se détachent & tombent à terre.

La femme chargée de pétrir ce pain, prend un morceau de cette pâte, dont elle forme un gâteau, & elle le brûle. Dans l'ancienne loi, ce gâteau était une redevance au sacrificateur. Le reste sert à faire des pains plats, ordinairement ronds, & d'un goût très-fade. Lorsque cette opération est finie, que tout est nettoyé, & que la solemnité du grand sabbat est passée, on s'occupe à arranger & à parer la table : le père de famille s'y place avec tous ses enfans & ses domestiques. Sur cette table, il y a des pains azymes, un plat couvert, sur lequel sont trois gâteaux mystérieux, l'un pour le grand-prêtre, le second pour les lévites & le troisième pour le peuple, l'os d'une épaule d'agneau, ou du moins une parcelle de cet os, que les Juifs Portugais laissent sur leur table pendant huit jours; & si l'épaule est entière, on y joint un œuf dur, & une sorte de mets, qui représentent la brique à laquelle travaillaient les Israélites pendant leur captivité chez les Egyptiens : c'est une pâte

FÊTE

épaisse c
de noix, c
assaisonné
pour figu
position c
ger un pl
de cerfeu
de placer
vinaigre.

Avant l
lave les m
un air d'
verre de
tenant le
pour marq
Juifs acqu
avalé, cha
bes amère
& en man
récite une
de cette c
deux le g
une partie
qu'en se s
hâte leur
avec l'os o
famille, q
mets : « V
» pression c
» que celu
» c'est ici
Après cert
tique, qui

FÊTE DE PASQUES. 445

épaisse composée de pommes, d'amandes, de noix, de figes, &c. cuites avec du vin, & assaisonnée de petits morceaux de canelle, pour figurer la paille qui entrait dans la composition de la brique. On a soin de charger un plat, de laitues sauvages, de cresson, de cerfeuil, de chicorée & de persil, & de placer auprès une bouteille remplie de vinaigre.

Avant la consécration de la pâque, on se lave les mains, puis on se place à table avec un air d'empressement, & l'on verse un verre de vin à toute la compagnie, chacun tenant le coude gauche appuyé sur la table, pour marquer la liberté qu'anciennement les Juifs acquirent en quittant l'Egypte. Le vin avalé, chaque convive prend un peu des herbes amères, les trempe dans du vinaigre, & en mange, tandis que le maître du logis récite une prière analogue à la circonstance de cette cérémonie. Alors le chef sépare en deux le gâteau des lévites, dont il cache une partie sous sa serviette, pour désigner qu'en se sauvant les Israélites cachèrent à la hâte leur pain non-levé; & prenant l'autre avec l'os ou l'épaule de l'agneau, il dit à sa famille, qui doit aussi avoir la main sur ces mots: « Voici le pain de misère & d'oppression que nos pères ont mangé en Egypte: » que celui qui a faim s'approche & mange; » c'est ici le sacrifice de l'agneau pascal. » Après cette cérémonie, on entonne un cantique, qui rappelle à l'assemblée la délivrance

446 FÊTE DE PASQUES.

miraculeuse des Israélites, dont le père de famille explique chaque mystère, sur la demande que lui en fait le plus jeune de la compagnie; & à l'endroit où il est parlé des dix plaies d'Egypte, on jette avec le doigt un peu de vin hors de son verre, comme pour dire; « Que ces plaies s'éloignent de nous. » Le père de famille, après s'être une seconde fois lavé les mains, prend un gâteau, le rompt, & l'ayant consacré, il en distribue les parcelles à ceux qui sont autour de la table; ce n'est qu'alors qu'on mange l'agneau dans les lieux où l'on en sert à ce repas; car cette coutume n'est point uniforme. Le repas fini, le chef découvre le gâteau qu'il avait précédemment caché sous sa serviette, il en mange un peu & en donne à manger à sa famille; on boit un troisième coup de vin, & même un quatrième, accompagné d'une prière à Dieu, afin qu'il lui plaise de répandre sa colère sur les nations qui ne le connaissent pas.

On voit par ce détail que la pâque moderne est entièrement différente de l'ancienne. Autrefois l'agneau devait être rôti, actuellement on en fait bouillir une partie & rôtit l'autre, & même on mutile l'agneau, ce qui suffit pour empêcher le sacrifice. On supprime les hymnes où il était parlé de l'agneau pascal, & l'on y substitue des prières à Dieu, afin qu'il daigne permettre le rétablissement du temple de Jérusalem & des sacrifices, & qu'il délivre son peuple, comme il a autre-

FÊ
 fois tiré
 Les Juifs
 par le pa
 finissaient
 question
 un bâton
 avons ex
 La sol
 huit jour
 & les de
 de trava
 affaire d'i
 cher au
 se transpo
 qui est in
 du sabbat.
 qu'on ne p
 de touche
 nés des fa
 la pâque, e
 la nuit sui
 le soir on
 telle que
 l'on se cou
 réflexions p
 font, à que
 qu'aux autre
 jour de la p
 jour suivant
 riages, ne
 ne se coup
 vent passer
 la tristesse,

FÊTE DE PASQUES. 447

fois tiré les Israélites des fers des Egyptiens. Les Juifs modernes terminent leurs repas par le pain azyme, au lieu que les Hébreux finissaient par manger l'agneau. Il n'est plus question de ceindre ses reins, de prendre un bâton, & des autres cérémonies que nous avons exposées plus haut.

La solemnité de la fête de pâque dure huit jours. Pendant les deux premiers & les deux derniers, il n'est pas permis de travailler, ni de vaquer à aucune affaire d'intérêt. On peut cependant toucher au feu, apprêter la nourriture; & se transporter d'un lieu dans un autre, ce qui est interdit, à quelques égards, le jour du sabbat. Les quatre autres jours, quoiqu'on ne puisse pas travailler, il est permis de toucher de l'argent. Tous les premiers nés des familles doivent jeûner la veille de la pâque, en mémoire de ce que Dieu frappa la nuit suivante les premiers nés d'Egypte: le soir on va à la prière, on fait la pâque telle que nous venons de la décrire, & l'on se couche en s'entretenant de quelques réflexions pieuses. Le lendemain les prières sont, à quelques différences près, les mêmes qu'aux autres jours de fêtes. Du soir du second jour de la pâque, jusqu'au trente-troisième jour suivant, les Juifs s'interdisent les mariages, ne prennent point d'habits neufs, ne se coupent point les cheveux, & doivent passer tout ce tems dans la douleur & la tristesse, par rapport à une grande mor-

448 FÊTE DE PASQUES.

ralité qui tomba sur les disciples du rabbin *Hachiba*, qui était un grand personnage. Comme après la mort de quelques milliers de Juifs, le mal s'arrêta au trente-troisième jour de l'*homer*, auquel tombe la fête des semaines, où l'on offrait des épis d'orge; on appelle ce jour *lag*, qui signifie trente-trois, en prenant les lettres pour les chiffres. L'*homer* comprend les quarante-neuf qui se comptent depuis le second soir de la pâque jusqu'à la fête des semaines, ou de la pentecôte. Le jour de *lag*, la joie renaît, & l'on quitte tout extérieur de tristesse.



CHAPITRE XXVII.

FÊTE

CH

Fête de

CETTE le jour de
Lev. 23 ,
on offrait a
elle se sole
de la pâq
quante jou
donna aux
par le mi
que l'on pr
taient en d
de farine ,
cun , non pa
de toute la r
(Ant. liv.
veaux & un
en hosties
péché.
On céléb
de la pentec
il n'est pas p
traiter aucu
solemnels &
qu'on peut a
& transporte
un autre. On
Tome II

CHAPITRE XXVII.

Fête de la Pentecôte ou des semaines.

CETTE fête est nommée dans l'écriture, le jour des prémices, (Deut. 16, exod. 23. Lev. 23, nomb. 28.) parce que ce jour-là on offrait au Seigneur les prémices des fruits : elle se solemnise cinquante jours après la fête de la pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après la sortie d'Egypte, Dieu donna aux Hébreux la loi sur le mont Sinai, par le ministère de Moïse. Les prémices que l'on présentait alors au temple, consistaient en deux pains levés, de deux assarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non pas par chaque famille, mais au nom de toute la nation, ainsi que l'insinue Joseph. (Ant. liv. III. ch. X.) On immolait deux veaux & un bœuf en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché.

On célèbre pendant deux jours la fête de la pentecôte, & pendant ces deux jours, il n'est pas plus permis de travailler, ni de traiter aucune affaire, qu'aux autres jours solennels & à ceux du sabbat, excepté qu'on peut allumer du feu, faire la cuisine, & transporter des fardeaux d'un lieu dans un autre. On a grand soin, pendant la solem-

Tomé III.

F f

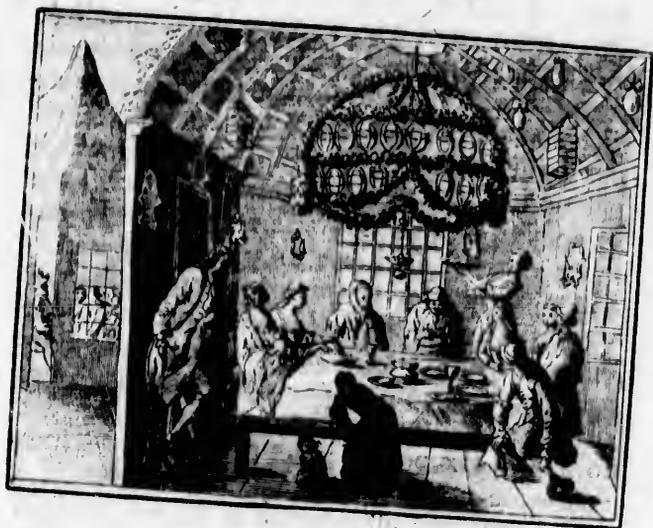
450 FÊTE DE LA PENTECOTE, &c.
nité de cette fête, d'orner les synagogues
& les maisons où on lit la loi, de festons,
& de couronnes de roses & d'autres fleurs.
Les prières qui se récitent à la synagogue
& les hymnes qui s'y chantent, sont analogues
à ce grand jour. On lit la loi à cinq
personnes le matin, & l'après-midi, on fait
un sermon à la louange de la fête. Pendant
ce tems, les Juifs se régalent de toutes sortes
de choses agréables au goût, où il entre
du lait, qu'ils prennent pour le symbole de
la loi, à cause de sa douceur & de sa blan-
cheur. Les Allemans font alors servir sur
leur table, un gâteau fort épais, qu'ils
nomment le gâteau de Sinai, pour se rap-
peller la publication de la loi sur cette mon-
tagne; car le Juif recherche en tout les
images parlantes & sensibles, qui lui remet-
tent devant les yeux la naissance de sa reli-
gion. Le gâteau dont il est ici question,
doit, dit Buxtorf, avoir sept épaisseurs de
pâte, pour représenter les sept cieus, que
Dieu fut obligé de remonter depuis le som-
met de Sinai, jusqu'au ciel des cieus où il
fait sa demeure.



CH

Fête des

LA fête
lèbres de
elle tomb
& rappell
vaux des
les soins d
servir le
années dan
continuelle



CHAPITRE XXVIII.

*Fête des Tentes ou des Tabernacles, & fête
des Lumières.*

LA fête des tentes, est une des plus célèbres de celles que solemnisent les Juifs : elle tombe le quinzième du mois de tisri, & rappelle l'image du voyage & des travaux des Israélites dans le désert, & surtout les soins de la providence, qui daigna conserver le peuple Hébreu pendant quarante années dans des plaines stériles, sans maisons, continuellement exposé aux injures de l'air,

F f ij

452 FÊTE DES TENTES

sans avoir éprouvé aucune incommodité. Autrefois pendant les sept jours que durait cette fête, on offrait un grand nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice pour le péché du peuple. Les Israélites passaient alors tout le tems en réjouissance & en festins, avec leurs femmes & leurs enfans, & ils se faisaient un plaisir d'admettre à leur tables, les lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins. Le premier jour on immolait treize taureaux, le second douze, le troisième onze, & les autres jours toujours en diminuant; ce qui faisait en tout soixante-dix pour les sept jours, & le huitième on ne sacrifiait qu'un seul taureau. Le neuvième jour est appelé la fête de la loi: de ces neuf jours, les deux premiers & les deux derniers sont solennels; mais les cinq qu'ils renferment ne le sont pas.

Pour célébrer cette fête, les Juifs sont obligés de construire des cabanes à l'entrée ou sur le derrière de leurs maisons, soit dans les cours, soit dans les jardins. La cabane ne doit pas en tout avoir plus de vingt coudées, & environ huit pieds de haut. Il faut, autant qu'il est possible, qu'elle soit bâtie en bon air, & éloignée de toute mauvaise odeur. On peut l'orner de tapis, & la garnir de branches d'arbres chargées de leurs fruits; mais il faut qu'elle soit environnée de feuillages en dehors & jusqu'au haut, sans en être absolument couverte: il faut avoir grande attention que cette verdure ne se sèche.

OU
 On r
 senter à
 de palm
 te, deu
 porte à
 tems on
 tôt à l'e
 septentr
 suivant
 bins, est
 porte un
 stérile, q
 ble, est l
 œuvres s
 & le citr
 faisait av
 pièce de p
 de Jérusal
 monie s'i
 gogues.
 Le sept
 le myrte,
 ne conser
 fait sept f
 il est nécess
 plus de vi
 de représe
 divin que
 dant le voy
 assure que
 se font en
 Josué fit au
 Jéricho.

OU DES TABERNACLES, &c. 453

On ne doit pendant toute la fête se présenter à la synagogue, qu'avec une branche de palmier, une de citronnier, trois de myrte, deux de saules liées ensemble, que l'on porte à la main droite, & dans de certains tems on les remuent mystérieusement, tantôt à l'orient, puis au midi, ensuite au septentrion & enfin à l'occident. La palme, suivant l'explication qu'en donnent les rabbins, est l'image des hypocrites, parce qu'elle porte un fruit insipide: le myrte, qui est stérile, quoiqu'il donne une odeur très-agréable, est l'image de ceux qui font des bonnes œuvres sans la loi; le saule l'est des méchans, & le citronnier des justes. Anciennement on faisait avec ces branches à la main une espèce de procession autour de l'autel du temple de Jérusalem; aujourd'hui cette antique cérémonie s'imité autour du pupitre des synagogues.

Le septième jour de la fête, on quitte le myrte, la palme, le citronnier, & l'on ne conserve que le saule, avec lequel on fait sept fois le tour du pupitre. Ce jour-là il est nécessaire de réciter des prières, avec plus de vivacité que les autres jours, afin de représenter celle qui caractérisait l'office divin que l'on était obligé de presser pendant le voyage dans le désert. Basnage nous assure que les sept tours de la procession se font en mémoire des sept tours que Josué fit autour des murailles de la ville de Jéricho.

454 FÊTE DES TENTES

Autrefois les Juifs logeaient tout - à - fait dans leurs cabanes pendant la durée de la fête ; mais la fraîcheur des nuits , plus froides dans nos pays que dans l'Asie , & certaines intrigues qui ont occasionné trop de scandales , les ont mis dans le cas d'abolir cette coutume.

Le neuvième & le dernier jour de la fête est appelé *Simcha-tora* , ou joie pour la loi ; parce que ce jour on achève de lire le pentateuque , conformément à la division dont nous avons parlé précédemment. Cette dernière fête est de l'institution des rabbins. Ce jour-là on sort des armoires tous les livres de la loi , & on les porte en procession autour du pupitre. Les deux personnes choisies pour lire pendant cet office le commencement & la fin de la loi , sont appelés *les époux de la loi* , & cette lecture se fait aux acclamations du peuple. Les rabbins disent que rien n'est plus efficace contre les calomnies du malin esprit.

C'est ce jour-là qu'on fait au plus offrant la distribution des offices ecclésiastiques , & l'argent qui revient de cette vente , est destiné à l'entretien des pauvres & aux réparations de la synagogue : telles sont ces charges :

1^o. Allumer les lampes de la synagogue.
 2^o. Donner du vin pour la consécration publique du sabbat & des autres jours solennels , en faveur des pauvres qui n'ont pas le moyen de faire cette offrande.

3^o. Rouler & dérouler les livres de la loi.

O
 4^o.
 fenter
 5^o.
 serven
 la loi.
 les jeun
 rion ,
 ment
 leur co
 & pruc
 6^o. I
 jours s
 7^o. I
 qui ren
 La fé
 rabbins
 cienne
 mois ch
 huit jou
 victoire
 les Gre
 jour , d
 forte qu
 de la fé
 que les
 ville &
 Jochana
 quirent.
 se trouv
 les lamp
 un petit
 pour br
 en brûl

OU DES TABERNACLES, &c. 455

4^o. Elever le livre de la loi, & le présenter ainsi élevé à l'assemblée.

5^o. Toucher le bois & les cord'ons, qui servent à rouler & à attacher le volume de la loi. Ce bois est appelé le bois de vie, & les jeunes gens achètent volontiers cette fonction, parce qu'ils se flattent que l'attouchement de ce bois leur prolongera la vie, leur conservera la santé, & les rendra sages & prudents.

6^o. Lire quelque chose de la loi dans les jours solennels.

7^o. Etre substitué à la place de quelqu'un qui remplit mal les fonctions précédentes.

La fête des lumières est de l'institution des rabbins, mais elle ne laisse pas d'être ancienne; elle commence le vingt-cinq du mois chisleu, qui répond à décembre & dure huit jours. Elle se célèbre en mémoire de la victoire que les Macchabées remportèrent sur les Grecs. On allume une lampe le premier jour, deux le second, & ainsi de suite, de sorte qu'on en allume huit le dernier jour de la fête. Cette coutume est fondée sur ce que les ennemis étant déjà entrés dans la ville & dans le temple qu'ils profanèrent, Jochanam & ses fils les en chassèrent & les vainquirent. Au retour du combat, comme il ne se trouva point d'huile pure pour remplir les lampes du chandelier, on eut recours à un petit vase où il en restait encore assez pour brûler une nuit; mais qui par miracle en brûla huit. Quelques auteurs prétendent

456 FÊTE DES PURIMS.

que cette fête se solemnise en mémoire de ce qu'au tems des Macchabées, la circoncision, qui doit se faire au huitième jour, avait été supprimée ou suspendue par les ennemis du judaïsme.

CHAPITRE XXIX.

Fête des Purims.

LES Juifs célèbrent cette fête, vraisemblablement établie par un des prophètes Aggée ou Malachie, en mémoire d'Esther, qui empêcha que le peuple d'Israël ne fût entièrement exterminé par le perfide Aman. On la nomme *Purim*, qui est le pluriel de *Pur*, mot de l'ancienne langue de Perse, qui signifie *fort*, parce qu'on trouve dans le livre d'Esther (ch. 9.) qu'Aman, dans ces jours-là, avait jetté le fort pour détruire tous les Hébreux.

Cette fête dure deux jours, dont le premier seulement est solemnel : la veille on est dans l'obligation de jeûner. Pendant ces deux jours il est permis de négocier & de travailler, mais il y a peu de Juifs qui profitent de cette liberté, sur-tout le premier jour.

On pourrait en quelque façon regarder la fête des purims comme le carnaval des Juifs : après leur jeûne, qui est plus ou moins austère, seion la dévotion des personnes, on

se livre
tems s'
Le mat
vres de
distrain
tité de p
fissent
fynagog
ceux qu
où ils a
ter, dis
ble au j
trouvero
phat, où
bler.

Le pr
où, aprè
lecture d
l'assembl
qu'on de
Après av
graces à
ver les Ju
2°. D'avo
semblée
les avoir

Toutes
le nom
ceux de f
bruit dan
tion. Il
grave sur
détecté ;

FÊTE DES PURIMS. 457

se livre à la plus grande joie, & tout le
 tems s'écoule en festins & en divertissemens.
 Le matin de la fête on distribue aux pau-
 vres de quoi se bien traiter le soir ; on
 distrait même de sa table une certaine quan-
 tité de plats qu'on leur abandonne, afin qu'ils
 fassent meilleure chère. Il se fait dans la
 synagogue une collecte qui est partagée à
 ceux qui vont en pèlerinage à Jérusalem,
 où ils aiment à se faire enterrer, pour évi-
 ter, disent-ils, la peine d'un voyage pénible
 au jour de la résurrection, puisqu'ils se
 trouveront tous près de la vallée de Josaphat,
 où tous les morts doivent se rassembler.

Le premier soir on se rend à la synagogue,
 où, après les prières ordinaires, on fait la
 lecture du livre d'Esther, & on l'explique à
 l'assemblée. Cette lecture se fait assis, au lieu
 qu'on doit être debout, en lisant la loi.
 Après avoir déroulé le livre, le lecteur rend
 grâces à Dieu ; 1°. De ce qu'il a daigné sau-
 ver les Juifs de la cruelle persécution d'Aman :
 2°. D'avoir appelé ceux qui composent l'as-
 semblée à cette auguste cérémonie : 3°. De
 les avoir fait vivre jusqu'à cette fête.

Toutes les fois que le lecteur prononce
 le nom d'Aman, ou celui de sa femme &
 ceux de ses dix enfans, il se fait un grand
 bruit dans la synagogue, en signe d'exécra-
 tion. Il y a même des endroits où l'on
 grave sur une pierre ou sur du bois, ce nom
 détesté ; & lorsque le lecteur le prononce,

458 FÊTE DES PURIMS.

on frappe cette pierre ou ce bois sur une autre pierre, en criant : « Que le nom du » méchant pourrifle & soit effacé. » L'office de ce jour est terminé par d'horribles malédictions contre Aman, la femme & ses enfans, par des bénédictions pour Mardochée & pour Esther, & par des louanges à Dieu qui a daigné conserver miraculeusement son peuple. Le lendemain matin on retourne à la synagogue, pour y entendre une seconde fois la lecture de l'histoire d'Esther, & en sortant l'on s'envoie réciproquement des présens de confitures & autres friandises ; les écoliers en font à leurs maîtres, les chefs de famille à leurs domestiques, les gens riches aux pauvres, & tout le reste de la journée se passe dans la joie & dans les plaisirs. Le second jour tient à la fête pour les amusemens, mais il est moins solemnel.



CIR

C I

Circonc

LA ci
que l'Et
« Voici
» le Seig
» moi &
» Tous l
» circonc
» de l'ab
» de hui
» livres
» & étra
» dont la
» exterm
» rendu

Ce fut
ayant reg
à l'âge d
donna en
domestiqu
qui depuis
ditaire po
Moïse le P
XII. 44.
fut cette
d'Abraham
les Juifs a
cés, parce

CHAPITRE XXX.

Circoncision des Juifs, rachat des nouveaux nés, & majorité des enfans.

LA circoncision est le sceau de l'alliance que l'Eternel daigna faire avec Abraham : « Voici le pacte que vous observerez ; lui dit » le Seigneur, (Gen. c. XVII. v. 10.) entre » moi & vous, & votre postérité après vous. » Tous les mâles qui sont parmi vous seront » circoncis, afin que cela soit une marque » de l'alliance entre moi & vous. L'enfant » de huit jours sera circoncis, tant les enfans » libres & domestiques, que les esclaves » & étrangers qui seront à vous. L'enfant, » dont la chair ne sera pas circoncise, sera » exterminé de mon peuple, parce qu'il a » rendu inutile mon alliance. »

Ce fut l'an du monde 1208 qu'Abraham, ayant reçu cette loi, se circoncit lui-même à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, & donna ensuite à son fils Ismaël & à tous les domestiques de sa maison, la circoncision, qui depuis ce tems a été une pratique héréditaire pour ses descendans. Dieu réitéra à Moïse le précepte de la circoncision, (Exod. XII. 44. 48. & Levit. l. XII. v. 3.) & ce fut cette marque qui distingua les enfans d'Abraham d'avec les autres peuples, que les Juifs appellaient par mépris les *incirconcis*, parce qu'ils n'avaient point de part au

acte que le souverain Maître avait fait avec le saint patriarche.

Les Idolâtres, tels que Celse & Julien, qui se sont efforcés de détruire le christianisme, en s'appropriant les fondemens de la révélation judaïque, ont prétendu qu'Abraham, venu de Chaldée en Egypte, avait emprunté cette coutume des Egyptiens; & de cette fausse assertion, ils ont tiré la conséquence qu'elle n'était pas le signe distinctif du peuple que Dieu avait choisi. Mais l'usage de la circoncision n'était pas un précepte de la religion des Egyptiens, c'était une affaire de propreté, de raison, de santé, & , selon même quelques auteurs, de nécessité physique: d'ailleurs, ce n'était point une loi générale, & l'opération qui se faisait le treizième jour, & souvent plus tard, était pratiquée pour les filles, aussi-bien que pour les garçons. Suivant saint Ambroise, Origène, saint Epiphane & Joseph, les seuls prêtres, les géomètres, les astronomes, les astrologues & les autres savans Egyptiens, étaient astreints à cette cérémonie. Or Abraham, après avoir fait quelque séjour dans l'Egypte, en sortit incirconcé, & ce ne fut que par un ordre exprès de Dieu qu'il pratiqua sur lui-même & sur sa famille la circoncision. Moïse le dit, & son autorité est préférable à ce qu'avancent à ce sujet Hérodote & Diodore de Sicile. Les Egyptiens reçurent la circoncision des fils de Jacob & de leur postérité; & Moïse même, au rapport d'Eusébe (Prép. Evang. l. IX.

chap. X
prêtres

La c
du cœur
rend au
tenir. L
tout si
appelle
prières &
accouch
répand
fille, le
moins v
ment du
entre la
nie de sa
aussi-tôt
pagnie,
fréquente

Quelq
beaucoup
aux quat
chée, su
Lilit, s
anges, s
tout sorti
suivant le
était la p
tendant ê
soumettre
dans les ai
elle paraît
spectre, &
en couche

chap. XXVIII.) communiqua cet usage aux prêtres Egyptiens.

La circoncision est l'image de la pureté du cœur, sans laquelle le culte que l'on rend au souverain Maître ne peut se soutenir. Lorsqu'une femme est en travail, surtout si l'on apperçoit quelque danger, on appelle un rabbin, qui prononce quelques prières & lit plusieurs pseumes. Si la femme accouche d'un enfant, une joie extrême se répand dans toute la maison; si c'est une fille, les démonstrations d'allégresse sont moins vives. On félicite le père à l'avènement du premier, & le tems qui s'écoule entre la naissance de l'enfant & la cérémonie de sa circoncision se passe en festins, & aussi-tôt que l'accouchée peut recevoir compagnie, ses parens & ses amis lui font de fréquentes visites.

Quelques Juifs superstitieux, & il en est beaucoup, ont soin de placer de petits billets aux quatre coins de la chambre de l'accouchée, sur lesquels sont écrits *Adam, Eve, Lilit, fors d'ici*, avec les noms de trois anges, sous prétexte de garantir l'enfant de tout sortilège. Il est bon de remarquer que, suivant les sottises idées des rabbins, Lilit était la première femme d'Adam, qui prétendait être la maîtresse, & refusant de se soumettre à son mari, le quitta & s'enfuit dans les airs, par un certain secret de magie: elle paraît la nuit sur la terre sous la figure d'un spectre, & elle en veut beaucoup aux femmes en couche & aux enfans nouveau nés.

Il est dit (Gen. 17.) « : A l'âge de huit » jours vous circoncirez les enfans mâles, » (Lévit. ch. XII.) « & le huitième jour on » circoncira la chair de son prépuce. » C'est pourquoi le huitième jour de la naissance de l'enfant on procède à la cérémonie de la circoncision. Avant ce jour on ne peut le faire, mais il est permis de retarder cette opération douloureuse, si le nouveau né est faible ou infirme.

La nuit qui précède ce grand jour, se passe dans la joie. Le parrain choisi pour tenir l'enfant pendant la cérémonie, & la marraine pour le présenter à la synagogue & le rapporter, on fait venir le *Mohel* ou le *Circonciseur*; fonction qui n'exige d'autre mérite, que la dextérité nécessaire, & que le père de l'enfant peut exercer lui-même, s'il en a la capacité requise. Cet acte de religion peut se faire indifféremment dans la synagogue, ou dans la maison de l'accouchée; dans l'un ou l'autre lieu, il faut avoir soin d'y placer deux sièges avec des carreaux, l'un pour le parrain qui doit tenir l'enfant, & l'autre pour le prophète Elie, qui, dit-on, zélé observateur de la loi, ne manque jamais de se trouver aux circoncisions.

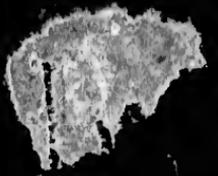
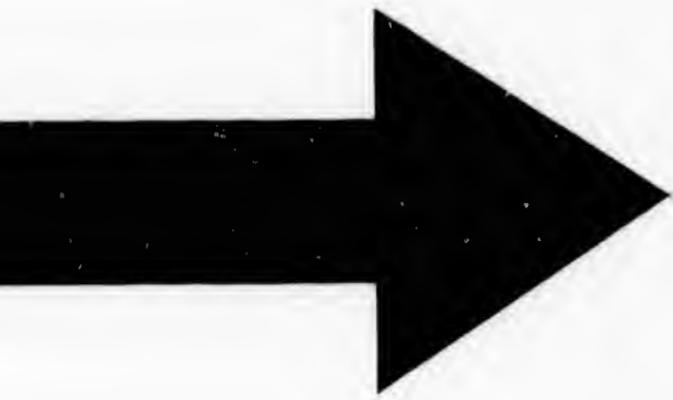
Les instrumens nécessaires pour cette opération, sont un morceau de verre, un couteau de pierre ou un rasoir, mais actuellement le dernier est d'un usage général. Pendant que l'on chante quelques psaumes, une personne porte un chandelier, chargé

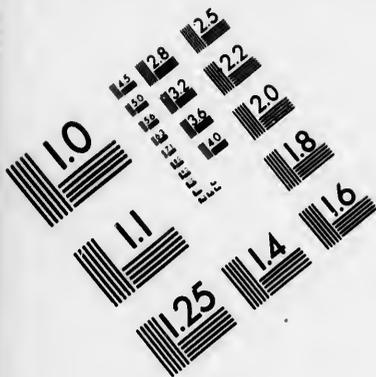
de dou
bus d'I
vases
tient le
vert de
le prép
abandon
la malé
en ces t
ou plut
représen
aux Jui
fable de
prépuce
chaire d
conciseu
la plaie
les Juifs
fement
circonci
rés avec
vient à
Le M
l'enfant
« Béni so
» mandé
grosse pe
autre plu
avoir su
une tasse
blessure
tout avec
rosat. Ce

de douze bougies représentans les douze tribus d'Israël ; deux autres tiennent deux petits vases remplis de vin rouge , un quatrième tient le rasoir , & un cinquième un plat couvert de sable. C'est dans ce sable que se jette le prépuce qui a été enlevé , & que l'on abandonne au malin esprit , afin d'accomplir la malédiction prononcée contre le serpent en ces termes : « Tu mangeras la poussière ; » ou plutôt , comme disent quelques-uns , pour représenter la postérité nombreuse promise aux Juifs , & qui devait égaler les grains de sable de la mer. Les Allemans cachent le prépuce & le sable ordinairement sous la chaire de la synagogue , après que le circonciseur a sucé à trois reprises le sang de la plaie & qu'il l'a craché sur le sable. Chez les Juifs Portugais , le *Mohel* garde précieusement tous les prépuces de ceux qu'il a circoncis pendant sa vie , & ils sont enterrés avec lui dans son cercueil , lorsqu'il vient à mourir.

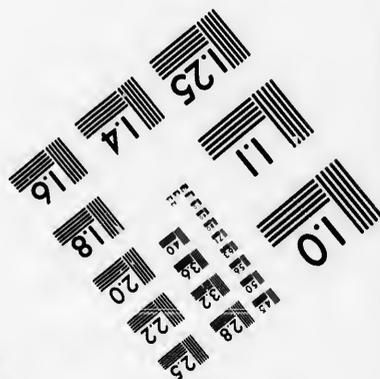
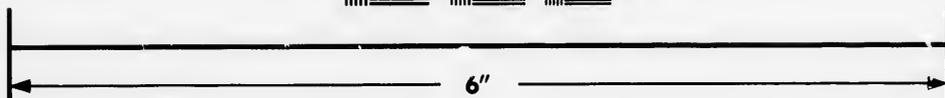
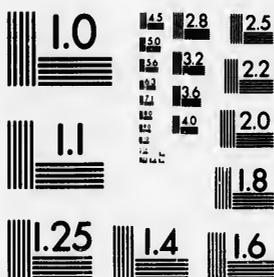
Le *Mohel* ayant développé les langes de l'enfant que le parrain lui présente , dit : « Béni fois-tu , Seigneur , qui nous as commandé la circoncision : » puis il coupe la grosse peau du prépuce , & en déchire une autre plus délicate avec les ongles. Après avoir sucé la plaie , il rend le sang dans une tasse remplie de vin , applique sur la blessure quelques poudres , & enveloppe le tout avec des compresses imbibées d'huile rosat. Ceci fait , il bénit le vin & l'enfant ,







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

& lui impose le nom que le père desire qu'il porte, en disant ces paroles d'Ezéchiel : « Et » j'ai dit, vis en ton sang, &c. » & en lui mouillant les lèvres de ce vin, où il a rendu le sang sucé. Ensuite le parrain remet le nouveau circoncis entre les mains de la marraine, qui le présente à la mère, & tous les assistans répètent au père en se retirant : « Puissiez-vous ainsi assister à ses noces. » Il est d'usage, après cette cérémonie, que les pères & mères reçoivent des présens du circonciseur, du parrain, de la marraine, des parens & des amis, & qu'en reconnaissance ils traitent le mieux qu'il leur est possible toutes ces personnes. C'est à la fin de ce repas qu'on récite des bénédictions pour obtenir de Dieu que l'enfant puisse être grand, heureux & craignant Dieu.

Si l'enfant meurt avant que d'être circoncis, comme on ne peut être censé Juif sans la circoncision, les Juifs scrupuleux lui ôtent le prépuce & lui donnent un nom avant que de l'enterrer, afin que ses parens puissent le réclamer au grand jour de la résurrection. Ils s'abstiennent aussi de réciter certaines bénédictions sur la tête des bâtards, parce qu'ils ne les croient pas dignes de participer aux faveurs qui sont promises aux enfans légitimes. Il y a des enfans qui viennent circoncis au monde, & alors il suffit de leur faire une légère incision, pour tirer un peu de sang de cette partie.

Lorsqu'il naît une fille à un Juif, tout se passe

passe
 nie.
 dire
 fant
 nom
 d'usa
 chant
 qu'il
 berce
 père
 Da
 consac
 ver les
 nés de
 (Exod
 & ensu
 » né d
 une fe
 ficateur
 garçon
 fant e
 mande
 que le
 alors,
 le père
 d'or &
 mains d
 à la mè
 pond, q
 » eu d'a
 » ou mè
 Elle rép
 » crifca
 Tom

passe dans la maison, sans aucune cérémonie. Après que la mère est rétablie, c'est-à-dire, vers le commencement du mois, l'enfant est porté à la synagogue, il reçoit un nom & la bénédiction du chantre. Il est d'usage parmi les Juifs Allemans, que le chantre se transporte dans les maisons, & qu'il bénisse la fille en l'enlevant de son berceau, & en lui imposant le nom que le père veut qu'elle porte.

Dans l'ancienne loi, les premiers nés étaient consacrés à Dieu, qui avait daigné conférer les Juifs, lorsqu'il détruisit les premiers nés des Egyptiens. Suivant la loi qui porte, (Exod. 13.) « sanctifiez-moi tout premier né ; » & ensuite : « Tu racheteras tout premier né de tes enfans ; » Tout premier mâle dont une femme accouche, appartient au sacrificateur, soit que le père ait, ou ait eu des garçons d'une autre épouse. Lorsque l'enfant est parvenu à son trentième jour, on le mande entre les descendans d'Aaron, celui que le père juge à propos de choisir ; & alors, en présence de plusieurs personnes, le père apporte un bassin rempli de pièces d'or & d'argent, & remet l'enfant entre les mains du prêtre, qui demande à haute voix à la mère si ce garçon est à elle : elle répond, *qu'oui*. Il ajoute : « N'avez-vous jamais eu d'autre enfant, soit mâle, soit femelle, ou même d'avorton, ou de fausse couche ? » Elle répond, *non*. « Cela étant, dit le sacrificateur, cet enfant comme premier né ; »

» m'appartient. » Puis se tournant du côté du père, il dit : « Si vous en avez envie ; il » faut que vous le rachetiez. Voilà, répond » le père, de l'or & de l'argent qui vous » sont présentés pour cela. Vous voulez donc » le racheter, ajoute le sacrificateur ? Oui, » je le veux, réplique le père. Eh bien, dit » le sacrificateur, en se tournant vers les » assistans, cet enfant, comme premier né, » est donc à moi : suivant cette loi, rache- » tez celui qui est âgé d'un mois pour cinq » sicles d'argent, &c ; mais je me contente » de ceci en échange. » Après ce discours, le sacrificateur prend une ou deux pièces dans le bassin, remet l'enfant au père & à la mère, & le reste du jour se passe dans la joie. Les parens qui sont de la race des sacrificateurs & des lévites, sont exempts de racheter leurs premiers nés

Moïse (Deut. XXI. v. 12.) fixe ainsi les droits des premiers nés, parce que la polygamie était en usage parmi les Juifs. « Si » un homme, ordonne ce législateur, a deux » femmes, dont il aime l'une & n'aime pas » l'autre, & que ces deux femmes aient eu » des enfans de lui, & que le fils de celle » qu'il n'aime pas soit l'aîné, lorsqu'il vou- » dra partager son bien entre ses enfans, » il ne pourra donner au fils de celle qu'il » aime les droits de premier né, ni le pré- » férer au fils de celle qu'il n'aime pas. Mais » si le fils de celle qu'il n'aime pas est l'aî- » né, il le reconnaîtra pour tel & lui don-

» nera

» possé

Les

parven

appart

cepend

taché

posaien

demeur

séparai

devenai

son.

Il fa

premier

qui est

n'est po

attache

sur laq

pas rach

cateur,

lorsqu'il

Les J

enfans p

écritures

docteurs

(Deut. c

» étant e

Il y en a

de la cab

sciences

jours, di

l'intellig

toutes le

» nera une double portion de tout ce qu'il
» possède. »

Les droits des premiers nés étaient de parvenir au sacerdoce, qui avant la loi, appartenait toujours à l'aîné de la famille; cependant il ne lui était invariablement attaché que quand tous les frères ne composaient qu'une même famille & qu'ils demeuraient ensemble; car aussi-tôt qu'ils se séparaient & faisaient famille à part, chacun devenait le chef & le prêtre de sa maison.

Il faut observer que lorsque le père du premier né meurt avant le trentième jour, qui est le tems fixé pour le rachat, la mère n'est point obligée de le racheter. Elle lui attache au cou une petite plaque d'argent, sur laquelle on grave que cet enfant n'est pas racheté, & qu'il appartient au sacrificeur, & alors il doit se racheter lui-même, lorsqu'il est devenu majeur.

Les Juifs instruisent de bonne heure leurs enfans par la lecture continuelle des saintes écritures, & par les interprétations que leurs docteurs en ont données, suivant ce passage, (Deut. 6. v. 7.) « Et tu leur en parleras » étant en ta maison, & en te promenant, &c. » Il y en a plusieurs qui s'appliquent à l'étude de la cabale, de la philosophie & des autres sciences naturelles & morales; mais toujours, disent-ils, dans la vue de se faciliter l'intelligence des livres saints, sans laquelle toutes les études sont mortes ou pernicious-

268 CIRCONCISION, &c.

ses. Ils ont quelques académies, mais où le désordre règne, & qui par conséquent se tiennent sans fruit.

A treize ans & un jour le Juif est réputé homme, & par cette raison obligé à l'observance des préceptes de la loi. Comme majeur, il ne dépend plus de ses tuteurs, peut régir ses biens lui-même, & contracter, tant en ce qui concerne le temporel que le spirituel. Cette majorité doit être déclarée en présence de dix témoins, auxquels le père fait en détail le récit des soins qu'il a pris de l'enfant, & finit son discours par déclarer qu'il n'entend plus se charger de toutes les iniquités du jeune homme. Il faut que les témoins ratifient cette déclaration. On doit nécessairement marier les garçons à dix-huit ans, ou au plus tard à vingt; à l'égard des filles, on n'attend pas pour l'ordinaire qu'elles ayent atteint leur quatorzième année.



C H

F

TOUT
sans pre
l'état de
l'on est o
des enfan
ment que
« Croisse
Lorsqu'on
pour être
mariage,



CHAPITRE XXXI.

Fiançailles & Noces des Juifs.

TOUT Juif qui passe jusqu'à vingt ans sans prendre femme, est censé vivre dans l'état de péché, & cela est fondé sur ce que l'on est obligé de travailler à la propagation des enfans, pour satisfaire au commandement que Dieu fit au premier homme: (Gen. 1.) « Croissez, multipliez & remplissez la terre. » Lorsqu'on a un fils & une fille, le précepte passe pour être accompli. Suivant l'institution du mariage, l'homme ne doit avoir qu'une femme.

G g iij

470 FIANÇAILLES ET NOCES

& la femme qu'un mari. Lamech fut le premier qui prit plusieurs femmes ; & cette contravention à la loi du mariage , déplut tellement à Dieu , qu'il prononça contre Lamech une peine plus sévère que celle qu'il avait infligée pour l'homicide : car il déclara que la vengeance du crime de Lamech serait poursuivie pendant soixante-dix-sept générations , au lieu que par rapport à Caïn , il dit seulement que celui qui le tuerait , serait puni sept fois.

Suivant divers endroits de l'écriture , il est cependant permis à un Juif d'avoir plusieurs femmes. Les Levantins usent de cette permission , parce que le mahométisme autorise la polygamie ; mais la loi des Chrétiens oblige en Europe les Juifs à n'avoir qu'une femme légitime.

Les Juifs peuvent épouser les filles de leurs frères & de leurs sœurs , mais il ne leur est pas permis de contracter mariage avec leurs tantes. La veuve ou la femme qui a été répudiée , ne peut se marier que quarre-vingt-dix jours après la mort du mari , & cela afin qu'on sache précisément , si l'enfant qui vient ensuite est du premier mari ou du second. Si la femme reste veuve avec un enfant , elle ne doit se remarier qu'après que la seconde année est révolue , & cette règle a été établie , afin de mieux assurer l'éducation du pupille.

La promesse de mariage doit se faire en présence de témoins , & le futur doit dire

à la
mêm
au d
Que
mêm
çaille
fait,
& un
fille ;
cet in
& l'e
prom
le do
biens
ont fi
pour
afin d
les u
bonne
leur p
étant
s'amu
teries
d'abo
envis
coure
Le
les fi
prépa
dais,
enfant
des c
premi

à la future : « Sois moi pour épouse. » En même tems il faut qu'il lui mette un anneau au doigt, mais cet usage n'est pas général. Quelquefois il se passe plusieurs mois & même jusqu'à deux années entre les fiançailles & la célébration du mariage, qui se fait, s'il est possible, pendant la nouvelle lune; & un mercredi ou un vendredi, si c'est une fille; & un jeudi, si c'est une veuve. Dans cet intervalle on règle la dot de la fiancée, & l'on dresse un écrit par lequel l'épouse promet de donner une somme d'argent pour le douaire, & il l'hypothèque sur tous ses biens & même sur son manteau. Les rabbins ont fixé cette dot, tant pour les riches que pour les pauvres, à environ cinquante écus, afin de faciliter, dit-on, les alliances entre les uns & les autres. L'intention peut être bonne, mais le succès n'a pas répondu à leur prévoyance. Toutes les affaires d'intérêt étant arrangées, les jeunes gens de la noce s'amuse à casser des verrailles & des poteries : ce qui est, selon eux, un présage d'abondance & de prospérité; & ce que nous envisagerions parmi nous, comme l'avant-coureur du désordre & de la misère.

Le jour fixé pour la cérémonie du mariage, les fiancés se rendent dans une chambre préparée à cet effet : ils se placent sous un dais, ayant autour d'eux des musiciens & des enfans tenant des flambeaux, qui chantent des cantiques : la femme est conduite la première en pompe, à la chambre nuptiale

472 FINANÇAILLES ET NOCES

par des femmes & des filles de ses amies : on la fait asseoir entre deux matrônes , & ensuite on lui arrange les cheveux & on lui jette un voile sur la tête. L'épouse étant ainsi parée & voilée , l'époux arrive accompagné de ses paranymphes & de ses amis : toute l'assemblée s'écrie en le voyant : « Béni » soit celui qui vient. » L'épouse se lève , tourne trois fois autour de l'époux , & celui-ci deux fois autour de l'épouse , & dans quelques endroits on leur jette alors quelques grains de bled sur la tête , en répétant : « Croissez & multipliez. » Ensuite les époux se placent sur leur trône nuptial & on leur met sur la tête le *taled* , & le rabbin qui préside à la cérémonie , prend un verre plein de vin , & après avoir béni Dieu « d'avoir » créé l'homme & la femme , & ordonné » le mariage , » il en fait goûter aux mariés. L'époux passe dans ce moment l'anneau au doigt de sa femme , & lui dit : « Tu es maintenant mon épouse , selon le rite de Moïse » & d'Israël. »

Après la lecture de l'écrit qui stipule la dot , & qui constate que l'époux l'a reçue , on présente de nouveau du vin aux mariés : ils en boivent , & l'époux brise avec force , le vase contre la terre , pour mêler , disent les rabbins , une légère idée de la mort , qui nous brise comme un verre , à cet instant de réjouissance.

Le repas de noce est sanctifié par sept bénédictions , ainsi que l'a été de la même

façon
toujou
poule
parce
le fest
lit nup
S'il
fût da
riodiqu
conson
contrai
dant il
premiè
femme
Aussi
est inco
mari ,
main ,
ger dan
verre. C
linge ,
couper
ensuite
que d'ea
& encor
apportée
sont des
requises
se baign
ment tou
quoi le b
Lorsqu
mari ne p

DES JUIFS.

473

façon la cérémonie du mariage. On y sert toujours quelques volailles, & sur-tout une poule, que l'on place devant la mariée, parce qu'elle est le symbole de la fertilité; le festin achevé, on conduit les époux au lit nuptial.

S'il arrivait qu'alors la nouvelle mariée fût dans le cas de quelqu'incommodité périodique, il faudrait absolument reculer la consommation du mariage; mais dans le cas contraire, toute liberté est permise: cependant il est d'usage que l'époux, après la première nuit, accorde de la tranquillité à sa femme pendant plusieurs jours.

Aussi-tôt qu'une femme s'aperçoit qu'elle est incommodée, elle doit en avertir son mari, qui ne peut plus rien recevoir de sa main, ni s'asseoir auprès d'elle, ni manger dans le même plat, ni boire au même verre. Ce tems passé, elle doit changer de linge, mettre des draps blancs au lit, se couper les ongles, se laver, se peigner & ensuite se rendre au bain, qui ne peut être que d'eau courante, ou au moins de pluie, & encore ne faut-il pas qu'aucun homme l'ait apportée. Une source, une rivière, la mer sont des bains qui ont toutes les qualités requises pour purifier. Il faut que la femme se baigne nue, & que l'eau touche exactement toutes les parties de son corps, sans quoi le bain deviendrait inutile.

Lorsqu'une femme est en couche, son mari ne peut l'approcher qu'au bout de sept

474 DE L'EAU DE JALOUSIE,
semaines, si elle lui a donné un garçon ;
si elle a mis au monde une fille, le terme
est de trois mois.

CHAPITRE XXXII.

*De l'Eau de jalousie, du Divorce, de l'Ibum
& du Caliza.*

LA loi de Moïse fait mention des eaux amères de jalousie, dont les Hébreux se servaient pour s'assurer si une femme était coupable ou non d'adultère. Lorsque les indices étaient forts & que l'on en venait à cette épreuve, le prêtre s'avançait vers la femme, & lui présentait l'eau de jalousie, en lui disant : « Si vous vous êtes retirée de votre » mari, & que vous vous soyez souillée en » vous approchant d'un autre homme, que » le Seigneur vous rende un objet de malé- » diction & un exemple pour tout son peu- » ple, en faisant pourrir votre cuisse & enfler » votre ventre ; que cette eau entre dans vos » entrailles, pour faire enfler votre ventre » & pourrir votre cuisse. » La femme en buvant devait répondre, ainsi soit-il. Le prêtre écrivait ces malédictions dans un livre, & il les effaçait ensuite avec l'eau amère. Lorsqu'il avait fait boire de cette eau terrible à l'épouse soupçonnée, il arrivait que si elle avait été souillée, elle se trouvait pénétrée

par c
que s
n'ava
tait a
venai
autres
ombr
s'il ét
les dé
le for
Il r
nage
ce ; il
que le
(Deut
» une
» elle
» défa
» ce q
» cong
de ce
hérissé
duisent
considé
diation
presque
concilie
d'être j
Cet a
par un
sieurs r
rayé, n
ni moim

DU DIVORCE, &c. 475

par cette eau, & que son ventre enflait & que sa cuisse pourrissait; si au contraire, elle n'avait point été souillée, elle n'en ressentait aucun mal, & dans la suite elle devenait enceinte. (Num. chap. V.) Tel était autrefois l'usage; mais aujourd'hui un mari ombrageux demande le divorce, ou même s'il était assez lâche pour fermer les yeux sur les désordres publics de sa femme, les rabbins le forceraient de la répudier.

Il n'est pas toujours question du libertinage d'une femme pour autoriser le divorce; il suffit souvent pour rompre un mariage que le mari soit dégoûté de son épouse. (Deut. 24.) « Quand un homme prendra » une femme, & se mariera avec elle, si » elle ne lui plaît pas à cause de quelque » défaut, il lui écrira une lettre de divorce » ce qu'il lui mettra entre les mains, & la » congédiera. » Pour empêcher qu'on abuse de ce privilège illimité, les rabbins ont hérissé d'épines tous les chemins qui conduisent au divorce, & il faut un tems si considérable pour que les lettres de répudiation soient en bonne forme, qu'il arrive presque toujours que les époux se sont réconciliés, avant qu'elles soient dans le cas d'être juridiquement expédiées.

Cet acte est appelé *Ghet*, & doit être fait par un écrivain en présence d'un ou de plusieurs rabbins: il doit être écrit sur du velin rayé, ne contenir que douze lignes, ni plus ni moins en lettres quarrées, & tout cela

476 DE L'EAU DE JALOUSIE ;

accompagné d'une prodigieuse quantité de minuties, tant dans les caractères, que dans la manière d'écrire, & dans les noms & surnoms du mari & de la femme. Si l'écrivain, les rabbins, ou les témoins nécessaires à cette cérémonie étaient parens, l'acte serait invalide, de même que s'ils tenaient par la plus légère alliance aux parties intéressées. La lettre est conçue en ces termes : « Moi » N. te répudie volontairement, t'éloigne & te répudie, toi N. qui as ci-devant été ma femme, & te permets de te marier à qui il te plaira. » Il faut que les dates du jour, du mois, de l'année & du lieu soient bien exactement mises sur ce velin. Mais ce n'est pas assez : lorsque la lettre est ainsi écrite, le rabbin interroge le mari pour savoir s'il n'a pas changé de sentiment, & cette interrogation doit se faire en présence de dix personnes de probité, de deux témoins qui doivent signer, & de deux autres qui certifient seulement la date. Si après cela rien ne peut faire changer de résolution au mari, le rabbin ordonne à la femme d'ouvrir les mains, & de les approcher l'une de l'autre pour recevoir cet acte que le mari lui donne, en disant : « Voilà ta répudiation, je t'éloigne » de moi, & te laisse en liberté d'épouser » qui bon te semblera. » La femme le prend, le donne au rabbin, qui en fait une seconde lecture, & lui déclare qu'elle est libre, mais qu'elle ne peut se marier de trois mois, de peur qu'elle ne soit actuellement enceinte.

Il
que
monie
Alle
On s'
le rab
le visa
autres
& les
côtés,
font en
questio
lement
se sépa
faite m
est poss
des diff
rabbin
demand
la lettre
par le fu
sa propre
témoins,
demand
ont signé
terrogato
qu'elle fa
lui ordon
d'ôter se
conservât
invalide.
remet au
jusqu'à c

DU DIVORCE, &c. 477

Il se trouve quelque différence entre ce que nous venons de rapporter & les cérémonies qu'observent actuellement les Juifs Allemands dans les actes de répudiation. On s'assemble à la porte de la synagogue; le rabbin qui préside se place à l'entrée, le visage tourné du côté de l'orient; deux autres rabbins qui lui servent d'assesseurs, & les témoins occupent en cercle les deux côtés, l'écrivain & les parties intéressées sont en face du président. Après diverses questions faites au mari, pour savoir si réellement il est dans la ferme intention de se séparer de son épouse, après la lecture faite mot à mot & le plus posément qu'il est possible, de la lettre de répudiation, & des différentes signatures des témoins, le rabbin adresse la parole au scribe, & lui demande s'il est véritablement l'écrivain de la lettre, s'il l'a écrite sur du velin donné par le futur dé marié, avec son encre & avec sa propre plume; puis se retournant du côté des témoins, il leur fait les mêmes questions & leur demande, dans les plus minutieux détails, s'ils ont signé & comment ils ont signé. Vient l'interrogatoire de la femme : à l'acceptation qu'elle fait de l'acte de divorce, le rabbin lui ordonne d'ouvrir les deux mains, & d'ôter ses bagues; car il suffirait qu'elle en conservât une pour rendre toute la procédure invalide. Alors le rabbin plie la lettre, la remet au mari & lui commande de la garder, jusqu'à ce qu'il lui dise de la faire passer.

478 DE L'EAU DE JALOUSIE,
entre les mains de la femme qu'il répudie,
& il exhorte les témoins à redoubler d'at-
tention. Tout ceci emporte beaucoup de
tems; mais le rabbin n'agit sans doute de
la sorte, qu'afin de donner lieu aux parties
de faire quelque retour sur elles-mêmes.
Ceux qui en viennent à un pareil éclat,
sont rarement susceptibles de remords : aussi
c'est dans ce moment que le rabbin dicte
au mari les terribles mots qui doivent le sé-
parer pour toujours de sa femme : la phrase
est courte, & les docteurs Juifs ont eu la pru-
dence d'en retrancher tous les termes super-
flus. L'époux remet la lettre à la femme,
qui ferme aussi-tôt les mains, & cache cet
acte sous ses habits. Un moment après le
président redemande l'écrit pour en faire une
seconde lecture ; il recommence les inter-
rogations ; & enfin voyant qu'il ne se pré-
sente aucune opposition, il prononce la sen-
tence de divorce, coupe la lettre en forme
de croix, & défend à la femme répudiée de
se marier de trois mois.

Parmi les Juifs, un homme qui meurt
sans enfans, soit de sa femme ou d'une
autre, s'il a un frère, la veuve est au pou-
voir de ce frère qui est le maître de l'épou-
ser, ou de lui donner la liberté de se ma-
rier à un autre, ainsi qu'il est marqué dans
l'écriture : (Deut. 25.) « Quand des frères
» demeureront ensemble, & qu'un d'eux
» mourra sans enfans, la veuve ne fera point
» à un étranger, mais à son beau-frère. »

c'est
de fo
qui fig
tant c
du dé
nent a
nemen
& qu'e
assez g
il est p
mans &
pareil
leur be
berté q
le souli
La ce
l'écritur
» point
» en pr
» chauf
» crach
qu'un b
vent act
& deux
où l'on
tant des
dent, su
ple, qui
racle. Et
placent &
parties, c
devant ce
réciproq

DU DIVORCE, &c. 479

c'est cette cérémonie de prendre la veuve de son frère que l'on appelle *Ibum*, mot qui signifie *épouser la belle-sœur*. En contractant ce nouveau mariage, tous les biens du défunt & la dot de la femme appartiennent au second mari : mais, quoiqu'anciennement cette action passât pour très-méritoire, & qu'elle couvrit de gloire quiconque était assez généreux pour la faire, aujourd'hui il est peu de Juifs, sur-tout parmi les Allemands & les Italiens, qui se chargent d'un pareil fardeau ; ils aiment mieux remettre leur belle-sœur en liberté, & c'est cette liberté que l'on nomme *caliza*, ou *déchauffer le soulier*.

La cérémonie du *caliza* est expliquée dans l'écriture : « Que l'homme qui ne voudra » point épouser la veuve de son frère, soit, » en présence des principaux du lieu, dé- » chauffé par la veuve, après qu'elle aura » craché devant lui. » (Deut. 25.) Lorsqu'un beau-frère & une belle-sœur se trouvent actuellement dans ce cas, trois rabbins & deux témoins fixent dès la veille le lieu où l'on s'assemblera le lendemain : en sortant des prières de la synagogue, ils s'y rendent, suivis ordinairement de tout le peuple, qui aime à jouir de ce singulier spectacle. Etant arrivés au lieu destiné, ils se placent & font comparaître devant eux les parties, qui annoncent qu'elles se présentent devant ce tribunal pour obtenir leur liberté réciproque. On exhorte, pour la forme,

480 DE L'EAU DE JALOUSIE, &c.

L'homme à épouser sa belle-sœur ; ensuite on demande , sans doute aussi pour la forme , à la femme , s'il y a trois mois que son mari est mort ? si elle était réellement la femme du défunt ? quel est son âge ? si elle est à jeun ? & si enfin celui qui se présente est le véritable frère de l'époux mort ? Après ces interrogations de style , le beau-frère chauffe un certain soulier , réservé pour ces sortes de cérémonies ; la femme s'approche de lui , & , aidée par un rabbin , elle lui dit en hébreu : « Le frère de mon mari » ne veut point continuer la postérité de » son frère en Israël , & refuse de m'épou- » ser comme beau-frère. » A quoi le beau-frère répond : « Il ne me plaît pas de la » prendre. » La femme se baisse alors , dénoue & déchausse le soulier , le jette à terre , crache & dit toujours en hébreu : « Ainsi » fait-on à l'homme qui n'édifie point la » maison de son frère & sa maison sera ap- » pellée en Israël , maison du pied nud. » Elle répète trois fois ces mots , & les assistans . crient *pied nud* , & accablent le beau-frère de paroles outrageantes & de huées. On délivre à la femme , un acte par lequel elle est déclarée libre & peut se marier. Il y a des beaux-frères qui , dans l'espoir de tirer quelqu'argent de leurs belles-sœurs , feignent d'être disposés à les épouser , & c'est pour éviter cet inconvénient , que les pères , en mariant leurs filles à un homme qui a des frères , stipulent dans le contrat qu'ils

F
qu'ils
si le
fois
répu

C

L
OR
malad
du côt
péchés
lesquel
bin. A
il fait
quelle
ses déc
le term
mort s
ensuite
offenser
mal &
il donn
domesti
mère ,
Pendr
dans la
de la f
la misér
mais on
Tom

FUNÉRAILLES ET DEUIL, &c. 481
qu'ils affranchiront gratuitement la veuve,
si le cas arrive : d'autres engagent quelque-
fois le mari, qui est au lit de la mort, à
répudier sa femme.

CHAPITRE XXXIII.

Funérailles & deuil des Juifs.

LORSQU'UN Juif tombe dangereusement malade, il doit tourner toutes ses pensées du côté de l'éternité, & confesser tous ses péchés en présence de dix témoins, entre lesquels il doit y avoir au moins un rabbin. Après cet acte public de pénitence, il fait une fervente prière à Dieu, par laquelle il lui redemande la santé; ou si, dans ses décrets immuables, il a fixé à cet instant le terme de ses jours, il le supplie que sa mort serve pour l'expiation de ses fautes: ensuite il demande pardon à ceux qu'il a pu offenser, & pardonne à ceux qui lui ont fait du mal & généralement à tous ses ennemis: il donne la bénédiction à ses enfans & à ses domestiques, & la reçoit de ses père & mère, s'ils sont encore vivans.

Pendant ce tems on récite des prières dans la synagogue, pour le rétablissement de la santé du malade, ou pour implorer la miséricorde divine, s'il vient à mourir; mais on ne prononce point le nom du Juif

Tome III.

H h

482 FUNÉRAILLES ET DEUIL

en danger de mort , afin de tromper le malin esprit , & de montrer , par un changement de nom , que le malade a changé de vie.

On ne doit pas laisser le mourant seul pendant son agonie ; & lorsque son ame se sépare de son corps , c'est une très-bonne action , mais qui n'emporte point une obligation expresse , de prendre congé de lui par un baiser. Si-tôt qu'il est mort , il faut que les assistans se fassent une déchirure au côté gauche de leur habit , à peu près de la longueur d'un huitième d'aune. Dans les deuils de père & de mère , la déchirure se fait du côté droit. On ne doit pas manquer de jeter dehors toute l'eau qui se trouve dans la maison , & c'est à cette marque que l'on reconnaît qu'il y a un mort.

Le premier soin de la famille est d'étendre le corps du défunt par terre , de lui couvrir le visage , & de placer une bougie allumée du côté de sa tête. On le lave ensuite exactement avec de l'eau très-chaude , où l'on a fait bouillir des fleurs de camomilles & des roses séchées. On lui met une chemise & des caleçons , une espèce de rochet de toile fine , son *taie* & un bonnet blanc. En cet état il est placé dans son cercueil , un linceul dessous lui & un autre dessus. Si le mort est un docteur de la loi , on met plusieurs livres sur la bière. Buxtorf (*Syn. Jud. chap. 49.*) nous assure qu'on délaye un œuf avec du vin & qu'on en fait

une on
qu'après
les ouv

Les
habits
chippur
sous la
ciliés av
le cœur
en lui t
l'empêc
Dieu.

Enfin
gis , &
les épau
c'est un
efface bi
on chan
che , &
personne
nés. Les
en pleur

Lorsqu
la sépult
maison de
gner qu'i
on dépos
l'éloge de
louanges.
qui est ap
le cercuei
amis du n
cercueil.

une onction sur la tête du mort ; il ajoute qu'après cette cérémonie on bouche toutes les ouvertures du cadavre.

Les Juifs dévots se font enterrer avec les habits dont ils étaient couverts le jour du *chippur* ou grand pardon, & un sac de terre sous la tête. Ceux qui ne se sont pas réconciliés avec le mort, doivent, s'ils n'ont pas le cœur dur, aller lui demander pardon, en lui touchant le pouce du pied, afin de l'empêcher de les accuser au tribunal de Dieu.

Enfin, on transporte le corps hors du logis, & chacun s'empresse de le porter sur les épaules pendant quelques minutes ; car c'est une action digne de louanges & qui efface bien des péchés. Dans quelques pays on chante des complaintes pendant la marche, & le corps est accompagné par des personnes qui portent des flambeaux allumés. Les parens, en deuil, suivent de près en pleurant.

Lorsque le convoi est arrivé au lieu de la sépulture, que les Juifs nomment *la maison des vivans*, sans doute pour témoigner qu'ils croient l'immortalité de l'ame, on dépose le corps à terre, & l'on fait l'éloge du défunt, s'il a mérité quelques louanges. On prononce une bénédiction, qui est appelée la justice du jugement, & le cercueil étant fermé, les parens & les amis du mort tournent sept fois autour du cercueil, en implorant la miséricorde de

484 FUNÉRAILLES ET DEUIL

Dieu pour l'ame du défunt. C'est ce que l'on appelle les *Acafoth*, ou les sept tours.

Le corps étant descendu dans la fosse, qui doit être une espèce de caveau, éloigné de façon que les bières ne se touchent pas, toute l'assemblée s'empresse à le couvrir de terre. Nous avons déjà remarqué qu'on pose une pierre sur la fosse d'un excommunié, pour apprendre qu'il avait mérité d'être lapidé.

Il y a des endroits où, en se retirant, on arrache deux ou trois poignées d'herbe, & la jettant derrière soi, l'on prononce ces paroles du pseaume 72, v. 16: « Ils fleuriront en la ville, comme l'herbe de la » terre. »

Aussi-tôt que le mort est emporté de la maison, on ôte les matelas de son lit, & n'y laissant que la paille, on y accroche une lampe qui doit brûler continuellement pendant sept jours. Les parens de retour du convoi, se placent à terre, sans souliers, & on leur présente du pain, des œufs durs & du vin. Ils restent dans cette posture, excepté le jour du sabbat, pendant sept jours, sans qu'il leur soit permis de travailler ni de sortir du logis, pour vaquer à aucune affaire. Le mari ne peut coucher avec sa femme, & ce tems est employé à pleurer le mort, à prier pour lui & à recevoir les visites de leurs amis. Ils ne doivent point se déchirer la peau, ni s'arracher les cheveux; car l'écriture dit formellement (Deut. chap. 14): « Vous ne vous ferez

» poin
deuil,
Juifs o
étrang
Les
gogue,
prie d
distrib
pieux
mois
mort d
prière
afin de
souffre
gatoire
prier su
leurs an

DES JUIFS.

485

» point d'incisions, &c. » A l'égard du deuil, chaque pays a ses usages, que les Juifs ont adopté en se mêlant avec les nations étrangères.

Les sept jours expirés, on va à la synagogue, où l'on fait allumer des lampes. Chacun prie dévotement pour l'ame du défunt, & distribue des aumônes selon ses facultés. Ce pieux devoir est encore rempli à la fin du mois & lorsque l'année expire. Le fils du mort doit, pendant onze mois, aller faire sa prière à la synagogue le matin & le soir, afin de soulager l'ame de son père, qui souffre pendant tout ce tems-là dans le purgatoire. Les Juifs vont à différens jours prier sur les tombeaux de leurs parens & de leurs amis.



 CHAPITRE XXXIV.
Quelques usages des anciens Hébreux.

L'ÉCRITURE sainte nous peint les Hébreux comme un peuple opiniâtre, dur, inconstant, porté à la superstition & à l'idolâtrie, & toutes ses actions prouvent la justice des reproches que l'Éternel lui fait en nombre d'endroits. Il était d'ailleurs courageux : les rois d'Asie, assurés de sa fidélité, recherchèrent souvent son alliance ; mais il était remuant & séditieux.

Les Hébreux prenaient leurs repas avec leurs manteaux & ils ne déjeûnaient point. Leurs enfans étaient élevés dans la plus grande sobriété, & leur principale nourriture consistait en beurre & en miel. Lorsqu'ils les sevrèrent, ils régalaient leurs amis. A leur avènement au trône, les rois donnaient de splendides festins, ainsi qu'aux fêtes de la moisson & des tabernacles : ces festins duraient sept jours. Il y avait aussi des repas funèbres. Dans les banquets de réjouissances, on répandait des parfums & des huiles odoriférantes sur la tête des convives, en signe d'amitié. Ils avaient l'usage des bains ; & lorsque quelque guerrier revenait victorieux du combat, les femmes & les filles allaient au devant de lui avec des instrumens de musique,

& char
est cer
Julien,
de poés
pas bi
règles.

La l
mère c
avouer
se trou
confusio
Moïse,
rent cet
jusqu'à
resta pu
au retou
à s'altér
mots étr
vulgaire
phabet.

Les ra
remèdes
tendaient
zar, en
fit l'épre
(*Joseph*
sous le ne
châton d
racine in
malin esp
reux, en
terre. Al
dans ce c

DES ANCIENS HÉBREUX. 487

& chantaient des cantiques à sa louange. Il est certain, quoi qu'en ait pensé l'empereur Julien, que les Hébreux avaient une sorte de poésie : mais jusqu'à présent on ne peut pas bien s'assurer quelles en étaient les règles.

La langue hébraïque est sans doute la mère de toutes les langues : mais il faut avouer que c'est dans la bible seule qu'elle se trouve dans toute sa pureté. Après la confusion de Babylone, les patriarches, Moïse, les rois & les prophètes conservèrent cette langue entière & sans mélange, jusqu'à la dispersion des dix tribus. Elle resta pure dans le royaume de Juda ; mais au retour de la captivité, elle commença à s'altérer & à se charger de quantité de mots étrangers, ce qui fit naître la langue vulgaire dont Esdras forma le nouvel alphabet.

Les rabbins se vantaient d'avoir plusieurs remèdes pour chasser les diables, & ils prétendaient les avoir reçus du roi Salomon. Eléazar, en présence de Vespasien & ses fils, fit l'épreuve d'un de ces prétendus secrets. (*Josephe, Ant. l. 8, chap. 2.*) Il appliqua sous le nez d'un possédé un anneau, dans le châton duquel était renfermé une certaine racine indiquée par Salomon, & aussitôt le malin esprit se retira du corps de ce malheureux, en sortant par ses narines & tomba à terre. Alors le rabbin lui défendit d'entrer dans ce corps, en lui récitant un de can-

488 QUELQUES USAGES

tiques du sage monarque des Hébreux ; pour trouver aux assistans que la chose était arrivée comme il l'avait annoncée , il avait eu soin de faire placer au milieu de l'assemblée , un bassin rempli d'eau , que le malin esprit renversa , pour donner connaissance de son départ. De pareilles futilités devraient-elles se trouver répétées par des auteurs graves de notre siècle ?

Les Hébreux ont eu trois sortes d'années. Depuis la création du monde , pendant 3449 ans , jusqu'à l'ère d'Alexandre , ils se servirent des années égales des Egyptiens , ajoutant à leur douze mois de trente jours , cinq jours qui complètaient le nombre de trois cents soixante-cinq , sans qu'ils eussent pendant cent vingt ans , aucun mois intercalaire : car , commençant leur ère à la balance , ils n'entre-jettaient jamais aucun jour , que lorsque le commencement de l'année surpassait trente jours entiers , ce qui arrivait au bout de cent vingt ans. Il est vrai que depuis la sortie de l'Égypte jusqu'à cette ère , ils instituèrent leurs cérémonies religieuses , suivant l'ordre qu'ils en reçurent de Dieu , & selon les mouvemens divers de la lune ; & , quoiqu'ils retinssent quelque partie de l'ancien usage , leur année revenant aux équinoxes & aux solstices , en partie comme solaire , & en partie comme lunaire , suivant l'ordre établi pour les solemnités : cependant les équinoxes devancèrent peu à peu jusqu'à l'ère d'Alexandre , qu'ils adoptèrent le cal-

cul de
les liv
lexan
ils acc
années
ans ,
ou né
lieux.

L'a
tisri ,
rappor
me mo
Cette
le sent
monde
les fru
sortie d
des H
nisan ,
parce
viarent
premiè

Leur
la nouv
trente j
premier
creux.
de sept
du sabb
compter
d'un so
partage
si bien

DES ANCIENS HEBREUX. 489

cul des Grecs , ainsi qu'on peut le voir dans les livres des Macchabées. Depuis l'ére d'Alexandre jusqu'à la publication du talmud , ils accommodèrent leurs années lunaires , aux années solaires , par un cycle de dix-neuf ans , pendant lesquels les nouvelles lunes , ou néoméniés , revenaient à leurs premiers lieux.

L'année naturelle commençait au mois tisri , qui répond à septembre ; car Joseph rapporte que le déluge commença au deuxième mois de l'année , qui répond à notre octobre. Cette année est appelée naturelle , d'après le sentiment de ceux qui prétendent que le monde fut créé dans l'automne , tems auquel les fruits sont dans leur maturité. Après la sortie d'Egypte , Dieu ordonna que l'année des Hébreux commencerait avec le mois nisán , qui fait l'ouverture du printems , parce que ce fut dans ce tems qu'ils devinrent libres , & qu'ils durent célébrer leur première pâque.

Leurs mois commençaient toujours avec la nouvelle lune , & ils firent les uns de trente jours , & les autres de vingt-neuf ; les premiers furent nommés pleins & les seconds creux. Ces mois étaient divisés en semaines de sept jours , dont le septième était le jour du sabbat. Les jours se comptaient , & se comptent encore parmi les Juifs modernes , d'un soleil couchant à l'autre. La nuit se partageait en douze heures , ainsi que le jour : si bien que six heures répondaient à midi ,

490 QUELQUES USAGES

douze heures tombaient au soleil couchant , & les autres douze heures au soleil levant. C'est encore la manière de compter des astronomes.

Dans les derniers tems de leur gouvernement, ils instituèrent des jeux & des combats solennels en l'honneur d'Auguste, & ils devaient les célébrer de cinq en cinq ans. Ils firent quelquefois des dépenses immenses pour honorer la mémoire de leurs morts par de magnifiques funérailles : souvent ils brûlaient des parfums exquis sur les tombeaux de leurs rois. Ils eurent aussi l'usage d'embaumer les corps ; méthode qu'ils avaient sans doute prise des Egyptiens. Dans leurs pompes funèbres, ils se servaient de joueurs de flûte & d'autres musiciens. Pendant leur deuil, ils se couvraient de sacs. Les auteurs nous apprennent avec quelle facilité & quel aveuglement ils se laissaient abuser par les prestiges de leurs forciers.



Qu
IL
mœur
terre
usage
cepen
bitud
habite
fréque
Les
tion d
dent e
font u
très-fi
qui re
aux T
divers
de fon
Une
autant
qu'une
de lui
constit
poitrin
car alo
nuirait
laisser

CHAPITRE XXXV.

Quelques usages des Juifs modernes.

IL serait impossible d'esquisser le tableau des mœurs d'une nation répandue par toute la terre, & qui, quoiqu'attachée à plusieurs usages qui tiennent à sa religion, a dû cependant contracter un grand nombre d'habitudes, suivant la différence des lieux qu'elle habite, & le caractère des peuples qu'elle fréquente.

Les Juifs n'ont rien perdu de la superstition de leurs ancêtres. Peu d'entr'eux possèdent de véritables connaissances; mais ils sont tous pour la plupart très-industrieux, très-fins & fort déliés dans toutes les affaires qui regardent le commerce. Ils ont appris aux Turcs divers métiers, ils leur ont porté diverses inventions utiles, & entr'autres l'art de fondre des canons.

Une Juive qui allaite son enfant, doit, autant qu'il lui est possible, ne prendre qu'une nourriture extrêmement saine, afin de lui former de bonne heure une excellente constitution. Il ne faut pas qu'elle tienne sa poitrine découverte sur-tout auprès du cœur; car alors ne tetant qu'un lait refroidi, cela nuirait à sa croissance. On ne doit jamais le laisser nud, ni permettre qu'en cet état il se

492 QUELQUES USAGES

présente au soleil ou à la lune , les influences de ces astres pourraient lui nuire : au contraire il est nécessaire qu'il ait une chemise & la tête couverte, sur-tout depuis sept ans jusqu'à treize , & même après.

Il est bon d'accoutumer les enfans à porter la ceinture qui sépare le cœur d'avec les parties inférieures.

Depuis le quinze de janvier jusqu'à la pentecôte, les Juifs devraient toujours se lever avant le jour , parce qu'alors les nuits sont fort longues ; mais depuis ce tems jusqu'à la fin de juillet , ils doivent attendre le jour. La maîtresse de la maison doit éveiller son mari , & tous deux sont dans l'obligation de faire lever leurs enfans ; dès qu'ils sont parvenus à leur treizième année. On doit toujours chauffer le foulier droit le premier , & au contraire lorsqu'on se déchauffe, c'est le foulier gauche qu'on doit d'abord détacher. Si-tôt qu'on est habillé , il faut baisser humblement la tête , & se rappeler avec douleur la destruction du temple de Jérusalem.

Les bains , les purifications sont sans nombre , & ordonnés par les rabbins en tant de circonstances , que nous n'entreprendrons pas d'en faire l'énumération.

Pendant leurs repas , ils ne doivent pas s'entretenir de choses frivoles , mais parler de la loi de Dieu ; parce qu'alors le bon ange demeure avec eux , & que s'ils font le contraire , le bon ange se retire & cède la place au mauvais, qui ne manque pas de leur envoyer

D
des
tre d
repas
ou à
dans
pas n
table
leur e
de la
ces de
un m
che a
fert p
le beu
qu'on
rant ,
maître
repas ,
ce mo
Ils o
mettre
& la t
dans c
grand
leurs r
conserv
Jérusale
& du d
divertir
Dans
laine &
fendu au
en femm
des crim

DES JUIFS MODERNES. 493

des maladies. Au reste, comme l'un ou l'autre de ces esprits est toujours présent à leur repas, on doit se garder de jeter en l'air ou à terre des os ou des arêtes de poisson, dans la crainte de les offenser : on ne doit pas non plus, par cette raison, laisser sur la table un couteau sur son tranchant. Il ne leur est pas permis de manger en même tems de la viande & du poisson, & pour séparer ces deux mets, ils doivent au moins mâcher un morceau de pain sec, & se laver la bouche avec un verre de vin. Le couteau qui sert pour la viande, ne peut servir ni pour le beurre ni pour le fromage. Il est d'usage qu'on laisse toujours sur la table, en se retirant, quelques morceaux de pain, que le maître du logis a béni au commencement du repas, afin que la bénédiction demeure par ce moyen dans la maison.

Ils ont l'étrange ridicule en se couchant de mettre le pied dans le lit du côté du nord, & la tête au midi; parce que, disent-ils, dans cette position, ils obtiendront un plus grand nombre d'enfans mâles, & que d'ailleurs rien ne marque plus le respect que l'on conserve pour le temple & pour la ville de Jérusalem. Nous ne dirons rien des songes & du devoir conjugal, cette matière pourrait divertir, mais offenser le lecteur.

Dans les habillemens, le mélange de la laine & du fil dans une même étoffe est défendu aux Juifs. Les travestissemens d'homme en femme & de femme en homme sont réputés des crimes.

494 QUELQUES USAGES

La barbe, parmi cette nation, a ses loix & ses usages particuliers. Le Juif Allemand fait régner un cordon de barbe de l'extrémité d'une mâchoire à l'autre : ce cordon est coupé en deux parties égales, & descend agréablement du menton sur la poitrine : les autres Juifs ou n'en portent point du tout, ou la portent entière.

A l'égard des ustensiles qui servent à la cuisine, il y a tant de préceptes & tant d'usages différens, qu'il serait impossible de les rassembler tous. On ne doit pas se servir de la vaisselle des Chrétiens ou des autres infidèles ; ou si l'on y est forcé par la circonstance, on fera bouillir de l'eau & on la jettera dans le vaisseau avec un fer chaud, afin de corriger l'impureté qu'il a pu contracter en servant à des Chrétiens. Un Juif Allemand fait passer par le feu un couteau qui n'a pas servi à son légitime usage. Il a coutume de verser doucement la boisson dont il va se défaltérer, afin de ne se pas souiller en avalant quelque moucheron qui y serait tombé. Le même Juif observe, avec le plus grand scrupule, la distinction des animaux mondes & immondes. Il a une espèce de formulaire pour ses bouchers ; & lorsque ceux-ci se trouvent dans quelques cas embarrassans, ils viennent consulter le formulaire & le rabbin qui s'est réservé le droit de l'expliquer. La science du boucher n'est point au nombre de celles qui demandent peu de tems pour y être initié : elle exige une longue pratique dans les tueries,

pour
& à
près
conso
voirs
Le
menc
& en
cette
si le c
lame
accide
coup,
circula
par la
le coeu
Ceci f
remarq
l'anima
observe
les part
sang, p
(Lév. c
égorgée
possible
on tâch
mais ce
fait en é
Les Ju
cune bêt
en deux
lapin, n
sans écai

DES JUIFS MODERNES. 495

pour bien apprendre à égorger les animaux , & à connaître leurs défauts : & ce n'est qu'après des preuves certaines d'une expérience consommée , que le boucher obtient ses pouvoirs du rigide rabbin.

Les bouchers , ainsi bien instruits , commencent par lier les quatre pieds de l'animal , & ensuite ils l'égorgent. Ils doivent , après cette expédition , scrupuleusement examiner si le couteau ne s'est point émouffé , & si la lame ne s'est point faussée : car ces deux accidens sont capables d'empêcher l'effet du coup , en effrayant l'animal ; & alors la circulation du sang se trouvant interceptée par la peur , le sang pourrait s'être figé dans le cœur , & la bête serait devenue immonde. Ceci fait & dûment examiné , si l'on ne remarque rien de ces inconveniens , on éventre l'animal , on l'ouvre vis-à-vis du cœur , & l'on observe avec soin s'il n'y a aucun défaut dans les parties nobles. On jette de la terre sur le sang , pour obéir au précepte de l'écriture : (Lévi. chap. 17 , v. 13.) on ôte à la bête égorcée & saignée , avec toute l'attention possible , les nerfs , les veines & les artères : on tâche de la purger aussi de toute la graisse ; mais cette graisse peut servir , dès qu'on fait en écarter le sang avec le sel & l'eau.

Les Juifs ne peuvent manger la chair d'aucune bête à quatre pieds , qui n'ait l'ongle en deux , & qui ne rumine : ils ne mangent ni lapin , ni lièvre , ni cochon. Les poissons sans écailles ou sans ailerons , les oiseaux de

496 QUELQUES USAGES

proie, les reptiles ne peuvent leur servir de nourriture. (Lév. chap. 11.) Ils ne doivent point toucher à la graisse du bœuf, à celle de l'agneau, à celle de la chèvre : (Lév. chap. 3.) ils sont obligés d'ôter le nerf de la cuisse, pour pouvoir la manger. (Gen. chap. 32.) Pareilles défenses leur sont faites par rapport au sang des animaux ; & s'il se trouvait dans l'œil, comme il arrive quelquefois, le moindre filet de sang, il faudrait le jeter dehors. Ils ne peuvent couper une partie d'un animal vivant, pour la manger cuite ou crue, ni égorger dans le même jour la vache & le veau, la brebis & son agneau, la chèvre & le chevreau, ni se nourrir de la chair d'un animal ou d'un oiseau, qui est mort de maladie ou par accident. Autrefois ils n'osaient boire du vin qui avait été recueilli par d'autres que des Juifs ; mais actuellement ils sont revenus de cette erreur, & ils boivent volontiers le vin des Chrétiens.

On ne doit point semer ensemble deux sortes de grains différens, comme de l'orge & du bled, suivant le passage (Lév. 19.) : « Tu » ne semeras point ton champ de différentes » graines, &c. » Si quelqu'un plante un arbre fruitier, il ne doit manger de son fruit que trois ans après qu'il aura été planté : anciennement le fruit qu'il rapportait la quatrième année, était offert au temple. Il ne faut point greffer aucun arbre, comme pêchers, pommiers, orangers, &c. on doit même

mé
ter
d'u
U
ple
mê
cha
« T
» d
chap
» av
L
quel
dang
grap
mais
terre
celui
chaq
terre
qu'ell
donne
qui n
trouve
ter. S
qu'on
œufs,
mère.
Si t
précep
faite,
salem
saint :
To

même les arracher, s'il s'en trouve dans les terres : mais il est permis de manger des fruits d'un arbre greffé.

Une défense formelle les empêche d'accoupler des animaux de différentes espèces, ni même de leur faire tirer ensemble la même charrue ou le même charriot. (Lév. 19, v. 19.) « Tu ne feras point couvrir les animaux par d'autres de différente espèce ; » & (Deut. chap. 22, v. 10.) « Tu ne laboureras pas » avec un bœuf & un âne attelés ensemble. » Les moissonneurs devaient toujours laisser quelque épis au bout du champ, & les vendangeurs ne devaient pas enlever toutes les grappes de la vigne : ce précepte subsiste, mais les Juifs ont rarement des possessions en terres & en vignes. Il en est de même de celui qui ordonnait (Lév. chap. 25.) que chaque septième année on laissât reposer les terres, & que l'on abandonnât aux pauvres ce qu'elles rapporteraient d'elles-mêmes. On ne donne plus au sacrificateur le premier mâle qui naît d'une femelle monde, & qui se trouve sans tache : autrefois il falloit le racheter. Si l'on trouve un nid à la campagne, & qu'on veuille en prendre les petits ou les œufs, il est d'obligation de laisser aller la mère.

Si un Juif bâtit une maison, il est de précepte qu'il en laisse une partie imparfaite, en mémoire de la désolation de Jérusalem, & de la destruction de son temple saint : le moins qu'il puisse faire, c'est de

498 QUELQUES USAGES

laisser une partie de la muraille sans être enduite de chaud. Il est d'usage d'attacher à la porte ou à la muraille de tous les endroits fréquentés d'une maison, un roseau qui renferme un parchemin préparé, sur lequel doit être écrit ce passage : (Deut. 6, v. 4, 5, 6, 7, 8, 9.) « Écoute, Israël, le Seigneur » notre Dieu est un : » puis après un peu de blanc : « Et il arrivera, si vous obéissez exactement à mes commandemens ; » & ce qui suit : « Et tu les écriras sur les poteaux de ta » maison & sur tes portes. » (Deut. 11, v. 13 jusqu'à 20.) Toutes les fois que le Juif entre ou sort de chez lui, il touche dévotement cet endroit, & baise le doigt qui l'a touché : c'est ce que l'on appelle la *Mezuza*.

Les Juifs ont une grande confiance dans les songes, à cause de ceux de Jacob, de Joseph, de Pharaon, de Nabuchodonosor & de Daniel dont il est parlé dans l'écriture. Ils en ont de quatre espèces, qu'ils redoutent étrangement. Voir brûler le livre de la loi, voir le jour du pardon à l'heure de la prière du soir, voir tomber ses dents ou les poutres de sa maison, & même voir son épouse dans les bras d'un autre homme ; ce sont des visions qui font frémir le Juif scrupuleux, & l'engagent à jeûner même le jour du sabbat, quoique cela soit défendu en toute autre circonstance. Quand le jeûne est fini, il rassemble trois de ses amis, à qui il répète sept fois : « Qu'heureux soit le

» f
 auc
 » I
 tran
 fuit
 gai
 leur
 ren
 L
 prob
 les
 artic
 des
 écrit
 trom
 Juif
 mau
 que
 ce c
 « pro
 se vo
 d'un
 L'u
 ce pa
 » dra
 » tu
 étrang
 sept p
 mand
 téens,
 L'é
 XXV
 » frèr

DES JUIFS MODERNES. 499

» songe que j'ai fait ! » à quoi ils répondent
autant de fois : « Qu'il soit heureux, & que
» Dieu le rende tel. » Cette cérémonie
tranquillise le dévot, il ne craint plus les
suites funestes de son mauvais rêve, & il va
gaiement se mettre à table avec ses amis,
leur promettant d'être fort disposé à leur
rendre le même bon office en pareil cas.

La loi de Moïse est formelle touchant la
probité ; la loi orale ne l'est pas moins, &
les anciens rabbins s'accordent tous sur cet
article. Il ne faut tromper qui que ce soit :
des docteurs Juifs ont été plus loin ; ils ont
écrit que c'est un bien plus grand péché de
tromper quelqu'un qui n'est pas Juif, qu'un
Juif, non-seulement parce que l'action est
mauvaise en elle-même, mais encore parce
que le scandale en est bien plus grand. C'est
ce crime qu'ils nomment *Chillul ascem*,
« profaner le nom de Dieu. » Ainsi lorsqu'on
se voit trompé par un Juif, c'est le crime
d'un particulier & non celui de la nation.

L'usure qu'ils se permettent est fondée sur
ce passage (Deut. 23, v. 20.) : « Tu pren-
» dras usure de l'étranger, mais de ton frère
» tu n'en prendras point. » Quels sont ces
étrangers ? il ne peut être question que des
sept peuples que Dieu même avait com-
mandé de passer au fil de l'épée, les Hét-
téens, les Amorrhéens, les Jébuséens, &c.
L'écriture dit (Exod. XXIII, 25 ; Lévit.
XXV, 35 ; Deut. XXIII, 19.) « Si votre
» frère se trouve dans la détresse & dans la

500 QUELQUES USAGES

» misère, s'il est infirme au point de ne
 » pouvoir travailler, & que vous l'avez reçu
 » comme un étranger qui n'a point d'asyle,
 » faites en sorte qu'il trouve en vous un
 » bienfaiteur, & qu'il puisse vivre auprès de
 » vous : ne le tyrannisez point sous prétexte
 » qu'il vous doit ; craignez d'irriter le ciel
 » en exigeant de lui plus que vous ne lui
 » avez donné. Soit donc que vous lui prêtiez
 » de l'argent, des grains, ou quelque autre
 » chose que ce puisse être, vous ne lui deman-
 » derez point d'intérêt, & , quoique vous en
 » puissiez exiger des étrangers, vous prêterez
 » gratuitement à votre frère, ce dont il aura
 » besoin ; le tout afin que Dieu bénisse vos
 » entreprises & vos travaux. »

Et dans un autre endroit (Deut. XV, 7.) :
 « Si l'un de vos frères habitant le même lieu
 » que vous, dans la terre que Dieu vous
 » destine, vient à tomber dans l'indigence,
 » vous n'endurcirez point votre cœur sur sa
 » misère, mais vous lui tendrez une main
 » secourable, & vous lui prêterez selon que
 » vous verrez qu'il aura besoin. Eloignez de
 » vous toutes réflexions intéressées, & que
 » l'approche de l'année favorable, qui doit
 » remettre les dettes, ne vous empêche point
 » de secourir votre frère, & de lui prêter ce
 » qu'il vous demande, de peur qu'il ne ré-
 » clame le Seigneur contre vous, & que
 » votre dureté ne devienne criminelle. Vous
 » ne vous dispenserez donc point de le sou-
 » lager sur de mauvais prétextes ; mais vous

DES JUIFS MODERNES. 507

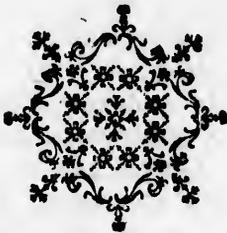
» répandez sur lui vos bienfaits, pour
» attirer sur vous les bénédictions du ciel. »
Tel était l'ordre de l'Éternel touchant l'usure.

Les principaux rabbins jugent ordinairement tous les procès, & autres différends qui, pour quelque cause que ce soit, s'élevaient entre les Juifs modernes. Ils règlent leur jugement sur les décisions contenues dans un livre de droit, & dans un recueil de questions & de réponses, tirées de l'Exode, (chap. 21.) & du Deutéronome, (chap. 22.) Pour conclure un marché, les Juifs ont coutume de toucher à l'habit ou au mouchoir de ceux qui servent de témoins, ce qui équivaut à un serment. On nomme cette façon de traiter, *Kinian suddar*, acquisition de l'étoffe. Ils ont des notaires, mais sans autorité : seulement le notaire vaut un témoin, qui, avec deux autres qui signent avec lui, rend valides toutes sortes d'écritures & de contrats, que toutefois l'on doit faire encore légaliser par trois autres qui sont nommés juges à cet effet. Pour s'assurer que les témoins sont irréprochables, ils doivent être examinés en présence du coupable, ou de l'adverse partie. Pour ce qui regarde les cas criminels, les Juifs sont soumis aux loix des princes, sous la domination desquels ils vivent : l'autorité des rabbins ne s'étendant qu'à excommunier ceux qui ont transgressé quelques cérémonies.

Comme les Juifs sont dans l'usage de marier leurs enfans fort jeunes, & même beau-

502 QUELQUES USAGES, &c.

coup avant l'âge prescrit pour la consommation, lorsqu'une fille au dessous de dix ans, soit qu'elle ait son père ou non, devient veuve, après avoir épousé un mari du consentement de sa mère ou de ses frères; & que ce mari lui déplaise, elle peut se démarier jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de douze ans & un jour, qui est le tems fixé pour prendre la qualité de femme. Il lui suffit pour cela de déclarer en présence de deux témoins qu'elle ne veut point d'un *tel* pour son mari: ces témoins mettent sa déposition par écrit, avec laquelle elle est dans le cas de se démarier & de se remarier avec qui il lui plaît. Celui qui séduit une fille, est condamné à la prendre pour femme, si le père & la fille y consentent, avec cette clause de ne pouvoir jamais la répudier. Dans ces sortes de cas, l'argent presque toujours, efface la honte & termine l'affaire.



AC

Accu
M

IL
tion d
un co
qui r
vices
Babyl
vèren
mécha
mence
de la
de l'e
monie
loi &
des m
donné
leuses
difficil
rent le
du ma

La
ordres
nisme
Romain
corrup
révolte

CHAPITRE XXXVI.

Accusations intentées contre les Juifs, faux Messies, persécutions qu'ils essuyent.

IL serait possible de croire que la désolation de Jérusalem par les Babyloniens porta un coup terrible au judaïsme, & que ceux qui revinrent de la captivité, mêlant leurs vices avec ceux des colonies que le roi de Babylone avait laissées dans la Judée, achevèrent de pervertir les mœurs, dont la méchanceté de leurs ancêtres avait commencé la destruction. Peu à peu la pureté de la morale & du culte religieux, s'effaça de l'esprit des Juifs, & les rites & les cérémonies prirent insensiblement la place de la loi & de l'essentiel de la religion. Au défaut des miracles & des prophéties, ils s'abandonnèrent aveuglement aux traditions vétilleuses de leurs docteurs; & trouvant trop difficile la réforme de leur cœur, ils secouèrent le joug des préceptes, pour se couvrir du masque de l'hypocrisie.

La corruption, ayant gagné tous les ordres de l'état, laissa triompher le paganisme, dont la puissance formidable des Romains soutenait les abominations, & cette corruption disposant sans cesse les Juifs à la révolte, précipita leur perte & la ruine du

504 ACCUSATIONS INTENTÉES

judaiſme. Accablés par leurs maîtres cruels ; ils furent chargés d'impôts. Domitien les pourſuivit avec la dernière inhumanité : ſous ſon règne on dépouilla nuds tous ceux qui étaient ſouſſonnés de judaiſme , pour vérifier ſ'ils étaient circoncis ou non. Pendant cette affreufe perſécution , ils partagèrent les ſouffrances des Chrétiens , avec leſquels on les confondait. Sous Adrien ils ſe révoltèrent , & leur ſort n'en devint que plus triſte. Ils furent , comme des bêtes , expoſés en vente dans les marchés , & on leur défendit expreſſément de ſ'établir dans la Judée. Ils respirèrent pendant les règnes d'Antonin le pieux , de Sévère & de ſes ſucceſſeurs ; mais le chriſtianisme étant monté ſur le trône avec Conſtantin , la nation Juive fut traitée comme l'ennemie du Sauveur du monde , qu'elle avait barbarement & aveuglement crucifié. Conſtance décerna la peine de mort contre tout Juif qui épouſerait une Chrétienne. Théodoſe leur permit le libre exercice de leur religion. Juſtinien leur défendit de célébrer leur pâque. Héraclius les perſécuta horriblement. Les rois Viſigoths en Eſpagne , Chilpéric & Dagobert , rois de France , & Léon l'*Iſaurien* , n'épargnèrent rien pour procurer leur converſion.

Charlemagne & Louis le débonnaire rendirent des édits aſſez favorables aux Juifs. Ils furent tolérés ſous le règne de Charles le chauve. En Orient , Mahomet & ſes premiers ſucceſſeurs les traitèrent avec aſſez d'huma-

nit
leu
leu
les
V
ard
des
atti
fut
Ma
L'a
dan
cett
pou
Réd
E
ſécu
de l
en
Cath
pou
cent
terre
com
des ſ
pagn
Da
rent
Long
Paſto
tour
à les
fléau

CONTRE LES JUIFS, &c. 505

nité, pendant qu'ils furent occupés à établir leur nouvelle religion ; mais *Cader* leur ravit leurs biens, & le calife *Hakim* en Egypte, les poursuivit sans relâche.

Vers le milieu de l'onzième siècle, leur ardeur indiscrete à travailler à la conversion des Musulmans de Grenade en Espagne, leur attira une violente persécution. On fait quel fut leur sort à Worms, à Trèves, à Spire, à Mayence, pendant l'épidémie des croisades. L'affreuse rage de les exterminer s'étendit dans toute l'Europe, & les Chrétiens, dans cette occasion, oublièrent la loi du Sauveur, pour venger les outrages faits à ce divin Rédempteur.

En Perse, le fameux Scha-Abas les persécuta pour les obliger à embrasser la religion de Mahomet. Ils furent chassés de l'Espagne en 1492, sous le règne de Ferdinand le Catholique, & ils n'eurent que quatre mois pour se préparer à sortir du royaume. Huit cents mille abandonnèrent avec regret une terre qu'ils avaient depuis long-tems regardée comme leur patrie ; mais ils en emportèrent des sommes considérables, & épuisèrent l'Espagne de richesses & de citoyens.

Dans le quatorzième siècle, les Juifs furent massacrés en France, sous Philippe le Long, par ces fanatiques, qu'on appelait Pastoureaux, & ces assassins furent à leur tour exterminés. La peste contribua beaucoup à les détruire, & ceux qui échappèrent à ce fléau, ne purent conserver leur vie qu'en se

306 ACCUSATIONS INTENTÉES

faisant Chrétiens. Au milieu de ce même siècle, leur sang ruissela en Allemagne sous le couteau des *Flagellans*.

Le pape Jean XXIII, fut leur ennemi déclaré. Pie-V & Sixte V les chassèrent de l'état ecclésiastique, excepté de Rome & de quelques autres villes. Ils le furent de France par Philippe le Bel, indigné de leurs usures, & des autres excès criminels auxquels ils s'abandonnaient. L'histoire d'Angleterre atteste toutes les persécutions qu'ils ont essuyées dans ce royaume; mais la réformation de Luther & de Calvin a été une époque favorable pour eux, & leur a assuré des retraites dans les états protestans, & sur-tout dans la Hollande, où ils trouvent des moyens toujours renaissans de s'enrichir par le commerce.

Il n'y a point de crimes dont les ennemis des Juifs n'aient chargé cette nation fugitive. On les a mille fois accusé d'immoler des enfans en haine de Jésus-Christ & du christianisme, de profaner des hosties consacrées, d'user de sortilèges, de fouetter des crucifix, de profaner les images & les croix, & d'empoisonner les eaux des fontaines & des rivières. Nous n'entreprendrons pas de les justifier de toutes ces horreurs, nous croyons qu'on peut mettre sur le compte de quelques scélérats, toutes ces abominations que les fanatiques imputent au peuple Juif. Ils furent souvent féditieux, grands usuriers; mais ils ne furent jamais tous d'exécrables assassins & de lâches empoisonneurs.

M
y a
de r
de p
pres
tour
disp
l'avo
ils l
G
léen
mess
de S
de L
L
tienn
en J
tous
circo
le ju
fédit
ferm
un fi
& m
En
faux
Il pr
de l
Pale
se pr
on v
avait
blière

CONTRE LES JUIFS, &c. 507

Même avant la venue de Jésus-Christ, il y a eu des imposteurs qui ont pris le nom de messie. Un certain *Theutas* se vantait de passer le Jourdain à pied sec, & par ses prestiges il trouva le moyen de rassembler autour de lui quelques fanatiques. Les Romains dispersèrent sa troupe, le prirent, & après l'avoir exposé aux avanies de ses concitoyens, ils lui firent couper la tête.

Gamaliel parle aussi d'un Judas le Galiléen, qui voulut se faire passer pour le messie. Simon le magicien séduisit le peuple de Samarie, qui l'appellait la grande vertu de Dieu.

L'an cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne, le faux messie Barchochebas parut en Judée à la tête d'une armée. Il massacra tous les Chrétiens qui refusèrent de se faire circoncire de nouveau, & de rentrer dans le judaïsme. Julius Severus poursuivit ces séditieux, par ordre d'Adrien. Il les enferma dans la ville de Bither, où, après un siège opiniâtre, Barchochebas fut pris & mis à mort, au rapport de saint Jérôme.

En 434, il parut dans l'isle de Candie un faux messie, qui prenait le nom de Moïse. Il promit de conduire au milieu des flots de la mer sa nation triomphante dans la Palestine. Plusieurs, sur la foi de ses discours, se précipitèrent dans les eaux & s'y noyèrent: on voulut se saisir de l'imposteur; mais il avait pris la fuite, & les gens crédules publièrent qu'un démon, sous une forme hu-

508 ACCUSATIONS INTENTÉES

maine, était venu tromper les Hébreux.

En 530, le faux messie nommé Julien, arma trente mille Juifs, qui massacrèrent tous les Chrétiens; l'empereur Justinien les fit tous exterminer. Un certain Serenus, Juif Espagnol, voulut jouer ce personnage dans le huitième siècle. Il devait conduire à Jérusalem ceux qui croiraient en lui; un grand nombre s'attacha à ses pas, & il ne s'en sauva aucun.

Le douzième siècle fut fertile en faux messies: il en parut un en France sous Louis le jeune, & il fut mis à mort. Un autre se fit connaître dans la Perse, vers l'année 1138, & força le roi, sur le point de lui livrer bataille, à consentir à la paix, moyennant une somme considérable; elle fut exactement payée: mais à peine les rebelles étaient-ils dissipés, que le prince fit rendre l'argent qu'il lui en avait coûté pour obtenir un accommodement nécessaire.

Sept ou huit imposteurs se montrèrent pendant le treizième siècle, en Arabie, en Perse, dans l'Espagne & en Moravie.

Au milieu du seizième siècle parut en Moravie Jacques Zieglerne, qui se dit le précurseur du Messie, qui était déjà né & qu'il avait vu à Strasbourg. Un autre en dit autant en Hollande, en 1626; & en 1666, parut enfin le fameux Zabatheï Sévi. Il prêcha à Smyrne; & tandis que les riches Juifs l'anathématisaient, il se fit suivre par toute la populace de la nation. Sévi voyagea en Grèce.

& en
Lévi
pers
ense
d'en
tant
où N
qui
mess
breu
Enfin
lui d
après
le n
l'aud
arrêt
Juda
de s
mais
long
ques
aucu
le me
To
couvr
Sadel
une l
tiens
ferai
famil
Ad
& qu
fit ma

& en Egypte, & s'associa un certain Nathan Lévi ou Benjamin, qui consentit à jouer le personnage du prophète Elie. Ils furent ensemble à Jérusalem, où ils se firent autant d'ennemis que de partisans. Sévi vint à Constantinople, & se rendit de-là à Smyrne, où Nathan lui envoya quatre ambassadeurs, qui le reconnurent publiquement pour le messie, & bientôt il fut déclaré roi des Hébreux. Il prit le titre de roi des rois de Juda. Enfin les Juifs prudens prononcèrent contre lui des sentences de mort, il les brava; & après avoir fait ôter des prières publiques le nom de l'empereur des Turcs, il eut l'audace de venir à Constantinople. Il y fut arrêté, mis en prison, basoué, & le roi de Juda se crut trop heureux qu'on lui permît de se faire Musulman pour sauver sa vie; mais il n'eut pas le secret de la conserver long-tems, l'empereur peu après, sur quelques soupçons, lui fit trancher la tête. Depuis aucun Juif n'a eu la folie de s'annoncer pour le messie.

Toutes les nations se sont réunies pour couvrir d'ignominie le peuple Juif. Giasar Sadek, qui vivait en 770, ordonna, par une loi expresse, que les enfans des Chrétiens & des Juifs qui se feraient Musulmans, seraient héritiers universels des biens de leur famille.

Adalla voulut qu'ils eussent la barbe rasée, & qu'ils portassent de longs chapeaux: il en fit marquer quelques-uns à la main. D'autres

510 ACCUSATIONS INTENTÉES

califes les obligèrent à porter sur leurs habits un morceau de drap jaune, pour les distinguer des Musulmans. Motawekel les éloigna des charges, leur prescrivit d'attacher leurs robes avec des ceintures de cuir, leur défendit de monter à cheval, & ne leur permit de se servir dans leurs voyages que d'ânes & de mulets. L'empereur Adrien leur fit couper les oreilles : Ptolomée Philopator voulut qu'on leur imprimât sur le corps, avec un fer chaud, une feuille de lierre, plante consacrée au dieu Bacchus.

Dans le huitième siècle à Toulouse, on les souffletait trois fois chaque année à la porte de l'église cathédrale. A Béziers, on les chassait de la ville à coup de pierres, le jour des rameaux; & ils n'y pouvaient rentrer jusqu'à la dernière fête de pâques.

Les Juifs établis à Rome, à chaque nouvelle installation, doivent présenter au pape un exemplaire de la loi, & le saint père leur dit, en le recevant : « Je révère la loi que » Dieu a donnée à Moïse; mais je condamne » la fausse explication que vous donnez à cette » loi: car vous attendez en vain le Messie, » qui est venu depuis long-tems, & que » l'église croit être Notre Seigneur Jésus- » Christ. »

Dans certains pays, les Juifs portèrent pour marque distinctive une roue sur la poitrine, un chapeau rouge, & les femmes une corne. Un chapeau cornu fut ordonné aux hommes en 1420, par le concile de Salz-

CONTRE LES JUIFS, &c. 511

bourg. Ils portent à Avignon le chapeau
jaune, à Venise il doit être rouge. Dans
l'Orient le chapeau en pain de sucre; le
turban & les souliers violets font une partie
de l'habillement des Juifs.

Il en coûte un florin aux Juifs, chaque
heure qu'ils restent dans la ville d'Ausbourg.
Ils ne peuvent demeurer plus de trois
heures dans celle de Trente.

Fin du troisième Volume.

T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans ce troisième Volume.

LA PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

D ESCRPTION géographique du Royaume de Perse.	page 5
Ispahan.	8
Julfa	11
Tauris.	14
Chiras.	16
Persépolis.	17
Suse.	18
CHAP. II. Précis de l'histoire des Perses.	23
CHAP. III. Ancienne Religion des Perses.	55
CHAP. IV. Zerdusht ou Zoroastre.	64
CHAP. V. Le Zend ou Zendavesta.	72
CHAP. VI. Principes de la Doctrine de Zo- roastre.	78
CHAP. VII. Religion moderne des Guèbres.	82
CHAP. VIII. Prêtres, Guèbres & leurs Fêtes.	87
CHAP. IX. Morale des Guèbres, tirée du Sadder.	93
CHAP. X.	

TABLE DES CHAPITRES.		513
CHAP. X.	<i>Cérémonies nuptiales des Guèbres.</i>	95
CHAP. XI.	<i>Funérailles des Guèbres.</i>	98
CHAP. XII.	<i>Etablissement du Mahométisme dans la Perse.</i>	102
CHAP. XIII.	<i>Ancien Gouvernement des Perses.</i>	126
CHAP. XIV.	<i>Mœurs, Usages & Coutumes des anciens Perses.</i>	142
CHAP. XV.	<i>Gouvernement moderne des Persans.</i>	154
CHAP. XVI.	<i>Mœurs, Usages & Coutumes des Persans.</i>	163
CHAP. XVII.	<i>Productions, Richesses & Commerce de la Perse.</i>	170

L A S Y R I E.

CHAP. I.	<i>Description géographique de la Syrie.</i>	
	<i>Alep.</i>	176
	<i>Damas.</i>	177
	<i>Balbec.</i>	180
	<i>Palmyre.</i>	185
CHAP. II.	<i>Précis de l'histoire de Syrie.</i>	187
CHAP. III.	<i>Différentes religions des Syriens.</i>	192
	<i>Les Maronites.</i>	209
	<i>Les Druses.</i>	218
	<i>Musulmans.</i>	220
	<i>Juifs.</i>	223
CHAP. IV.	<i>Gouvernement de Syrie.</i>	224
<i>Tome III.</i>		

CHAP. V. Mœurs anciennes & modernes des Syriens.	227
CHAP. VI Productions, Richesses & Commerce de Syrie.	234

LA PALESTINE.

CHAP. I. Description géographique de la Palestine.	238
Jérusalem.	242
Bethléem.	248
Samarie.	249
Sichem.	250
Ptolémaïde.	ibid
Sidon.	251
Tyr.	252
Hébron.	254
CHAP. II. Précis de l'histoire des Hébreux.	255
CHAP. III. Précis de l'histoire des Hébreux, depuis le commencement de la captivité de Babylone jusqu'à la guerre des Macchabées.	279
CHAP. IV. Précis de l'histoire des Hébreux, depuis les Macchabées jusqu'à la prise de Jérusalem, par Titus.	293
CHAP. V. Précis de l'histoire de la Palestine jusqu'à Selim, Empereur des Turcs.	312
CHAP. VI. Ancien gouvernement des Hébreux.	324
CHAP. VII. Consistoire ou grand Sanhédrin des Juifs.	333
CHAP. VIII. Synagogue des Juifs.	339

DES CHAPITRES. 515

CHAP. IX.	<i>Sacrifices, souverain Sacrificateur, Prêtres, Lévités.</i>	346
CHAP. X.	<i>Tabernacle, Arche, Temple, Propitiatoire, Tables & Chandelier d'or, &c.</i>	353
CHAP. XI.	<i>Articles de foi, Morale des Juifs, & leurs sentimens touchant les Anges.</i>	361
CHAP. XII.	<i>Ancien Testament, Talmud, Mishna, Gémare & autres Livres des Juifs.</i>	372
CHAP. XIII.	<i>Les Rabbins.</i>	377
CHAP. XIV.	<i>Les Samaritains.</i>	386
CHAP. XV.	<i>Les Caraites.</i>	393
CHAP. XVI.	<i>Les Sadductéens.</i>	397
CHAP. XVII.	<i>Les Pharisiens.</i>	400
CHAP. XVIII.	<i>Les Esséniens.</i>	404
CHAP. XIX.	<i>Autres Juifs hérétiques.</i>	412
CHAP. XX.	<i>Des prières des Juifs, du Taled, des Fronteaux, & de plusieurs usages qui regardent la prière.</i>	413
CHAP. XXI.	<i>Aumônes, Confessions, Jeûnes, Pénitences & Excommunications des Juifs.</i>	418
CHAP. XXII.	<i>Le Sabbat.</i>	425
CHAP. XXIII.	<i>Fêtes solennelles des Juifs. Fête de la nouvelle lune.</i>	431
CHAP. XXIV.	<i>Fête du premier jour de l'année, & Pénitence du mois d'Elul qui la précède.</i>	433
CHAP. XXV.	<i>Fête de l'expiation, jour du pardon ou chipur.</i>	437
CHAP. XXVI.	<i>Fête de Pâques.</i>	442

des
227
om-
234

e la
238
242
248
249
250
ibid
251
252
254
255
eux,
té de
ccha-
279
eux,
se de
293
estine
312
Hé-
324
hédrin
333
339

516 TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XXVII. Fête de la Pentecôte ou des semaines.	449
CHAP. XXVIII Fête des Tentes ou des Tabernacles , & Fête des Lumieres.	451
CHAP. XXIX. Fête des Purims.	456
CHAP. XXX. Circoncision des Juifs , rachat des nouveaux nés , & majorité des Enfants.	459
CHAP. XXXI. Fiançailles & Noces des Juifs.	469
CHAP. XXXII. De l'Eau de jalousie , du Divorce , de l'Ibum & du Caliza.	474
CHAP. XXXIII. Funérailles & Deuil des Juifs.	481
CHAP. XXXIV. Quelques Usages des anciens Hébreux.	486
CHAP. XXXV. Quelques Usages des Juifs modernes.	491
CHAP. XXXVI. Accusations intentées contre les Juifs , faux Messies , persécution qu'ils essuyent.	503

Fin de la Table du troisième Volume.

u des

449

s Ta-

451

456

achat

En-

459

des

469

du

474

des

481

ciens

486

Juifs

491

ontre

qu'ils

503

ae.

